



**HAL**  
open science

## Deux héros de Bretagne : le marquis de Pontcallec et Marion du Faouët. Histoires et mémoires

Brice Évain

► **To cite this version:**

Brice Évain. Deux héros de Bretagne : le marquis de Pontcallec et Marion du Faouët. Histoires et mémoires. Histoire. 2009. dumas-00637672

**HAL Id: dumas-00637672**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00637672>**

Submitted on 3 Nov 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Brice EVAIN

Deux héros de Bretagne.  
Le marquis de Pontcallec et Marion du Faouët –  
histoire et mémoires.

Mémoire de Master 2

Sous la direction de Gauthier AUBERT

Soutenu en septembre 2009.

Je remercie Gauthier Aubert pour ses conseils précieux et pour sa relecture attentive.

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

INTRODUCTION – <i>La fable du héros</i>	<b>5</b>
I. Approche historiographique	6
II. Approche méthodologique.	15
CHAPITRE 1 : Essai d’histoire hors la légende.	<b>23</b>
I. Le marquis de Pontcallec et le complot breton.	23
II. Une histoire de Marie Tromel.	56
<b>PARTIE 1 – LES VIES ET MORTS DU MARQUIS DE PONTCALLEC</b>	<b>72</b>
PRESENTATION – <i>La mémoire introuvable</i>	73
CHAPITRE 2 : Les échos immédiats – c. 1720.	<b>75</b>
I. Les rumeurs de l’actualité.	75
II. Les figures du marquis dans les journaux et mémoires du temps.	85
III. Les premiers motifs de la tradition.	94
CHAPITRE 3 : Les métamorphoses – 1720-1840.	<b>105</b>
I. Une mémoire subversive – 1720-1793.	105
II. L’oubli – 1793-1829.	116
III. L’anecdote contre l’oubli – 1829-1840.	117
IV. L’écho chouan dissonant entre <i>Blancs</i> et <i>Bleus</i> – 1830-1840.	121
CHAPITRE 4 : Pontcallec romancé – c. 1840-1850.	<b>131</b>
I. La Bretagne entre dans le « régime d’imagéité » – premier XIXe siècle.	131
II. Paul Féval. <i>Le marquis d’opulence</i> .	133
III. Alexandre Dumas. <i>Le héros romantique et tragique</i> .	134
IV. Alexandre de Lavergne. <i>Le colosse herculéen</i> .	137
V. Adolphe-Mathurin de Lescure, <i>Antinoüs patriote</i> .	140

CHAPITRE 5 : <i>Gwerzioù.</i>	<b>145</b>
I. « Maro Pontkalek ».	146
II. Une imposture du souvenir ? La querelle du <i>Barzaz-Breiz.</i>	153
III. Les mémoires orales de Pontcallec.	156
CHAPITRE 6 : Le temps du héros – 1845-1914.	<b>169</b>
I. Un précurseur – le schème historiographique de Pitre-Chevalier.	169
II. Arthur de La Borderie et la conspiration de Pontcallec.	173
III. Le temps du consensus – 1859-1898.	193
IV. Les tiraillements – 1898-1914.	203
V. Les extrêmes – 1918-1940.	222
CHAPITRE 7 : L’atonie et le dessèchement – 1945-2009.	<b>242</b>
I. La persistance dans l’érosion – 1945-1970.	242
II. Le renouveau rapide – 1972-1975.	245
III. La dernière modernité du marquis – 1975-2009.	255
IV. Epilogue.	258
<b>PARTIE 2 – LA MARION DU FAOÜET.</b>	<b>266</b>
PRESENTATION – <i>L’élaboration progressive.</i>	267
CHAPITRE 8 : La tradition et le réel – 1755-1884.	<b>268</b>
I. Un tissu de légendes.	269
II. La générosité inaperçue.	272
III. Du réel et de son interprétation : deux exemples.	274
CHAPITRE 9 : L’abolition lente de la tradition – 1884-1960.	<b>285</b>
I. Julien Trévédry et l’invention de Marion du Faouët.	285
II. Les divers échos – 1884-1908.	296
III. La tonalité nouvelle de Jean Lorédan.	305
IV. La combustion avortée – 1910-1960.	312

CHAPITRE 10 : Le mythe de Marion du Faouët – 1960-2009.	<b>324</b>
I. La création du mythe – 1960-1980.	325
II. Entre altérités et identifications. Un mythe à l'œuvre – 1980-1990.	354
III. L'actualité de Marion du Faouët – 1990-2009.	360
<b>PARTIE 3 – L'ETERNITE PERISSABLE.</b>	<b>376</b>
CHAPITRE 11 : Les mémoires du marquis de Pontcallec et de Marion du Faouët	<b>377</b>
I. Deux mémoires.	377
II. Figuration et stéréotypes.	384
III. La bretonnité transgressive.	394
IV. L'éternité périssable ou la bretonnité évolutive.	401
CONCLUSION – <i>Du héros affable.</i>	<b>409</b>
BIBLIOGRAPHIE	<b>410</b>
TABLE DES PLANCHES	<b>436</b>

## ***INTRODUCTION***

### **LA FABLE DU HEROS**

Le présent travail entend dresser une étude de la mémoire de deux personnages, *Chrysogone-Clément de Guer*, marquis de Pontcallec, hissé au rang de chef apocryphe de la conjuration à laquelle il prête désormais son nom et *Marie Tromel*, dite Marion du Faouët, brigande dont la silhouette continue à hanter les bois de la Cornouaille bretonne.

Pontcallec, Marion du Faouët, deux personnages, quasi contemporains, tous deux issus du nord-ouest du Morbihan ; deux figures dans le sillon d'une Bretagne mythifiée, romantique et amère, qui ont en commun de s'être perpétuées au travers d'une mémoire vivace, au sein d'une histoire traversée de légendes, investies d'une forte autorité politique ; deux incarnations de la révolte dans la Bretagne du premier XVIII<sup>ème</sup> siècle, deux *modèles* travestis par les ans, auréolés de gloire ou de fange, érigés, au-delà des mémoires de marbre glacé, en incarnation chaude et vivante d'un peuple entier.

C'est le courant sinueux de ces pérégrinations mémorielles que le présent travail s'attache à reconstituer par la mise en valeur des périodes d'oubli ou au contraire de forte réminiscence du souvenir de ces deux figures, par l'analyse et la mise en perspective des formes diverses qu'emprunta leur mémoire.

Avant de poser plus en détail les bases méthodologiques et les ambitions de notre travail, attachons-nous à dresser une rapide historiographie de la forme épistémologique que nous souhaitons employer ; ainsi nous entendons goûter aux interrogations et aux problématiques qui rythmeront notre propos, suivre ces allées épistémologiques, éclairés par de grands historiens, approcher de ces sentiers balisés que nous devons, par la suite, emprunter par nous-mêmes.

# I. Approche historiographique.

## 1. Etudier la mémoire.

Terre d'appoint longtemps laissée à l'abandon, la *mémoire*, dans l'abstraction et l'ambiguïté de son essence, dans l'éparpillement de son objet, s'est vu constituée ces dernières années en champs nouveau ouvert à l'introspection historique. Jacques Le Goff, dès 1980, remarquait cette « nouvelle forme de l'historiographie » qu'il définissait comme « l'étude de la manipulation par la mémoire collective d'un phénomène historique que seule l'histoire traditionnelle avait jusqu'ici étudié <sup>1</sup> ». Des *études mémorielles*, citons en premier lieu les travaux pionniers de Robert Folz, conviant dès 1950 le lecteur, au travers de sa thèse *Le Souvenir et la légende de Charlemagne*<sup>2</sup>, à « un chapitre de l'histoire de la mémoire collective <sup>3</sup> », et ceux de Jean Touchard, étudiant en 1968 *La Gloire de Béranger*<sup>4</sup>, touchant, via l'impact du chansonnier populaire, à l'évolution du souvenir de Napoléon.

C'est ce dernier personnage qui donna d'ailleurs au genre ses premières lettres de noblesse ; cet empereur dressé tour à tour sous les traits de l'ogre ou du juste, à la fois usurpateur et sauveur, cet *ange* moitié mythique moitié métèque, entre Attila et Alexandre. Sa légende a fait couler beaucoup d'encre, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces pièces sont reprises dès le milieu des années 60, assemblées, retravaillées par Jean Tulard pour dessiner ici la légende noire<sup>5</sup> ou dorée<sup>6</sup> de l'empereur, là le mythe<sup>7</sup> qui s'épanouit malgré le tiraillement de ces deux extrêmes. Les conceptions s'entrechoquent, les images de l'empereur se heurtent dans un flot de libelles et de pamphlets, crayonnant, en creux, une histoire culturelle et politique de l'après-Empire. Les voix s'accrochent, se froissent et Jean Tulard peut ironiquement poser la question : « Napoléon a-t-il existé ? <sup>8</sup> » Ou n'est-il qu'une figure de légende, tant travesti, tant

---

<sup>1</sup> Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1988, p. 173. Cet ouvrage est un recueil de textes précédemment parus en italien dans différents volumes de l'*Encyclopédie* éditée par Giulio Einaudi. L'article « Mémoire » qui nous intéresse ici parut pour la première fois en 1980.

<sup>2</sup> Robert FOLZ, *Le Souvenir et la légende de Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres, 1950.

<sup>3</sup> Cité par Laurent THEIS dans sa préface de Robert FOLZ, *Le couronnement impérial de Charlemagne*, Paris, Gallimard, « Les journées qui ont fait la France », 2008 (1<sup>ère</sup> éd. 1964), p. 8.

<sup>4</sup> Jean TOUCHARD, *La gloire de Béranger*, Paris, A. Collin, 1968, 2 vol.

<sup>5</sup> Jean TULARD, *L'Anti-Napoléon. La légende noire de l'Empereur*, Paris, R. Julliard, 1964.

<sup>6</sup> Jean TULARD, *Napoléon ou le mythe du sauveur*, Paris, Fayard, 1977.

<sup>7</sup> Jean TULARD, *Le mythe de Napoléon*, Paris, A. Collin, 1971.

<sup>8</sup> C'est le titre donné par Jean TULARD à sa première partie de *L'Anti-Napoléon. La légende noire de l'Empereur*, *op. cit.*, p. 7-23. Ce titre fait écho à un texte de 1827 de Jean-Baptiste Pérès, bibliothécaire à Agen, texte reproduit dans l'ouvrage (p. 16-24) et qui nie l'existence même de Napoléon dans une perspective purement parodique, amalgamant sa figure à un mythe solaire. Il n'en demeure pas moins possible d'apercevoir, à travers le titre choisi par TULARD, l'intuition d'une immense partialité des sources, confinant à la surenchère, et rendant problématique dès lors l'appréciation raisonnée et scientifique du personnage. Jacques LE GOFF réveillera

déformé par les mémoires qu'affranchi de son double de chair – ce personnage d'histoire dont l'avatar mythifié, seul saisissable, ne possède plus désormais qu'un lointain rapport à l'être dont il est issu ?

L'étude mémorielle se fait auxiliaire d'une interrogation épistémologique sur l'histoire et sur son écriture ; sous-jacente chez Jean Tulard, cette problématique allait se voir éployer avec fracas par Georges Duby dans son *Dimanche de Bouvines*, œuvre-phare de la nouvelle histoire<sup>9</sup>, dans laquelle l'auteur s'attache, après avoir dressé son récit, à « voir comment un événement se fait et se défait, puisque, en fin de compte, il n'existe que par ce qu'on en dit, puisqu'il est à proprement parler fabriqué par ceux qui en répandent la renommée <sup>10</sup>». L'événement est indissociable des voix qui le portent, l'infléchissent au gré d'enjeux divers et sans cesse renouvelés ; l'événement est une « écume de l'histoire <sup>11</sup>» laissant, à la surface des eaux, goémons de mémoire, des *traces* durables qui seules confèrent à l'événement son existence même. L'historien se livre alors à la recherche de ces *traces*, les catégorisant sous deux espèces – les unes « diffuses, mouvantes, innombrables, résident, claires ou brouillées, fermes ou fugaces, dans la mémoire des hommes de notre temps. [...] Actuelles, impalpables, [elles] s'intègrent à la représentation d'un passé collectif <sup>12</sup>» – les autres sont *traces* écrites, « documents, [...] d'une présence matérielle, et par conséquent tangibles, cernables, mesurables. Mortes cependant : ce sont les concrétions du souvenir. Elles constituent l'assise, solide encore, bien que fort abîmée ici et là, fissurée, effritée, effondrée, sur quoi prennent appui les autres traces, celles qui vivent dans les mémoires <sup>13</sup>». A travers la seconde espèce, les *traces* écrites, à la fois empreintes, réminiscence et cénotaphes du phénomène historique, Georges Duby arrange une étude chronologique du souvenir de Bouvines, dessinant une géographie de la mémoire, mettant en exergue les éléments que retinrent de suite les contemporains. Ainsi s'édifie le *mythe*, que l'historien montre à voir, par l'amplification, la déformation des faits, la pénétration du merveilleux ou du légendaire. Ce jeu de mémoire et d'altération n'est certes pas innocent et l'événement se fait *grimace*, mutilé. Prenons le temps

---

explicitement cette contrariété qui est celle de la mise en discours, ou pour mieux dire de la mise en *stéréotypes* des figures historiques, compliquant pour l'historien l'accès à leur individualité propre dans Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996 (voir notamment la deuxième partie de l'ouvrage « La production de la mémoire royale : Saint-Louis a-t-il existé ? », p. 311-522).

<sup>9</sup> Jacques LE GOFF parlait en 2006, dans sa préface à la nouvelle édition de la *Nouvelle Histoire*, du *Dimanche de Bouvines* de Georges DUBY comme du « chef-d'œuvre de [la] nouvelle histoire événementielle [...] [faisant] désormais de l'événement la pointe de l'iceberg et [l'étudiant] comme cristallisateur et révélateur de structures » in. Jacques LE GOFF (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Complexe, 2006, p. 16.

<sup>10</sup> Georges DUBY, *Le dimanche de Bouvines. 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1985 [1<sup>ère</sup> éd. 1973], p. 10.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.15.

de suivre, sur les pas de Duby, ce fil de la mémoire de Bouvines – un modèle épistémologique s’offre à nos yeux.

Après Bouvines, après 1214, nous dit Duby, peu à peu, un glissement s’opère dans la réception que les contemporains purent avoir de la bataille. La récupération que subit l’événement est *arrangée* sous la pression d’une idéologie qui domine à la cour de France : Bouvines devient célébration poétique d’un corps national édifié, entreprise de raffermissement d’une monarchie vénérée. Le « corps malléable des souvenirs <sup>14</sup> » se fait *discours*, stable et mouvant, figuration d’une royauté parfaite, marquée de paix, de légitimité et de concorde. Puis, reflux du souvenir ; au XIV<sup>ème</sup> siècle, l’ennemi n’est plus outre-Rhin mais outre-Manche, Saint Louis a éclipsé de son ombre la fortune du roi Philippe. L’événement perd de son actualité ; les *traces* de Bouvines s’estompent. Elles reparaissent faiblement au siècle de la contre-réforme, se multiplient sous la monarchie de Juillet, tour à tour expressions de la « royauté bourgeoise <sup>15</sup> » chez Guizot ou symboles de « l’odieuse alliance du trône et de l’autel <sup>16</sup> » chez Michelet. Après 1870, le souvenir redevient opportun, Bouvines étant érigée par les manuels scolaires en « première victoire nationale <sup>17</sup> ». « Dans l’enfièvrement du nationalisme <sup>18</sup> » son récit assouvit une revanche que l’on dirait *cathartique* sur l’Empire allemand, nouvel ennemi héréditaire. La bataille est chantée, représentée, commémorée donnant lieu à une immense « kermesse de la revanche <sup>19</sup> ». Une effervescence qui s’effrite dès 1918 ; qui s’éteint après 1945.

On le voit – à travers le fil du mythe de Bouvines, à travers son tissu de mémoires défaillantes c’est « le destin d’un souvenir au sein d’un ensemble mouvant de représentations mentales <sup>20</sup> » qui est retracé. Par le lent dévoilement des mémoires, par la contextualisation des *traces* écrites que laissa l’événement dans l’histoire, Georges Duby établit peu à peu un lien indéfectible qui ancre, articule, assujettit le souvenir du phénomène aux idéaux ou enjeux de l’époque qui le voit resurgir. Ainsi s’opère une fulgurante *saisie* de culture politique collective, par la déconstruction du mythe, par son historicisation et sa mise en rapport aux diverses considérations qui l’ont vu émerger. Le *discours* politique affleure sous le prisme du phénomène historique, et le chercheur attentif peut aisément y déceler une *identité* de la

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 293.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 22.

nation France qui s'érige et s'affirme dans ses attermolements consécutifs, ses contradictions et ses excès.

Au terme de ce résumé, dressons un premier bilan : les quelques balises historiographiques que nous avons aperçues dévoilent l'intérêt de la notion de mémoire. En premier lieu, étudier la mémoire d'un *phénomène historique* permet, bien sûr, de voir à l'œuvre le reflet fantasmé de ce même phénomène historique, ce que l'on pourrait nommer son *mythe* – c'est-à-dire le tissu stable de ses récits inconstants, déformés, empreint en outre d'une forte charge émotionnelle qu'explique sa double fonction *signifiante* (puisque le mythe donne sens à ce qui de prime abord ne semble pas en avoir) et *mobilisatrice* (le mythe est rassemblement, animation créatrice, appel au mouvement, « ensemble lié d'images motrices » selon la définition même de Georges Sorel<sup>21</sup>). Mais l'étude mémorielle ne saurait se réduire à la vivisection d'un mythe. Elle est bien plutôt une saisie de culture politique collective à travers le prisme d'un phénomène historique érigé en *lieu de mémoire* ; elle tend à fixer en un temps donné une *identité* en perpétuelle mutation, qui se donne à voir sous les linéaments de la mémoire plurielle et flottante.

Voilà le territoire de l'étude mémorielle, c'est-à-dire son champ d'application privilégiée, son domaine propre. Reste le problème de l'objet « *mémoire* », terme vague dont la définition demeure fort incertaine au terme de ce premier fragment. Comment appréhender et saisir cette notion de *mémoire* entendue ici comme phénomène politique et collectif ? Tournons nos yeux désormais vers la vague suivante de l'historiographie mémorielle, celle des années 80, et cherchons à y déceler non plus le *domaine* que l'étude de la mémoire peut recouvrir, mais l'essence même de cette dernière ; non plus l'utilisation qu'en a fait l'historien mais la substance qui la sillonne. Traitons pour un temps de la mémoire comme sujet et non plus comme objet.

---

<sup>21</sup> Georges SOREL cité par Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, Points histoire, 1986, p. 13.

## 2. Histoire et *Lieux de mémoire*<sup>22</sup>.

Les années 1960 et 1970 ont abouti à l'élaboration de problématiques propres à la question mémorielle. Cette dernière notion allait connaître, dans la décennie suivante, une impulsion fulgurante sous la houlette de Pierre Nora et de ses *Lieux de mémoire*, ce long inventaire critique des places fortes identitaires qui forment l'armature et les contours de la mémoire républicaine française. De 1984 à 1992, se façonna en près de dix années ce qui est à ce jour la plus aboutie des réflexions mémorielles.

### *Lieux de mémoire.*

L'objet de cette monumentale étude ne prête guère à l'équivoque: « la disparition rapide de notre mémoire nationale, dit Pierre Nora dans son propos liminaire, m'avait semblé appeler un inventaire des lieux où elle s'est électivement incarnée <sup>23</sup> ». Une incarnation qui commence donc de se dissoudre dans l'« accélération de l'histoire <sup>24</sup> » transformant cette mémoire structurante en mémoire résiduelle, fragmentée, dont la course à l'abyme constante et indéfinie réveille suffisamment d'échos encore pour que son déchirement génère une angoisse sourde, celle de l'absence encourue, et appelle par conséquent à un retour, à un *renversement* sur les lieux où elle s'incarne. Ces lieux de *mémoire*, il faut les entendre « à tous les sens du mot, du plus matériel et concret, comme les monuments aux morts et les Archives nationales, au plus abstrait et intellectuellement construit, comme la notion de lignage, de génération ou même de région et d'« homme-mémoire » <sup>25</sup> ». Ce sont des référents investis d'une forte pression identitaire, des symboles mobilisateurs et chargés d'un contenu émotionnel certain, dressés en *effigies* et que se partagent les membres d'une société donnée. Des « lieux-carrefours » en somme, « traversés de dimensions multiples <sup>26</sup> » ; « des marques extérieures », comme le résume Paul Ricoeur, « sur lesquelles les conduites sociales peuvent prendre appui pour leurs transactions quotidiennes <sup>27</sup> ».

---

<sup>22</sup> L'ambition pour la partie qui vient, précisons-le, est de réaliser une approche épistémologique de la notion de mémoire, nullement d'accomplir l'ambition démesurée de *définir* cette notion, c'est-à-dire d'en dresser un panorama complet et exhaustif. Aux carrefours des sciences biologiques et neurologiques, investie par la philosophie et la sociologie, la mémoire est un domaine trop complexe pour que notre tentative d'exploration dépasse le lieu commun ou l'approche superficielle. Tentons néanmoins, c'est la visée présente, de saisir ce que peut représenter la mémoire pour le chercheur en histoire.

<sup>23</sup> Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 1997, vol.1, p. 15 (1<sup>ère</sup> éd. 1984).

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>27</sup> Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, Points Essais, 2000, p. 526.

C'est au sein de ces *marques*, donc, que circule la notion qui nous intéresse tant. Pour Nora, la mémoire est une force, « un cadre plus qu'un contenu, un enjeu toujours disponible, un ensemble de stratégies, un être-là qui vaut moins par ce qu'il est que par ce que l'on en fait <sup>28</sup> » ; un vaisseau fantôme que l'on doit déceler en *ces* lieux qu'elle hante de sa présence interrompue, flux inconstant qui s'affiche et se présente en altérité de l'histoire<sup>29</sup>.

### ***La dialectique de l'histoire et de la mémoire.***

Suivons attentivement le dialogue qu'établit Pierre Nora entre la mémoire et l'histoire dans le texte éponyme qui ouvre *Les lieux de mémoire*<sup>30</sup>. La mémoire, nous dit Nora, est « la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus <sup>31</sup> ». La mémoire est un « phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel » quand l'histoire ne s'affirme qu'en représentation froide du passé. Et l'historien de poursuivre : « parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude ce qui revient à dire [...] qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel <sup>32</sup> ».

---

<sup>28</sup> Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>29</sup> En cela, Pierre NORA s'inscrit dans une tradition conceptuelle héritée du sociologue français Maurice Halbwachs qui opposa, dans son étude de 1925 sur *La mémoire collective*, la mémoire collective et l'histoire. La première est considérée comme une création naturelle, désintéressée qui s'enracine dans un jeu complexe de structures sociales, de représentations familiales ou religieuses. L'histoire ou la *mémoire historique* est au contraire temporalité purement extérieure, discontinue quand la *mémoire* vivante est continue ; unitaire quand la *mémoire* est collective et plurielle. Voir Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1925). Pour un résumé critique et commenté des théories de Halbwachs, voir François DOSSE, *L'histoire*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2000, p. 182-183 ; Patrick J. GEARY, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire* Paris, Flammarion, Aubier, 1996 (trad. J-P RICARD), p. 27-36 ; Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*, p. 512-517.

<sup>30</sup> Voir Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, *op. cit.*, « Entre Mémoire et Histoire », p. 23-43.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 24-25.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 25.

Deux notions proches et lointaines dont les ombres poreuses s'envahissent l'une l'autre à mesure d'excès. Deux processus de réminiscence, dans la tension d'un rapport au temps, l'une fulgurante *collective* de tradition vécue, dans laquelle baigne un groupe social ; l'autre *historique*, discours critique, analytique, scientifique. La mémoire est un réservoir de fragrances identitaires, susceptible de recouper « tous les éléments qui commandent l'économie du passé dans le présent <sup>33</sup>» quand l'histoire, par sa tentation à l'objectivité, cherche à couper ce lien au sein duquel s'interpénètrent présent et passé. Comme l'histoire, la mémoire est faite de la rencontre du réel et de l'interprétation, de l'absence passée qui se donne à voir sous la préoccupation présente, « mais entre l'une et l'autre, nous dit Deborah Cohen, l'ordre est comme inversé : l'histoire part du fait et va vers l'interprétation, elle respecte le fait dans la distance qui le sépare d'elle ; la mémoire part de l'interprétation et l'impose au [passé] s'il semble s'y prêter, elle reconstitue donc le fait, mais, comme en échange, elle devient elle-même fait par ce geste <sup>34</sup>». Ce serait donc avant tout dans l'ordre de *préséance* entre passé et présent que se distingueraient histoire et mémoire, la première ayant pour ambition de considérer l'événement dans la réalité de sa situation passée quand la mémoire se donnerait à voir dans son approche *atemporelle* où le passé et le présent se *confondent*, puisque le passé n'y est requis que pour son *actualité*, c'est-à-dire pour son lien exclusif au présent.

Ces deux domaines de l'histoire et de la mémoire ne sont cependant pas antinomiques et se complètent tous deux dans une ambition commune : celle de la représentation présente d'un passé absent. Mieux, l'histoire est loin du discours critique, totalement froid et objectif, que Nora tend à dresser ; l'historien est lui aussi le produit d'un temps et d'un milieu – on le sait, l'historien n'a rien d'un homme libre –, et la subdivision que Nora reconnaît entre « histoire-mémoire » et « histoire-critique » est trop grossière encore pour classer convenablement les multiples nuances au sein desquelles s'inscrivent individuellement les innombrables travaux de la réminiscence. Bref, la typologie est élégante avant d'être effective.

*Histoire, mémoire*, « modes de persévérance du passé dans le présent <sup>35</sup>», objets aux frontières poreuses et aux prétentions rivales qui coexistent par l'affrontement au sein d'une dialectique ouverte, une dialectique qui les préserve, comme en retour, chacune, de *l'hybris*, c'est-à-dire, selon Ricoeur, de « ce passage à la limite [...] que seraient, d'une part, la

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>34</sup> Deborah COHEN, « La légende de Mandrin, ou la mémoire comme travail d'interprétation ouverte », mai 1999, p. 3. Mémoire rédigé pour le cours du professeur Larson au Humanities Center de l'Université Johns Hopkins (Baltimore, USA) et disponible en ligne sur le site <http://cohen.deborah.free.fr/>

<sup>35</sup> Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p. 510.

prétention de l'histoire à réduire la mémoire au rang d'un de ses objets, d'autre part, la prétention de la mémoire collective à vassaliser l'histoire par le biais de ces abus de mémoire que peuvent devenir les commémorations imposées par le pouvoir politique ou par des groupes de pression <sup>36</sup>».

### 3. Succès et attraits de la *biographie mémorielle*.

L'entreprise colossale des *Lieux de mémoire* constitua d'évidence une embarquée épistémologique entraînant dans sa course de nouveaux chercheurs, attentifs désormais à l'étude de ces *objets* où s'incarne la mémoire. Parmi ces derniers, dans le puits sans fond des lieux de souvenir, relevons les *grandes figures historiques* – et c'est Christian Amalvi traitant, en 1988, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France*<sup>37</sup> ; de Vercingétorix à Etienne Marcel, des terreurs de l'an mil à la Révolution française, ce sont sept grandes sagas de l'histoire française qui sont étudiées, sept grands thèmes érigés en mythes fondateur de la nation France qui se trouvent disséqués. Puis, les années passant, les héros de l'histoire se disloquent dans un large panel d'ouvrages traitant, çà et là, de la figure deuxième de Napoléon<sup>38</sup>, de Marguerite de Valois et de son double littéraire qu'est la Reine Margot<sup>39</sup>, de Clovis, entre histoires et mémoires<sup>40</sup>. D'autres vinrent encore, historiens, apporter leur contribution à l'étude mémorielle d'un personnage, comme Gerd Krumeich contant les frasques posthumes d'une Jeanne d'Arc nationaliste<sup>41</sup>, Denis Reynaud et Chantal Thomas étudiant la fortune critique du Régent<sup>42</sup> ou encore Laurent Avezou dépeçant avec bonheur les avatars de Sully<sup>43</sup>.

La liste, bien entendu, est loin d'être exhaustive. Elle témoigne simplement du dynamisme et de l'attrait pour ce *genre* historiographique qui renouvelle l'appréhension des figures héroïques tout en s'inscrivant en creux d'une approche biographique classique délaissée par l'école des Annales et remise en cause par Pierre Bourdieu qui lui reprochait son caractère

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 511.

<sup>37</sup> Christian AMALVI, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. Essai de mythologie nationale*, Paris, A. Michel, 1988 ; Voir aussi l'excellente critique qu'en a fait Claire Boivin, ancienne étudiante du séminaire d'historiographie dirigé par David Colon à l'Université Paris X, disponible en ligne : <http://pagesperso-orange.fr/david.colon/etudiants/amalvi.pdf>

<sup>38</sup> Nathalie PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Seuil, 1999.

<sup>39</sup> Eliane VIENNOT, *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1994.

<sup>40</sup> Laurent THEIS, *Clovis, de l'histoire au mythe*, Paris, Complexe, 1996, 225p et Michel ROUCHE (dir.), *Clovis, histoire et mémoire. Vol. 2 : Le baptême de Clovis, son écho à travers l'histoire*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997.

<sup>41</sup> Voir Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, A. Michel, 1993.

<sup>42</sup> Denis REYNAUD, Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent entre fable et histoire*, Paris, CNRS, 2003.

<sup>43</sup> Laurent AVEZOU, *Sully à travers l'histoire. Les avatars d'un mythe politique*, Paris, Ecole des Chartes, 2001.

*illusoire*, car coupant l'être étudié de son espace social et jouant quasi-inévitablement le lassant gimmick du destin d'exception<sup>44</sup>. Par sa distance critique à l'égard des sources, par les attraits de son dessein, l'étude mémorielle est aujourd'hui devenue un espace à la fois complémentaire et *inévitabile* des biographies historiques, tissant avec ces dernières un lien privilégié<sup>45</sup>. Au « plaisant <sup>46</sup> » que Laurent Avezou reconnaît au genre, et qui explique en partie son succès, il faut adjoindre les divers profits que le chercheur peut tirer de l'adoption de la figure biographiée comme médiation et intermédiaire. Intermédiaire structurel par l'étude relative à l'histoire, aux mythes ou médiation idéologique, puisque l'étude mémorielle d'un personnage devient discussion des idées qui lui sont rattachées<sup>47</sup>. Un genre riche, donc, dynamique, ambitieux – diachronie mémorielle où la vérité première se fait symbolique, où le renvoi au passé et aux instruments de l'histoire ne sert plus à éclairer le personnage historique mais sa *mise en scène*, le filigrane de ses estampes sur les lourdes pages de ses recouvrements successifs.

---

<sup>44</sup> Voir Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n°1, 1986, p. 69-72. Sur la question biographique, on consultera avec profit l'introduction que Jacques LE GOFF a donnée à son *Saint Louis*, *op. cit.* ainsi que l'article de Naomi WULF, « Biographie et histoire dans la jeune République. », *Transatlantica*, 2002, *Jeune République*, disponible en ligne à l'adresse : <http://transatlantica.revues.org/document392.html>

<sup>45</sup> On pense ici au mot de Bernard BARBICHE dans sa préface à l'ouvrage de Laurent AVEZOU, *Sully à travers l'histoire...*, *op. cit.*, p. VII : « les historiens ne pourront plus, désormais, quand ils écriront une biographie, se dispenser de s'interroger sur la destinée posthume de leur héros ». Ainsi les études d'Eliane VIENNOT sur Marguerite de Valois, de Gauthier AUBERT sur le Président de Robien ou encore de Laurent THEIS sur Clovis sont des biographies historiques, suivies d'un propos mémoriel. Voir Eliane VIENNOT, *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, *op. cit.* ; Gauthier AUBERT, *Le président de Robien. Gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001 et Laurent THEIS, *Clovis, de l'histoire au mythe*, *op. cit.*

<sup>46</sup> C'est-à-dire « le plaisir qu'on peut prendre à se faire raconter des histoires » écrit Laurent Avezou, puisque la *biographie mémorielle* – osons le barbarisme – donne à voir « un ensemble de voix distinctes qui s'harmonisent parfois, se diluent le plus souvent dans une cacophonie singulière, mais que sa variété même rend plaisante ». Attentive étude des diverses formes que prit le récit d'un personnage, la biographie mémorielle est l'écho plaisant des déformations et des multiples appropriations d'une figure, enrichissant par là-même la biographie classique. Voir Laurent AVEZOU, *Sully à travers l'histoire...*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>47</sup> Il y a en effet corrélation entre l'étude du souvenir d'un personnage et l'étude des idées qui lui sont raccordées. Gerd KRUMEICH étudiant *Jeanne d'Arc à travers l'histoire* avait pour intention première de réaliser une étude sur le nationalisme en France ; le projet dériva, ou plutôt l'historien choisit un nouvel angle pour traiter la question. C'est ainsi, par l'entremise de Jeanne d'Arc, de son souvenir et des différentes facettes de sa récupération qu'est

## II. Approche méthodologique.

C'est au sein de cet héritage multiple que nous entendons nous inscrire ; notre travail relève en outre d'une introspection patrimoniale du passé breton, dans l'impressionnant sillage des travaux d'Alain Croix. De semblables analyses à celle que nous souhaitons esquisser ont été réalisées, déjà, sur de grandes figures de la région comme Anne de Bretagne<sup>48</sup> ou Bertrand du Guesclin<sup>49</sup>, sur des événements marquants tels que la bataille de St Cast<sup>50</sup> ou la révolte des Bonnets Rouges<sup>51</sup>.

La mémoire Pontcallec a récemment fait l'objet de deux études : Joël Cornette y a consacré la dernière partie de son ouvrage *Le marquis et le régent* publié chez Tallandier en octobre 2008<sup>52</sup> ; Philippe Jarnoux y a dédié une large part de son article « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire <sup>53</sup> » paru en juin 2009 dans l'ouvrage collectif *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*. La mémoire de Marion du Faouët, en revanche, n'a encore jamais fait l'objet d'études spécifiques ; seule la réédition en 1997, par Liv'Editions, de l'ouvrage de l'historien Jean Lorédan *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle* se conclue par une sorte de postface qui recense les légendes relatives à Marion<sup>54</sup>, récits et rumeurs, poèmes et *gwerzioù*, sans prétention pourtant à une quelconque analyse épistémologique.

Pontcallec et Marion du Faouët, deux rebelles d'un même temps et d'une même province, deux personnages d'histoire largement secondaires devenus en parallèle de véritables figures

---

dessinée « l'histoire de l'historiographie et du nationalisme français dans toutes ses différences d'expression sur le plan de la politique intérieure ». Voir Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, op. cit., p. 20 et sq.

<sup>48</sup> Voir Didier LE FUR, *Anne de Bretagne. Miroir d'une reine, historiographie d'un mythe*, Paris, Guénégaud, 2000 ainsi que le catalogue de l'exposition du musée du château des ducs de Bretagne de Nantes consacrée en 2007 à Anne de Bretagne : Pierre CHOTARD (dir.), *Anne de Bretagne. Une histoire, un mythe*, Paris, Somogy, Nantes, Château des ducs de Bretagne-Musée d'histoire de Nantes, 2007.

<sup>49</sup> Voir Yves-Marie ROUAT, « Bertrand Du Guesclin, l'histoire et le mythe », *Association Bretonne*, tome CXIV, 2005, p. 87-113 ainsi que, dans une moindre mesure, l'ouvrage de Bernard GUENEE, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Taillandier, 2008 qui consacre son chapitre 6 à la « renommée » de Bertrand Du Guesclin.

<sup>50</sup> Yann LAGADEC, Stéphane PERREON, David HOPKIN, « La bataille de St Cast (1758) et sa mémoire : une mythologie bretonne », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, tome 114, n°4, décembre 2007, p. 195-215 et, des mêmes auteurs, *La Bataille de Saint-Cast (Bretagne, 11 septembre 1758). Entre histoire et mémoire*, Rennes, PUR, 2009, 451p.

<sup>51</sup> Alain CROIX, « La révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen* n°131, nov-déc 2002, p. 2-11.

<sup>52</sup> Joël CORNETTE, « Le temps des mémoires » in *Le Marquis et le Régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008, Acte VI, p. 253-289.

<sup>53</sup> Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire » in Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 182-206.

de légende. C'est cette dissymétrie, dans l'épaisseur du passé breton, qu'il conviendra d'étudier.

### 1. Assister à la mémoire.

Nous embrasserons ces deux mémoires, nous les analyserons en propre, nous suivrons peu à peu le fil des souvenirs, les *traces* que les deux figures ont laissé dans l'immatériel et dans l'écrit. Dans un premier temps, il nous faudra purement et simplement *assister* à l'éclosion puis à la fortune de ces deux mémoires. Premier temps, il conviendra de se poser en spectateur, en *scrutateur* et laisser la transfiguration s'opérer sur les cendres encore chaudes de l'histoire.

Premier temps, nous verrons les historiens, les romanciers, les poètes *s'approprier* la figure ; certains aspects du personnage sont travaillés, d'autres sont négligés. L'être peu à peu devient *héros*, la figure historique se mue en *personnage* d'histoire ou de légende. Ses contours se modifient alors ; petit à petit la figure se transforme au gré des idéaux, des enjeux ou des représentations de l'époque qui la voit resurgir. Le Pontcallec du *Barzaz-Breiz* s'inscrit en chef pré-chouan, celui de La Borderie en *héros* qui, par ses combats pour la constitution bretonne et l'abaissement de l'impôt, est un homme en esprit du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. La figure historique est *recupérée*, traitée, pensée, remodelée de façon à venir peu à peu coïncider avec les enjeux du temps. A tel point que les personnages ainsi formés ont parfois peu à voir avec la figure historique dont ils sont issus, constructions apocryphes renseignant plus sûrement sur l'époque qui les a mis au monde que sur la réalité de leurs expériences historiques.

Il nous faudra dès lors accorder une large place à la contextualisation pour tenter d'établir le plus rigoureusement possible ce lien indéfectible qui ancre, articule, assujettit le souvenir de nos protagonistes aux représentations et aux enjeux de l'époque qui les voit affleurer. C'est là notre deuxième temps, c'est là que se joue le travail de l'historien, que nous essaierons, à notre niveau, de pratiquer. Le cheminement mémoriel est un fait en soi ; il ne peut être question de critiquer une légende, il n'est pas de notre orgueil de contredire une interprétation

---

<sup>54</sup> Rolland BOUËXEL, Jeanne-Louïsette CARRIO et Lionel FORLOT, « Marion du Faouët : Complaintes et légendes » in. Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses « associés »*, 1740-1770, Le Faouët, Liv'éditions, 1997, p. 313-323.

<sup>55</sup> Arthur de LA BORDERIE écrit en effet : « En 1832, M. Lemontey, l'un des Quarante, publia une histoire de la régence de Philippe d'Orléans, toute gonflée des idées et des passions dont le récent triomphe ébranlait encore le monde. Au moins avec cet auteur nos gentilshommes bretons auront sans doute bonne mesure ? N'ont-ils pas, eux aussi, défendu une chartre, demandé la réduction de l'impôt, et rêvé de changer, sinon une dynastie, du moins une régence ? » in. « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome I<sup>er</sup>, 1857, p. 2.

historique. Il nous faudra *simplement* introduire chaque source, chaque occurrence mémorielle dans son *contexte large*, c'est-à-dire dresser le décor historique qui la voit éclore, ménager une place à la subjectivité des auteurs, tenir compte de l'audience qu'elle reçoit et ainsi apprécier son impact sur la construction du souvenir.

C'est à l'aune de cet écho, de cet impact seul que se mesure l'importance et l'influence des sources qui étayeront notre propos ; la qualité littéraire d'un texte, la beauté formelle d'une gravure, ou tout autre critère forcément subjectif, ne seront pas pris en compte ; dans notre analyse, l'importance d'une source est évaluée à sa force de frappe et d'échos, à sa capacité éventuelle à marquer durablement la représentation du personnage. Certaines sources sont capables de tant de résonances qu'elles marquent à jamais une figure ; d'autres, au faible écho, se contentent de l'effleurer, sans jamais pouvoir prétendre à mieux. Quelquefois le texte ou l'image se fait modulateur de mémoire, capable d'infléchir une destinée mémorielle ; d'autre fois il se contente de n'être que l'expression d'un air du temps, reprenant, sans les bousculer, les teintes établies. Il nous faudra distinguer avec le plus de rigueur possible les documents aux vastes échos, *créateurs de mémoire*, et qui agissent donc sur la représentation d'une figure ; ceux qui reprennent une image élaborée ailleurs, sans la brusquer en aucune façon ; ceux enfin qui, malgré leur faible impact, signalent une mémoire invisible, une mémoire cachée, une mémoire de l'ombre, tapie au sein d'un groupe social donné, et que l'écrit, par intermittence, nous donne à voir.

Plus qu'une mémoire, nous devrions d'ailleurs parler de mémoires, au pluriel – on peut croire avec Pierre Nora qu'il y a autant de mémoires qu'il existe de groupes sociaux<sup>56</sup>. Par commodité, nous reprendrons au sein de l'étude la typologie élaborée par Stéphane Perréon et Yann Lagadec. Directement inspirée des travaux de l'Irlandais N. O. Ciosain<sup>57</sup>, les deux historiens proposent une catégorisation de la mémoire en « mémoire nationale-élitare », mémoire d'élites, mémoire *française*, véhiculée et transmise par l'écrit, par l'histoire en

---

<sup>56</sup> Cf. *Supra*. p. 7.

<sup>57</sup> Dans un article paru en 2004 sur la mémoire de la famine irlandaise de 1847, l'historien N.O. Ciosain développe ainsi l'idée d'une « taxinomie tripartite de la mémoire collective » en proposant de distinguer une mémoire *globale* – définie comme « un niveau d'information et d'interprétation abstrait, à la portée habituellement nationale et susceptible de provenir de sources écrites », véhiculée en premier lieu par les histoires écrites -, une mémoire *populaire* – transmises par « un répertoire stylisé d'images, de motifs, de courts récits », de légendes aussi, et diffusée par les prêtres érudits, les sociétés savantes ou les politiciens locaux -, enfin une mémoire *locale* – fragmentaire, lacunaire, transmise par l'oral seulement, cette dernière tend à se dissoudre avec le temps. Voir Niall O CIOSAIN, « Approaching a Folklore Archive. The Irish Folklore Commission and the Memory of the Great Famine », *Folklore*, 2004-2, p. 222-232. Pour une approche critique de cet article, voir Yann LAGADEC, Stéphane PERREON (avec la collaboration de David HOPKIN), *La Bataille de Saint-Cast (Bretagne, 11 septembre 1758). Entre histoire et mémoire*, op. cit., p. 327-328. C'est à cet ouvrage que nous empruntons la traduction française des formules de Ciosain.

premier lieu ; mémoire « provinciale-érudite », inscrite dans la région Bretagne, incarnée par les érudits locaux (figures politiques, prêtres, magistrats) et qui se donne à voir au sein des sociétés savantes ; enfin « mémoire locale-populaire », tradition mémorielle, marquée par l'oral, les légendes et les *gwerzioù*. Deux mémoires *d'élites*, en France et à Paris, en Bretagne, une tradition mémorielle et locale. Nous reprendrons ici cette typologie ; pertinente, adaptée à la sphère bretonne, elle est un outil privilégié pour l'entreprise que nous lançons ici, celle *d'expliquer* la mémoire de nos deux figures, de rendre compte des causes qui font l'actualité de nos personnages en une certaine époque, leur inadaptation en une autre.

## 2. Les moments de mémoire.

Si parfois, durant quelques périodes, la mémoire est abondante, que les sources s'accumulent pour dessiner nos figures, à d'autres moments, la mémoire s'effrite, les traces s'estompent. Il nous faut alors les poursuivre dans le postulat et le non-dit du récit, il nous faut pénétrer son foisonnement de signes – sa solitude de langage rituel – et y déceler, dans les dépôts que sa circulation troublée ne peut manquer d'émettre, sa liaison à l'histoire, c'est-à-dire le champ historique de ses options possibles.

Car la mémoire n'est pas réminiscence sourde, aveugle, elle se nourrit de rémission, elle s'épanouit quelquefois dans l'absence. Si le souvenir devra être disséqué, l'amnésie devra tout autant être interrogée – avec davantage de précautions cependant. Certes qu'Eliane Viennot examine longuement l'oubli de Marguerite de Valois au XVIII<sup>e</sup> siècle est d'une grande pertinence : l'historienne nous montre que cet oubli participe d'un travail systématique pour déconsidérer la légitimité du pouvoir des dames, un oubli qui devient symbole de la décadence de la vieille aristocratie<sup>58</sup>. Certes, il est légitime de s'interroger sur l'absence de Jeanne d'Arc ou de Napoléon à certaines périodes de l'histoire ; c'est une absence suspecte, inquiétante. Mais Pontcallec n'est pas Napoléon, Marion du Faouët n'est pas Jeanne d'Arc. Leur absence à l'histoire, à la *mémoire écrite* est moins surprenante et surtout moins significative.

A travers cet effort critique, le *moment* qui voit resurgir le souvenir est évidemment mis à l'honneur. Ce temps du souvenir sera étudié en lui-même d'abord, puis mis en relation à tous les autres, à toutes ces traces de mémoire comme autant de balises et d'occurrences sur le sentier mémoriel. D'une balise à l'autre, d'un texte au suivant, les faits ont évolué, changé. Le

---

<sup>58</sup> Eliane VIENNOT, *Marguerite de Valois, Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993, p. 233-393.

temps a joué son rôle, dépoussiéré les faits, réactualisé les enjeux. Les raisons de tels changements sont quelques fois évidentes, quelques fois très obscures. Il nous faudra tenter de les percer à jour.

D'autres fois, signalons-le, le temps n'érode rien ; du palimpseste, l'écriture demeure visible sous la réitération du mot. Les anecdotes répétées, les légendes transmises de texte en texte et qui composent la figure ont leur histoire aussi. Dans certains cas, utiles, pertinents, nous dresserons une *archéologie du souvenir limité*, une mise en histoire d'un épiphénomène afin d'apprécier ses récurrences successives.

### **3. Suivre le fil des identités bretonnes.**

L'évolution du traitement de nos figures fait parallèle à une évolution des *idées* relatives à la thématique globale de l'étude : la contestation bretonne. Il y a corrélation entre l'étude du souvenir d'un personnage et l'étude des idées qui lui ont été rattachées. A travers la perception du personnage de Jeanne d'Arc, Gerd Krumeich dressait une Histoire du nationalisme en France<sup>59</sup> ; par la médiation de Marguerite de Valois, Elianne Viennot réalisait une histoire de la perception de la femme, voire une histoire du féminisme<sup>60</sup>. De même, par l'analyse mémorielle de Pontcallec et de Marion du Faouët nous souhaitons apporter quelques perspectives, quelques petits éclairages culturels sur la notion de contestation en Bretagne, sur son évolution ; par la médiation de ces figures dispenser quelques brèves remarques sur la construction, la formation, la pérennité d'une *identité* – c'est-à-dire, écrit Alain Croix, d'une mémoire continue ou reconstruite<sup>61</sup> – en Bretagne.

### **4. Remarques et démarches structurelles.**

Au sein du travail, la *mémoire* est objet mais également *sujet* d'étude. Ainsi cette recherche entend intégrer la problématique du rapport ambigu entre histoire et mémoire, et s'interroger sur le processus de formation de la *tradition mémorielle* – mémoire locale et populaire, orale – dans ses rapports aux mémoires des élites et à l'histoire.

---

<sup>59</sup> Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'Histoire*, Paris, Albin Michel, 1993.

<sup>60</sup> Elianne VIENNOT, *Marguerite de Valois*, op. cit.

<sup>61</sup> Alain CROIX, « La Révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen*, n°131, novembre-décembre 2002, p.6.

Car, rappelons-le, la mémoire n'est pas cloisonnée dans l'histoire, elle ne peut se réduire simplement à un de ses objets<sup>62</sup>. Elle est vie et force mouvante ; elle la dépasse toujours. Immatérielle, évanescence, elle s'exprime bien souvent dans les façons ou les manières de l'écriture ; c'est une force, une *émotion* qu'il faut guetter. Le mythe, le personnage mythifié est investi d'une *sensibilité* que reflète l'adhésion qu'il suscite. Le noyau *structurel* du mythe est un noyau d'émotion, d'attachement pur, qui explique, que d'un média à l'autre, les teintes de la figure persiste en ses déprédations mêmes ; lorsque l'entier vêtement est démis, l'attachement est là, encore. La mémoire ne peut ainsi se comprendre indépendamment de sa conjointe sensibilité, hors de son tissu d'émotions. De l'extérieur, examiné du seul regard critique, il risque, comme l'a souligné Raoul Girardet, de n'offrir qu'une « image fossilisée, desséchée », dégorgée de la substance qui lui donne corps – ce « contenu émotionnel » qui représente « l'essentiel de lui-même <sup>63</sup> ». Nous lançons ici une étude nécessairement *fragmentaire* : entre l'expérience vécue et la distanciation d'histoire, le hiatus demeure et demeurera, imperturbable. Immersion dépourvue de regard critique ou recul interdisant la sensibilité – voilà le dilemme, le conflit auquel notre étude se confronte<sup>64</sup>.

Pour néanmoins saisir à l'œuvre le parcours de nos personnages, l'attachement qu'ils susciterent, nous devons user des sources comme pôles sensibles de valeurs culturelles, comme *agents* permanents d'une éphémère appréhension collective. J'ai à cette intention regroupé un spectre de sources élargi, une documentation variée et polymorphe depuis l'immatériel nom de rue jusqu'à l'ouvrage le plus érudit, entre pièces de théâtres et téléfilms, ouvrages d'histoires et chansons. Toute *empreinte* mémorielle peut constituer une source dès lors qu'une de nos deux figures y tient une place quelconque<sup>65</sup>.

Une remarque à ce propos : un certain nombre d'écrits qui composent ma bibliographie sont en breton, une langue que je ne maîtrise pas. Ces documents, traduits en français pour la plupart, ne seront bien entendu pas laissés de côté. Néanmoins, le voile de traduction, dévoreur de sens, empêchera ponctuellement une caractérisation trop rigoureuse des documents en question. Cette inaccessibilité de la langue est un obstacle lourd ; nous osons croire, pourtant, qu'elle n'a pas tant gêné à l'étude, somme toute brève, concise.

---

<sup>62</sup> Voir à ce sujet l'avertissement donné par Paul RICOEUR dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*, p. 500-512.

<sup>63</sup> Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, *op. cit.*, p. 23-24.

<sup>64</sup> « Le mythe ne peut être compris que s'il est intimement vécu, écrit Raoul Girardet, mais le vivre interdit d'en rendre objectivement compte. Objet d'étude, il tend en revanche à se figer en une succession de données statiques ; il tend également à se vider de son contenu émotionnel, c'est-à-dire de l'essentiel de lui-même ». *Ibid.*, p. 24.

<sup>65</sup> La table bibliographique qui forme la trame de l'étude est reproduite en fin de volume.

Nous parlons de *mémoires*, nous ne travaillerons qu'à partir d'empreintes *écrites* ; l'oral s'estompe, se dissout. Pourtant, par le biais d'un large corpus, ouvert à l'ensemble des supports susceptibles d'évoquer nos figures, à travers cet ensemble de *souvenirs* aux recouvrements polymorphes, sans doute parviendrons-nous à saisir, parfois, ces *traces* dont parlait Georges Duby et qui nous intéressent tant, celles qui, diffuses, mouvantes, résident dans la mémoire des hommes et s'intègrent à la représentation et à l'émotion du passé collectif. Sans doute à travers la perméabilité d'un corpus *libre*, à travers ces voix diverses qui le composent, de l'anonyme interprète de *gwerzioù* au romancier fameux, de l'historien au poète, effleurerons-nous l'épiderme d'une éphémère, fragmentaire représentation collective, angle mort de la recherche historique, *membrane d'affection* qui relie un corps social à la fable de son héros.

Nous entendons ainsi confronter des textes très divers, exhumer des récits parfois forts étranges, voguant entre investissements idéologiques, connotations de *contemporanéité* et autres « vernis ou couleurs criards ou discrets <sup>66</sup> ». Il nous faut dès lors éviter la facilité qui tend les bras : celle d'un relativisme facile, qui consisterait à conclure de cet amas de mots que la vérité historique est impossible à atteindre, que tout récit est faux, qu'il ne sert à rien de disserter. Au contraire, nous partons ici de faits historiques purement établis pour chaque personnage – que nous présenterons dans un premier chapitre. Mais entre ces faits balisés, dans les récits qui les répètent, une large place est donnée aux interprétations de tout ordre, aux renvois d'actualité ou de circonstance, qui crayonnent un à un ces faits réels et leur donnent un *sens*, comme un trajet qui orienterait la direction générale, en l'investissant de connotations nouvelles. Ces données formeront la base de notre travail, la matière de notre étude <sup>67</sup>. L'adéquation et la conformité au réel de ces *interprétations* ne relèvent que fort peu de notre domaine, encore moins de notre compétence ; tout au plus nous permettrons nous de signaler quand ces interprétations, d'évidence, seront fallacieuses ou dramatisées à outrance. Nul hybris donc, dans le projet entrepris. Il ne s'agit pas de regarder, sarcastique, une succession de récits erronés en ironisant sur les fautes ou sur les récupérations et autres parallèles qu'ils esquissent. Je ne me prétends pas l'arbitre d'une mêlée, distribuant cartons et récompenses aux auteurs qui m'auraient plu. Le regard se déplace des récits aux figures ; ce sont elles que nous devons *composer*, ajuster, présenter en leurs alternatifs avatars ; nous les

---

<sup>66</sup> Voir l'introduction par Alain BOURREAU de Arsenio FRUGONI, *Arnaud de Brescia dans les sources du XIIIe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. X.

<sup>67</sup> Deborah COHEN a cette fort belle expression : « la démarche interprétative [de l'entreprise mémorielle] est un fait d'histoire. » In. « La légende de Mandrin, ou la mémoire comme travail d'interprétation ouverte », mai 1999, p. 3.

façonnerons peu à peu, aspect après aspect, agréments successifs, l'un après l'autre, afin de dresser l'étrange biographie de nos deux figures, d'inspiration non plus *positiviste* mais *mémorielle*.

Nous commencerons par un chapitre présentant *l'histoire* de nos deux figures – dans le cadre de notre travail, celle-ci fait office de base, d'armature à partir de laquelle s'érige, en ses successives déformations, la *légende*. Ensuite, une première partie, regroupant six chapitres, dressera l'étude mémorielle du marquis de Pontcallec, une seconde, de trois chapitres, celle de Marion du Faouët. Dans les deux cas, nous avons choisi une approche globalement chronologique, la mieux à même de faire sentir les échos de ces deux mémoires, de donner à voir leurs respirations successives, leurs façonnements progressifs. A demi-mots, à travers les écarts et les voix diverses qui les portent, ces deux figures, c'est à une appréciation de l'idée de révolte en Bretagne que l'on est convié. Une saisie de culture politique collective affleure par la médiation de ces deux images ; une Bretagne se donne à voir, en son introspection écrite, en sa secrète identité.

Un dernier chapitre, enfin, contrepoids du premier, sera le lieu d'une mise en présence des deux mémoires. Nous tenterons de combiner les souvenirs, les enjeux et les thèmes afin de distinguer avec le plus de netteté possible cette spécificité propre, ce dénominateur commun aux personnages qui tient à leur intégration à la culture et à la sphère bretonnes. Nous tenterons de démêler leur objet *d'incarnat*, celui d'une province que l'on voit affleurer dans ces attermoissements mémoriels, victime et martyr, courageuse, obstinée.

## Essai d'histoire hors la légende

Avant de nous pencher sur la mémoire de nos deux figures, il importe d'étudier le cours de leur histoire. Si le personnage de Pontcallec et son complot éponyme sont actuellement bien connus, en particulier grâce aux travaux de Joël Cornette<sup>68</sup>, celui de Marion du Faouët reste inachevé, fragmentaire, empêché par la faiblesse des pièces d'archives et par l'insuffisance des propos procéduriers.

Nous souhaitons ici raconter l'histoire de ces deux figures – c'est-à-dire exprimer les faits établis et avérés par l'histoire –, mais aussi établir une sorte de *bilan historiographique* : voici, pour l'une et l'autre de nos figures, l'état des connaissances actuelles la concernant.

Au trouble qu'eut représenté un entremêlement constant des deux récits, nous avons privilégié la clarté du discours chronologique ; l'histoire du marquis de Pontcallec précède celle de Marion du Faouët.

### I. Le marquis de Pontcallec et le complot breton.

#### 1. Eléments biographiques.

Chrysogone-Clément<sup>69</sup> de Guer est né à Rennes le 24 novembre 1679<sup>70</sup>. Fils de Charles-René de Guer, marquis de Pontcallec<sup>71</sup>, et de Bonne-Louise Le Voyer, dame de Trégomar et de la Haie-Painel<sup>72</sup>. Il eut deux frères, Claude<sup>73</sup> et Henri-Marie, trois sœurs, Marie-Gabrielle,

---

<sup>68</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008. C'est à cet ouvrage que nous empruntons la majorité des informations qui composent notre première partie.

<sup>69</sup> Le prénom du marquis de Pontcallec fut fixé sous des graphies très diverses (l'acte de baptême indique Crisogone, on rencontre ailleurs la forme Chrisogon ou Crisogon,...). Pour la clarté de l'exposé nous avons choisi la graphie *Chrysogone* qu'utilise Joël Cornette.

<sup>70</sup> L'acte de baptême se trouve aux Archives municipales de Rennes, *Registre paroissial de la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges*. Il fut reproduit intégralement en note par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, vol. VI, 1914, p. 106-107, n. 2.

<sup>71</sup> A noter, le nom *Pontcallec* connaît de nombreuses orthographes – Pont Kallec, Pontkalleg, Pontkalek,... Nous emploierons ici la forme Pontcallec, qui est la plus usitée.

<sup>72</sup> Cité par Arthur de LA BORDERIE, « Les sires du Quémenet-Héboi et de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 6<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, tome II., 1862, p. 213-235.

<sup>73</sup> Arthur de La Borderie le place en fils aîné de la famille. Il est pourtant, semble-t-il, le deuxième garçon après Chrysogone-Clément.

Françoise et Louise-Marie. Marquis de Pontcallec, il portait également le titre de comte de la Porte-Neuve.

Chrysogone était âgé de seize ans lorsque décéda son père en juin 1695. L'année suivante, il entra dans le régiment de Bressé comme enseigne<sup>74</sup> avant d'intégrer, en 1697, l'une des deux prestigieuses compagnies de mousquetaires du roi, les mousquetaires « noirs », ainsi désignés par la couleur de leurs chevaux<sup>75</sup>. Il fut présenté au roi Louis XIV en février 1697 en compagnie de deux autres nouvelles recrues, le marquis de Rivarolles et le chevalier de Quincy<sup>76</sup> – ce dernier, dans ses *Mémoires*, rapporte cette anecdote :

« Sire, dit [le marquis de Vins, capitaine-lieutenant de la compagnie], j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté trois mousquetaires. » – « Ils sont bien jeunes<sup>77</sup>, répliqua le Roi ; comment s'appellent-ils ? » Le marquis nous nomma les uns après les autres ; ensuite S.M. eut la bonté de nous dire : « Messieurs, servez-moi bien, et je ne vous oublierai pas<sup>78</sup> ».

Pontcallec quitta les Mousquetaires en 1701, et rejoignit le régiment des Dragons de Bretagne en qualité de capitaine. Une note d'inspection, datée du 18 septembre 1705, le juge « officier nullement propre au service<sup>79</sup> ». En 1706, il dut se retirer dans ses terres « pour rétablir ses affaires qui se délabroient de jour en jour<sup>80</sup> ».

Si notre marquis était à la tête d'un grand domaine qui s'étendait sur douze paroisses<sup>81</sup> entre le Blavet et le Scorff, disposant de 17 000 livres de rentes annuelles<sup>82</sup>, sa fortune était pourtant

---

<sup>74</sup> « Documents inédits sur l'Histoire de Bretagne. Interrogatoire du marquis de Pontcallec devant la Chambre Royale de Nantes en 1720 » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VII, 1892, p. 6.

<sup>75</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 87. La compagnie des mousquetaires noirs est seconde après celle des mousquetaires gris. Elles accueillèrent en priorité des jeunes hommes, souvent cadets, issus de bonnes familles de province.

<sup>76</sup> « Je fus reçu, écrit le chevalier de Quincy, au mois de janvier 1697, dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi. [...] Un mois après que je fus entré dans cette compagnie, le marquis de Vins, qui en étoit capitaine-lieutenant, me présenta au Roi avec le marquis de Rivarolles, Piémontois, et le comte de Pontcallec. Celui-ci a été assez malheureux pour entrer dans la révolte que firent plusieurs gentilshommes en Bretagne, l'année 1719. Il fut pris comme il vouloit s'embarquer pour se sauver en Espagne ; il eut le col coupé à Nantes avec deux autres seigneurs de cette province. » (Joseph Sévin de QUINCY, *Mémoires du chevalier de Quincy*, publiées par Léon LECESTRE, tome 1<sup>er</sup> 1690-1703, Paris, Renouard, Société de l'histoire de France, 1898, p. 28-30).

<sup>77</sup> En 1697, Pontcallec a en effet 18 ans.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>79</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 88.

<sup>80</sup> Ces mots sont de Pontcallec, issus de l'« Interrogatoire du marquis de Pontcallec », op. cit., p. 6.

<sup>81</sup> Ces douze paroisses sont : Berné, Bubry, Plouay, Inguiniel, Cléguer, Lanvaudan, Lomelec, Calan, Caudan, Quistinic, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Caradec-lès-Hennebont.

<sup>82</sup> C'est ce que déduit Joël Cornette d'une déposition de Jacques Belloudeau, régisseur de certaines terres de Pontcallec. Voir Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 109. A noter, ce fait semble discutable puisque les estimations de 1665 de Colbert de Croissy affirment que la famille Pontcallec disposait de 40 000

considérablement obérée. Pontcallec était impliqué dans un procès, commencé sous le marquisat d'Alain de Guer, son grand-père, et qu'il serait fastidieux et inapproprié de développer ici<sup>83</sup>. Seul compte que, criblé de dettes, Pontcallec, dans les années qui précèdent la conjuration, était fort menacé de saisie par ses créanciers.

Il se procura quelques revenus par la contrebande de tabac, qu'il faisait venir des îles anglo-normandes. C'était alors une pratique assez courante chez les gentilshommes nécessiteux. Sans doute peut-on y voir une forme de rébellion au pouvoir des traitants qui, affermissant les impôts indirects – celui sur le tabac en est un bon exemple –, étaient accusés de s'enrichir indûment.

Chrysogone, fraudeur, craignait l'arrestation, avec d'autant plus d'intensité que les autorités, sous la pression des fermiers de tabacs, redoublaient de vigilance ; le conjuré Couë de Salarün, noble fraudeur lui aussi, ne reçut-il pas une lettre de cachet, n'échappant à sa peine qu'à la condition expresse d'abandonner la contrebande<sup>84</sup>? A l'angoisse de l'arrestation imminente se mêlait la crainte de perdre une activité rentable.

Après 1706, il vécut avec sa sœur Françoise au château de Pontcallec, près du Faouët, « pays étrangement beau » nous dit Pierre de La Condamine<sup>85</sup>. Voici la description que fait Barthélémy Pocquet du château qui abrita les derniers instants de la conjuration :

« Le château de Pontcallec [...] avait l'aspect d'une forteresse. Avec ses remparts intacts et solides, une fois la porte fermée et le pont levé, il paraissait encore redoutable. Il était d'ailleurs situé dans une région des plus pittoresques et des plus sauvages du centre de l'Armorique, entre Guéméné et le Faouët, sur la paroisse de Berné, à une demie lieue de la chapelle de Kernascleden, aux merveilleux vitraux. Bâti sur un coteau à pic percé de souterrains qui, à l'est, domine un vaste étang et est protégé, à l'ouest, par le cours sinueux du Scorff, rendu infranchissable par les roches qui l'obstruent, il était de plus entouré, à quelques pas, du côté du

---

livres de rentes annuelles (voir James B. COLLINS, *La Bretagne dans l'Etat royal : classes sociales, états provinciaux et ordre public de l'Edit d'Union à la Révolte des bonnets rouges*, publié sous la direction de Gauthier AUBERT et Philippe HAMON, Rennes, PUR, 2006, p. 315).

<sup>83</sup> Un procès qui, de plus, allait largement dépasser la chronologie de notre présent marquis puisqu'il durait encore à la fin de l'Ancien Régime. Tant et tant que l'on disait, à Rennes, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que plusieurs carrosses n'auraient pas suffi à en transporter toutes les pièces. A ce sujet voir Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 112-116, Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec, une étrange conspiration au cœur de la Bretagne*, Mayenne, Y. Floc'h, 1988 (1<sup>ère</sup> ed. 1973), p. 99-105 et Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec. La passionnante histoire d'un grand domaine breton*, Plougoumelen, P. Le Moing Kerrand, 1997, p. 48-51.

<sup>84</sup> Voir le récit du gentilhomme breton François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence (Récit inédit, extrait d'un mémoire contemporain) », notes et introduction de Gustave-Thomas de CLOSMADÉUC, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, tome XV, 1871, p. 99-100 ainsi que Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 49.

sud, par une forêt de 500 hectares, remplie de chênes séculaires et coupée de fourrés et de halliers impénétrables. On ne pouvait y accéder que par deux ponts faciles à défendre : c'était un refuge inaccessible.<sup>86</sup>»

Paysage indomptable, propice au complot, il l'est aussi à la mémoire qui rattache inexorablement le souvenir du marquis à ces lieux emprunts de poésie sauvage.

L'homme Pontcallec était un bon vivant, amateur de vin<sup>87</sup> et « chasseur passionné qui convoquait fréquemment aux huës de sangliers tous les paysans des environs<sup>88</sup>», des paysans qui pourtant, semble-t-il, ne l'appréciaient guère... Les portraits retrouvés au hasard des procédures signalent un homme emporté et violent, irascible. Écoutons Jacques Belloudeau, le régisseur des terres de Pontcallec, parler de son maître, dans l'interrogatoire qu'il subit lors du procès du marquis :

« Monsieur de Pontcallec est un homme redouté, et extrêmement violent. Ses vassaux sont tous tremblants quand il leur parle ; il réduit les sergents de sa juridiction à faire ce qu'il leur ordonne<sup>89</sup>».

En 1714, alors qu'il revint de Paris – il y avait perdu beaucoup d'argent au jeu – il devint plus violent encore ; quand des procureurs ou des sergents venaient chez lui recevoir ses ordres il saisissait des bâtons et des barres de bois, qu'il conservait dans son salon, et parfois les battait sans rémission. « Le bras lui en lassait, continue Belloudeau, il perdait haleine et était obligé de changer de chemise<sup>90</sup>». Relevons à ce sujet le dialogue suivant entre notre marquis et son juge, le commissaire de la Chambre Royale de Nantes François Baussan, dialogue survenu après l'arrestation de Pontcallec, lors de son interrogatoire:

« D. – S'il n'est pas vrai qu'il maltraite ses vassaux et qu'il en a fait mourir sous le bâton ?

R. – A dit que non, qu'il n'y en a aucun qui puisse s'en plaindre<sup>91</sup>».

Quelquefois, raconte encore le régisseur Jacques Belloudeau, Pontcallec mettait ses domestiques dans la prison de sa demeure, il les maltraitait et « quand il estoit lassé de les

---

<sup>85</sup> Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>86</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>87</sup> Voir dans Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 97 la copie des achats qu'un certain Simon fit pour Pontcallec à Paris – « dix bouteilles de vin de Bourgogne [...] dix bouteilles de chablis etc. »

<sup>88</sup> Louis KERVEGANT, *Pont-Kallec et Ste Anne des Bois*, Berné, Imprimerie St Michel, 1937, p. 20.

<sup>89</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 121.

<sup>90</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>91</sup> « Interrogatoire du marquis de Pontcalec », *op. cit.*, p. 93.

maltraiter, il les y tenoit au pain et à l'eau.<sup>92</sup> » ; accusation au reste reconnue par Pontcallec lui-même lors de son procès :

« R. – A dit que, n'étant point yvrogne et ne pouvant pas souffrir les yvrognes, il enferme ses domestiques et les fait jeuner au pain et à l'eau pour les corriger, quand ils sont enivrés et qu'ils sont insolents<sup>93</sup> ».

Il n'est pas étonnant dès lors d'entendre ici et là que les domestiques de Pontcallec, bien souvent, le quittaient sans avoir été payés de leurs gages ; pour ne plus avoir à le souffrir, trois recteurs successifs de Berné auraient même demandés à changer de paroisse<sup>94</sup>.

Bien sûr, le témoignage de Belloudeau reste à saisir avec précaution ; Pierre de La Condamine rapporte que le régisseur a tracé deux portraits forts dissemblables du marquis dans ses dépositions successives : il l'a dépeint tout d'abord comme un homme de bon cœur, devenu par faiblesse le jouet d'un entourage intéressé, avant de se rétracter et de dessiner, six semaines plus tard, cette image de Pontcallec en hobereau violent, en brute tyrannique<sup>95</sup>. Sans doute le maître désormais déchu voyait en sa figure brisée se cristalliser les mécontentements et les frustrations. Cette nuance posée, elle se révèle insuffisante à redorer le blason du personnage ; le témoignage de Jacques Belloudeau est loin d'être un cas isolé – un gentilhomme de Rostrenen, Jean Sébastien de Leslay, incarcéré à Nantes, déclara lors du procès que « le bruit commun dans le pays était que M. de Pontcallec menaçait de brûler tous ceux qui ne seraient pas de son parti<sup>96</sup> » ; un certain Vincent Puil, forestier de 33 ans, affirma en cette même occasion que le « sieur de Pontcallec estoit très mauvais et frappoit tous les paysans qui alloient chez lui<sup>97</sup> ». D'autres témoins encore, transmis par la voix de M. de Vatan, procureur général de la Chambre Royale de Nantes qui jugea les condamnés, se plainquirent « les uns qu'il se faisait payer le minot<sup>98</sup> de froment huit livres quand il n'en valait que trois [...] d'autres qu'ils ne voulaient prendre les écus que sur le pied de quatre livres et de cent sols, même depuis que le prince a porté leur valeur à six livres, d'autres qu'il a fait faire de force des billets portant promesse de lui payer des sommes qui ne lui étaient pas dues<sup>99</sup> ». Tant et si bien que lors du procès relatif au complot, le procureur général fut sur le point d'entamer contre Pontcallec une poursuite subsidiaire pour « mauvais traitements,

---

<sup>92</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 121.

<sup>93</sup> « Interrogatoire du marquis de Pontcalec », op. cit., p. 91.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 248. Ce fait est avéré par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 122-123.

<sup>95</sup> Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, op. cit., p. 247.

<sup>96</sup> Cité par *Ibid.*, p. 247.

<sup>97</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 123.

<sup>98</sup> Le minot est une mesure de capacité pour les matières sèches, généralement égale à la moitié d'une mine.

vexations extraordinaires et exactions criantes commises par lui sur ses vassaux<sup>100</sup>». Eu égard de ces témoignages divers, l'histoire dépeint notre marquis comme un homme violent, dur, intimidant. « Les châtelains du voisinage, conclut Barthélémy Pocquet, avaient une grande considération pour son nom, mais peu d'estime pour sa personne<sup>101</sup> ».

De famille ancienne et prestigieuse – les enquêtes de noblesse ordonnées par Colbert avaient confirmé l'ancienneté nobiliaire de la branche Pontcallec<sup>102</sup> –, enracinée dans l'histoire longue du duché, notre marquis ressentit certainement en outrage les rapports nouveaux qui s'instauraient entre l'Etat royal et ses provinces, sans doute vivait-il en insulte cette royauté désormais lointaine à sa noblesse. Sans parler de ces armées royales, ingrates, perverties par l'inversion des valeurs chevaleresques, dans lesquelles Chrysogone ne brilla guère. Désormais la logique de service et d'obéissance tendait à se substituer à la hiérarchie des honneurs et du « beau fait d'arme »<sup>103</sup>. Evolution cynique, blessante ; source de malaise et de mécontentement où sourd l'ancienne promesse de Louis XIV comme un écho ironique. Ajoutez à cela la menace réelle d'une saisie de biens, et voilà notre marquis, fort attaché à ses droits et à ses privilèges, avec d'autant plus de force que ceux-ci commencent déjà de lui échapper.

D'évidence, ces quelques considérations expliquent en partie l'entrée de Pontcallec dans le complot breton, qui lui prêta un nom de guerre, *Fortier* ou *Forestier*<sup>104</sup>. Une fois la conjuration avortée, Pontcallec fut arrêté, jugé par la Chambre Royale de Nantes. C'est dans cette ville qu'il mourut finalement le 26 mars 1720, décapité, place du Bouffay. Le bourreau dut s'y reprendre à trois fois pour lui trancher la gorge. Il mourut sans alliance ni descendance.

## 2. La conspiration de Pontcallec.

Le personnage doit sa renommée et sa postérité dans l'histoire à la conjuration à laquelle son nom est aujourd'hui systématiquement attaché. Pourtant, Pontcallec n'y eut pas le premier rôle, il n'apparaît pas même dans la lutte légale de l'année 1718, considérée comme le premier acte de l'événement. Pour reprendre l'« avertissement » que La Borderie adresse au

---

<sup>99</sup> Cité par Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, op. cit., p. 249.

<sup>100</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 109.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p.48.

<sup>102</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit, p. 99.

<sup>103</sup> C'est la théorie défendue par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit, p. 104-108.

lecteur, dans son *Histoire de la conspiration...* nous pourrions nous aussi affirmer que « malgré le titre [du] récit, Pontcallec ne s’y montrera que fort tard et presque à la veille de son sacrifice <sup>105</sup> ».

### **La lutte institutionnelle (déc. 1717-oct. 1718).**

Premier temps de l’épisode, la lutte institutionnelle forme la trame d’une opposition légale à l’Etat royal sur laquelle vint plus tard se greffer la conspiration même. Drame de la nouvelle répartition des pouvoirs lié, notamment, à l’irruption de l’intendance ; assujettissement nouveau de la noblesse à l’impôt et au monde des traitants ; cette première partie de l’étude fournit les enjeux et les thèmes nécessaires à la bonne compréhension de la conjuration proprement dite.

#### ***Première session des états de Dinan.***

A la mort de Louis XIV, la situation économique en Bretagne était désastreuse ; la dette s’élevait alors à plus de 30 millions de livres. Le commerce, celui de la toile de lin, celui des draperies, florissant autrefois, était en berne. Les guerres successives contre l’Angleterre, la Hollande, l’Espagne, en plus d’assigner de nouveaux impôts, avaient grandement restreint les potentialités d’exportation de ces produits. La perturbation des relations économiques traditionnelles fit perdre à la Bretagne l’essentiel de ses marchés, rompit l’élan de son commerce maritime. A ce climat de crise économique et sociale, prompt à l’émotion, s’ajouta en 1715 la restitution du droit de remontrance aux cours souveraines, dans un contexte d’instabilité consubstantielle aux périodes de régence. L’exaspération des tensions, contenues jadis au temps de Louis XIV, trouvaient désormais un terrain fertile à leur éclosion.

Le 20 septembre 1715, le Parlement de Rennes revendiqua « le rétablissement de l’ancien ordre tel qu’il existait avant 1689 <sup>106</sup> », c’est-à-dire qu’il protestait contre l’autorité de l’intendant, figure administrative accusée d’empiéter sur les prérogatives administratives et judiciaires de la cour souveraine. Les états réunis à Saint-Brieuc en décembre 1715 adressèrent au jeune Louis XV de « très humbles remontrances <sup>107</sup> » ; la question de l’impôt donna lieu à protestations portant moins sur la somme réelle que sur les modalités de sa perception ; les animosités se cristallisèrent autour de Michau de Montaran, trésorier des

---

<sup>104</sup> « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 19.

<sup>105</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome 1<sup>er</sup>, 1857, Introduction, p. 4.

<sup>106</sup> Cité par Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France Universités, 2004, p. 49.

Etats, accusé de servir ses intérêts propres et de s'enrichir indûment, symbole vivant et honni de ce monde des financiers, des traitants que la politique fiscale de la monarchie faisait vivre.

En décembre 1717, à la veille de la tenue des états de Dinan, le conflit était latent entre les institutions de la province et l'Etat central. Celui-ci était représenté par deux hommes, Paul-Esprit Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, et le maréchal Pierre de Montesquiou, mandataire du gouverneur<sup>108</sup>. Le maréchal assurait le commandement de la province. En 1717, il avait soixante-douze ans. L'histoire nous le présente comme un homme dur et obstiné, qui concevait la société comme une armée en branle où l'obéissance devait être entretenue par la crainte. Surtout, comme le résume Arthur de la Borderie, « M. de Montesquiou [...] n'entendait point la nature de cet attachement des Bretons à leur liberté, pas plus qu'il n'en comprenait la source. Il n'y voyait qu'un germe de rébellion plus ou moins développé <sup>109</sup> ». Nul doute que l'incompréhension réciproque entre la noblesse bretonne et le maréchal joua son rôle dans le déroulement de l'affaire.

En septembre, un factum largement diffusé, rédigé par le gentilhomme Talhouët de Bonamour<sup>110</sup>, dressait un tableau noir de la situation en Bretagne : cinq millions de livres de recette normales contre neuf millions de dépenses ordinaires – la dette se montait à trente-cinq millions de livres. Le remède proposé était simple : les états devaient refuser le don gratuit<sup>111</sup> et réclamer le respect des privilèges de la Bretagne, outrageusement violés<sup>112</sup>.

Ainsi s'ouvrit la session des états, le 15 décembre 1717 dans l'Eglise des Cordeliers à Dinan. Le 16, les états refusèrent de voter par acclamation le don gratuit de deux millions de livres demandé par les commissaires du roi. Le tiers et la noblesse soutinrent en effet qu'il leur était impossible d'accepter le don sans un examen préalable de la situation financière de la province. C'était la première fois depuis l'instauration du don gratuit en 1614 que ce

---

<sup>107</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>108</sup> Le gouverneur et lieutenant général de Bretagne était alors le comte de Toulouse. Mais du fait de ses responsabilités étendues, il ne séjournait pratiquement jamais en Bretagne et le maréchal de Montesquiou apparaît ainsi comme un quasi-gouverneur. (*Ibid.*, p. 38).

<sup>109</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. I, p. 8.

<sup>110</sup> Louis-Germain de Talhouët, comte de Bonamour (1684-1734), dont nous aurons l'occasion de reparler, fut un gentilhomme criblé de dettes, lui aussi, un des principaux meneurs de la conjuration bretonne. Montesquiou le qualifie de « gentilhomme remuant » ; Jacquilot du Boisrouvray dit de lui qu'il était « écouté comme un oracle ». (Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 80).

<sup>111</sup> « Le don gratuit, nous dit Arthur de LA BORDERIE, était une somme plus ou moins forte, que les Etats de Bretagne donnaient au Roi, à chacune de leurs tenues, sans affectation d'emploi, pour subvenir aux nécessités imprévues de la Couronne » dans « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. III, p. 233.

<sup>112</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 53-54.

dernier n'était pas voté par acclamation. Contractuellement, les états avaient le droit avec eux, mais non l'usage. Le 18 décembre, Montesquiou, furieux, fit dissoudre l'assemblée frondeuse et mit en exil quatre gentilshommes<sup>113</sup> – ces quatre nobles exilés vinrent à Paris expliquer leur geste, présenter leur réclamation au Régent ; un soir, au jardin des Tuileries, Talhouët de Bonamour et le comte de Noyant rencontrèrent la duchesse du Maine.

Ce *coup de majesté* eut une conséquence immédiate : les états n'ayant pas levé d'impôts, leur perception se trouvait suspendue. Afin de remédier à une telle situation, le 21 décembre, un arrêt du conseil du roi exigea la levée des impôts ordinaires<sup>114</sup>. S'éleva alors la voix du Parlement de Bretagne, qui répliqua, soutenant la fronde, en opposant un refus absolu : la loi fondamentale de la province, en effet, décrétait qu'aucun droit ne pouvait être levé sans le consentement des états. Les intimidations et les menaces de l'intendant ne changèrent rien dans un premier temps – le parlement décida même d'envoyer une députation porter ses remontrances à la cour. Sans succès, il dut se résigner peu à peu. Les états furent finalement rappelés à Dinan pour le 1<sup>er</sup> juillet.

### *Seconde session des états de Dinan.*

Le maréchal de Montesquiou, tenu en *quarantaine* à Rennes par ces messieurs de la noblesse, du Parlement et des états, prit ses précautions : il se fit envoyer des lettres de cachets vierges pour punir les meneurs éventuels et une vingtaine de gentilshommes furent interdits à Dinan. La deuxième session des états reprit là où s'était arrêtée la première. Le don gratuit fut voté, cette fois sans discussion. *L'affaire des droits d'entrée*, selon le mot de La Borderie, relança la crise<sup>115</sup>.

La noblesse s'opposa au renouvellement du droit des entrées, un nouvel impôt introduit en 1710 sur les boissons, renouvellement, nous dit Jean Quéniart, décidé « sur la pression de traitants comme Montaran qui tiraient de l'affermage de cette taxe un profit de 10%<sup>116</sup> ». La délibération se fit par ordre : le tiers et le clergé donnèrent finalement leur accord, non sans mal ; la noblesse seule le refusa en adressant une solennelle protestation. Conformément aux modalités prévues par l'édit de 1532, il fallait l'unanimité des trois ordres pour que l'impôt soit validé. Montesquiou passa outre, décidant illégalement que deux ordres avaient autorité à former seuls la délibération.

---

<sup>113</sup> Il s'agit de MM. du Groesquer, de Piré, de Noyant et de Talhouët de Bonamour.

<sup>114</sup> C'est-à-dire les fouages, étapes, devoirs et capitations.

<sup>115</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IV, p. 108.

<sup>116</sup> Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 52.

Une telle entorse aux privilèges de la province souleva de vives clameurs. Les trois ordres nommèrent des députés afin d'adresser au souverain un « cahier extraordinaire » détaillant leurs griefs<sup>117</sup>. Cela n'eut aucun effet et la noblesse fit alors enregistrer une protestation au Parlement de Rennes. Ce dernier rendit le 7 septembre un arrêt qui stipulait : « fai[re] défense à toute personne, commis ou préposés, de faire aucune levée de deniers dans la province, sans le consentement exprès des états, sous peine de concussion, conformément aux contrats passés avec Sa Majesté<sup>118</sup> ». Le lendemain une *opposition* à toute violation de cet arrêt fut signé par soixante-trois gentilshommes bretons. Montesquiou les fit chasser de Dinan, accompagnés d'une dizaine d'autres députés<sup>119</sup>, avec interdiction de reparaître aux états<sup>120</sup>. Et c'est dans la plus vive confusion que se clôtura la session le 23 septembre.

L'exil, les lettres de cachet, puis les menaces de suppression de charges pour les parlementaires les plus remuants provoquèrent une brutale retombée de la résistance. Le 29 septembre, un arrêt du conseil vint supprimer les actes par lesquels le Parlement de Bretagne avait interdit la levée des impôts non votés aux états<sup>121</sup> ; symbolique, fin octobre, un huissier vint biffer sur les registres parlementaires les protestations de la noblesse qui y avaient été retranscrites<sup>122</sup>.

La crise institutionnelle était alors terminée. Elle allait rebondir, pourtant, sous une autre forme avec *l'affaire Pontcallec*.

### **La conspiration (sept. 1718-nov. 1719).**

Septembre 1718, quelques jours après l'incident qui vit Montesquiou exclure des états de Dinan soixante-trois gentilshommes, les principaux opposants de la noblesse, menés par Talhouët de Bonamour et par Pierre-Joseph de Lambilly<sup>123</sup> se réunirent à Rennes et rédigèrent un *Acte d'union pour la défense des libertés de la Bretagne*. Après y avoir rappelé que « le

---

<sup>117</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>119</sup> Ceci provoqua-t-il, comme l'affirme La Borderie, le départ, par pure solidarité, d'un grand nombre d'autres ? « La désertion devint telle en un instant que le maréchal, qui la veille avait donné des défenses d'entrer aux Etats, fut obligé le lendemain, pour retenir quelque Noblesse, de distribuer des défenses d'en sortir » (Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IV, p. 134).

<sup>120</sup> Le maréchal de Montesquiou affirmait dans une lettre datée du 2 octobre que l'exil des députés et des parlementaires « est plutôt regardé comme récompense que comme punition, chacun se faisant honneur de se croire victime pour la patrie. » (Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 79).

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>122</sup> Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>123</sup> Pierre-Joseph, comte de Lambilly, baron de Kergrois (1679-1731), conseiller au parlement de Rennes depuis 1707 fut un des seuls parmi les conspirateurs à disposer d'une réelle fortune. Il fut au Parlement l'un des opposant les plus ardents de Montaran et de Montesquiou – ce dernier le qualifia même, dans une lettre au garde des Sceaux D'Argenson, de « fou dangereux, qui mettra toujours le trouble dans le parlement » (Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 79).

plus essentiel de ses droits et privilèges est l'assemblée des Etats de la Nation, qui seule peut servir de borne à l'autorité législative, publique, économique et despotique des souverains ; [...] qu'on ne peut faire sans sa participation aucune imposition », les signataires s'engageaient à « [s'] unir tous ensemble pour soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes, sous le respect dû au Roi et à S.A.R. le duc d'Orléans, Régent du royaume, tous les droits et privilèges de la province de Bretagne et les prérogatives de la noblesse ». Enfin, ils promirent que « si quelqu'un des soussignés [était] troublé ou attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite, en sa personne, sa liberté ou ses biens, [...] de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état où il serait réduit pour l'intérêt de la cause commune, jusqu'à périr plutôt que de le souffrir opprimé, et de l'indemniser de toutes les pertes et frais qu'il pourrait faire pour le bien commun <sup>124</sup>».

Ce manifeste fut largement diffusé, recueillit de nombreuses signatures, porté de château en château par quelques émissaires contestataires du deuxième ordre. L'appel trouva écho auprès de la petite noblesse terrienne et rurale. Remarquons que la haute noblesse, dépendante du pouvoir royal, les grandes familles liées à la cour et les belles fortunes dont les intérêts dans la province étaient trop considérables pour tenter l'aventure, témoignèrent de froideur et de méfiance et dédaignèrent l'association. La bourgeoisie resta complètement étrangère au mouvement ; le peuple l'ignora.

De septembre à décembre 1718, l'Acte reçut environ 300 signatures<sup>125</sup>. Parmi elles, à la date du 4 novembre 1718, celle de Chrysogone-Clément de Guer, marquis de Pontcallec. Lors de son procès, il déclarera que dès septembre M. de Noyant lui avait présenté « un projet d'association pour les Etats prochains, à l'effet de s'y trouver 500 à 600 gentilshommes, et plus s'il étoit possible <sup>126</sup>» mais il refusa d'y adhérer, car il se rendait rarement aux états – au reste ne s'était-il pas montré à ceux de Dinan<sup>127</sup>. Il changea d'avis en novembre et rejoignit l'association dans le but de « faire sortir le sieur de Montaran de sa place de trésorier de la Province, et [de] se maintenir dans leurs privilèges <sup>128</sup>».

L'association ne resta pas longtemps secrète et dès le 9 novembre 1718 on peut lire dans la correspondance du maréchal de Montesquiou :

---

<sup>124</sup> Cité par Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. V, p. 141-143.

<sup>125</sup> Si Pierre de La Condamine estime ce nombre aux environs de 500, Joël Cornette et Jean Quéniart avancent le chiffre de 300. Il est au reste confirmé par Pontcallec dans son interrogatoire (« Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 14.)

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>127</sup> « Documents inédits sur l'Histoire de Bretagne. Second interrogatoire du marquis de Pontcallec devant la Chambre Royale de Nantes en 1720 » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VII, 1892, p. 333.

« Il m'est revenu [...] il y a environ trois semaines ou un mois, des avis qu'il y avoit un mouvement parmi la Noblesse, faisant entre eux une espèce d'association pour empêcher la levée des deniers pour la capitation, et en général pour les privilèges de la province. [...] [E]t je crois que le meilleur parti à prendre sur cela est de ne pas faire semblant d'y faire attention <sup>129</sup>».

### ***Lanvaux et l'appel de l'Espagne.***

Le 28 mars 1719, Pontcallec, d'après ses propres dires, « reçut un exprès du sieur de Lambilly, qui luy apporta un billet de quatre lignes pour se trouver à une partie de chasse dans le parc de Lanvaux <sup>130</sup>». La partie de chasse était prétexte. Le 13 avril, dans les landes de Lanvaux, seize gentilshommes furent au rendez-vous d'une réunion secrète qui allait donner forme et direction à la conjuration.

« Ceux des confédérés qui y vinrent étoient déguisés avec des nez postiches ou des moustaches, afin de n'être pas reconnus [...] Ils se rendirent tous successivement dans le parc ou forest de [Lanvaux], et pour signe de reconnaissance, chacun tira en entrant deux coups de pistolets <sup>131</sup>» écrit le président de Robien ; « jamais une réunion secrète ne s'était tenue dans un appareil aussi voyant et aussi bruyant » conclut La Condamine ; assertions que réfute La Borderie au nom du bon sens.

Quoi qu'il en soit, on sait que la réunion débuta par la lecture de Bonamour d'un petit livre de sa composition exposant les griefs des gentilshommes ainsi que les moyens de remédier à ces « infractions<sup>132</sup>». On envisagea ensuite d'adresser une requête au Régent pour le rétablissement des libertés et privilèges des états, de la noblesse et plus généralement de la province, pour réclamer des comptes au trésorier Montaran, pour se plaindre enfin des vexations que le maréchal de Montesquiou faisait endurer à la noblesse. Les cadres de la conjuration furent constitués : on nomma trois commissaires par évêché qui prévoyaient de s'assembler chaque mois – Pontcallec devint commissaire de l'évêché de Quimper<sup>133</sup>.

---

<sup>128</sup> « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 14. Voir à ce sujet Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>129</sup> Lettre adressée au garde des Sceaux D'Argenson, citée par Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VII, p. 149.

<sup>130</sup> « Interrogatoire du marquis de Pontcallec », *op. cit.*, p. 10.

<sup>131</sup> Christophe-Paul de ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*, Collection particulière (l'original de ce manuscrit se trouve à la BM de Rennes, Ms. 15675), vers 1753, fol. 34.

<sup>132</sup> « Interrogatoire du marquis de Pontcallec », *op. cit.*, p. 10.

<sup>133</sup> C'est Pontcallec et Montlouis qui l'affirment dans leur interrogatoire. Voir « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 11 et « Documents inédits sur la conspiration de Pontcallec. Interrogatoire du sieur de Montlouis » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VIII, 1892, p. 285.

Avant que la réunion ne se terminât, et tandis que les gentilshommes remontaient déjà à cheval, Lambilly lança l'idée d'un recours à l'Espagne. Cette proposition n'éveilla pas, semble-t-il, grand écho dans l'auditoire. Aucun des conjurés présents ne souhaitait s'embarquer pour l'Espagne, ni même avancer l'argent nécessaire à l'envoi d'une députation<sup>134</sup>. C'était de plus extrêmement risqué : depuis le 9 janvier 1719 la France était en guerre contre ce même pays. La conjuration jusqu'alors limitée à une défense de principe des privilèges provinciaux prenait l'allure d'une trahison nationale. De nombreux sympathisants préférèrent de ce fait s'éloigner de l'association : « Messieurs, dira le président de Rochefort<sup>135</sup>, j'ai été des vôtres tant que j'ai cru que tout ceci n'était qu'un jeu ; mais s'il s'agit de faire des députations et d'envoyer en Espagne, je n'en suis plus et je me retire<sup>136</sup> ». La réunion finie, rien ne fut momentanément décidé.

De nouvelles assemblées eurent lieu : à Pontivy le 25 mai les conjurés dînèrent dans un cabaret. Seulement, des officiers de cavalerie occupaient la chambre voisine. « Il n'y fut rien traité, et [...] ils s'en retournèrent tous sans y avoir rien agité<sup>137</sup> ». Le 5 juillet à la foire de la Martyre, les dix-huit conjurés présents apprirent que Lambilly, de son propre chef semble-t-il, avait envoyé en Espagne un certain Hervieu de Mellac<sup>138</sup> qui s'était présenté auprès de Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, en tant que député de la noblesse bretonne. Les résultats de sa mission furent l'occasion d'une nouvelle réunion le 28 juillet au château de Kergrois, chez Lambilly. Mellac revenait avec un mot de Philippe V qui fut lu avec attention :

« Le sieur de Mellac Hervieu m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne concernant les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets à ce que ledit sieur leur dira sur cela de ma part.

---

<sup>134</sup> Outre Lambilly qui offrit 8 000 livres, seul un certain Moutiers accepta de déboursier 4 000 livres. Voir Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 129.

<sup>135</sup> François de Laran de Kercadio, seigneur de Rochefort, président du Parlement de Bretagne.

<sup>136</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec*, op. cit., p.122.

<sup>137</sup> Cité par Arthur de LA BORDERIE, « Interrogatoire de Pontcallec », op. cit., p.12.

<sup>138</sup> Jacques Mathurin Hervieu de Mellac, dit Le Calme (anagramme de son nom) est un ancien capitaine du régiment de Champagne, parti chercher la fortune en Hongrie avant de revenir en France, espérant être replacé dans les armées du roi. « Il fut refusé, écrit Jacquelot, ce qui l'irrita si fort qu'il s'engagea dans l'affaire d'Espagne, où il se rendit après avoir couru plusieurs hasards ». On le présente comme un « bon officier » (L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la Minorité de Louis XV*, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1736, vol. 1, p. 376, appréciation reconduite par Christophe-Paul de ROBIEN, *Journal historique*, op. cit., fol. 34 et 121), Jacquelot quant à lui affirme que « c'était peut-être le seul de toute la troupe capable de bien conduire une intrigue » (François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », op. cit., p. 102).

Mais je les assure ici moi-même que je leur sais un très bon gré du glorieux parti qu'ils prennent et que je les soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais de sujets aussi fidèles du roi, mon neveu, et dont je ne veux que le bien et la gloire <sup>139</sup>».

Et Mellac de surenchérir : l'Espagne leur offrait une contribution financière, elle se disait prête à envoyer deux bataillons, des fusils, un général<sup>140</sup>. Et les conjurés de se réjouir : l'appel à l'Espagne n'était pas trahison puisque Philippe V avait du sang de France <sup>141</sup>!

Lors de cette même assemblée deux lettres furent rédigées : une à Philippe V, une au cardinal Alberoni, principal ministre d'Espagne. Tout en remerciant de la participation promise, les conjurés la jugeaient insuffisante, demandant 5 000 hommes, 20 000 fusils, 100 000 écus. Quand les vaisseaux espagnols se présenteront, dit Lambilly, une députation de gentilshommes sera envoyée au parlement de Rennes ; acte sera pris et Philippe V sera fait Régent. Mellac repartit pour l'Espagne le 15 août, emportant avec lui les consignes de la « noblesse de Bretagne ».

### ***Troubles, menaces et dénonciations.***

L'été 1719 en Bretagne fut marqué par une cherté des grains, qui provoqua une série d'émeutes, à Lamballe, à Vitré. Dans plusieurs villages de haute Cornouaille les paysans refusèrent de s'acquitter de l'impôt ; dans le pays de Guérande on vit la population soutenir par la force plusieurs imposés récalcitrants.

Ces troubles commencèrent d'inquiéter les responsables locaux qui les relièrent vaguement aux visées des comploteurs. Le 27 juin, l'intendant de la province, Paul-Esprit Feydeau de Brou, écrivait au subdélégué de Nantes, Gérard Mellier :

« J'ai fort entendu parler de la conduite de M. Pontcallec contre les affaires publiques. Il passe pour être à la tête de plusieurs gentilshommes et s'être trouvé dans l'assemblée qui s'est faite en la forêt de Lanvaux. Il doit aussi avoir fait faire quantité de bayonnettes et de bâtons ferrés ; mais il s'excuse en disant que c'est pour la chasse du sanglier. Cependant il est certain qu'il y a des factions, et des écrits que les gentilshommes signent et promettent sur leur honneur de ne s'en point départir <sup>142</sup>».

---

<sup>139</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>140</sup> Il s'agissait du duc d'Ormond, ancien lord lieutenant d'Irlande et commandant en chef des armées anglaises.

<sup>141</sup> Petit-fils de Louis XIV, oncle de Louis XV, Philippe V sut jouer de ses liens de parenté afin d'affermir une intense propagande qui trouva un large écho dans la population. Philippe V s'afficha ainsi en défenseur de la couronne de France et du « roi, [s]on neveu » contre un Régent impie et allié aux puissances protestantes. Les effets de cette propagande ont été analysés par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 135-141.

<sup>142</sup> Lettre du 27 juin 1719 adressée au subdélégué de Nantes, Gérard Mellier, citée par Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VII, §3, p. 317.

Les manœuvres des conjurés n'étaient pas bien secrètes, le marquis de Pontcallec en paraissait le meneur.

Pourtant Pontcallec ne dirigeait rien – Lambilly fut « le mauvais génie de l'Association », « le chef le plus actif », « le directeur réel <sup>143</sup> » ; Bonamour en fut l'organisateur attitré, l'inspirateur principal<sup>144</sup> – mais la réputation du marquis était à elle seule compromettante. Dès le 24 juin, sentant les soupçons peser sur lui, notre marquis écrivit à l'intendant pour justifier sa conduite et l'assurer de sa fidélité ; il devait récidiver le 21 juillet puis encore dans les premiers jours d'août<sup>145</sup>. « Je scay parfaitement, dira Feydeau de Brou, que Mr de Pontcallec a grande peur et qu'il souhaiterait n'être point lié avec ces Mrs. Il m'a écrit deux ou trois lettres pour m'assurer qu'il seroit bon serviteur du Roy <sup>146</sup> ». Craignant une surprise – d'autant qu'il fut averti qu'on songeait à l'arrêter comme fraudeur de tabac et, rumeur persistante, à l'envoyer au Mississippi – Chrysogone fit construire dans la forêt qui entourait son château des « cabanes de feuillage » où il passait la nuit, gardé par un valet ou par quelques paysans. Près de sa couchette attendait un cheval sellé – gage de sécurité<sup>147</sup>.

Au mois de juin, il apprit que le régiment de Champagne, qui tenait depuis peu garnison à Vannes, devait faire prochainement une expédition dans le centre de la Bretagne. Il se crut sur le point d'être arrêté. Chrysogone écrivit alors une lettre à un de ses voisins, le sieur de Montlouis<sup>148</sup>, affirmant que Montesquiou venait d'envoyer un détachement pour enlever la plupart des gentilshommes, sous prétexte de fraude, et ainsi les envoyer « à Mississippi » ; nul doute, disait-il, que « ce ne fût à luy [Pontcallec] qu'on en vouloit ». Il conseillait à Montlouis de « se mettre à couvert d'une telle entreprise <sup>149</sup> ». Le lendemain, après avoir reçu la lettre,

---

<sup>143</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 55.

<sup>144</sup> « On regarde M. de Bonamour, dira encore Feydeau de Brou, comme un des principaux chefs de party, on prend que c'est luy qui donne les ordres [...] Il soudoye une quarantaine d'hommes qui son engagés dans le régiment que l'on nomme de la liberté. ». Notons que ce régiment famélique de la liberté, lui qui, retravaillé par la légende, impressionna tant la postérité ne se composa en réalité que de soixante ou soixante-dix gentilshommes réellement impliqués dans l'affaire ; sur ce nombre, seulement une vingtaine y prit une part active et personnelle. (Lettre du 30 juillet 1719 adressée au subdélégué de Nantes, Gérard Mellier citée par Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec..., op. cit.*, p. 81.)

<sup>145</sup> Voir, aux Archives d'Ille-et-Vilaine (ADIV) un « Inventaire des pièces envoyées à la Chambre Royale », C. 1815.

<sup>146</sup> Lettre de Paul-Esprit Feydeau de Brou à Gérard Mellier datée du 22 août 1719 citée par Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec..., op. cit.*, p. 80.

<sup>147</sup> Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, Paris, Champion, 1921, vol 2., p. 344 et Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 142. Ce fait est attesté par Pontcallec dans son « Interrogatoire... », *op. cit.*, p. 85.

<sup>148</sup> Thomas-Siméon de Montlouis (1682-1720), écuyer, ancien dragon, ne signa le billet d'association que tardivement, en juin 1719, sur l'insistance de Pontcallec mais fut un membre actif des dernières assemblées.

<sup>149</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op.cit.*, p. 288.

Montlouis alla à la messe de sa paroisse, et cherchant à réunir des hommes, « ces paysans répondirent que pour luy ils feroient toutes choses, mais que si c'étoit pour le sieur de Pontcalec ils ne branleroient seulement pas et qu'ils voudroient le voir pendre, que c'étoit un tiran <sup>150</sup> ». Pontcallec ne désespérait pas ; de concert avec Lambilly, il fit appel aux membres de l'Association, et le 24 juin une réunion générale se tint à Questembert<sup>151</sup>. Ils étaient cent cinquante « tant maîtres que valets<sup>152</sup> ». Talhouët de Bonamour prit la parole :

« Messieurs, l'on veut arrester monsieur de Pontcalec pour la fraude du tabac et l'envoyer au Mississippi ; il est de l'honneur des gentilshommes de ne pas souffrir un pareil affront et nous sommes icy pour aller à son secours <sup>153</sup> ».

On s'interrogea sur la stratégie, sur le plan à adopter. Un éclaireur fut envoyé vérifier que le régiment de Champagne avait tout entier quitté Vannes. Les plus décidés des gentilshommes se préparaient déjà à affronter les troupes du roi, à aller s'emparer de Vannes, de Malestroit et de Ploërmel, quand l'éclaireur revint : fausse alerte, l'expédition ne menaçait pas Pontcallec. Le lendemain le groupe se disloqua, sans n'avoir rien tenté<sup>154</sup>.

Les émeutes, les troubles se multiplièrent. Le refus de l'impôt se généralisa. Les conjurés excitaient ce sentiment chez leurs vassaux. Ils se sentaient soutenus par ces mouvements sporadiques d'émeute populaire, ils attendaient de pied ferme les Espagnols.

Le mois d'août fut particulièrement troublé à Guérande. L'intendant décida l'envoi d'une brigade d'archers de la maréchaussée pour assurer, par la force, le recouvrement de l'impôt. Une cinquantaine de gentilshommes entrèrent alors dans la ville, cernèrent la caserne, contraignirent les soldats à la fuite. En conséquence, l'intendant envoya de nouvelles troupes : neuf compagnies d'infanterie, huit de cavalerie supplémentaires<sup>155</sup>. L'ordre fut rétabli, les principaux acteurs de l'émotion arrêtée. Parmi eux un bourgeois nommé Michel Roger<sup>156</sup> qui connaissait certains détails du complot et le nom de plusieurs conspirateurs. Il fit des aveux

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>151</sup> Pour l'anecdote, Arthur de La Borderie raconte que c'est lors de cette assemblée que Talhouët de Bonamour exhiba une arme de son invention, le mitouflet, sorte de pistolet ajusté au bout d'un bâton. C'est l'arme que l'on peut voir dans *Que la fête commence...*, celle dont le Pontcallec de Tavernier se dit l'inventeur et dont il est si fier. Arthur de LA BORDERIE, *La Bretagne aux temps modernes, 1491-1789. Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des lettres de Rennes en 1893-1894*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1894, p. 184.

<sup>152</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 289. Ni Pontcallec, ni Lambilly au reste ne participèrent à cette réunion.

<sup>153</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 142.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 152.

complets le 15 septembre devant le subdélégué de l'intendant de Nantes, Gérard Mellier<sup>157</sup>, qui, trop heureux de pouvoir ainsi prouver son dévouement sans faille au service de l'Etat, avertit aussitôt Montesquiou, en congés à Paris depuis plusieurs mois. Fort de ces informations, il revint dans sa province et dressa une liste des gentilshommes les plus compromis, il leur fit adresser des lettres de cachet, leur mandant, de la part du roi, de venir à Rennes rendre compte de leur conduite. Dans le même temps, il envoyait des dragons arrêter dans leurs demeures les destinataires de ces lettres...

### ***Du Pouldu au Pontcallec.***

Ce mois d'août 1719 fut aussi émaillé de nombreuses assemblées de gentilshommes – le 10 à Blain, le 28 au Pouldu, etc. – au milieu desquelles, écrit Barthélémy Pocquet, « le château de Pontcallec restait toujours le centre des informations et le rendez-vous de l'état-major des conjurés<sup>158</sup> ». Notre marquis tentait tant bien que mal d'attiser l'affaire, de gagner ses visiteurs à sa cause : aux uns, comme le marquis de Kergorlay du Cleudon, « homme d'une grande piété<sup>159</sup> », il laissait entendre que l'alliance avec l'Angleterre était propre à abolir le catholicisme en Bretagne<sup>160</sup> ; aux autres, il faisait prévaloir la crainte d'une déportation américaine – en Poitou, disait-il, « on enlevait plusieurs personnes que l'on mettoit dans des charriots couverts pour les envoyer à Mississippi ». N'était-il pas nécessaire, dès lors, « de se mettre sur ses gardes et [de] ne demeurer pas exposés à de pareilles aventures<sup>161</sup> » ? A tous, enfin, il revendiquait de « rétablir les privilèges de la province et [de] la délivrer de la tyrannie des gens d'affaire<sup>162</sup> » ; « il fallait, aurait-il dit, mettre la province en république !<sup>163</sup> ». L'on

---

<sup>156</sup> Michel Roger, fils d'un avocat au parlement de Paris, et avocat lui-même était un familier, sinon un ami, du comte Jean-Baptiste de Rohan-Pouldu, l'un des principaux conjurés.

<sup>157</sup> Gérard Mellier (1674-1729), licencié en droit, avocat, conseiller du roi, trésorier de France et général des Finances, se fit surtout remarquer dans son apparat de commissaire et subdélégué de l'intendant pour la ville et le comté de Nantes. Durant toute l'affaire, il sut se distinguer par un « zèle quelque peu intempestif » : « Depuis le début des événements, écrit Joël Cornette, [Mellier] recevait des informations de multiples indicateurs qu'il ne cessait de solliciter et il envoyait régulièrement un courrier abondant et incisif à l'intendant Feydeau de Brou » (Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 152).

<sup>158</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 71.

<sup>159</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », op. cit., p. 375.

<sup>160</sup> Voir *Ibid.*, p. 374-375.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>163</sup> Ce mot de *République* dans la bouche de Pontcallec est cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 74. L'historien ne donnant ses sources qu'en fin de page et de manière indifférenciée, elles se révèlent finalement nombreuses et il est délicat de retrouver d'où vient tel élément précis. On peut néanmoins supposer que cette phrase attribuée au marquis est issue de l'interrogatoire du gentilhomme Kerberec. Le terme *République*, qui fera tant jaser les historiens et les écrivains de Pontcallec, semble donc avoir été prononcé par notre marquis. Mme de Lambilly, en son interrogatoire, confirme quant à elle que « les gentilshommes de Bretagne vouloient s'en rendre les maîtres et en faire une république » (Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 204). Notons bien sûr que malgré le sens commun actuel, le terme de

ne fut pas insensible à ces paroles ; dès le mois de juin le sieur de Montlouis s'était « laissé entraîner par ses beaux discours <sup>164</sup> ».

Le 22 septembre, un détachement de dragons approcha du château du Pouldu, propriété du comte de Rohan en Saint-Jean Brévelay, où s'étaient alors réunis les conjurés. Avertis par le frère du comte, ils parvinrent à s'enfuir<sup>165</sup> et se réfugièrent au château de Pontcallec qui apparut, ainsi que le résume joliment La Condamine, comme le « dernier bastion de la résistance <sup>166</sup> ». On a vu déjà que le château imposant, gardé par les bois, protégé par le Scorff, était une forteresse infranchissable. La nuit, des paysans enrôlés de force gardaient les deux postes : le pont du Léty, le pont du Moulin, armés de fusils à baïonnettes ou de fourches de fer ; et, tandis que certains gentilshommes, dont Pontcallec, s'en allaient dormir dans les huttes de branchage en plein cœur de la forêt, deux sentinelles se promenaient devant la porte du château, dont l'intérieur était occupé par trois corps de gardes d'environ vingt hommes, chacun commandés par des soldats déserteurs promus sergents. Chaque matin les paysans étaient payés de pain et d'eau de vie – seuls les déserteurs étaient payés dix sous par jour – ne revenant que le soir protéger le fort, apercevoir au lointain l'ombre pâissante des gentilshommes et de leurs valets montés sur des chevaux<sup>167</sup>. Entre anxiété et espoir, les derniers conjurés, Lambilly, Bonamour, Montlouis, Talhouët<sup>168</sup> et quelques autres, réunis autour du propriétaire des lieux, attendaient les Espagnols.

Le 24 septembre, Pontcallec prit une initiative et fit publier à la chapelle Saint-Vincent, près de Plouay, l'avis d'une battue aux loups et aux sangliers. Manifestement il s'agissait d'enrôler, sous le prétexte de battue, de nouveaux paysans qui eurent pu défendre le château. Il y eut visiblement peu de volontaires puisque, passablement irrité, Chrysogone écrivit le

---

République au XVIIIe siècle, n'est pas franchement subversif, il désigne seulement la *chose publique*, il ne fait que signifier la *forme* d'une administration donnée.

<sup>164</sup> L'expression est de Montlouis lui-même dans son « Interrogatoire... », *op. cit.*, p. 283.

<sup>165</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 161. Arthur de La Borderie nous propose une vision toute différente de la fuite du Pouldu : Un mendiant, nous dit-il, entra tout essoufflé, prévint Rohan que des cavaliers s'avançaient sur la lande. Ce fut la débandade, la panique. Les gentilshommes s'enfuirent de tous côtés. Rohan jeta une bourse au mendiant, lui demanda d'enlever ses guenilles et, les revêtant, resta le dernier à détruire les papiers compromettants. Il parvint à s'enfuir, se jetant sur le fumier de la basse-cour alors que les troupes investissaient le château. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch VII, §3, p. 326-328.

<sup>166</sup> Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p.162.

<sup>167</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 73 et Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, *op. cit.*, vol 2., p. 348.

<sup>168</sup> Laurent Le Moyne, dit le chevalier de Talhouët (1668-1720) n'entra que fort tard dans la conspiration, en les premiers jours d'août 1719. Il affirma dans son interrogatoire n'avoir fait que prêter concours, sur la demande de Pontcallec, à des gentilshommes qu'il disait menacés d'être envoyés au Mississippi. Il n'y vit là qu'une « badinerie » et accepta de bon cœur. Agé de 52 ans, il avait servi dans les armées du roi pendant vingt-cinq ans. « Ayant reçu nombre de blessures, prisonnier de guerre pendant quatre ans » sans avoir jamais « reçu aucune gratification, grâce ni marque d'honneur » il s'était retiré du service. (extrait de son interrogatoire cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p.59.)

lundi 25 dans une lettre adressée au régisseur de la juridiction de Pontcallec Jacques Belloudeau :

« Vous pouvez assurer ces messieurs de Plouay, qui se sauvent comme des jeanfoutres quand il s'agit de me rendre service, que j'ay du monde assez pour me défendre mais que, si je tire un coup de fusil sans eux, le lendemain je les brûleray tous sans en excepter un et mettray tout au pillage. C'est sur quoy ils peuvent compter. Nous sommes huit cents gentilshommes qui ont juré de faire pareille chose <sup>169</sup>».

A la recherche de renforts, il se tourna aussi vers le gentilhomme François-Michel Hiré de Keranguen, à qui il confia le message suivant : « Nous sommes ici cinq cents hommes bien armés, et bien retranchés et dans le meilleur pays du monde ; joignez-nous <sup>170</sup>». « Huit cents », « cinq cents » ; en réalité il ne restait plus qu'une douzaine de gentilshommes tout au plus, protégés par cent, cent cinquante paysans armés de fourches et de fusils, enrôlés de force, peu motivés, très peu concernés par les motifs de la conspiration, des vassaux contraints à aller à la « guerre du Pontcallec <sup>171</sup> » mais qui, bien souvent, la nuit venue, enjambaient les murailles et disparaissaient <sup>172</sup>.

Le 28 septembre au matin les gentilshommes regagnant le château apprirent qu'une compagnie du Royal-Marine se dirigeait droit sur eux. Anciens officiers pour la plupart, les conjurés n'envisageaient nullement une guerre de maquis et de partisans, ils n'osèrent affronter les soldats du roi. Pris de panique ils eurent seulement le temps de s'enfuir et s'enfoncèrent dans la forêt où le régiment ne daigna s'attarder.

Pontcallec s'en fut au château de Dréortz, en Priziac ; un billet anonyme le prévint « on sait où vous êtes ; ainsi changez de lieu <sup>173</sup> ». Il fut alors recueilli à l'abbaye de Langonnet, au

---

<sup>169</sup> « Interrogatoire de Pontcallec », *op.cit.*, p. 84. Egalement cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec, op. cit.*, p. 177. Quant le commissaire de la Chambre Royale présenta cette lettre à Pontcallec, celui-ci répondit : « qu'il avoit écrit cette lettre au sieur Belloudeau dans la vue de se deffendre en cas qu'il fût attaqué, qu'il avoit pris la résolution d'écrire ladite lettre au sieur Belloudeau parce qu'il avoit eu avis qu'il devoit être attaqué ce jour là dans le forêt, qu'il n'avoit avec luy pour lors que 7 à 8 sabotiers, parce que le sieur de Lambilly et les autres gentilshommes qui étoient de sa compagnie étoient restés dans le château de Pontcalec avec tous les gens de luy répondant et les paysans, dont le tout se montoit, comme il nous l'a déclaré, à 60 ou 70 hommes, sans y comprendre une trentaine de paysans à qui il avoit distribué des fourches de fer. » Quant aux chiffres de 800 gentilshommes que Pontcallec avance, ce dernier précise : « que c'étoit un discours qu'il avoit mis dans sa lettre simplement pour faire peur audit Belloudeau et autres bourgeois de Plouay, et les engager à le venir secourir ». (« Interrogatoire de Pontcallec », *op.cit.*, p. 87-88).

<sup>170</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>171</sup> L'expression vient probablement de l'interrogatoire de Mme de Montlouis. Voir Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 75 et 76 n.1.

<sup>172</sup> Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV, op. cit.*, vol. 2, p. 349. Voir aussi « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>173</sup> Cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 78.

manoir de Pratulo<sup>174</sup>, à celui de Kerbleizec, près de Quimperlé, appartenant à du Couëdic ; puis il s'en fut à Gourin chez son cousin le seigneur de Tronjoly, errant de refuge en refuge<sup>175</sup>.

Les conjurés n'abandonnèrent pas pour autant. Avant que l'attroupement ne se délite dans les bois de Pontcallec, les conspirateurs avaient pu convenir d'une nouvelle assemblée. Deux jours avant, le 26 septembre, lors d'une réunion au château du marquis, Lambilly avait « dit que si M. le maréchal rebutoit les protestations et les représentations de la noblesse de Bretagne, il falloit s'adresser au Parlement [auquel il] falloit représenter que celui de Paris ayant cassé le testament du deffunt roy, il n'avoit pu attribuer la régence à Son Altesse royale ; qu'il falloit demander l'assemblée des Etats généraux pour élire un régent du consentement de toute la nation, et que le Parlement de Bretagne étoit très disposé à cela <sup>176</sup>». Il avait alors été décidé d'un projet pour la semaine suivante ; laissons là la parole à notre marquis ou du moins à sa voix possiblement déformée par l'interrogatoire :

« [le] projet [...] tendait à s'assembler dans la forêt de la Noée, le 6 octobre suivant, au nombre de 1500 gentilshommes, pour marcher à Rennes et y parler à M. le maréchal de Montesquiou, pour luy faire leurs remontrances sur les persécutions qui se faisoient de sa part à la noblesse, et en cas qu'il ne les eût pas bien reçus, de s'emparer de la ville de Rennes <sup>177</sup>».

Le projet était ambitieux... Seulement, sur les 1500 adhérents prévus, il en vint entre douze et seize.

Pontcallec lui-même n'assista pas à la réunion. Traqué, démoralisé, il se fit vagabond. Il affirma dans son interrogatoire avoir souhaité fuir en Hollande avant de renoncer – sans que l'on connaisse les raisons de son revirement. Sa détresse fut telle que le 8 octobre il écrivit au maréchal de Montesquiou pour l'assurer de sa fidélité. Il aurait même écrit au Régent qui aurait rétorqué, ironique : « Je reçois souvent des lettres de Pontcallec mais il ne me mande point en quel lieu je dois lui faire réponse <sup>178</sup> ». Les conjurés ne conservaient espoir que dans l'arrivée attendue des troupes espagnoles.

---

<sup>174</sup> Le manoir de Pratulo, en Cléden-Poher, appartenait alors à Mme de Musillac.

<sup>175</sup> « Documents inédits sur l'Histoire de Bretagne. Second interrogatoire du marquis de Pontcallec devant la Chambre Royale de Nantes en 1720 » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VII, 1892, p. 332.

<sup>176</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 375.

<sup>177</sup> Il convient de noter à ce propos une divergence avec l'interrogatoire de Montlouis. Selon ce dernier, il ne fut nullement question de « s'emparer » de Rennes, mais simplement de réclamer le respect « [d]es privilèges de la province » et, en cas de refus de Montesquiou, « d'en demander acte au Parlement » avec l'aide du conseiller Lambilly. Voir « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 286.

<sup>178</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 113.

### ***Le débarquement raté.***

Sur les instances du breton Mellac, le roi d'Espagne Philippe V avait consenti à lancer sur la Bretagne une frégate de six vaisseaux portant un corps de troupe de 1 400 hommes et un subside de 60 000 pistoles. L'escadre se trouvait à Santander dans le milieu du mois d'octobre. Un seul des six vaisseaux parvint en Bretagne : officiellement, les conditions météorologiques interdirent à l'ensemble de l'escadre d'appareiller ; officieusement, le ministre Albéroni, informé de l'échec de la conjuration bretonne, avait donné quelques instructions secrètes<sup>179</sup>.

Ce ne fut donc qu'un seul navire qui accosta le 30 octobre dans la rivière d'Auray, près du manoir appartenant à un des conjurés, le gentilhomme François de Coué de Salarün. Ce dernier était alors sous le choc d'une nouvelle qui venait de lui parvenir : le 3 octobre, sur ordre du Régent, une Chambre Royale de justice, chargée de poursuivre les conjurés bretons, avait été mise en place. Salarün paniqua, il considéra la cause des comploteurs définitivement perdue et fit rembarquer au plus vite ses encombrants visiteurs sur la frégate. Celle-ci put déposer un sac de pièces d'or, un paquet de lettres avant de repartir pour l'Espagne. Inquiet, souhaitant se dédouaner de toute implication, Coué de Salarün alla ensuite à la maréchaussée de Vannes et, sans pour autant dénoncer le vaisseau espagnol, prévint les autorités de l'imminence d'un débarquement. La menace fut prise très au sérieux : Montesquiou disposa des troupes le long des côtes.

Alarmés par la découverte du complot, les conjurés, au premier rang desquels il faut compter les deux meneurs de l'affaire, Lambilly et Bonamour, résolurent de s'enfuir de Bretagne. Le 3 novembre, dans un navire appartenant à ce même Salarün les principaux chefs de la conjuration prirent la voile, à la recherche, expliqueront-ils, de la flotte espagnole. Lambilly et Bonamour, donc, mais également Hervieu de Mellac et les frères Rohan Pouldu embarquèrent et, n'apercevant pas les frégates tant désirés, poursuivirent la route, aidés par un vent favorable, jusqu'à Santander.

### ***Les derniers temps de la conjuration.***

Lambilly, Bonamour partis, pensait-on, à la rencontre des vaisseaux espagnols, Pontcallec se voyait finalement hissé chef de la conjuration<sup>180</sup>. Les derniers instants furent partagés entre

---

<sup>179</sup> Cette thèse est particulièrement défendue par Joël CORNETTE, *Ibid.*, p. 164.

<sup>180</sup> A ce sujet, relevons la pertinente tripartition séquentielle que Pierre de La Condamine propose pour résumer l'affaire. « La conspiration de Pontcallec, écrit l'historien, avait comporté trois périodes, bien distinctes :

deux stratégies, toujours les mêmes : attendre les Espagnols ou engager le combat. On hésitait. Pontcallec faisait prévaloir l'attente : à l'arrivée des troupes espagnoles et surtout au *nom* du petit-fils de Louis XIV les populations bretonnes et les armées françaises se rallieront, il en est certain, au mouvement breton. Pourtant le temps s'écoulait, la répression s'accroissait, la Chambre Royale se faisait de plus en plus menaçante et les troupes, les indicateurs contrôlaient le territoire. Les principaux conjurés étaient connus, recherchés. Pour ces raisons, et fortifié par l'or et l'imminence, pensait-on, d'un secours espagnol, Pontcallec se ravisa et envoya le 10 novembre à Montlouis un billet assez sec où il demandait 100 pistoles « pour lever du monde » : « J'ai cent hommes dans ma forêt et autant de chez moi que je paierai 8 sols par jour. Faites-en autant...<sup>181</sup> » Montlouis qui savait que ces propos n'étaient que pure vantardise – « Pontcallec mandoit qu'il avait 300 hommes sur pied, pendant qu'il n'en avait que dix<sup>182</sup> » dira-il dans son interrogatoire – lui répondit qu'il avait, lui, réellement trois cent hommes avec lesquels il comptait enlever le maréchal de Montesquiou<sup>183</sup>. Alors Pontcallec envoya cette étrange missive, adressée également à du Couëdic<sup>184</sup> et à Talhouët, derniers chefs obstinés de la conjuration :

« Vous n'avez plus qu'un party à prendre, qui est celui d'agir par un coup de main, car vous ne devez pas en douter que le Maréchal sachant le lieu de votre assemblée, ne vous fasse charger incessamment pour la dissiper. [...]

Je ne vois point d'expédient plus sur que celui de tomber incessamment sur les quartiers du Faouët, de Carrhaix et de Quimper ou il n'est resté que deux compagnies, les autres cinq ayant été envoyées à Brest ; de Quimper, vous pourrez replier sur Quimperlay, sur Hennebon et sur l'Orient [Lorient] où vous trouverez de l'argent assez. [...]

Il ne faut pas oublier de faire sonner le tocsin de gré ou de force dans toutes les paroisses qui se trouveront sur votre chemin de ville en ville ; il faudra permettre un peu le pillage à vos gens sur

---

D'abord, la période Bonamour (septembre 1718-avril 1719). Il s'agit de créer un rassemblement, d'ameuter l'opinion. Un but : infléchir la politique royale en faveur des libertés de la Bretagne. Un manifeste : l'Acte d'Union. [...] Et les choses en restent là.

Suit la période Lambilly. Elle couvre la fraction d'un peu plus de six mois qui s'écoule entre l'assemblée de Lanvaux (13 avril) et l'affaire de la frégate espagnole (30 octobre-2 novembre 1719). Les conjurés ont compris qu'ils n'avaient aucune chance d'intimider le gouvernement. Désormais, leur dessein est de renverser le duc d'Orléans, régent, et de lui substituer le roi d'Espagne, Philippe V. [...]

Période Pontcallec : novembre 1719. C'est le complot des quatre dragons, si tant est que l'on puisse encore parler de complot. Brève période finale. En Bretagne, pendant que la conspiration achève de se désagréger et que la répression commence, quelques conjurés espèrent encore. » (Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 200-201).

<sup>181</sup> Cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>182</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 373.

<sup>183</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 85.

les maltotiers<sup>185</sup> et les gens d'affaire, et vous saisir leurs quaiesses pour la subsistance de vos troupes, et avoir grande attention qu'il ne soit fait aucun préjudice ni tort aux habitans et païsans de la campagne, bourgs et bourgades où vous passerez, excepté contre ceux que vous trouverez en armes pour s'opposer à vos desseins. [...]

Je ne doute pas qu'une action si hardie n'ait un bon succez, estant conduite avec prudence et hauteur, car il est certain que vous n'aurez pas fait dix lieux en armes, pillé quelques villes, et battu quelques troupes, que vous vous verrez accompagné de plus de dix mille hommes, ce qui sera suffisant pour tenir en bride les troupes du maréchal jusqu'à l'arrivée de la flotte, dont il ne sera pas difficile alors de favoriser la descente.

Je crois, dans la scituation ou vous estes que ce projet est faisable.<sup>186</sup> »

Montlouis, recevant la lettre, la confia au sieur de Hugonnet, son beau-frère « pour rire ensemble des instructions qu'elles contenoient<sup>187</sup> ». Pour toute réponse, il exhorta Chrysogone-Clément de Guer « à se montrer homme de guerre de nom et d'effet<sup>188</sup> ».

Cette dernière lettre ressemble en effet à une étrange et douloureuse plaisanterie. Pontcallec dira plus tard ne l'avoir faite « écrire au sieur de Montlouis que pour se moquer dudit sieur de Montlouis, qui par une précédente lettre avoit écrit à luy répondant qu'il vouloit enlever M. le maréchal de Montesquiou, et que, par ladite lettre [...] ledit sieur de Montlouis se plaignoit de luy répondant et du sieur de Coëdic de ce qu'il n'entendoit point parler d'eux, ce qui n'étoit pas étonnant, puisque luy répondant et le sieur du Coëdic étoient fugitifs depuis plus de six semaines<sup>189</sup> ». Au reste, « connoissant le sieur de Montlouis pour être âpre à l'argent, pour luy avoir entendu dire plusieurs fois que pourvu qu'on luy donnât de l'argent il se faisoit fort de se rendre maître de toute la Bretagne, il luy avoit mandé par ladite lettre, pour flatter son goût, de se replier sur L'Orient, où il trouveroit de l'argent assez, parce que dans cet endroit M. Law y a une caisse très considérable pour le commerce de la Compagnie d'Occident<sup>190</sup> ». Certes, ajoute-t-il, il « n'auroit pas été fâché qu'il fût arrivé quelque bagarre » mais lorsqu'il « fit écrire ladite lettre en forme d'instruction, il n'avoit point dans l'idée que [son] contenu pût réussir<sup>191</sup> ».

---

<sup>184</sup> François du Couëdic (1664-1720), ancien capitaine d'armée, réformé après vingt-huit ans de services, s'était distingué lors du siège de Lille de 1709, où il était resté seul survivant de toute sa compagnie. Il se laissa lui aussi entraîner dans la conjuration, dans laquelle il ne joua qu'un rôle largement secondaire.

<sup>185</sup> C'est-à-dire les gens d'affaire, les traitants.

<sup>186</sup> Cité par Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 175-176.

<sup>187</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 374.

<sup>188</sup> « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 373.

<sup>189</sup> « Second interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 322-323.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 323-324.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 324.

Quelles qu'aient été ses ambitions véritables, notons que Pontcallec n'osa pas écrire cette missive de sa main propre ; les deux rédacteurs, les frères du Leslay, gentilshommes de Rostrenen, neveux du recteur de Maël-Carhaix chez qui le marquis avait temporairement trouvé refuge. Ces derniers affirmèrent dans leur interrogatoire avoir obéi « par crainte d'offenser M. de Pontcallec ou d'être maltraités par lui <sup>192</sup>» Discutant avec leur cousin De Guiller de Fontaineper, celui-ci leur aurait même dit, sans ambages, « que M. de Pontcallec était un fou <sup>193</sup>».

La conspiration s'égrenait dans l'inaction et le grotesque. Avec le temps s'amenuisait l'espoir d'une réelle assistance ibérique.

### **La répression (oct. 1719-mars 1720).**

On se souvient que le 3 octobre le Régent avait institué par lettres patentes un tribunal spécial, une Chambre royale, composée de maîtres de requêtes, chargée de poursuivre les conspirateurs de Bretagne. Le parlement protesta faiblement par remontrances le 24 octobre. La juridiction normale pour une telle affaire c'était lui en effet. Le secrétaire d'Etat répondit que le Régent avait voulu éviter « l'embarras <sup>194</sup>» qu'eut pu causer les affinités de certains membres du Parlement avec quelques gentilshommes de l'affaire ; il est vrai que Lambilly était conseiller à ce même Parlement. Soucieux de ne pas trop s'impliquer dans l'affaire, le Parlement se résigna.

A l'ouverture du procès de Nantes, le procureur général, M. de Vatan afficha clairement sa dimension pédagogique : « En livrant quelques coupables aux rigueurs d'un sort qu'ils n'ont que trop mérité, [Monseigneur le Régent] cherche à couper racine à des maux dont la contagion pourrait gêner un peuple entier ; en un mot, s'il faut des exemples, il n'en demande que de justes et d'utiles ». Le procès avait fonction de délivrer un message fort à la Bretagne entière et à ses « sujets indociles <sup>195</sup>». Le lendemain, La Chambre reçut les compliments de l'Université. La province, affirmait le recteur, était « plus malheureuse que coupable ». « Qui donne de tels juges veut plus pardonner que punir <sup>196</sup>».

---

<sup>192</sup> Cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>194</sup> Le Régent « n'a certainement point eu envie de donner aucune mortification au Parlement, écrit le secrétaire d'Etat de la Vrillière dans une lettre au Parlement du 7 octobre 1719. Il n'a pris ce parti que parce que du nombre des gentilshommes qui se trouveront coupables, il pourrait s'en rencontrer qui aient des parents et alliés dans votre compagnie, ce qui causerait un embarras que S.A.R. a voulu éviter. » Cité par *Ibid.*, p. 97.

<sup>195</sup> L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la Minorité de Louis XV*, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1736, vol. 2, p. 72.

<sup>196</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 206. ADIV, « Adresse de l'Université de Bretagne aux Commissaires de la Chambre Royale », C. 1816.

Pourtant le 8 novembre son premier arrêt fut de « met[tre] sous la protection et sauvegarde du Roi et de la Chambre tous dénonciateurs, témoins, et ceux qui viendront à révélation » ; le 29 un second « porta[i]t défense à tous gentilshommes et autres, nommément aux communautés et maisons religieuses, de donner retraite aux coupables et de se rendre dépositaires d'aucuns de leurs papiers et effets, avec injonction de les dénoncer au plus tôt et de donner avis des lieux où ils savent qu'ils se retirent, sur peine d'être réputés complices et d'être punis comme criminels de lèse-majesté, suivant la rigueur des ordonnances <sup>197</sup> » ; le 14 novembre des monitoires furent publiés <sup>198</sup>. Bref, la délation était excitée. Les magistrats royaux utilisaient la peur des comparses soucieux de se blanchir à temps. Sans succès ; les principaux conjurés, dont Pontcallec, restaient pour le moment introuvables.

### ***L'arrestation de Pontcallec.***

Vivement recherché par les autorités, notre marquis échappait toujours aux poursuites<sup>199</sup>. « Il rôda dans les évêchés de Quimper et de Vannes, nous dit le gentilhomme Jacquelot du Boisrouvray, tantôt déguisé d'une façon, tantôt de l'autre <sup>200</sup> ».

On raconte que les troupes, faiblement motivées, mirent peu d'ardeur à sa capture. Ainsi l'officier en charge du château de Pontcallec vit un jour un homme déguisé qui rôdait autour du château. L'officier s'avança : « Je vois bien, mon ami, que vous cherchez à entrer dans le château ; si M. de Pontcallec y a oublié quelque chose, vous n'avez qu'à vous confier à moi. Ne craignez point de me l'avouer ; je vous l'irai chercher ». L'homme était effectivement un domestique de Pontcallec envoyé pour récupérer une bourse de 150 louis que le maître, dans sa précipitation, avait oublié. L'officier accompagna le visiteur jusqu'à la cachette et le laissa repartir avec la bourse<sup>201</sup>.

Vint la fin décembre ; Pontcallec, traqué, était contraint de changer de refuge de jour en jour, de changer d'habit, de déguisements – vers le 15 décembre il arriva chez le curé de Lignol

---

<sup>197</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VIII, p. 36.

<sup>198</sup> « Le monitoire, écrit Claude Ferrière, est le mandement adressé à un curé pour avertir les fidèles de venir à révélation sur les faits y mentionnés, sous peine d'excommunication. » Cité par Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XI, 1884, p. 110.

<sup>199</sup> Arthur de La Borderie ajoute qu'il était aidé en cela par les sympathies d'une population bretonne qui voyait d'un mauvais œil ces troupes françaises s'abattre sur leurs cantons.

<sup>200</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 113.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 112. Anecdote citée également par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 181 et Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 176-177. Ce dernier ajoute : « Réalité ou imaginaire ? Cet épisode rapporté par Jacquelot témoigne du légendaire qui va peu à peu se construire pour transformer le marquis en victime expiatoire et innocente d'une machine militaire et judiciaire destinée à le broyer. »

« habillé en paysan <sup>202</sup> ». Il n'avait plus alors que deux chevaux, un seul valet, La Batterie, ancien déserteur du régiment de Champagne. Pontcallec eut l'idée d'une dernière ruse. Il donna ordre à La Batterie d'adresser une lettre à un dénommé Tessier, homme d'affaires du comte de Lannion, répandant la nouvelle que le marquis se serait embarqué pour la Hollande. En guise de preuve, le valet prit les chevaux et les conduisit à Tessier qui, alarmé, fit remettre les lettres aux autorités, tandis que Pontcallec s'en fut seul dormir au presbytère de Lignol. Les troupes firent arrêter le valet. Après menaces et soudoiements, La Batterie avoua et, déguisé en dragon, guida un détachement vers Lignol<sup>203</sup>. Dix heures du matin, le 28 décembre, Pontcallec, qui n'avait pas quitté son lit, fut arrêté, amené au château de Guéméné, où il subit un premier interrogatoire<sup>204</sup> avant d'être transféré à Nantes. Suivant les conseils de M. de Mianne, Pontcallec dévoila l'entier complot – ainsi pensait-il obtenir la grâce.

En janvier 1720, Le Moyne de Talhouët, du Couëdic, Montlouis, abusés par de fausses promesses de clémence se rendirent.

### ***Le procès.***

Pontcallec fut amené à Nantes le 3 janvier et subit un premier interrogatoire qui dura une semaine entière ; dès le 4 janvier, le garde des Sceaux d'Argenson mandait au président de la Chambre Royale « qu'il fallait instruire le procès de Pontcallec par préférence à tout autre <sup>205</sup> ». Le magistrat, semble-t-il, craignait que la conspiration, par effet boule de neige, s'étende aux provinces limitrophes.

Dupé par des promesse d'indulgence, Pontcallec raconta le complot dans ses moindres détails, réfutant l'accusation de trahison pour ne se présenter qu'en défenseurs de la noblesse et de la Bretagne : « La noblesse de Bretagne, dit-il, n'a jamais prétendu se révolter contre le roy, ny rien faire contre le service de Sa Majesté et contre le bien de l'Etat ; mais la noblesse vouloit tacher de se mettre à l'abri des persécutions de M. le maréchal de Montesquiou et de

---

<sup>202</sup> Ce sont les propres mots de Pontcallec dans son *Interrogatoire*. Il portait ainsi, selon ce même document, « une culotte de grosse toile à usage de paysan, une chemisette de bure sans manches, une chemise de grosse toile et une autre chemisette de toile avec des manches, le tout à usage de paysan ». « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 98.

<sup>203</sup> Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 220-221 et Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>204</sup> « Le marquis déclara « qu'il était prêt à découvrir tout ce qu'il savait, ne cherchant qu'à mériter quelque compassion pour sa bonne foi ». Et pendant quatre heures le juge Pajot et son greffier n'eurent d'autres peines, l'un que d'écouter, l'autre que d'écrire ». Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, *op. cit.*, vol. 2, p. 354.

<sup>205</sup> Lettre de d'Argenson à Chateaufort datée du 4 janvier 1720 et citée par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 113.

l'oppression qui la tenoit <sup>206</sup>». Quant aux négociations avec l'Espagne, Pontcallec ne jugea pas qu'elles « pussent être regardées comme criminelles, le roy d'Espagne étant du sang de France <sup>207</sup> ». Notre marquis se défendit en affirmant n'avoir jamais attaqué les troupes du roi ; il n'était pas, disait-il, l'auteur des traités, il n'avait pas débauché de soldats ni reçu d'argent d'Espagne. Il fit porter les fautes à Lambilly, à Bonamour, les deux meneurs, il est vrai, du complot. Et bien qu'il reconnut avoir été « regardé comme le commandant de son canton <sup>208</sup> », qu'il ne nia pas être « un des principaux chefs qui entroient dans les complots de la noblesse <sup>209</sup> », il sut convaincre le commissaire de la Chambre Royale Pierre Pajot du rôle secondaire qu'il joua dans l'affaire. Ainsi le dit maître des requêtes put-il écrire à d'Argenson le 14 janvier :

« Nous regardons bien Pontcallec comme un chef, mais nous ne pouvons presque pas douter qu'il n'y en ait plusieurs autres, plus importants même que lui <sup>210</sup> ».

### ***La conspiration de Cellamare, le complot breton.***

On interrogea Pontcallec, en outre, sur les intelligences que les gentilshommes avaient entretenues dans les provinces voisines et notamment à Paris ; sa réponse ne s'embarrassa pas d'équivoque :

« R. – A dit n'avoir jamais eu aucun [commerce], et que si quelques gentilshommes ont eu quelques intelligences avec les provinces-voisines et Paris pour agir contre le gouvernement, lui répondant n'y a jamais eu aucune part et n'en a jamais entendu parler, si ce n'est par des discours généraux ; qu'il a entendu dire dans le public que différentes provinces étoient mécontentes et se plaignoient, et même prêtes à se soulever, mais n'a jamais rien sceu par luy-même de particulier <sup>211</sup> ».

Cette réponse claire et précise, que l'on peut penser vraie – on comprendrait mal que Pontcallec après avoir relaté les moindres détails de la conspiration bretonne et donné les noms de tous les impliqués ait eu quelque embarras à raconter des faits survenus hors de sa province – semble prouver une fois pour toute l'absence d'un lien direct entre la conspiration

---

<sup>206</sup> « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.* p. 23. Egalement cité par Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>207</sup> « Second Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.*, p. 333.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>210</sup> Lettre de Pajot à d'Argenson datée du 14 janvier 1720 et citée par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>211</sup> « Interrogatoire de Pontcallec », *op. cit.* p. 97.

de Bretagne et celle de Cellamare, dirigée quelque temps plus tôt contre le Régent<sup>212</sup>. On se souvient qu'à la fin de décembre 1717 quatre nobles bretons avaient été accueilli à la cour du Régent ; la duchesse du Maine avait alors rencontré les comtes de Bonamour et de Noyant. Les historiens ont longtemps scruté cette rencontre, y ont vu le point de convergence des deux affaires, là où se serait jouée l'influence directe de la duchesse sur le complot breton, là où se serait exprimée cette filiation entre les deux conjurations. Pourtant, une telle connexion est plus que douteuse ; elle est aujourd'hui remise en cause par l'histoire<sup>213</sup>. Il n'y eut pas de connexion directe entre les deux affaires, au reste elle eût été impossible puisque la première, celle de Paris, était découverte et avortée depuis quatre mois quand la seconde se mit en branle<sup>214</sup>. Il y eut, tout au plus, *l'influence* du séjour parisien de Lambilly et de Bonamour, tous deux exilés dans la capitale, une influence qui se fit sentir sans doute dans la première conception de l'Association accouchée de l'Acte d'Union ; il y eut une attention des uns pour les autres dans la césure chronologique de leurs deux mouvements<sup>215</sup>. Mais cela s'arrête ici ; nul lien matériel, simple fraternité des thèmes, amitié des enjeux. Les deux affaires composèrent en propre leurs lots de motifs et de thèmes, entre revendications générales et motivations individuelles ; seul point de convergence, la conspiration de Bretagne emprunta à celle de Cellamare son *masque d'apparat*, non ses motifs mais son entour, non son contenu mais ses « moyens » de révolte : la conspiration et le recours à la puissance espagnole. Le complot de Bretagne ne fit au mieux que germer sur le terreau apprêté par celui de Cellamare, devenu possible modèle, érigé en dangereuse jurisprudence...

### ***Le procès encore.***

Le gouvernement, qui avait fait preuve d'une grande clémence dans la résolution de l'affaire Cellamare, ne semblait plus disposé à une telle mansuétude. Le 19 janvier, le marquis d'Argenson, garde des Sceaux, avait transmis des instructions aux commissaires de la Chambre Royale, afin que ces derniers choisissent parmi les prisonniers de Nantes ceux qui

---

<sup>212</sup> Rappelons que la conspiration de Cellamare (1717-1718) avait été menée par la duchesse du Maine, en commerce avec l'ambassadeur d'Espagne Cellamare et le ministre Albéroni

<sup>213</sup> Cette connexion, la duchesse du Maine la contestait elle-même dans son interrogatoire, où elle dévoila son entière implication dans le complot parisien : « à l'égard de la Bretagne, dit-elle, je n'y ai eu de ma vie aucun commerce et n'ai jamais vu que deux gentilshommes de cette province, une seule et unique fois... ». La déclaration de la duchesse du Maine est reproduite dans Jean VATOUT, *La conspiration de Cellamare. Episode de la Régence*, Paris, Ladvocat, 1832, tome 2, p. 327-365. On lira particulièrement les pages qui ont trait au complot breton (p. 354 à 359).

<sup>214</sup> La conspiration de Cellamare fut découverte et démantelée à partir de décembre 1718.

<sup>215</sup> Saint-Simon affirme dès le début 1718 que « [Cellamare] donnait une attention très particulière à ce qui se passait en Bretagne, [...] les mouvements de cette province devena[nt] chaque jour plus considérable ». Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVI, chapitre III, p. 1, disponible en ligne sur le site <http://rouvroy.medusis.com/> (basé sur la première édition Chéruel de 1856).

leur paraissaient les plus coupables. Une liste de sept noms fut arrêtée<sup>216</sup>, tout en haut de laquelle se trouvait notre malheureux marquis, que d'Argenson appelait « le chef des révoltés<sup>217</sup> ». Suivaient du Couëdic qui parut, nous dit le président de la Chambre Royale, « après le sieur de Montlouis, un des plus coupables de tous ceux que le sieur de Pontcallec s'était comme associés dans le parti de la révolte<sup>218</sup> ».

Le procès avançant, les témoignages s'accumulaient ; relevons ceux qui nous intéressent ici, ceux qui concernent notre personnage. Jacques Belloudeau, régisseur des terres de Pontcallec, ou les frères du Leslay, rédacteurs de la missive enflammée du marquis, s'épandirent dans leurs interrogatoires en accusations de tous genres, en reproches adressés contre la grande violence de Chrysogone ; le recteur de Lignol, chez qui le marquis avait trouvé refuge, expliqua opportunément son hospitalité par la peur que Pontcallec lui inspirait : « il passe pour un homme très violent<sup>219</sup> » dit-il. Ailleurs, on l'accusa de battre ses paysans, de les faire jeûner au pain et à l'eau, on lui reprocha ses fraudes et ses abus divers.

« Je rendis compte, écrivit le procureur général de Vatan le 13 février 1720 [...], de vexations extraordinaires et d'exactions criantes exercées par le sieur de Pontcallec sur ses vassaux, et j'obtins permission d'en informer. Plusieurs témoins ont déposé de mauvais traitements qu'il a mis contre eux en usage, surtout dans les derniers temps, pour les forcer à se rendre armés auprès de lui. Cette considération nous a empêchés de mettre au nombre de nos accusés beaucoup de paysans et de bourgeois des environs de Pontcallec qui nous ont paru être dans le cas de n'avoir pu résister à des violences excessives, sans quoi il aurait fallu décréter des villages entiers<sup>220</sup> ».

Le procureur envisagea ainsi d'entamer une poursuite subsidiaire pour « mauvais traitements, vexations extraordinaires et exactions criantes commises par lui sur ses vassaux<sup>221</sup> », avant finalement de se rétracter :

---

<sup>216</sup> Elle se composait de Pontcallec, Montlouis, Coué de Salarun, Talhouët Le Moyne, du Couëdic, de Coarogan et Hiré de Keranguen. Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 128.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 130 et Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 211.

<sup>218</sup> Lettre de Chateauneuf à d'Argenson datée du 13 février 1720 et citée par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 130.

<sup>219</sup> Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec... op. cit.*, p. 92, note 52, Gilbert BAUDRY, « Les Seigneurs de Pont-Callec et de la Porte-Neuve », *Bulletin annuel de la société d'Archéologie et d'Histoire du pays de Lorient*, 1993, disponible en ligne sur le site <http://www.sahpl.asso.fr/> et Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 177.

<sup>220</sup> Fragment d'une lettre de Vatan à D'Argenson datée du 13 février 1720 citée par Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec..., op. cit.*, p. 249.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 249.

« Je doute qu'il convienne de mêler le crime de concussion avec celui de lèse-majesté qui l'emporte si fort sur tous les autres ; on pourrait craindre que les malintentionnés ne prissent de là occasion de publier que le crime principal, qui fera l'objet de la condamnation du sieur de Pontcallec n'eût jamais été puni si grièvement si la défaveur du sujet n'avait réuni les suffrages contre lui <sup>222</sup>».

Une poursuite de cette nature risquait en effet de brouiller la perception que le public eut pu avoir du procès, il risquait d'en diluer la saveur, d'en délayer le sens ; la charge ne fut finalement pas retenue.

De cette symphonie de voix accusatrices, s'en éleva une unique dissonante, celle d'Angélique Chémendy, sœur du sénéchal du Faouët, arrêtée après que les archers eussent envahi le château de Pontcallec. Interrogée, elle affirma que la présence d'une garde armée au château « déplaisait fort <sup>223</sup> » au marquis de Pontcallec, qu'il n'était pas même un des principaux responsables de la conjuration ; en regard de l'accusation de fraude de tabac, « le sieur de Pontcallec s'en défendait fort et se trouvait offensé d'un pareil reproche <sup>224</sup> » et elle affirma n'avoir jamais vu Pontcallec brutaliser qui que ce fût – d'ailleurs nombre de ses domestiques restèrent à son service pendant plusieurs années, précisa-t-elle. Mais ce témoignage positif n'eut aucune résonance ; il ne put que s'effacer devant la masse des dépositions portraying au noir notre marquis.

### ***La sentence.***

De Bretagne, la voix publique se faisait favorable aux accusés. Pierre de La Condamine dénote quelques échauffourées en Basse Bretagne <sup>225</sup> ; un petit livre intitulé *Apologie de la Noblesse et du Parlement de Bretagne* fut distribué dans la province entière ; plusieurs pamphlets s'y épandirent <sup>226</sup>. L'abbé Hervé-Nicolas Thépault du Breignou <sup>227</sup>, qui étudiait alors à Nantes, exprime clairement dans une lettre datée du 12 mars le pressentiment qui parcourait la province : « Le bruit commun est qu'il y a une amnistie générale pour les coupables

---

<sup>222</sup> Fragment de la même lettre de Vatan à D'Argenson datée du 13 février 1720, citée cette fois par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 110.

<sup>223</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>224</sup> Cité par *Ibid.*, p. 251.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>226</sup> Voir notamment une satire contre le Régent composée par le gentilhomme Kersulguen de la Villeneuve et qui se présente sous la forme d'un « Dialogue des morts » entre Gaston de Foix et Charles XII, roi de Suède ; « Dialogue... » publié par Arthur de LA BORDERIE, « Pamphlet breton contre le Régent (1719) », *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*, tome IV, 1881, p. 71-86.

<sup>227</sup> Hervé-Nicolas, né à Morlaix en 1703, fit des études à Nantes et à Paris. Chanoine et vicaire général de Quimper, il devint évêque de Saint-Brieuc en 1744. Voir à son sujet Henri Bourde de LA ROGERIE,

excepté ceux qui sont hors du royaume<sup>228</sup>». Au reste, dès janvier 1720, « la nouvelle de l'arrivée de M. et Mme la duchesse du Maine à Paris [fit] espérer que toutes ces affaires ci n'auront point une si longue suite que l'on avait dit tout d'abord<sup>229</sup>». Puisque le Régent avait su faire preuve de mansuétude eu égard des époux du Maine, il n'y avait certes aucune raison qu'il n'en fit de même pour les chétifs conjurés bretons... La clémence, semble-t-il, fut également préconisée par la Chambre Royale, légèrement réticente à user de la peine capitale. Le 20 février, le procureur général M. de Vatan envoyait cette adresse au garde des Sceaux, où l'on sent poindre à demi-mots l'attente de clémence : « Nous attendons incessamment les derniers ordres de S.A.R., sans lesquels vous savez, Monseigneur, que nous ne pourrions rien suspendre, les jugements devant être prononcés aux condamnés et exécutés le même jour qu'ils auront été rendus<sup>230</sup>».

La clémence ne vint pas. Le 26 mars 1720, mardi de la semaine sainte, un arrêt prononça le sort de cent quarante six accusés dont quatre-vingt treize effectivement prisonniers à Nantes. Pontcallec, Montlouis, Le Moyne de Talhouët et du Couëdic furent atteints et convaincus des crimes de lèse-majesté et de félonie et condamnés à avoir la tête tranchée le soir même sur la place du Bouffay de Nantes.

### ***L'exécution.***

Chacun des condamnés écouta séparément la lecture de sa sentence. Pontcallec, souffrant de fièvre depuis quelques jours, était dans son lit quand on vint l'avertir. Après qu'il se fût habillé, et qu'il eût fait poudrer sa perruque, il reçut la funèbre nouvelle. Sur le mot de *tête tranchée*, il s'écria :

« Eh ! M. d'Evry<sup>231</sup>, je vous ai tout dit ; il faut donc que je périsse, moi qui ne suis point l'auteur de tout ceci<sup>232</sup>».

On dut lui lier les mains de force<sup>233</sup>. Au contraire, les trois autres condamnés firent montre d'une « constance héroïque<sup>234</sup>». On les conduisit tous quatre à la chapelle où quatre pères

---

« Correspondance de la famille Thépault de Treffaléguen », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XXVI, 1899, p. 49.

<sup>228</sup> Lettre du 12 mars 1720 adressée par Hervé-Nicolas du Breignou à son père Maurice Thépault de Treffaléguen. *Ibid.*, p. 153.

<sup>229</sup> Lettre du 9 janvier 1720, adressée au même. *Ibid.*, p. 151.

<sup>230</sup> Cité par Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec, op. cit.*, p.256.

<sup>231</sup> Brunet d'Evry était le rapporteur de la Chambre Royale de Nantes.

<sup>232</sup> Ces faits sont empruntés à la relation de Germain, premier huissier de la Chambre Royale de Nantes, tel que reproduit par Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *Revue morbihannaise*, sixième année, janvier 1902, n°1, p. 180.

carmes attendaient. L'un d'eux, le père Nicolas, dans une Relation détaillée des derniers instants des gentilshommes bretons, présente un Pontcallec dépité, s'exclamant :

« Quelle injustice ! Lier les mains à des gentilshommes, cela ne se doit pas faire. Nous condamner à mort, sans jamais avoir tiré l'épée ny un seul coup de pistolet contre l'Etat ! Voilà donc cette Chambre Royale qu'on dit agir avec tant de douceur ! Quelle douceur ! Tant de fois on m'avait dit : — Pontcallec, dis tout, déclare tout ce que tu sçais ; c'est le moyen de n'avoir point de mal. J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé ; et ils ne tiennent pas ce qu'ils m'ont promis. On me disoit dimanche que M. de Mianne avoit entre ses mains la grâce de M. de Montlouis. Pourquoi donc luy lier les mains et à nous aussi ? Nous sommes donc les quatre victimes, pendant qu'on en épargne tant d'autres plus coupables que nous <sup>235</sup> ».

Les derniers instants se déroulèrent entre crainte et résignation : « « Où est, dit [Montlouis], mon chapeau ? Où sont nos chapeaux ? » — « Eh ! qu'avons-nous affaire de chapeaux, répondit en souriant M. de Pontcallec, l'on nous en ôtera bientôt le moule <sup>236</sup> » ».

Ce soir-là les portes de Nantes furent fermées. Les autorités craignaient-elles une émeute ? Toujours est-il que six canons avaient été chargés et pointés sur la ville. Le cortège formé des condamnés et d'un petit attroupement de soldats sortit du château. Au pont-levis, un greffier lut la sentence. Le cortège se dirigea vers la place du Bouffay autour de laquelle s'attroupait un peuple sans doute compatissant, contenu par les soldats.

Sur la route, Du Couëdic répéta ces quelques mots :

« O monde trompeur ! quel malheur ! Après vingt-huit ans de services, voilà donc ma récompense ! J'ay de moi-même exposé mille fois ma tête pour le Prince ; aujourd'hui il me la fait trancher sur un échafaud. <sup>237</sup> »

Les quatre conjurés, tous quatre anciens soldats, déçus, tous quatre déçus, continuèrent le chemin jusqu'à la place du Bouffay où le greffier une fois de plus lut la sentence. Pontcallec

---

<sup>233</sup> Voir aussi ce qu'en dit JACQUELOT DU BOISROUVRAY : « Quand on lui lut son arrêt, il s'abandonna à un si grand désespoir que son confesseur fut pendant plus de trois heures sans pouvoir le faire penser un seul instant à Dieu » in. « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 119.

<sup>234</sup> Selon la relation de l'huissier Germain. Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *op. cit.*, p. 181. Ces faits sont encore une fois approuvés par JACQUELOT puisqu'il affirme que ces trois condamnés « entendirent la lecture de leurs arrêts avec toute la grandeur d'âme imaginable » in. « La conspiration de Pontcallec en Bretagne sous la Régence... », *op. cit.*, p. 119.

<sup>235</sup> Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle de tout ce qui s'est passé à la mort de quatre Gentilshommes, qui eurent la tête tranchée à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte, 26 mars 1720 » in. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 373-374.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 374.

restait les yeux fixés sur l'échafaud. « Quel spectacle, pères, quel spectacle ! ». Le prévôt ordonna que Pontcallec soit exécuté le dernier. Le marquis y vit espoir ; il espérait toujours sa grâce<sup>238</sup>. Montlouis vint dire adieu, embrassa ses trois amis. L'exécuteur lui asséna le coup mortel. Puis ce fut le tour de Talhouët, de Du Couëdic. Pontcallec, effrayé, resté seul, se débattit puis s'avança. Sa tête se trouva mal posée sur le billot ; l'exécuteur le lui fit observer. « Je ne puis autrement <sup>239</sup> » répondit Pontcallec.

Il fallut un coup de doloire et trois coups de maillet pour achever le marquis<sup>240</sup>.

### *Epilogue.*

Les corps furent inhumés dans la chapelle des Carmes, à Nantes<sup>241</sup>. Le lendemain seize autres gentilshommes furent condamnés à mort par contumace dont Lambilly, Talhouët de Bonamour, Hervieu de Mellac... A la mort des quatre gentilshommes, Philippe V, dit-on, versa des larmes sincères<sup>242</sup>; leur ombre, paraît-il, hanta durablement le Régent<sup>243</sup>.

A l'extrême sévérité de l'épisode du Bouffay succéda la modération, le calme. Dès le mois d'avril 1720, une amnistie générale fut décrétée, exception faite des seize contumaces. Un an plus tard les confiscations étaient levées. Les biens du marquis de Pontcallec échurent à son frère cadet Henri de Guer.

En mai 1720, Montesquiou fut rappelé à Paris. Peu après Montaran fut contraint de démissionner. Bon an mal an, la noblesse bretonne avait obtenu gain de cause.

---

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>238</sup> L'huissier Germain raconte que le bourreau demanda au greffier par qui il devait commencer. « Qu'importe ? » aurait répondu ce dernier. Puis M. de la Griolais, le prévôt de la maréchaussée, dit : « qu'on garde M. de Pontcallec le dernier ». « Ce que celui-ci regarda comme une faveur, tant il craignait de mourir, et espérant toujours sa grâce ! » in. « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *op. cit.*, p. 216. Ceci est confirmé par JACQUELOT : « Il espérait toujours sa grâce et tournait de tous côtés pour voir si elle arrivait, jusqu'au coup fatal qui lui fut porté. » in. « La conspiration de Pontcallec en Bretagne sous la Régence... », *op. cit.*, p. 119. Le père Nicolas estime, quant à lui, que la raison pour laquelle Pontcallec passa en dernier était simplement que celui-ci n'était pas « si bien préparé que les autres » in. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 384.

<sup>239</sup> Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *op. cit.*, p. 218.

<sup>240</sup> La Borderie explique que le doloire est une sorte de grande hache dont s'était pourvu l'exécuteur, le novice Chaumont, puisque le sabre des exécutions était au parlement de Rennes et qu'on « ne trouva pas à propos de le demander au greffier du parlement » (*Relation de Germain*). Le bourreau trancha les têtes avec une doloire sur laquelle son valet frappait à coups de maillet quand le coup de doloire n'avait pas suffi à détacher entièrement le col du patient. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 385, n.1.

<sup>241</sup> Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle... » in. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 389.

<sup>242</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, Paris, Paulin, tome I<sup>er</sup>, 1832, p. 255. Ces informations sont tirées, nous dit-il, de la lettre datée du 19 avril 1720 de M. Sehaub, ministre anglais en Espagne, au cardinal Dubois.

<sup>243</sup> « Les ombres des quatre décapités de Nantes harcelaient [le Régent] comme un remords, le remords de cette politique qu'il avait été contraint de suivre et qu'il se reprochait peut-être de n'avoir pas su éviter ». Philippe ERLANGER, *Le Régent*, Paris, Gallimard, 1938, p. 216.

## II. Une histoire de Marie Tromel<sup>244</sup>.

Ainsi s'achève l'histoire de la conspiration de Pontcallec, une conspiration utopique, que les témoignages présentent indistinctement comme mal organisée, n'ayant jamais réellement menacé le pouvoir, n'ayant jamais eu de troupes pour la défendre. Pierre de La Condamine la réduit même à « un jeu d'enfants qui s'amuse avec le feu <sup>245</sup> ».

Ce fut pourtant à un jeu dangereux que se convièrent les malheureux gentilshommes, à un jeu funeste qui trouva sa triste conclusion dans le sang du Bouffay. Celle-ci, bien sûr, fit grand bruit en toute la Basse-Bretagne ; peut-être une jeune fille, une jeune fille du Faouët, qui avait trois ans quand notre chahutant marquis finit ses jours sur l'échafaud, en entendit-elle parler. C'est du moins ce que supposent les romanciers de Marion du Faouët, la dessinant, toujours, à l'image de sa plus illustre peut-être, Yvonne Chauffin, en 1960, comme attentive aux récits de Bretagne, à ces contes locaux, réels ou inventés – peu importe, l'un et l'autre sont nimbés d'imaginaire. Dans la Bretagne d'alors, nous dit la romancière, « on se racont[ait] toujours des histoires, toujours les mêmes : les aventures de La Fontenelle, le sinistre bandit, et la conspiration du marquis de Pont-Calleck, si récente encore <sup>246</sup> ». Et Marion, ajoute-t-elle, savait « racont[er] l'exécution du marquis de Pont-Calleck comme si elle y avait assisté <sup>247</sup> ».

Mais laissons-là la légende, en sa cambrure apocryphe, et tournons les yeux vers cette petite fille aux cheveux roux, sur cette petite Marie-Louise Tromel, qui naquit le 6 mai 1717, à Porz-en-Haie, petit village près du Faouët<sup>248</sup>, à quelques kilomètres à peine du château du marquis de Pontcallec. Ses parents, Phillicien Tromel et Hélène Kerneau, étaient tous deux ménagers<sup>249</sup>. Que fit Marie durant ses années de jeunesse ? Où apprit-elle le français <sup>250</sup>? Quel âge avait-elle quand mourut son père, quand sa famille déménagea de Porz-en-Haie à

---

<sup>244</sup> La plupart des informations qui suivent, et qui m'ont permis de construire cette notice biographique, sont tirées de l'ouvrage phare de Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses « associés », 1740-1770*, Le Faouët, Liv'éd., 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1910).

<sup>245</sup> Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 283. Cette expression a pour origine le mot de Le Moyne de Talhouët issu de son interrogatoire : « Ceux qui étaient les principaux auteurs et moteurs de cette malheureuse affaire ne rendaient aucun compte de leurs desseins et de leurs pratiques aux autres gentilshommes qui ont eu la simplicité de se livrer à leurs fantaisies ; lui-même s'est toujours moqué de leurs visions qu'il a toujours regardées comme un jeu d'enfants... ». Cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 67. A noter une erreur dans la publication de l'ouvrage de Joël Cornette *Le Marquis et le Régent* puisqu'il affirme que ce mot fut prononcé par Bonamour lors d'un interrogatoire des 20, 21 et 22 janvier 1720. Or, à cette date, Bonamour était en Espagne depuis quelques mois ; il s'agit non pas de Talhouët de Bonamour mais bien de Le Moyne de Talhouët (Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 150-151).

<sup>246</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'éditions, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1960), p. 39.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

<sup>248</sup> Voir l'acte de naissance reproduit dans Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>249</sup> C'est-à-dire journaliers, petits fermiers.

<sup>250</sup> Le fait que Marion parle français est attesté par les procédures judiciaires.

Guéméné ? La documentation ne nous l'apprend pas. L'histoire de Marion est un tissu de *lacunes* pour l'historien, un récit incomplet, fragmentaire. C'est à celui-ci que nous nous attelons désormais – dans la concision de ses faits avérés. Sa vie de brigande restant mal connue, la figure n'ayant pas été impliquée en un événement phare, comme put être le complot pour notre marquis, cette seconde sous-partie se fera plus rapide. Que l'on n'y voie nullement une dissymétrie d'intérêts entre l'une et l'autre de nos figures – si ce n'est celle, en miroir, des cercles historiques.

### ***La jeunesse de Marion – 1717-1743.***

De la jeunesse de Marie Tromel, dite Marie *Finefont*<sup>251</sup> ou *Marion du Faouët*, nous ne connaissons presque rien. Tout juste sait-on que la jeune fille apprit le français, qu'elle accompagnait sa mère dans les foires, dans les pardons, vendant de la menue mercerie, des lacets, de la tresse, des cribles aussi pour tamiser les grains. En 1736 ou 1737, Marie devenait mère pour la première fois, d'une petite Alice, née d'une union illégitime avec Henri Pezron, dit Hanvigen, ancien domestique à Guéméné.

Bien que nous ne sachions pas avec précision en quelle année Marie débuta ses activités de voleuse, rôdant la nuit sur les routes de Guéméné à Gourin ou dans les bois sombres de Pont-Calleck, il est attesté dès 1743 qu'une enquête fut ouverte à son propos – un certain François Hellou, maître tailleur d'habits avait été attaqué sur la route de Priziac par une bande de malfaiteurs en laquelle il reconnut Henri Pezron et Corentin Tromel, le frère aîné de Marie. A la foire de Croisty<sup>252</sup> un dénommé Le Parlouer avait échangé à Marie contre six livres de liards un écu de six livres qui était faux. La justice, bien sûr, avait fini par s'émouvoir. Le 21 mars 1743, Marie Tromel, Henri Pezron et un certain nombre d'*associés* firent l'objet d'un décret de prise de corps – un décret sans grande incidence néanmoins, la décision n'étant pas suivie d'effets.

### ***Une première alerte – mars 1743.***

Le 22 mars, Henri, Marie, leur petite fille et six autres hommes et femmes, en route pour Carhaix, firent halte à Castellaouenan<sup>253</sup>. Le soir, les quatre hommes voulurent du cidre, ils entrèrent chez un ménager voisin du nom de Pierre Coudiec. Armés, les hommes burent puis repartirent vers le lieu où leurs compagnes avaient trouvé refuge, avant de revenir chez le

---

<sup>251</sup> C'est-à-dire en breton la très rusée, la foncièrement fine.

<sup>252</sup> Petite commune entre Priziac et Lignol, dans la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel.

<sup>253</sup> Petite commune près de Carhaix.

ménager quelques heures plus tard, puis le matin suivant. Après que Pierre Coudiec eût refusé de les servir en cidre une nouvelle fois, les tensions s'accusèrent ; le ménager fut menacé d'un pistolet et dut, d'après ses dires, se défendre d'un coup de hache<sup>254</sup>. Les quatre hommes s'enfuirent entraînant à leur suite le reste du groupe. Mais Pierre Coudiec n'en resta pas là, il avertit les autorités. Le lendemain, à Restalouet, sur la lisière de la forêt de Conveau, cinq cavaliers investirent la crèche où s'étaient réfugié pour la nuit le petit groupe. Ils trouvèrent sur la paille quatre hommes, qu'ils emmenèrent avec eux ; ils prirent également deux femmes, en relâchèrent galamment deux autres, une « vieille » et une « nourrice<sup>255</sup> » ainsi que son enfant. Cette « nourrice » d'une fillette de *sept ans*, c'était Marie Tromel ; la vieille femme était sa mère, Hélène Kerneau.

Pour la première fois, Marie échappait aux mailles des autorités. Elle se dirigea vers le Faouët dans l'intention « d'y prendre du recteur ou du curé de la paroisse un certificat de bonne vie et mœurs pour le porter à Carhaix<sup>256</sup> », lieu où étaient détenus Henri et les cinq autres associés. On ne sait ce qu'il advint de ce certificat. Pour les six condamnés, la procédure traînait à trouver une juridiction compétente. Promenés de prison en prison, l'attente se faisait longue sans doute. Henri Pezron, accompagné de deux complices, parvint finalement à s'évader. Il partit rejoindre Marie.

### ***Marion du Faouët.***

On était alors en 1745, soit près de deux ans après l'arrestation d'Henri. Marie avait su devenir *chef de bande*<sup>257</sup> et la voilà qui dévalisait les passants et s'attaquait à ces mauvais témoins qui avaient eu l'audace de témoigner contre sa troupe. Pragmatique, elle ne s'en prenait qu'aux petites gens, nullement aux bourgeois, encore moins aux gentilshommes ; le risque eût été trop grand. Fin 1744, rapporte une légende, le marquis de Pontcallec, frère puîné de Chrysogone, Claudé René de Guer, et son épouse, Roberte-Angélique Le Voyer, assistèrent, sur leur propre demande, à une grande revue de la troupe commandée par Marion,

---

<sup>254</sup> Voir le témoignage de Pierre Coudiec des 8 et 9 avril 1743, issu des Archives du Finistère et reproduit dans Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>255</sup> Ainsi qu'il ressort du procès-verbal de capture du 24 mars 1743, cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>256</sup> Voir la déclaration de François Lebris, ménager, qui accompagna le 24 mars 1743 Marie Tromel et son enfant jusqu'au Faouët. Cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>257</sup> Au reste l'était-elle, peut-être, chef de bande, dès 1743. On peut en tout cas affirmer avec certitude qu'elle dirigeait la troupe en 1745. C'est en effet à cette époque que l'on rencontre les premières mentions du nom « Marie Finefont », bientôt appliqué à la compagnie et dont Marion était très fière – en ses interrogatoires d'identité, elle se présente toujours comme « Marie Tromel dite Marie Finefont ». Voir à ce sujet Catherine BORGHELLA, « A propos d'un scénario : Marion du Faouët chef de voleurs » in. Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 283-310, p. 293.

dans les bois de Pont-Calleck. Les deux époux se cachèrent et virent sans être vus. Marion, alors, aurait donné un coup de sifflet, et montrant le château, eût bien insisté sur le fait qu'aucun mal ne devait être fait à la maison Pontcallec, avant de congédier sa troupe. La marquise sortit toute effrayée de sa cachette ; mais on les rassura bien vite. Les Pontcallec étaient de trop bonne maison pour avoir rien à redouter de Marion du Faouët<sup>258</sup>.

Ceci n'est probablement qu'une légende, rapportée en 1884 par le propriétaire de la Porte-Neuve. Mais à travers les témoignages des procédures, les anecdotes abondent sur les exploits réels de Marie devenue Marion du Faouët, sur ses vols, sur son incroyable habileté à courir les pardons en toute impunité. Il importe peu de les rapporter ici, ces anecdotes ; au reste elles dessinent toutes un propos commun, une figure semblable, celle d'une femme fine et prudente, qui jamais ne fit couler le sang et sut jouer de bonté comme de terreur pour obtenir ce qu'elle souhaitait, modérant la violence de ses hommes, dispensant la clémence par la distribution de sauf-conduits qui assuraient à leurs heureux bénéficiaires une sécurité pleine et entière sur les routes à traverser.

#### ***Marion tombe pour la première fois – hiver 1746- printemps 1747.***

Julien Perrot, manifestement, ne faisait pas partie de ces chanceux possesseurs d'intersignes. Ce marchand de bœufs de soixante six ans fut, un soir de l'hiver 1746, attaqué sur la route du Faouët par la troupe de Marion, puis laissé inanimé sur le bord du chemin après que les associés se furent emparés de ses biens. Le marchand se plaignit-il ? Toujours est-il que, peu de temps après, au cœur de cet hiver 1746, Marion, Henri Pezron et quelques autres associés furent pris par les archers et emmenés dans les prisons d'Hennebont. La procédure manque, tout juste sait-on que les juges condamnèrent Marion et Henri à être pendus – ces derniers firent appel au Parlement de Rennes.

Mauvaise fortune, la peine d'Henri fut encore alourdie par ce second jugement – il devait non seulement être pendu mais appliqué préalablement à la question ordinaire et extraordinaire. Quant à Marion, le jugement était ponctuellement retardé, attendant l'application de la peine d'Henri et les réponses que celui-ci donnerait sur la sellette. Henri ne révéla rien – à aucun moment ne chargea-t-il ni n'accusa de quoi que ce soit celle qu'il nommait « sa concubine<sup>259</sup> » – *Marion est innocente*, ne cessait-t-il de répéter.

---

<sup>258</sup> Cité par Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XI, 1884, p. 81-82, d'après des « renseignements » de « M. le Comte de Brémond, d'Ars, propriétaire de la Porte-Neuve. »

<sup>259</sup> Voir l'Interrogatoire d'Henri Pezron sur le tourment du 27 mars 1747. Cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 90.

Place des Lices, à Rennes, se dressait alors la potence. Il était 19h, le 27 mars 1747, la nuit tombait. Bientôt, tout fut fini – et Henri gisait au bout de la corde tendue.

Le lendemain, Marion apprit sa peine propre : elle était condamnée à être fustigée, marquée de la lettre V et bannie hors du ressort du Parlement. L'arrêt fut exécuté et pendant trois jours, devant la foule badaude, Marion, le torse mis à nu, fut promenée par la ville, fustigée de verges aux carrefours, le V rouge, lancinant, sur l'épaule. Puis les portes de la prison s'ouvrirent ; Marion de nouveau était libre.

### ***Le chemin de l'exil – été 1748.***

Elle reprit directement le chemin du Faouët, au Véhut précisément, à quelques encablures du Faouët, où elle allait trouver domicile, ignorant l'ordre de bannissement qui pesait sur sa personne. Elle reprit ses activités et une nouvelle bande se forma autour d'elle et de Maurice Penhoat, dit Jeannot. Il semble qu'en cette période la troupe de Marion se soit spécialisée dans les vols d'église ; l'entreprise était profitable et florissante, nombre de compagnons de Marion furent jugés pour de pareils larcins.

Fin mai 1748, la chapelle des Ursulines du Faouët fut profanée, souillée. Les archers, prévenus, se mirent en peine d'arrêter le responsable, un certain Bilzic, dit le Borgne, ami de Marion. L'événement mit la troupe sous le feu des projecteurs, *Jeannot* fut arrêté le premier juin, Marion dut fuir. Elle prit seule le chemin de l'exil, malade, enceinte, vers Hennebont, puis vers Auray. Elle s'arrêta dans une maison de cette dernière commune, rue du cheval blanc. Là, informés de sa présence, les archers vinrent la prendre. Marion venait d'accoucher d'un petit Joachim-Pierre – son troisième enfant après Alice, née en 1736 ou 1737, et un François qui mourut probablement peu après sa naissance<sup>260</sup>. Les archers firent porter le nouveau-né à l'église et le firent baptiser. Le lendemain, Marion fut transférée à la prison de Vannes où se trouvaient déjà Jeannot et deux autres complices.

Elle fit preuve d'une grande habileté lors de ses interrogatoires, reconnaissant ses amis mais récusant son implication dans toute activité illégale. Elle dut avouer, pourtant, avoir été *bannie*, fustigée et marquée à Rennes, suite à la condamnation du Parlement près d'un an plus tôt. Le greffier, assistant à son interrogatoire et chargé de transcrire ses réponses, la dépeignit ainsi :

---

<sup>260</sup> Voir l'arbre généalogique en postface d'Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët, op. cit.*, p. 255.

« ... une particulière de la taille de 5 pieds ou environ<sup>261</sup>, cheveux chataigne roux, une cicatrice au haut du front, les yeux gris, le visage marqué de rousseurs, ayant une coiffe de toile blanche à la mode de la ville, un mouchoir de coton au col à petits carreaux rouges et blancs et de cotonine, rayé de bleu et blanc, une jupe de ratine brune, ayant les fers aux pieds<sup>262</sup>».

Le 24 août 1748, le présidial de Vannes rendit son jugement : les trois complices de Marion furent condamnés aux galères ; elle, fut bannie, une fois encore, à perpétuité, hors de la province. Les juges firent preuve d'une étonnante mansuétude – récidiviste, vagabonde, Marion eût pu être condamnée à la détention dans un hôpital général ; coupable d'émission de fausse-monnaie elle flirtait avec le crime de lèse-majesté. Certes, l'infraction de ban ne pouvait être punie par le présidial, puisque la condamnation au bannissement précédemment portée contre Marion n'avait pas été prononcée par une justice *prévôtale*, mais par une justice *supérieure*<sup>263</sup>. La peine, non fixée par les ordonnances, était alors laissée seule à l'appréciation des juges – et ils furent en cette occasion particulièrement cléments<sup>264</sup>.

### ***L'âge d'or – 1748-1752.***

Une fois encore, à peine sortie des prisons de Vannes, Marion retourna au Faouët, réorganisa une troupe – un nouveau compagnon à ses côtés, Olivier Guilherm. Et elle vécut fort confortablement, semble-t-il, durant quelques années, menant une vie de bonne chère. La puissance de Marion était grande alors, au plein cœur du Faouët, là où Marion fit louer une maison pour sa mère, Hélène Kerneau, rue du Poullaou ; la brigande connaissait ses heures de gloire. A l'écuyer attiré par le bruit et les clameurs d'un marchand de Lorient roué de coup par Olivier Guilherm et un de ses complices sur la grand'place du Faouët, Marion demanda « s'il étoit vrai qu'il eût arrêté un homme de sa compagnie<sup>265</sup> ». Penaud, l'écuyer s'en fut ; et Olivier put repartir, sans encombres.

---

<sup>261</sup> C'est-à-dire environ 1m65.

<sup>262</sup> Extrait de l'Interrogatoire du 4 juillet 1748. Cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 51. C'est là le seul portrait de Marion conservé ; deux autres signalements, en date du 24 mai et du 2 août 1755 ne nous renseignent guère que sur le costume qu'elle portait alors.

<sup>263</sup> Voir à ce sujet Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 99-102 et Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 63-64, 93, 120-122.

<sup>264</sup> Une remarque : nous insisterons beaucoup au sein de cette notice sur l'impunité extraordinaire dont profita Marion du Faouët. C'est incontestablement un des aspects principaux de l'histoire du personnage ; elle donna une aura de mystère à la figure, elle fut assidûment reprise par les récits et les histoires postérieures. Nous croyons reconnaître en cette impunité une des ces *énigmes* capables de susciter la mémoire, de *provoquer* l'histoire.

<sup>265</sup> Faits tirés des dépositions de l'écuyer Brossard. Cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 149.

Vraiment, sa puissance était grande. Vols sur grands chemins, vols avec effraction chez de petits particuliers – exploits connus de tous, sergents et bourgeois, notaires et procureurs. Et pourtant nous ne trouvons alors nulles traces de plaintes...

### ***L'arrestation et l'évasion de Quimper – été 1752.***

Malgré cela, l'impunité ne pouvait pas durer, bien sûr. Le 7 novembre 1751, René-Gabriel de Robien, propre cousin du célèbre président à mortier, par conséquent gentilhomme de grande famille<sup>266</sup>, ruiné, dépravé, associé de Marion, était enfermé à Pontorson sur lettre de cachet. L'internement du gentilhomme précipita-t-elle la chute de Marion, qui perdait un allié et un protecteur de poids<sup>267</sup> ? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle fut arrêtée le 2 juillet 1752 à Poullaouen<sup>268</sup> en compagnie d'Olivier Guilherm et de deux autres compagnons, tous quatre emmenés aux prisons de Carhaix. Prisons mauvaises, délabrées ; cinq jours après, le 7 juillet, Olivier Guilherm s'en échappait. Le 15 de ce même mois, Marion fut déplacée aux prisons de Quimper alors qu'une information s'ouvrait contre la brigande et les siens. Les juges s'enquirent au Présidial de Vannes des condamnations précédemment prononcés contre Marion. Afin de connaître en détail les faits et gestes de la chef de bande et de ses associés, le procureur du roi demanda en outre la permission de faire publier des *monitoires*<sup>269</sup>.

Marion ne resta pas longtemps détenue. Le 9 septembre 1752, elle parvint à s'enfuir des geôles de Quimper – et une fois encore regagnait le Faouët.

### ***La pendaison d'effigie – 1752-1754.***

Elle entreprit quelques expéditions nouvelles – mais la bravade était finie. Les monitoires publiés, les archers à sa poursuite, Marion prit la fuite. La documentation est alors insuffisante pour que l'on puisse suivre sa piste. Partit-elle vers Kermerrien et Saint-Caradec-Trégomel, à

---

<sup>266</sup> René-Gabriel de Robien appartenait à la branche des Robien de la Boulaye, seigneurs de la Motte, de Pontlo. Voir à son sujet Gauthier AUBERT, *Le président de Robien. Gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001, p. 29 et Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *Nouvelle revue*, 3<sup>e</sup> série, tome IV, juillet-août 1908, p. 50-55.

<sup>267</sup> Cette dernière assertion est énoncée par Jean Lorédan. D'abord suspicieux à l'idée d'une réelle relation entre Marion du Faouët et René-Gabriel de Robien, l'historien craignant de ne trouver là qu'un racontar (voir Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *op. cit.*, p. 50-55 ; ainsi que, dans l'édition de ce même texte, revu et augmenté par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, les pages 122 à 124), Lorédan est par la suite mieux assuré quant à la réalité de ce lien, qu'il traite avec infiniment de prudence néanmoins (*ibid.* p. 151-153). L'enfermement du gentilhomme coïncidait globalement avec un premier déclin de Marion, Lorédan avance à demi-mot l'hypothèse que la chute de Robien pût être un grave contre-coup pour l'entreprise de Marion, puisqu'elle perdait ainsi, bien sûr, un appui de marque.

<sup>268</sup> Jean LOREDAN décrit Poullaouen comme une « petite localité sise à moitié route environ de Carhaix à Huelgoat » in. *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>269</sup> *Supra*, note 131, p. 43.

l'est du Faouët, comme le suggère Julien Trévédy<sup>270</sup> ? Les indications font défaut et, pendant près de deux ans, nous perdons les traces de Marion.

Quoi qu'il en soit, son évasion quimpéroise n'avait pas interrompu le cours de son procès. Les monitoires n'ayant pas fourni les révélations espérées, les juges recoururent aux *réaggraves*<sup>271</sup>. Les poursuites se faisaient plus pressées à mesure que le procès touchait à sa fin ; les 24 et 25 juin 1753, voilà les archers au Faouët, assignant les évadés « à cri public » en leur demeure ; la sommation bien sûr resta lettre morte. Suite aux monitoires et réaggraves, les témoins et déposants se succédèrent – quarante-sept entre août et septembre. Simple retour de balancier, la détresse de Marion faisait se délier les langues. Le 6 octobre, le jugement définitif était rendu : Marion, Olivier et trois autres conjurés étaient condamnés par contumace à être pendus ; ils le furent par effigie le 6 octobre 1753.

**« Un fait sérieux et dramatique<sup>272</sup> » – sept. 1754.**

Le 18 septembre de l'année suivante, un événement finit de jeter le désarroi sur la troupe de Marion. Joseph Le Bihan, frère puîné de notre brigande<sup>273</sup>, et Jean-Pierre Pobert, un ami probable de Marion<sup>274</sup>, à la suite d'une soirée fort arrosée, se mirent en quête de menacer ceux qui, plus d'un an auparavant, avaient eu l'audace de témoigner contre Marion et les siens. En pleine rue, la nuit couchée, à la suite d'une bagarre où s'échangèrent des coups de bâtons, ils causèrent la mort, d'une blessure au couteau, du sieur Nicolas Guyet, écuyer, sénéchal des juridictions de Kermerrien et du Cranou...

---

<sup>270</sup> Julien Trévédy recopie à cet effet un extrait d'une lettre datée du 15 octobre 1752 écrite par un « gendre de Madame de Stanghingan » : « Jeudi dernier, il fut pendu deux hommes à Hennebont, l'un desquels appelé Caudan, du bourg de Plouay, était des amis particuliers de Marion du Faouët ; celle-ci n'est pas encore damnée mais fort en peine : les archers la suivent à la piste : elle a séjourné quelque temps dans cette paroisse depuis son évasion des prisons de Quimper ; les archers l'y vinrent chercher le lendemain qu'elle en fut sortie ». Cité par Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 116-117.

<sup>271</sup> « Le réaggrave, dit Claude Ferrière, est le dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et qui doit précéder la dernière excommunication. – Pendant cette dernière monition, on allume une petite chandelle ; et si le rebelle à l'église ne vient se soumettre avant que la chandelle soit éteinte, on fulmine l'excommunication et on déclare les peines encourues. » Cité par *Ibid.*, p. 112.

<sup>272</sup> L'expression est de Jean Lorédan. Elle donne son titre au chapitre qui contient cette histoire, brillamment narrée par l'historien in. *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 179-193 ; une histoire que nous avons choisi de reproduire ici car elle fut souvent reprise dans les récits, les romans qui plus tard jouèrent avec notre figure brigande.

<sup>273</sup> Il naquit le 1er septembre 1735, après que Hélène Kerneau, la mère de Marion, se fût remariée, à la mort de son époux, avec un certain Jean Le Bihan, pauvre ménager lui aussi.

<sup>274</sup> Pobert nie cette allégation dans son interrogatoire du 28 septembre 1754 (voir Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 191) mais Lorédan pense, au contraire, que les liens entre ce bandit et Marion sont avérés.

D'évidence, la disgrâce touchait la bande Finefont<sup>275</sup>, une bande disloquée désormais – on retrouve les traces de Joseph Le Bihan et d'Olivier Guilherm à Rennes, en 1754. Aucune traces de Marion en revanche. Fuyait-elle à travers la Cornouaille, à travers la Bretagne, loin du Faouët, de ses amis d'autrefois, de sa puissance passée ?

### ***La mort de Marion – 1755.***

Le 21 octobre 1754, une femme fut arrêtée à Nantes par des inspecteurs de police, puis menée aux prisons du Bouffay. Avait-on reconnu Marion ou fut-elle prise en flagrant délit de vol ? Fouillée et interrogée sur son nom, elle répondit *Marie du Faouët*. Les juges de Nantes la connaissaient, semble-t-il, le bruit de ses exploits s'était peut-être étendu au-delà de la Basse-Bretagne. Marion, emprisonnée, attendait au fond des geôles nantaises que les juges de Quimper la réclamassent pour la juger. Mais l'automne passait déjà et bientôt s'écoula l'hiver. Alors Marion rêva d'évasion, une fois encore, comme à Quimper. Sa tentative du 15 mars 1755 échoua, elle fut surprise par le gardien en plein délit<sup>276</sup>. Quelques semaines plus tard, le 17 mai 1755, elle fut enfin transférée aux prisons de Quimper. Après divers interrogatoires, le jugement tomba le 2 août – Marion était condamnée à être pendue, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire. Le jugement, prévôtal, était de dernier ressort ; l'appel était impossible.

On lui lut le jugement, elle, agenouillée dans le fumier du cachot. On la poussa vers la sortie, vers la chambre criminelle. Là, on la fit s'asseoir sur le tourment, appliquée à la question ordinaire quatre fois, puis à l'extraordinaire, cinq fois, pour révéler le nom de ses associés et de ses complices.

La potence, au coin de la rue du Guéodet, attendait Marion ; bientôt, ce deux août, l'y emmena une charrette. Sur l'échafaud, elle demanda une dernière fois à parler à ses juges. Ramenée à la prison, elle leur déclara en français qu'Olivier Guilherm – « son associé le plus ordinaire » selon les termes mêmes du « procès verbal de torture et testament de la mort de Marie Tromel dite Marion du Faouët<sup>277</sup> » – avait participé à un des vols dont la justice accusait Marion ; affirmation sans importance, ses juges le savaient déjà. Peur de l'imminence de la mort – Jean Lorédan voit en cet « aveu tardif et inutile [...] des scrupules religieux tenaillants, la peur de l'enfer ou bien le désir instinctif de prolonger quelques instants encore

---

<sup>275</sup> On rappelle que Finefont est le surnom donné à Marie Tromel dès 1745, surnom qu'elle revendique souvent dans les interrogatoires. Par extension, ce surnom a servi à qualifier la troupe que Marion dirigeait.

<sup>276</sup> De cette évasion manquée, on lira avec plaisir la nouvelle qu'en tire Jean LOREDAN, « Une sorcière au XVIIIe siècle », *Revue de Paris*, tome V, septembre-octobre 1913, p. 636-653.

une existence qui s'achevait<sup>278</sup>» – ou faut-il croire la dramaturge Colette Héliard-Cosnier lorsqu'elle suggère que Marion ainsi ne faisait que gagner du temps, espérant toujours que ses complices vinssent la délivrer<sup>279</sup>? Dans tous les cas Marion fut ramenée à la place du Guéodet – elle n'avait pas de beaucoup différé son sort. Quelques instants plus tard, son corps blanc se balançait au bout de la corde « comme un grand signe tragique dans l'air lourd<sup>280</sup>».

Voilà pour Marion du Faouët, voilà pour Pontcallec.

A l'issue de ce premier chapitre, on comprend aisément que nos deux personnages aient pu être considérés par les historiens comme des figures mineures de l'histoire moderne – même de l'histoire bretonne. Seulement, cela est *hors la légende* qui leur a assuré la gloire posthume...

---

<sup>277</sup> Ce document se trouve aux archives départementales de Loire-Atlantique. Il est partiellement reproduit par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 211.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>279</sup> Colette HELIARD-COSNIER, *Marion du Faouët la catin aux cheveux rouges*, Paris, P.J. Oswald, 1975, p. 111..

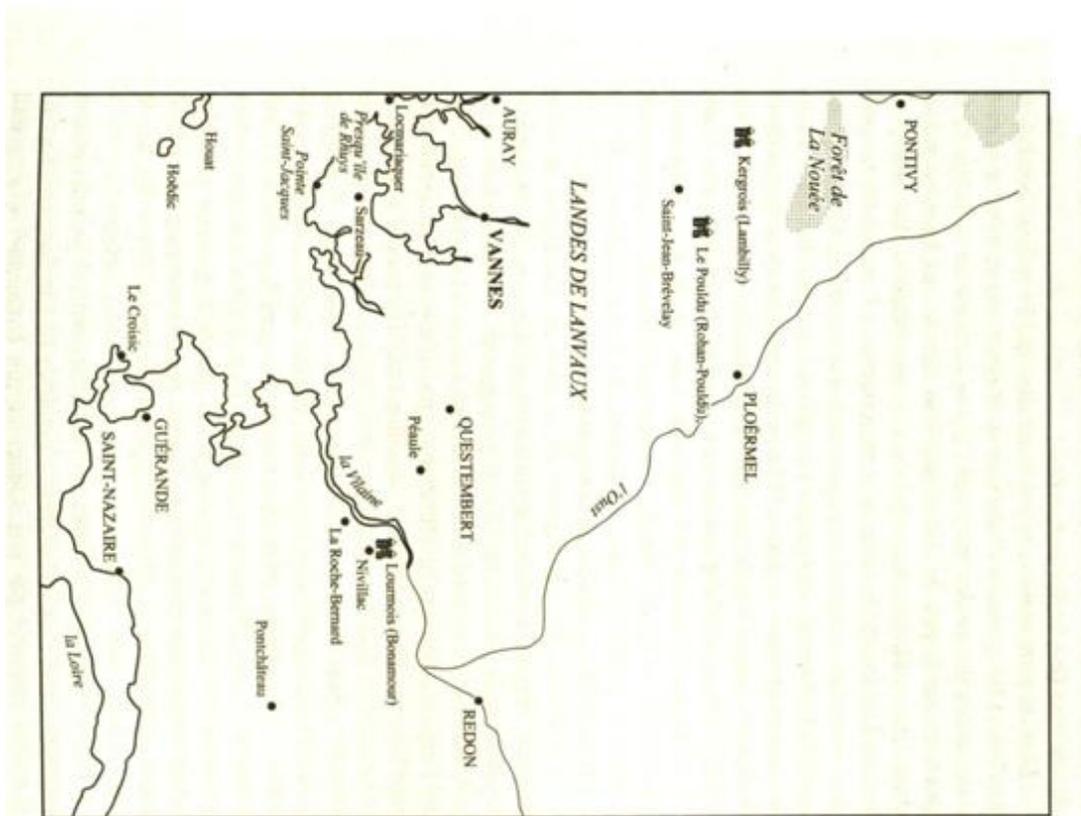
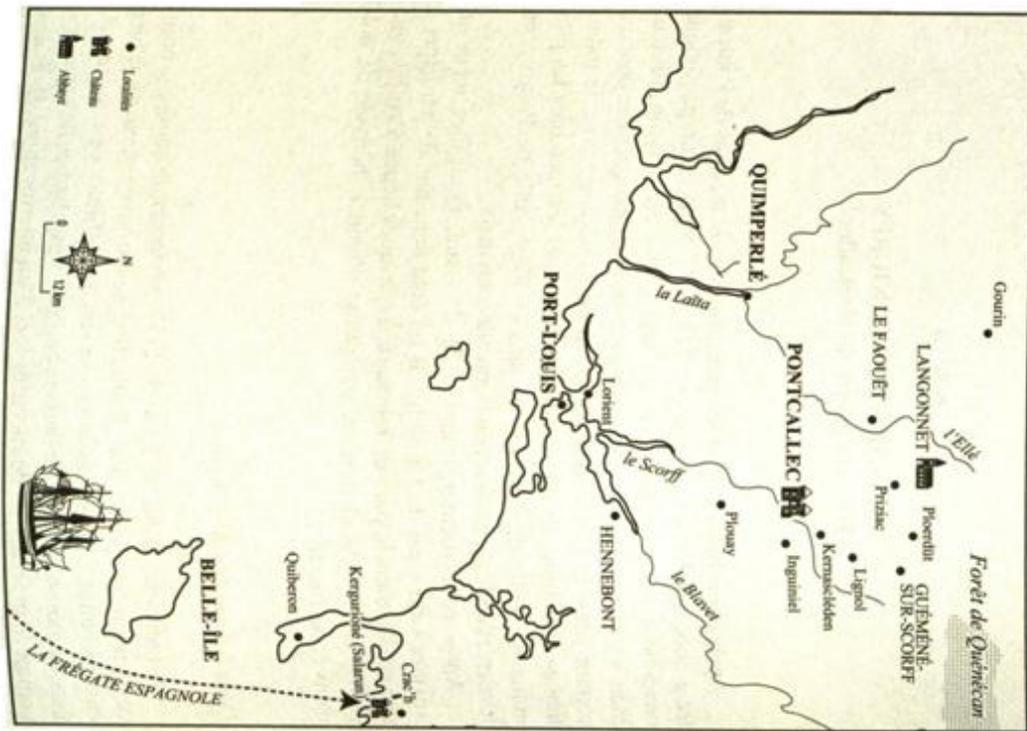
**PLANCHE 1 – PLAN DE LA JURIDICTION DE PONTCALLEC.**  
D'APRES UNE DECLARATION DE FIEFS DU 23 MARS 1680 ET UN AVEU DU 21 JUILLET 1682.



D'après Philippe LE MOING KERRAND, *Pontcallec...., op. cit.*, p. 29.

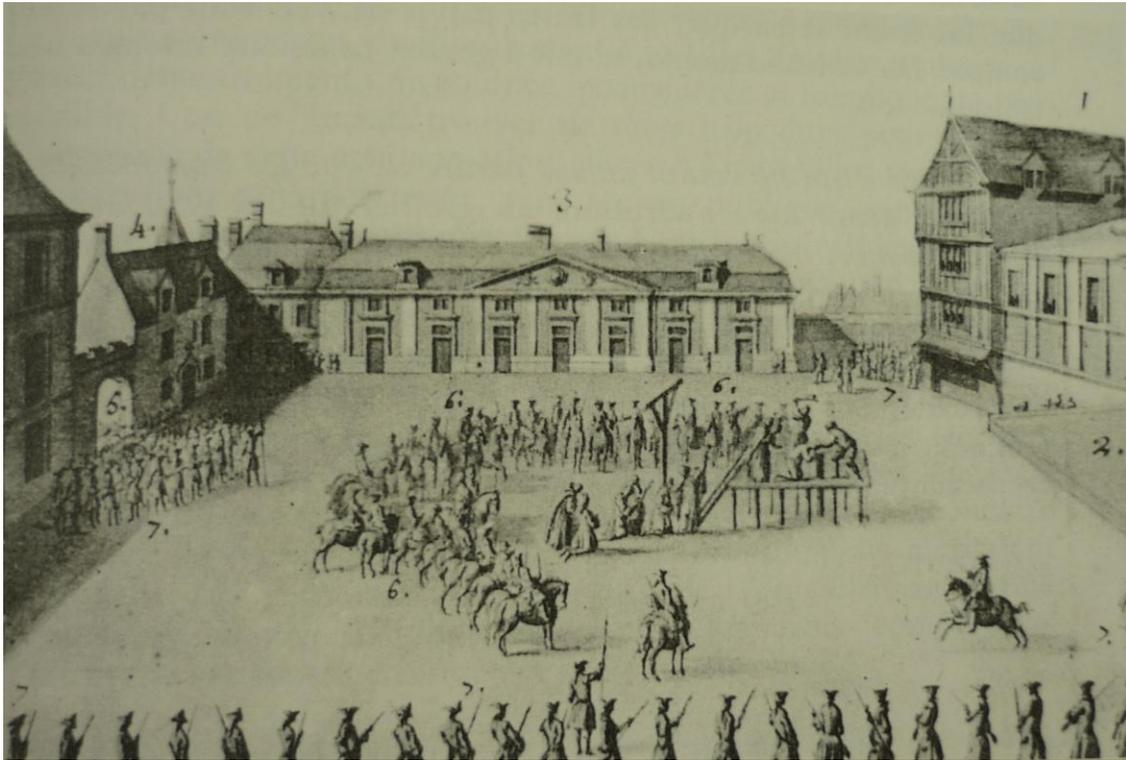
<sup>280</sup> Cette phrase conclut le roman de Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'éditions, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1960), p. 254.

PLANCHE 2 – LE THEATRE DE LA CONSPIRATION.

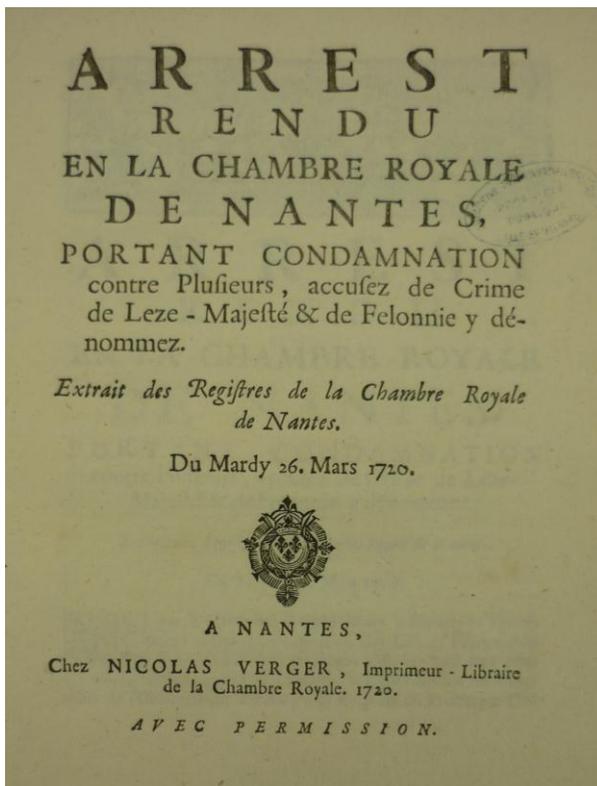


Joël CORNETTE, *Le marquis et le Régent*, op. cit., p. 125. D'après Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, op. cit., p. 144-145 et 303.

**PLANCHE 3** – « LA PLACE DU BOUFFAY EN 1720, AVEC L'ECHAFAUD POUR L'EXECUTION DE PONTCALLEC ET DES TROIS AUTRES GENTILSHOMMES BRETONS », (PHOTOGRAPHIE D'UN DESSIN A LA PLUME, CONTEMPORAIN DU FAIT, ET DONT L'ORIGINAL APPARTIENT A M. PAUL DE BERTHOU).



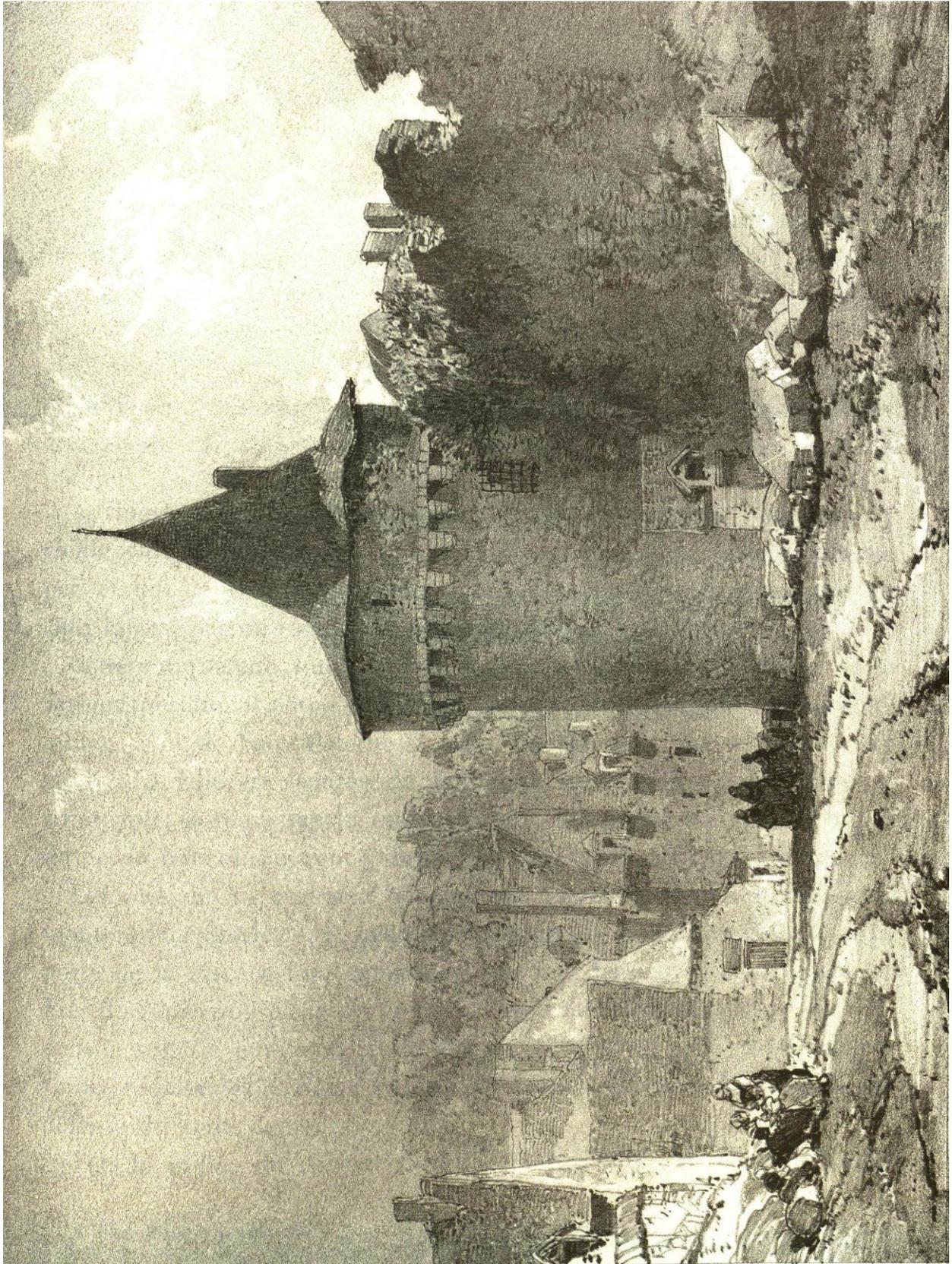
Archives communales de Nantes, II. 174. Reproduit par Philippe LE MOING KERRAND, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 103.



ARRET RENDU PAR LA CHAMBRE ROYALE DE JUSTICE DE NANTES. 26 MARS 1720.

Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1813.

**PLANCHE 4** – LES PRISONS D’HENNEBONT PAR EUGENE CICERI. VERS 1850.



Justin TAYLOR, Charles NODIER, Alphonse de CAILLEUX, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France. Bretagne*, Paris, Inter-Livres, 1989.

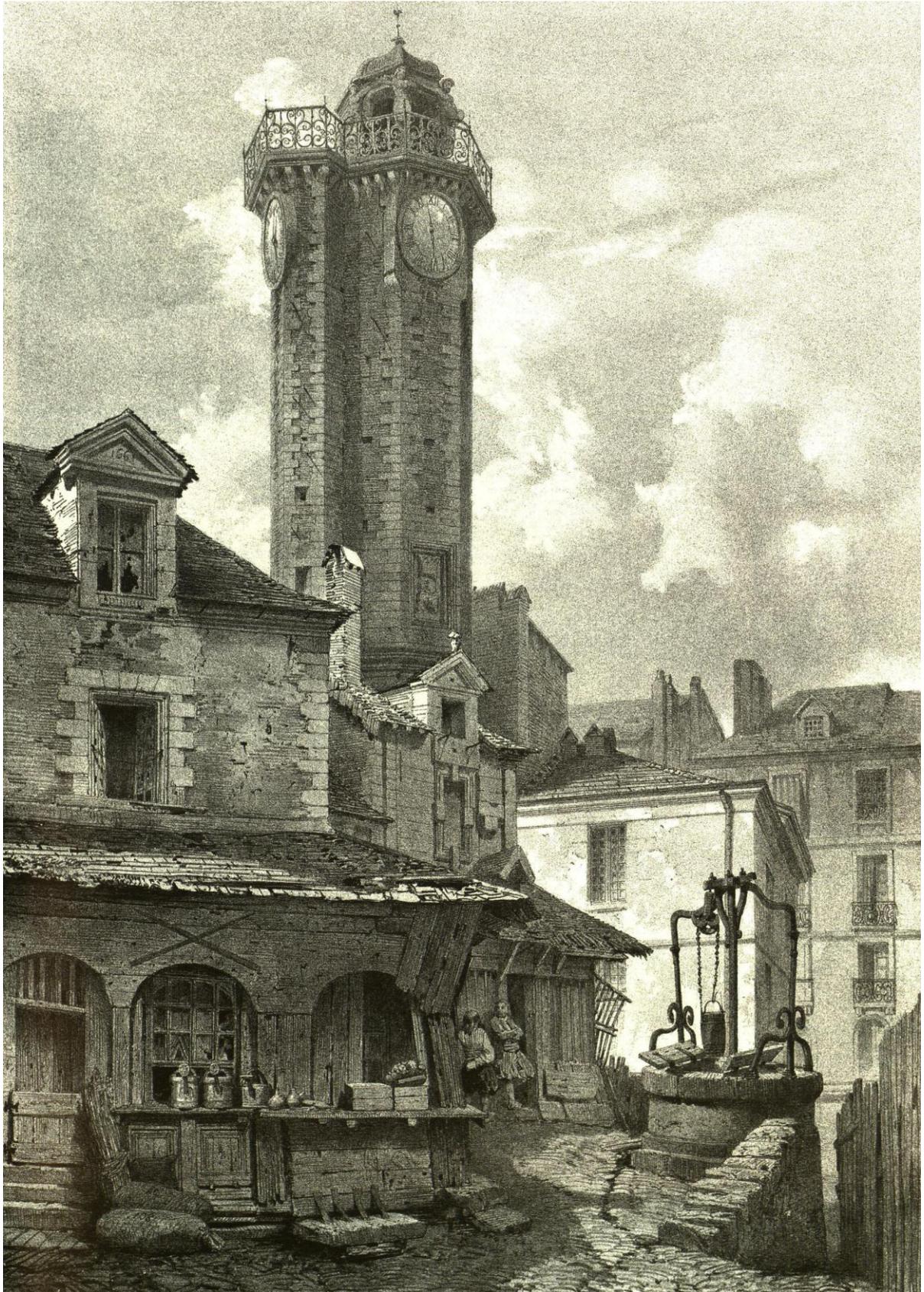
**PLANCHE 5** – « LA MAISON DE MARION DU FAOUËT » PAR GERMAIN-DAVID NILLET, 1914.

42x49 CM, MUSEE DU FAOUËT.



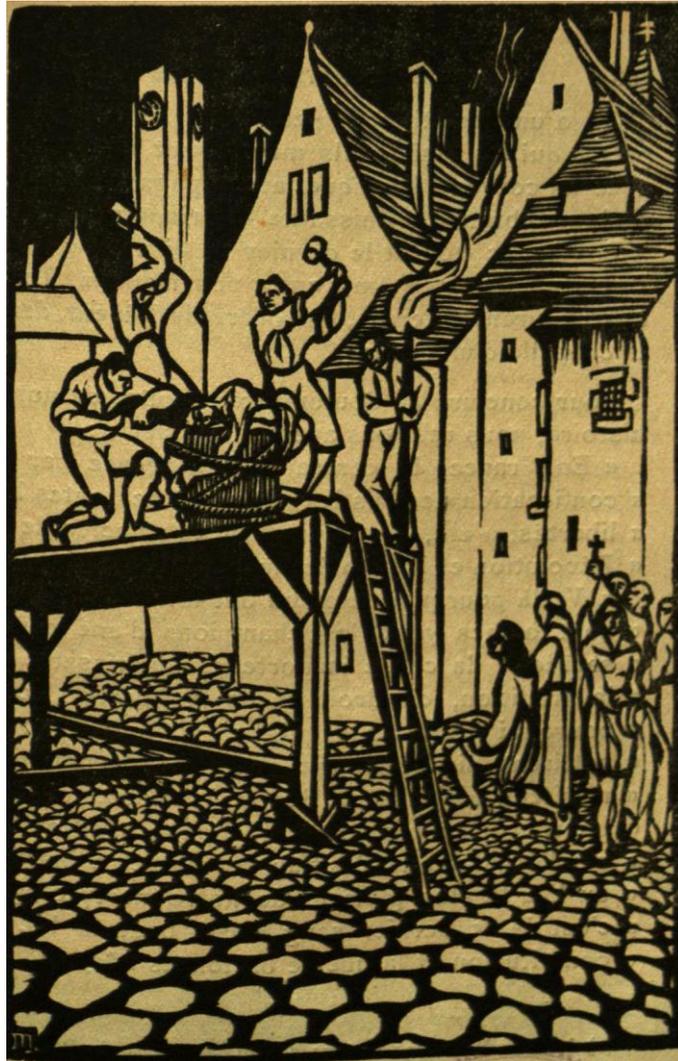
Reproduite dans *La route des peintres en Cornouaille*, Quimper, Groupement Touristique de Cornouaille, 1998, p. 125.

PLANCHE 6 – LA TOUR DU BOUFFAY PAR ADRIEN DAUZATS. 1845.



Justin TAYLOR, Charles NODIER, Alphonse de CAILLEUX, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France. Bretagne*, Paris, Inter-Livres, 1989.

**PARTIE 1 :**  
**LES VIES ET MORTS DU MARQUIS DE PONTCALLEC**



Jeanne MALIVEL, *Supplice de Pontcallec et de ses compagnons*, gravure sur bois reproduite in. Jeanne COROLLER-DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1922, p. 157.

Ces présentations historiques achevées, portons les yeux sur Pontcallec. Quel intérêt, dirons-nous, à l'étude de la mémoire du marquis ?

En premier lieu, elle nous permettra de répondre à une interrogation implicitement tirée du chapitre qui précède : *pourquoi* Pontcallec a-t-il été élevé en meneur apocryphe de la conspiration ? Comment le personnage a-t-il su se forger effigie d'un complot dont il ne fut ni le premier ni même le principal meneur ? Plus ponctuellement, il me faudrait invoquer une interrogation, voire une fascination qui au terme de l'étude sera, je l'espère – j'en doute –, résolue. Débutant mon travail en septembre 2007 je me penchais sur les ouvrages historiques récents, *l'Histoire de la Bretagne et des Bretons* de Joël Cornette, le *Pontcallec* de Pierre de La Condamine et une multitude d'autres *Histoires de Bretagne* qui forment la trame bibliographique de ma présentation. Inévitablement, l'étude de la conspiration se terminait par quelques mots évoquant la grande postérité mémorielle du personnage, sa célébration populaire, sa transfiguration héroïque. Rien, pourtant, derrière ces mots que la présence, rassurante sans doute, de la *gwerz* « Maro Pontkalek » qui formait à elle seule le condensé d'une immense mémoire, partout évoquée, mais jamais montrée, démontrée, jamais pointée, jamais exposée – avant que Joël Cornette<sup>281</sup> puis Philippe Jarnoux<sup>282</sup> ne viennent ces mois derniers en dresser les contours. Je me mis donc en quête des traces de cette mémoire, m'attendant à crouler sous les tonnes de romans en tout genre, à devoir consacrer mes jours aux infinies querelles que le héros suscita. Rien. Dans un premier temps je ne trouvais rien. A l'exception du *Barzaz-Breiz*, les recueils de *gwerzioù* de Luzel, de Le Braz ne parlaient pas du marquis ; aujourd'hui seuls deux ouvrages historiques, très récents qui plus est, lui sont entièrement consacrés ; au reste sa présence n'excède pas une petite poignée de romans. Alors quoi ? Comment juger du souvenir du marquis et, plus important, comment l'histoire en est-elle venue à répéter inlassablement la postérité invisible du personnage en un amas de formules formidables jetées par de grands historiens et de belles plumes ?

Nous essaierons de remonter à la source de cette mémoire populaire, nous essaierons de la jauger et peut-être d'entr'apercevoir ses thèmes ou ses motifs, d'en supposer une teneur, d'y déceler quelques indices. Nous essaierons de penser les mémoires diverses comme des tensions, forces brutes et évanescents, insaisissables et impossibles à décrire ou à fixer avec

---

<sup>281</sup> Joël CORNETTE, « Le temps des mémoires » in. *Le marquis et le régent... op. cit.*, Acte VI, p. 253-289.

<sup>282</sup> Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 182-206.

précisions ; nous nous bornerons à voir les évolutions, les *mémoires* du marquis ; à suivre depuis la source le cheminement de cette mémoire introuvable.

## Les échos immédiats

c. 1720

Tout débute en 1720, au matin du 27 mars. L'exécution des quatre gentilshommes bretons suscita d'immédiat de nombreux échos qui eurent un rôle déterminant dans le façonnement de la mémoire de notre marquis de Pontcallec. C'est à ceux-ci, à ces premiers échos, que nous dédions notre présent propos.

### I. Les rumeurs de l'actualité.

#### 1. Le complot vu par les mémorialistes parisiens.

Les premières voix portant l'affaire, et dont l'écho est parvenu jusqu'à nous, sont des récits tirés de *Mémoires* ou de *Journaux*, presque exclusivement parisiens, contemporains des faits qu'ils relatent, et donnant à voir l'opinion d'une élite sociale et culturelle, érudite ou courtisane, de Louis de Saint-Simon à Charles Duclos<sup>283</sup>. Sous leur plume, le complot breton est une seule ramification du complot de Cellamare, tout entier résumé en un *appel à l'Espagne* et caractérisé par l'anémie de sa logistique et de son organisation – le père jésuite Yves de la Motte jugea ainsi l'entreprise « aussi mal conduite qu'elle pouvoit l'être<sup>284</sup> », l'historiographe Charles Duclos affirma quant à lui n'avoir « jamais vu de complot plus mal organisé<sup>285</sup> », alors que pour l'évêque de Clermont Jean-Baptiste Massillon :

---

<sup>283</sup> Nous nous basons ici sur une quinzaine de *Journaux* et *Mémoires*, dont la liste exhaustive est reproduite dans la bibliographie en fin de volume.

<sup>284</sup> L.M.D.M.[Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la Minorité de Louis XV*, tome 1, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1736, vol. 1, p. 375. Ce L.M.D.M. se révèle être le père Yves de La Motte (1660-1738), jésuite qui enseigna au collège Louis Le Grand. Voltaire lui offre la paternité de l'ouvrage dans le *Siècle de Louis XIV, Œuvres Complètes*, tome 9, Paris, Hachette, 1860, p. 150. Ceci est aujourd'hui confirmé par Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, Oxford, Voltaire foundation, 1999, vol. 2, p. 561-562.

<sup>285</sup> Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, publiés par François BARRIERE, Paris, F. Didot, 1865, p. 241 (1<sup>ère</sup> ed. 1791).

« Ceux qui paroisoient à la tête de cette intrigue mal concertée n'étoient, en vérité, pas capables d'exécuter le moindre projet ; et l'on ne conçoit pas comment le prince de Cellamare, homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, avoit pu choisir de pareils chefs <sup>286</sup> ».

Le complot est jugé ridicule, seulement cité, guère analysé par les chroniqueurs du XVIII<sup>e</sup> siècle – les événements bien sûr étaient trop récents. Ainsi, peu de récits font état des causes réelles de l'affaire – si on excepte le cas des journaux rédigés en Bretagne<sup>287</sup>, mieux informés<sup>288</sup>, seul le texte de Duclos<sup>289</sup> entend rendre « justice à une province noblement attachée au roi, et qui réclamait contre la violation de ses privilèges <sup>290</sup> » tandis que Saint-Simon affirme que les conjurés bretons avaient été « ébloui[s] de remettre comme au temps de leur duchesse héritière Anne <sup>291</sup> ». Mais, mis à part ces mots flottants dans ces quelques récits isolés, les fondements de l'affaire, les mobiles des comploteurs sont peu étudiés ; les conjurés eux-mêmes, nous dit-on, ne savaient pas vraiment de quoi il était question<sup>292</sup>. Les affiliés bretons sont perçus en malheureux imprudents simplement manipulés et trompés par les intrigues parisiennes et espagnoles, « ensorcelés » par le duc et la duchesse du Maine, nous dit Saint-Simon, seuls et entiers responsables, qui, du méfait, « n'en perdirent pas un cheveu de leur tête <sup>293</sup> ».

---

<sup>286</sup> Jean-Baptiste MASSILLON, *Mémoires de la minorité de Louis XV*, publiés par Jean-Louis SOULAVIE, Paris, Buisson, Lyon, Bruyset, 1792, p. 137. A noter, l'authenticité de l'ouvrage n'est pas avérée ; beaucoup y voient une œuvre apocryphe composée par l'abbé Soulavie, il est vrai coutumier du fait (l'accusation d'apocryphe est violemment défendue par exemple dans une critique de l'ouvrage parue dans le premier volume des *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, 1806, p. 249-261). Pour notre propos, cela a peu d'importance ; que ces mots soient effectivement de Massillon, qu'ils soient de Soulavie, seule compte l'existence de cette théorie.

<sup>287</sup> C'est-à-dire, pour la période qui nous intéresse ici les œuvres de Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*, Collection particulière (l'original de ce manuscrit se trouve à la BM de Rennes, Ms. 15675), vers 1753 et de François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », notes et introduction de Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC, *op. cit.*

<sup>288</sup> Voir *infra*, p. 74-78.

<sup>289</sup> A noter, Charles Duclos (1704-1772) était Breton. Il naquit à Dinan, dont il devint maire en 1744. Il devint historiographe de France en 1750, et l'on peut supposer qu'il débuta ses *Mémoires secrets...*, publiés après sa mort, durant ces années. Son implication dans l'affaire La Chalotais aux côtés du magistrat breton lui valut en 1763 la recommandation pressante de quitter la France ; elle prouve son intérêt dans les choses de la province. Malgré ces affinités culturelles, on peut penser Charles Duclos comme une source fiable, capable de refléter l'opinion du temps ; ses jugements et les *teintes* de son témoignage se retrouvent chez Saint-Simon ou chez la marquise de Créquy, qu'on ne peut accuser d'accointances avec les intérêts de la Bretagne. Au reste, laissons-là la parole à Duclos, laissons-le présenter ses propres ambitions : « L'amour de ma patrie ne me rendra point partial, ni ne me fera pas trahir la vérité ; mais je rendrai justice à une province noblement attachée au roi, et qui réclamait contre la violation de ses privilèges ». (Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, p. 241-242).

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>291</sup> Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVII, chapitre XXI, p. 4, disponible en ligne sur le site <http://rouvroy.medusis.com/> (basé sur la première édition Chérueil de 1856).

<sup>292</sup> Voir par exemple Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>293</sup> Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 4.

Mais le supplice, la mort changent tout à l'affaire ; cette dernière adoucit les tons, apaise les passions. Dans le corpus de *Journaux*, de *Mémoires* que nous avons consultés les quatre morts du Bouffay ne cessent d'étonner leurs écrivains<sup>294</sup> – de les *choquer* parfois. Au sein des propos, la disproportion existante entre la faute réelle et sa punition, décidée qui plus est par une Chambre extraordinaire soumise à l'arbitraire du Régent, est sans cesse signalée ; dissonance qu'aujourd'hui encore l'on ne sait inscrire au sein de l'image traditionnellement admise de l'*aimable Régence*, lumineuse et galante comme la peinture de Watteau. La question est alors posée, explicitement : pourquoi le Régent fit-il, en cette occasion, montre d'une telle sévérité ? Que justifia cette rigueur froide du 26 mars ? Plusieurs hypothèses sont avancées, conjointement : certains voient en cette machiavélique entreprise la signature de « l'infâme » Dubois, ombre damnée du Régent qui, en grossissant les termes du complot, eut simplement satisfait à ses ambitions personnelles ; c'est là la théorie défendue par l'académicien Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, membre du Conseil de Conscience sous la Régence :

« Quelques gens de nom, en Bretagne, s'étoient engagés comme des étourdis, sans armes, sans argent, sans magasins, sans chefs de révolte. Ces circonstances mirent la moitié du public sensé en doute sur la vérité de ce qu'on imputa à l'Espagne ; et bien des gens crurent que c'étoit un artifice de l'abbé Dubois, pour justifier aux yeux du public les conseils qu'il donnoit à son maître<sup>295</sup> ».

---

<sup>294</sup> Le Breton Jacques-Louis Thépault, chevalier (et plus tard comte) de la Villoszern, à Paris au moment du drame, évoque dans une lettre à son père Maurice Thépault de Treffaléguen, dans une lettre datée du 3 avril 1720, « la triste exécution » de Bretagne. « On a été [à Paris] bien étonné d'apprendre la nouvelle de Nantes » ajoute-t-il. Voir Henri Bourde de LA ROGERIE, « Correspondance de la famille Thépault de Treffaléguen », *op. cit.*, p. 45-48 et 157.

<sup>295</sup> « En effet, poursuit Massillon, il étoit devenu le maître absolu des affaires par les changemens qui arrivèrent dans le gouvernement au mois de septembre 1718, où presque tous les conseils furent rompus. Qu'on ne croie point que le duc d'Orléans eût sur cela d'autre détermination que l'intérêt de l'abbé Dubois. Il falloit, pour le faire secrétaire d'Etat des affaires étrangères, rompre le conseil où présidoit le maréchal d'Huxelles. Le rompre seul eût été un éclat trop marqué et qui eût fait tort à l'abbé Dubois, qui ne sentoit pas encore son autorité assez forte pour tout tenter sans garder des ménagemens.

» Mais aussi c'est dès ce moment que, pour traiter les affaires générales dans le vrai, il faut les rapporter toutes à l'abbé Dubois ; car ses vues ou ses passions en ont été le seul mobile. Or, il haïssoit personnellement le cardinal Albéroni, à qui il ne pouvoit pardonner d'avoir fait aux propositions portées par le marquis de Nancré une opposition qui auroit tout-à-coup arrêté son élévation, si les hasards ne l'avoient dans la suite mieux servi qu'il n'auroit lui-même osé l'espérer.

» Ce mouvement de haine ne contribua pas peu à faire faire de la conjuration espagnole plus d'éclat encore, si l'on peut le dire, que dans le fond elle ne méritoit ; mais c'étoit un moyen infaillible de porter enfin le duc d'Orléans au point où on vouloit le mener, c'est-à-dire à rompre avec l'Espagne ». Jean-Baptiste MASSILLON, *Mémoires de la minorité de Louis XV*, publiés par Jean-Louis SOULAVIE, *op. cit.*, p. 136-138. Cette interprétation, qui impute à Dubois la faute d'avoir volontairement grossi le danger de la conjuration espagnole, le rendant par là-même entier responsable de l'exécution des quatre gentilshommes, fut reprise et popularisée par

Pour d'autres, il semble prudent de plutôt reconnaître en cette occasion l'empreinte du Garde des Sceaux, le marquis d'Argenson ; souhaitant faire un exemple, il aurait cherché à intimider la noblesse bretonne ; par un coup d'éclat, il aurait tenté parallèlement de dissuader d'autres provinces de la sédition et d'intimider l'Espagne qui commençait à se repentir de sa courte guerre à la France. C'est l'interprétation donnée, hors de Paris, par le gentilhomme breton Jacquilot du Boisrouvray, membre de la noblesse aux états de Bretagne de 1717, dans un récit contemporain des faits<sup>296</sup> – c'est au reste l'interprétation aujourd'hui en usage dans les cercles historiques<sup>297</sup>.

Mais la théorie la plus signalée alors, appelée en outre à connaître une grande postérité, assure que le Régent, sur le conseil de son Garde des Sceaux, souhaita un châtiment exemplaire afin de venger sur les conjurés bretons l'*impunité* qu'il avait dû accorder aux conspirateurs parisiens de Cellamare. Le duc et la duchesse du Maine, de sang royal, n'avaient pas été inquiétés, l'ambassadeur d'Espagne s'en était sorti à bon compte. Le couperet se serait alors abattu sur les lointains bretons, dont le complot est invariablement perçu par les contemporains comme une ramification de celui que dirigea la duchesse du Maine<sup>298</sup> : « Le Régent ayant appris, d'ailleurs, que tout ce qui s'était pratiqué en Bretagne n'était qu'une suite de ce que Mme la duchesse du Maine avait tramé contre luy, il résolut, par le conseil du garde des sceaux, de donner au public un exemple de sévérité par la punition des Bretons, n'osant sacrifier les vrais coupables<sup>299</sup> », écrit Jacquilot du Boisrouvray ; sentiment partagé *et* par l'historiographe Charles Duclos – « Tous [l]es malheureux gentilshommes [de Bretagne], dont la plupart ne se doutaient pas de ce dont il était question, furent les victimes

---

Alexandre DUMAS dans son roman *Une fille du Régent* paru en 1844 ainsi que, plus récemment, par Bertrand TAVERNIER dans *Que la fête commence !* réalisé en 1974.

<sup>296</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*

<sup>297</sup> Déjà défendue par Barthélémy Pocquet au début du XXe siècle, cette théorie est aujourd'hui reprise par Joël Cornette. Notons qu'au XVIIIe siècle, devant l'indigence des analyses de l'affaire, cette conception n'est jamais qu'esquissée à demi-mots ; il faut dire que d'Argenson était loin de susciter l'animosité que pouvait cristalliser l'abbé Dubois...

<sup>298</sup> D'Argenson lui-même considérait les conspirateurs de Bretagne comme les complices et les successeurs de ceux de Paris. Le 20 janvier, dans une lettre adressée à Chateaufort, le garde des Sceaux écrivit ainsi : « plus on approfondira la conspiration de Paris et celle de la Bretagne, plus on trouvera qu'elles avaient du rapport ensemble ». Citons enfin Barthélémy Pocquet, parlant du rapport entre les deux affaires, après avoir prouvé la non-filiation de l'une à l'autre : « ces controverses sont affaires d'historiens ; ce qui est sûr, c'est que d'Argenson, qui connaissait mieux « les dessous des deux affaires » que nul historien ne les connaîtra jamais, était convaincu de leurs rapports intimes et de leur connexité. Ce point ne peut être contesté ». (Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 114 et 134).

<sup>299</sup> Plus loin, Jacquilot ajoute : « « il [fut] décidé que les pauvres Bretons serviraient d'exemples et seraient les victimes des autres mouvements excités dans le royaume par des personnes sur lesquelles on n'osait se venger. » François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 103 et 116.

des séductions de Cellamare et de la folie de la duchesse du Maine <sup>300</sup>» – et par la marquise de Créquy – « ce bon Régent, note-t-elle, n'avait pas manqué de rappeler en grâce le Duc et la Duchesse du Maine (dont il avait toujours frayeur), en même temps qu'il faisait poursuivre et condamner à mort 23 gentilshommes bretons (dont il ne craignait rien) <sup>301</sup>».

Alors tout le ridicule du complot s'estompe devant sa malheureuse conclusion ; et les mémorialistes parisiens dressent, en toute homogénéité, un tableau empli de pitié et de compassion pour les gentilshommes exécutés – ce sont ces « malheureux gentilshommes <sup>302</sup>» qu'évoque brièvement la marquise de Créquy, ce sont « les plus innocents ou du moins les plus excusables <sup>303</sup>» comme l'affirme Duclos ; lors de la mise à mort des « quatre victimes » nous dit le maréchal de Richelieu, « la consternation était peinte sur tous les visages <sup>304</sup>».

## 2. Echos de Bretagne. Le 27 mars 1720.

A Paris, à la cour du Régent, l'injustice du sort de Pontcallec et de ses compagnons fit donc naître indulgence et commisération. En l'épicentre du drame, l'écho fut amplifié, bien sûr ; l'abbé Thépault du Breignou <sup>305</sup>, à Nantes le 26 mars, écrivit que « l'exécution a mis toute la ville en tristesse <sup>306</sup>» ; l'huissier Germain y affirma que « la consternation fut grande » – le commissaire-rapporteur de la Chambre de Nantes, Brunet d'Evry, en revenant du lieu de

---

<sup>300</sup> Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets...*, op. cit., p. 276.

<sup>301</sup> Renée-Charlotte Victoire de FROULAY DE TESSE, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, publiés par Maurice Cousin de COURCHAMPS, Paris, Fournier, 1834, tome 1, p. 354. A noter, pour l'anecdote, que Jean-Jacques Rousseau disait d'elle qu'elle était « le catholicisme en cornette et la haute-noblesse en déshabillé » (*Ibid.*, p. 2).

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>303</sup> Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets...*, op. cit., p. 241.

<sup>304</sup> Le témoignage du maréchal duc de Richelieu doit pourtant être saisi avec précautions ; la personnalité du maréchal, embastillé pour son implication dans la conspiration de Cellamare, ne fait tout d'abord pas de lui un témoin très partial ; les circonstances des publications de ses *Mémoires* incitent à jouer d'une grande prudence avec l'opus. La première publication de ces *Mémoires* se fit en effet en 1790 par l'abbé Jean-Louis Soulavie qui bénéficia des archives du maréchal ; l'ouvrage qu'il fit publier en neuf tomes à partir de 1790 porte tant sa marque qu'elle lui est désormais attribuée. En 1829, parut une seconde édition, dans la collection « Mémoires secrets et inédits sur les cours de France aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » ; tout en s'élevant contre les manipulations de Soulavie, l'éditeur reconnaissait avoir travaillé à partir du manuscrit inédit d'un proche de Richelieu et de divers autres documents pour compiler un ouvrage qui n'est là encore, pas entièrement authentique. Enfin, une troisième édition en 1858 par François Barrière se contentera de reproduire l'ouvrage de Soulavie en l'épurant de ses traits d'invention les plus visibles. L'expression que nous avons utilisé ici provient de la seconde édition, que l'on peut supposer la plus *authentique* aux vues réelles du maréchal ; au reste l'édition de Soulavie répète ce jugement, preuve sans doute de son authenticité. Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotiques du duc de Richelieu*, Paris, Mame et Delaunay Vallée, 1829, tome 2, p. 315.

<sup>305</sup> Voir *Supra*, p. 48, note 160.

<sup>306</sup> Lettre du 26 mars 1720 d'Hervé-Nicolas du Breignou à son père Maurice Thépault de Treffalégouen citée par Henri Bourde de LA ROGERIE, « Correspondance de la famille Thépault de Treffalégouen », op. cit., p. 156.

l'exécution, faillit même être lynché par la foule en colère<sup>307</sup> ; un gentilhomme, enfermé malgré lui dans la ville, exprima ces quelques mots : « Nantes est dans une consternation achevée. De mémoire d'homme, il ne s'y est passé de jour aussi triste que celui d'hier 26 mars<sup>308</sup> ». Affliction, indignation dont témoigna également le bénédictin dom Lobineau en 1721 :

« De tous ceux qui ont été informés de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière (et dans quel canton du monde n'a pas été porté le bruit de cet acte sévère de justice ?) il n'y a eu personne, à la réserve d'un seul particulier<sup>309</sup>, qui n'ait été touché de commisération pour les gentilshommes qui ont expié par l'effusion de leur sang le crime de leurs projets chimériques<sup>310</sup> ».

L'émotion causée par l'exécution sut se répandre telle une trainée de poudre. Sur les registres de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Soudan<sup>311</sup>, les notes de l'abbé Monnier, recteur de la paroisse, énoncent à côté de l'année 1720, comme un point d'ancrage mémoriel, ces quelques mots :

« 1720. Nota. Triste spectaculum.

Le 26 mars 1720, quatre gentilshommes de la province de Bretagne (sic), savoir messieurs de Montlouis, de Coëdic, de Talhouët le Moine, le marquis de Pontcalec eurent la teste tranchée sur un échafaut de Nantes, pour avoir, avec un grand nombre d'autres qui se sauvèrent en Espagne, conspiré contre le gouvernement de Philippe de Bourbon duc d'Orléans, régent du royaume... Dieu ait pitié de leurs âmes et veuille leur pardonner leur imprudence téméraire !<sup>312</sup>»

Monnier, attaché au roi comme à sa province<sup>313</sup>, est une de ces voix anonymes de Bretagne, un anonyme instruit, cultivé certes, influent ; sans lien aucun avec la conspiration, levé du voile de suspicion de rigueur, sa faible voix devient écho d'une province entière : la conspiration, entreprise « téméraire », imprudente, « chimérique », n'a pas, certes, déchaîné

---

<sup>307</sup> « On jette une *potée* sur la chaise de M. d'Evry à son retour ; elle était vide, il marchait devant à pied avec M. de Mianes. Les porteurs veulent se plaindre ; on leur dit qu'on voudrait avoir haché en pièces celui qui était dedans » *Relation manuscrite de l'huissier Germain* citée par Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *op. cit.*, p. 219.

<sup>308</sup> Cité par Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 390 d'après une « lettre inédite, déposée aux Archives des Côtes-du-Nord ».

<sup>309</sup> Nous reviendrons sur ce *particulier* dans le chapitre suivant.

<sup>310</sup> Dom Gui Alexis LOBINEAU, « Réplique à M. l'abbé de Vertot, ou Réfutation de son *Histoire critique de l'établissement des bretons dans les Gaules* (première partie) », préface et notes par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome II, 1857, p. 466.

<sup>311</sup> Petite agglomération actuellement en Loire-Atlantique, située près de Chateaubriant.

<sup>312</sup> « Journal d'un curé de campagne (1712-1765) » publié par ANTOINE DUPUY ET [S. N.] CHARVOT, *Annales de Bretagne*, tome V, 1890, p. 386-446.

les passions. Les circonstances qui firent périr les quatre gentilshommes sur le billot du Bouffay, teintées d'injustice et d'horreur, les instituèrent au rang de *victimes*, de *martyrs*. « C'est de ce sentiment qu'est née la légende, écrit Barthélémy Pocquet. On plaint justement les quatre infortunés qui avaient payé pour les autres ; on oublia leurs erreurs et leurs fautes, on ne vit que leur courage et leurs malheurs <sup>314</sup> ». L'exécution des quatre conjurés fut un événement choc, fondateur, *susciteur de souvenir*.

### 3. La mort transfigurée.

La mort marque les esprits ; elle imprègne les mémoires, elle aspire à l'écrit. Le père carme Nicolas de Tous-les-Saints, qui assista aux derniers moments de nos conjurés en tant que confesseur de Talhouët, rédigea une *Relation fidèle*<sup>315</sup> ... de l'exécution de Nantes. Débutant au moment où les quatre gentilshommes apprennent leur sort, se terminant par le supplice du Bouffay, ce long récit, qui aurait été rédigé sur la demande de la femme de Talhouët<sup>316</sup>, eut d'immédiat un certain succès, un relatif impact. Bien avant sa première publication de 1829, l'écrit fut diffusé en Bretagne sous forme manuscrite, recopié, colporté de manoir en château<sup>317</sup> ; aujourd'hui encore de nombreux exemplaires en ont été conservés, preuve de sa vive transmission<sup>318</sup> ; enfin, lorsque Jean-Louis Soulavie mettra forme aux *Mémoires du duc de Richelieu*, dans la bibliothèque du maréchal entre 1785 et 1790, qu'il décidera de relater

---

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 386-392.

<sup>314</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 150. Armand Rébillon ne dit pas autre chose : « La légende qui se forma autour de Pontcallec et des trois autres décapités de l'échafaud du Bouffay, [...] n'est pas née du souvenir de leur rôle, qui fut obscur et piteux, mais de l'horreur que soulevèrent la cruauté et la flagrante injustice de leur châtement ». (Armand REBILLON, *Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789 : leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris, Picard, Rennes, J. Plihon, 1932, p. 266).

<sup>315</sup> Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle de tout ce qui s'est passé à la mort de quatre Gentilshommes, qui eurent la tête tranchée à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte, 26 mars 1720 » in. Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 370-389. Nous avons reproduit ce long récit en **Annexe 1**.

<sup>316</sup> C'est ce qu'affirme Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 254.

<sup>317</sup> « La « Relation fidèle » [...] a été écrite aussitôt après l'exécution par un témoin oculaire, par conséquent bien informé. Il en circula alors en Bretagne de nombreuses copies manuscrites ». Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, note 1 p.139. « Dès avant sa publication au XIXe siècle, ce récit minutieux d'une mort exemplaire et édifiante, aussi chrétienne que courageuse, circula sous forme manuscrite dans les manoirs et les châteaux bretons ». Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 256.

<sup>318</sup> C'est en effet par la confrontation de « plusieurs exemplaires manuscrits » que Arthur de La Borderie a établi la relation telle que présentée dans son ouvrage (Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 370) ; Barthélémy Pocquet en possédait un exemplaire « de l'écriture du temps » (Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, note 1 p.139) tandis que *Le Lycée Armoricain*, publiant cette même relation en 1829, la tenait d'un contributeur anonyme et Pitre-Chevalier de la famille de Talhouët (Pierre CHEVALIER, dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée. Histoire de la révolution française dans l'Ouest*, Paris, Didier, 1851 (1<sup>ère</sup> ed. 1845), p. 68) ; enfin, Joël Cornette en a retrouvé un

l'exécution des quatre conjurés<sup>319</sup>, il empruntera au père Nicolas un certain nombre d'éléments<sup>320</sup> – indice supplémentaire de son influence au-delà même de l'espace breton.

Au sein de ce récit, Pontcallec est représenté en noble bruyant et chahuteur<sup>321</sup>, craintif et courageux, constant, obstiné. Bon chrétien, il fait sa confession et meurt en répétant « *cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias* <sup>322</sup> ». Surtout, « condamn[é] à mort, sans jamais avoir tiré l'épée ny un seul coup de pistolet contre l'Etat <sup>323</sup> », abusé par la Chambre qui lui avait promis la clémence, Pontcallec, à l'image de ses trois compagnons, est une *victime*, une proie du despotisme triomphant.

Les voilà, ces quatre conjurés, qui sortent de la chapelle et se mettent en route pour l'échafaud, place du Bouffay. Talhouët s'approche du père Nicolas :

« – « Vous voyez, mon Père, me dit Monsieur de Talhouët, que nous nous laissons conduire comme des agneaux à la boucherie. » – « C'est en cela, luy répliquai-je, monsieur, que vous vous rendez plus semblable au fils de Dieu. [...] Il y a plus de mérite devant Dieu à supporter courageusement le mal qu'à le repousser avec impatience ». Quelques moments après, les cris et les gémissements du peuple, que nous entendions, me donnèrent occasion de luy dire : « Ah ! monsieur, on plaint votre sort, et on ne plaignoit pas celuy de Jesus Christ dans sa Passion. » <sup>324</sup> »

---

exemplaire aux Archives départementales de Loire-Atlantique et un second dans les « Papiers de René Kerviler » consultables à la bibliothèque municipale de Nantes.

<sup>319</sup> Voir Jean-Louis Giraud SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, etc. Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, et à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, Roi de François, et Restaurateur de la Liberté. Ouvrage composé dans la Bibliothèque, et sous les yeux du Maréchal de Richelieu, et d'après les Porte-feuilles, Correspondances et Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres et Militaires, ses contemporains ; Avec des Portraits, des Plans et des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage*, tome 3, Londres, J. de Boffe, Marseille, Mossy, Paris, Buisson, 1790, p. 189-205.

<sup>320</sup> C'est le cas par exemple de la remarque de « Pont-Calec » à quelques heures de son supplice se plaignant que « les Turcs accorderoient un peu de tems » (*Ibid.*, p. 298), de la pensée de Du Couédic ajoutant « qu'il faudroit au moins huit jours pour mettre ordre à ses affaires » (*Ibid.*, p. 298) ou des derniers mots échangés entre Montlouis et son épouse « toute éplorée qui lui tendoit les bras de sa fenêtre » (*Ibid.*, p. 299). Tous ces faits sont inapparents dans les mémoires de Saint-Simon ou dans les journaux parisiens, qui ont d'évidence constitué la source principale de l'ouvrage ; ils ne se rencontrent guère dans les autres récits d'exécutions que nous avons consulté (ni les récits de l'huissier Germain, de Jacquolot, ni même la relation de Christophe-Paul de Robien sur laquelle nous reviendrons plus tard n'évoquent les remarques de Pontcallec et de Du Couédic). On peut en conclure que l'abbé Soulavie a eu accès au récit du père Nicolas.

<sup>321</sup> « M. de Pontcallec [...] pour peu qu'il parla, faisoit tout retentir ». Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle... », *op. cit.*, p. 373.

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 387. « Tu ne repousses pas, Dieu, un cœur contrit et humilié ».

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 374. La phrase est prononcée par Pontcallec.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 383.

Le parallèle se fait d'évidence, les conjurés deviennent modèles christiques exécutés le mardi de la Semaine Sainte – ce qui ne fait qu'ajouter encore de cette symétrie entre la mort des gentilshommes et la Passion du Christ :

« Ah ! monsieur, il faut mourir d'un grand cœur pour celui qui est mort pour nous, et dans la même semaine qu'il est mort <sup>325</sup> ».

Bien sûr il convient de ne pas trop s'étonner d'un tel parallèle, la relation du père Nicolas est un récit d'exécution qui se conforme au stéréotype de la « bonne mort », héroïque et chevaleresque<sup>326</sup> ; au reste elle se doit d'être replacée dans son contexte immédiat, celui d'un XVIII<sup>e</sup> siècle pétri de culture chrétienne. Contentons-nous de signaler cette ombre de la Passion qui s'abat sur nos pauvres nobliaux devenus martyrs ; Talhouët meurt, laissant femme et enfants, ce qui rappelle au confesseur l'image du Christ affligé sur la croix quittant « sa Sainte Mère » dans la « désolation <sup>327</sup> » ; injustement condamnés<sup>328</sup>, nos quatre gentilshommes se dirigent sur la place du Bouffay, devenue Golgotha des temps modernes<sup>329</sup>. Montlouis, puis Talhouët ; Du Couëdic s'avance sur l'échafaud ; bientôt viendra le tour de Pontcallec qui se met à genoux avant de se déshabiller. Le père Nicolas se tourne alors vers lui et lui dit :

« Ah ! Monsieur, imitez votre cher amy<sup>330</sup> ; imitez sa résignation et sa générosité à mourir chrétiennement ; ou plutôt imitez Jésus-Christ, le grand modèle des chrétiens. Il ne faisait pas attention à ceux qui l'affligeoient que pour leur pardonner ; sa principale attention étoit de recevoir les tourments de la main de Dieu et de lui recommander son âme : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum*. Il ne l'appelle pas son Dieu, mais son père, *Pater*. » M. de Pontcallec m'interrompit : – « Dieu, dit-il, est notre père, qui est dans les Cieux. » – « Oui, Monsieur, lui répliquai-je, Dieu est notre bon père ; il vous tend les bras, mettez donc toute

---

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>326</sup> Voir à ce propos la très belle analyse de Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 253-256.

<sup>327</sup> « Talhouët me répondit qu'il n'étoit pas tant affligé de mourir que de laisser une pauvre femme désolée avec des enfants sans aucune ressource. [...] Je luy représentay que Jésus-Christ dans la croix avoit été extrêmement affligé de la désolation de sa sainte-Mère qu'il voyait présente. » Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle... », *op. cit.*, p. 375.

<sup>328</sup> L'injustice de la condamnation résonne une fois encore comme un écho christique ; ainsi de ce dialogue entre Pontcallec et le père carme : « « Ah ! mon père, me dit-il d'un ton et d'un air fort doux, nous sommes condamnés injustement. » – « Eh ! bien, Monsieur, repris-je, le Fils de Dieu a bien voulu être condamné luy-même le plus injustement du monde. » *Ibid.*, p. 374.

<sup>329</sup> Ces remarques sont tirées de Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 253-256.

<sup>330</sup> Le père Nicolas parle ici de Talhouët, dont la mort lui fit crier devant Du Couëdic et Pontcallec : « Ah ! Messieurs, que je suis édifié ! ah ! la belle mort ! jamais je ne vis de mort plus chrétienne. » (Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle... », *op. cit.*, p. 386).

votre confiance en lui. » Il répéta fort tranquillement et bien attentivement ces mots : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* <sup>331</sup> ».

A ce moment, Du Couédic vient de recevoir le coup mortel.

« [Pontcallec] se tourna pour lors vers M. le greffier de la chambre royale, et luy dit d'un ton assez élevé [...] : « Monsieur le greffier, vous avez de l'argent à moy, ne manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour moy. » M. Le greffier en le saluant, le luy promit. Le marquis se tourna vers son confesseur et moy : – « Je prie Dieu, mes Pères, nous dit-il, qu'il m'envoie tout le mal que je souhaite aux autres ; je ne veux de mal à personne, je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'en ont fait. » L'exécuteur l'avertit incontinent de monter sur l'échafaud. « Voilà, dit-il, un compliment bien triste ! » Cependant, il le suivit fort tranquillement avec son confesseur. Etant sur le point de monter sur l'échelle, son confesseur m'a dit qu'il se tourna vers quelques messieurs pour leur demander pardon, et les pria de prier Dieu pour lui. Etant monté sur l'échafaud, il dit plusieurs fois ces mots : « *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias* » que son confesseur lui avait souvent répétés dans la chapelle du château. Je l'entendis aussi prononcer à haute voix : « *Jesus, Maria* » et ces paroles qu'il avoit peu de temps auparavant fort approfondies : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* » Et en l'instant il reçut le coup mortel de l'exécuteur <sup>332</sup> ».

La figure se fait imposante, édifiante : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* » – « *Père, en tes mains je confie mon esprit* » – ne sont-ce là les derniers mots du Christ <sup>333</sup> ? La mort est grandiose, humainement courageuse, chrétiennement exemplaire. Pour Pontcallec comme pour ses compagnons, l'*Imitatio christi* a particulièrement bien pris. Et puisque c'est « la mort qui juge la vie <sup>334</sup> », de justesse, notre marquis voyait sa figure transmuée de noble violent et frondeur en victime au destin tragique, en martyr auréolé de gloire...

Peu à peu, au fil du texte, on voit donc la métamorphose s'opérer, on sent poindre les thèmes, les enjeux dominants à la figure nouvelle du personnage telle que travestie par la tradition. La perception mémorielle commence à se formuler à travers plusieurs notions clefs : Pontcallec, à l'image au reste de ses trois compagnons d'infortune, est une tragique victime, un martyr ; on ne retient du personnage que sa *mort*.

---

<sup>331</sup> Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle... », *op. cit.*, p. 387.

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 387-388.

<sup>333</sup> Voir Luc, 23, 46.

<sup>334</sup> Cette affirmation est d'Arthur de La Borderie, introduisant le récit du confesseur (voir Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. IX, p. 369).

Travestissement encore mal assuré ; le temps n'est pas réellement opportun à l'élection du personnage. Le récit ne fait que contenir en germe les instruments de son héroïsation future, un outillage de couleurs et de teintes qui lui assureront un jour son éclat optimal. Ainsi Pontcallec devient une figure de latence en attente de saisie. Et si Joël Cornette, étudiant ce récit, l'érige en moment clé de la « naissance d'un imaginaire <sup>335</sup> », il faut y voir je crois l'émergence bredouillante d'un imaginaire *non encore aguerri* ; un imaginaire qui se forgera au XIXe siècle, sous l'influence des historiens bretonistes d'abord, nationalistes ensuite ; rien de plus. La diffusion du récit permit sans doute de consolider l'image du personnage, de la *modeler* en présentant Pontcallec en bon chrétien, en victime expiatoire ; elle permit de pérenniser son souvenir. Cette diffusion ne toucha pourtant qu'une petite élite de Bretagne, instruite et cultivée ; et si le récit déflora, peut-être, à Paris, les mémoires érudites, rien n'indique son influence auprès des couches populaires, notamment en Bretagne où la mémoire Pontcallec se transmet d'immédiat par les légendes et les récits, par les *gwerziou* aussi <sup>336</sup>, vierges de toutes allusions, proches ou lointaines, à la relation du père carme.

## II. Les figures du marquis dans les journaux et mémoires du temps.

D'ainsi furent tissés les échos immédiats, d'indignation, de mansuétude, de compassion eu égard aux quatre condamnés, tenus pour *victimes* d'une entreprise inconsidérée, trahis tant par Paris que par l'Espagne. Ces motifs, notons-le, ne sont nullement spécifiques à Pontcallec : la compassion que l'on sent poindre des *Journaux* et *Mémoires* parisiens enveloppe indifféremment les *quatre* condamnés, l'émotion qui parcourut la Bretagne au 27 mars ne semble pas, à première vue, s'être attachée *particulièrement* à notre marquis. Nous avons centré notre analyse du récit du père Nicolas sur le portrait de Pontcallec, nous aurions pu la diriger sur les trois autres conjurés ; indistinctement la conclusion eut été similaire. Allons plus loin, si Nicolas de Tous-les-Saints présente en son récit *une* figure édifiante, ce n'est pas Pontcallec, le bruyant marquis, mais bien Talhouët <sup>337</sup> dont le confesseur suit les faits et gestes, apprécie l'admirable courage, exalte la patience résignée. Dès lors la question se pose : la figure de Pontcallec sut-elle de suite se *distinguer*, d'une façon ou d'une autre, au sein du

---

<sup>335</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 253

<sup>336</sup> Cf *Infra*.

<sup>337</sup> A noter : Nicolas de Tous-les-Saints fut le confesseur de Talhouët et il est probable qu'il rédigea la « Relation fidèle... » à la demande de l'épouse du malheureux gentilhomme.

groupe des quatre martyrs? Y eut-il postérité immédiate du personnage, actualité *spécifique* de la figure?

Nous avons vu les échos du 26 mars, suivons désormais ceux qui surent se fixer sur le personnage de Pontcallec. Voyons le traitement que lui réservèrent d'immédiat ses contemporains.

### 1. Une conspiration de Pontcallec ?

Une remarque s'impose en premier lieu : le complot n'est jamais au XVIII<sup>e</sup> siècle nommé *conspiration de Pontcallec*. Le nom officiel fut celui d'*affaire de Bretagne* ; c'est lui que l'on peut lire dans les procédures<sup>338</sup>, c'est ce titre que nous ont transmis les contemporains<sup>339</sup>. *Pontcallec* n'est ni le blason ni la signature de l'affaire ; le personnage n'apparaît pas encore en en-tête du complot.

Seulement, il semble que notre figure ait été considérée par les autorités parisiennes comme *le meneur* de l'affaire : on se souvient que le Garde des Sceaux, le marquis d'Argenson, l'appelait « le chef des révoltés<sup>340</sup> » ; instigateur et meneur, c'est ainsi que le Régent lui-même concevait Pontcallec si l'on en croit Jacques-Louis de La Motte. Pour le gentilhomme breton, le Régent aurait décidé de faire spécifiquement de Pontcallec le symbole des troubles de Bretagne – autant du fait de sa position supposée de chef de la conjuration bretonne que de ses tendances avérées à la fraude – en le destinant à un châtement exemplaire, :

---

<sup>338</sup> Ainsi le publiciste jacobin Jean-Louis Carra, qui fut nommé le 29 juillet 1789 à la commission chargée d'ouvrir et de ranger les papiers de la Bastille, publia à l'automne de cette même année un « détail sommaire » du complot breton. Ce détail officiel, daté du « 9 décembre 1718 », trouvé à la Bastille où avaient été incarcérés le duc de Richelieu et Mlle Delaunay, future Mme de Staal, pour leur implication dans la conspiration de Cellamare en 1718, puis le comte de Noyant fin 1719 pour son rôle dans la conspiration bretonne, ce document donc décrit le complot en question comme « *l'affaire de Bretagne*, arrivée sous la minorité du Roi, durant la régence de M. le Duc d'Orléans » ([Jean-Louis CARRA], *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, Paris, Buisson, 1789, tome 2, p. 188-196). En outre, dit Gilbert Baudry, « Neuf épais registres conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, contiennent les interrogatoires des nobles bretons emprisonnés à Nantes, ceux des témoins auxquels ils furent confrontés, ainsi que les papiers saisis au cours de l'enquête [s]ous le titre général d'"Affaire de Bretagne". » (Gilbert BAUDRY, « Les Seigneurs de Pont-Callec et de la Porte-Neuve », *Bulletin annuel de la société d'Archéologie et d'Histoire du pays de Lorient*, 1993, disponible en ligne sur le site <http://www.sahpl.asso.fr/>).

<sup>339</sup> L'expression « affaire de Bretagne » est utilisée par la duchesse du Maine dans son interrogatoire (Arthur DE LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VI, p. 13), par Mme de Staal, qui trempa dans la conspiration de Cellamare (Mme de Marguerite de LAUNAY, Baronne de STAAL, *Mémoires de Mme de Staal écrites par elle-même ou anecdotes de la Régence, troisième partie*, Amsterdam et Leipzig, Arkstee et Merkus, 1756, p. 11), par le père jésuite Yves de la Motte dans une relation contemporaine des faits (L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans*, *op. cit.*, vol. 2, p. 70), etc.

<sup>340</sup> Voir *Supra*, p. 47. Voir, en outre, Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 211. Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 130.

« L'on mandait tous les ordinaires à M. le duc d'Orléans, qu'on était près de prendre le *grand chef des révoltés* [Pontcallec] ; et comme il l'avait très à cœur [...] il était résolu de le donner lui seul pour exemple [...] parce qu'il n'ignorait pas qu'il était méprisé de tout le monde, et qu'il avait fait plusieurs autres actions qui méritaient d'être punies <sup>341</sup> ».

Ceci posé, il ne faut pas s'étonner de voir l'appréciation reconduite dans un certain nombre de récits contemporains : le père Yves de la Motte place Pontcallec « à la tête de [l'] affaire [de Bretagne] <sup>342</sup> », la propre mère du Régent, la princesse Palatine, affirme que « celui qui a reçu de l'argent d'[Albéroni] est un seigneur d'une des meilleures maisons de Bretagne, il s'appelle M. de Pontcaillé <sup>343</sup> » ; le maréchal de Richelieu jugea pareillement Pontcallec en chef de file des conjurés :

« Quelques gentilshommes rêvèrent même l'indépendance de l'ancienne Bretagne et une liberté républicaine. Le Marquis de Pont-Calec était leur chef <sup>344</sup> ».

D'autres fois, des indices plus ponctuels témoignent de la bonne fortune du personnage ; le marquis de Dangeau, dans son *Journal*, narre en détail le feuilleton que fut la fuite de Pontcallec – dès le 12 octobre 1719 le fugitif est signalé <sup>345</sup>, le 25 décembre, Dangeau consigne la note qui suit :

« M. de Poncalec a pensé être pris dans une forêt qui est à M. de Goësbriant ; [il] ne s'est sauvé que par la vitesse de son cheval, [on] le poursuit encore et [on] croit qu'on le prendra <sup>346</sup> ».

Vient alors le 3 janvier 1720 : « le marquis de Poncalec a été arrêté en Bretagne ; il y avoit quelques jours qu'on le suivoit dans une forêt où il étoit caché ; on l'a trouvé déguisé en paysan <sup>347</sup> ». Responsable de son arrestation, M. de Mianne a même droit aux éloges du

---

<sup>341</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 113.

<sup>342</sup> L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans*, *op. cit.*, vol. 1, p. 375.

<sup>343</sup> Lettre envoyée de St Cloud le 23 novembre 1719 (Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d'ORLEANS, *Lettres de Madame duchesse d'Orléans née Princesse Palatine. 1672-1722*, publié par Olivier AMIEL, Paris, Mercure de France, 2000, p. 595).

<sup>344</sup> Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotes du duc de Richelieu*, *op. cit.*, 1829, tome 2, p. 311-312. L'édition de Soulavie ne dit pas autre chose (Jean-Louis Giraud SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, *op. cit.*, 1790, p. 191).

<sup>345</sup> Philippe de COURCILLON DE DANGEAU, *Journal du marquis de Dangeau*, tome XVIII, *op. cit.*, 1860, p. 136.

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 199.

gentilhomme parisien<sup>348</sup>. A la date du 10 janvier, une phrase annonce que « M. de Pontcalec, qui a été pris en Bretagne, a été transféré à Nantes et interrogé par M. de Beaussan, l'un des maîtres des requêtes qu'on y avait envoyés<sup>349</sup> » ; enfin, à la date du 30 mars, une note annonce cliniquement le verdict de la Chambre Royale :

« Le mardi 26, MM. de Pontcalec, le chevalier de Talhouët, Montlouis et Coëdic, capitaine de dragons, eurent le cou coupé à Nantes ; et on en a effigie seize autres<sup>350</sup> ».

L'attention qu'accorde l'écrivain à l'arrestation de Pontcallec est *exceptionnelle*, elle n'est pas cas commun ; jamais Dangeau ne se soucie-t-il de la fuite de Talhouët, de Montlouis ou de Du Couédic, leur nom n'apparaît que sur l'échafaud. Celui de Bonamour n'effleure qu'une fois sous sa plume, exécuté par effigie le 27 mars, en même temps que son compagnon Lambilly, cité lui à deux autres reprises relativement aux troubles institutionnels de l'année 1718. Pontcallec, parmi tous les conjurés bretons, est le gentilhomme le plus cité par le marquis de Dangeau.

Sous la plume du duc de Saint-Simon, Pontcallec, renommé *Pontcallet*, est cité quatre fois<sup>351</sup> ; de tous les conjurés impliqués dans l'affaire de Bretagne, Pontcallec est second en nombre d'occurrences, derrière Bonamour (7 occurrences) et devant Lambilly (3 occurrences), devant Montlouis, Talhouët ou Du Couédic (1 occurrence) – ceci prouvant assez la position centrale que les contemporains attribuèrent à notre figure.

Prenons un dernier exemple : bien que Jean Buvat, écrivain de la bibliothèque du roi, ne prête, lui, au complot que quelques lignes, il en narre l'exécution : « par arrêt de la chambre royale établie à Nantes, le marquis de Pontcalec et trois autres seigneurs bretons eurent la tête tranchée<sup>352</sup> ». Edmond Barbier, avocat au Parlement de Paris, évoque parallèlement « la grande conspiration de Bretagne où le marquis de Pontcallet et trois autres gentilshommes ont eu la tête tranchée à Nantes<sup>353</sup> ». On le voit, Pontcallec est ici le *seul* à être nommé ; voilà encore le signe d'une popularité immédiate du personnage. Sans doute Pontcallec était-il

---

<sup>348</sup> A la date du samedi 27 janvier. « « Miane, qui commande dans le château de Nantes et qui avait été chargé de prendre M. de Pontcalec, et à qui on avait donné quelques troupes pour cela, s'est si bien acquitté de sa commission qu'il l'a pris dans les bois et l'a mené à Nantes. On a été fort content de la manière dont il s'est gouverné dans cet emploi ; on l'a fait brigadier, et on lui a donné une pension de 1,000 écus. On dit que c'est un très-honnête homme et fort aimé dans ce pays-là. » *Ibid.*, p. 220.

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>351</sup> Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires de Saint-Simon, op. cit.*, tome XVII, chapitre XIII, p. 4, chapitre XIV, p. 5, chapitre XVII, p. 8 et chapitre XXI, p. 4. Disponible en ligne sur le site <http://rouvroy.medusis.com/>

<sup>352</sup> Jean BUVAT, *Journal de la Régence*, publié par Emile CAMPARDON, Paris, H. Pléon, 1865, tome 2, p. 68.

connu suffisamment pour que son nom devenu signifiant soit *cité* par Jean Buvat, par Edmond Barbier ; celui de ses compagnons, restés dans l'ombre, demeurés inconnus, n'est pas exprimé soit que la connaissance n'en ait pas été portée aux oreilles des écrivains – ce dont on peut douter... – soit que ces noms aient été trop *insignifiants* pour l'écrit. Traces implicites de mémoire, l'information se dessine sous l'enveloppe du non-dit : elle crayonne en creux un Pontcallec hissé chef apocryphe de *l'affaire de Bretagne*.

## 2. Vues de Bretagne : un portrait au noir.

Appréciations toutes parisiennes, erronées ; de Bretagne, les quelques mémorialistes qui se sont penchés sur la conspiration étaient mieux renseignés. Deux récits bretons de l'affaire rongent ainsi le XVIII<sup>e</sup> siècle : le premier de Jacquelot du Boisrouvray est contemporain des faits qu'il évoque, nous en avons parlé déjà ; le second, du président de Robien, fut rédigé dans les années 1750. Tous deux évoquent notre figure<sup>354</sup>, figure d'apparat, qui ne fait en retour que peupler faiblement ces deux récits.

Au sein du *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*, manuscrit non publié par Robien, Pontcallec est *second rôle*, il n'apparaît qu'à la toute fin ; l'on suit son arrestation puis sa mise à mort avec une attention néanmoins soutenue.

Jacquelot du Boisrouvray accorde, lui, au sein de son *Histoire des malheureux événements arrivés entre les Etats de Dinan et d'Ancenis* une place plus grande au marquis. L'auteur, membre de la noblesse aux états de Bretagne, fut un des gentilshommes exilés de Dinan en 1717 ; attentif aux affaires de la province, il participa à quelques réunions qui précédèrent la conspiration<sup>355</sup>. Celle-ci, nous dit-il, commença à naître dans les « furtifs rendez-vous » que les quatre nobles exilés de 1717 – MM. du Groesquer, de Piré, de Noyant et de Bonamour – organisèrent à Paris, en complicité avec la duchesse du Maine et l'ambassadeur d'Espagne<sup>356</sup>. Revenu en Bretagne, Bonamour, âme du complot, aidé de Lambilly, donnèrent impulsion et

---

<sup>353</sup> Edmond Jean-François BARBIER, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier, avocat au Parlement de Paris*, Paris, Charpentier, 1866, vol. 1, p. 224.

<sup>354</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.* et Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*, *op. cit.*, vers 1753.

<sup>355</sup> L'expression est du Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC dans son introduction à François-René DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1905, p. 6.

<sup>356</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 92.

forme à l'affaire – de la *lutte légale* à la *conspiration*, le glissement s'opéra peu à peu, que désapprouve notre narrateur Jacquelot. Dans toute cette histoire Pontcallec ne fut, nous dit l'auteur, qu'un *second couteau* derrière les deux meneurs, Lambilly et Bonamour.

Mieux renseignés, assignant Pontcallec au rôle historique qu'il joua effectivement au sein du complot, ces deux relations bretonnes de l'affaire sont également les seules alors – à l'exception notable de la *Vie de Philippe d'Orléans* du père jésuite Yves de la Motte parue en 1736<sup>357</sup> – à dépeindre notre marquis en quelques lignes, à le caractériser, à le décrire avec une certaine précision.

Dans ces trois récits<sup>358</sup> le portrait dressé du personnage est similaire – et somme toute peu reluisant. Le père Yves de la Motte, par exemple, parle de notre figure en ces termes :

« Le Marquis de Pontcalec, qu'on mit à la tête de [l'] affaire [de Bretagne], suffisoit pour la faire échouer : c'étoit un homme sans mœurs, sans courage, sans génie, extrêmement décrié, et auquel il étoit impossible qu'on se soumît sans beaucoup de répugnance. Plusieurs de ceux qu'on lui avoit associés ne valoient guères mieux. Les autres manquoient d'expérience et des autres qualités nécessaires pour conduire une entreprise de cette nature <sup>359</sup> ».

Voici notre marquis lâche, déprécié et infâme ; la personnalité de Pontcallec est, pour le père jésuite, une des explications à l'échec du complot.

L'ouvrage d'Yves de la Motte fut consulté par Robien pour construire son propre *Journal*<sup>360</sup>, dans lequel le président esquisse un portrait pareillement négatif du personnage, dépeint sous sa plume comme un gentilhomme de « peu de cœur <sup>361</sup> ». Chez Jacquelot, Pontcallec est caractérisé par son statut de contrebandier, fraudeur de tabac ; les mesures répressives prises contre cette activité fut, nous dit-il, le motif principal qui le fit rejoindre le « party de

---

<sup>357</sup> L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, op. cit.*, vol. 1, p. 375.

<sup>358</sup> On inclut en effet dans l'analyse qui suit le texte d'Yves de la Motte.

<sup>359</sup> Le père Yves de la Motte poursuit : « Le seul qui y fût propre, étoit un simple gentilhomme, qui malgré son mérite, assez généralement reconnu après vingt ou trente années de service, manque d'argent ou de certaines recommandations, n'étoit encore que Lieutenant d'Infanterie ; il se nommoit Hervieu de Melac. » *Ibid.*, vol. 1, p. 375.

<sup>360</sup> Le Président de Robien affirme dans l'introduction de son *Journal* qu'il a eu accès à deux Mémoires du temps pour composer le sien : un certain « *Mémoires de la Régence* » et une « *Vie du duc d'Orléans* » (Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne...*, *op. cit.*, fol. 1). Le premier ouvrage correspond probablement aux *Mémoires de la Régence* du Chevalier de Piossens, publiés sans nom en 1729 et 1749 ; le second est *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la Minorité de Louis XV* paru en 1736 sans nom et attribué donc à Yves de La Motte ; de nombreux éléments se retrouvent d'un texte à l'autre ; parmi ces éléments, l'appréciation de Hervieu de Mellac en « bon officier » ou la culpabilité de Pontcallec et de son *non-départ* dans le sanglante conclusion nantaise.

Bonamour<sup>362</sup> » ; au reste, il est présenté en « grand dissipateur<sup>363</sup> » qui dut attendre la toute fin de 1719, alors que les principaux associés se furent embarqués pour l'Espagne, pour enfin devenir *meneur*.

Dans ces trois récits une question, récurrente, se pose, en creux : pourquoi notre marquis, dernier meneur sur le sol breton, ne s'embarqua-t-il pas pour l'Espagne, avec Lambilly et Bonamour, avec Talhouët de Boisorhand et Hervieu de Mellac ? D'évidence son départ eût suffi à éviter la sanglante conclusion du Bouffay – comme l'affirme Robien, Pontcallec enfui, « il n'y eust point [eu] de sang répandu<sup>364</sup> ». Mais c'était sans compter, nous dit-on, sur la faiblesse, la lâcheté, la « poltronnerie » – le mot est de M. de Lambilly, repris à son compte par Jacquelot<sup>365</sup> – du marquis ; craignant la mer, « il n'osa et ne voulut jamais s'embarquer<sup>366</sup> » ; Mme de Lambilly confirme d'ailleurs dans son interrogatoire que Pontcallec eût préféré se laisser prendre que de se sauver par la mer<sup>367</sup>. Ainsi sa « pleutrierie », sa « faiblesse » sont jugés en partie par nos trois auteurs *responsables* du drame du 26 mars ; dernier cadre de la conspiration resté sur le sol breton, une fois arrêté, Pontcallec, est-il dit, « ne se contenta pas de déclarer tous ceux avec qui il s'était plusieurs fois assemblé, et qui avaient reçu de l'argent d'Espagne. Il dénonça tous ceux qu'il avait engagé dans le malheureux parti après avoir tout avoué pour lui-même, et confondit parmi eux une infinité de personnes qui n'avaient jamais ouï parler de cette intrigue ; heureux ceux dont les noms ne lui vinrent pas à la mémoire<sup>368</sup> ». Comme le résume le père Yves de La Motte :

« Si ces complices avoient exécuté leur dessein, qui étoit de l'emmener de gré ou de force, ils lui auroient sauvé la vie et à ceux qui furent bien-tôt exécutés avec lui sur la déposition, et sur les preuves qu'il fournit contre eux<sup>369</sup> ».

---

<sup>361</sup> C'est-à-dire ayant peu de courage : « Pontcallec avoit servi quelquetems en qualité de capitaine dans le Régiment de Bretagne dragons, d'où son peu de cœur le retira, et ne l'abandonna qu'après sa mort ». Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique...*, fol. 136.

<sup>362</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 100.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>364</sup> Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique...*, fol. 128.

<sup>365</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 77. Montlouis, dans son Interrogatoire parle également des « frayeurs continuelles » du marquis (« Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, p. 291).

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 109. Yves de La Motte le dit aussi : « Pontcallec soutint son caractère, il eut peur de la mer » (L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, op. cit.*, vol. 1, p. 376).

<sup>367</sup> Voir Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 77 n.1.

<sup>368</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 114.

<sup>369</sup> L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, op. cit.*, vol. 1, p. 376.

Pontcallec, nous dit-on, de sa simple présence excita la justice ; ses dépositions à l'emporte-pièce, en outre, engendrèrent la quadruple exécution du Bouffay.

Une fois ces aveux confessés, arrivèrent donc les « ordres terribles » depuis Paris jusqu'à Nantes et « le funèbre arrêt [...] fut lu sur les quatre heures du soir aux quatre infortunés qui devaient périr<sup>370</sup> ». Le marquis de Pontcallec « mourut comme il avait vécu<sup>371</sup> » :

« Quand on lui lut son arrêt il s'abandonna à un si grand désespoir que son confesseur fut pendant plus de trois heures sans pouvoir le faire penser un seul instant à Dieu.

« Quoi ! disait-il, en versant un torrent de larmes, est-ce ainsi que l'on m'a trompé ! ceux que j'ai cru être de mes meilleurs amis, le commissaire qui m'a interrogé, avec qui j'ai fait mille parties de plaisir à Paris, tout le monde en un mot, m'assurent que je n'ai qu'à tout avouer et qu'ils me répondent de ma grâce, cependant je péris..., et entraîne dans mon malheur, pour m'être fié à eux, trois des plus honnêtes gens du monde ; car sans la confiance qu'ils avaient en moi et ce que je leur ai fait dire, ils n'auraient jamais rien avoué et se seraient tirés comme les autres d'une affaire, qui eu égard à des circonstances, ne devait jamais mériter la mort. »

Enfin, il passa le peu de temps qui lui restait, tantôt dans la fureur, le plus souvent dans la faiblesse, ne pouvant se résoudre à terminer une vie dont jusqu'alors il n'avait fait qu'un très mauvais usage<sup>372</sup> ».

Ce dernier moment offre une vision paroxystique de cette *coupable pusillanimité* qui anime, nous dit-on, notre malheureux marquis ; écoutons Robien :

« [Pontcallec] monta sur l'échaffaut où il fist de très grands cris, et se refusoit à l'exécution le plus qu'il pouvoit, mais un des valets de l'exécuteur l'ayant attrapé par une des oreilles, le maître lui mit la doloire sur le col, et l'autre frappa un grand coup d'une masse de fer<sup>373</sup> ».

« Le marquis de Pontcallec, conclut Yves de la Motte, mourut comme une femme, en pleurant et en soupirant<sup>374</sup> ».

Bref l'image est loin de celle que proposa Nicolas de Tous-les-Saints dans sa « Relation fidèle... ». On peut supposer pourtant qu'elle ne fut pas nuisible à la figure naissante de Pontcallec. Eu égard à la diffusion pour le moins limitée de ces trois écrits, à leur peu d'influence, ces portraits similaires n'eurent qu'un très faible impact sur l'image de notre

---

<sup>370</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 119.

<sup>371</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>373</sup> Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique...*, fol. 136.

marquis. Le manuscrit de Jacquelot fut découvert dans les années 1860 chez un débitant de tabac qui en distribuait les feuillets avec le produit de son commerce ; un érudit passant par là s'appropriâ l'ouvrage pour quelques sous et l'offrit au docteur de Closmadeuc, qui le fit publier pour la première fois en 1871 dans le *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*<sup>375</sup> ; avant cette date aucunes traces de ce récit oublié. Quant au manuscrit de Robien, jamais publié, au mémoire d'Yves de la Motte, qui ne fut pas réédité après 1736, leur influence sur le façonnement du souvenir de Pontcallec fut pareillement faible ; on ne trouve nulles références à ces ouvrages avant le premier XXe siècle. Ce qui ne rend pas *de facto* ces documents inutiles, loin s'en faut ; il convient simplement de les traiter à leur juste « valeur », non pas comme matrices du souvenir, mais comme indices de mémoire, non instruments de transmission ou de diffusion d'une image mais réceptacles *actifs* d'un air du temps. Un temps qui voit émerger ce qui ressemble fort à un hiatus entre deux représentations de Pontcallec, et plus généralement de l'« affaire de Bretagne » : une représentation que l'on retrouve dans certains écrits des élites parisiennes, ainsi que dans le récit du confesseur Nicolas, à une autre échelle cela dit, attentive à la douleur christique des quatre martyrs, Pontcallec en tête ; et une représentation exprimée par les deux écrits bretons, plus à l'écoute des réalités du complot, où l'émotion, présente, s'efface un peu derrière l'analyse précise des mobiles et des causes. Alors que la première néglige les conditions et les entours d'une conspiration vague et indéfinie, la seconde les décrit avec attention. Si, dans la première image, le personnage de Pontcallec est inexprimé voire *désossé*, je veux dire « impersonnalisé », pouvant ainsi venir se couler dans le moule préétabli du héros martyr, la seconde image se penche sur l'homme Pontcallec et, par cette mise en lumière, lui dénie le statut de victime. Hiatus étrange ; il semblerait donc que, dans les années 1720-1730 les élites parisiennes aient été globalement plus sensibles au personnage que les élites bretonnes ? Il n'y a en réalité guère lieu de s'étonner de la fortune immédiate du personnage ; outre que la compassion exprimée par les mémorialistes parisiens ne doit pas être exagérée – il s'agit tout au plus d'un prompt mouvement de pitié littéraire, mêlé d'une sorte d'indignation contenue – nos deux mémorialistes bretons, probablement mieux renseignés sur l'affaire, obéissaient à des motifs personnels qui rendaient nécessaire dans leurs écrits une certaine explication du complot. Dans les deux cas il s'agit ainsi de donner à voir les logiques de la contestation bretonne, tout en pointant du doigt le dérapage que constitue la conspiration proprement dite ; ou, pour mieux dire, d'exprimer la césure entre

---

<sup>374</sup> L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 73.

<sup>375</sup> Le récit rocambolesque de la découverte du manuscrit est narré par Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC dans son introduction à François-René DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)*, *op. cit.*, p. 2.

des revendications fondées en droit et une forme de protestation jugée inadmissible. On comprend aisément que Jacquelot, impliqué dans la lutte légale de 1717-1718 – rappelons qu’il fit parti des 63 exclus des états de Dinan – ait ressenti le besoin de s’atteler à une telle tâche ; pour le président de Robien il s’agissait ce faisant de justifier l’action de son beau-père et cousin, le comte de Kerambourg, alors considéré par les conjurés comme l’un des principaux délateurs de l’affaire<sup>376</sup>. De plus, et on y reviendra, le complot n’avait d’évidence pas la même résonance à Paris et en Bretagne quelques années seulement après son démantèlement – si une certaine indignation apprêtée, une compassion émue peut parcourir sans crainte les textes parisiens, écrits par des élites lointaines à l’intrigue, on peut comprendre en revanche que les mémorialistes Bretons aient jugé préférable de prendre leur distance eu égard à une affaire qui les concernait de près.

Deux visions, deux images – elles-mêmes déclinées en une large palette de teintes, depuis les plus pâles (le Pontcallec pleutre de Jacquelot et Robien, le marquis d’indifférence de Saint-Simon ou de Dangeau) jusqu’aux plus criardes (le Pontcallec incompetent et honni d’Yves de la Motte, responsable premier de l’échec de l’affaire, le héros martyr de Nicolas de Tous-les-Saints). Deux visions, deux images – la seconde, la plus fade, la plus impropre à la mémoire probablement, représentation mort-née, portée par une poignée de récits qui n’eurent jamais l’occasion de trouver d’audience, ne « prit pas ». Le souvenir des motifs et des causes de l’affaire s’estompa bien vite ; la « personnalité » du marquis, réelle ou supposée, fut rapidement oubliée.

### III. Les premiers motifs de la tradition.

Hors les textes, une *tradition mémorielle* accueillit aussi, d’immédiat, l’image d’expiation de notre infortuné marquis ; une *mémoire* de tradition orale et populaire enveloppa instantanément le personnage. Difficile à saisir, bien sûr, délicate à circonscrire que cette tradition mémorielle, dans son rapport ambigu et complexe à ces « mémoires d’élites » évoquées par Yann Lagadec et Stéphane Perréon<sup>377</sup> ; nous pouvons néanmoins la dresser en creux, à partir de légendes et de récits, de plaintes conservées. A travers cette tradition qui

---

<sup>376</sup> Gauthier AUBERT, *Le président de Robien. Gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001, p. 114.

<sup>377</sup> Par « mémoire des élites », il faut entendre le double opération de ce que Lagadec et Perréon nomment la « mémoire nationale-élitare » et la « mémoire provinciale-érudite », de Paris, de Bretagne, toutes deux en contact étroit, quoique l’on ait pu dire, avec cette « mémoire locale-populaire » plus difficile, bien sûr, à définir. Voir *Supra*, p. 13-14 et Yann LAGADEC, Stéphane PERREON (avec la collaboration de David HOPKIN), *La Bataille de Saint-Cast...*, *op. cit.*, p. 358.

s'invente c'est une image populaire de Pontcallec qui affleure – tentons d'y décerner ses aspects principaux, tous les motifs de cette remémoration première, populaire et transmise par l'oral. La Bretagne est pour un temps notre seul terrain d'étude.

## 1. Les plaintes en langue bretonne : *Gwerzioù Pontkalleg*.

### *Géographie et radiographie du souvenir.*

Dès 1720<sup>378</sup>, Pontcallec fut l'objet de plaintes en langues bretonnes, de *gwerzioù*<sup>379</sup>, qui constituent le plus beau fleuron à l'aune duquel il est possible d'évaluer la tradition mémorielle telle qu'elle sut se constituer en Bretagne<sup>380</sup>. Ces plaintes, dont les tons et les mots embaumèrent la Basse-Bretagne, se constituèrent d'abord dans le Morbihan, autour de Berné et de Lignol, c'est-à-dire au cœur des espaces qu'habitait notre marquis. Puis plusieurs pièces ont été collectées dans le sud-Vannetais et dans le Trégor, démontrant la diffusion progressive du souvenir. Le nombre même de versions retrouvées – on l'estime à vingt-neuf<sup>381</sup> – témoigne de la vivacité de cette tradition qui, dès 1720, s'empara de notre figure. Un souvenir néanmoins situé géographiquement – la carte suivante, réalisée par Eva Guillorel, peut se penser comme une géographie de l'intensité du souvenir de Pontcallec en Bretagne :

---

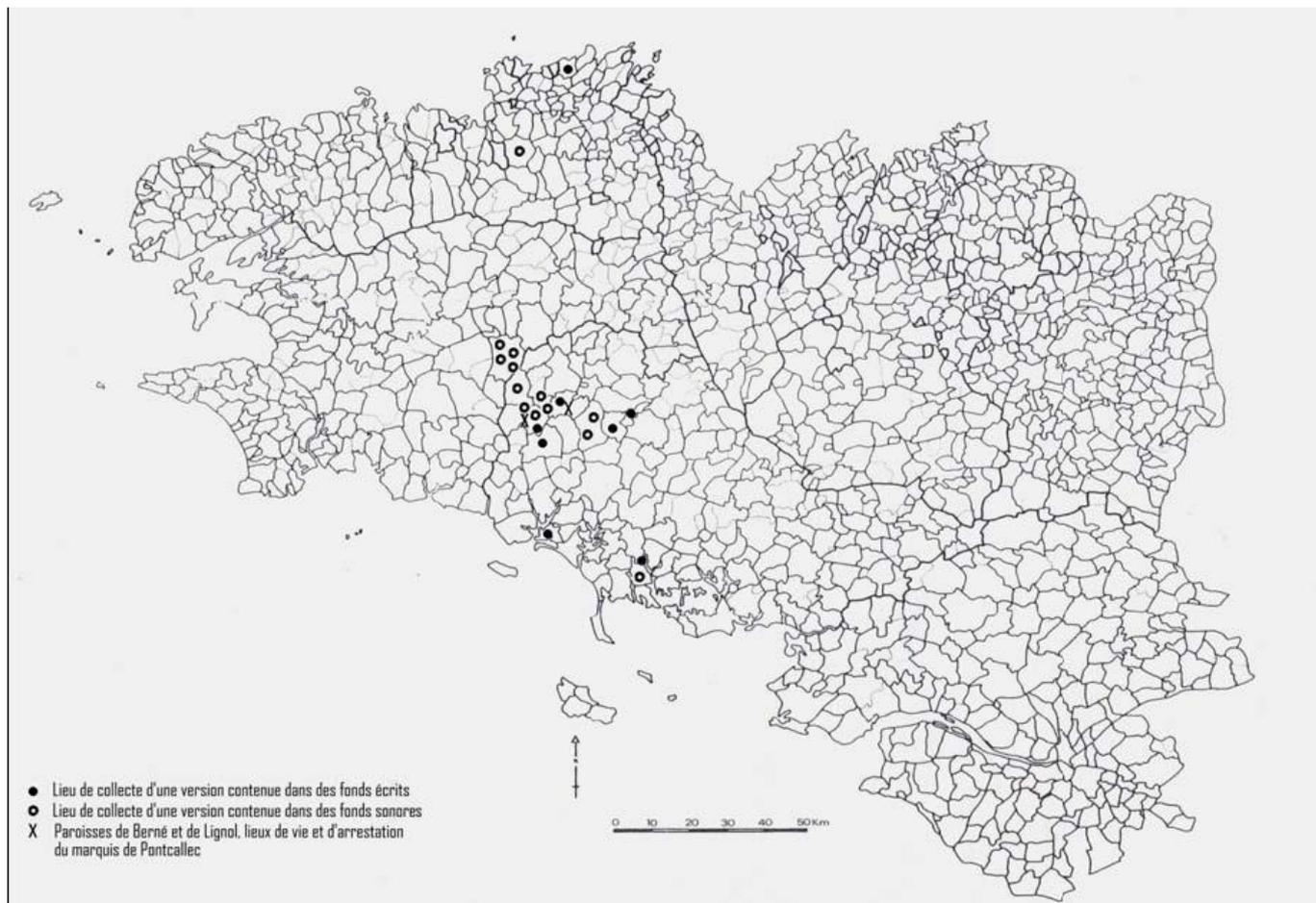
<sup>378</sup> On peut en effet supposer, avec Eva Guillorel, que les *gwerzioù* sont le plus souvent contemporaines des faits qu'elles relatent : « Tout invite à penser que les *gwerzioù* ont été composées très rapidement après les événements, ce qui n'est pas particulier au répertoire en langue bretonne. [...] La précision des éléments relevés dans de nombreux *gwerzioù* invite [...] à envisager un bref délai entre l'événement et la chanson, qui est souvent très bien documentée ». Eva GUILLOREL, *La plainte et la plainte. Chansons de tradition orale et archive criminelle : deux regards croisés sur la Bretagne d'Ancien Régime (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat sous la direction de Philippe HAMON, 4 vol., 2008, vol. 1, p. 171-172.

<sup>379</sup> Chants en breton, à caractère historique ou légendaire, dramatique, émotionnel et poétique.

<sup>380</sup> La *gwerz*, en tant que source, a ceci de problématique qu'elle est un matériau en perpétuel changement, jamais fixe, susceptible de toutes les mutations, portée par un grand nombre d'auteurs/transmetteurs anonymes. Contemporaine des faits qu'elle exprime, elle est ensuite déformée au rythme de ses transmissions successives, réactualisée parfois, modifiée toujours par les voix qui la portent. Conséquemment il est quasiment impossible de dater avec précision tel ou tel élément d'une *gwerz* ; seulement, grâce aux travaux des collecteurs, pouvons-nous juger de l'aspect d'un chant à un moment t, celui où il fut enregistré. Pour le cas Pontcallec, notons la même trame globale dans l'ensemble des chants conservés, la récurrence de mêmes formules d'un chant à l'autre, tout cela laisse penser qu'il n'y a eu, en 1720, au moment où les plaintes Pontcallec s'inventent, que *quelques chants* tout au plus qui ensuite se sont *différenciés*, au gré de déformations successives, afin de donner un corpus abondant.

Dans cette partie, exclusivement consacrée à la *tradition mémorielle* telle qu'elle fut en 1720, nous avons tenté de rapprocher toutes les *gwerzioù Pontkalek* afin d'analyser ce qui constitue leur *dénominateur commun*, ce que nous pensons donc être le cœur historique des *gwerzioù Pontkalek*, leur propos en 1720, avant pour celles-ci d'être soumises aux intempéries de la mémoire défaillante, trafiquée ou reconstruite. Voir *Infra*, chapitre 5 : « *Gwerzioù* ».

<sup>381</sup> « La chanson sur la mort de Pontcallec constitue une pièce remarquable dans l'ensemble des *gwerzioù*. [...] Les collecteurs ont recueilli la *gwerz* de Pontcallec à de nombreuses reprises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. On connaît treize versions notées manuellement auprès des chanteurs, dont l'une rapporte seulement la mélodie sans le texte. Il faut y ajouter seize enregistrements collectés plus récemment, ainsi que de nombreuses réinterprétations dans le cadre de créations musicales plus récentes. » Eva GUILLOREL, « La plainte du marquis de Pontcallec, les *gwerzioù* bretonnes et l'histoire » in. Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 297.



LIEUX DE COLLECTE CONNUS DES *GWERZIOU* SUR PONTCALLEC  
(Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte... op. cit.*, vol. 4, p. 709.).

Au sein du répertoire des *gwerzioù Pontkalek*, ainsi qu'on peut en juger à la lumière des versions qui ont été collectées puis transmises jusqu'à nous, incomplètes ou restaurées par quelques collecteur zélés, érodées par le temps, quelquefois lacunaires ou confuses, l'histoire du marquis est considérablement *déformée*, ici destin tragique de Bretagne, bandit patriote au grand cœur, là noble décapité sans qu'aucune raison ne soit donnée à son sort. Les « mobiles » du complot ne sont que très rarement évoqués : seuls trois chants sur les vingt-neuf retrouvés<sup>382</sup> - dont celui collecté par Théodore-Hersart de la Villemarqué dans le *Barzaz-Breiz* à l'authenticité longtemps contestée – nous présentent effectivement Pontcallec en noble révolté pour la défense de la Bretagne ; ailleurs les raisons données à son exécution – meurtre

<sup>382</sup> Il s'agit des chants suivants : « Maro Pontkalek / Mort de Pontcallec » in. Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, Paris, A. Franck, quatrième édition, 1846, tome 2, p. 151-166 ; « Marü er marquiz a Bontcallec », collecté par Jean-Mathurin CADIC, in. J. LE DIGABEL, *Revue morbihannaise*, 1891-1892, tome 1, p. 345-352 ; « Guerzen Markiz er Pontkelleg », collecté par J.H., in. *Dihunamb*, 1906, p. 285-287. Voir *Infra*, chapitre 5 : « *Gwerzioù* » ainsi qu'en **Annexe 3**, où ces *gwerzioù* sont intégralement reproduites.

d'un valet, fausse signature<sup>383</sup> – n'ont rien à voir avec la réalité du complot ; le plus souvent les causes sont purement et simplement passées sous silence. Le marquis alors se contente d'aller au sacrifice (élément constitutif de *chaque* *gwerz*) sans qu'aucune explication ne soit donnée. Ne subsiste plus que le portrait classique d'un destin brisé. Confusion des causes, indifférence à l'affaire ; tout ceci est révélateur du point d'intérêt de la *gwerz*, qui ne réside ni dans la structuration politique d'un propos ni dans l'explication d'un fait, mais dans *l'émotion* que suscite le destin funeste d'un homme – le pathétique final du chant est là pour le prouver. En clair, dans la majorité des versions recueillies, les raisons du soulèvement ne bénéficient que d'une très faible attention supplantées toujours par le fascinant récit de la déchéance et de la mort<sup>384</sup>.

Les *gwerzioù*, ainsi, se concentrent invariablement sur la *figure* de notre personnage, qui attise la compassion. Le chant toujours démarre peu avant l'arrestation du marquis ; il se cache, sans succès, les dragons, après avoir soudoyé un mendiant, un enfant ou un gueux de la ville, parviennent à l'arrêter. Les derniers moments du personnage précédent de peu son exécution, qui n'est jamais qu'esquissée. Quelquefois Pontcallec est pendu comme un roturier, guillotiné comme un chouan en une réactualisation plus tardive de l'affaire ; quelquefois le supplice se déroule à Rennes, à Nantes, à Paris. Interviennent en quelques occasions la sœur ou la mère du personnage – interventions apocryphes comme l'est le motif récurrent de sa trahison par un pauvre. Mais ces éléments seconds n'ont qu'une faible importance ; car toujours le propos structurant se concentre autour de trois points qui modèlent l'attachement à la figure : l'arrestation, l'emprisonnement et l'exécution. C'est entre ces trois éléments – classiques, notons-le, du répertoire des *gwerzioù* – que réside *l'essentiel* de l'intérêt du personnage, ce sont là les premiers motifs de sa figure dans la tradition mémorielle, les premiers éléments de son histoire qui susciterent l'émotion et contribuèrent à la mise en mémoire. Et si d'évidence le choc suscité par la mort du marquis *catalysa* l'écriture de *gwerzioù*, en retour, il faut reconnaître que son histoire se prêtait bien au genre ; voilà aussi pourquoi sa complainte sut si bien se diffuser en Basse-Bretagne.

---

<sup>383</sup> Voir les chants suivants : « Markiz er Pontkelleg », collecté Y.D. [Yves LE DIBERDER], in. *Brittia*, avril 1913, p. 331 et « Gwerz Pontkalleg », collecté par Yann-Ber PIRIOU, in. COLLECTIF, *De Bretagne et d'ailleurs. Regards d'historiens*, Morlaix, Skol Vreizh, 2004, p. 153 et 177. Pour une étude plus précise de ces *gwerzioù*, voir *Infra*, chapitre 5 : « Gwerzioù ».

<sup>384</sup> Voir Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte. op. cit.*, vol. 3, p. 709 et sq.

**« Quand j’aurais autant de mille écus qu’en a le marquis de Pontcallec » : le marquis d’apparat.**

En outre, notre marquis est invariablement perçu, dans le corpus de *gwerzioù* mis à jour, comme un gentilhomme riche et de grande puissance ; on le voit tantôt quemander « [s]a ceinture toute pleine d’argent <sup>385</sup> », d’autres fois on l’entend regretter « [sa] chambrette dorée » et son « petit chapeau orné de plumes <sup>386</sup> » quand il ne pleure pas son « habit doré <sup>387</sup> ». La *gwerz* « La croix du chemin », incluse dans le *Barzaz-Breiz*, contient d’ailleurs l’étrange expression: « Quand j’aurais autant de mille écus qu’en a le marquis de Pontcallec... <sup>388</sup> ».

Incarnation de la puissance sociale, de la richesse ; voilà de nouveau un fait essentiel à sa tradition mémorielle en ébauche. On peut penser que ce critère fut, avec la perception qu’ont pu avoir les contemporains de Pontcallec en chef réel du complot, un de ceux qui permirent à la figure de se distinguer des Talhouët, des Montlouis, des du Couëdic, membres tous trois de familles beaucoup plus modestes, pour s’affirmer peu à peu en *seul* représentant de l’affaire – à ce propos, symbolique, on ne connaît *aucune gwerzioù* consacrées à l’un ou l’autre des trois exécutés, plus discrets en outre durant l’affaire de Bretagne que le bruyant Pontcallec.

Un Pontcallec donc de grande famille – la Princesse Palatine elle-même, dans une lettre de novembre 1719, le juge « seigneur d’une des meilleures maisons de Bretagne <sup>389</sup> » ; Jacquelot, qui ne le portait pourtant visiblement pas à cœur, l’estime d’une « grande maison », jouissant d’« une des plus belles terres du territoire d’Hennebont », « logé dans un château entouré d’une magnifique forêt <sup>390</sup> ». De haut lignage, sa mort n’en parut que plus marquante. Certes, les histoires modernes présentent Pontcallec hobereau, sans le sous ; il était en effet en grave difficulté financière et sous le joug d’un lourd procès. Il n’en reste pas moins vrai que le marquis de Pontcallec, en tant que titre nobiliaire, en tant que statut impersonnel, jouissait d’un vrai prestige social. La modernité a plus ou moins volontairement perdu ces conceptions de prestige et d’honneur, a délayé la *perception* au sein du fait réel. Le marquis était peut-être *de facto* un petit noble rural, il n’en demeurerait pas moins *institutionnellement* une grande figure provinciale. Il était une de ces figures de références, une de ces figures identitaires

---

<sup>385</sup> Jean-Mathurin CADIC, « Marü er marquiz a Bontcallec », *op. cit.*, p. 345-352.

<sup>386</sup> Anatole LE BRAZ, « Gwerz Pontcallec/La complainte de Pontcallec », *Revue Celtique*, tome XVII, 1896, p. 270-275.

<sup>387</sup> Joseph LOTH, « La chanson du marquis de Pontcallec », *Annales de Bretagne*, tome VIII, 1892, p. 480-487.

<sup>388</sup> Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz. op. cit.*, tome 2, p. 347.

<sup>389</sup> Lettre envoyée de St Cloud le 23 novembre 1719 (Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d’ORLEANS, *Lettres de Madame duchesse d’Orléans née Princesse Palatine. 1672-1722, op. cit.*, p. 595).

<sup>390</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 100.

fortes auxquelles la mémoire sait facilement s'accrocher. Et ainsi, nous dit Arthur de La Borderie :

« Sur l'échafaud [Pontcallec] parut le premier, – le premier par la naissance, la fortune et la jeunesse<sup>391</sup> – et de son sang bravement versé il acheta l'honneur de donner son nom à la tragédie<sup>392</sup> ».

## **2. Récits et légendes : les traces transmises d'une oralité d'immédiat.**

Motif récurrent à la figure telle que perçue par la tradition mémorielle, le *prestige social* de Pontcallec fut un de ces éléments assurant l'agrément du personnage. A travers les récits et les légendes, colportées dès 1720, de nouveaux motifs apparaissent, de nouvelles teintes viennent compléter la figure.

### ***La mémoire et Lamer.***

On se souvient qu'en octobre 1719, les principaux conjurés, Lambilly, Bonamour, d'autres encore, s'enfuirent de Bretagne pour se rendre aux vaisseaux espagnols et que Pontcallec n'y prit part. Ce refus du départ, qui eut accordé la vie au marquis et aux trois autres conjurés, fit naître de nombreuses rumeurs, elle souleva un certain nombre de questions ; comme toujours, la légende se mit en quête d'y répondre :

« L'on compte, dit Jacquelot, que ce qui avait fait que Pontcallec n'avait pas voulu s'embarquer, c'est qu'on lui avait prédit qu'il périrait par la mer, et qu'il se trouva que le bourreau se nommait Lamer<sup>393</sup> ».

Fait étrange et inquiétant ; Pontcallec devient le gardien d'un destin sourd. Fait que l'histoire réfute, aussi – le bourreau s'appelait en réalité Chaumont<sup>394</sup>. Mais qu'importe. Cette légende d'immédiateté, qui constituera une des trames principales de l'ouvrage *Une fille du régent* d'Alexandre Dumas un siècle plus tard, fable reprise par Bertrand Tavernier dans *Que la fête*

---

<sup>391</sup> On est en 1857, La Borderie n'est pas entré en connaissance des interrogatoires de Pontcallec ni de ses documents généalogiques. Il se base ici sur la tradition populaire, sur la *gwerz* de La Villemarqué, qui accorde 22 ans au marquis.

<sup>392</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, *Introduction*, p. 4.

<sup>393</sup> François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence... », *op. cit.*, p. 120.

<sup>394</sup> Voir Danielle et Michel DEMOREST, *Dictionnaire historique et anecdotique des bourreaux*, Paris, Généalogiques de la voûte, 2007, p. 63.

*commence...*, émergea en Bretagne avant de se diffuser dans la capitale. Preuve en est la correspondance de la Princesse Palatine, mère du Régent, dans une lettre datée de 1720 :

« En Bretagne, on a été obligé d'employer la sévérité ; quatre personnes de qualité ont été décapitées ; l'une d'elles, qui devait s'embarquer pour l'Espagne, ne voulut pas partir. On lui demanda la cause de son refus. Il répondit qu'on lui avait prédit qu'il mourrait de *la mer*. Au moment de l'exécution il demanda au bourreau comment il s'appelait. Celui-ci répondit : Je m'appelle *la mer*. Ah ! s'écria le gentilhomme, je suis mort <sup>395</sup>».

Puis la légende subit l'outrage du temps et de la mémoire altérée ; on la retrouve, déformée, délavée par les transmissions successives, au sein des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* :

« Le marquis de Pontcalec pensa à se sauver en Espagne ; il s'embarqua dans ce dessein ; mais la crainte de faire naufrage le fit revenir : un devin lui avait prédit qu'il périrait par l'eau, et, dans la suite, cette prédiction fut accomplie, car le bourreau qui lui trancha la tête s'appelait *Leau* <sup>396</sup>».

*Lamer* devient *Leau* par un curieux glissement synonymique. Entre pérennité et déformation, la *légende*, et ses reconductions successives, ont saisi notre figure, en Bretagne mais aussi à Paris – signalant ainsi sa vive diffusion ; les premières traces d'imaginaire ont gagné la figure.

### ***Pontcallec moine.***

Puisque Pontcallec ne voulut pas s'embarquer, il fuit alors, longtemps poursuivi, longtemps introuvable. D'évidence le feuilleton que constitua son errance sut également toucher une certaine corde sensible, en Bretagne comme ailleurs, puisqu'elle fut à l'origine d'une seconde légende, signalée pour la première fois en 1729 par le chevalier de Piossens dans ses *Mémoires de la Régence* :

---

<sup>395</sup> Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d'ORLEANS, *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la Régence. Extraits de la correspondance allemande de Madame Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, mère du Régent*, Paris, Ponthieu, 1823, p. 142.

<sup>396</sup> Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotiques du duc de Richelieu*, op. cit., 1829, tome 2, p. 313. L'édition de Soulavie répète ce fait (Jean-Louis Giraud SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, op. cit., 1790, p. 193).

« Le marquis de Pontcallec fut un des premiers [conspirateurs] qui fut pris. On l'arrêta sur la frontière au moment qu'il alloit se sauver déguisé en moine <sup>397</sup> ».

Inutile de préciser que cet événement n'est pas avéré par l'histoire ; Pontcallec fut arrêté à Lignol, dans sa fuite il ne quitta jamais la Bretagne. Fragmentaire ici, la tradition fut reprise et signalée dans son apparat complet en 1846 par l'historien Pitre-Chevalier :

« Une glorieuse et touchante tradition, conservée dans la famille de Bruc, raconte ainsi les aventures du marquis de Pontcallec et de ses compagnons : enfermés d'abord au château de Pontcallec, non loin d'Hennebont, ils y furent surpris par des cavaliers qui avaient entouré de chiffons les pieds de leurs chevaux ; – mais ils s'évadèrent par un souterrain, et se réfugièrent au milieu de la nuit dans un cimetière. Là, dit-on, s'élevait un if énorme et creux, dans lequel les fugitifs parvinrent à trouver place. Ils y restèrent pendant quinze jours entiers, nourris et gardés en secret par les paysans, dont aucun ne préféra le riche prix de leurs têtes à la mort infâme qu'il encourait en les sauvant. Ils quittèrent enfin cet étrange asile pour s'embarquer sur des vaisseaux espagnols. M. de Pontcallec seul refusa cette voie de salut, un devin, prétend la tradition, lui ayant prédit qu'il *mourrait par la mer*. Il traversa toute la France, en bravant mille périls, et il allait toucher le sol de la Castille, ajoute une relation contemporaine, lorsqu'il fut arrêté dans les Pyrénées, déguisé en moine, et ramené de garnison en garnison jusqu'au château de Nantes <sup>398</sup> ».

Dans son ouvrage, Pitre-Chevalier fait même agrémenter l'anecdote d'une gravure d'Octave Penguilly-l'Haridon, représentant Pontcallec en moine, arrêté par les archers :

---

<sup>397</sup> [Chevalier de Piossens], *Mémoires de la Régence*, publié par l'abbé Lenglet DU FRESNOY, Amsterdam, [s.n.], 1749 (1<sup>ère</sup> éd. 1729), tome 4, p. 67-68.

<sup>398</sup> Pierre CHEVALIER dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, Histoire de la Révolution française dans l'Ouest*, Paris, W. Coquebert, 1851 (1<sup>ère</sup> éd. 1845), p. 62-63 ; ces propos sont reconduits, presque mot pour mot, par Charles BARTHELEMY, *Histoire de la Bretagne ancienne et moderne*, Tours, A. Mame, 1854, p. 247. Puis Fanny Bury Palliser, une dame anglaise de la bonne société, visitant le Faouët en 1867, la recopiera encore dans son carnet de route sans que l'on sache si elle tient cette légende d'un habitant autochtone ou de la lecture de l'ouvrage de Pitre-Chevalier. Citant Théodore-Hersart de La Villemarqué et Alexandre Dumas – et l'on connaît en outre la culture de la dame – on peut néanmoins suggérer qu'elle ne fit que retracer la légende mise à nue par Pitre-Chevalier. Fanny BURY PALLISER, *Mon voyage en Bretagne. Carnet de route 1867-1868*, traduit par Jean-Pierre Attal, Perros-Guirec, Anagrammes, 2005 (1<sup>ère</sup> éd. 1869), p. 240-243.



« L'arrestation de Pontcallec » par Octave Penguilly-l'Haridon, reproduit dans PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, *op. cit.*, p. 63.

### *Deux légendes.*

Que tirer de ces deux rumeurs de l'actualité, de ces deux légendes attachées à Pontcallec ? Elles nous montrent un personnage déjà nimbé de légendaire ; elles mettent en lumière surtout les éléments de l'histoire du marquis qui de suite surent fasciner, interroger ou surprendre les contemporains. Le départ des principaux conjurés pour l'Espagne et surtout le curieux refus de Pontcallec d'embarquer furent de ces événements phares, éclat vif, problématique, propre à attiser les rumeurs. Le *feuilleton* consécutif, que fut la fuite puis l'arrestation de Pontcallec, longtemps poursuivi, longtemps introuvable, mit en lumière le personnage, il lui donna d'évidence une réelle popularité. Le marquis de Dangeau et le duc de Saint-Simon l'évoquaient, déjà, cette fuite ; la légende s'empara du fait. Enfin, en dernier agrément, en point d'orgue, la mort, la mort, bien sûr, toujours recommencée.

### **Conclusion – La mandorle et la doloire.**

A la lumière des faits exposés, deux conclusions s'imposent : les textes – même le récit du confesseur Nicolas – n'eurent vraisemblablement aucune incidence sur la tradition mémorielle en ébauche ; pourtant, et c'est une évidence, cette mémoire populaire se développa en s'appuyant sur les mêmes lignes de force que celles qui parcouraient les écrits des élites : quelques inconsistances dans l'histoire, propres à attirer l'attention, un certain nombre de faits marquants, l'injustice du châtement modelant la représentation de Pontcallec en martyr. Plus que les trois autres gentilshommes exécutés, Pontcallec sut susciter l'attention et capter d'immédiat les sentiments de compassion. Sa fuite rocambolesque à travers la Bretagne, les affres de son arrestation, son prestige de nom vinrent apporter, au pied de l'échafaud, le réseau de ses agréments premiers – c'est-à-dire l'armature de sa légende, orale et populaire. Tout cela en Bretagne seulement ; si les légendes, les récits se diffusèrent jusqu'à Paris, à l'inverse des *gwerzioù* confinées en Bretagne, jamais pourtant ne surent-ils susciter un attachement quelconque – rien, au mieux, qu'une attention attendrie. La tradition mémorielle qui s'invente alors est un fait breton. Face à cette mémoire locale et populaire, les mémoires d'élites, les mémoires savantes se caractérisent par leur douceuse vacuité ; d'ailleurs, plus qu'une *mémoire*, qui emporte avec elle son bagage de couleurs, de motifs et de fards façonnant un attachement culturel, il faudrait parler d'un *temps de la remémoration* pour les élites. Le souvenir est là, bien sûr, l'événement signalé au lendemain du drame ; mais c'est un souvenir seul, à peine traversé d'idées forces, une réminiscence sans parfum associé – là où la tradition mémorielle ajoute au nom Pontcallec, et à sa bannière de martyr ponctuel, un réseau de chants, de récits, de légendes qui *représentent* le personnage, je veux dire le rendent présent de nouveau, le donnent à voir. Et lui offrent ainsi un certain relief propre à l'émotion et à l'attachement. Mémoire en construction d'un côté, remémoration seule de l'autre ; invention spontanée d'une tradition *populaire* par la « mise en mandorle » de la figure du marquis, oraison funèbre – chez les *érudits* bretons ou parisiens – précédant de peu la mise en bière. Dans tous les cas, certes, la compassion est là, exprimée ; elle forme la base d'une mise en héros progressive dans la tradition mémorielle ; mais elle n'empêche pas la figure de se faire martyr anonyme ou gentilhomme honni respectivement chez les élites parisiennes et bretonnes.

Bref, si la Régence souhaite une répression sévère aux troubles de Bretagne, préalable jugé nécessaire au rétablissement du calme dans le Royaume, notons l'erreur de l'entreprise, sur un plan mémoriel tout du moins. La répression se cristallisa sur la figure de Pontcallec, le plus

puissant des seigneurs encore en Bretagne au moment des faits, le plus impliqué aussi (même si sa place dans le complot a été largement exagéré, en règle générale, par les contemporains). Peut-être même fut-ce là une action consciente du Régent ou de ses conseillers, qui auraient ainsi décidé de donner spécifiquement Pontcallec en exemple<sup>399</sup> ; il est vrai que, criminel impopulaire, sa mort n'eût pas du prêter à conséquence. Pourtant, mauvais calcul de la Régence, et le personnage honni se releva de la mort. En décidant d'en faire l'exemple et le symbole des émotions bretonnes par un châtement édifiant, censé intimider pour longtemps les oppositions diverses, le Régent ne fit qu'offrir à Pontcallec les instruments de son élection mémorielle. La noirceur de son existence n'eut pas suffi à salir l'éclat du sacrifice. Un coup de doloire, trois coups de maillet et le tyran devenait martyr.

---

<sup>399</sup> C'est, on s'en souvient, la théorie défendue par Jacquelot.

## Les métamorphoses.

1720-1845

1720-1845 – la Révolution en écho, en césure séparant deux Pontcallec : celui de l'avant chouannerie qui, dans la culture écrite, devient peu à peu figure de l'anti despotisme ; vient ensuite 1789 et surtout 93, rejetant pour un temps Pontcallec dans l'oubli relatif en le fardant de connotations nouvelles...

Temps des métamorphoses, temps aux mémoires fragmentées, à mesure que 1720 s'éloigne de nos yeux, les traces de mémoires s'effritent, elles s'estompent, et il nous faut déceler avec une acuité plus grande leur soudaine présence, sans cesse éphémère, dans la littérature ou l'histoire ; il nous faut guetter leurs traces avec un effort nouveau. Si cela est vrai pour la mémoire des élites, parisiennes et bretonnes, cela l'est plus encore pour la mémoire orale et populaire – celle-ci se détourne de nos vues à mesure que s'éloigne l'événement. Les mémoires savantes, de tradition écrite, ont été mieux conservées et ce sont elles, nécessité consciente, qui guident notre présent propos.

Traces de mémoire diffuses, éparses et à guetter, nous les exposerons successivement. Que l'on m'excuse alors si le chapitre qui suit ressemble trop à un amas de souvenirs dispersés ; mais il s'agit encore de la façon la plus pertinente et la plus claire, me semble-t-il, de donner à voir les « reprises » du personnage, tout au long du XVIIIe et du premier XIXe siècle, dans l'antichambre de la République des Lettres

### I. Une mémoire subversive – 1720-1793.

Tout au long du XVIIIe siècle, *l'affaire de Bretagne* fut l'objet de controverses sourdes, de querelles politiques ou littéraires ; la mémoire *Pontcallec* devint rapidement subversive et dérangeante.

## 1. La *Question de la Mouvance de Bretagne.*

A la fin de l'année 1720, quelques mois après l'affaire bretonne, un littérateur normand, René Aubert, abbé de Vertot, publia une *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*. Dans son discours préliminaire, l'auteur introduisait le contexte à son étude :

« Les mouvemens qui viennent d'arriver dans la Bretagne, et qui par la sagesse du gouvernement ont été heureusement arrêtés, m'ont fait naître la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons, étoient peut-être l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient été élevés, au sujet des Rois particuliers et des privilèges extraordinaires de cette Province. Et comme les histoires même de cette nation ont été la source de ces préjugés ; j'ai crû que pour calmer les esprits remüans, il étoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes puisées dans leurs Historiens <sup>400</sup> ».

L'abbé de Vertot, par ces mots, visait particulièrement le bénédictin dom Lobineau qui avait publié en 1707 une *Histoire de Bretagne* rapidement érigée en enjeu idéologique<sup>401</sup>. Dans ledit ouvrage, Lobineau soutenait que les Bretons avaient formé dans la péninsule armoricaine un établissement indépendant avant le temps de Clovis, c'est-à-dire avant l'installation de la monarchie française. Par là-même, le bénédictin concluait que la Bretagne, antérieure à la monarchie française, n'avait pu être dans sa *mouvance* – la *mouvance* étant, en droit féodal, le lien de sujétion et de dépendance qui rattachait un fief subalterne, bientôt extrait et séparé, à une seigneurie principale et dominante. Cette appréciation avait avantage de confirmer présentement la base des libertés administratives ; si la Bretagne n'était pas un ancien fief français, les droits de souveraineté de la couronne sur la province étaient tout entiers contenus dans le traité d'Union, qui faisait du respect des libertés de la province la condition même de sa conservation ; si celles-ci étaient foulées, la Bretagne, par conséquent, retrouvait sa liberté originelle<sup>402</sup>. Il n'est certes pas difficile d'apercevoir au sein de cette théorie historique – toute droit issue de la pensée défendue dès la fin du XVIe siècle par l'historien Bertrand d'Argentré – un préalable à certains discours tenus lors du complot de Bretagne...

Et c'est bien ce que l'abbé de Vertot reprochait à dom Lobineau – d'avoir nourri, par ses discours, le particularisme provincial. Il déclarait explicitement que l'origine de la sédition

---

<sup>400</sup> René AUBERT, Abbé de VERTOT, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, et de leur dépendance des Rois de France, et des ducs de Normandie*, Paris, F. Barois, tome 1, 1720, p. 1.

<sup>401</sup> Voir la *préface* d'Arthur DE LA BORDERIE à Dom Gui Alexis LOBINEAU, « Réplique à M. l'abbé de Vertot, ou Réfutation de son *Histoire critique de l'établissement des bretons dans les Gaules* (première partie) », *op. cit.*, p. 459-466.

<sup>402</sup> Voir *Ibid.*

bretonne était toute entière contenue dans les discours du mauriste, dans ces « propositions » qu' « un bon français » ne pouvait « lire sans surprise et peut-être sans indignation <sup>403</sup> » ; il jugeait Lobineau responsable de la sédition bretonne, tête pensante, inspirateur politique et idéologique des comploteurs. L'historien normand alla même jusqu'à demander au Régent, sans succès, l'emprisonnement du père mauriste<sup>404</sup>.

Lobineau ne répliqua pas ; ou plutôt sa réponse ne fut jamais publiée – intervention des supérieurs, vraisemblablement, soucieux de calmer le jeu et de ne pas s'attirer les foudres du pouvoir central. Elle fut retrouvée, incomplète, par Arthur de La Borderie qui la fit paraître en 1857 dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. « De tous ceux qui ont été informés de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière, écrit le mauriste, [...] il n'y a eu personne, à la réserve d'un seul particulier, qui n'ait été touché de commisération pour les gentilshommes <sup>405</sup> ». Ce « seul homme, parmi tous les autres » qui « s'est dépouillé de l'humanité » et « a trouvé bon d'insulter à la mémoire de ces gentilshommes, de triompher en quelques sortes de leur supplice, et de tascher d'en faire rejaillir la honte sur toute la province de Bretagne <sup>406</sup> », c'est l'abbé de Vertot bien sûr.

La réfutation donc resta lettre morte, jamais publiée du vivant de Lobineau. L'impact de l'affaire bretonne, on le voit, était trop important encore, les cendres encore chaudes, le pouvoir central restait méfiant ; Lobineau fut contraint de se taire<sup>407</sup>.

## 2. L'affaire de l'académie bretonne.

L'affaire Pontcallec eut d'autres prolongements dans la République des Lettres. En 1727, en 1738, à deux reprises, le président à mortier du Parlement de Bretagne, Christophe-Paul de Robien, tenta de fédérer des énergies autour d'un projet académique. La Bretagne, en effet, était alors dépourvue de ces lieux officiels de la sociabilité savante. Leur création était

---

<sup>403</sup> René AUBERT, Abbé de VERTOT, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, op. cit., tome 2, p. 374. Cité par Arthur DE LA BORDERIE dans sa préface à Dom Gui Alexis LOBINEAU, « Réplique à M. l'abbé de Vertot, ... », op. cit., p. 461 n.5.

<sup>404</sup> Voir l'article sur Guy-Alexis Lobineau dans Prosper LEVOT (dir.), *Biographie bretonne, Recueil de notices sur tous les bretons qui se sont fait un nom*, Paris, Dumoulin, vol. 2, 1857, p. 350-356 (notamment la page 354), Pierre GUILLOUX, « Un historien de Bretagne. Dom Alexis Lobineau », *Etudes*, tome 151, avril 1917, p. 220-235, (notamment les p. 233-234) et Jean QUENIART, « Les mauristes et l'historiographie bretonne » in. Michel-Yves TONNERRE, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen-âge au milieu du XXe siècle*, Rennes, PUR, 2001, p. 111-123.

<sup>405</sup> Dom Gui Alexis LOBINEAU, « Réplique à M. l'abbé de Vertot, ... », op. cit., p. 466.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 467.

<sup>407</sup> Prosper LEVOT (dir.), *Biographie bretonne*, op. cit., vol. 2, p. 354.

subordonnée à l'octroi de lettres patentes ; les projets de Robien ne rencontrèrent aucun écho officiel et se soldèrent tous deux par un échec<sup>408</sup>.

Il est intéressant de constater que ces déconvenues furent en partie attribuées, comme le résume Jean Quéniart, à la « méfiance du pouvoir central envers une province où Pontcallec avait suscité à ces yeux trop de sympathies<sup>409</sup> ».

« Le sang des quatre gentilshommes était encore chaud, nous dit Closmadeuc, auteur d'un article sur le président de Robien. On se défiait des Bretons, et toute velléité de les réunir, même sous un prétexte littéraire, était suspecte<sup>410</sup> ».

Ce que confirme aujourd'hui Gauthier Aubert :

« Les historiens bretons du XIXe siècle ont souligné combien, selon eux, l'échec de la tentative de 1727 devait être lue en se souvenant que l'on était juste après l'affaire Pontcallec et qu'en conséquence, il fallait voir là une nouvelle marque de défiance du pouvoir royal envers les Bretons. Débarrassé de la dimension polémique et politique qui animait ces auteurs, l'argument reste quand même recevable<sup>411</sup> ».

### 3. Une mémoire dérangeante aux élites. Le *Journal de Robien*<sup>412</sup>.

Dans les années 1750, ce même Robien entreprit une relation de l'affaire. Grâce à un « jeune homme de Rennes<sup>413</sup> », le président obtint une quarantaine de lettres du maréchal de Montesquiou, restées inédites, et retrouvées dans des circonstances singulières<sup>414</sup> ; elles

---

<sup>408</sup> Sur ces « tentations et tentatives académiques » voir Gauthier AUBERT, *Le président de Robien. Gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, op. cit., p. 259-268 et, du même auteur, « Les échecs du président de Robien sont-ils révélateurs ? Ou les déboires culturels d'une capitale provinciale au XVIIIe siècle » *Histoire, économie et société. Echéec et magistrature*, Septembre 2006, p. 355-369.

<sup>409</sup> Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, op. cit., p. 616.

<sup>410</sup> Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC, « Le président de Robien, archéologue », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1882, p. 25-60, p. 29.

<sup>411</sup> Gauthier AUBERT, « Les échecs du président de Robien sont-ils révélateurs ?... », op. cit., p. 361.

<sup>412</sup> Voir sur ce texte les analyses de Gauthier AUBERT, *Le président de Robien...*, op. cit., p. 114-115 et 319-320 ainsi que Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 226-232.

<sup>413</sup> Christophe-Paul de ROBIEU, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne...*, op. cit., vers 1753, fol. 1.

<sup>414</sup> « On sera sans doute surpris, écrit Robien, que j'ay cité icy les lettres originales du feu maréchal de Montesquiou, dont on trouvera les copies fidelles dans le corps de cet ouvrage. Voicy le fait, et comme elles me sont parvenues, et comment on en trouve icy des copies. Il faut savoir que ce maréchal écrivoit extrêmement mal et si peu lisiblement, que la plus part du tems, pour les affaires les plus secrettes, il étoit obligé de se servir de la main d'un secrétaire qui avoit le talent de deviner son gribouage ; pour cet effet, il lui donnoit toutes les minutes de ses lettres ; bien persuadé que la difficulté de les lire, les rendroit inutiles à tout autre qu'à lui. Ce secrétaire avoit gardé les minutes, et après que ce maréchal fut parti de la province, où ce même secrétaire s'étoit établi, ce même secrétaire ayant été appelé pour quelque autre employ dans la patrie, regardant ces minutes désormais inutiles, les jetta confusément dans une cheminée[.] [A]près avoir fait[, et sans les effacer] et ayant oublié d'y

émaillèrent son propos. Les informations qui y étaient contenues furent confrontées à divers documents d'archives, aux témoignages de quelques acteurs de la conspiration et à deux Mémoires contemporains des faits – la *Vie du duc d'Orléans* d'Yves de la Motte et les *Mémoires de la Régence* attribués au chevalier de Piossens. Tout ceci permit à Robien de composer son *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*.

Si pour Robien l'ambition première, on l'a vu, était de justifier l'action de son beau-père et cousin le comte de Kerambourg, alors considéré par les conjurés comme l'un des principaux délateurs de l'affaire<sup>415</sup>, cet écrit fait également office de révélateur d'un état de l'opinion, du moins de celle de l'élite éclairée. Dans son introduction, Robien écrit avoir « seulement recueilli les faits les plus intéressants et les plus propres à faire connoître l'aveuglement et la frénésie de projets aussi dépourvus de bon sens<sup>416</sup> ». Il dénonce la violence des conjurés, il relève les aspects burlesques voire grotesques de la conjuration (on pense par exemple à « cette fameuse assemblée générale de Lanvaux, où ceux des conférés qui y vinrent étoient déguisés avec des nez postiches ou des moustaches afin de n'être pas reconnus<sup>417</sup> », on pense aux méthodes employées par les conjurés pour faire signer *l'Acte d'union* aux autres gentilshommes : « ils avoient fait souscrire les uns par crainte et par menaces, les autres par séduction et par yvresse, (il y en a même eu qui ont signés jusqu'à quatre fois)<sup>418</sup> ») ; Robien, enfin, parle d'une « malheureuse<sup>419</sup> », d'une « misérable affaire<sup>420</sup> ».

Pour autant la condamnation n'est pas sans appel. La Bretagne était « épuisée comme tout le reste du Royaume à la mort de Louis XIV<sup>421</sup> ». Robien s'en prend aux financiers, à la politique du Régent notamment en matière économique ; il fustige les maladresses du souverain envers la Bretagne – la dissolution des états de 1717 est par exemple qualifiée de « coup d'autorité aussi marqué que l'abolition du plus beau des privilèges de la Province<sup>422</sup> ». La conspiration est expliquée, contextualisée ; elle n'est en aucun cas légitimée.

---

mettre le feu, un jeune homme de Rennes, ancien ami de son épouse, étant venu en prendre congé, voyant cet amas de papiers, eut la curiosité d'en lire quelqu'un, et trouvant l'écriture difficile, il la lui montra, et elle lui dit que c'étoit de l'écriture du feu maréchal, ce qui excitant sa curiosité, il les lui demanda, et elle les lui laissa emporter. C'est de lui que j'ai eû ces copies. » *Ibid.*, fol. 1.

<sup>415</sup> Gauthier AUBERT, *Le président de Robien...*, op. cit., p. 114.

<sup>416</sup> Christophe-Paul de ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne...*, op. cit., fol. 2.

<sup>417</sup> *Ibid.*, fol. 34.

<sup>418</sup> *Ibid.*, fol. 34.

<sup>419</sup> *Ibid.*, fol. 1.

<sup>420</sup> *Ibid.*, fol. 130.

<sup>421</sup> *Ibid.*, fol. 2.

<sup>422</sup> *Ibid.*, fol. 10.

Le président souhaitait que sa relation soit publiée, il l'envoya à dom Taillandier, espérant que ce dernier, à la recherche de manuscrits inédits, pourrait l'intégrer dans son *Histoire de Bretagne*. Il n'est pas inintéressant de voir la réponse du père mauriste :

« Monsieur, [...]

J'ai lu toute votre relation de l'affaire de 1720. Elle est très bien faite mais je pense comme vous qu'il seroit dangereux de la donner telle qu'elle est. Les faits qu'elle renferme sont encore trop récents et nombre de personnes vivantes intéressées à l'affaire. Ce seroit, dans les circonstances critiques où se trouve la province réveiller des idées peu favorables à sa gloire. Il vaudra mieux extraire de votre relation ce qui peut faire connoître en gros les principes et la suite de cette malheureuse affaire, sans compromettre personne. Je suis trop votre serviteur pour faire imprimer cette relation sous votre nom. Je connois un peu les Bretons ; ils ne vous sçauroient point gré d'avoir si bien développé une affaire qui ne leur fait point honneur <sup>423</sup>».

Robien se le tint pour dit ; le *Journal* ne fut jamais publié.

On le voit, la mémoire du complot drainait en son sein des échos subversifs – le temps de latence, de recul nécessaire à l'absorption des faits ne s'était pas encore entièrement écoulé. Le souvenir était dérangeant aux élites, l'affaire jugée incommode, « déshonorante ». Il est vrai qu'un souvenir tel risquait de ranimer des pensées peu propices à la détente dans le contexte d'alors, marqué par un imperturbable regain des tensions entre la Bretagne et l'Etat royal<sup>424</sup>.

#### 4. Affaires de Breagnes.

Bientôt, ces tensions allaient s'accuser et s'accentuer encore ; le nouveau commandant, le duc d'Aiguillon, loin d'apaiser les esprits, y eut probablement sa part de responsabilités. Dès 1760, le conflit, toujours latent, entre élites provinciales et représentants du roi, éclata dans *l'Affaire de Bretagne*<sup>425</sup>, fronde à tonalité antifiscale – du moins en son début... –, parée de

---

<sup>423</sup> Lettre de Paris du 26 novembre 1753 de dom Taillandier au président de Robien, collection particulière (également disponible à la BM de Rennes, Ms 15 675).

<sup>424</sup> En 1749, l'impôt du vingtième suscita de vives protestations du Parlement de Bretagne – en 1753, la tension était forte toujours ; lettres de cachets et ordres d'exil furent distribués aux parlementaires les plus turbulents.

<sup>425</sup> Parmi la longue liste d'études consacrées à l'affaire, citons celles de Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, Perrin, 1900-1901, 3 vol. ; de Michel ANTOINE, « En marge ou au cœur de « l'affaire » de Bretagne ? Intrigues et cabales de M. de La Chalotais », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 128, numéro 2, 1970, p. 369-408, repris in. *Le dur métier de roi, études sur la civilisation politique de la France d'Ancien régime*, Paris, PUF, 1986, p.239-275 et de Gauthier AUBERT, « Le duc d'Aiguillon, La Chalotais et l'affaire de Bretagne » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 208-234.

ramifications multiples, et finalement incarnée par la querelle opposant le procureur général du Parlement de Bretagne, Caradeuc de La Chalotais, et le duc d'Aiguillon.

Le Parlement se rangea en nombre derrière le magistrat breton ; l'affaire révéla un réel « esprit d'indépendance <sup>426</sup> » comme le dit Barthélémy Pocquet, auteur d'une très érudite étude de l'affaire. L'exaltation de la résistance entraîna quelques fantaisies et quelques faits étranges ; un particulièrement retient notre attention. En octobre 1760, dans le salon même du duc d'Aiguillon, et devant une assistance nombreuse, un gentilhomme, dont le nom est resté inconnu, prit la parole et affirma que les états devraient faire élever un monument aux quatre gentilshommes qui furent décapités à Nantes en 1720 pour la liberté de la Bretagne car personne, disait-il, ne méritait plus qu'eux cette distinction <sup>427</sup>. Pontcallec et ses trois compagnons étaient ainsi érigés par un gentilhomme anonyme et « patriote » en martyrs de la cause bretonne, en précurseurs de *l'affaire de Bretagne*, en défenseurs des privilèges de la province.

A l'affirmation du gentilhomme, le duc d'Aiguillon, qui l'entendit, le pria de se taire, mais n'osa rien ajouter <sup>428</sup>. Le contrôleur général des finances, Henri-Léonard Bertin, ayant appris la chose, probablement de la plume même du commandant de la province, lui exprima son indignation dans une lettre du 12 octobre 1760 : « Ce gentilhomme, écrit-il, eût mérité une punition très sévère <sup>429</sup> ». Bertin regretta que le duc n'ait pas immédiatement sévi et fait du gentilhomme incriminé un *exemple* afin d'étouffer, par la crainte, les mécontentements et les résistances. Le ministre allait même plus loin, affirmant que le duc n'eut pas dû hésiter à faire arrêter le coupable, à le faire poursuivre devant le parlement :

« Un pareil exemple eût été de nature à en imposer à tous ceux qui se permettent les propos indécents dont vous vous plaignez avec tant de raison et que l'impunité autorise... <sup>430</sup> »

D'Aiguillon, qui ne voulait pousser les choses à l'extrême, refusa constamment de livrer le nom de ce gentilhomme imprudent.

La *réminiscence* de l'affaire bretonne, crime de lèse-majesté et de félonie, était ainsi profondément subversive en cette seconde moitié du XVIIIe siècle, jugée « indécente » par les autorités et par les élites provinciales, dont Robien nous transmet l'écho.

---

<sup>426</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. op. cit.*, vol. 1, p. 124.

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>429</sup> Lettre de Bertin à d'Aiguillon du 12 octobre 1760 citée par *Ibid.*, p. 125.

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 125.

En parallèle, on le perçoit, la figure mémorielle de Pontcallec commença de se construire, peu à peu, sous l'ordre des conflits du temps. Il cessa d'être la simple victime d'une entreprise inconsidérée pour devenir un martyr de la cause bretonne, héros sacrifié d'un combat juste – la défense des droits de la province, le respect de l'édit d'Union. Le personnage se voyait doté d'une *charge politique*, d'un *fardeau idéologique* vague et imprécis sans doute, mais *nouveau* néanmoins – une figuration politique que les *échos immédiats* du 26 mars n'avaient pas su percevoir. La dimension politique *intégrait* la subversive, mais dérisoire encore, effigie.

## 5. Pontcallec contre le despotisme.

Si en Bretagne la culture savante était rétive à évoquer l'événement, empêchant l'effigie politique de Pontcallec de *s'épanouir*, la charge idéologique du personnage continua de se constituer à Paris, où un ouvrage mérite notre entière attention. Il s'agit des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* composé dès 1785 par l'abbé Jean-Louis Soulavie après que le premier lui eut ouvert ses archives privées. Avant d'aborder le récit du complot proprement dit, quelques mots s'imposent quant à la personnalité de ces deux hommes.

Le gentilhomme éponyme, Louis François Armand de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu n'est autre que l'oncle du duc d'Aiguillon. Il fut un gentilhomme débauché et libertin, dont l'implication dans la conspiration de Cellamare lui valut son troisième embalement à l'âge de 23 ans<sup>431</sup> ; il mourut en 1788. L'année suivante, l'abbé Jean-Louis Soulavie, esprit libre, géologue, géographe, éditeur, embrassait la cause révolutionnaire avec passion ; en 1792, il devenait le premier prêtre marié publiquement ; son implication frénétique au sein du ministère des affaires étrangères de 1793 lui valut un an de prison après Thermidor<sup>432</sup>.

Bien que Soulavie s'appuyât sur les papiers du maréchal, qu'il débutât la rédaction « sous ses yeux<sup>433</sup> », l'impact et l'influence réels de l'éditeur sont tels que ces *Mémoires*, publiés

---

<sup>431</sup> Voir le portrait que dresse de Richelieu la Princesse Palatine dans une lettre du 27 avril 1719, alors que le duc vient d'être arrêté pour sa participation au complot de Cellamare : « Le duc de Richelieu est un archidébauché, un vaurien, un poltron qui nonobstant ne croit ni à Dieu ni à sa parole. De sa vie il n'a rien valu et ne vaudra jamais rien, il est faux et menteur, ambitieux avec cela comme le diable [...] Il n'a pas 24 ans [...] La première fois on l'a mis à la Bastille parce qu'il s'était faussement vanté d'avoir couché avec Mme la dauphine [la duchesse de Bourgogne] et toutes ses jeunes dames ; la seconde fois il y est allé parce qu'il a fait savoir lui-même que le chevalier de Bavière voulait se battre avec lui. Or enfin cette fois-ci le coup qu'il a fait « couronne l'œuvre », comme on a coutume de dire ». (Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d'ORLEANS, *Lettres de Madame duchesse d'Orléans née Princesse Palatine. 1672-1722*, publié par Olivier AMIEL, *op. cit.*, p. 570).

<sup>432</sup> Voir la « préface de l'éditeur » in. Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotes du duc de Richelieu*, Paris, Mame et Delaunay Vallée, 1829, tome 1, p. i-xii, ainsi que l'article dédié à Soulavie dans Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, vol. 1, p. 183-184 et le site internet [http://www.medarus.org/Ardeche/07celebr/07celTex/soulavie\\_jl.htm](http://www.medarus.org/Ardeche/07celebr/07celTex/soulavie_jl.htm).

<sup>433</sup> C'est ce que nous indique le sous-titre de l'ouvrage.

entre 1790 et 1793, lui sont aujourd'hui *attribués* à titre d'œuvre. Le maréchal de Richelieu, narrateur, y est représenté, comme le dit la préface d'une réédition des *Mémoires du maréchal*, « en déclamateur jacobin, en contempteur des rois, en défenseur des droits du peuple <sup>434</sup> » ; l'ouvrage général se fait « libelle sanglant contre l'ancienne monarchie <sup>435</sup> ». Dans un chapitre rédigé entre 1785 et 1787<sup>436</sup>, Soulavie s'empare du complot breton et de sa sanglante conclusion nantaise, pour les ériger en symbole de l'horreur du despotisme monarchique.

Au sein du propos de Soulavie<sup>437</sup>, la Bretagne est représentée en province « ardente et courageuse dans le maintien de ses privilèges <sup>438</sup> » ; la noblesse de 1718 ne fit que des « représentations raisonnables et soumises », ce furent « les ministres » qui envenimèrent l'affaire en les traitant indûment, ces représentations, de « *manifeste hostile* <sup>439</sup> ». Ceux qui se levèrent contre le Régent, contre son gouvernement despotique, nous dit Soulavie, furent « dignes de lauriers et de palmes <sup>440</sup> ».

Lorsque la conspiration se mit en branle, notons que les conjurés ne firent preuve d'aucun crime, d'aucun délit :

« On ignoroit en France quel étoit le crime des Bretons ; on disoit seulement qu'ils avoient entendu les Espagnols ; il falloit donc leur faire grace, ou faire le procès à toute la France qui avoit écouté leurs suggestions <sup>441</sup> ».

Mais bientôt, pour contrer les oppositions fantômes, le gouvernement fit appel à une « Commission ministérielle » faites de maîtres de requêtes, de conseillers d'Etat – tous « suppôts du ministère et du despotisme ». C'est cette *commission* qui intéresse l'éditeur, c'est elle qui incarne l'arbitraire ; symbolique, Soulavie commence par en nommer tous les commissaires afin, dit-il, de « déshonorer leur mémoire aux yeux de la postérité <sup>442</sup> ».

---

<sup>434</sup> Ces mots sont issus de la « préface de l'éditeur » in. Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotes du duc de Richelieu*, op. cit., 1829, tome 1, p. iii.

<sup>435</sup> Ceci est écrit en 1829. *Ibid.*, p. iii.

<sup>436</sup> C'est en 1785 que le maréchal de Richelieu lui ouvre ses archives ; une note en cours de texte signale que ce récit fut écrit avant 1787.

<sup>437</sup> Ce texte est intégralement reproduit en **Annexe 2**.

<sup>438</sup> Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, tome 3, Londres, J. de Boffe, Marseille, Mossy, Paris, Buisson, 1790, p. 189.

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>440</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 192.

Cette commission est le *visage* du despotisme – elle exécute Pontcallec quand elle lui avait promis la grâce contre des aveux complets –, elle est figure de l’injustice qui s’abat sur les quatre victimes alors qu’on en épargnait d’autres plus coupables – « on disait, à Nantes, que c’étoit la prérogative des Commissions <sup>443</sup> » –, elle est tyrannique et cruelle – les conjurés n’eurent que quelques heures avant de mourir sur l’échafaud.

Tout cela est d’autant plus choquant, une fois encore, que les conjurés bretons furent innocents de tout crime – ce dont avaient conscience, au reste, les ministres et les commissaires. Mais – c’est leur nature sans doute – eux-mêmes étaient déterminés à faire couler le sang :

« Vainement, à la veille de ce jugement, avoit-on représenté à la Commission qu’il n’existoit aucun crime réel ; que les Bretons n’avoient jamais levé l’étendard de la révolte ; que quand même ils auroient consenti de reconnoître Philippe V pour Régent, au préjudice de Philippe d’Orléans, ils pouvoient répondre qu’ils suivoient en cela la loi constitutionnelle de l’Etat, qui préfère le petit-fils d’un Roi, au parent collatéral, et qu’en fait de Régence, la Province, plutôt qu’un Parlement, avoit droit de l’adjuger : toutes ces remontrances étoient vaines <sup>444</sup> ».

Puisque l’on ne trouva pas de *crime*, l’on jugea sur les *projets* ; « l’appareil de la boucherie fut horrible <sup>445</sup> », « le moment du supplice [...] fut accompagné de toutes les cruautés qu’une Commission peut seule se permettre <sup>446</sup> ». Mauvais jusqu’au bout, les commissaires interdirent même aux pères carmes de faire un service solennel en l’honneur des quatre condamnés. Le ministère, ce dragon immonde, fut pour un temps « désaltéré et repu <sup>447</sup> ».

Au cœur de ces affirmations on sent poindre les accents déjà jacobins de Soulavie dans cette haine pathologique du *despotisme* ministériel ; Pontcallec y est décrit en innocente victime d’une commission cruelle <sup>448</sup>.

Mais ce n’est pas tout ; au sein du récit, Pontcallec est dépeint avec une relative précision, dessiné en chef proclamé de la « fermentation » qui étreignait la province, une fermentation dont le projet était « de mettre la Bretagne, surchargée d’impôts, dans une manière de liberté

---

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>448</sup> C’est la morale du récit de Soulavie, puisque le complot de Bretagne est par lui résumé comme « l’histoire effroyable [d’une] sanguinaire Commission ». *Ibid.*, p. 204.

républicaine<sup>449</sup>». Notons le terme *liberté* qui prend sous la plume de Soulavie un sens fort ; Pontcallec se fait champion des libertés contre le despotisme, adversaire des velléités arbitraires du gouvernement. En cela, la figure s'inscrit dans le mouvement général de sa province « qui depuis des siècles ne cessoit de se tourmenter pour réprimer la marche tyrannique du pouvoir<sup>450</sup> », il est martyr de cette cause inscrite depuis toujours sur le gonfanon breton.

Pour un temps alors, la Bretagne est la province de la juste révolte contre l'arbitraire, Pontcallec est une figure de la lutte pour la liberté, contre le despotisme, contre la tyrannie ; une figure capable de cristalliser les mécontentements contre les excès de la monarchie absolue ; une figure précocement *Bleue* en somme, apte à capter les échos et les faveurs de la Révolution sur le point d'éclater. Et il les captera en effet ; une étrange aventure, en décembre 1793, le prouve assez.

## 6. Pontcallec le jacobin.

Le 15 frimaire de l'an II<sup>451</sup>, Louis Joseph Armand Corentin de Guer, comte de Malestroit et dernier marquis de Pontcallec, propre neveu du conspirateur, échoua devant le tribunal révolutionnaire. On l'avait arrêté à Paris et jeté en prison, dit le compte-rendu de son interrogatoire, « par le seul motif de sa noblesse, sans qu'on ait rien trouvé de suspect ni chez lui, ni dans sa conduite<sup>452</sup> ». Le comité révolutionnaire ne le fit interroger que le 24 nivôse – le 13 janvier 1794. Après diverses questions, on aborda sa famille, on l'interrogea sur son père – et Louis de Guer se fit plus qu'évasif. Il éluda même la question et en profita pour habilement évoquer le souvenir de son oncle ; dans le compte-rendu déjà cité, il est écrit que Louis de Guer évoqua :

« Le citoyen Pontkalleck qui eut la tête tranchée à Nantes l'an 1720 pour la défense de la Liberté et la Cause des droits du peuple<sup>453</sup> ».

---

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>451</sup> C'est-à-dire le 5 décembre 1793.

<sup>452</sup> Archives de la maison des Malestroit de Bruc, « Aux citoyens representans du Peuple composant le Comité de sureté générale », le 20 brumaire an 3 (10 novembre 1794). Cité par Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec. La passionnante histoire d'un grand domaine breton*, op. cit., p. 143.

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 144.

Vraisemblablement cette évocation fut appréciée du comité puisqu'il le fit renvoyer chez lui le jour même en concluant que Louis de Guer avait « toujours vécu comme simple citoyen, en vrai Philosophe, en homme libre jaloux de son indépendance ou plutôt en vrai Républicain <sup>454</sup> », à la manière de son oncle propre, jadis capitaine et créateur du « Régiment de la liberté ». « Ces nouvelles lettres de noblesse, écrit Gilbert Baudry, lui valurent de ne pas être inquiété davantage <sup>455</sup> ». D'avoir eu un oncle décapité par la monarchie lui valut de garder sa tête sous la République.

Bref, il fut un temps où jacobins et Pontcallec partageaient un goût commun pour la liberté, une semblable aversion pour la tyrannie...

## II. L'oubli – 1793-1829.

Cette symbiose entre la Révolution française et Pontcallec n'allait pas durer – en cela notre figure se fait symbole de la Bretagne entière. Si en 1789 les Bretons avaient globalement accueilli la Révolution avec enthousiasme, dès 1793 la question des prêtres réfractaires, le partage du pouvoir local, l'exécution de Louis XVI, les levées de troupes firent éclater les contradictions d'une province divisée – distinction classique mais somme toute efficace, les villes, dont Nantes, continuèrent de soutenir massivement la Révolution, quand, dans certaines campagnes, s'organisa peu à peu un vaste mouvement insurrectionnel, *chouannerie* qui allait marquer durablement la représentation de la province. Certes elle ne toucha qu'une partie de la Bretagne – disparue en tant qu'entité politique dès 1789 avec la naissance des départements – mais historiens et romanciers eurent vite fait d'harmoniser les teintes, créant l'image classique s'un grand Ouest uniformément chouan.

Alors la chouannerie vint changer la donne, bousculer les teintes établies ; Pontcallec, désormais, ne pouvait plus être Bleu.

Tandis que le souvenir populaire poursuivait vraisemblablement son chemin, tout pavé de *gwerzioù* et de récits de tradition orale, relayant l'image de Pontcallec telle que vue dans le deuxième chapitre, moins politique que tragique, les élites bretonnes demeureraient rétives à discuter de l'événement, impropre et inconvenant. Rejetant un épisode jugé honteux au

---

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 144-145.

<sup>455</sup> Gilbert BAUDRY, « Les Seigneurs de Pont-Callec et de la Porte-Neuve », *Bulletin annuel de la société d'Archéologie et d'Histoire du pays de Lorient*, 1993, disponible en ligne, sans pagination cependant, sur le site <http://www.sahpl.asso.fr/>

souvenir, alors que les élites parisiennes négligeaient désormais une affaire qui, après la chouannerie, avait perdu toute pertinence, la culture savante imposa *absence* à la conspiration. Et reléqua ainsi notre personnage, peu à peu, dans l'oubli.

### **III. L'anecdote contre l'oubli – 1829-1840.**

Une période d'oubli qui s'étend sur une trentaine d'années ; il fallut en effet attendre 1829 pour que la conspiration bretonne commence, en sa province, à intégrer faiblement la culture savante et l'histoire naissante, à s'enfuir des limbes gelées où l'avait confiné les élites du siècle précédent.

Pour autant, l'épisode ne fut pas constitué objet d'étude autonome, son récit se vit intégré au sein d'ouvrages aux objectifs plus vastes dans lesquels sa réminiscence était nécessaire : on pense, en premier lieu, aux histoires de la ville de Nantes qui fleurirent dans le deuxième quart du siècle, aux histoires de la Régence ensuite, qui trouvèrent un écho favorable à Paris sous la Restauration – sous Louis-Philippe notamment, au travers d'un parallèle d'évidence ; aux histoires de Bretagne enfin, dès 1840.

#### **1. 1829 : *Le Lycée Armoricaïn* et la redécouverte du complot breton.**

En 1829, date charnière pour notre propos, *le Lycée Armoricaïn* fit publier la *Relation fidèle...* du père carme Nicolas. En introduction au récit du confesseur, ces quelques mots :

« *La Revue de l'Ouest* a publié une relation de la mort de quatre bretons, issus des plus anciennes familles de notre pays, impliqués dans la conspiration de la Duchesse du Maine et du cardinal Alberoni contre le Régent. *La Revue* fait connaître la conduite loyale de ces nobles victimes, sacrifiées par un parti qui les livra à la vengeance du Régent après les avoir trompés <sup>456</sup> ».

La simplicité de l'évocation appelle deux commentaires : le souvenir de la conspiration a effectivement été balayé, du moins chez une certaine élite bretonne ; ensuite les protagonistes de l'affaire ont été clairement oublié, effacé. Pontcallec, on le voit, n'apparaît pas en tête de ces quatre gentilshommes, l'épisode ne lui est aucunement associé. Révélateur, Jean-François Marmontel dans sa *Régence du duc d'Orléans*, récit terminé en 1788, publié posthument

en 1805, Pierre Daru dans son *Histoire de Bretagne* de 1826, évoquant chaque fois brièvement l'épisode, ne donnèrent pas même, au sein de leurs travaux, le *nom* des quatre exécutés bretons.

La publication du récit d'exécution eut le mérite de jeter une lumière sur l'affaire ; elle présentait un document pittoresque et touchant, anecdotique et symbolique ; les quatre conjurés y étaient représentés, ainsi qu'on a pu le voir, martyrs tragiques, victimes édifiantes. Le *Lycée Armoricain*, en outre, adjoignait deux lettres alors inédites de Mme de Talhouët, adressées au père carme Nicolas, ainsi que les réponses de ce dernier. Le ton est déchirant, les mots sont émouvants, pathétiques ; perce la douleur d'une veuve ruinée, quatre enfants à charge, infortunée et coupable d'avoir conseillé à son époux la reddition :

« Je perds le plus aimable et le meilleur époux qui ait jamais été, écrit-elle, et cela, par ma faute. Je fus trompée, trompée mon cher père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de les porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parole qu'ils m'avoient donnée que c'était un sûr moyen pour obtenir grâce. Il suivit aveuglement tous mes désirs, et par malheur, le plus insupportable pour moy, c'est son amour et le mien qui nous a perdus <sup>457</sup>».

Injustice supplémentaire à mettre au crédit de la tyrannique Chambre Royale... C'est en suivant cette veine « anecdotique », « tragique », que le souvenir intégra l'histoire.

## **2. Entre anecdotique, vindicatif et pittoresque : les historiens nantais – 1830-1850<sup>458</sup>.**

Par la suite, ce furent les « annalistes nantais », selon l'expression d'Evariste Colombel<sup>459</sup>, c'est-à-dire les historiens de la ville de Nantes, qui s'emparèrent de l'épisode ; au sein du corpus en question, le ton, toujours, se fait distant, amusé, vindicatif ; l'évocation de la mort des quatre Bretons suit l'anecdote de l'incendie du Bouffay, précède celle de la construction de l'île Feydeau, entre février et avril 1720. Le « complot de Bretagne » ou « complot

---

<sup>456</sup> « Chroniques bretonnes », *Le Lycée Armoricain*, vol. 14, 1829, p. 23.

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>458</sup> Nous nous appuyons ici sur cinq sources : l'*Histoire de la ville de Nantes depuis son origine jusqu'à nos jours, suivie de l'Histoire des guerres de la Vendée* par Alfred LESCADIEU et Auguste LAURANT publiée en 1836, l'*Histoire de Nantes* par Ange GUEPIN éditée trois ans plus tard, enfin l'ouvrage de Georges TOUCHARD-LAFOSSE, *La Loire historique, pittoresque et biographique* et la notice d'Aristide GUILBERT sur Nantes dans l'*Histoire des villes de France*, ouvrages publiés tous deux en 1844.

<sup>459</sup> Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *Revue des Provinces de l'Ouest (Bretagne et Poitou)*, tome I, 1853, p. 159.

fédéraliste »<sup>460</sup> est pensé une fois encore comme une ramification de la conspiration de Cellamare ; la duchesse du Maine est accusée d'avoir trahis les conjurés, d'« avoir lâchement livré leurs noms au Régent <sup>461</sup>» menant ainsi à l'échafaud les quatre martyrs. Illustres inconnus, glorieux anonymes, ils sont « les quatre bretons qui avaient eu le malheur de se laisser prendre<sup>462</sup> » nous dit Touchard-Lafosse, ils sont, nous dit Ange Guépin, « les moins coupables ; mais les plus recommandables par leurs caractères et leur vertu <sup>463</sup>», « hommes pieux, ajoute Aristide Guilbert, ayant plus de confiance dans la justice de Dieu que dans celle des hommes <sup>464</sup>». L'histoire de la conspiration est nécessairement rapide, elliptique – seul Ange Guépin rattache l'affaire à un mouvement général de la province, traditionnellement portée nous dit-il « à protester contre les abus de la centralisation <sup>465</sup>», à se soulever contre un despotisme d'autant plus ignoble qu'il est le fait de « courtisans dépravés <sup>466</sup>». Mais ceci a peu d'importance ; vient alors le moment fatidique, celui du sacrifice. Alors les détails pleuvent, alors les anecdotes fleurissent, on raconte le bon mot de Pontcallec relativement au chapeau de Montlouis, on plaint les victimes, on met en avant l'injustice de leur situation. L'étude se termine enfin par la relation du père Nicolas telle que référencée dans *le Lycée Armoricaïn*<sup>467</sup>.

Ces quelques évocations de la conspiration sont donc purement anecdotiques, elles recèlent le pittoresque, l'extraordinaire ou le révoltant d'une situation tragique survenue en la ville de Nantes. Certes, le républicain socialiste Ange Guépin va un peu plus loin, affirmant :

« Le complot de Bretagne n'est pas encore bien connu : nous devons à ceux qui périrent victimes de leur dévouement à la cause qu'ils avaient embrassée de les laver du ridicule dans lequel on a voulu les faire tomber <sup>468</sup>».

Pourtant cette louable ambition historique s'efface devant le propos et l'ambition générale de l'ouvrage: Pontcallec n'est rien d'autre que le figurant malheureux d'une histoire de la ville de Nantes.

---

<sup>460</sup> Ces deux expressions sont tirées de Ange GUEPIN, *Histoire de Nantes*, Nantes, P. Sebire, 1839, p. 349 et 350.

<sup>461</sup> Alfred LESCADIEU, Auguste LAURANT, *Histoire de la ville de Nantes depuis son origine jusqu'à nos jours, suivie de l'histoire des guerres de Vendée*, Paris, A. Pougin, Nantes, A. Laurant, tome premier, 1836, p. 307. En cela, Lescadieu et Laurant ne font que répéter un propos initié par Charles Duclos.

<sup>462</sup> Georges TOUCHARD-LAFOSSE, *La Loire historique, pittoresque et biographique*, Nantes, Suireau, 1844, tome 4, p. 150.

<sup>463</sup> Ange GUEPIN, *Histoire de Nantes*, op. cit., p. 351.

<sup>464</sup> Aristide GUILBERT (dir.), *Histoire des villes de France*, Paris, Furne, Perrotin, Fournier, 1844, tome 1, p. 278-279.

<sup>465</sup> Ange GUEPIN, *Histoire de Nantes*, op. cit., p. 349.

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>467</sup> Voir Alfred LESCADIEU, Auguste LAURANT, *Histoire de la ville de Nantes*, op. cit., p. 309-313 ; Aristide GUILBERT (dir.), *Histoire des villes de France*, op. cit., p. 278-279 ; Ange GUEPIN, *Histoire de Nantes*, op. cit., p. 352-364.

### 3. Evariste Colombel et les historiens nantais.

Cette propension, manifestée par les annalistes nantais, à un *anecdotique* jugé sentimentaliste et victimaire, un anecdotique débarrassé du carcan théorique de l'historien, fut en 1853 l'objet d'un article d'Evariste Colombel<sup>469</sup> paru dans la *Revue – républicaine*<sup>470</sup> – *des Provinces de l'Ouest*. Attachons-nous à le décrire, cet article, intitulé « Chronique d'un jour (26 mars 1720) »<sup>471</sup>. Il présente une vision fortement dépréciative du complot et un long récit de l'exécution nantaise. Colombel s'en prend aux « appréciations passionnées et souvent erronées de quelques historiens locaux, qui n'ont pas craint d'atténuer, d'excuser en quelque sorte, le soulèvement de la province »<sup>472</sup>. Si sous sa plume la relation relève encore très certainement de l'anecdote<sup>473</sup>, la conjuration change de couleur et de nature. Elle n'est plus cette aventure tragique et pittoresque. Elle est *trahison nationale* :

« On se sent pris d'un peu moins de colère contre le Régent et d'un peu moins de pitié pour les accusés, quand on songe à ces impardonnables complicités avec l'Espagne »<sup>474</sup>.

Une fois encore, la conspiration est caractéristique d'une Bretagne qui « a toujours été résistante »<sup>475</sup>.

« Le vieux duché pardonnait difficilement au pouvoir royal ses empiètements continuels, ses usurpations de tous les jours. L'esprit du passé réagissait fortement contre les progrès de centralisation et d'unité nationale. La province, évoquant les contrats de mariage d'Anne de Bretagne, frémissait à l'idée de l'anéantissement de ses privilèges »<sup>476</sup>.

Bretagne réactionnaire et arriérée ; on reconnaît là la voix du républicain nantais ; on sent poindre à demi-mots les rapports tendus entre l'ancienne capitale de duché – dont Colombel

---

<sup>468</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>469</sup> Evariste-Jean-Marie Colombel fut un avocat nantais, puis un maire de la ville entre 1848 et 1852.

<sup>470</sup> C'est d'ailleurs contre *la Revue des Provinces de l'Ouest*, trop républicaine à son gré, que La Borderie créa en 1857 la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Sur la « controverse » entre les deux Revues, voir Jean-Yves GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, p. 280-283.

<sup>471</sup> Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *op. cit.*, p. 149-162.

<sup>472</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>473</sup> Evariste Colombel en effet expose durant plus de la moitié de son article les derniers moments des conjurés ce 26 mars 1720, en s'appuyant à son tour sur le récit du confesseur.

<sup>474</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>475</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>476</sup> *Ibid.*, p. 151.

fut le maire pendant quatre ans – et sa province-mère ; Nantes la Bleue face à la Bretagne Blanche. L'article est à lui seul l'expression de ce hiatus<sup>477</sup>.

Ainsi Colombel reprochait aux annalistes nantais leur *légèreté* dans l'appréciation d'une affaire qui relève somme toute d'une alliance à l'ennemi, qui est violation du principe d'autorité, *insurrection* contre une unité nationale instaurée peu à peu sous l'effet de la centralisation. La conspiration se trouvait investie de nouvelles idées force et il me semble voir au sein de cette relecture l'écho traumatique de la chouannerie, un écho proche ou lointain, incessant, discontinu qui ne quittera plus l'appréciation de l'épisode et marquera la mémoire Pontcallec d'une croix blanche ; un écho que l'on pressent chez Evariste Colombel, un écho que l'on verra s'épanouir dans l'historiographie française.

#### IV. L'écho chouan dissonant entre Blancs et Bleus – 1830-1840.

##### 1. 1832 : la conjuration dérisoire de Pierre-Edouard Lemontey.

Si la chouannerie a marqué les esprits en Bretagne, façonnant durablement la représentation de la province, elle a marqué la France d'un souvenir vivace et d'une crainte latente. Témoin de ce sentiment à l'œuvre, l'historien Pierre-Edouard Lemontey qui composa entre 1808 et 1826<sup>478</sup> le premier vrai travail historique relatif à la Régence de Philippe d'Orléans<sup>479</sup>.

L'homme se décrit lui-même comme un « modernisateur philanthrope<sup>480</sup> » ; député à l'Assemblée législative de 1791, il quitta la France à la suite de l'insurrection du 10 août 92 pour ne revenir que trois années plus tard ; il se lança alors dans une carrière littéraire qui lui valut en 1819 un siège à l'Académie française. Constitutionnel modéré, révolutionnaire de 1789<sup>481</sup>, Lemontey présente au sein de son *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury* un tableau très noir des troubles de Bretagne. Son évocation débute ainsi :

---

<sup>477</sup> Voir à ce sujet Jean GUIFFAN, Didier GUYVARC'H (dir.), *Nantes et la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1996 (notamment l'article de Didier GUYVARC'H, « La mémoire bretonne de Nantes », p. 191-202).

<sup>478</sup> Dans sa préface, Lemontey déclare s'être mis à écrire « l'Histoire de la France sous ses deux derniers rois » en 1808. Il meurt en 1826. Son *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury* sera publiée pour la première fois de façon posthume en 1832 en raison d'un différend avec le chef des Archives étrangères, où il avait réuni sa documentation.

<sup>479</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, Paris, Paulin, tome I, 1832 (posthume), p. 244-258.

<sup>480</sup> François VATIN, « Pierre-Edouard Lemontey, l'invention de la sociologie du travail et la question salariale », *Revue du Mauss*, n°27, 2006-1, p. 398-420, p. 404.

<sup>481</sup> Voir *Ibid.*, p. 401-406.

« Il reste aujourd’hui peu de vestiges de l’état d’ignorance et de barbarie où le défaut des grandes routes et la médiocrité des villes maritimes tenaient plongée la plus vaste partie de cette province. Une féodalité restée imparfaite, [...] le parlement et le clergé qui n’étaient que des fractions de la noblesse sous des robes différentes, une démocratie de six mille gentilshommes opprimant un million et demi d’habitants, et se débattant sans relâche sur les limites de l’autorité royale, rapprochaient singulièrement le régime breton de la constitution polonaise. La plupart de ces nobles, confinés dans d’obscurs manoirs, vivaient pauvres, oisifs, étrangers à toute culture de l’esprit, et se formaient, à la manière de sauvages, les idées les plus exagérées de leur importance. [...] La bourgeoisie végétait sans influence, et le petit nombre de députés qu’elle envoyait aux états se perdait dans la foule [...] La fonction de représenter le roi, si délicate dans un tel pays, se trouva par malheur entre les mains du maréchal de Montesquiou [...] Il choqua la noblesse par quelques procédés d’étiquette, et cette faute d’un moment alluma trois années de discorde <sup>482</sup>».

Le cadre est dressé. On y voit percer le topos classique d’une Bretagne ensauvagée et barbare <sup>483</sup> ; les Bretons sont dépeints ignorants, rudes et grossiers, fainéants (de peu se voient-ils épargner l’ivrognerie...) ; ils sont comparés explicitement à ces « sauvages » du Nouveau-Monde, se formant, à leur suite, « les idées les plus exagérées de leur importance <sup>484</sup> » – une analogie classique que l’on retrouvera quelques années plus tard sous la plume de Balzac <sup>485</sup>.

Cette Bretagne sauvage, réticente au progrès et au changement, est incarnée par sa petite noblesse, cette « tourbe ignorante susceptible de fanatisme <sup>486</sup> » selon Lemontey. C’est elle qui est responsable du complot, c’est elle qui en est l’instigatrice, la meneuse ; elle est seule au reste, les milices bourgeoises, le clergé, le peuple « qui n’est troublé ni dans sa religion, ni dans ses propriétés, et à qui on ne demande point de nouveaux impôts, voit avec indifférence [...] l’agitation des seigneurs <sup>487</sup> ».

---

<sup>482</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, op. cit., p. 244.

<sup>483</sup> Stéréotype ancien dont Joël Cornette a retrouvé l’écho dès le IX<sup>e</sup> siècle dans un long poème du religieux Ermold le Noir. Voir Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, op. cit., p. 276.

<sup>484</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, op. cit., p. 244.

<sup>485</sup> « Une incroyable férocité, écrit Balzac, un entêtement brutal, mais aussi la foi du serment ; l’absence complète de nos lois, de nos mœurs, de notre habillement, de nos monnaies nouvelles, de notre langage mais aussi une simplicité patriarcale et d’héroïques vertus s’accordent à rendre les habitants de ces campagnes plus sauvages et plus pauvres de combinaisons intellectuelles que ne le sont les Mohicans et les Peaux-Rouges de l’Amérique septentrionale. » Honoré DE BALZAC, *Les chouans ou la Bretagne en 1799*, Bruxelles, Meline, 1837 (1<sup>ère</sup> ed. 1829), vol.1, p. 37.

<sup>486</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, op. cit., p. 247.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 249.

En quoi consiste cette « agitation » ? En peu de choses finalement. « Tout à coup, nous dit Lemontey, sous le faible prétexte d'un arrêt du conseil relatif à des droits d'entrées, la noblesse protesta <sup>488</sup> » et la conjuration se mit en branle. Nuls motifs donc que l'oisive ignorance d'une noblesse ignare et turbulente, entêtée, cherchant au moindre prétexte à se révolter. Lemontey insiste grandement sur l'absurdité et le burlesque de la conjuration, sur le ridicule des conjurés, « la rustique simplicité de ces nobles perturbateurs, leur ignorance égale à celle des pâtres les plus grossiers, leur lâcheté à s'accuser mutuellement, leur impuissance à expliquer la cause ou le but de la révolte <sup>489</sup> ». Plus tard, en 1865, l'historien Alphonse Jobez, ancien Représentant, devait se souvenir de ces mots et évoquer à son tour, « la rusticité et la lâcheté de campagnards <sup>490</sup> » de ces conjurés bretons.

Lemontey met ainsi en lumière l'« absurde » des comploteurs : leurs prétentions à se nommer « soldats de la liberté <sup>491</sup> », leurs échecs successifs – « ils invoquent le secours des milices bourgeoises, les capitaines le refusent ; ils veulent sonner le tocsin dans Guérande, les magistrats s'y opposent <sup>492</sup> » – le grotesque des affiliés – tel « Pontcallec (sic) commandant sous sa hutte de feuillage avec une morgue impolitique <sup>493</sup> ». A cela s'ajoute l'ineptie et l'archaïsme de leurs conceptions. Les causes invoquées à la conspiration, à supposer déjà qu'elles soient connues des conjurés, ne sont que prétextes grossiers ; la noblesse est factieuse par essence, réactionnaire, figée dans ses modèles archaïques ; cette noblesse-là est bretonne de surcroît, tourbeuse et têtue. Le portrait est à charge et La Borderie n'a certes pas tort lorsqu'il affirme que pour Lemontey « le double crime des conjurés [...] c'est leur double qualité de bretons et de gentilshommes <sup>494</sup> ».

Mais il est un autre crime que commirent les conjurés, plus grave encore, qui allait leur coûter la vie : le recours à l'ennemi espagnol – « leur crime avéré appelait la vengeance, leur ineptie inspirait la pitié <sup>495</sup> ». « Dans un appareil terrible <sup>496</sup> » « quatre des plus coupables furent décapités à la lueur des flambeaux <sup>497</sup> ». Certes « on ne saurait taire [...] que ce supplice des Bretons, quoique mérité par leurs crimes, mais infligé par des commissaires, ne fût très illégal <sup>498</sup> ». Plus qu'une intolérable injustice, Lemontey n'y voit pourtant que l'expression d'un vice

---

<sup>488</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>490</sup> Alphonse JOBEZ, *La France sous Louis XV*, Paris, Didier, 1865, tome 2, p. 85-86.

<sup>491</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, *op. cit.*, p. 248.

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>494</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, Introduction, p. 2.

<sup>495</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>496</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>498</sup> *Ibid.*, p. 256.

de forme dans l'organisation et l'ordre judiciaire du temps : le Parlement, juridiction légitime mais présentement trop impliquée dans l'affaire, ne pouvait d'évidence exercer sa fonction ; il n'y avait dès lors plus de cours compétentes, et le recours à une commission fut une malheureuse nécessité<sup>499</sup>.

Heureusement, la Bretagne telle que peinte par Lemontey n'est plus qu'histoire ancienne – « il reste aujourd'hui peu de vestiges de l'état d'ignorance et de barbarie <sup>500</sup> » dans lequel baignait la province. Entretemps 1789 est passé par là, changeant la donne, apportant le progrès, technique, politique, culturel. Mais ce progrès – ou sont-ce les modalités de sa diffusion ? – ne fit pas l'unanimité ; il se heurta à cette autre noblesse bretonne, celle de 1793, qui donna contours et formes à la *chouannerie*, décrite, sous la plume acide de Lemontey, comme la marque inexorable de l'impéritie de la Bretagne à se sortir de l'état ensauvagé et primitif qui la caractérise. La chouannerie ne fut pour l'historien qu'une révolte *d'ignorants* incapables de quitter les rives confortables de leurs obscurs préjugés – l'affaire Pontcallec, déjà, n'était pas autre chose.

Ainsi s'esquisse un parallèle, à demi-mots. La conspiration bretonne est désormais une avant-garde de la chouannerie ; elle contient en germe ses motifs et ses teintes – même lutte contre le progrès, même inanité de la rébellion. L'écho chouan s'exprime ici au travers de divers signes tangibles – dans la dureté du ton employé, dans la comparaison filée au modèle polonais alors en quête d'indépendance<sup>501</sup>. Le débarquement espagnol de 1719 fait écho, certes à une autre échelle, au débarquement de Quiberon ; les tentatives d'enrôlements de paysans armés par Pontcallec dans les derniers temps de la conjuration offrent un parallèle évident aux méthodes employées sous la chouannerie. Invoquant une lettre de Pontcallec à Montlouis, Lemontey écrit, en note :

« Elle peut servir à comparer la guerre civile de Bretagne, en 1719, avec celle qui a, de nos jours, désolé la même province <sup>502</sup> ».

---

<sup>499</sup> *Ibid.*, p. 256

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>501</sup> Dès 1795, et tout au long du XIXe siècle, la Pologne est partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La première vague du nationalisme polonais aboutit à l'insurrection de Varsovie le 29 novembre 1830, où fut proclamée l'indépendance du pays ; avant que les armées du tsar Nicolas 1<sup>er</sup> viennent rétablir l'ordre ancien et sévèrement réprimer les mutins. La Pologne ne redeviendra une entité politique indépendante qu'en 1918. Voir l'article en ligne : <http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=18301129>.

<sup>502</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, *op. cit.*, p. 251.

Le traumatisme chouan investit (et travestit) l'épisode, une relecture contre-révolutionnaire offre une pertinence nouvelle à la conspiration, l'affecte de nouveaux enjeux. Ainsi Lemontey tente-t-il, par l'écrit, de détruire les considérations politiques, sociales, sous-jacentes à ce spectre insaisissable qu'est la chouannerie, dont le souvenir fugace, la crainte sourde demeurent fort présent dans les esprits, sinon dans les faits, en ce premier XIXe siècle. Par l'ineptie démontrée des anciens mouvements bretons c'est l'inanité des contestations contemporaines qui est parallèlement reprochée.

## 2. De l'écho chouan.

L'ouvrage de Lemontey, publié en 1832, fit naître de très grands échos ; jusqu'en 1857, et l'analyse par La Borderie de la conspiration de Pontcallec, il fut *l'étude de référence* sur l'affaire. Ainsi, à partir de 1832, la conspiration bretonne fut *invariablement* perçue comme une pré-chouannerie.

Que l'on me permette ici de prendre quelques exemples de cet *écho chouan* que l'ouvrage fit effleurer – qu'érudits et historiens s'empressèrent, à la suite de Lemontey, de reprendre. Une histoire de France en langue anglaise, publiée à Londres en 1850, appuyée sur le récit de Lemontey, pouvait affirmer, suite à la relation de l'affaire Pontcallec :

« The facts just described seem to anticipate the history of *chouannerie*, but *chouannerie* reduced to its original elements <sup>503</sup> ».

En 1839, Louis-François du Bois, dans une *Histoire de la ville de Vitré*, signalait que « le marquis de Pontcallec, le comte et le chevalier de Rohan-Polduc, et quelques autres, conspirateurs en 1718, étaient poursuivis comme contrebandiers par les tribunaux [...] ainsi que les *premiers chouans* de 1792 <sup>504</sup> » – lui aussi au sein de son propos fait référence à Lemontey. La conception devient commune, *fait d'histoire*. En 1832, l'historien Jean Vatout, alors député de Semur, futur académicien, fit paraître en deux tomes un roman historique consacré à la *Conspiration de Cellamare*. Lors d'une réunion de conjurés, nous dit le romancier, un des principaux comploteurs, le comte de Laval, prit la parole et, après avoir

---

<sup>503</sup> « Les faits juste décrits semblent annoncer l'histoire de la *chouannerie*, mais une *chouannerie* réduite à ses éléments originaux ». Georges Moir BUSSEY, Thomas GASPEY, *A History of France and of french people*, London, S. Orr, 1850, vol. 2, p. 521.

<sup>504</sup> Louis-François du BOIS, *Essai sur l'Histoire de la ville de Vitré et de ses seigneurs jusque à l'époque de la Révolution de 1789*, Paris, Techener, 1839, p. 120-121.

déclamé les griefs de la noblesse bretonne à l'encontre de Montesquiou, assura qu'en Bretagne:

« Les états [avaient] réclamé leurs droits : on les a traités en rebelles ; on a fait marcher contre eux des troupes pour les disperser. Alors le peuple, outragé dans ses représentants, a couru aux armes pour les venger, et des bandes de braves, sous le nom de *soldats de la liberté*, tantôt répandues dans les campagnes, tantôt embusquées dans les taillis, ont fait bonne guerre aux gens du roi <sup>505</sup>».

A cet endroit, une note précise :

« Cette insurrection semble le berceau de nos Vendées <sup>506</sup>».

Encore, en 1868, Louis de Carné le remarquera : « cette conjuration fut une sorte de chouannerie manquée : la parodie précéda le drame au lieu de le suivre <sup>507</sup>». Un article de la *Revue hebdomadaire* de 1896, se contentant d'un récit anecdotique autour de l'échafaud du Bouffay, nommera les conjurés « ces *chouans* d'alors <sup>508</sup>» ; et nous pourrions certes multiplier les exemples. Blanchie, immaculée, l'affaire, désormais, prenait un autre tour.

### 3. La blanche liberté du marquis selon Jean-Baptiste Capefigue.

Pas d'étonnement, dès lors, à ce que le second vrai récit historique de l'affaire soit l'œuvre d'un historien légitimiste<sup>509</sup> – voire *ultra*<sup>510</sup> – Jean-Baptiste Capefigue, en 1838, dans une biographie du Régent<sup>511</sup>. On s'en doute, le tableau dressé de « l'insurrection de Bretagne <sup>512</sup>» est fort différent de celui peint par Lemontey. Capefigue, qui avait pris fait et cause pour la monarchie absolue, concevait la Régence de Philippe d'Orléans comme le temps malheureux du dérèglement de la politique louis-quatorzienne, annonçant déjà les fléaux révolutionnaires ;

---

<sup>505</sup> Jean VATOUT, *La conspiration de Cellamare. Episode de la Régence*, Paris, Ladvocat, 1832, 2 vol., vol. 1, p. 291-292.

<sup>506</sup> *Ibid.*, p. 292, n.1.

<sup>507</sup> Louis DE CARNE, « La Régence et la conspiration de Pontcallec », *la Revue des deux mondes*, tome LXXIII, 1868, p. 416.

<sup>508</sup> L. BERNARDINI, « Les conjurés Bretons de la conspiration de Cellamare », *La Revue hebdomadaire*, vol. 5, n° 49, 1896, p. 581-595, p. 583.

<sup>509</sup> Partisan du retour à une royauté Bourbon. Le parti légitimiste apparaît en 1830, suite aux émeutes des « Trois Glorieuses » et à la mise sur le trône de Louis-Philippe d'Orléans. Ce mouvement politique, fortement conservateur, s'oppose au bonapartisme et à l'orléanisme.

<sup>510</sup> Nom commun donné aux « ultraroyalistes ». Il s'agit d'un mouvement politique conservateur qui prône le retour à une monarchie d'Ancien Régime, par un renforcement de la noblesse et du pouvoir autoritaire du Roi.

<sup>511</sup> Jean-Baptiste CAPEFIGUE, *Philippe d'Orléans, Régent de France*, Paris, Duffay, 1838, tome 2, p. 19-23 et 79-104.

la Régence n'est plus, comme chez Lemontey, une parenthèse de liberté dans un siècle d'oppression, mais, à l'inverse, un îlot d'outrages dans un océan de vertus. Renversement d'alliances et débauches incessantes, l'époque n'a pas les faveurs de l'historien. La Bretagne, « province la plus ardente pour l'insurrection <sup>513</sup> », ne pouvait se laisser insulter par le « despotisme » du duc d'Orléans, « tyrannie de gens dissolus, de roués et de maîtresses <sup>514</sup> » qui foulaient au pied les privilèges de la province. Comment aurait-elle pu, au reste, cette Bretagne, agréer de « subir cette pompe aspirante d'argent qui ne servait plus, comme au temps de Louis XIV, à la grandeur et à la dignité de la France, mais à la fortune de femmes perdues ? <sup>515</sup> » La province fut digne de sa réputation et entra dans une révolte généralisée.

Contrairement à l'appréciation de Lemontey, l'« insurrection de Bretagne » est ici jugée *vaste entreprise* qui sut s'attirer les faveurs et de la noblesse, et du peuple et même du Parlement ; seule la bourgeoisie resta à l'écart. On convint « d'organiser une fédération armée pour résister aux violences de la cour. Tout ce qui portait un nom de gentilhomme devait prendre part à cette fédération, sous peine de perdre son titre, ses armes et sa nationalité de Bretagne ; des commissaires allaient de château en château pour colporter l'acte fédératif ; là, au milieu des bruyères, on exhortait les paysans à saisir les armes au nom de la liberté, et dans de nombreuses libations de cidre, on se promettait la vieille indépendance de la patrie <sup>516</sup> ». Finalement, « le plan des Bretons était simple : les Etats se constituaient pour déclarer la province indépendante <sup>517</sup> ».

Défenseurs de la nationalité bretonne, champions du patriotisme provincial, une poignée de gentilshommes menaient l'affaire :

« Parlerai-je du généreux Pontcallec <sup>518</sup> et de Montlouis, jeune homme aux cheveux roux et flottans comme la race bretonne, telle que vous la voyez encore dans ces tristes et solitaires herbages ? Que dirais-je de Talhouet, de Coëdic, aussi antiques que les rochers druidiques de la province ? Et le brave Ducourdic <sup>519</sup>, l'actif Hervieux de Mellac, l'agent le plus dévoué de cette

---

<sup>512</sup> L'expression donne son titre au chapitre XIX. *Ibid.*, p. 79-104.

<sup>513</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>514</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>516</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>517</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>518</sup> La graphie Pontcallec vient des *Mémoires* de Saint-Simon, reprise par Lemontey et par certains historiens postérieurs (Maximilien Samson-Frédéric SCHOELL, *Cours d'Histoire des Etats européens depuis le bouleversement de l'Empire Romain d'Occident jusqu'en 1789*, Paris, Schoell, Piran-Delaforest, Gide, Berlin, Duncker et Humblot, 1833, tome 39, p. 252 et Alphonse JOBEZ, *La France sous Louis XV*, *op. cit.* par exemple).

<sup>519</sup> Amusant doublon, il semble que Capefigue n'ait pas remarqué que *de Coëdic* n'est qu'une autre graphie pour *Ducourdic* dans les documents archivistiques.

grande résistance de la Bretagne, au nom et au profit de la liberté provinciale ! Tous ces hommes simples cultivaient la terre de leurs mains calleuses ; ils appartenaient à la noblesse primitive, ils étaient sympathiques avec les paysans et le peuple armés contre ces soldats royaux qui envahissaient la Bretagne <sup>520</sup>».

La conspiration, bercée d'un attrait rural et bucolique, se fait soulèvement général, poétique et lyrique, dirigé « contre un pouvoir impérieux et absolu qui veut trop centraliser l'administration royale <sup>521</sup> ». Mais cette poésie, ce lyrisme ne colorent l'affaire que parce qu'elle *échoua*, échec inévitable face aux armées royales, feu d'une liberté bientôt consumée sous les froides pressions du maréchal de Montesquiou.

Deux raisons pour expliquer l'échec de l'entreprise : la haine du bourgeois contre l'homme agreste, contenue toute entière en la dichotomie ville/campagne, empêcha le soulèvement des premières ; comme dans tout complot romantique, de « déplorables <sup>522</sup> » trahisons vinrent ternir l'estampe, judas en cornettes et habits de toile. Quatre gentilshommes furent exécutés ; le pathétique de leur sort est alors mis en parallèle à la déchéance et à l'infamie du Régent en un clair-obscur dramatique ;

« [Ils] formaient un siècle et demi à peine ; leurs bras étaient nerveux, leurs mains dures et noircies, et quand le bourreau coupa leurs tresses flottantes, les gentilshommes versèrent des larmes, car c'était la belle parure de leur race. Tandis que le régent s'enivrait avec des courtisanes impures, au cliquetis des verres, le sang coulait à Nantes et à Rennes, et les généreux défenseurs de la nationalité bretonne étaient livrés au glaive ; dans le Palais-Royal, la décrépitude impuissante se réveillait à peine sous les embrassements de quelques femmes ; sur l'échafaud, la force, la vigueur, la jeunesse recevaient le baiser de la mort <sup>523</sup> ».

Dans l'immédiat, il n'y eut pas de pitié pour les gentilshommes, « mais l'énergie bretonne fermentait encore, le sang des vieilles nations druidiques n'était point éteint ; la Bretagne, un moment domptée, maintint ses mœurs indépendantes ; les femmes dans les manoirs, les fiers et braves paysans, conservèrent les images de Pontcallec, Montlouis, Talhouet et de Coëdic, comme celles de saints et de martyrs ; plus d'une complainte en bas-breton retrace leur courage et leur infortune quand leurs têtes roulèrent sur l'échafaud <sup>524</sup> ». Remarquons la très juste appréciation de Capefigue sur les complaintes bretonnes, appréciation d'autant plus

---

<sup>520</sup> Jean-Baptiste CAPEFIGUE, *Philippe d'Orléans...*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>523</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>524</sup> *Ibid.*, p. 101-102.

étonnante que l'historien rédige son écrit depuis Paris, qu'il n'a aucun lien particulier à la Bretagne, que son récit date de 1838, soit un an avant la première publication du *Barzaz-Breiz*, et près de sept années avant la seconde édition de l'ouvrage, qui révéla en son sein, la célèbre *gwerz Pontkalek*...

Quant au lien à la chouannerie, il est évacué au profit d'un autre parallèle, certes moins commun ; évoquant la lettre de Pontcallec à Montlouis, celle même que Lemontey mentionnait comme point de comparaison avec l'épisode chouan, Capefigue en conclut :

« Cette correspondance se rapproche beaucoup de celle des camisards <sup>525</sup>».

Le recours non au parallèle chouan, mais à celui des *camisards*, soulèvement populaire moins tangible, moins dramatique par conséquent, moins écrasant en les mémoires parisiennes que ne le peut être le souvenir chouan en ce début de siècle, adoucit encore la présentation du complot. Paradoxalement, c'est en ce refus de l'analogie que celle-ci se fait la plus criante. Car, c'est indéniable, Capefigue a lu Lemontey. En reprenant la lettre des deux conjurateurs, en reprenant la note même de Lemontey, en en changeant seulement la valeur, il démontre une fois encore la force de ce lien entre l'insurrection de 1719 et la chouannerie ; il montre aussi le mépris qui en découle, la déconsidération, la défaveur que le parallèle ne peut manquer de susciter. C'est donc en sortant le complot du carcan chouan que Capefigue peut glorifier son image.

#### 4. Les Blancs contre les Bleus.

Deux historiens français – un *Bleu*, un *Blanc* –, deux visions fort opposées de l'affaire Pontcallec<sup>526</sup>. Le récit de Pierre-Edouard Lemontey eut une très large postérité, invariablement repris par les historiens de l'affaire<sup>527</sup> ; il devint un texte de référence : lorsqu'en 1857 La Borderie rédigea à son tour un récit du complot, c'est avec Lemontey qu'il dialoguera en priorité. Quant au texte de Capefigue, nous ne lui avons trouvé aucune

---

<sup>525</sup> *Ibid.*, p. 88, n. 1.

<sup>526</sup> On le voit, la division radicale et transhistorique parfois soutenue entre érudits *parisiens* d'un côté (soi-disant radicalement hostiles à Pontcallec) et *bretons* de l'autre (qui, assure-t-on, furent uniformément transportés par le généreux marquis) sont caduques, du moins en ce premier XIXe siècle, où les hiatus et césures sont autres, mâtinés de politique, aux lignes de démarcations tissées de nuances.

<sup>527</sup> Outre Jean-Baptiste Capefigue, de nombreux auteurs basèrent leurs représentations de l'affaire sur les mots de Lemontey ; ainsi, par exemple, de Maximilien Samson-Frédéric SCHOELL, *Cours d'Histoire des Etats européens*, *op. cit.*, d'Alphonse JOBEZ, *La France sous Louis XV*, *op. cit.*, d'Auguste TROGNON, *Histoire de France. La France moderne 1483-1789, tome V*, Paris, Hachette, 1865, p. 284-286.

postérité ; aucunes références ; à ma connaissance, pas un auteur traitant ensuite de l'affaire n'évoquera de près ou de loin cet écrit. Resté dans l'ombre, il ne fit, par contrecoup, que mettre en lumière le récit de Lemontey, qui devint peu à peu l'*incarnation* de la représentation française – et parisienne – de l'affaire bretonne. L'écrit de Lemontey modela la perception du complot par les élites françaises ; aujourd'hui encore il constitue le fondement idéologique de la « mémoire *noire* » de la conspiration de Bretagne.

### ***Conclusion – Entre bleu clair et blanc foncé.***

On le sait, la chouannerie, événement fondateur, ne manqua pas de modeler et de réactualiser l'image de la Bretagne ; le XIXe siècle fut ainsi le théâtre d'une *chouannisation* progressive de « l'identité » bretonne<sup>528</sup>. Cette *chouannisation* opéra à tous les niveaux et ne manqua pas de toucher la mémoire de l'affaire Pontcallec, largement remaniée, chez les élites tout du moins, par l'ouvrage de Lemontey. Le complot, hier orienté contre le despotisme et précurseur de la Révolution, changeait de teinte, de couleur politique, entreprise réactionnaire désormais, sursaut passéiste qui de fait avait annoncé la chouannerie ; d'abord imposée de Paris, semble-t-il, cette image sut être acceptée, assumée puis revendiquée par les élites bretonnes – le contenu et les commentaires de la *gwerz Pontkallek*, publiée pour la première fois en 1845 dans le *Barzaz-Breiz* par Théodore-Hersart de la Villemarqué, nous en donnera bientôt un aperçu cinglant. Pour l'heure, retenons que, à la moitié du XIXe siècle, la *mémoire Pontcallec*, qui suscitait jadis les sympathies *Bleues*, était devenue franchement *Blanche*.

---

<sup>528</sup> Voir à ce sujet Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 35, n°1, 1980, p. 45-62.

## Pontcallec romancé.

c. 1840-1850.

Si le premier tiers du XIXe siècle vit la publication des premières Annales, des premières histoires attentives au complot breton – qui surent constituer la conspiration en objet d'étude, la rendre fréquentable aux élites, lui assigner une petite place dans la culture savante et l'histoire – notons que cette remémoration de l'événement se fit au détriment de Pontcallec, de la figure, qui perdit temporairement son statut d'effigie. La conspiration se renouvela *désincarnée* – en témoignent le peu d'intérêt que lui accordent Lemontey et Capefigue ainsi que les multiples variations orthographiques qui écorchent alors le nom de notre marquis, *Pontcallet* chez Lemontey et Saint-Simon, *Pontcalec* chez Colombel, *Poncalais* dans la *Relation fidèle...* telle que publiée par *Le Lycée Armoricain*, des variations comme autant de traces de l'approximation du souvenir.

Mais si l'histoire négligea la figure du marquis, la littérature, elle, dès le deuxième quart du siècle, lui dédia quelques unes de ces pages, s'empara de Pontcallec pour lui redonner un peu de vigueur et d'attraits. Figure plurielle, travestie et diverse, Pontcallec hanta les récits de Paul Féval avant qu'Alexandre Dumas, Alexandre de Lavergne et Adolphe-Mathurin de Lescure lui dédient tous trois un roman entier.

### I. La Bretagne entre dans le « régime d'imagéité<sup>529</sup> » – premier XIXe siècle.

Si Pontcallec put se prêter à l'entreprise romanesque, c'est que la matière bretonne était devenue sujet de mode, c'est que la Bretagne, selon le mot de Nelly Blanchard, avait su entrer dans un *régime d'imagéité*, c'est-à-dire dans un courant d'esthétisation fixe, qui lui assurait désormais son agrément premier<sup>530</sup>. Sous l'écho d'une chouannisation progressive, l'image de

---

<sup>529</sup> L'expression est de Nelly Blanchard, dont nous empruntons ici un peu de son analyse. Voir Nelly BLANCHARD, « Fictions et fonctions de la Bretagne au XIXe siècle » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 288-309.

<sup>530</sup> *Ibid.*

la province s'était *inventée* peu à peu au fil du XIXe siècle à travers quelques traits spécifiques, pour imposer la figure d'une Bretagne celte et archaïque, sauvage, catholique<sup>531</sup>.

Bretagne romantique, Bretagne du tiraillement des images ; les mêmes teintes, souvent, peuvent caractériser deux sentiments ou deux appréhensions antagonistes. Prenons un exemple concret issu du chapitre précédent : chez Lemontey comme chez Capefigue la Bretagne est définie comme une terre sauvage, ses habitants toujours sont décrits comme des primitifs ; voilà si l'on veut les termes neutres de l'image, sa description incolore. Mais celle-ci est ensuite réinvestie. Alors, selon les sensibilités des deux auteurs, cette énergie primitive peut être valorisée et renvoyer à la sincérité, à la fidélité, à la naïveté rurale, à l'archaïsme précieux – « Les nations primitives, écrit Capefigue, prennent les armes sans réflexion, par un instinct de vengeance ou de générosité ; tout est chez elles sensation vive et saisissante ; elles courent à une cause avec enthousiasme, elles la délaissent comme une idée qui passe<sup>532</sup> » – ; dépréciés, les mêmes faits peuvent symboliser l'arriération et le fanatisme, l'« ignorance » et la « barbarie<sup>533</sup> ». De l'un à l'autre, les Bretons sont toujours rudes et impulsifs ; mais ce qui était « agreste et naïf<sup>534</sup> » devient *arriération* et *servilité* ; les mêmes idées sont là, mais leur connotation se trouve renversée.

C'est dans cet écart des deux motifs que s'inscrit l'ère *d'imagéité* de la Bretagne, teintée de romantisme dans les tiraillements de sa figure. Bout du monde rustique, miséreux, englué dans le passé, la même Bretagne est aussi un décor romantique privilégié, grandiose et mélancolique où continue de planer l'ombre jamais éteinte de Chateaubriand<sup>535</sup>. La Bretagne est l'un ou l'autre ; mieux elle est l'un *et* l'autre, les deux réseaux de valeurs fonctionnent de pair, les deux images se superposent au cœur des récits. De cette représentation de la Bretagne découla celle du Breton. Dur, ignorant et brutal, le Breton est parallèlement l'incarnation du courage primitif, de la sincérité non corrompue par les soubresauts de la société moderne – une image, on le pressent, qui ne manquera pas d'envelopper Pontcallec...

Voilà si l'on veut les termes en lesquels se doit définir la Bretagne comme décor littéraire privilégié de ces premières années du XIXe siècle, voilà le paysage intellectuel en vigueur, celui qui sut accueillir Pontcallec dans ses quelques romans que nous voudrions ici résumer.

---

<sup>531</sup> Voir Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.35, n°1, 1980, p. 45-62.

<sup>532</sup> Jean-Baptiste CAPEFIGUE, *Philippe d'Orléans...*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>533</sup> Ces deux termes sont de Lemontey. Voir Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence...*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>534</sup> Jean-Baptiste CAPEFIGUE, *Philippe d'Orléans...*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>535</sup> Voir Jacques GURY, « La Bretagne avant 1790 selon François-René de Chateaubriand » in *Mélanges offerts à Louis Le Guilloux. Bretagne et romantisme*, Brest, Centre d'étude des correspondances des XIXe et XXe siècles, 1989, p. 105-110.

## II. Paul Féval. *Le marquis d'opulence*.

En 1843, Pontcallec apparaît dans *Le Loup Blanc*, roman de l'écrivain et du feuilletoniste breton Paul Féval<sup>536</sup>. Certes notre personnage est seulement cité en incipit du roman, il est néanmoins présenté en précurseur de la ligue des *Frères Bretons*<sup>537</sup>, en héritier d'une longue tradition de défense des libertés de la province.

« Lors de la conspiration de Cellamare, ce fut en Bretagne que la duchesse du Maine réunit ses plus hardis soldats. Les Chevaliers de la Mouche à miel<sup>538</sup> qui se nommaient aussi les Frères bretons, formaient une véritable armée dont les chefs, MM. de Pontcallec, de Talhoët, de Rohan-Polduc et autres eurent la tête tranchée sous le Bouffay de Nantes, en 1718. Ce fut un rude coup. La conspiration rentra sous terre<sup>539</sup> ».

Le souvenir reste, présent, persistant bien qu'érodé par le temps : « Rohan-Polduc » ne fit pas partie des exécutés, le supplice eut lieu en 1720. En 1868, dans *Le Cavalier Fortune* du même Paul Féval notre marquis se fait second rôle dans la trame du roman ; il est décrit en grand seigneur breton, fort riche et fameux, chef du complot sur lequel tombe, suite à de nombreuses péripéties, le chevalier Fortune :

« Le marquis de Pontcallec, cadet de la maison de Malestroit, possédait des biens immenses dans le pays de Vannes. On l'appelait en Bretagne le *marquis d'Opulence*<sup>540</sup> ».

Pontcallec peuple toujours, sur la base de son prestige de nom et de biens, l'imaginaire breton. Et il n'est certes pas étonnant qu'un parent apocryphe de notre marquis de Pontcallec – « Judicaël de Malestroit, marquis de Pontcallec<sup>541</sup> » – soit caractérisé dans la Régence du *Bossu* comme « le plus riche gentilhomme de Bretagne<sup>542</sup> ».

---

<sup>536</sup> Paul Féval naquit à Rennes, en 1816, dans un des hôtels particuliers où vécut le duc d'Aiguillon.

<sup>537</sup> Cette Ligue est une pure invention de Paul Féval ; pourtant, sa postérité sera remarquable ; elle deviendra une vérité d'histoire sous la plume par exemple de Paul-Yves SEBILLOT, *Histoire du peuple breton depuis son arrivée en Armorique jusqu'à nos jours*, Paris, J. Maisonneuve, 1903, p. 165-166 ; un journal nationaliste *La Ligue des Frères Bretons* sera même créée en 1932.

<sup>538</sup> Ce groupe des *Chevaliers de la Mouche-à-Miel*, comme celui des *Frères Bretons*, est me semble-t-il une invention de Paul Féval. Ce groupe inspirera par ailleurs un roman en 1874 d'Adolphe Mathurin de LESCURE, *Les chevaliers de la Mouche-à-Miel*, Paris, Dentu.

<sup>539</sup> Paul FEVAL, *Le Loup blanc*, The Echo Library, 2008 (1<sup>ère</sup> ed. 1843), p. 5.

<sup>540</sup> Paul FEVAL, *Le cavalier Fortune*, 1868, ch. IX. L'ouvrage est disponible en ligne sur : <http://mletourneux.free.fr/auteurs/france/feval/fortune/fortune3.htm>

<sup>541</sup> Paul FEVAL, *Le Bossu*, Paris, Ollendorff, [s. d.] [1<sup>ère</sup> éd. 1858], p. 89.

<sup>542</sup> *Ibid.*, p. 89.

### III. Alexandre Dumas. *Le héros de tragédie.*

En 1844, Alexandre Dumas donna un premier essor à la figure. Son roman, *Une fille du Régent*, fut d'abord une pièce de théâtre, un drame en cinq actes resté inédit sous le titre *Hélène de Saverny ou Une conspiration sous la Régence*. Puis Dumas remodela son texte pour faire de l'affaire bretonne un récit rocambolesque et pittoresque, situé en partie au « rude pays de Bretagne <sup>543</sup> » romantique et tragique toujours à l'image de son héros marquis.

Résumons l'histoire : un certain Gaston de Chanlay est chargé par les conjurés bretons, menés par Pontcallec, d'aller à Paris assassiner le Régent. La veille du départ il vient dire adieu à sa bien-aimée, Hélène de Chaverny, au couvent de Clisson. Coïncidence, elle doit elle aussi se rendre à Paris, retrouver sa famille qu'elle ne connaît pas, rejoindre son père inconnu – qui se révèle être le Régent. Hélène et Gaston font la route ensemble tandis que l'abbé Dubois, averti du complot, se prête à un long jeu de manipulations. Finalement Gaston, s'appêtant à assassiner le Régent, se rend compte que ce dernier est le père d'Hélène. Philippe d'Orléans, débonnaire, lui pardonne et le marie à sa fille, et Gaston, qui veut sauver ses amis et complices, obtient de lui leur grâce au dépens de Dubois. Mais l'abbé, plus rapide, les fait exécuter à Nantes, place du Bouffay, où Gaston arrive trop tard ; la tête de Talhouët roule déjà sur l'échafaud. « Alors, noble cœur qu'il est, il comprend que, puisqu'un seul est mort, tous doivent mourir ; que nul n'acceptera une grâce arrivée trop tard d'une tête <sup>544</sup> ». Par honneur, il décide à son tour et sans mot dire de monter sur l'échafaud ; cinq têtes au lieu de quatre ; cinq corps aussi ; dans une des cinq mains un petit papier froissé – la grâce des quatre autres. Hélène repart quant à elle au couvent de Clisson où elle mourra de chagrin un an plus tard <sup>545</sup>.

---

<sup>543</sup> Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, Paris, M. Levy, 1862 (1<sup>ère</sup> ed. 1844), p. 205. A noter, dès 1842, « Pont-Callet » était apparu sous la plume de Dumas, au simple détour d'une phrase sur le soulèvement breton, dans un roman dédié à la conspiration de Cellamare (Alexandre DUMAS, *Le chevalier d'Harmental*, Paris, M. Levy, 1850 (1<sup>ère</sup> ed. 1842), p. 35).

<sup>544</sup> Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, *op. cit.*, p. 347

<sup>545</sup> A noter : après la rédaction du roman, Dumas retravailla sa pièce *Hélène de Saverny*... pour la présenter en 1846 au Théâtre français sous le même titre que le roman ; l'histoire est semblable, à la différence près que les quatre conjurés et Gaston sont effectivement graciés au final et échappent au supplice.



Le marquis de Pontcallec (à terre) arrête Gaston dans un bois breton près de Clisson. Gravure sans indication reproduite dans Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, Paris, Beauval, 1969, p. 48.

Au sein du roman, la conspiration est très largement grossie et exagérée : les Bretons se font instrument d'un complot qui vise à éliminer le Régent – « Pontcallec se figura que tuer le Régent était chose possible<sup>546</sup> » – à instaurer une République bretonne sous l'égide de Philippe V. Le complot est décrit par Dumas sous les affres de la métaphore organique :

« La tête, c'était le conseil des légitimés, le roi d'Espagne et son imbécile agent, le prince de Cellamare ; le corps, c'étaient ces hommes, braves et spirituels, qui peuplaient alors la Bastille<sup>547</sup>. Mais ce qu'on ne tenait pas encore, c'était la queue qui s'agitait dans le rude pays de Bretagne, alors comme aujourd'hui si peu habitué aux aventures de cour, alors comme aujourd'hui si difficile à dompter<sup>548</sup> ».

Les chefs bretons, nous dit Dumas, « renouvelaient alors le chevalier de Rohan sous Louis XIV » c'est-à-dire qu'ils envisageaient une République aristocratique, comme celle qui germa de la conspiration normande de 1674<sup>549</sup>, de ses généreuses armées de souffrance. Pontcallec,

<sup>546</sup> Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, *op. cit.*, p. 209.

<sup>547</sup> Allusion aux conspirateurs de Cellamare, dont le maréchal de Richelieu, qui payèrent d'un embastillement leur adhésion à la conspiration parisienne.

<sup>548</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>549</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 257-259.

« homme de cœur et d'exécution <sup>550</sup> » est le meneur de Bretagne. Il est un « franc et rude Breton <sup>551</sup> », comploteur obstiné, intrépide et sans peur. Le personnage est rude mais attachant ; sa mort est épique, tragique. Certes il n'est pas le grand héros que fera apparaître le *Barzaz-Breiz* ou La Borderie ; néanmoins il est ici figure noble et imposante, qui inspire de sa force, de son courage, une réelle sympathie. Le Régent du roman, toujours réticent à faire couler le sang, ne le gracie-t-il pas ? Il faudra toutes les manœuvres pernicieuses du machiavélique Dubois pour que le supplice ait lieu malgré tout.

Un chapitre entier est consacré au récit étrange de la rencontre de Pontcallec avec la « sorcière de Savenay <sup>552</sup> » qui prédit l'avenir et affirme à Pontcallec qu'il mourra par la mer – Bretagne superstitieuse toujours, toujours un peu païenne dans sa chrétienté même. Jusqu'au dernier jour, jusqu'au supplice, Pontcallec reste alors confiant, sachant pertinemment qu'il ne *pouvait* être exécuté ; il ne prit pas la peine de quitter Nantes où les quatre gentilshommes furent pourtant prévenus qu'on les recherchait ; lors du procès, puis à la lecture du jugement, il n'émit aucun signe d'inquiétudes, fier et obstiné toujours, il rassura même ses compagnons – « la mer, que diable ! Messieurs, vous oubliez toujours que je ne dois périr que par la mer <sup>553</sup> ». Lors des derniers instants, Pontcallec fit ainsi preuve « d'un sang-froid dont jamais [l'exécuteur] n'avait vu d'exemple <sup>554</sup> ».

Mais, alors que les quatre gentilshommes s'apprêtent à rejoindre l'échafaud, Pontcallec refuse d'y aller les mains liées ; l'exécuteur se tourne alors vers son chef :

« - Eh ! maître Lamer, cria l'exécuteur, voulez-vous passer de ce côté ? Il y a un de ces Messieurs qui vous demande.

La foudre tombant au milieu des quatre condamnés n'eût pas produit un effet plus terrible que ce nom.

- Que dites-vous ? s'écria Pontcallec palpitant de terreur ; comment avez-vous dit ? quel nom avez-vous prononcé ?

- Lamer, Monsieur ; c'est notre chef.

Pontcallec, pâle et glacé, tomba sur une chaise, en attachant un indicible regard sur ses compagnons atterrés <sup>555</sup>.

---

<sup>550</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>551</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>553</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>554</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 342.

Mais bientôt Pontcallec devait se reprendre et faire montre, lors de son exécution, une fois encore, d'une constance héroïque.

Intrigue que l'on dirait sortie d'une tragédie shakespearienne, elle s'incarne parfaitement dans la figure de Pontcallec tel que dessinée par Dumas : dans une Bretagne sauvage et propice au complot, il est érigé héros romantique et tragique, noble et obstiné, courageux sur l'échafaud, s'avancant vaillamment vers la mort quand l'exécution imprévue de Gaston eût pu l'y faire échapper. Pontcallec est figure de tragédie aux faux-airs de Mac Beth. Le roi d'Ecosse chercha à échapper aux prédictions des trois sorcières en assassinant ses rivaux potentiels ; hybris infâme, cela ne fit qu'entraîner sa chute, accomplir ce destin qui, manipulateur, avait inclus dans son système les propres réactions d'angoisse du personnage ; de même Pontcallec souhaita échapper à sa fortune en ne quittant pas sa terre, en se gardant de risquer la fatalité éventée. Mais le destin rattrape toujours, il accomplit son œuvre ; le personnage ne peut qu'y assister, impuissant. L'homme non-né d'une femme vaincra Mac Beth, malgré l'aberration d'une telle affirmation, la forêt marchera sur lui propre ; Pontcallec, sans quitter la terre, mourra de *Lamer*.

Voilà en quels termes se conçoit ici la figure de tragédie : souhaitant échapper à son destin, Pontcallec ne fait que le précipiter, entraînant ses complices dans sa chute aux fragrances mortuaires.

#### **IV. Alexandre de Lavergne . *Le colosse armoricain*.**

Trois ans plus tard, en 1847, ce fut au tour du romancier Alexandre de Lavergne de s'emparer de notre fier marquis dans son ouvrage *La Circassienne*<sup>556</sup>, roman narrant l'histoire réelle de Charlotte Aïssé, née en 1693, fille d'un chef caucasien, achetée à un marchand d'esclave par le comte de Ferriol, alors ambassadeur de France à Constantinople. Ce dernier l'envoya à Paris, où elle reçut l'attention de la cour du Régent ; sa beauté suscita les madrigaux, sa renommée devint immense.

Lavergne s'appropriä l'anecdote ; le comte de Ferriol, gentilhomme violent et débauché, maître d'Aïssé, l'aime d'une passion folle, quand *elle*, son esclave, est éprise du chevalier d'Aydie. A la suite de malheureuses aventures, Ferriol et Aïssé sont exilés de Paris, contraints

de rejoindre l'Espagne, avant de rentrer en France, en Basse-Bretagne précisément, où Ferriol, aidé en cela d'un comte du Saint-Empire romain, Marino Marini, et de la noblesse locale, met forme à la conspiration qui nous intéresse ici.

Dans la romanesque description du complot breton que dessine Lavergne, on sent d'évidence poindre l'influence de Lemontey – même teinte d'une Bretagne plus archaïque que doucereusement naïve, plus brutale et violente que sincèrement sauvage ; mêmes expressions caractéristiques, telle cette formule *entrer dans la forêt* pour signaler son appartenance au complot<sup>557</sup>, telles ces descriptions des déguisements des conjurés avec leurs vestes de coutil et leurs chapeaux de paille d'où pend un ruban noir ; des lignes entières de l'historien sont par ailleurs reproduites dans le corps du texte<sup>558</sup>. Pontcallec, renommé Pontcallet dans le roman, comme chez Lemontey, est le meneur autochtone de l'affaire. Il est présenté en colosse sauvage et violent, dont les « bras nerveux [...] eussent fait envie à Milon de Crotoné<sup>559</sup> » :

« Sa nature herculéenne, ses mains velues et veinées de muscles, la pipe de terre qu'il portait à la bouche, l'insouciance brutale avec laquelle il s'étalait sur son banc, d'où il avait repoussé ses voisins, n'eussent jamais laissé deviner en lui un gentilhomme, si l'on n'eût su alors qu'en Bretagne les descendants de Duguesclin et de Clisson n'avaient, en général, d'autre signe distinctif de leur noblesse que leur droit de turbulence aux Etats de la province. Pauvres, oisifs, étrangers pour la plupart à toute culture de l'esprit, ils avaient fait succéder aux luttes aventureuses de la féodalité une guerre de bas-étage avec le fisc<sup>560</sup> ».

Car Pontcallec, en dépit de ses allures paysannes, est noble. Fraudeur, il pratique la contrebande de tabac ; le fait est souligné avec insistance. Au reste, comme le dit lui-même notre marquis :

« Marchands ou contrebandiers, qu'importe ? n'est-ce pas la même chose ? Apprenez que les Pontcallet ont toujours été de père en fils les ennemis du fisc et de la gabelle, et si j'ai consenti à servir les intérêts du roi Philippe V, c'est que j'espère bien que son premier acte sera de

---

<sup>556</sup> Alexandre de LAVERGNE, *La Circassienne* reproduit dans la *Semaine littéraire du courrier des Etats-Unis*, série XV, vol. 1, 1847, p. 47-145 (seule la deuxième partie évoque le complot breton, p. 87-126). A noter le roman devint une pièce de théâtre en 1854.

<sup>557</sup> Il s'agit là manifestement d'une invention de Lemontey.

<sup>558</sup> Voir la citation de Lemontey dans *Ibid.*, p. 115.

<sup>559</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>560</sup> *Ibid.*, p. 89.

supprimer les agents du fisc et de la gabelle, ou, tout au moins, de leur demander de ne point s'adresser aux nobles <sup>561</sup>».

Fort de ces revendications, le « gentilhomme fraudeur <sup>562</sup> » entend se battre pour faire régner les droits de la noblesse bretonne. Il est « redoutable <sup>563</sup> », plein de courage, plein de fougue et de détermination – « il y a un moyen bien plus simple [d'éloigner les garde-côtes que la ruse], dit Pontcallec [lors d'une réunion à ses conjurés] ; c'est d'aller à eux et de massacrer ces insolents qui osent arrêter un noble de Bretagne sans plus de respect qu'un maraîcher de Roscoff <sup>564</sup> » – volontiers coléreux et violent – « Ne vous souvenez-vous pas [demande un paysan au sergent local] que l'on a trouvé un commis de la gabelle assassiné près de son manoir ? <sup>565</sup> » Pour le respect ou le rétablissement de ses privilèges nobiliaires, Pontcallec est prêt à tout ; quelqu'un épie la réunion secrète des conjurés : « Quel qu'il soit, qu'il meure ! <sup>566</sup> » hurle le marquis ; il s'agit seulement d'Aissé : « elle a épié et surpris nos secrets, il faut qu'elle meure <sup>567</sup> » répète Pontcallec ; elle tente de s'expliquer maladroitement : « vous voyez, [rajoute-t-il], sa justification est impossible, qu'elle meure ! <sup>568</sup> ». Impitoyable, certes...

Bientôt, à Paris, le complot fut découvert ; « l'infâme » Dubois sut convaincre le Régent, toujours disposé à la clémence, de taire pour l'occasion sa vraie nature. Alors que Dubois explique au Prince les raisons qui l'ont conduit à épargner Marino Marini, le vrai coupable, mais trop important à la cour du souverain pontife pour subir un sort violent, on le voit demander parallèlement au Régent de signer l'ordre terrible et de punir ainsi les quelques « hobereaux provinciaux » qui avaient eu le malheur de se laisser prendre. Le Régent hésite :

« - Sévir contre ces espèces de bêtes brutes qui feraient honte aux paysans à qui ils ressemblent si ils n'étaient pas des gentilshommes ! [...] Laissons-les vivre, ils sont si maladroits !

- Eh ! justement, monseigneur, [répliqua Dubois] quand il s'agit d'une mauvaise cause il ne faut jamais épargner les maladroits. Il n'y a que ceux-là qui recommencent ! <sup>569</sup> »

---

<sup>561</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>562</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>563</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>565</sup> Dialogue entre un paysan et un sergent. *Ibid.* p. 89.

<sup>566</sup> *Ibid.* p. 107

<sup>567</sup> *Ibid.* p. 107

<sup>568</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>569</sup> *Ibid.*, p. 119-120.

Ainsi fut décidée l'exécution du Bouffay, à laquelle assista, en spectateur, le comte de Ferriol ; du Couëdic monta le premier sur l'échafaud<sup>570</sup>, ferme et digne ; Montlouis s'y effondra ; Talhouët gravit les marches, résigné.

« Pontcallet était le dernier ; le colosse s'avança d'un pas ferme et calme ; mais à peine arrivé au bas de l'échafaud, il brisa et jeta loin de lui, d'un mouvement rapide comme l'éclair, les liens qui le garrotaient, et renversant deux soldats, il s'élança dans la place et chercha à briser d'un dernier effort le cordon de troupes qui se replia avec bruit autour de lui. La lutte fut quelque temps indécise entre la supériorité incalculable du nombre et cette force aveugle que Dieu concentre dans le désespoir d'une volonté agonisante ! horrible combat, où se révélait la faiblesse de la justice humaine, qui n'a rien d'infailible, pas même l'exécution brutale et matérielle de ses arrêts ; la justice humaine, vaine parodie du pouvoir divin, et qui souvent, dans sa juridiction éphémère, semble mettre l'impuissance aux gages de l'erreur.

Mais enfin Pontcallet fut renversé sous tant d'efforts, comme un grand chêne. Dix bras s'élançèrent, dix mains se nouèrent sur ce corps meurtri, et bientôt les échelons de l'escalier de bois tremblèrent sous ses dernières convulsions. Il tomba avec bruit au pied du billot, où sa tête fut appuyée avec effort... [...]

Un bruit sourd retentit sur la place. C'était la tête de Pontcallet qui venait enfin de tomber<sup>571</sup>».

La dualité des teintes précédemment évoquée joue ici à plein régime, au cœur de ce texte obscur d'un romancier aujourd'hui oublié : si Pontcallec est une brute épaisse, sa naïveté, son courage sont tout de même remarquables. Juxtaposition des teintes, superposition des extrêmes, la figure se fait symbole d'une Bretagne à la fois arriérée et libre, courageuse et brutale, ignoble et valeureuse. Une Bretagne – et une figure – *romantiques*, en somme.

## V. Adolphe-Mathurin de Lescure. *Antinoüs patriote*.

Le XIXe siècle est bien le siècle *littéraire* de Pontcallec<sup>572</sup>. En 1869 la comtesse Dash, de son vrai nom Gabrielle-Anne de Courtiras, proche d'Alexandre Dumas, publia un roman, *Les soupers de la Régence*, dans lequel Pontcallec se fait second rôle – le complot de Bretagne est

---

<sup>570</sup> On remarque une inversion dans l'ordre des exécutions ; en réalité, Montlouis fut exécuté le premier, puis Talhouët, puis du Couëdic.

<sup>571</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>572</sup> Voir Joël CORNETTE, *Le marquis et le Régent*, op. cit., p. 257 : « Le XIXe siècle romantique fut sans doute, plus que tout autre, un siècle « pontcallecien » par excellence ». La formule est sans doute plus élégante qu'effective mais mérite néanmoins d'être relevée.

alors étrangement dirigé par Montlouis<sup>573</sup>. Neuf ans plus tard une romancière bretonne, très populaire alors, Eugénie-Caroline Saffray, publia sous le pseudonyme *Raoul de Navery* un roman dédié à notre figure, *Le marquis de Pontcallec*<sup>574</sup>. Laissons momentanément ce roman de côté, nous l'étudierons en détail dans une partie suivante. Relevons surtout, en 1874, la parution des *Chevaliers de la Mouche-à-miel*<sup>575</sup> du romancier conservateur et catholique Adolphe-Mathurin de Lescure. Certes, dans cette décennie 70, on le verra, le contexte propre à Pontcallec a grandement évolué – et il serait par conséquent inapproprié de développer maintenant une analyse, même rapide, du roman de Raoul de Navery, dont la figuration politique est indéniable et s'inscrit en son époque d'affleurement. Mais il n'y a rien de tel dans le roman de Lescure, ou pour mieux dire le propos politique est mineur, effacé devant l'agrément romantique de l'ouvrage. Décrire le Pontcallec dressé dans ce roman de 1874 me paraît la façon la plus pertinente de terminer ce chapitre et d'en finir avec le Pontcallec romanesque et romantique.

Si les deux « teintes » de la Bretagne, celle de Lemontey, celle de Capefigue, se superposent bien souvent, dans le dépassement de l'image romantique, il y a toujours néanmoins dans les récits de Bretagne une *appréciation générale*, une connotation donnée, je veux dire un penchement de la balance vers un côté ou vers l'autre. Si la Bretagne noire de Lemontey formait le cadre du roman de Lavergne, c'est la Bretagne-refuge de valeurs traditionnelles, celle de Capefigue, que l'on voit dessinée en arrière-plan du roman de Lescure. Pontcallec, gentilhomme poursuivant, cheveux au vent, ses chimères sur la lande, s'inscrit à merveille dans ce décor.

Dès les premières pages du roman, alors que notre marquis vient à Paris, à la cour de la duchesse du Maine, pour devenir *chevalier de la mouche-à-miel*, c'est-à-dire joindre les rangs de la conspiration, le cliché breton et romantique joue à plein écho. Pontcallec est décrit d'un « tempérament fougueux<sup>576</sup> », à la tête d'un groupe de « gentilshommes remuants et chimériques ». Le narrateur externe évoque son « prestige » ainsi que « sa mâle beauté, sa grâce rude et des aventures tour à tour romanesques ou héroïques<sup>577</sup> ». Ses « homériques

---

<sup>573</sup> Comtesse DASH, *Les soupers de la Régence*, Paris, Lévy, 1868.

<sup>574</sup> Raoul DE NAVERY, *Le marquis de Pontcallec*, Paris, Blériot, 1878.

<sup>575</sup> Adolphe-Mathurin de LESCURE, *Les chevaliers de la mouche-à-miel*, Paris, Dentu, 1874, 2 vol.

<sup>576</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 35

<sup>577</sup> *Ibid.*, p. 36.

exploits<sup>578</sup>» lui valent en outre le respect de tous et l'« on regardait comme un héros de roman l'homme capable de se vanter sans mentir de donner les plus beaux coups d'épée de la province de Du Guesclin et de Du Manoir, et comme un saint de la légende, l'homme capable de nier par modestie les dix blessures qu'il avait reçues par générosité<sup>579</sup>».

« Ce simple aperçu suffit pour nous permettre d'apprécier au moral et de deviner au physique un gentilhomme dont nous verrons, dans la suite de cette histoire, se développer à loisir les qualités et les défauts ; Hercule breton à tête d'Antinoüs, taillé, par une sorte de prédestination dont il portait le caractère dans toute sa personne, pour les hasards de la guerre et de l'amour, fait pour la lutte plus que pour l'intrigue, pour l'action plus que pour la spéculation ; de ceux enfin qui, lorsqu'ils ont embrassé une cause, la suivent jusqu'au martyre et se font tuer pour elle, lorsqu'ils n'ont plus que leur vie à lui donner<sup>580</sup>».

Pontcallec possède à la fois la puissance d'Hercule, la beauté d'Antinoüs et les attributs du bon sauvage. Héros romantique, taillé pour l'amour et la guerre, il est aussi un Breton authentique, paroxystique dans sa belle primitivité. Certes, le chevalier de Talhouët fait pâle figure face à « son chevaleresque et superbe compagnon<sup>581</sup>» :

« Il n'y avait rien en [Talhouët] de ces apparences titanesques, de cette sauvage majesté, de cette âpre éloquence, de cette étrange poésie, de ce charme fatal ; rien de ce front sourcilieux, couronné de cheveux noirs et drus, parsemés d'épis aux fauves lueurs, de ces regards sombres, traversés d'éclairs d'acier, de ces lèvres sardoniques, ombragées d'un poil léonin, de cette voix tonnante, de cette frémissante main, fouillant sous la dentelle une poitrine hérissée ou caressant fiévreusement la garde de l'épée, rien enfin de tout ce qui attirait et repoussait à la fois la sympathie dans son bel et farouche ami<sup>582</sup>».

Talhouët et Pontcallec sont « bons » tous deux, mais l'un est réfléchi quand l'autre est emporté, l'un a l'expérience quand l'autre a la passion, l'un est utopiste l'autre est aguerri du « patriotisme borné du factieux<sup>583</sup>». Pontcallec est le chantre d'une poésie fruste, d'un charme grossier et rustique dominé par un goût insatiable pour la liberté. Dans les agréments propres à la figure se jouent une fois encore l'écho de la province-mère, cette Bretagne de l'hypersensibilité, instinctive et animale, cette terre sauvage et romantique, terre de la nature

---

<sup>578</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>579</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>580</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

<sup>583</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

libre – toute en bois et en landes, toute en genêts aussi, en cours d'eau tumultueux et en chemins creux – ; tandis qu'en retour les sentiments, à l'état paroxystique, projettent leurs motifs sur ces paysages enveloppants. Pontcallec habite cette Bretagne romantique ; mieux il en est une incarnation dans ses excès et ses défauts mêmes.

Figure d'aventure aux passions exaltées, nul étonnement à ce que Lescure invente à Pontcallec une relation amoureuse, avec Azénor de Rohan-Poulduc, fille du conspirateur du même nom. Amour tragique, bien sûr, contrarié sans cesse. A la suite de pittoresques aventures, Pontcallec se retrouve à la Bastille, force contenue pour un temps, celle d'un « homme incapable en prison d'une autre passion que celle de la liberté <sup>584</sup> ». Alors Pontcallec rêve d'évasion :

« L'évasion seule, en effet, permettait à Pontcallec – dont l'âme passionnée ne connaissait que les sentiments élémentaires pour ainsi dire, et n'était pas susceptible de mouvements complexes et nuancés, mais n'en apportait dans la poursuite de ses désirs que plus d'indomptable persévérance – de satisfaire sa haine, son amour, son patriotisme, de se venger de Montaran, d'épouser Azénor, d'émanciper la Bretagne d'un joug insupportable <sup>585</sup> ».

Dans un rocambolesque épisode, le marquis s'enfuit de la Bastille et vient retrouver sa Bretagne, juste à temps pour que débute la seconde partie du roman, la conspiration bretonne proprement dite, toute en *Acte d'Union pour la défense des Libertés de la Bretagne*, toute en réunions secrètes au fonds des bois, « fronde des genêts <sup>586</sup> » comme la surnomme Lescure. Une fronde qui se termine dans le sang d'un long et terrible combat entre les troupes du marquis et celles dirigées par Montaran, étrangement devenu chef de guerre ; dans le rêve caressé d'une Bretagne redevenue libre, sur le drapeau d'hermine de la Bretagne régénérée, une tâche de sang vient finalement se former, celle symbolique de Pontcallec et de ses trois compagnons exécutés.

### ***Conclusion – Pontcallec ou la tragédie romantique.***

Que tirer dès lors de ces représentations, somme toutes assez similaires, dans la fabrique du roman ? Tout d'abord, on le voit, malgré l'usure du temps, Pontcallec est resté le chef

---

<sup>584</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>585</sup> *Ibid.*, p. 373.

présupposé du complot – seul le roman de la comtesse Dash donne à notre marquis un rôle secondaire au sein même de l'affaire bretonne. Ensuite la figure se construit dans le moule classique du *Breton*, défini comme dur, violent, sauvage et primitif. Ces attributs sont systématiquement dénigrés *et* loués, dans des proportions variables selon les auteurs ; sauvage mal dégrossi, certes fascinant, force brute et naïve, mais trop rustre pour tenir convenablement son rang, le personnage est conjointement valorisé pour sa rudesse et sa force, pour sa belle fierté, pour sa générosité remarquable, auréolé d'une teinte romantique et d'un soupçon de poésie brute qui viennent donner au marquis un charme sans précédent. Dumas lui « ajoute » un honneur presque démesuré, hybris propre au personnage de tragédie, qui lui vaudra sa chute certes, mais qui impose la figure d'autant. Et le personnage, obstiné, fier, peut s'avancer grand et debout au devant du sacrifice, martyr sans peur et sans reproche d'une Bretagne libre. Le discours politique est minime, mineur, sans grande incidence ; il donne simplement un agrément au martyr, je veux dire un noble prétexte idéologique à son *élévation* finale. Bref, sur la base du cliché breton, s'est forgée une image romantique et lyrique.

Quels impacts, quelles résonances eurent ces romans divers ? Il nous faut ici distinguer les romans de Lavergne et Lescure, peu diffusés, qui nous renseignent certes sur la perception qu'une certaine élite littéraire parisienne put avoir du personnage mais qui, du fait de leur très faible influence, ne peuvent prétendre avoir remodelé cette même perception, et l'ouvrage célèbre de Dumas dont l'écho se diffusa tout au long du XIXe siècle – le roman est encore lu de nos jours et demeure une référence quand on évoque Pontcallec<sup>587</sup>. Ainsi, grâce à Dumas, le personnage avait gagné une tribune, qui lui permit de se mieux faire connaître. Mieux, il se voyait offrir une bannière *romantique* qui ne l'allait plus quitter.

---

<sup>586</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 77.

<sup>587</sup> En 1869, visitant la Basse-Bretagne, Fanny Bury-Palliser, une dame de la haute-société anglaise, cite longuement, arrivé aux environs de Pontcallec le roman de Dumas (voir Fanny BURY PALLISER, *Mon voyage en Bretagne. Carnet de route 1867-1868*, traduit par Jean-Pierre Attal, Perros-Guirec, Anagrammes, 2005 (1<sup>ère</sup> ed. 1869), p. 242). Autre exemple de ses puissants échos, Bertrand Tavernier, s'emparant de Pontcallec en 1975 dans son film *Que la fête commence...*, le fit en grande partie suite à la lecture du roman de Dumas – dans un

*Gwerzioù*<sup>588</sup>.

Un an après la publication du roman d'Alexandre Dumas, en 1845, parut la seconde édition du *Barzaz-Breiz*, œuvre d'un jeune chartiste de vingt-quatre ans, le vicomte Théodore-Hersart de La Villemarqué. A travers la mise à nu de quelques chants populaires bretons, La Villemarqué entendait tracer l'histoire de sa province, une histoire fortement idéalisée, marquée en premier lieu par la lutte de la nation bretonne contre la France, happer l'image en construction pour la formater dans le moule de son recueil. Moment essentiel pour la figuration de la Bretagne<sup>589</sup>, il le fut également pour Pontcallec ; la quarante-sixième *gwerz* du recueil<sup>590</sup>, « Maro Pontkallek »<sup>591</sup> allait concrétionner l'effigie, fixer la figure sous les traits indissolubles d'un « ange de bonté, revêtu d'un immaculé manteau d'innocence<sup>592</sup> ».

Attachons-nous ici à présenter cette *gwerz* ; nous l'aborderons d'abord comme un matériau classique, indépendamment des interrogations relatives à sa nature problématique de transcription supposée d'oral ; nous négligerons par là-même ses spécificités pour y voir s'épanouir une image idéalisée de Pontcallec. Puis, deuxième temps, nous reprendrons cette image, nous la remettrons en perspective à travers la querelle que la pièce suscita, nous écaillerons son vernis trop parfait en relevant les doutes qu'ont longtemps suscité ce texte. Enfin, nous la confronterons à d'autres plaintes retrouvées et nous tenterons ainsi de définir et de circonscrire les *mémoires populaires* relatives à Pontcallec.

---

premier temps il avait même été question d'une adaptation de l'œuvre, avant que Tavernier et Jean Aurenche ne se décident à écrire un scénario original.

<sup>588</sup> A noter, nous ne travaillerons ici qu'à partir des traductions françaises des *gwerzioù*. Si le lecteur veut se référer à leur version originale, nous avons intégralement reproduit en **Annexe 3** toutes les *gwerzioù* analysées dans ce chapitre.

<sup>589</sup> Voir, toujours, Nelly BLANCHARD, « Fictions et fonctions de la Bretagne au XIXe siècle », *op. cit.*, p. 297-298.

<sup>590</sup> Rappelons que le chant Pontcallec apparaît dans la deuxième édition de l'ouvrage, considérablement augmenté, en 1845. La première édition, datée de 1839, n'est donc pas ici évoquée.

<sup>591</sup> Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, Paris, A. Franck, quatrième édition, 1846, 2 tomes. (cette version est semblable à la deuxième édition de 1845).

<sup>592</sup> Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 260.

## I. « *Maro Pontkalek* <sup>593</sup> ».

### 1. Le chant.

Le chant, quarante-sixième du recueil, en « dialecte de Cornouaille <sup>594</sup> », également traduit en français par La Villemarqué, se compose de 64 distiques ; chaque strophe est rythmée par un refrain lancinant qui, traduit en français, donne : « Toi qui l'as trahi, sois maudit ! sois maudit ! Toi qui l'as trahi, sois maudit ! ». Quatre parties segmentent la *gwerz* : la première traduit l'attachement du peuple à son marquis ; la seconde expose la dénonciation dont fut l'objet Pontcallec ; la troisième narre l'arrestation du marquis, son jugement nantais ; enfin le dernier moment décrit la tristesse de la population à l'annonce de la mort du héros via la réaction du recteur de Berné.

#### *Le Martyr.*

Au sein du chant, la transfiguration est évidente : le gentilhomme peu apprécié devient « le jeune marquis de Pontcalec, si beau, si gai, si plein de cœur [...] qui aimait les bretons car il était né d'eux [...] et avait été élevé au milieu d'eux <sup>595</sup> ». Symbolique, le héros meurt à vingt-deux ans quand l'histoire lui en reconnaît quarante.

Poursuivi par les dragons, d'avoir voulu protéger le peuple breton, Pontcallec doit fuir ; un « gueux de la ville <sup>596</sup> » le trahit pour quelques sous – qu'il n'obtiendra même pas. Tandis que les dragons investissent le presbytère de Lignol, où il s'est réfugié, le marquis saisit ses pistolets et menace de tirer sur les gardes. Le recteur de Lignol se jette alors à ses genoux :

« - Au nom de Dieu, votre Sauveur, ne tirez pas, mon cher seigneur !

A ce nom de notre Sauveur qui a souffert patiemment ;

A ce nom de notre Sauveur, ses larmes coulèrent malgré lui ;

Contre sa poitrine, ses dents claquèrent ; mais, se redressant, il s'écria : « Partons ! » <sup>597</sup> ».

Dans sa traversée de la paroisse, entouré par les dragons, il croise les enfants de Berné qui vont au catéchisme :

---

<sup>593</sup> « Maro Pontkalek / Mort de Pontcallec » in. Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz.*, tome 2, p. 151-166. Voir **Annexe 3**.

<sup>594</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>597</sup> *Ibid.*, p. 159.

« Il eût voulu les caresser mais ses mains étaient enchaînées  
Dur eut été le cœur qui ne se fut pas ému ; les dragons eux même pleuraient  
Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leur poitrine <sup>598</sup>».

Le tragique de la scène est intensifié par l'émotion des dragons (pour que même des gens de guerre se soient émus...). Leurs larmes appellent celles finales du recteur de Berné qui, venant d'apprendre par lettre<sup>599</sup> la mort du seigneur, pleure à la messe qu'il célèbre dans la 4<sup>e</sup> partie du chant :

« Je pleure, mes enfants, pour une chose qui vous fera pleurer vous-mêmes :  
Il est mort, chers pauvres, celui qui vous nourrissait, qui vous vêtissait, qui vous soutenait;  
Il est mort celui qui vous aimait, habitants de Berné, comme je vous aime <sup>600</sup>».

Une mort injuste, Pontcallec est assassiné sans cause, d'avoir simplement trop aimé la Bretagne et son peuple ; entre deux sanglots, le recteur parvient à articuler ces quelques mots, sorte d'élégie mortuaire :

« Il est mort celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à mourir pour lui ;  
Il est mort à vingt-deux ans, comme meurent les martyrs et les saints ;  
Que Dieu ait pitié de son âme ! le seigneur est mort : ma voix meurt !  
Toi qui l'as trahi, sois maudit ! sois maudit ! Toi qui l'as trahi, sois maudit ! <sup>601</sup>»

Pontcallec a été supplicié ; la douleur investit la province entière. La Villemarqué affirme même dans *l'Argument* qui précède le chant qu'« il fallut toutes les horreurs de 93 pour faire oublier aux Bretons les tribunaux extraordinaires et les dragonnades de 1720 <sup>602</sup>». Un lien direct est ainsi tracé entre le maigre soulèvement de Bretagne, ramification de la « conspiration de Cellamare <sup>603</sup> » (où, « se fondant sur la violation de leurs franchises par le régent, dont le but était de détruire toute résistance parlementaire, les Bretons déclarèrent nul l'acte de leur union à la France, et envoyèrent au roi d'Espagne, Philippe V, des plénipotentiaires chargés d'entamer des négociations ayant pour base l'indépendance absolue

---

<sup>598</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>599</sup> Cette lettre « où l'on apprenait au recteur de Berné la mort du jeune breton et celle de ses amis, nous dit La Villemarqué dans les *Notes* qui accompagnent le texte, a été conservé ; elle a été écrite par un des religieux qui assistèrent les condamnés. » Il s'agit évidemment de la *Relation fidèle...* du père carme Nicolas, qui investit opportunément l'épisode. Au reste, dans le recueil de La Villemarqué, ces *Notes et éclaircissements* ne sont qu'un long résumé du récit du confesseur (*Ibid.*, p. 164-166).

<sup>600</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>601</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>602</sup> *Ibid.*, p. 151.

de la Bretagne <sup>604</sup>) et la *chouannerie*, elle qui se sut se soulever contre les « horreurs de 93 <sup>605</sup> ». Même résistance au despotisme, même combat pour le *droit*, pour la *liberté*, tous deux inscrits depuis toujours sur « le gonfanon des gentilshommes <sup>606</sup> ». Pontcallec se place dans leur fière lignée, comme ses glorieux ancêtres avant lui :

« Les traditions d'honneur, nous en avons la preuve, se transmettent de père en fils : Pontcallec, dont la noble race revit aujourd'hui dans la famille de Bruc-Malestroït, tige des Bruce d'Ecosse, descendait en ligne directe de ce fier Jean de Malestroït, chef de l'opposition de la Bretagne à la France, qui refusa le bâton de maréchal que la duchesse Anne lui offrit, pour vaincre une obstination qu'elle admirait en la blâmant. Son père, comme ses aïeux, était resté fidèle à la cause nationale, et, selon la magnifique expression de Louis XIV, ceux-ci n'avaient retiré d'autre récompense de leurs glorieuses actions que la gloire de les avoir faites : il fut digne d'eux <sup>607</sup> ».

### ***Le défenseur des libertés bretonnes.***

Ainsi revêtu du manteau d'innocence du supplicié, le marquis se mue au sein du texte en grande figure bretonne, champion de ses libertés, de ses privilèges, luttant vaillamment contre le « parti des Français <sup>608</sup> », apôtre du peuple breton par la lutte obstinée contre l'impôt. Le chant se prête ainsi à l'illustration d'une symbolique opératoire à plusieurs niveaux <sup>609</sup> qui oppose la Bretagne à la France, la campagne à la ville, l'honneur à la vénalité :

« Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a dénoncé ;  
Un paysan ne l'eût pas trahi, quand on lui eût offert cinq cent écus <sup>610</sup> ».

Au sommet de cette pyramide symbolique, en point cardinal de la perception, se joue l'opposition entre les *vrais Bretons*, seigneurs, paysans et clercs, incarnés par la figure de Pontcallec, et les bourgeois « qui sont tous du parti des Français / Qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes / A ceux qui n'ont que la peine de leurs deux bras, jour et nuit, pour nourrir leurs mères <sup>611</sup> ». Luttant contre l'impôt, Pontcallec « avait formé le

---

<sup>603</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>604</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>605</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>606</sup> Alexis-François Rio, *La petite chouannerie ou histoire d'un collègue breton sous l'Empire*, Londres, Mexon, 1842, p. 19. Cité par Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz...*, op. cit., p. 151.

<sup>607</sup> Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz*, op. cit., tome 2, « Notes et éclaircissements », p. 165.

<sup>608</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>609</sup> Nous nous appuyons ici sur les analyses de Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle*, op. cit., p.58-59.

<sup>610</sup> Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz...*, op. cit., tome 2, p. 155.

<sup>611</sup> *Ibid.*, p. 153 et 155.

projet de décharger [les Bretons] de [leurs] faix », mais il n'eut pas l'occasion de mener à bien un tel projet, exécuté qu'il fût bientôt, pour le plus grand bonheur de la perfide et française bourgeoisie « qui cherchait l'occasion de le faire décapiter <sup>612</sup> ». Ainsi est réinterprétée la conspiration, elle est ligue de « la plus grande partie de la noblesse et [d]es populations rurales [...] contre la France », « tandis que la bourgeoisie seule resta en dehors du mouvement national <sup>613</sup> », comme elle le fit au reste en 1793, en ne participant pas aux insurrections chouannes. Face aux bons Bretons, en figure d'altérité, s'érige ainsi une bourgeoisie francisée, honnie de ce fait, symbole vivant du despotisme triomphant, de la centralisation et de l'uniformisation nivelatrice ; jacobine, elle est alors ouvertement détestée des cercles intellectuels bretons, volontiers aristocratiques, catholiques et conservateurs, qui construisirent et relayèrent cette image. Sous la plume d'Aurélien de Courson, commentant la *gwerz* en 1846 :

« On reconnaît ici la haine du paysan breton pour le *kasker* (chiens des villes). Il n'est pas vrai que tous les bourgeois fussent dans le parti des Français. [...] Il y avait néanmoins dans toutes nos grandes villes d'alors, il faut le reconnaître, un noyau d'esprits forts, d'*hommes avancés*, qui, en haine de la noblesse et du clergé, étaient toujours disposés à pactiser avec les oppresseurs du pays. Aujourd'hui le nombre de ces hommes est bien plus considérable dans nos villes et dans nos bourgs. Rien de moins Breton que cette tourbe d'avocats campagnards, d'officiers de santé et de notaires faméliques, qui se répand aujourd'hui dans nos bourgades. Ces hommes sont le fléau de notre pays : le paysan, dont ils dévorent la substance, tremble devant eux ; l'administration redoute leurs menées révolutionnaires ; l'Eglise est sans cesse attristée du scandale de leur impiété <sup>614</sup> ».

### ***Le Chouan d'avant l'heure.***

Pontcallec est de ce fait symbole de la Bretagne entière, une Bretagne pensée comme exclusivement rurale et pieuse ; une Bretagne reconstruite, « idéalisée » sur les modèles de ses laudateurs, réactionnaire et catholique, non souillée par les remous de la Révolution, par son affreuse irrégion ou par l'avènement de sa modernité bourgeoise ; une Bretagne devenue *conservatoire* de valeurs immémoriales portées chaque fois, comme un flambeau inaltérable, par une fière aristocratie. Et de cette Bretagne blanche, héritière de la chouannerie – ici parfaitement assumée et revendiquée – Pontcallec se fait héros, gardien des libertés, martyr

---

<sup>612</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>613</sup> Ces mots se trouvent dans l'Argument qui précède le chant. *Ibid.*, p. 151.

<sup>614</sup> Aurélien DE COURSON, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langue, coutumes, mœurs et institutions*, Paris, Furne-Bourdin, 1846, p. 337, note 1.

antifrançais ; une figure phare du *Barzaz-Breiz*, trônant fièrement dans la section *Chants Historiques* entre *Les Ligueurs*<sup>615</sup> et *Les Chouans*<sup>616</sup>. Au reste, entre les trois événements, une filiation est explicitement revendiquée dans *l'Argument* qui introduit le chant Pontcallec : « Les fils de ces hommes qui, au seizième siècle, prirent les armes pour affranchir leur pays de la souveraineté étrangère devaient, nous dit La Villemarqué, au dix-huitième, se lever deux fois pour la même cause<sup>617</sup> » – en 1719 et en 1793. L'histoire bretonne se fait linéaire, dominée par le motif récurrent de la lutte antifrançaise. Pontcallec est tout à la fois l'enfant naturel de la Ligue bretonne et un des pères spirituels de la chouannerie ; les raisons aux soulèvements sont indistinctement les mêmes. Et ce n'est certes pas un hasard si la *gwerz* – en cela sans doute retravaillée par La Villemarqué – attribuée à notre marquis, chouan avant l'heure, devant les juges de la Chambre royale de Nantes, ces quelques mots : « [J'ai fait] mon devoir ; faites votre métier !<sup>618</sup> » ; ces mots même que le prince de Talmont, chef vendéen, avait répondu à ses juges du Tribunal Révolutionnaire en janvier 1794<sup>619</sup> ...

## 2. Motifs et échos.

Ainsi se vit retravaillé le personnage, entre motifs historico-politiques et thèmes hagiographiques, sens du détail vrai (la fête de Notre-Dame des Moissons, la description de l'habit du marquis, le presbytère de Lignol où se trouvait effectivement Pontcallec quand il fut arrêté) et épisodes traditionnels tels que la traversée de Lignol encadré par les dragons. A ces deux matières se mêlent de pures inventions qui peuvent être interprétées de deux façons : ou comme des modes de compensation aux silences de la mémoire, la *gwerz* « résolvant » ainsi la question de la délation de Pontcallec, ou comme de conscientes déformations du réel, dans le but de polir l'image, de la simplifier, de la rendre plus accessible à la mémoire. Les vingt-deux ans du marquis, par exemple, peuvent apparaître comme une simple erreur, une réinvention dans l'oubli ; ils représentent également, et les deux ne sont pas inconciliables, un effort conscient de construction légendaire, de *signification* de l'événement qui rend légitime le travestissement des faits : les excès, les défauts de la conspiration deviennent fougue

---

<sup>615</sup> Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz Breiz...*, *op. cit.*, tome 2, p. 85-92.

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 243-248.

<sup>617</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>618</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>619</sup> C'est La Villemarqué lui-même qui le signale (*Ibid.*, p. 160, n.1). Que Talmont ait réellement prononcé ces mots, cela est confirmé par Louis BLANC, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Furne-Pagnerre, t. XI, 1861, p. 550. En revanche, qu'un parallèle apocryphe ait été fait dans la tradition orale entre Talmont et Pontcallec, cela est plus douteux ; en effet, on ne retrouve dans aucune autre des *gwerzioù* Pontkalek que nous avons

excessive, péché de jeunesse, compréhensible et aisément pardonnable. La légende se forme dans l'hermétisme de son discours. L'interprétation impose le fait.

Ce portrait du personnage en champion des libertés bretonnes, en martyr sanctifié, portrait à demi-mot certes, sous-jacent aux derniers moments d'existence et à la marche au supplice, fut largement diffusé, à Paris et dans la France entière ; on peut penser qu'en Bretagne le succès du recueil lui permit d'embrasser un très large public. La *gwerz* eut ainsi de larges échos, parallèles à ceux immenses du *Barzaz-Breiz* où sembla se révéler l'identité entière de la province ; la poésie populaire fut érigée en approche de l'âme bretonne, en lieu de découverte d'une intimité et d'un mode de pensée populaires<sup>620</sup>. « Décrire le peuple, rassembler ses chants, écrit Nelly Blanchard, c'est toucher des bouts d'éternité, c'est avoir accès à l'origine des temps, c'est entrer dans une sacralité <sup>621</sup> ».

La complainte permit de donner un réel élan à la mémoire du personnage ; elle le mit en lumière avec une grande intensité ; elle eut une influence *inégalée* dans sa représentation. Preuve en est, elle fut et est encore systématiquement reprise, ou au moins évoquée, dans *chaque* étude traitant de la conjuration de 1719. Abolissant les frontières qui séparent tradition mémorielle et travaux d'érudits, elle semblait donner réponse aux silences de l'histoire – il en est ainsi de la dénonciation et de l'arrestation de Pontcallec. Jusqu'à la publication par Closmadeuc du journal de Jacquilot, l'hypothèse du *Barzaz-Breiz* fut suivie : Pontcallec avait été dénoncé par un pauvre de la ville. On trouve par exemple sous la plume d'Arthur de la Borderie en 1857 cette formule :

« Il fut trahi par un gueux de la ville qui le connaissait pour avoir maintes fois sans doute reçu l'aumône de sa main <sup>622</sup> ».

La tradition mémorielle, la légende telles que conçues dans le *Barzaz-Breiz* investirent l'histoire tant et si bien qu'il fut un temps où il était difficile de distinguer l'un de l'autre. Les conséquences s'en font sentir encore aujourd'hui : à l'entrée « Pontcallec » du *Dictionnaire*

---

consulté cette anecdote et ces mots prononcés par notre marquis ; il s'agit probablement d'un parallèle à visée *politique*, établi par La Villemarqué lui-même.

<sup>620</sup> Comme l'écrit Nelly Blanchard à propos des *Derniers Bretons* d'Emile Souvestre « la poésie du peuple est toute son âme ». Nelly BLANCHARD, « Fictions et fonctions de la Bretagne au XIXe siècle » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 289-309, p. 296.

<sup>621</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>622</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VII, §IV, p.340.

*du Patrimoine Breton* dirigé par Alain Croix et Jean-Yves Veillard, en 2000, il est écrit que Pontcallec mourut à vingt-deux ans, comme le voulut la *gwerz*<sup>623</sup>.

Si ce document fut tant diffusé, tant utilisé par l'histoire c'est qu'il fut érigé voix du peuple breton entier, représentation d'une tradition mémorielle fugitive, émanation du souvenir d'un personnage qui avait depuis partiellement quitté les élites. Le succès de la *gwerz* tint à sa nature supposée de poésie « brute », populaire et naïve, où l'âme de la Bretagne traditionnelle se lisait tout entière à travers l'évocation touchante d'un *martyr* peu connu des élites. En 1845 ces dernières – sorties sans doute de leurs tours d'ivoire – découvrirent complaisamment ce qui semblait un « immense » mouvement populaire de réhabilitation des quatre conjurés, dont les termes étaient entièrement contenus dans la *gwerz*, conçue alors comme un discours populaire fossilisé, conservé dans le formol de sa naïveté admirable et de sa sincère émotion. En 1846 Aurélien de Courson pouvait écrire que « les classes populaires [...] honorèrent comme des *pères de la patrie*<sup>624</sup> les quatre martyrs de la liberté bretonne<sup>625</sup> », la *gwerz* était là pour le prouver ; huit ans plus tard Charles Barthélémy allait plus loin encore : « les populations bretonnes réhabilitèrent hautement la mémoire des quatre martyrs ; leurs images furent recueillies comme celles des saints, dans les châteaux et les chaumières, et la poésie populaire chanta sous mille formes et chante encore aujourd'hui le dévouement de leur vie et l'héroïsme de leur mort<sup>626</sup> ». La *gwerz* est une fois encore prise à témoin par l'historien. Peu à peu, par le truchement de l'histoire, on la voit ainsi devenir la manifestation éclatante et sublime d'une tradition populaire évanescence et insaisissable, elle se fait symbole de ces « mille formes » du souvenir, de ces « mille expressions » que la mémoire employa pour honorer les quatre conjurés. La *gwerz* est conçue comme la pointe de l'iceberg ; dessous, dans ses marges immergées, une immense célébration populaire demeure invisible, là dans la solitude du logis, dans la chaleur de la tradition, ces espaces privés interdits à l'histoire. Mésestimant, exagérant, amplifiant, *instrumentalisant* enfin les termes et la portée de la *gwerz*, citée et analysée sans l'once d'un traitement critique, les premiers historiens de Bretagne construisirent, dès 1846, ce mythe d'un Pontcallec unanimement célébré par la

---

<sup>623</sup> Alain CROIX, Jean-Yves VEILLARD (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2000, p. 786.

<sup>624</sup> C'est Aurélien de Courson qui souligne, indiquant en notes que cette expression provient d' « une lettre de l'intendant de Bretagne au cardinal Dubois ». Nous n'avons pas retrouvé dans nos lectures trace de cette lettre, pas même dans l'ouvrage de Henri FREVILLE sur *L'intendance de Bretagne*.

<sup>625</sup> Aurélien DE COURSON, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langue, coutumes, mœurs et institutions*, Paris, Furne-Bourdin, 1846, p. 336.

Bretagne entière, martyr glorifié, canonisé, seigneur vénéré de la cause bretonne, devenant par là même, plus de 120 ans après sa mort, un héros national ; héros censé avoir été, toujours – c'est ce dont témoigne la *gwerz* – mais héros voilé, héros de l'ombre, qui affleurerait enfin de la chaude tradition de la mémoire orale. En 1855, dans un ouvrage d'histoire, *La Régence et Louis Quinze*, Alexandre Dumas allait jusqu'à affirmer :

« Encore aujourd'hui, au fond de la Bretagne, à Saint-Malo, cet antre de pirates si fatal à l'Angleterre, à Lorient, à Villeneuve, à Brest, où finit la terre, *finis terrae*, légués par leurs pères aux enfants, on voit dans les plus pauvres chaumières les portraits de du Couëdic, Talhouet, de Pontcalec et de Montlouis, et lorsque vous demandez à vos hôtes les maîtres de ces chaumières, quels sont ces hommes dont ils conservent si religieusement l'image, dans leur ignorance pleine de foi, les uns vous répondent : – ce sont des saints ; les autres, – ce sont des martyrs <sup>627</sup> ».

Par soucis de rendre sympathique la figure, par ambition politique, par lyrisme enfin, les plumes se délient et les premières histoires de Bretagne modelèrent, dans la lignée du *Barzaz-Breiz*, une province post-chouanne, fière de son héritage ; une Bretagne follement éprise de ses quatre martyrs de 1720 ; une Bretagne célébrant unanimement le souvenir de Pontcallec ; et la *gwerz*, dont la portée est fort enjolivée, sert alors de preuve, de garde-fou.

## II. Une imposture du souvenir ? La querelle du *Barzaz-Breiz*.

Un garde-fou d'autant plus litigieux et contestable que l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz* fut l'objet d'une longue controverse qu'il importe de développer ici ; La Villemarqué fut accusé d'avoir profondément remanié les chants, certains l'accusèrent même de les avoir purement et simplement imaginés<sup>628</sup>. La complainte de Pontcallec fut une des pièces de la discorde : j'en veux pour preuve ces quelques mots d'Anatole Le Braz, en 1896 :

---

<sup>626</sup> Charles BARTHELEMY, *Histoire de la Bretagne ancienne et moderne*, Tours, A. Mame, 1854, p. 252. Ces mots sont en outre quasiment paraphrasés de l'œuvre de Pierre CHEVALIER dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, Histoire de la Révolution française dans l'Ouest*, Paris, W. Coquebert, 1848, p. 84.

<sup>627</sup> Alexandre DUMAS, *La Régence et Louis XV*, Paris, Malmenayde et de Riberolles, 1855, p. 101.

<sup>628</sup> Sur la querelle du *Barzaz-Breiz* voir notamment Charles LE GOFFIC, « La question du *Barzaz-Breiz* » in. *L'Âme bretonne*, Paris, Champion, 1912, troisième édition revue et augmentée, deuxième série, p.52-60, Jean-Yves GUIOMAR, « Le *Barzaz-Breiz* de Théodore-Hersart de la Villemarqué » in. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992, tome III, 2, p. 526-565 et Eva GUILLOREL, « La complainte du marquis de Pontcallec, les *gwerzioù* bretonnes et l'histoire » in. Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent, op. cit.*, p. 300-302.

« On connaît le chant intitulé « Mort de Pontcallec » dans le *Barzaz-Breiz*. On avait cru longtemps qu'il avait dû être fabriqué de toutes pièces <sup>629</sup>».

En 1890, Joseph Loth distinguait trois sortes de chants dans le *Barzaz* : les chants inventés, les chants démarqués, les chants arrangés affirmant que « les chants dit historiques rentrent tous à peu près dans la seconde catégorie ; le procédé est des plus simples : au lieu de soldat, vous mettez croisé, et, au lieu d'un chant du XIXe siècle, vous en avez un de l'époque des croisades <sup>630</sup>». Une touche de peinture, affirmait le linguiste, et n'importe quel chant contemporain devenait ballade historique. Plus mesuré, Ernest Renan dans un article « La poésie des races celtiques », tout en louant la beauté de l'ouvrage, exprimait ses doutes et ses inquiétudes devant l'abondance et la précision des noms historiques, se demandant « si l'oreille de M. de La Villemarqué ne s'était pas prêtée complaisamment à entendre certains de ces noms <sup>631</sup>». Ainsi, notait-il : « M. de la Villemarqué suppose trop volontiers que le peuple répète durant des siècles des chants qu'il ne comprend qu'à moitié. Lorsqu'un chant cesse d'être intelligible, il arrive presque toujours que le peuple l'altère pour le rapprocher de sons familiers à son oreille et qui aient pour lui une signification. N'est-il pas à craindre d'ailleurs que, dans ce cas, l'éditeur, avec la meilleure foi du monde, ne prête au texte quelque inflexion légère afin d'y trouver le sens qu'il désire ou qu'il a dans l'esprit ? <sup>632</sup>». La Villemarqué n'aurait-il pas, par exemple, volontairement instillé à ces textes une connotation patriotique *absente*, à proprement parler, des œuvres originelles ? La question est clairement posée, le soupçon est là, explicite ; il se posa tout particulièrement sur la *gwerz Pontkalek*, nimbée il est vrai d'un discours politique saillant.

La complainte fit ainsi partie des chants incriminés par la querelle. Certes, on ne saurait accuser La Villemarqué de l'avoir inventée de toutes pièces puisque plusieurs autres collecteurs en rapportèrent des versions dès 1891. On lui reprochait néanmoins d'avoir donné une teinte antifrançaise et antibourgeoise à une œuvre qui ne les portait guère. Parmi ces critiques, signalons la plus virulente, celle de Fañch Gourville dans sa thèse de doctorat parue en 1960<sup>633</sup> – la querelle trouva alors son point culminant. Gourville dépeignit le vicomte en

---

<sup>629</sup> Anatole LE BRAZ, « Gwerz Pontcallec/La complainte de Pontcallec », *Revue Celtique*, tome XVII, 1896, p. 270.

<sup>630</sup> Joseph LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, Bouillon, 1890. Cité par Charles LE GOFFIC, « La question du Barzaz-Breiz » in. *L'Âme bretonne*, op. cit., p.56.

<sup>631</sup> Cité par Charles LE GOFFIC, « La question du Barzaz-Breiz » in. *L'Âme bretonne*, op. cit., p.58.

<sup>632</sup> Ernest RENAN, « La poésie des races celtiques » in. *Essais de morale et de critique*, Paris, M. Lévy, 1859, note p 429.

<sup>633</sup> Francis Fañch GOURVILLE, *Théodore-Claude Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, Oberthur, 1959, p. 467-473.

authentique *faussaire*. Par confrontation à l'histoire réelle, il entendit prouver l'inauthenticité du chant, dont la « pureté inaccoutumée <sup>634</sup> » avait été, pensait-il, entièrement remodelée par l'écrivain, à tel point que n'aurait subsisté au sein du texte plus rien de la tradition réelle :

« Il s'en faut de beaucoup que Pontcallec ait été le seigneur adoré de ses vassaux, dont les paroissiens de Berné déplorèrent l'arrestation, et qui faisait pleurer les populations sur son passage, encadré par des dragons, émus eux-mêmes malgré la dureté de leur cœur. [...] <sup>635</sup> »

Et, tout cela posé,

« On imagine mal que la mémoire du marquis ait pu inspirer la composition d'une pièce dans le genre de celle qui lui est consacrée <sup>636</sup> ».

Puis les enjeux politiques, idéologiques, se sont délayés peu à peu, les controverses méthodiques ou théoriques s'évanouirent ; la querelle s'éteint. Fin des années 1960, début 70, Donatien Laurent se pencha sur le travail de collecteur de La Villemarqué en étudiant les cahiers d'enquête de l'écrivain <sup>637</sup> ; finalement, il put en conclure que « la provenance populaire des manuscrits ne pouvait faire aucun doute ». Malgré tout, pour la grande majorité des chants, « il y a bien loin du texte recueilli par La Villemarqué à celui qu'il publiera : la langue est épurée, l'action resserrée, les traits jugés choquants sont éliminés et, en général, les noms des personnages historiques sont introduits et le cadre transformé en conséquences <sup>638</sup> ».

Des analyses plus récentes encore, dont celle de Nelly Blanchard <sup>639</sup>, sur la méthode d'édition des textes de La Villemarqué, insistent sur la nécessité d'une mise en perspective du *Barzaz-Breiz* dans le contexte intellectuel et *romantique* qui prévaut alors au sein des cercles érudits ; l'œuvre fut conçue par son auteur comme un travail de restauration, de reconstruction, de refiguration des pièces recueillies ; il s'agissait pour La Villemarqué, poète archéologue, de retrouver, en reconstituant les bris fragmentaires, l'œuvre originelle dont ne subsistent plus alors que des tessons brisés par le temps et les transmissions successives. Ainsi se conçoit la *probité intellectuelle* de La Villemarqué, telle semble avoir été son projet, l'idéologie qui sous-tend sa méthode et son œuvre. La querelle qui s'ensuivit devient

---

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 467.

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 469-470.

<sup>636</sup> *Ibid.*, p. 469-470.

<sup>637</sup> Voir à ce sujet Donatien LAURENT, *Aux sources du Barzaz-Breiz : la mémoire d'un peuple*, Douarnenez, ArMen, 1989, 335p. et Donatien LAURENT, « Aux origines du Barzaz Breiz : les premières collectes de La Villemarqué (1839-1840) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CII, 1974, p.173-222.

<sup>638</sup> Donatien LAURENT, « Aux origines du *Barzaz Breiz* : les premières collectes de La Villemarqué (1839-1840) », *op. cit.*, p.174.

témoignage d'une évolution des techniques, d'un renouvellement de la démarche scientifique, dont François-Marie Luzel se fit l'apôtre, imposant en premier commandement une reproduction des chants aussi proche que possible de la matière brute recueillie<sup>640</sup>.

### III. Les mémoires orales de Pontcallec.

#### 1. Les transformations de La Villemarqué.

Ceci posé, penchons-nous sur la *gwerz* qui nous préoccupe ; le second carnet d'enquête de La Villemarqué, inédit à ce jour, contient, nous dit Eva Guillorel<sup>641</sup>, cinq fragments de la complainte Pontcallec recueillis effectivement en Cornouaille morbihannaise. Fragments de tradition mémorielle sur lesquelles se basa La Villemarqué pour construire son chant, ils figurent, dans l'écart à l'œuvre finale, du rôle réel joué par le vicomte. Ces fragments synthétisés, modifiés, prolongés de vers issus du génie de La Villemarqué, ont ainsi *enfanté* la complainte du *Barzaz*. La question des formules nationalistes, centrale, attire notre attention ; elle ne peut qu'être partiellement résolue : tout juste pouvons-nous affirmer qu'à côté des formules qui sont l'œuvres directes du vicomte – telles certaines références anti-bourgeoises, telle la voix mourante du chanteur sur la fin du chant – une référence *au moins* à connotation antifranaise est effectivement attestée dans le cahier d'enquête et, partant, dans la tradition ; *a minima* une expression antifranaise a effectivement été recueillie oralement par l'homme de lettres. Difficile d'en conclure grand'chose, sinon que la *gwerz* ne fut pas une pure invention, qu'elle fut bien plutôt une *empreinte* de la tradition perfectionnée par l'érudit. Le chant célébré du *Barzaz-Breiz* a effectivement une origine populaire ; mieux, la mémoire telle que transmise par le chant est effectivement *une* mémoire populaire, une mémoire *vraie*, exacerbée par La Villemarqué mais dont on trouve d'autres échos dans l'univers des complaintes.

---

<sup>639</sup> Nelly BLANCHARD, *Barzaz-Breiz. Une fiction pour s'inventer*, Rennes, PUR, 2006.

<sup>640</sup> Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte,...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 17-26.

<sup>641</sup> Nous reprenons dans ce paragraphe les conclusions de Eva Guillorel, qui a eu accès et a étudié les carnets d'enquête de La Villemarqué. Voir Eva GUILLOREL, « La complainte du marquis de Pontcallec, les *gwerziou* bretonnes et l'histoire », *op. cit.*, p. 301.

## 2. Une authenticité du souvenir.

Deux autres *gwerzioù* publiées présentent, en effet, à l'image de la *gwerz* du *Barzaz-Breiz*, un portrait élégiaque du marquis de Pontcallec. La première fut collectée par un certain J. Le Digabel, publiée dans le premier numéro de la *Revue morbihannaise*<sup>642</sup>. Pour ne pas risquer de s'exposer aux mêmes critiques que La Villemarqué, il prit soin d'indiquer ses sources : la *gwerz* lui fut transmise par un abbé, Jean-Mathurin Cadic, qui lui-même la reconstitua à partir de trois variantes dont la principale fut collectée près d'Auray, apportée par des moissonneurs originaires de Guéméné, à deux pas du Faouët et de Pontcallec.

La version présentée par Le Digabel est très proche de celle de La Villemarqué<sup>643</sup>. Elles sont parcourues, tout au long, du même refrain lancinant ; la même structure générale les anime : la première partie introduit l'homme Pontcallec dont l'éloge est au sein de ce chant plus poussé encore que dans le *Barzaz* :

« Ecoutez et vous entendrez un chant nouvellement composé.  
Il a été composé sur le marquis de Pontcallec, *le meilleur homme qui fut au monde*.  
Le meilleur homme qui fut au monde, et pourtant il a eu la tête tranchée !  
Ce n'est pas pour avoir commis un crime que Pontcallec a perdu la vie ;  
C'est pour avoir défendu son pays avec les seigneurs des alentours. »

La même dualité mémorielle du personnage se retrouve ici : martyr et héros des libertés bretonnes. La deuxième partie du chant narre la dénonciation du marquis. Détail d'importance le délateur est ici « un pauvre qui mendiait son pain » rencontré près du château de Pontcallec et non un gueux de la ville comme dans la *gwerz* de La Villemarqué. Troisième partie les dragons investissent le presbytère de Lignol et arrêtent le marquis, qui en ses derniers instants se fait nostalgique :

« Avant de quitter le pays, je voudrais encore revoir une fois mon manoir,  
Pour changer d'habits, et prendre ma ceinture toute pleine d'argent,  
Pour échanger mon petit chapeau de paille, et mettre mon manteau de velours,  
Pour prendre mes souliers neufs, et mon petit cheval de trot. »

---

<sup>642</sup> Jean-Mathurin CADIC, « Marü er marquiz a Bontcallec », publié par J. LE DIGABEL, *Revue morbihannaise*, 1891-1892, tome 1, p. 345-352.

<sup>643</sup> On pourra en juger par un coup d'œil à l'**Annexe 3** où j'ai cru utile de reproduire les différentes versions du chant dont j'ai pu entrer en connaissance.

Pontcallec, plus encore que dans la version du *Barzaz*, est un noble riche et puissant – trait caractéristique à sa mémoire. Le prestige est ici plus économique que social, moins familial que financier. Enfin, en quatrième partie, vient la mort du héros, martyr, déclenchant les apitoiements tempétueux de la province entière :

« Un cri de douleur se fit entendre de tous côtés, quand le marquis quitta le pays.  
De toutes parts on accourait pour le voir encore une fois.  
Chacun lui disait avec douleur et pitié :  
Au revoir, seigneur marquis, peut-être reviendrez-vous encore.  
Je reviendrai, si c'est la volonté de Dieu ; priez pour moi, mes enfants.  
Quand il arriva à Nantes, il fut jeté en prison ;  
Il fut jeté dans une sombre prison avec trois de ses compagnons fidèles.  
Bientôt il fut condamné à mort par des hommes méchants et maudits ;  
Il fut condamné à mort et décapité par le bourreau.  
Quelle affliction et quelle douleur quand son sang coula sur la terre,  
Au point que tous les habitants de Nantes disaient : c'était péché de tuer le marquis !  
Pleurez, vous tous, Bretons, oui, pleurez, car vous venez de perdre un bon maître !  
Vous venez de perdre un bon maître ; vous n'en trouverez plus de semblable !  
Vous, gens pauvres et sans fortune, pleurez aussi avec les autres !  
Pleurez aussi avec les autres, car vous regretterez le marquis !  
Car vous regretterez le marquis : il ne soulagera plus votre pauvreté ! »

Une autre complainte propose un pareil portrait du marquis, héroïsé, canonisé, celle collectée près de Guéméné par un anonyme J. H. et reproduite dans la revue *Dihunamb !* en 1906<sup>644</sup>. La teinte antifrançaise y est fort appuyée ; le marquis de Pontcallec est décrit comme :

« Un homme loyal et courageux.  
De meilleur que lui, il n'en fut jamais, – et pourtant il a été décapité.  
Le Marquis a été décapité, – Non pas à cause d'un crime,  
Mais parce qu'il défendit son Pays – Avec les gentilshommes des environs.  
Il chérissait les Bretons, – Mais les Français, je ne dis pas,  
Mais, les Français, je ne dis pas, – Car ils ne font qu'opprimer les Bretons. <sup>645</sup>»

---

<sup>644</sup> J. H., « Guerzen Markiz er Pontkelleg », *Dihunamb*, 1906, p. 285-287.

La même structure se rejoue ensuite ; la trahison par un « pauvre », l'arrestation, les manières du marquis déguisé en paysan et qui demande à changer de tenue afin de retrouver son rang avant de rejoindre ses geôles :

« On entendait des cris partout, – Lorsque le Marquis quitta le pays ;  
Des gens arrivaient de tous côtés – Pour le voir encore une fois,  
Et chacun, plein de douleur et de pitié, – Chacun lui disait :  
– « Monsieur le Marquis, au revoir ! – Sans doute, vous serez bientôt de retour ?  
– « Je reviendrai, si c'est la volonté de Dieu. – Priez pour moi, mes enfants. » »

Intervient alors la sœur du marquis, qui se lance à sa recherche et va pour le sauver :

« A peine entrée dans Nantes, – La sœur du Marquis fut terrifiée,  
La sœur du Marquis fut terrifiée, – En voyant tout le monde pleurer.  
Grands et petits, tous pleuraient : – Le Marquis venait d'être mis à mort...  
Quelle tristesse, quelle douleur, – Lorsque on sang avait arrosé la terre !  
Si bien que les Nantais disaient : – « C'est un crime de tuer le Marquis » ! »

Mais la sœur, peu perspicace, n'a pas encore été avertie...

« La sœur du Marquis demandait – Au chef de la prison, ce jour-là :  
– « Bonjour à vous, Monsieur, je vous salue ; – Je viens vous réclamer mon frère.  
– « Votre frère, hélas ! vous ne l'aurez pas ; – Vous avez parlé trop tard,  
» Vous avez parlé trop tard : – Il vient d'être décapité ».  
La sœur du Marquis s'écria en pleurant : – « Français, n'oubliez pas ceci :  
« Entre les Français et les Bretons, – Il y aura toujours la tête du Marquis !... »

Terrible sommation, à laquelle fait écho la damnation professée par les habitants de Berné dans les derniers moments du chant, que tente de tempérer, sans succès, le recteur de la paroisse :

« Le marquis a été mis à mort ;  
» Il a été décapité à Nantes, – Décapité par les Français.  
» Pleurez, pleurez-tous, Bretons, – Car vous avez perdu un bon maître,  
» Car vous avez perdu un bon maître ; – Vous n'en retrouverez pas de semblable.

---

<sup>645</sup> La gwerz de J.H. est en breton seule ; nous nous basons ici, et pour le reste du propos, sur la traduction de Camille LE MERCIER D'ERM, reproduite dans *La chanson des siècles bretons*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1931, p. 61-82.

- » Et vous, pauvres gens, pauvres déshérités, – Avec les autres pleurez aussi ;
- » Vous pouvez regretter le Marquis : – Il ne viendra plus en aide à votre pauvreté ».
- Il n'avait pas achevé de parler – Que tous s'étaient mis à pleurer ;
- Et ils criaient en s'en allant : – « Malédiction rouge aux Français !... »
- « Pardonnez ! pardonnez aux Français, – Comme il leur a lui-même pardonné ;
- » Pardonnez, ne vous irritez pas ! – Il est mort comme un Saint.
- » Du haut du ciel, jusqu'à la fin du monde, – Il aimera encore les Bretons,
- » Il aimera toujours les Bretons – Et les défendra contre les Français ».
- » Mais tous continuaient à crier : – « Malédiction rouge aux Français ! » »

Ces deux chants et celui de La Villemarqué sont donc forts semblables, structurellement, substantiellement ; sans doute partagent-ils un « ancêtre commun » avant que l'action du temps et de la mémoire défaillante, le jeu des hasards et des reprises n'entraînent une différenciation progressive du chant dans l'espace breton. Certes les différences existent : on pense à ces dissymétries du détail – telle l'identité sociale du délateur –, on pense à ce discours anti-bourgeois fort appuyé dans le *Barzaz-Breiz* et qui disparaît complètement dans les autres *gwerzioù* comme disparaissent les allusions directes à la chouannerie, on pense surtout au style, à la *façon* du chant. Les propos des *gwerzioù* de 1891 et de 1906 semblent en effet fouillis et décousus face à l'unité épique et parfaite de la *gwerz* du *Barzaz*, à sa parfaite structuration politique. Sans doute faut-il ici convoquer les conclusions de Donatien Laurent et d'Eva Guillourel, et imputer ces distorsions à La Villemarqué, le croquer en ciseleur de pierre qui parvint, par un habile travail d'ornement, à transformer des fragments de *gwerzioù*, un peu confus et embrouillés, à tendance outrancière dans leur velléité hagiographique, en chant pur et naïf, mieux construit, plus émouvant, plus puissant politiquement. Sans doute, mais cela importe peu pour notre propos : les dissimilitudes avant tout formelles entre les trois *gwerzioù* ne diminuent pas la portée de leur convergence : elles présentent toutes trois un *souvenir commun*, une *tradition mémorielle similaire*, celle d'un Pontcallec effectivement politisé et héroïsé – et c'est là tout ce qui nous intéresse.

### 3. L'art de la nuance.

Pourtant il convient de remarquer que si ces quelques *gwerzioù* présentent une image élégiaque du personnage, les teintes se font presque toujours plus nuancées dans le vaste

corpus des *gwerzioù Pontkalek* collectées – Eva Guillorel en estime vingt-neuf variantes<sup>646</sup>. Certes, dans leur large hétérogénéité et leurs multiples écarts, celles-ci – ou du moins les transcriptions déformées qui nous sont parvenues – se font la plupart du temps *favorables* à notre personnage ; dans les quatorze *gwerzioù* qui « dressent un portrait suffisamment complet du marquis, nous dit Eva Guillorel, la plupart d’entre elles en donnent en effet une image positive<sup>647</sup> ». Mais, image *positive* n’est pas image *héroïque*, il y a nuance, et il en est d’autres, remarquons-le, qui se montrent fort critiques dans l’appréciation de la figure ou indifférentes à son visage. De même, si les trois chants que nous venons d’analyser laissent une large place au discours politique, il s’agit des trois *seuls* ; les vingt-six autres complaintes parvenues jusqu’à nous n’ont rien de politique. Prenons le temps de développer quelques exemples, de dessiner quelques autres de ces représentations.

En 1896 Anatole Le Braz publia dans la *Revue celtique* une *Gwerz Pontcallec*<sup>648</sup> originaire de Port-Blanc, près d’Auray. La *gwerz* est une fois encore proche de celle publiée par La Villemarqué – Anatole Le Braz affirme même en introduisant son chant :

« On connaît le chant intitulé « Mort de Pontcallec » dans le *Barzaz-Breiz*. [...] Il m’a été donné d’en recueillir cette version populaire que M. de La Villemarqué a vraisemblablement connue et à laquelle il a fait subir les remaniements et les perfectionnements que l’on sait<sup>649</sup> ».

Remarquons tout d’abord qu’il n’est fait aucune mention de la conspiration au sein du chant ; on ne sait pas pourquoi *Ponkèlec* se trouve arrêté un beau midi. Vient ensuite le récit classique, celui de l’arrestation du marquis. La première partie du chant narre la délation de Pontcallec, un épisode sensiblement semblable à celui du *Barzaz-Breiz* bien que l’identité du traître ne soit pas connue et que la dénonciation soit expédiée en dix vers. Le chant entier, de vingt-deux strophes, est d’ailleurs beaucoup moins long que celui du *Barzaz*. Pontcallec y est un tout autre individu, railleur, noble puissant certes, mais déguisé en « meunier de Goélo » lorsque « le grand prévôt », dans la deuxième partie du chant, vient l’arrêter :

« - Adieu à ma chambrette dorée  
Et à mon petit chapeau orné de plumes ! »

Au troisième acte, le marquis de Pontcallec est transporté à Rennes :

---

<sup>646</sup> Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte,...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 708 et *sq.*

<sup>647</sup> *Ibid.*, vol. 4, p. 712.

<sup>648</sup> Voir **Annexe 3**.

<sup>649</sup> Anatole LE BRAZ, « Gwerz Pontcallec/La complainte de Pontcallec », *Revue Celtique*, tome XVII, 1896, p. 270-275.

« Le marquis de Pontcallec disait [...]
   
- Bonjour et joie dans cette ville !
   
Et la prison où est-elle ? [...]
   
Que Pontcallec y soit mis ?
   
- Vous n'avez pas besoin de railler
   
Il y a prison pour vous mettre
   
Mais vous irez dans la basse-fosse,
   
Là où vous verrez ni jour, ni nuit.
   
- Si je vais dans la basse-fosse,
   
Il faudra que j'aie un lit clos
   
Et une fille jolie pour la nuit,
   
Une fillette jolie de la campagne,
   
Je n'ai que faire d'une bourgeoise,
   
Car, pour blanche que soit leur tempe,
   
Sous leur chemise elles ne sont que gale.
   
- Je vous choisirai une compagne
   
Qui demeure sur le plateau.
   
Elle a nom la (corde de) chanvre
   
Et nouera ses deux bras autour de votre cou ».

Pontcallec est toujours cette figure antibourgeoise, pourtant on le voit le tragique s'estompe au profit de l'anecdote et du bon mot ; la figure est de fait moins imposante ; la dimension politique est totalement occultée.

Et que dire de cette *gwerz* exhumée en 1892 de Lignol par Joseph Loth, « La chanson du marquis de Pontcallec »<sup>650</sup>, et publiée la même année dans les *Annales de Bretagne*<sup>651</sup> ? Le sujet « est le même que celui de la *gwerz* du *Barzas-Breiz* portant le titre de *Mort de Pontcalec*<sup>652</sup> ». Pourtant le traitement du personnage est une fois encore fort différent. En introduction au chant, Joseph Loth affirme même que :

« Les Pontcalec ont laissé dans le pays les plus détestables des souvenirs. La fin tragique du dernier, décapité en 1720 pour avoir pris part à la conspiration de Cellamare, semble avoir

---

<sup>650</sup> Voir **Annexe 3**.

<sup>651</sup> Joseph LOTH, « La chanson du marquis de Pontcalec », *Annales de Bretagne*, tome VIII, 1892, p. 480-487.

<sup>652</sup> *Ibid.*, p. 480.

calmé à son endroit les haines populaires ; il perce dans la chanson une certaine pitié pour lui ».

Une certaine pitié certes mais qui n'est nullement l'émotion déchirante de la *gwerz* du *Barzaz*. Le chant ici est bien plus composite, irrégulier, il semble que le temps en ait obscurci certains sens, en ait effacé certains détails : le marquis est arrêté chez le curé de « Nignol », on lui invente une compagne. Le défenseur acharné des libertés de la Bretagne descend de son piédestal :

« Ecoutez-tous, oh ! écoutez  
Une chanson nouvellement levée ;  
Levée au marquis de Ponkèlec (sic)  
Qui ne reste pas dormir dans son manoir  
Par peur des chouans <sup>653</sup> ».

Une fois encore, on ne nous indique pas les raisons de sa condamnation ; une fois encore, le personnage est présenté en seigneur riche et puissant :

« - « A Paris je n'irai pas  
Avant d'avoir été au Ponkèlec ;  
Dire au revoir à mes sœurs ;  
Et chercher mon habit doré,  
Mon cheval jaune tout sellé  
Et mon fouet de cuir » »

Néanmoins la figure a un vrai versant négatif, on y sent poindre quelques traits de « malfaisance » :

« Ce n'est pas à cause de mes *méfais*  
Qu'il me faut quitter mes biens ; »

Sa mort, enfin, relève plus de la fascination macabre que de l'exemplaire transcendantal :

« - Si c'est le marquis que vous cherchez  
Vous ne tombez pas bien pour le trouver ;  
Son corps est suspendu à la potence,

---

<sup>653</sup> Expression étrange, « anachronisme curieux » que Loth explique par l'équivalence de *chouan* à « *voleur, vagabond, sacripant* ».

Si bien que je n'ose plus avancer ;  
Sa tête est sur le pavé  
A rouler entre les mains des enfants ;  
Sa vie est terminée. »

Ainsi se conclut la *gwerz*. Le Pontcallec ainsi dressé n'est en aucun cas le héros martyr de La Villemarqué ; rien de politique dans ces propos, la complainte n'a certes rien d'édifiant.

D'autres chants encore se permettent d'inverser les teintes : une *gwerz* retrouvée au tournant des années 1950 et 1960 à Kernascléden, entre Berné et Lignol, introduit notre marquis en « homme cruel et dur <sup>654</sup> » ; dans un fragment recueilli en 1965 à Priziac par Donatien Laurent, il n'est plus le meilleur mais « le plus méchant homme qui soit au monde <sup>655</sup> ».

Dans la plupart des *gwerzioù*, les raisons de sa condamnation ont été oubliées ; une version collectée par François Cadic à Pluvigner présente notre marquis en débauché séducteur de jeunes filles<sup>656</sup> – voilà son crime. D'autres fois, il est accusé du meurtre de son valet<sup>657</sup>, ou d'avoir fait une fausse signature<sup>658</sup> ; la conspiration est absente, la dimension politique qui recouvrait l'effigie est alors totalement abolie ; et ne subsiste plus que le portrait classique d'un supplicié, dont la seule spécificité tient à sa puissance et à sa noblesse conjuguées.

Et en effet, nous dit Eva Guillorel, c'est ce récit d'un homme condamné qui intéresse la *gwerz*, c'est lui qui donne sens et propos ; c'est là le récit-type du genre. Dès lors rien d'étonnant à ce que la majorité des *gwerzioù* retrouvées évoquent non la conspiration même mais des crimes triviaux ; peu importe le crime, seul compte la peine<sup>659</sup>.

De même, que la teinte du portrait soit initialement positive, négative, noire ou blanche, le dénouement prend presque toujours une dimension pathétique ; par la mort Pontcallec devient modèle. C'est la mort qui anime le chant, c'est elle qui dicte le propos : le récit, édifiant, est celui d'un individu jugé puis *exécuté* ; on plaint l'homme condamné bien plus que le *héros patriote* ; on s'émeut devant l'injustice de son sort, non devant l'échec de son entreprise – la différence est grande et mérite une fois encore d'être soulignée. Au reste, ce n'est pas cas particulier à Pontcallec, Eva Guillorel a bien montré que les *gwerzioù* accordent *par essence*

---

<sup>654</sup> La *gwerz* est reproduite par Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte*,..., *op. cit.*, vol. 4, p. 710-712.

<sup>655</sup> Cité par Eva GUILLOREL, « La tradition orale chantée autour du marquis de Pontcallec » in. Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 322.

<sup>656</sup> François CADIC, « Le marquis de Pontcallec », *Paroisse Bretonne de Paris*, mars 1907, p. 10.

<sup>657</sup> Y.D. [Yves LE DIBERDER], « Markiz er Pontkelleg », *Brittia*, avril 1913, p. 331.

<sup>658</sup> Yann-Ber PIRIOU, « Gwerz Pontkalleg », in COLLECTIF, *De Bretagne et d'ailleurs. Regards d'historiens*, Morlaix, Skol Vreizh, 2004, p. 153 et 177.

<sup>659</sup> Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte*,..., *op. cit.*, vol. 4, p. 713.

une place restreinte au discours politique au profit d'un récit anecdotique et significatif. Alors, écrit l'historienne :

« Si l'on reprend le dossier complet des versions connues de la chanson [Pontcallec], dont l'étude historique ne peut se limiter à la seule pièce publiée par La Villemarqué, la dimension politique de la complainte paraît complètement *anecdotique* – tout au moins aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles lorsqu'elle est recueillie oralement – au profit de la narration du destin individuel d'un homme jugé et exécuté <sup>660</sup>».

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas là de nier la dimension politique de certaines *gwerzioù* ; nous l'avons suffisamment démontrée je pense ; il s'agit de signaler que, dans le vaste dossier des chants retrouvés, les teintes politiques sont secondaires, mineures ; vives, elles attirent d'évidence l'attention ; il faut néanmoins les replacer dans leur contexte global, dans leur ensemble-mère ; ces pièces n'y ont qu'un très faible poids.

La *gwerz* du *Barzaz-Breiz*, et les deux autres complaintes qui présentent de semblables teintes idéologiques et politiques, sont des chants *spéciaux*, particuliers, à l'extrémité du spectre, exceptions notables mais marginales dans la masse des chants retrouvés ; ils sont chants hagiographiques, vecteurs d'idéologie. A l'inverse, la majorité des chants Pontcallec, comme ceux transmis par Loth ou par Le Braz, sont des ballades populaires sans ambitions politiques ni hagiographiques, où la mort d'un personnage de renom sert de prétexte adéquat à un chant léger et anecdotique.

Ici se joue le hiatus entre deux traditions mémorielles, entre deux *mémoires* orales de Pontcallec : la première, dans la lignée de la *gwerz* telle que recomposée dans le *Barzaz-Breiz*, est tissée d'échos vifs et puissants, apte à en susciter encore, quand la seconde n'est qu'une mémoire d'apparat, une mémoire terne pour une figure seulement définie par quelques traits communs – la grandeur sociale, l'arrestation, la souffrance, la mort. La première a su *politiser* son propos (que ce discours ait été immédiatement constitué, dès 1720, ou qu'il se soit, cas le plus probable, forgé au cours des années, au rythme des reprises successives) tandis que la seconde demeure farouchement apolitique et, ce faisant, anecdotique.

Grâce à la publication du *Barzaz-Breiz*, c'est la première *mémoire*, la plus ardente, la plus brillante qui se donna à voir. Et le chant du *Barzaz* fut le seul parmi le corpus des chants Pontcallec à connaître une réelle postérité, symbolisant à lui seul la tradition orale entourant Pontcallec – quand il ne peut légitimement prétendre à une telle chose. Ainsi se construisit le mythe d'un Pontcallec héros célébré par la Bretagne entière, ainsi se construisit le mythe

---

<sup>660</sup> *Ibid.*, p. 713.

d'une Bretagne chantant unanimement les louanges de son Sauveur. La *gwerz*, reprise sans esprit critique, détachée de toute analyse structurelle, de tout recul historique, fut érigée en unique voix du peuple breton, quand elle n'était que le flux d'une mémoire réelle mais particulière, une mémoire parmi d'autres, la plus vive dans un océan de ternes. Le souvenir populaire, schématisé, exagéré, devint un fait d'histoire ; dans le spectre large des couleurs qu'offre l'ensemble des chants, la teinte la plus excentrée devenait norme.

Semble ainsi se jouer le hasard et la contingence de l'histoire. Si Théodore Hersart de La Villemarqué avait recueilli la version de Joseph Loth, par exemple, le personnage aurait-il aujourd'hui une toute autre figure ? Aurait-il seulement existé ce Pontcallec mitigé, morne et gris ? La Villemarqué l'aurait-il intégré à son *Barzaz Breiz*, ce marquis riche mais lointain à la mémoire, ce marquis dispersé entre les dix-neuf strophes inégales du chant, ce marquis de la mort organique et vraie ? L'aurait-il intégré à son sanctuaire des saints bretons, à son lieu de repos des gloires passées ? On peut objectivement en douter...

Quoi qu'il en soit, seule la *gwerz* de La Villemarqué connut une vraie postérité, seule la mémoire populaire dont était issue ce chant trouva écho, jetant à jamais, au loin, les mémoires mitigées.

### **Conclusion – Quand l'écrit instrumentalise l'oral.**

Le *Barzaz-Breiz* permit d'uniformiser et de fixer les traits d'un Pontcallec *de légende*, défini par son attachement patriotique à sa province, par sa foi ardente et par son sacrifice héroïque. Pour les élites de Bretagne, un nouveau personnage était là, sa bannière héroïque tout juste cousue ; il était désormais prêt à l'emploi.

Mais, si le *Barzaz* permit d'imposer le personnage, de le rendre *disponible* aux érudits et aux élites, son impact sur la mémoire populaire, celle transmise par l'oral, celle qui ne s'embarrasse pas d'écrits, demeure plus compliquée à saisir ; pour celle-là, les traditions s'inventent et se perpétuent par les récits et les légendes, par les *gwerzioù* aussi. Si la *gwerz* de La Villemarqué sut modeler les mémoires érudites, en fut-il de même pour les mémoires populaires et orales de Pontcallec ? La publication de la *gwerz* par La Villemarqué permit-elle d'uniformiser, dans la tradition mémorielle, le corpus des chants sur le modèle exclusif de la complainte célèbre ? Cette publication permit-elle d'unifier les teintes de l'ensemble des *gwerzioù Pontkalek*, d'influer sur leur circulation ultérieure ? Y eut-il, en bref, un choc en retour de l'écrit sur l'oral qu'il fixait ? On peut en douter. Si le *Barzaz-Breiz* sut d'évidence se diffuser en Bretagne auprès d'un large public, on peut penser avec Philippe Jarnoux que

son influence sur l'oral demeura limitée pour ne pas dire nulle : le maintien de versions très divergentes des chants Pontcallec, après 1845, le montre assez<sup>661</sup>. Les modes de transmission par l'oral et par l'écrit, s'ils sont certes loin d'être imperméables, demeurent des canaux rigides, obéissant chacun à leurs lois propres. La mémoire *orale* de Pontcallec continua de se perpétuer en une véritable constellation de motifs, divers, variés, mouvants, au moment même où celle-ci fut représentée *figée* par l'écrit et l'histoire, en un propos structuré et unique ; l'histoire s'accaparait *une* mémoire populaire et orale, faisait indûment d'un cas très particulier une norme, et la modelait à son image, négligeant par là-même ses attributs et ses spécificités structurelles. Par l'instrumentalisation de l'oral, de la mémoire populaire telle que grossièrement conçue par les érudits du temps, un *héros* était né.

---

<sup>661</sup> Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire », *op. cit.*, p. 202.

## Le temps du héros.

1846-1945

L'apparition de *la gwerz* sur le terrain de la culture savante fut l'électrochoc qui fit les élites bretonnes se pencher sur la conspiration ; s'ensuivit, dès le deuxième XIXe siècle, un long processus de *mythification* de la figure, que nous voudrions ici résumer.

En Bretagne, le climat intellectuel et politique se prêtait bien alors à une telle manœuvre ; l'ancienne province n'ayant plus d'existence juridique ni d'administration spécifique, un mouvement *bretoniste*<sup>662</sup> de sensibilité monarchiste, conservateur et catholique, se résolut à lui façonner une identité culturelle, à lui « inventer une tradition <sup>663</sup> » par le biais d'une histoire teintée de romantisme. Elaboration progressive, les thèmes, les motifs sont là déjà : la Bretagne est celte, catholique et rurale ; Blanche bien plus que Bleue. On s'évertue alors à prouver l'ancienneté de la « nation », son passé glorieux ; on se met en peine de définir et de fixer une image régionale par la mise à jour de son *imaginaire*. Pour un tel processus, bien sûr, il faut quelques bonnes histoires et quelques bons héros, autant d'événements fondateurs dans lesquels peut se reconnaître le génie d'un peuple que de figures phares, effigies continuées ou reconstruites, aptes à porter son fardeau. La *gwerz* apportait le héros, il restait désormais à en fixer le mythe.

### I. Le schème historiographique de Pitre-Chevalier.

#### 1. Le schème historiographique.

En 1844, puis 1845, Pitre-Chevalier (de son vrai nom Pierre-Michel-François Chevalier), historien conservateur et catholique, fit paraître une *Histoire de la Bretagne* en deux

---

<sup>662</sup> Le *bretonisme* fut un vaste mouvement culturel de Bretagne, initié par des archéologues, des historiens et des érudits qui se concrétisa dans des œuvres historiques variées, dans l'édition de manuscrits anciens, dans les fouilles de sites comme Gavr'Inis, etc. Voir à ce propos Jean-Yves GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987.

<sup>663</sup> Nous empruntons cette expression à Eric J. HOBBSAWM, Terence RANGER (dir.), *L'Invention de la tradition*, Amsterdam, Paris, 2006, 370p. Voir notamment l'introduction (p. 11-25) et le chapitre VI « Production de masse des traditions et traditions productrices de masses : Europe, 1870-1914 » (p. 279-324), tous deux écrits par Eric Hobsbawm.

volumes<sup>664</sup>. L'ouvrage eut ceci de précurseur qu'il fit ressortir, de la succession de faits et d'événements propres à la Bretagne moderne, un *sens historiographique*, une ligne claire tracée de 1532 à 1789, via l'année 1650 qui constitue une rupture et introduit un long XVIIIe siècle défini en premier lieu par les résistances locales au despotisme monarchique. L'ouvrage offrit ainsi une des premières affirmations de l'existence propre et spécifique d'un mouvement historique capable de couvrir le XVIIIe siècle en Bretagne, un temps, nous dit Pitre-Chevalier, de contestation et de rébellion avec, pour toile de fond, la dérive d'un Etat France qui ne respecte plus les droits contractuels de ses peuples et se métamorphose peu à peu en ce Leviathan nivélateur et centralisateur que sera la République de 93 ; un XVIIIe siècle breton tout pavé de pré chouanneries incessantes, dont Pontcallec est le représentant attitré.

En introduction, l'historien entendait démontrer la pertinence de sa césure chronologique :

« Nous avons montré, dans le soulèvement de la Ligue, le dernier effort de nos armes pour briser le contrat qui nous unissait à la France — contrat que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI allaient attaquer désormais, au nom de la centralisation, dans nos États et dans notre Parlement <sup>665</sup>».

C'est ici que se joue la rupture des années 1650. L'édit d'Union est désormais digéré, accepté par les populations bretonnes. Dès lors, les luttes changent de nature : avant Louis XIV il y a effort de soulèvement *contre* l'union, après la Révolte des Bonnets Rouges les luttes successives ne demandent rien que la conservation et le respect des clauses prévues par l'édit, une sauvegarde mise en péril par l'effort naissant de centralisation exercé par la monarchie. Face à cet empiètement des libertés, la noblesse, bien sûr, est aux premières lignes, « cette Noblesse, jalouse à tant de titres de sa vieille nationalité, gardienne incorruptible de ses privilèges, comme des franchises et des deniers du pays ; [...] cette noblesse qui, — [a] refusé le don gratuit aux vices de la Régence, [a] livré à ses bourreaux quatre têtes illustres (Pontcallec, Du Couëdic, Talhoüet et Montlouis), — [a] résisté au duc d'Aiguillon, quand le Tiers et le Clergé se soumettaient, — [a] bravé la confiscation, l'exil et l'emprisonnement<sup>666</sup>».

Pontcallec et La Chalotais sont les deux têtes de proue de cette noblesse bretonne qui a alors lutté dans son bon droit pour la juste conservation de ses libertés tandis que la France « avec

---

<sup>664</sup> Pierre CHEVALIER dit PITRE-CHEVALIER, *la Bretagne ancienne et moderne*, Paris, W.Coquebert, 1844 et Pierre CHEVALIER dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, Histoire de la Révolution française dans l'Ouest*, Paris, Didier, 1851 (1<sup>ère</sup> ed. 1845).

<sup>665</sup> PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, op. cit.*, p. 2.

<sup>666</sup> *Ibid.*, p. 5.

son incrédulité nouvelle et son vieux despotisme, courait de vice en vice et d'excès en excès à l'abîme de 1793<sup>667</sup> ».

La Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle, et sa fière noblesse, ont ainsi annoncé la Révolution libérale des années 1789-90 avant qu'une autre noblesse n'assiste à son dérapage et lutte, aidé en cela du peuple breton et même du peuple vendéen entier, contre la Révolution régicide<sup>668</sup>. Et Pitre-Chevalier de conclure sa démonstration :

« Influence démocratique de la Bretagne contre la Monarchie, depuis 1675 jusqu'à 1789 ; réaction monarchique de la Bretagne et de la Vendée contre la démocratie, depuis 1793 jusqu'à nos jours; et, dans l'un et dans l'autre cas, principe également libéral, conséquence parfaite de la Bretagne avec elle-même<sup>669</sup> ».

La conspiration bretonne s'inscrit à merveille dans ce schéma type. Elle est lutte contre le despotisme – c'est au reste la morale de toute l'Histoire bretonne –, elle est une des « origines de la Révolution en Bretagne<sup>670</sup> », de la Révolution de 1789, en même temps que mouvement précurseur de la chouannerie.

## 2. L'auréole des martyrs.

Ainsi investie, il est à peine utile de préciser que l'affaire est peinte par Pitre-Chevalier sous un jour fort positif, complot de nobles fiers, défenseurs des droits provinciaux :

« Pourquoi hésiterions-nous à le dire ? s'il y a dans la conspiration de Cellamare quelque chose de noble et de vaillant, c'est, à nos yeux, le rôle des conjurés de la Bretagne<sup>671</sup> ».

Les détails susceptibles de ternir l'éclat de l'affaire sont revisités sous un angle nouveau – ainsi de la contrebande de tabac dont firent état certains conjurés :

« Les historiens qui ont voulu faire des brigands de ces gentilshommes, ont crié bien haut que MM. de Pontcallec et de Rohan-Polduc étaient traduits devant la justice pour la contrebande du tabac. Le fait de cette accusation est vrai ; mais, outre que la chose n'a pas été jugée, ces nobles n'eussent fait que continuer, sous forme de contrebande, la guerre du timbre et du tabac,

---

<sup>667</sup> PITRE-CHEVALIER, *la Bretagne ancienne et moderne*, *op. cit.*, p. 618.

<sup>668</sup> « La Bretagne, écrit Pitre-Chevalier, ne demandait qu'à conserver le régime vraiment libéral, la foi sacrée et les mœurs naïves, qui faisaient encore sa force après quatorze siècles ». *Ibid.*, p. 618.

<sup>669</sup> PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>670</sup> PITRE-CHEVALIER, *la Bretagne ancienne et moderne*, *op. cit.*, p. 617.

<sup>671</sup> PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, *op. cit.*, p. 56.

commencée par leurs pères sous le règne de Louis XIV. Cela prouverait seulement qu'ils avaient le courage, après plus de quarante ans, de protester encore contre les impôts établis au mépris de l'acte d'Union <sup>672</sup>».

En somme,

« Il ne faut pas juger ces hommes comme des sujets perfides et rebelles, mais comme des alliés trahis ou des ennemis sur la défensive, tout au plus comme des victimes d'une glorieuse erreur. Et si l'histoire doit ménager l'éloge à leur entreprise, elle ne peut du moins la condamner sans condamner toutes les représailles et toutes les manœuvres politiques <sup>673</sup>».

Les représailles qui s'abattirent sur les quatre gentilshommes font ensuite l'objet d'un long passage qui conclut l'étude ; représailles terribles :

« Il faut donc trancher le mot, la condamnation de ces hommes fut une lâche barbarie, leur mort fut un véritable martyr <sup>674</sup>».

Et pour l'illustrer, quoi de mieux que d'en appeler « au témoin oculaire et impartial qui nous a laissé le récit de leurs derniers moments <sup>675</sup>», au père carme Nicolas ; son récit est reproduit en intégralité <sup>676</sup>, commenté, analysé. « Dans la touchante simplicité de son style et de son orthographe <sup>677</sup>», il présente « le spectacle admirable d'un courage sans ostentation et d'une résignation sans faiblesse, les naïves protestations de la justice contre l'iniquité, de l'honneur contre la honte et de la jeunesse contre la mort », il présente quatre victimes condamnées dont la « piété rappelle la foi des premiers chrétiens <sup>678</sup>». La « lugubre tragédie » se joue devant nos yeux, semblable à une « tragédie shakespearienne <sup>679</sup>». Une gravure d'Octave Penguilly-l'Haridon, reproduite sur la *planche 7*, vient l'illustrer. Du *marquis* au *martyr*, la transfiguration, prête à l'emploi depuis un temps déjà, se forge désormais à travers plusieurs notions clés : Pontcallec est un bon chrétien, victime au destin tragique, martyr sur le modèle christique ; la *mort* du personnage éclipse sa vie entière – une mort purificatrice qui,

---

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 58, n. 2.

<sup>673</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>674</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 68-83.

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>678</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>679</sup> Ces deux expressions sont empruntées à un article de 1896 par L. BERNARDINI, « Les conjurés Bretons de la conspiration de Cellamare », *La Revue hebdomadaire*, vol. 5, n° 49, 1896, p. 581-595, p. 584 et 588. Il s'agit d'un récit anecdotique qui se contente de citer, dans la droite lignée de Pitre-Chevalier, pris pour modèle par l'auteur, quelques fragments du récit du confesseur.

détruisant le corps humain et les péchés inhérents à son existence, révèle le corps symbolique, mystique, du personnage devenu modèle.

### 3. Pontcallec et les échos du *bretonisme*.

Au discours de Pitre-Chevalier sur l'affaire, s'adjoignirent ensuite ceux d'Aurélien de Courson en 1846<sup>680</sup>, de Charles Barthélémy en 1854<sup>681</sup>, tous deux, comme Pitre-Chevalier, historiens bretonistes, conservateurs et catholiques. Les trois récits sont parcourus des mêmes teintes, d'une même apologie du fait ; invariablement la conspiration trouve son origine en deux facteurs : 1- les conjurés se soulevèrent pour la sauvegarde des libertés provinciales ; 2- le complot fut une réaction à l'insolence, à la débauche et à l'impiété du pouvoir royal.

Seulement, en ces ouvrages, la conspiration n'occupait guère plus de quelques pages – il manquait encore à l'événement son historien.

## II. Arthur de La Borderie et la conspiration de Pontcallec.

Il vint en la personne d'Arthur de La Borderie qui fut le premier à s'emparer de la figure et de son affaire pour lui consacrer *entièrement* un long récit<sup>682</sup> ; son « Histoire de la conspiration de Pontcallec », parue dans les six premiers tomes de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, est la première étude historique d'ampleur sur la question<sup>683</sup>.

### 1. « L'histoire, science patriotique »<sup>684</sup>.

L'homme n'est plus à présenter ; chef de file du mouvement bretoniste, catholique convaincu, monarchiste modéré, La Borderie concevait l'histoire, ainsi qu'il le dit lui-même

---

<sup>680</sup> Aurélien de COURSON, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langue, coutumes, mœurs et institutions*, Paris, Furne-Bourdin, 1846, p. 322-341. Le texte relatif au complot breton fut publié à part sous le titre « Révolte de la Bretagne en 1717 » dans *Le Correspondant*, tome XIII, 1846, p. 758-773 puis dans le *Journal de Rennes* des 16, 19 et 21 janvier 1847.

<sup>681</sup> Charles BARTHELEMY, *Histoire de la Bretagne ancienne et moderne*, A. Mame, Tours, 1854, p. 244-253.

<sup>682</sup> Il fait en effet environ 220p.

<sup>683</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome I, 1857, p 1-21 et 223-252 ; tome II, 1857, p 105-143 ; tome III, 1858, p 1-22, 148-171 et 315-344 ; tome IV, 1858, p 29-54 ; tome VI, 1859, p 369-395 et 457-473.

<sup>684</sup> Nous empruntons ce titre, ainsi que nombre d'éléments de cette première partie, à Michel Denis, « Arthur de La Borderie (1827-1901) ou « l'histoire, science patriotique » » in. Noël-Yves TONNERRE (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen-âge au milieu du XXe siècle*, Rennes, PUR, 2001, p. 143-155.

lors du discours d'ouverture à ses cours d'histoire dispensés à la faculté de Rennes en 1890-1891, comme « la science patriotique par excellence <sup>685</sup> ».

« Son but n'est-il pas de nous faire connaître de plus en plus, de mieux en mieux, dans ses traits les plus intimes, notre race, notre nation, notre pays, la PATRIE ! – la grande et la petite patrie, la France et la Bretagne, que nous ne séparons point dans nos cœurs <sup>686</sup> ».

Mais plus encore que la grande, c'est la petite qui intéresse l'historien.

« C'est que la Bretagne est mieux qu'une province, elle est un peuple, une nation véritable et une société à part, non pas – grâce à Dieu ! – étrangère à la nation, à la société française, mais du moins parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs <sup>687</sup> ».

Cette phrase, qui deviendra au XXe siècle l'exergue du mouvement politique breton, comme un appel enfin converti, résume à elle seule l'ambition de l'écrivain : il s'agit pour lui de défendre, dans une perspective littéraire, la Bretagne et son histoire, d'assurer l'originalité de la nation, son ancienneté, la qualité de ses héros – de ces héros dont Pontcallec fait désormais partie.

Pour la première fois donc, une étude était intégralement consacrée à la conjuration. En soi, ceci est une révolution pour notre propos. D'autant que les conceptions avancées par La Borderie eurent un grand impact ; les échos, de nos jours, restent présents. L'historien, avec les ambitions qu'on lui connaît, reprenait à son compte les théories bretonistes, mais il sut les affiner, les détailler, abordant de face les questions les plus gênantes et y trouvant réponse. Au final, son travail est d'une grande érudition, ses conclusions solidement argumentées ; la plume se fait fine, aiguisée, percutante. Sous les façonnements de l'historien, la conjuration accédait pleinement à son statut d'enjeu mémoriel.

## **2. « Les injures de l'Histoire ».**

En introduisant son propos, La Borderie entendait explicitement s'opposer à deux conceptions de la conspiration incarnés par deux auteurs – par Pierre-Edouard Lemontey tout

---

<sup>685</sup> Arthur de LA BORDERIE, *La Bretagne. Les origines bretonnes jusqu'à l'an 938 de notre ère. Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des Lettres de Rennes en 1890-1891*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1903, p. 3.

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 4.

d'abord par Evariste Colombel ensuite<sup>688</sup>. Afin de mieux cerner le propos de La Borderie il me semble pertinent de poser plus en détail ces deux visions, que nous avons abordées déjà et qui incarnent, pour le cas présent, ce que l'historien nomme les « injures de l'Histoire ».

Le premier auteur contre lequel La Borderie lève la plume est Pierre-Edouard Lemontey qui, on l'a vu, dresse une histoire très noire de la conjuration, jugée anachronique et ridicule. Les motifs du soulèvement – à supposer qu'ils soient connus des conjurés – ne sont que prétexte grossiers et grotesques ; au mieux, en somme, l'épisode, de par son ineptie, prête à sourire...

Face à cette vision, le propos d'Evariste Colombel, paru dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, dessine une affaire qui suscite non plus le ridicule mais le dégoût. La conspiration dans ses motifs est choquante : elle est un appel à l'ennemi, une trahison nationale ; atteinte au principe d'autorité, velléité de guerre civile, elle représente un germe de division lancée dans une France unitaire. Dès lors, que Duclos clame autant qu'il le veuille « je n'avais jamais vu de complot plus mal organisé<sup>689</sup> ». Cela est vrai sans doute, « mais la façon ne fait rien à l'affaire, et on peut dire ici que le fond emporte la forme<sup>690</sup> ».

Alors, certes, « la pitié ne raisonne pas, et elle reste pour les victimes. Les gouvernements sont rarement défendus sur l'heure ; ce n'est que plus tard qu'ils obtiennent justice [...] Vue d'en bas l'indulgence semble si facile ! ». Colombel invite, au nom du principe d'autorité, à « se défier des sensibleries historiques<sup>691</sup> ».

Transgressons brièvement notre ère d'étude immédiate pour signaler que cette conception fut reprise et largement développée par l'historien bénédictin dom Henri Leclercq en 1921, dans sa monumentale *Histoire de la Régence*. Il jugea ainsi les conspirateurs « coupables d'avoir introduit l'ennemi en France<sup>692</sup> » :

« Il y a eu de la part des gentilshommes bretons dessein et commencement de haute trahison. Ils se sont adressés à une puissance en guerre avec la France, ils ont conclu des accords avec elle, reçu ses subsides et accepté ses soldats, trahissant la France et amenant la guerre civile sur son sol afin de défendre les privilèges de leur caste qu'ils nomment des droits. [...] Ceux-ci étaient de la lignée des grands féodaux, les Biron, les Montmorency, qui trahissaient l'Etat

---

<sup>688</sup> Voir *Supra*, p. 110-115.

<sup>689</sup> Cité par Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *op. cit.*, p. 155.

<sup>690</sup> Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, p. 241. Cité par Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *op. cit.*, p. 155.

<sup>691</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>692</sup> Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, Paris, Champion, 1921, vol 2., p. 352.

et y nourrissaient les discordes et la guerre civile [...] et il faut plaindre – s’il ne faut que les plaindre – ceux qui par un sentiment de solidarité provinciale criminelle ont pensé découvrir des excuses et jusqu’à une injustice dans le châtement de leurs compatriotes <sup>693</sup>».

Et plus loin, encore :

« Traiter d’ « illusions » et d’ « enfantillages » le crime de ceux qui amenèrent l’ennemi en France, c’est la même indulgence dont on usera à l’égard des émigrés qui projetèrent de le conduire à Paris. Si on passe par les armes un factionnaire coupable de s’être assoupi, victime ignorée dévouée à la discipline et au salut de l’armée, faudra-t-il faire grâce « après une sévère admonestation » aux traîtres qui mettaient au-dessus de tout les privilèges de leur ordre, au-dessus de l’intégrité de l’Etat ? <sup>694</sup>»

Ainsi au procès de Nantes s’« il n’y eut point de séance publique, ni de débats contradictoires, ni de comparution des accusés » c’est que « les crimes et les aveux rendaient ces formes superflues <sup>695</sup> ». La décision du Régent est ici défendue au nom de l’unité nationale et de la raison d’Etat ; la mémoire élégiaque qui entoure l’affaire est pointée du doigt, comme le fruit d’un sentimentalisme séditieux et choquant.

Deux visions, deux perceptions de l’affaire – que nous retrouvons tout au long de nos recherches, modulées selon les temps. On insiste, dans un cas, sur l’archaïsme et sur le grotesque de la conjuration, atténuant sa portée par un processus analogue à celui qu’employa le Régent pour punir, par le ridicule, la postérité du complot de Cellamare ; dans le second cas, l’attitude du Régent est jugée légitime, le supplice approprié. On insiste sur la gravité du complot quitte, ce faisant, à en exagérer l’importance. Deux conceptions nullement antinomiques, bien entendu, elles ne sont pas figées et s’entrelacent constamment. Dans l’un et l’autre cas la conspiration est le fait d’une noblesse frondeuse, infatuée de ses avantages et de ses privilèges, prête à trahir son pays pour quelques « procédés d’étiquette <sup>696</sup> ». Dans l’un et l’autre cas, il ne s’agit, ainsi que le résume La Borderie, que d’« un peu de noblesse brouillonne insurgée contre la Loi, ou, pour mieux parler encore, [de] « l’esprit du Passé » en révolte sacrilège contre le Progrès <sup>697</sup> ».

C’est face à ces conceptions qu’entend se dresser La Borderie.

---

<sup>693</sup> *Ibid.*, p. 359.

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>695</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>696</sup> Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, *op. cit.*, p.245.

<sup>697</sup> Arthur DE LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. I, p.18.

### 3. Motifs et enjeux de mémoire.

« Les vaincus ne sauraient fuir leur destinée. Meurtris sur le champ de bataille, serrés en prison, égorgés par le bourreau, ce n'est rien encore, ils n'ont pas satisfait à leur fortune, et il leur reste à subir les injures de l'histoire. En vain auraient-ils pour eux ce qui fait les belles causes et ce qui honore les défaites et ce qui entraîne les sympathies généreuses : la jeunesse ou les cheveux blancs, le dévouement, la loyauté, la pitié. En vain ils ont eu contre eux un ennemi effronté et provocateur, condamné par la conscience publique, couvert du mépris des honnêtes gens ; rien n'y fait. Ils doivent au sort ce dernier tribut ; ils le paieront. Qu'ils ne se fient même pas en la pitié des contemporains. Quand l'opinion leur serait toute favorable, quand ils mourraient au milieu d'un peuple en larmes indigné contre leurs bourreaux, il faudra attendre des années, un siècle peut-être ; mais le sort ne se lasse pas d'attendre ; et enfin quelqu'un viendra, profanant la cendre des victimes, écrire sur la dalle qui les recouvre *Vae victis*. C'est la loi. Tant le succès attire à soi le vulgaire des hommes, et la défaite lui répugne naturellement <sup>698</sup>».

Ce long passage, qui ouvre l'étude de *La Borderie*, me semble révéler à merveille le poids de l'enjeu mémoriel qui prédispose au récit. L'historien se lève contre l'injustice de l'histoire, contre cette injustice de sort à ceux qui ont été vaincus. Le justicier érudit qui, « profanant les cendres », recouvre la mémoire des victimes du 26 mars du *Vae Victis*, c'est lui de toute évidence et c'est de toute évidence l'ambition explicite de son étude.

Vaincus, les conspirateurs ne pouvaient manquer d'être roulés dans la boue, maltraités par l'histoire ; « c'est la loi commune <sup>699</sup>».

« On eût du croire cependant que notre époque aurait pour eux de l'indulgence. Qu'avaient-ils fait, après tout, sinon demander la liberté des assemblées de la province, le libre vote de l'impôt, réclamer l'exécution de la charte constitutionnelle qui liait l'une envers l'autre la Bretagne et la France, et enfin tenter de se faire justice eux-mêmes, après avoir vu toutes leurs demandes méprisées, et toutes leurs plus justes plaintes punies comme des actes de révolte ? <sup>700</sup>»

Ainsi est conçue la conspiration – ainsi est-elle réactualisée avec les enjeux du temps. Et bien que l'on sente poindre entre les lignes quelques traits d'ironie, *La Borderie* innove en esquissant les mobiles et les causes de l'affaire, en mettant en lumière « la lutte légale » de

---

<sup>698</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 1.

<sup>699</sup> *Ibid.*, p. 1-2

<sup>700</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

1717-1718 qu'il dresse comme le premier moment de l'événement et le plus significatif, le plus important en terme d'objectifs et d'enjeux ; c'est là que se joue tout entier « le caractère véritable de la conjuration bretonne <sup>701</sup> ». On ne s'étonnera pas, dès lors, que ce fondamental « prélude » à l'affaire occupe la moitié du récit.

Ici se trouve peut-être la grande invention de La Borderie : la conspiration a désormais des buts, des objectifs autres que l'hypothétique et vague « défense des libertés de la province », d'autres motifs que la mauvaise vie du Régent et l'impiété de sa politique d'alliance protestante. Dorénavant, l'affaire comporte trois *actes* : *l'opposition légale* des états et du Parlement de 1717-1718 est suivie de la *conspiration* proprement dite, qui n'en est que le dérèglement inévitable ; vient enfin en dernier tableau le *supplice* des conjurés. Cette tripartition de l'événement, aujourd'hui encore, constitue l'armature historiographique de sa réminiscence, le cadre de son récit ; toutes les études postérieures, inévitablement, se le réapproprièrent.

#### **4. La lutte légale ou les raisons du complot.**

« Il ne saurait entrer dans notre dessein, avait dit Colombel, d'expliquer les motifs qui avaient conduit une partie de la Noblesse bretonne dans cette fâcheuse prise d'armes <sup>702</sup> ». La Borderie, au contraire, juge ces explications nécessaires et il se met en quête, dans un premier temps, de rechercher les mobiles et les causes de l'affaire.

##### ***Le maréchal de Montesquiou.***

S'il nous fallait les résumer en un mot nous emploierions de toute évidence le nom du maréchal de Montesquiou – commandant en chef de la Province au moment des faits. Le premier chapitre de l'étude lui est entièrement consacré – le portrait moral dressé par La Borderie le présente en « cœur étroit, intelligence bornée, vieillard despotique ». « Ce nouveau commandant n'avait rien de breton : ni la naissance, ni les biens, ni l'humeur, ni l'éducation, ni l'esprit. [...] Du Gascon il avait la présomption vaniteuse et étourdie, du courtisan la conscience facile, du soldat la raideur ». « Soldat », le mot est employé à raison : septuagénaire, le maréchal n'était même pas capitaine, preuve nous dit La Borderie de son « habileté médiocre ». Sa vie militaire ne fut guère glorieuse et n'a fait que le desservir dans sa fonction de commandant en chef : « il n'en avait retiré d'autres doctrines de gouvernement

---

<sup>701</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 3.

<sup>702</sup> Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *op. cit.*, p. 151.

que celle de l'obéissance passive comme but, et des peines disciplinaires comme moyen ». Il entendait régir la société bretonne à la manière d'une armée : « la société civile n'était à ses yeux qu'un grand régiment qui devait manœuvrer, se mouvoir, s'arrêter, parler et se taire à la voix du commandant, où la soumission devait être entretenue par la crainte, et la moindre velléité d'indépendance punie avec rigueur ». Méthode qui, d'évidence, ne pouvait fonctionner en Bretagne, province de tous temps « rétive au despotisme <sup>703</sup> ».

### ***Les Bretons, l'attachement aux états et au « traité » d'Union.***

Face à cet acariâtre magistrat, La Borderie dessine une Bretagne dignement attachée à ses droits et à ses privilèges : c'est dans les états « que vivait le patriotisme breton » comme « le dernier vestige d'un passé glorieux », comme « le souvenir toujours vivant et [...] la dernière image de l'antique indépendance nationale ». « Y toucher, tenter de diminuer en rien l'importance ou l'autorité de cette assemblée, c'était toucher au cœur même de la nation et y susciter les ressentiments les plus vifs <sup>704</sup> ». « Cette assemblée, vieille comme la Bretagne, [é]tait véritablement la gloire et la force et la liberté de la nation bretonne <sup>705</sup> ».

Ce patriotisme se reflétait aussi dans un attachement sans faille à l'édit d'Union de 1532 – cette « constitution bretonne <sup>706</sup> » qui forme le second chapitre de l'étude. La Borderie s'attache à montrer que le contrat entre la France et la Bretagne était *synallagmatique*, comprenant obligation réciproque entre les deux parties, faute de quoi le contrat se dissolvait de lui-même. Les Bretons juraient obéissance à la couronne ; cette dernière en échange consacrait l'inviolabilité des libertés de la province. Au premier rang de ces libertés, le droit de ne subir aucun impôt ni aucune levée de deniers sans le consentement libre et préalable des états, sans le consentement unanime des trois Ordres. Telle était la pierre angulaire qui maintenait symboliquement l'édifice en place, tel était « le premier article, la maxime fondamentale de notre charte bretonne, à quoi nos pères s'attachaient principalement comme garantie de tout le reste <sup>707</sup> ».

Certes, une telle poétique de la liberté et de l'attachement provincial était incomprise de Montesquiou. Là où n'était que juste revendication pour la défense des droits, lui n'entendait que sédition et insolence ; il ne comprenait pas cette opiniâtreté des Bretons à défendre les clauses prévues par le contrat et « n'y voyait qu'un germe de rébellion plus ou moins

---

<sup>703</sup> Toutes les citations sont empruntées ici à Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. I, p. 6-7.

<sup>704</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>705</sup> *Ibid.*, ch. 2 §2, p. 224.

<sup>706</sup> *Ibid.*, ch. II, p. 13-21.

développé <sup>708</sup>». Jamais Montesquiou ne sut pénétrer « l'esprit de cette nation » comme il l'écrivit lui-même<sup>709</sup>. Pire, ce dernier fit montre d' « usurpations <sup>710</sup> », ne cherchant qu'à « détruire les garanties de la province en détruisant l'indépendance des états » pour ainsi livrer la Bretagne « sans garantie au despotisme ministériel <sup>711</sup> ». Tout cela, bien sûr, vint mettre le feu aux poudres dès 1717, suite à la tenue des états de Dinan. Voyons synthétiquement le récit que La Borderie propose de ce premier acte de l'événement, jugé par l'historien comme le plus significatif.

### ***La lutte légale. Les grandes inflexions.***

Etats de Dinan, décembre 1717 – dès la première séance, le maréchal lança aux représentants de la province de dédaigneuses menaces. La première question abordée fut celle du don gratuit. Malgré les pressions, les représentants décidèrent de reporter le vote après avoir vérifié l'état des fonds et pris des mesures pour rétablir l'ordre dans les finances. C'était à la fois fondé en raison – la province était sous le coup d'une lourde dette – et permis en droit. Le maréchal furieux y crut déceler une velléité de sédition et ordonna la séparation des états, « coup d'Etat brutal, inouï dans l'histoire de la province <sup>712</sup> ». Cette décision emporta les protestations et les indignations de la Bretagne entière ; le « traité » d'Union venait d'être bafoué ; le Parlement s'empara de l'affaire. Montesquiou demanda des lettres de cachet au Régent, fit exiler les principaux protestataires et réclama des troupes. Le maréchal devint alors *persona non grata* à Rennes ; les membres de la noblesse et du Parlement, par contestation, se donnèrent pour mot d'ordre de rompre toute relation avec le gouverneur. La Borderie expose avec un évident délice la solitude du maréchal, nous accédant de quelques anecdotes qui tournent en ridicule le personnage<sup>713</sup>.

Les manœuvres sournoises du maréchal convinrent le Régent ; il ne donna suite aux remontrances du Parlement. Les impôts n'ayant pas été votés aux états, les membres du Parlement refusèrent en toute logique de les lever. Malgré les persécutions et les vexations les magistrats tinrent bon. Au bout de quelques mois, puisqu'il fallait à la monarchie l'argent des

---

<sup>707</sup> *Ibid.*, ch. I, p. 8.

<sup>708</sup> *Ibid.*, ch. I, p. 8.

<sup>709</sup> Voir *Ibid.*, ch. I, p. 8.

<sup>710</sup> *Ibid.*, ch. II §2, p. 232.

<sup>711</sup> *Ibid.*, ch. I, p.12.

<sup>712</sup> *Ibid.*, ch. III, p. 234.

<sup>713</sup> Ainsi de l'épisode du 10 janvier 1718 où le maréchal fit venir une troupe de théâtre à Rennes sans demander l'accord du Parlement – pourtant nécessaire. Après une succession de querelles, la troupe put jouer... Mais la noblesse et les parlementaires s'étaient passés le mot et personne, excepté Montesquiou et ses « sbires » n'assista à la pièce. *Ibid.*, ch. III, p. 236-237.

impôts, les états furent rappelés à Dinan – le maréchal avait pris bonne mesure, empêchant certains des principaux défenseurs des libertés de la province de s’y montrer.

A cette seconde session le don gratuit fut voté sans ambages. Le maréchal, à son habitude, menaça les représentants et demanda des troupes. Survient alors l’ultime « provocation » de Montesquiou : l’affaire des droits d’entrée. Cet impôt était, nous dit La Borderie, une plaie à la province. Il faisait courir une perte nette de 400 000 livres par an<sup>714</sup>. En définitive il n’aurait permis que d’enrichir Montaran, le trésorier honni. En bonne logique les états refusèrent l’impôt – certes le clergé et le tiers-état y consentirent par crainte, mais la fière et loyale noblesse bretonne protesta ; et il fallait l’unanimité des trois ordres pour que l’impôt soit adopté. Montesquiou passa outre et considéra que la majorité suffisait. C’était là encore un attentat « au premier, au plus fondamental des droits de la Bretagne, celui de ne subir d’impôt que consenti au préalable par les trois Ordres dans l’assemblée des Etats<sup>715</sup> ». Les contestations s’abattirent de plus belle, de la part des états, de la noblesse, du Parlement. Montesquiou et l’autorité centrale émirent lettres de cachet et autres menaces de suppression de charges ; et tout rentra dans l’ordre. En apparence, tout au moins...

## 5. La légitimité d’une résistance armée.

### *Des conjurés « déridiculisés ».*

Les gentilshommes impliqués dans la conspiration avaient donc de réels buts politiques, de fortes revendications, de légitimes intentions. Par le truchement de la lutte légale, La Borderie tend à argumenter contre Lemontey ou Colombel, débarrassant les conjurés du ridicule, montrant, aussi, les préjugés à l’œuvre dans les récits de ceux qu’il qualifie d’« écrivains de l’école dite libérale, qui presque tous, abhorrent les provinces et adorent le despotisme pour peu qu’il ait soin d’écrire sur son étouffoir le mot de *centralisation* », ces historiens qui, selon lui, « se sont plu souvent à faire au despotisme ministériel des deux derniers siècles un titre d’honneur de sa lutte persévérante contre la liberté provinciale, en se fondant surtout sur la ridicule impéritie des pauvres provinciaux, incapables de rien entendre à leurs propres affaires sans le secours de cette habileté administrative et de ces flots de lumière incomparable dont Paris était le foyer<sup>716</sup> ».

---

<sup>714</sup> *Ibid.*, ch. IV, p. 111.

<sup>715</sup> *Ibid.*, ch. IV, p. 113.

<sup>716</sup> *Ibid.*, ch. IV, p.111.

Face aux conceptions de Lemontey, La Borderie s'en prend ainsi à « l'effet ou du parti-pris ou de l'ignorance, et peut-être de tous les deux » qui le font « injurier si durement » les gentilshommes bretons. « [Lemontey], nous dit La Borderie, met vraiment la Bretagne en caricature. Sous l'enveloppe froidement correcte de ses phrases académiques la haine perce, et l'on discerne clairement qu'à ses yeux le premier crime des conjurés de 1720, après celui de leur défaite, c'est leur double qualité de Bretons et de gentilshommes. Aussi serait-il superflu de discuter avec [lui] <sup>717</sup>».

Le propos de Colombel, c'est indiscutable, le gêne davantage. C'est que La Borderie, du fait de ses opinions politiques résolument conservatrices, voue une certaine affection pour l'idée centrale qui fait Colombel hostile au complot – le principe d'autorité :

« [Colombel] a [...] choisi pour ses batailles un meilleur terrain. [...] Il veut que les gouvernements soient défendus, même dans la rigueur où la nécessité les entraîne, même contre les émotions irréfléchies de l'opinion publique. Sentiment louable, s'il en fut. Hommage précieux rendu au principe d'autorité. [...] Le sentiment par lui-même est excellent ; mais est-il ici bien à sa place ? <sup>718</sup>».

La réponse est non, évidemment ; et c'est à expliciter son propos que s'ingénie ensuite l'historien.

### *Une résistance armée fondée en droit.*

Par le récit de la lutte des états et du Parlement, La Borderie montrait un pouvoir central coupable de provocations et de despotisme face à une Bretagne impuissante à défendre simplement ses droits contractuels, à conserver ses libertés et ses privilèges.

« Les libertés essentielles de la province, consacrées solennellement par l'édit d'Union, avaient été violées avec éclat, les remontrances des trois Ordres méprisées, l'autorité du Parlement méconnue et insultée, l'opposition de la noblesse, quoique parfaitement légale, châtiée comme une sédition <sup>719</sup>».

Tout était-il fini alors ? « [Ayant] épuisé sans succès toutes les voies et toutes les formes de la résistance légale <sup>720</sup>», les Bretons allaient-ils simplement se résigner ?

---

<sup>717</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 2.

<sup>718</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>719</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 2.

<sup>720</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 2.

« S'arrêter, c'était désertier la constitution bretonne, dont la défense leur semblait un devoir sacré. Continuer, maintenant que toutes les voies légales restaient interdites, c'était se condamner à faire, dans un avenir prochain, appel à la force et au cruel jeu de la guerre civile. Les patriotes bretons en étaient donc arrivés à ce point hasardeux des affaires humaines, où tous les partis à prendre semblent d'un égal péril, où les prudents délibèrent et les mous fléchissent, où les faibles s'effraient et reculent, où les téméraires se précipitent <sup>721</sup>».

Peut-on alors reprocher aux Bretons leur témérité, leur entêtement à reconquérir les libertés dérobées ? Les aurait-on voulu immobiles, souffrant impassible la tyrannie ? Cela eût été faiblesse. D'autant que, théoriquement, le contrat d'Union, synallagmatique, avait été rompu par la France – et n'avait donc plus cours.

« Que les Bretons eussent le droit, au point de vue absolu, de passer de la résistance légale à la résistance armée, cela n'est pas douteux un seul instant. L'édit d'Union [...] était un vrai contrat synallagmatique. La Bretagne était soumise à la couronne de France, à condition que la Couronne respecterait inviolablement ses privilèges, et la Couronne avait accepté cette condition. Or, le premier des privilèges de la Bretagne venait d'être violé. Ainsi la condition de l'Union se trouvant détruite, l'Union en droit cessait d'être. La force seule la maintenait, force injuste et oppressive, contre laquelle les Bretons avaient tout droit de protéger leur pays par tels moyens qu'ils voudraient. Ils pouvaient prendre les armes, ils pouvaient pour mieux se défendre recevoir des secours de toute nation qui voudrait leur en donner ; car l'Union étant rompue ils renaient dans tous les droits et dans le même état d'indépendance qu'ils avaient avant l'Union <sup>722</sup>».

S'en prenant directement à Lemontey et à Colombel La Borderie affirme, clairement : « on ne peut donc sans injustice donner [aux conjurés] les noms odieux de traîtres et de rebelles <sup>723</sup>». La résistance armée est légitime, elle n'est nullement trahison nationale mais s'inscrit dans le cadre contractuel de l'alliance à la France. La faute est entièrement sienne si les futurs comploteurs furent amenés à prendre les armes.

---

<sup>721</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 2-3.

<sup>722</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 4.

<sup>723</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 4. Plus tard, en 1868, La Borderie dira encore, sur ce même sujet : « Quant au reproche banal d'avoir livré leur pays à l'étranger, il serait bien temps d'en faire grâce aux conjurés bretons ; sans quoi ces déclamations, de simplement ridicules, deviendront odieuses, car sous ce faux vernis de patriotisme, chacun verra aisément percer l'effronté mépris du droit, l'immorale apologie de la force brute ». Arthur DE LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, troisième série, tome IV, 1868, p. 206.

### ***Réserves et sympathies.***

En droit absolu, on l'a compris, les Bretons *pouvaient* légitimement employer la force ; le devaient-ils pour autant ? La Borderie n'est pas sans réserves – et c'est à ce moment que la critique de Colombel résonne avec le plus d'écho. En effet, écrit-il, « profondes sont les calamités de la guerre civile ». De plus, « une défaite ne manquerait point d'aggraver le sort de la Province ». Pourtant, contrairement à Colombel ou à Lemontey il n'estime pas la conspiration perdue d'avance ; c'est que, nous dit-il, rien n'autorise à penser que les gentilshommes aient rêvé d'une rupture définitive à la France comme il a été dit ici et là ; ce ne sont que pures chimères. Les ambitions des comploteurs, simplement, suggère-t-il, était de gagner quelques places au cœur de la Bretagne, de s'y établir avec sûreté afin d'obtenir des garanties pour faire sortir de la province Montesquiou et Montaran et ainsi retrouver l'usage des libertés. « Le succès à la rigueur était possible, mais certes très-difficile ».

Toutefois, si La Borderie « n'approuve pas, encore bien moins condemn[e-t-il] la conjuration bretonne ». Suivons ici, une fois encore, son propos :

« Voici une remarque qui me semble importante. Bien des fois, depuis soixante ans, nous avons vu dans nos villes l'émeute promener ses enseignes et ses bataillons funestes ; nous avons pu facilement passer en revue son armée : les soldats sont presque tous des recrues de la misère n'ayant rien à perdre, tout à gagner ; les chefs mêmes, pour la plupart, ont bien plus à espérer de la victoire qu'à craindre de la défaite. Rien de pareil dans la conspiration des gentilshommes bretons. Tous tiennent dans la société de leur temps un rang distingué, plusieurs y font grande figure avec grande naissance et grande fortune ; ceux d'entre eux qui se jugent pauvres ont devant eux un chemin aisé de s'enrichir : un peu de complaisance envers M. de Montesquiou leur vaudra croix et pensions ; tous d'ailleurs peuvent vivre paisibles et honorés, au milieu de leurs enfants, de leurs serviteurs et de leurs vassaux, exerçant cette sorte de royauté rustique et patriarcale [...] ; tous peuvent vivre joyeux dans leurs vieux manoirs. [...] Ils peuvent jouir tranquillement de tous ces biens, et ils y renoncent pour une entreprise dont le succès, fort incertain, leur profitera moins qu'une seule visite chez M. de Montesquiou, dont l'insuccès leur vaudra l'exil, la confiscation, la mort peut-être. Ce n'est donc point l'égoïsme qui les pousse, mais l'amour de la justice et du droit, le culte des vieilles traditions nationales, le désir enfin de ne point léguer à leurs fils une condition pire que celle qu'ils ont héritée de leurs pères. Sentiments nobles et hauts, qui ne sont pas devenus assez communs pour ne plus mériter l'admiration <sup>724</sup>».

---

<sup>724</sup> Toutes les citations de ce paragraphe sont issues de Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VI, p. 5.

La conjuration est le fait d'une élite désintéressée ; voilà qui assure la moralité des acteurs, l'héroïsme de l'acte, loin des ambitions basses et viles de ceux qui se jettent dans l'anarchie de la sédition sans rien n'avoir à perdre. La richesse, le prestige des conspirateurs garantit la grandeur de l'entreprise. Il semblerait que pour La Borderie le processus inverse de celui qu'il reproche à Lemontey fonctionne – c'est sans doute leur double qualité de Bretons et de gentilshommes qui plait tant à l'historien.

## **6. La *conspiration* de Pontcallec. Un engrenage fatal.**

« Deux mots résument tout : les Etats, la noblesse et le Parlement épuisent, pour défendre les droits certains de la province, toutes les ressources de la résistance légale, et le maréchal toutes les ressources de l'arbitraire pour vaincre cette résistance <sup>725</sup>». L'esprit breton, amoureux des libertés, ne pouvait se résoudre ; peu à peu les réfractaires, au nom de la défense de la cause bretonne, allaient se trouver prisonniers d'un engrenage qui conduirait inexorablement à la mort. Constituant le deuxième acte de l'épisode – voici le complot proprement dit.

### ***La distinction Pontcallec/Cellamare.***

Dans la deuxième partie de son étude, La Borderie entend réfuter la thèse qui fait du complot breton une simple ramification de celui de Cellamare – opinion communément admise alors et qui avait tendance ou à réduire les conjurés à « des comparses subalternes d'une intrigue de cour <sup>726</sup>» ou au contraire à amplifier leur dimension de *bouc émissaire*. La théorie, établie depuis le XVIIIe siècle, ne fut remise en cause que par quelques lignes de Lemontey parues en 1832. La distinction entre les deux affaires est ici longuement et très solidement étayée : les disjonctions chronologiques, la spécificité bretonne du complot, tout ceci vient converger en cette conclusion lapidaire :

« Non, ce ne fut point pour servir les prétentions de Philippe V, ni les rancunes de M<sup>me</sup> du Maine, ni les rêves d'Albéroni, que les conjurés bretons s'armèrent. [...] Ils se levèrent pour soutenir le Droit, défendre la Liberté et venger l'Honneur, contre une coterie sans vergogne qui prostituait le nom sacré du Roi à autoriser la parjure, la concussion, l'arbitraire <sup>727</sup>».

---

<sup>725</sup> *Ibid.*, ch. V, p. 139.

<sup>726</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 3.

<sup>727</sup> *Ibid.*, ch. VI, p. 21-22.

Le prestige du complot breton pour La Borderie tient à sa distinction d'avec l'affaire ridicule et honteuse de Cellamare ; une distinction qui, de plus, ne nuit pas à la *martyrisation* des suppliciés : les conjurés bretons demeurent au sein du récit ces boucs émissaire d'une imprécise vengeance du Régent.

### ***La conspiration.***

Spécifiquement bretonne dans ses motifs et ses actions, la conspiration est dessinée comme une pièce tragique – les détails gênants se voient ainsi atténués. Hasards et contingences, il eût suffi simplement que Montesquiou rappelle les exilés, fasse preuve de quelques bonnes volontés et la conspiration fût restée à l'état embryonnaire. « Mais c'était véritablement demander trop d'équité et d'intelligence à ce vieil outil du despotisme <sup>728</sup> ». La sédition se forma alors dans la douceur du dérapage imminent, imperceptible. Les conspirateurs furent *contraints* au complot par les nécessités du temps, sans qu'il n'y ait eu de concertations raisonnées, ni de vraies bases posées ; d'évidence la conspiration s'est construite au feu des événements. L'Acte d'Union destiné à « soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes, sous le respect dû au Roi et à S.A.M. le duc d'Orléans, Régent du royaume, tous les droits et privilèges de la province de Bretagne et les prérogatives de la noblesse <sup>729</sup> » fit naître une Association « d'abord purement défensive et pacifique dans son attitude <sup>730</sup> ». Puis, devant les innombrables « insultes » et « provocations », il devint évident qu'une telle attitude ne suffisait plus, il fallait se réunir, tenir des assemblées ; les premières réunions virent le jour alors qu'Hervieux de Mellac, noble breton, revenait d'Espagne où, de sa propre initiative, il avait discuté avec Philippe V et, demandant l'appui du cabinet espagnol, avait obtenu son accord de principe. Le souverain ibérique ne daignait pas traiter avec un simple particulier, au préalable Mellac devait se prémunir des pouvoirs de la noblesse de Bretagne <sup>731</sup>. Alors il fut décidé de l'assemblée de Lanvaux le 8 avril 1719 qui, vision d'Histoire, constitue le commencement de la conjuration ; les ouvertures de l'Espagne furent acceptées, on réfléchit aux moyens de soulever la Province, on chercha à établir une correspondance avec la noblesse bretonne de Paris, on envoya des émissaires au Poitou où, paraît-il, la noblesse montrait des dispositions défavorables au Régent.

---

<sup>728</sup> *Ibid.*, ch. VII §1, p. 153.

<sup>729</sup> Cité par *Ibid.*, ch. V, p. 142.

<sup>730</sup> Arthur DE LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, p. 44.

<sup>731</sup> Cette chronologie des événements, que La Borderie emprunte à Lemontey, est manifestement erronée ; Hervieux de Mellac ne fut pas en Espagne avant l'assemblée de Lanvaux ; c'est au contraire à Lanvaux que l'idée d'une association à l'Espagne fut émise.

En attendant l'Espagne, les conspirateurs entretenirent dans la province une fermentation des esprits, une « semi-sédition » facile à transformer, pensait-on « en soulèvement général dès que débarqueraient les Espagnols ». Si La Borderie juge positivement la décision des conspirateurs de préluder à la lutte par le refus de l'impôt – « l'Acte d'Union, fondement de la conjuration entière, donnait pour but aux efforts des conjurés la défense des privilèges de Bretagne et en particulier du premier de tous, le libre vote de l'impôt ; l'impôt n'ayant pas été librement voté, on refusait de le payer : rien de plus logique<sup>732</sup> » – il qualifie d'idée funeste que d'attendre avant d'engager le combat l'arrivée des Espagnols ; car les conjurés n'étaient plus maîtres de leur destin. Pour réussir, ils auraient dû, à la manière des « luttes héroïques de Cadoudal<sup>733</sup> », faire appel aux masses, engager une « guerre des partisans<sup>734</sup> » ; on ne peut leur reprocher pourtant de ne pas l'avoir fait, de telles conceptions paraissaient impossibles en ce temps face aux troupes réglées du maréchal. Attendre, attendre l'arrivée des troupes espagnoles – voilà ce qui ruina la conjuration. De n'avoir pas été suffisamment audacieux le complot fut un échec : les Espagnols arrivèrent trop tard, trop peu ; la répression s'abattit, tyrannique et Pontcallec, sur la fin, put écrire à Montlouis, à du Couëdic et à Talhouët de marcher sur Carhaix, Le Faouët ou Quimper<sup>735</sup>, il était trop tard, déjà.

Pour La Borderie la conjuration n'a rien de ridicule ou d'insensée ; et si l'historien reconnaît son audace et sa témérité, il la définit avant tout comme « une revendication armée des libertés de la Province<sup>736</sup> » – et c'est en définitive tout ce qui compte. Certes, présente-t-elle diverses imperfections, de nombreux défauts dans les moyens mis en œuvre. Mais peu importe. La mort des conjurés lave la conspiration de ses derniers péchés. La fin excuse les moyens.

## 7. Arrestation, jugement et supplice.

Le Régent de 1719 excita, par les menaces, la délation, et forma une Chambre Royale de justice, « instrument ordinaire du despotisme<sup>737</sup> ». Les magistrats qui y présidaient étaient des outils aux mains du souverain et de Dubois – au reste davantage absorbés à leurs intrigues et à leurs débauches qu'inquiets du sort des conjurés. Finalement, justice fut faite, expéditive et arbitraire : les derniers chefs actifs de la conjuration furent condamnés à mort, devenant des

---

<sup>732</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VII, p. 167.

<sup>733</sup> *Ibid.*, ch. VII, p. 168..

<sup>734</sup> *Ibid.*, ch. VII §2, p. 169.

<sup>735</sup> Voir *Supra*, p. 40-41.

<sup>736</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, p. 207.

victimes glorieuses de la cause bretonne. La Borderie présente en détail, bien sûr, les circonstances du supplice, la mort des quatre héros, l'indignation qui secoua alors la Bretagne. Ce troisième moment s'inscrit clairement dans l'héritage idéologique et formel des Aurélien de Courson, des Pitre-Chevalier. Ce dernier moment, celui du supplice, a une importance capitale pour l'historien – comme le dit La Borderie, « c'est la mort qui juge la vie <sup>738</sup> ». La grandeur de ces quatre Bretons « immolés au ressentiment d'un ombrageux despotisme <sup>739</sup> » est tout entière contenue en ce dernier événement, qui permet d'assurer, a posteriori une sorte de *caution morale* au complot. Pour l'évoquer, quoi de mieux que d'en appeler, une fois encore, au récit du père carme Nicolas <sup>740</sup>, retravaillé par l'historien « sur plusieurs exemplaires manuscrits », « purg[é] de toutes fautes et de toutes lacunes <sup>741</sup> », et à son saisissant tableau de « la pompe funèbre des quatre derniers martyrs de la liberté bretonne <sup>742</sup> ». Martyrs, mais aussi « héros », « victimes <sup>743</sup> », les quatre condamnés ont les honneurs de l'historien.

Après la pompe, vient l'oraison funèbre ; l'étude se termine, bien sûr, par la *gwerz Pontkalek* du *Barzaz-Breiz*<sup>744</sup> en laquelle se reconnaît « vibrante et toute frémissante comme la trompette du jugement dernier, la grande voix de la Bretagne <sup>745</sup> » – « *Vox populi, vox dei* <sup>746</sup> » clame l'historien. « Sous le nom de Pontcallec, [ce chant] s'applique très-visiblement à tout le mouvement dont ce gentilhomme resta le dernier chef et la principale victime <sup>747</sup> ». Seulement c'est lui qui est aux premières lignes, c'est à lui que l'élégie est dédiée, comme au reste lui est adressée l'étude de La Borderie, « conspiration *de* Pontcallec » – titre aujourd'hui encore admis par l'historiographie pour désigner l'affaire.

## 8. La conspiration *de* Pontcallec.

Ce titre, érigé par La Borderie au sommet de son étude, est, sinon une *invention* de l'historien, du moins une nouveauté en ce XIXe siècle. Aucun auteur jusque là, penché sur le complot, n'avait évoqué ce nom ; on le retrouve simplement, au détour d'une phrase, dans un

---

<sup>737</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. VIII, p. 30.

<sup>738</sup> *Ibid.*, ch. IX, p. 369.

<sup>739</sup> *Ibid.*, ch. IX, p. 369.

<sup>740</sup> *Ibid.*, ch. IX, p. 370-389.

<sup>741</sup> *Ibid.*, ch. IX, p. 370.

<sup>742</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>743</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>744</sup> Reproduite dans *Ibid.*, ch. X, p. 466-468.

<sup>745</sup> *Ibid.*, ch. X, p. 468.

<sup>746</sup> *Ibid.*, ch. X, p. 468.

<sup>747</sup> *Ibid.*, ch. X, p. 465.

article de Louis de Carné de 1832 sur « la Bretagne et son histoire », une simple et unique allusion à « la conspiration de Pontcallec sous Louis XV <sup>748</sup> ». On peut supposer que bien avant que l'écrit ne s'en empare, la mémoire orale avait investi l'affaire de ce nom, effigie pratique qui rattachait le complot à son protagoniste le plus célèbre ; on l'a vu, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Pontcallec sut susciter la mémoire ; pour parler de l'affaire qui l'avait fait connaître, il n'y a certes rien d'étonnant à ce que la mémoire ait associé son nom. Un nom, de plus, qui résonne d'échos vifs et puissants, rappelant la forêt traversée du Scorff, figurant du même nom le château, dernier bastion de la résistance, où se joua un temps ce que d'aucuns nommèrent « la guerre du *Pontcallec* <sup>749</sup> », nom rayonnant et riche, où persiste, comme un dernier écho, les fragrances arides de terres sauvages et poétiques <sup>750</sup>.

Plusieurs indices me semblent témoigner d'une transmission orale du nom « conspiration de Pontcallec » avant sa fixation à l'écrit par La Borderie. Tout d'abord, Louis de Carné évoque le nom comme une chose sûre et avérée, comme une dénomination claire, évidente. L'auteur, originaire de Cornouaille, y avait dû sans doute entendre l'expression. Enfin, La Borderie, loin de se revendiquer l'auteur de la formule, affirma en son introduction avoir « cru devoir maintenir en tête de récit le nom de *Conspiration de Pontcallec*, passé en usage <sup>751</sup> ». Un usage que les traces écrites et publiées n'ont pas su retranscrire – mais que l'on devine en creux, en traces de mémoire implicites.

Si La Borderie accorde à Pontcallec la place centrale par le titre de son récit, notons qu'il est loin d'en être de même au sein de ce dernier ; au reste, l'historien, en introduction, nous avait prévenu : « Pontcallec ne [se] montrera que fort tard et seulement presque à la veille de son sacrifice <sup>752</sup> ». Le marquis n'y est en effet guère cité à plus de trente reprises – si l'on excepte, on le fera, le texte du confesseur. La première intervention du personnage ne se fait qu'au chapitre VII §2 de l'étude – c'est-à-dire aux environs de la page 130 <sup>753</sup> – sa description couvre dix-huit lignes <sup>754</sup>. Ses participations au sein de l'affaire, à l'exception peut-être des derniers moments où il se fit effectivement meneur, sont quasi négligeables, sans réel impact ;

---

<sup>748</sup> Louis de CARNE, « De la Bretagne et de son Histoire », *Revue européenne*, tome V, 1832, p. 248-274, p. 260.

<sup>749</sup> L'expression vient probablement de l'interrogatoire de Mme de Montlouis, cité par Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 75 et 76 n. 1.

<sup>750</sup> S'interrogeant sur l'expression « conspiration de Pontcallec », Philippe Le Moing-Kerrand en arrive à cette conclusion : « L'expression sûrement parut commode et bien « sonnante » ». Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec : la passionnante histoire d'un grand domaine breton*, Plougoumelen, P. Le Moing-Kerrand, 1997, note p. 76.

<sup>751</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, Introduction, p. 4.

<sup>752</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 4.

<sup>753</sup> Rappelons que le récit de La Borderie fait 220 pages.

<sup>754</sup> *Ibid.*, ch. VII § 2, p. 162-163.

seulement La Borderie évoque-t-il l'étendue de ses biens, la richesse de ses terres<sup>755</sup>. Le reste des informations sur le personnage dont dispose l'historien provient exclusivement de deux sources : le récit du confesseur qui décrit Pontcallec en pieux et glorieux martyr ; et la *gwerz*, que suit La Borderie, affirmant, avec elle, que le marquis mourut à vingt-deux ans et qu'il fut dénoncé par un gueux de la ville.

Il y a donc dissymétrie entre le Pontcallec d'effigie, qui donne son titre au récit, et le réel conspirateur, dont le rôle semble mineur. Etrange expression que cette « conspiration de Pontcallec » dont La Borderie lui-même reconnaît les limites :

« Ce fut bien plus qu'une conspiration, et la conspiration même ne fut, à vrai dire, que le dernier acte d'une lutte plus haute, longtemps soutenue au grand jour, sur le terrain légal, par une province que d'odieuses violences et de perfides provocations livrèrent enfin aux conseils du désespoir [...] Le marquis de Pontcallec ne fut ni le seul ni le premier chef du complot, et ne parut même pas dans la lutte légale<sup>756</sup>».

Titre donc « fort inexact », comme La Borderie le répètera en 1893 à l'occasion de ses cours à la faculté d'histoire de Rennes – « le titre qui conviendrait le mieux [...] serait : *Association bretonne de 1718 pour la défense des libertés de la Bretagne*<sup>757</sup> ». Alors quoi ? Pourquoi avoir conservé ce titre « resté en usage » quand l'étude attentive de l'affaire démontre l'inanité d'un tel « frontispice » ? Hiatus béant entre la tradition mémorielle – où Pontcallec occupe une place de choix – et le discours érudit – donnant au personnage le rôle secondaire qu'il joua *réellement*. Les héros de l'histoire, dit-on, ne sont pas ceux du peuple<sup>758</sup> ; mais l'histoire bretonne était alors conciliante. Il faut voir, me semble-t-il, par cette conservation de l'effigie Pontcallec, un tribut offert par La Borderie à la tradition mémorielle ; la place de notre figure, au sommet du récit, en allusive représentation de l'affaire, se fait d'essence symbolique et mémorielle :

« Le marquis de Pontcallec ne fut ni le seul ni le premier chef du complot, et ne parut pas même dans la lutte légale. Mais sur l'échafaud il parut le premier, – le premier par la naissance, la

---

<sup>755</sup> *Ibid.*, ch. VII § 2, p. 163

<sup>756</sup> *Ibid.*, Introduction, p. 4.

<sup>757</sup> Arthur de LA BORDERIE, *La Bretagne aux temps modernes, 1491-1789. Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des lettres de Rennes en 1893-1894*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1895, p. 166.

<sup>758</sup> « Les célébrités du peuple sont rarement celles de l'histoire, et quand les bruits des siècles reculés nous sont arrivés par deux canaux, l'un populaire, l'autre historique, il est rare que les deux formes de la tradition soient pleinement d'accord l'une avec l'autre. » Ernest RENAN, « La poésie des races celtiques » in. *Essais de morale et de critique*, Paris, M. Lévy, 1859, note p 429.

fortune et la jeunesse, – et de son sang bravement versé il acheta l'honneur de donner son nom à la tragédie. Qui oserait contester son droit ? <sup>759</sup>»

### **9. La concrétion du mythe.**

C'est alors comme si la légende et l'histoire s'associaient, l'une à l'autre, pour construire le *mythe* de Pontcallec. Le personnage reste obscur et peu connu ; les motifs de la tradition mémorielle, non retravaillés au peigne fin de l'histoire, se perpétuent malgré l'étude de La Borderie – Pontcallec conserve ses vingt-deux années, sa trahison est toujours le fait d'un gueux citadin, sa marche au supplice est toujours édifiante. C'est comme si désormais la légende et l'histoire se confortaient l'une l'autre, se renforçant de leurs pressions ajoutées : La Villemarqué fournit le personnage déjà formé, teinté d'une idéologie Blanche, en même temps que l'attestation d'une mémoire bretonne et d'une complicité populaires ; le père Nicolas offre la caution morale du récit édifiant, le certificat de « foi pure » pour Pontcallec et ses trois complices ; La Borderie dépoussière les cadres et les circonstances qui ont vu le héros opérer, *invente* la conspiration en objet d'histoire, sans pour autant toucher à la figure, à peine esquissée. La légende, entre gwerz et récit du confesseur, dessine le personnage, l'histoire le contexte dans lequel il s'est mêlé ; d'un côté il y a représentation figurée du martyr en champion (catholique) de la cause bretonne, de l'autre analyse précise et définition de cette même « cause », avec l'assurance que donne le récit d'histoire. Ainsi l'épisode devient modèle, haut fait d'armes. Ainsi Pontcallec est érigé en symbole, en représentation. La perception de la figure s'enrichit de cette association entre l'histoire – qui fournit le cadre, la conjuration, les décors et les thèmes – et la légende – qui apporte avec elle, comme en son sein, des impressions et des symboles, des enjeux et des représentations, des couleurs, des fragrances – tout ce qui fait la force et l'intensité de l'attachement mémoriel, tout ce qui fonde ce lien obscur et charnel de mémoire reconduite et renouvelée.

### **10. Les échos de La Borderie. *L'historien de Pontcallec.***

Tout cela est d'autant plus remarquable qu'on connaît le prestige et la notoriété de La Borderie ; son article – malgré qu'il n'ait jamais été publié exclusivement de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, comme c'eut pu être le cas par exemple de ses articles sur les Bonnets Rouges – connut une importante postérité, alimentant un courant d'intérêt pour l'affaire, qu'il

---

<sup>759</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, Introduction, p. 4.

contribua grandement à faire connaître. Et l'ombre de l'historien sur la mémoire du complot breton ne s'arrête pas là ; de 1861 à 1892 on lui doit six articles qui, de près ou de loin, évoquent ou l'affaire ou la généalogie de Pontcallec<sup>760</sup> ; La Borderie intégra aussi l'épisode dans ces cours d'histoire de Bretagne qu'il donna à l'Université de Rennes, des cours publiés en 1905<sup>761</sup>. Il fut ainsi rapidement érigé en *père spirituel*, en *inventeur de la conspiration*. A l'occasion de son élection à l'Institut, le poète Louis Tiercelin lui dédia un poème, évoquant, en son carrousel de « vieux guerriers [...] / choyant l'historien qui narra leurs exploits<sup>762</sup> », Pontcallec, aux côtés de Nominoë ou du duc Jean II ; et lorsque survint sa mort, en 1901, un anonyme « disciple<sup>763</sup> » écrivit dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* un hommage à l'érudit, désigné, en note, comme « l'historien de la Conspiration de Pontcallec<sup>764</sup> ».

Un lien fort s'établit entre l'événement et son premier grand historien ; en 1868, La Borderie ne put rester muet devant les mauvais traitements que fit subir à la mémoire de la conjuration bretonne l'historien Louis de Carné ; cette conjuration qui fut un peu la sienne, *son propre fils*, comme il le dit lui-même :

« Croyez-vous qu'un père, après avoir de son mieux élevé son fils et lui avoir fait une éducation, non certes exempte de lacunes ni d'imperfections, mais qui cependant lui permet d'entrer déceimment dans le monde et de courir carrière, – croyez-vous que ce père puisse jamais se désintéresser du sort ultérieur de son enfant ? Si ce fils, ayant quitté le nid paternel, en train de parvenir à la fortune, trouve devant lui quelque obstacle, ou s'il s'écarte de la voie droite où son père a prétendu l'engager, pensez-vous que celui-ci doive rester inerte, indifférent et regarder, les bras croisés ? Non, évidemment. Hé bien, vis-à-vis de certaines parties du livre de M. de Carné, notamment du chapitre VI (*la Régence et la conspiration de Pontcallec*), je me trouve, à peu de choses près, dans la situation de ce père<sup>765</sup> ».

Assurer l'honneur de l'affaire fut une des principales tâches à laquelle s'appliqua l'érudit ; perpétuer la mémoire positive d'un épisode qu'il avait su ériger en enjeu mémoriel. Complot

---

<sup>760</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Le Quémenet-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des fiefs-de-Léon et de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, cinquième année, tome X, 1861, p. 372-387 ; « Les sieurs du Quémenet-Héboi et du Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1862, sixième année, deuxième série, tome II, p. 213-235 ; « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, troisième série, tome IV, 1868, p. 42-64, 200-216, 262-293 ; « Pamphlet breton contre le régent (1719) », *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*, tome IV, 1881, p. 71- 86 ; « Interrogatoires du marquis de Pontcalec », *op. cit.*, 1892 ; « Interrogatoire du sieur de Montlouis », *op. cit.*, 1892.

<sup>761</sup> Arthur de LA BORDERIE, *La Bretagne aux temps modernes, 1491-1789...*, *op. cit.*

<sup>762</sup> Louis TIERCELIN, « A Monsieur A. de La Borderie » in. *Les cloches*, Paris, A. Lemerre, 1891, p. 69-73.

<sup>763</sup> Il s'agit en réalité de l'Abbé Paul Paris-JALLOBERT.

<sup>764</sup> Un DISCIPLE [Abbé Paul Paris-JALLOBERT], « Hommage à M. de La Borderie », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome XXV, 1901, p. 185 n. 1.

<sup>765</sup> Arthur DE LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, p. 44.

digne d'intérêt, fort en rebondissement, chargé d'émotion ; les années qui suivent l'étude de La Borderie offrent à l'affaire, et à son personnage éponyme, le rôle *premier* qui leur avaient longtemps été refusé dans l'historiographie et la mémoire bretonnes.

### **III. Le temps du consensus – 1859-1898.**

Les années 1859-1898 – cette dernière date correspondant à l'année de création de l'Union régionaliste bretonne – sont le cadre d'un premier *moment Pontcallec*, monopolisé par l'histoire. Une dizaine d'écrits traitent spécifiquement de la conjuration ; une dizaine d'autres articles abordent le sujet – sans compter les romans ou les poèmes. L'histoire, toujours, suit le fil tendu par La Borderie : la conspiration est ce « rêve patriotique conçu par des cerveaux ardents <sup>766</sup> » qu'étudie le marquis de Bellevüe ; comme le dit, en 1891, l'historien Le Digabel :

« Entre les faits intéressants que présente notre histoire, il n'y en a aucun qui, à son heure, ait excité plus vivement l'admiration et la pitié que la conspiration de Pontcallec. Il n'en est pas qui, même de nos jours soit de nature à émouvoir davantage le sentiment patriotique <sup>767</sup> ».

Symptomatique, ce dernier extrait est tiré du premier article paru dans le premier numéro de la *Revue morbihannaise* ; il fait écho au long article de La Borderie, qui ouvrit, lui, la *Revue de Bretagne et de Vendée* en 1857. Sans doute doit-on y voir un symbole, celui d'un Pontcallec promu parrain d'une nouvelle histoire de Bretagne telle que profilée dans le second XIXe siècle.

#### **1. La structuration politique.**

Homogénéité et unité d'ensemble ; les conceptions sont unanimes, et dressent un tableau fort positif de la conspiration bretonne. Il faut dire que l'épisode, le personnage avaient des raisons de plaire. En plein temps de bretonisme triomphant, une effigie aussi typique que celle du marquis ne pouvait que séduire : figure rurale, conservatrice, elle incarnait un idéal breton, celui d'une parfaite harmonie sociale entre noblesse et paysannerie, mâtinée de nostalgie et de romantisme aux fragrances contre-révolutionnaires – à demi-mots, il faut voir bien sûr la

---

<sup>766</sup> François-Xavier FOURNIER DE BELLEVÜE, « La conjuration de Pontcallec dans le pays de Ploërmel », *Bulletin Archéologique de l'Association bretonne*, tome XXVIII, 1910, p. 53.

<sup>767</sup> J. LE DIGABEL, « La conspiration de Pontcallec », *Revue morbihannaise*, n°1, mai 1891, p.21.

légitimation historique d'une société rurale idéalisée et de plus en plus menacée par l'irrépressible montée de la société urbaine.

L'épisode trouve sa cohérence et son unité dans l'opposition, réelle *et* fantasmée, à une France continuellement encline au despotisme. Pontcallec est un de ces héros breton, champions des libertés autant qu'ennemi de la centralisation. La Borderie, finissant son étude, a habilement résumé ce trait essentiel au personnage :

« Dans la lutte des Bretons contre Montesquiou, qui donc attaquait la loi, le droit, la tradition ? Montesquiou, apparemment. [...] Quant aux Bretons, ils représentaient, eux, une cause sacrée, la cause des libertés provinciales et de la constitution traditionnelle de la France. [...] Ce que l'on n'a pas assez remarqué, c'est que la liberté s'est surtout développée en France dans les institutions de la Province et de la commune. [...] Richelieu [...] la respecta ; Colbert et Louis XIV la brisèrent afin d'élever sur ses ruines la centralisation administrative. [...] En France, la centralisation, opérée par la confiscation de tous les droits et de toutes les libertés, a été, dès Louis XIV, le principe de la révolution et le comble du despotisme.

Voilà pourquoi ceux qui ont lutté contre elle sont à mes yeux les champions d'une cause sacrée, – la cause immortelle, impérissable, de la tradition, du droit et de la liberté. Voilà pourquoi les Bretons, qui, de 1717 à 1720, combattirent si fermement contre le despotisme, méritent la sympathie de tous les nobles cœurs ; pourquoi les quatre gentilshommes décapités sur l'échafaud du Bouffay doivent être inscrits au lieu le plus glorieux de notre martyrologe ; c'est là le dernier sang versé pour la loi, la constitution et la liberté bretonne ! <sup>768</sup>»

L'épisode prend corps autour de la querelle jacobine. Ainsi investie de nouvelles idées-forces, la conspiration de Pontcallec, en définitive, est une lutte contre la centralisation – ce despotisme anti-provincial –, elle est combat des Bretons, qu'incarne sa fière noblesse, contre les sbires du pouvoir central, représentations honnies du jacobinisme parisien. Mémoire conservatrice et blanche ; il ne faut pas s'étonner si des républicains comme Prosper Levot – dont la *Biographie Bretonne* en deux volumes<sup>769</sup> ne possède pas d'entrée sur Pontcallec<sup>770</sup> – ou François-Marie Luzel – qui recueillit vraisemblablement une version de la gwerz « Maro Pontkalek » sans jamais la faire publier<sup>771</sup> – aient eu de fortes réticences à évoquer la figure.

---

<sup>768</sup> Arthur DE LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. X, p.472-473.

<sup>769</sup> Le premier volume fut publié en 1852, le second en 1857.

<sup>770</sup> Il faut dire que l'objectif explicite de l'ouvrage était de faire entendre une autre voix que celle des « monarchistes et des clercs ». Voir à ce propos l'introduction de Jean-Yves GUIOMAR in. Guillaume LEJEAN, *Charrette suivi de Cadoudal. Extraits de la Biographie Bretonne...*, Rennes, Les Perséides, 2006.

<sup>771</sup> Yann-Ber Piriou écrit à ce propos : « Il n'y a pas de version de la gwerz Pontcallec dans les *gwerziou* de Luzel. J'ai recueilli, à la fin des années 60, dans une ferme, distante de quelques champs de la ferme natale de Luzel, une ferme habitée par la même famille depuis plusieurs générations, une version de la gwerz de Pontcallec qui m'a été chantée par une vieille femme qui se souvenait avoir vu dans son enfance une des sœurs de Luzel

Une figure teintée de nostalgie, comme le font sentir les mots de La Borderie, nostalgie d'une indépendance passée, révolue, d'une liberté bretonne évanouie. La réminiscence de Pontcallec, toujours, se fait le fer de lance d'une apologie déclamatoire de *l'entité* Bretagne, culturelle plutôt que politique, romantique à défaut d'être réellement contestataire. Le personnage est ainsi revêtu d'un tissu symbolique qui lui assure désormais une relative envergure.

## 2. Le marquis de Pontcallec : un mythe à maturité.

Temps glorieux à sa mémoire; le personnage est de plus en plus approché, étudié; sa mémoire se forme dans la variété des discours mis en jeu.

L'histoire lui conserve cet étrange traitement fait d'une glorification de principe à sa figure et d'une relative indifférence de traitement – c'est-à-dire qu'on reconnaît la place mineure du personnage au sein du complot, et il n'est souvent qu'évoqué rapidement, mais jamais pourtant ne remet-on en cause sa légitimité à représenter l'affaire. La connaissance de Pontcallec n'évolue guère; quelques traits généalogiques viennent compléter son portrait grâce à de nouveaux articles de La Borderie – rien de plus.

La méconnaissance du personnage, loin d'empêcher sa relecture, l'excite au contraire; il devient peu à peu *héros* dans la vacuité de son image. Cas d'héroïsation le plus extrême, citons cette séance littéraire organisée par l'Académie de Rhétorique du petit Séminaire de Sainte-Anne, le 27 décembre 1892, sur le thème du « marquis de Pontcallec »<sup>772</sup>, dont le compte-rendu a été transmis par l'abbé vannetais Maximilien Nicol<sup>773</sup>. Les élèves préparèrent chacun, pour l'occasion, quelques devoirs relatifs à la figure du « célèbre marquis »<sup>774</sup>.

Le thème n'est pas vraiment nouveau, onze ans plus tôt, déjà, la *conspiration* avait donné lieu à une séance du même petit Séminaire<sup>775</sup> – la conspiration était alors érigée en « un des

---

traverser sa ferme pour se rendre à la messe. L'honnêteté de cette femme n'est absolument pas à mettre en question; mais ce que l'on peut souligner, c'est que la sensibilité politique de cette femme est nettement plus conservatrice, ou de tendance plus catholique, ou monarchique, que celle de la famille de Luzel ». Yann-Ber PIRIOU, « Débats » in. Tanguy DANIEL et Fanch ROUDAUT (dir.), *La Bretagne, une Province à l'aube de la Révolution*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1989 p. 287.

<sup>772</sup> Cet article, disponible aux Archives d'Ille-et-Vilaine, côte 4 J 4014, ne possède pas de références précises; seulement peut-on supposer une publication dans la *Revue morbihannaise* ou dans la *Semaine religieuse de Vannes* dont Maximilien Nicol était le directeur. Maximilien NICOL, « Le marquis de Pontcallec », vers 1892-1893, Archives d'Ille-et-Vilaine, 4 J 4014.

<sup>773</sup> Nous l'avons reproduit en **Annexe 4**.

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>775</sup> Maximilien NICOL, « La conspiration de Pontcallec », vers 1881-1882, Archives d'Ille-et-Vilaine, 4 J 4014. Nous avons également reproduit ce compte-rendu en **Annexe 4**.

faits les plus saillants de notre histoire nationale », un fait qui « méritait d'être étudié par des jeunes Bretons, car les conspirateurs ne s'insurgeaient pas contre la France et son roi ; mais luttant pour les franchises de la Bretagne garanties par un pacte solennel, ils voulaient battre en brèche l'influence néfaste du Régent et, sans rompre avec la France qu'ils aimaient, conserver à notre province sa physionomie particulière et ses antiques privilèges<sup>776</sup> ». L'attachement à la figure de Pontcallec, à la Bretagne, on le voit, n'abolit nullement l'identité française.

En 1892, donc, le programme de la séance visa tout entier à dresser le tableau de Pontcallec, ce héros solitaire : « [les Académiciens] veulent montrer en lui le patriote, l'homme et le chrétien ». *Patriote*, Pontcallec est dessiné en meneur des « guérillas bretonnes », en chef d'une « guerre des partisans<sup>777</sup> » ; *homme* bon, il paie des cours aux enfants les plus doués de sa juridiction ; puis suit bien sûr son aura de *chrétien* pardonnant à ses ennemis, s'avancant bon au-devant du sacrifice, martyr glorieux dans la plus pure tradition du confesseur Nicolas.

Le personnage de Pontcallec est ainsi en cette fin de XIXe siècle, l'objet d'attention des écoles catholiques de Bretagne, ce qui contribua fort à répandre son image et sa mémoire, à la concrétionner en héros martyr et patriote. Même teinte politique catholique et conservatrice, même capacité à imprimer sa marque sur les esprits, voilà l'*Istor Breiz ou Histoire populaire de la Bretagne*, parue pour la première fois en 1869, rédigée à la fois en français et en breton par une religieuse de Crozon, Anne de Jésus, « fille du Saint-Esprit »<sup>778</sup>. Populaire, l'ouvrage eut un réel succès, dont témoignent les rééditions successives – la quatrième date de 1894. Au sein de la vingt-troisième veillée consacrée à notre marquis<sup>779</sup>, auréolé pour l'occasion, deux documents viennent illustrer l'histoire, la *gwerz*, dont l'auteur emprunte l'essentiel du récit, et la *relation du père carme*, quasi paraphrasée sur la fin de la veillée.

Voici, et il y en aurait d'autres encore, deux stratégies de la pédagogie, deux façons de la transmission du souvenir par l'enseignement scolaire catholique et par la vulgarisation d'histoire. Dans les deux cas, l'ouvrage permit non seulement de répandre plus encore le souvenir du marquis dans les campagnes bretonnes, de toucher un très large public, mais, par delà-même, de le transformer, ce souvenir, si besoin en était encore, en *mémoire*, c'est-à-dire en discours tissé de motifs et porteur de sens. Une mémoire qui s'harmonise et se « politise »

---

<sup>776</sup> Maximilien NICOL, « Le marquis de Pontcallec », *op. cit.*, p. 8.

<sup>777</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>778</sup> Anne de JESUS, *Istor Breiz ou Histoire populaire de la Bretagne en breton et en français racontée en trente-six veillées par un pauvre chercheur de pain*, Brest, Lefournier, Quimper, Salaun, 1894 (1<sup>ère</sup> ed. 1869). Voir à ce sujet, l'analyse détaillée de Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 275 ainsi que l'article que ce même Joël Cornette a récemment dédié à l'ouvrage dans le numéro 44 des *collections de l'Histoire*, juillet-septembre 2009, « Trente-six veillées pour la Bretagne », p. 62-63.

à mesure que se fige une image du héros et que celle-ci, par la variété des discours qui la portent, *imprègne* l'ensemble des couches sociales bretonnes – aussi bien les érudits et les élites locales, volontiers attentifs aux discours historiques, que les classes populaires, par l'entremise de l'enseignement et des ouvrages de vulgarisation en français et en breton.

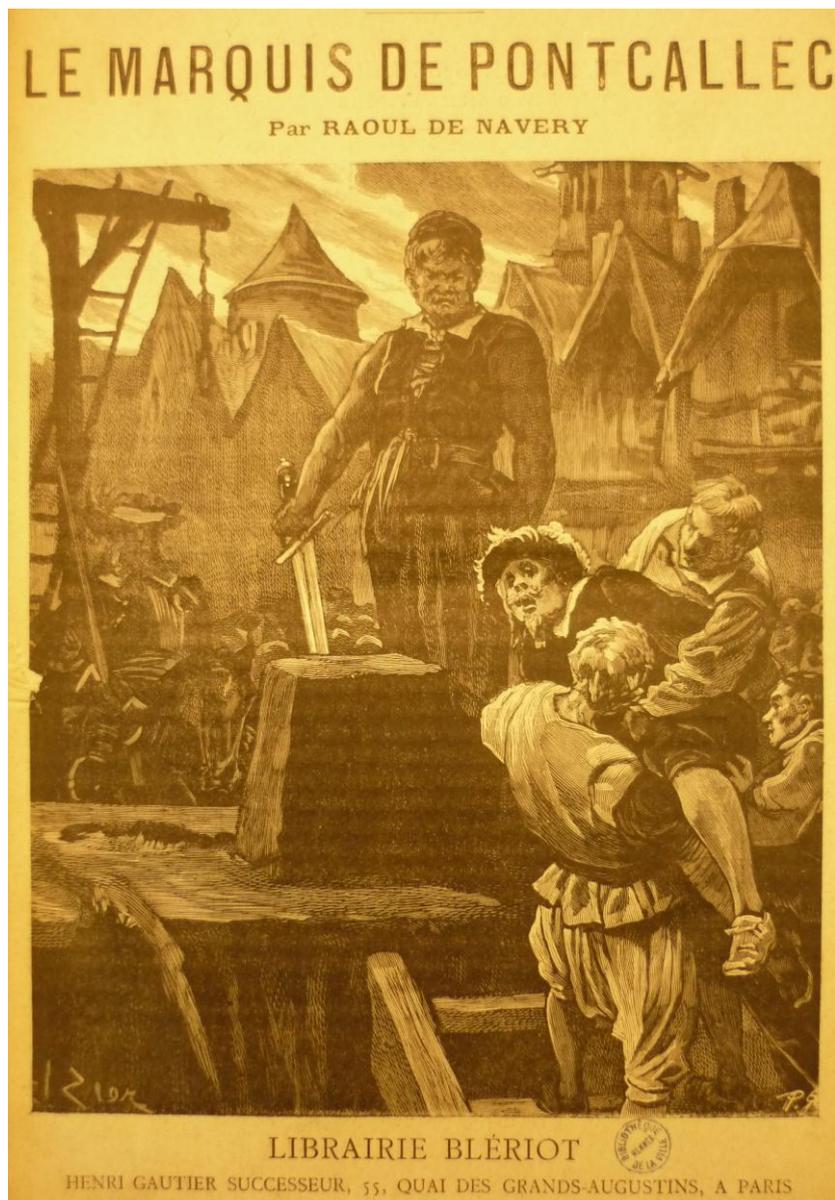
Les romanciers se mirent également à populariser l'image désormais fixée de Pontcallec – et c'est là l'œuvre de Raoul de Navery, spécialiste du roman populaire. Son *Marquis de Pontcallec* construit le héros en relation étroite, comme subordonnée, à deux sources, toujours les mêmes – la *gwerz* et le récit du confesseur<sup>780</sup>. Notre personnage y est un bon gentilhomme, défenseur des pauvres, sauvant de la noyade trois jeunes paysans dans les premières pages du roman, se lançant dans la conspiration pour faire plaisir à son peuple, malgré les doutes qui le tiraillent ; conspiration volontiers grossie et amplifiée, elle se fait lutte provinciale, pré-chouannerie qui échoue dans une bataille finale aux accents terribles, où le château de Pontcallec, forteresse assiégée, oppose les troupes du marquis à celle du terrible Montaran. Finalement, Pontcallec, trahi par un gueux, meurt tandis qu'un personnage secondaire du récit prend son luth et entame quelques notes, quelques accords, quelques mots ; le chant Pontcallec tel que retranscrit dans le *Barzaz-Breiz* jaillit alors, en épilogue, façonnée par un personnage du roman<sup>781</sup>. « Toi qui l'as trahi sois maudit ! sois maudit ! ». Il ne semble pas exagéré de dire que le roman n'est finalement qu'une adaptation littéraire de la *gwerz* du *Barzaz-Breiz*, une contextualisation de son propos. C'est sur elle que se conclut le roman, c'est à l'invention de la *gwerz* qu'aboutit le récit – triste plainte d'un peuple qui vient de perdre son héros et les idéaux politiques dont il est désormais affublé. Bannière blanche, société traditionnelle, Bretagne de la liberté ancestrale – tout meurt au supplice du bon marquis. Le Bouffay a guillotiné l'idole.

---

<sup>779</sup> Anne de JESUS, *Istor Breiz...*, *op. cit.*, p. 408 et 420-432.

<sup>780</sup> Raoul DE NAVERY, *Le marquis de Pontcallec*, Paris, Blériot, 1878, 216p. A noter ce récit est fort inspiré de celui d'Adolphe-Mathurin de LESCURE, *Les chevaliers de la mouche-à-miel*, *op. cit.*, paru en 1874.

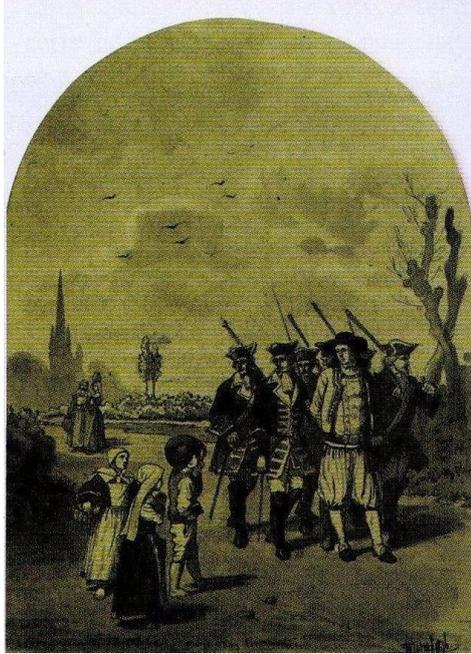
<sup>781</sup> Il en est de même à la fin du roman d'Adolphe-Mathurin de LESCURE, *Les chevaliers de la mouche-à-miel*, *op. cit.*, vol. 2, p. 320-325.



Au reste, la *gwerz* du *Barzaz* reste fort vivace dans les esprits en ce deuxième XIX<sup>e</sup> siècle : on sait, par exemple, qu'en 1875, au séminaire de Quimper, Jean-François Abgrall, futur provicaire du Tonkin méridional, demanda à son frère de lui apprendre l'air du chant *Maro Pontkallek* – « Je me suis mis dans la tête, dit-il, que ce doit être très beau, et je ne serai pas à l'aise tant que je n'aie vu ce que c'est<sup>782</sup> » ; en 1884 l'artiste Théophile Busnel lui dédia une illustration dans un de ses albums de croquis<sup>783</sup> :

<sup>782</sup> Cité par H. PERENNES, *Quarante-deux ans sous le soleil de l'Indo-Chine. Un grand Breton Jean-François Abgrall, des Missions Etrangères, provicaire du Tonkin méridional (1854-1929)*, Saint-Brieuc, 1933, p. 408.

<sup>783</sup> Théophile BUSNEL, *L'arrestation de Ponkalec*, (vers 1860-1901), reproduit dans Denise DELOUCHE, « Théophile Busnel, catholique et breton. Quelques remarques à propos des dessins de sujet breton d'un carnet conservé à la bibliothèque de Rennes métropole » in *Mélanges. Hommage à Xavier Ferrieu (1952-2005)*, Rennes, Ville de Rennes et Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2007, p. 75.



« L'arrestation de Ponkalec »  
par Théophile BUSNEL. 1884.

« *Vox populi, vox dei*<sup>784</sup> » disait La Borderie évoquant cette même gwerz ; ce à quoi J. Le Digabel ajoutait :

« Nul ne contredira que ce chant populaire n'ait été la voix de la vérité : la Bretagne a [ainsi] exprimé ce qu'elle savait et ce qu'elle sentait. S'il y a eu des voix discordantes, animées par la passion ou le préjugé, toujours l'accent de cette *poésie*, soutenu par les affirmations de *l'histoire*, glorifiera Pontcallec, ses amis et sa cause, en maudissant ceux qui les ont trahis, jugés, condamnés<sup>785</sup> ».

Entre un souvenir populaire *réel* – la découverte de six gwerzioù *Pontkallek* entre 1891 et 1913 en sembla alors une démonstration éclatante – mais enjolivé, une attention soutenue à un Pontcallec défini par son patriotisme, sa bonté et sa foi, saupoudrée d'une méconnaissance réelle du personnage « d'histoire » et une histoire fort complaisante présentant la conspiration, à la façon du marquis de Sécillon, comme « une des plus grandes manifestations de la nationalité bretonne<sup>786</sup> » – voilà le mythe avéré, *épanoui* dans l'entrelacs de ces trois notions.

Mémoire forte, Pontcallec est devenu une voix de Bretagne, une incarnation de sa souffrance, de sa générosité, de son existence même. Mémoire cruelle aussi pour certains, dont la célèbre aventurière Véfa de Saint-Pierre qui naquit en 1872 en Basse-Bretagne ; on lui

<sup>784</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, ch. X, p.468.

<sup>785</sup> J. LE DIGABEL, « La mort de Pontcallec. Elégie populaire en dialecte vannetais », *Revue morbihannaise*, n°1, mai 1891, p. 344.

raconta, enfant, qu'un de ses ancêtres, Gabriel de Saint-Pierre, homme de cour, renseigna le roi sur les agitations « séparatistes <sup>787</sup> » bretonnes de 1675 ; tant et tant, disait-on, qu'un de ses voisins, le marquis de Pontcallec, excédé, vint l'assassiner le 23 juin de cette même année. « Que son ancêtre fut un traître, écrit Claire Alraux, la biographe de Véfa de Saint-Pierre, à une cause qui de surcroît lui paraissait juste, désola l'enfant. Ce sentiment grandit avec l'âge. Toute sa vie, elle eut honte de ce Saint Pierre, espion à la solde du roi de France <sup>788</sup> », lui qui avait eu l'audace d'attaquer Pontcallec. « [Véfa de Saint-Pierre], poursuit Claire Alraux, but la coupe jusqu'à la lie et tout cela pour rien : on s'était trompé de marquis de Pontcallec <sup>789</sup> ». Le meurtrier en effet était Alain de Guer, le grand-père de notre marquis, et non l'affable Chrysogone-Clément.

L'anecdote est révélatrice : à la toute fin du XIXe siècle Pontcallec est une figure forte de la mémoire bretonne, une figure de référence, chargée d'un fardeau politique, et effleurant les sentiments *identitaires* de sa province. Ainsi une jeune bretonne put en ce dernier XIXe siècle considérer son ancêtre comme un traître pour avoir, pensait-elle, désobéi au *héros*.

Certes, pour Pontcallec, les temps avaient bien changé.

### 3. Quand Pontcallec était intouchable...

En Bretagne, voici donc venu le *temps du consensus* – rendu d'autant plus aisé que la fin du XIXe siècle fut conjointement marquée par l'inertie de l'historiographie *bleue* ; elle délaissa complètement l'épisode, du fait, peut-être, d'une certaine dilution du problème chouan et de *l'anecdotisme* d'un complot qui demeurerait, il est vrai, un fait mineur d'histoire.

Ce consensus se traduisit par une susceptibilité accrue des historiens de Pontcallec : la figure, désormais *incarnation* provinciale, *héroïsée*, n'acceptait plus les écarts ; la moindre médisance donna lieu à querelle. J. Le Digabel ne se priva pas ainsi d'accuser « ces voix discordantes, animées par la passion ou le préjugé <sup>790</sup> » qui se permirent un jour de dénigrer Pontcallec ; Maximilien Nicol, dénonça férocement « ces *détracteurs* de Pontcallec, car plus d'un écrivain cédant à des passions mesquines, a essayé de déprécier celui que le peuple, dans

---

<sup>786</sup> Marquis de SECILLON « Les Rohan-Pouldu au pays de Guérande », *Revue historique de l'Ouest*, troisième année, 1887, p. 7.

<sup>787</sup> Ce mot est de Claire ARLAUX, *Une amazone bretonne. Véfa de Saint-Pierre, 1872-1967*, Spézet, Coop Breiz, p. 19.

<sup>788</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>789</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>790</sup> J. LE DIGABEL, « La mort de Pontcallec. Elégie populaire en dialecte vannetais », *op. cit.*, p. 344.

les plaintes où parle son cœur, se plaît à nommer le *bon marquis*<sup>791</sup>». Au sein des querelles mineures qui émaillent la période, nous voyons à l'œuvre l'enjeu mémoriel que constitue Pontcallec, un enjeu qui sous-tend, désormais, toute allusion au personnage.

### ***La querelle du Bouffay***<sup>792</sup>.

En 1864, Jean-Charles Renoul rédigea un long article sur *le Bouffay* de Nantes. Il y présentait une version élégiaque du complot, où, dans l'héritage des écrivains nantais<sup>793</sup>, le pittoresque le disputait à l'anecdotique. Mais les temps ont changé ; et Alfred Lallié répondit à Renoul, reprit en détail ses erreurs, critiqua sa vision de l'affaire pourtant fort généreuse eu égard des conjurés :

« M. Renoul [...] ne paraît pas avoir soupçonné le caractère [de la conspiration de Pontcallec]. Pour lui toute l'affaire se résume dans un complot formé par quelques gentilshommes mécontents, qui, par haine du régent, entrèrent dans le parti de la duchesse du Maine<sup>794</sup>».

S'ensuit un court résumé qui emprunte explicitement aux conclusions de *La Borderie*, abondamment cité. Surtout Lallié réfute ce lien que Renoul, naïvement, tissa entre la conspiration de Cellamare et celle de Pontcallec. Grâce aux travaux de *La Borderie* la conspiration était connue dans ses moindres détails ; les erreurs, les errements n'étaient plus excusables – on ne badine pas avec Pontcallec.

### ***Louis de Carné et Arthur de La Borderie***<sup>795</sup>.

Encore cela n'est rien : la vraie controverse eut lieu en 1868, lorsque parut l'ouvrage de Louis de Carné *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette Province jusqu'en 1789*, qui apparaît comme *la* voix discordante dans un concert d'éloge.

---

<sup>791</sup> Maximilien NICOL, « Le marquis de Pontcallec », *op. cit.*, p. 10.

<sup>792</sup> Voir à ce sujet Jean-Charles RENOUL, « Le Bouffay », *Société académique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, 1864, p. 249-400, p. 309-315 ; Alfred LALLIE, « Le Bouffay de Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, deuxième série, tome VII, 1865, p.417-434 ; tome VIII, 1865, p.19-43, 133-156 et 220-239. Une analyse croisée a été tentée par Charles MARTY-LAVEAUX en une critique des deux articles parue dans la *Revue des sociétés savantes des départements*, 1<sup>er</sup> semestre 1867, p. 285-290.

<sup>793</sup> Voir *Supra*, p. 108-109.

<sup>794</sup> Alfred LALLIE, « Le Bouffay de Nantes », *op. cit.*, tome VII, 1865, p. 427.

<sup>795</sup> Voir à ce sujet Louis DE CARNE, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette Province jusqu'en 1789*, Paris, Didier, 1868, volume 2, p. 1-73 ; Arthur de LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, troisième série, tome IV, 1868, p. 42-64, 200-216, 262-293.

Du propre aveu de La Borderie, l'étude de Louis de Carné sur Pontcallec fut la première d'importance depuis la sienne. De l'une à l'autre, les conclusions sont fort différentes. Si Carné approuve grandement et même applaudit à la lutte légale des années 1717-1718, brisée par les procédés les plus violents de l'arbitraire royal, il maltraite littéralement la conjuration de l'année suivante – et ce faisant désapprouve les conjurés :

« La conspiration de Pontcallec, écrit-il, se résume dans un rêve caressé par quelques esprits ardents qui, dans les griefs de la province, entrevirent un moyen de grossir leur importance personnelle. [...] de jouer au conseil de guerre et de donner des mots d'ordre <sup>796</sup>».

Ailleurs, l'historien évoque une « conspiration insensée<sup>797</sup> », « une entreprise extravagante dont le succès n'aurait profité qu'aux projets d'Albéroni <sup>798</sup> ». Il dénonce les conjurés comme « complices de l'étranger » ayant « donné leur concours aux visées ambitieuses d'Elisabeth Farnèse et d'Albéroni <sup>799</sup> ». Ainsi les considère-t-il comme coupables et, s'il n'approuve pas la création d'un tribunal d'exception, il la juge du moins utile « afin de rassurer l'opinion <sup>800</sup> ».

Quant à Pontcallec, nous dit Carné, la figure n'eut aucun mérite sinon celui de mourir et d'ainsi rester en mémoire, malgré l'impéritie de son action réelle. Comme le résume l'historien :

« Sa vie jusqu'alors obscure fut tout à coup transfigurée par la mort <sup>801</sup> ».

La Borderie, dans un article en trois temps paru dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* en 1868, critiqua fortement ces conceptions. Il s'en prit tout d'abord aux erreurs de détails dans le récit de la lutte légale que dessina Carné ; puis il en vint à critiquer la thèse de l'auteur, la disjonction que Carné accuse entre la contestation légale et la conspiration proprement dite. Pour La Borderie, l'axiome invariablement répété par Carné, celui d'un « fossé infranchissable » entre les deux moments, est aberrant ; il s'agit, précise La Borderie, de ne pas « confondre les justes revendications de la Bretagne avec une entreprise extravagante dont le succès n'aurait profité qu'aux projets d'Albéroni <sup>802</sup> ». L'objectif de la deuxième partie de l'article est alors de contredire les allégations de Carné, de contrecarrer ses moqueries et

---

<sup>796</sup> Louis DE CARNE, *Les Etats de Bretagne...*, op. cit., p. 55.

<sup>797</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>798</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>799</sup> *Ibid.*, p. 62-63.

<sup>800</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>801</sup> *Ibid.*, p. 63.

autres « mesquineries », de montrer, une fois encore, la légitimité du complot et sa pertinence. Enfin, troisième temps, La Borderie esquisse purement et simplement une reprise de l'histoire de la conjuration enrichie de nouveaux documents. Il serait inapproprié de la développer ici ; au reste si l'histoire est débarrassée de certaines de ses erreurs, la perception de l'affaire, elle, n'est que très peu altérée.

Outre le fait que l'article fût donc un moyen pour La Borderie de réactualiser son propos sur l'affaire Pontcallec, notons que s'y exprime d'évidence une défense de principe de l'événement, du personnage, de la mémoire qui lui est rattachée. On ne touche pas impunément à la conspiration ; la chose est d'autant plus embarrassante ici que Louis de Carné est Breton – « je ne connais pas d'auteur breton qui ait maltraité autant que lui nos pauvres conjurés bretons de 1720 <sup>803</sup> » écrit La Borderie. Le récit de la conjuration n'est qu'un chapitre dans les deux volumes que contient l'ouvrage de Carné – c'est sur celui-ci que La Borderie leva sa plume. Pour un temps, un faible temps, le mythe Pontcallec, porté par les élites bretonnes, fonctionne à plein régime.

#### **IV. Les tiraillements – 1898-1914.**

1898, la revendication bretonne s'offre une nouvelle visibilité avec la création à Morlaix, en août, de l'Union Régionaliste Bretonne, sous la présidence première d'Anatole Le Braz. Les réclamations s'y font modérées, tournées en premier lieu vers la conservation et l'enseignement de la langue bretonne, prônant en outre une certaine décentralisation administrative, préalable jugé nécessaire à une meilleure exploitation des possibilités économiques locales. Les revendications sont restreintes, on le voit ; mais la teinte politique est là, bien là. Les *engagements* bretons, jusqu'ici majoritairement limités à une défense de *principe* de l'entité Bretagne, disposaient désormais d'un organe politique à leur convenance – qui allait en appeler d'autres. De *culturelle*, la revendication bretonne devenait explicitement *politique*.

La mémoire Pontcallec en subit les effets et il faut alors remarquer un déplacement de l'attention mémorielle depuis la conspiration proprement dite à la *figure* de Pontcallec. Désormais, moins que l'affaire, c'est le héros qui monopolise l'appétence artistique et historique. A cela une raison simple : la figure devenue *héros*, modèle identitaire, capable de

---

<sup>802</sup> Cité par Arthur DE LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, p. 203.

représenter une communauté, détenait désormais une matière d'émotion, une capacité d'incarnation qui la rendait attractive. Concrètement, cela se traduisit par une modification je dirais *du support* qui véhiculait alors la mémoire Pontcallec – hier historique, celle-ci, pour un temps, s'épanouit dans la poésie et le théâtre.

### 1. Pontcallec, défenseur de la patrie Bretagne. La poésie de Joseph Rousse.

Le poète Joseph Rousse fut un des premiers, dès la fin du XIXe siècle, à donner une forme poétique à Pontcallec, en un long poème intitulé « Les quatre gentilshommes ». Visiblement emprunt des thèmes et des couleurs qui agitaient le récit du confesseur Nicolas, ce poème narre les derniers instants de nos quatre conjurés, sur la place du Bouffay :

#### « LES QUATRE GENTILSHOMMES

(A la mémoire de M. Arthur de la Borderie, historien de la Conspiration de Pontcallec.)

Des cavaliers passaient tenant en mains des torches  
Qui jetaient des lueurs rougeâtres sur les porches,  
Les vieux toits des maisons et la tour du Bouffay.  
Ils refoulaient le peuple entassé jusqu'au quai,  
En criant qu'il fallait laisser un large espace  
Autour de l'échafaud élevé sur la place.  
Puis vinrent des soldats marchant en rangs pressés,  
Sinistres bataillons de fusils hérissés.  
Le beffroi du Bouffay bientôt sonna neuf heures.  
Le peuple ému grondait, sorti de ses demeures,  
Mais se heurtait partout aux troupes du *Régent* ;  
Et des cris dans la nuit montaient lugubrement.  
Le bourreau, hache en main, attendait en silence ;  
Ses valets regardaient au loin la foule immense.  
On vit enfin venir quatre jeunes seigneurs,  
Les bras liés, suivis de quatre confesseurs,  
Fantômes blancs et noirs, aux yeux remplis de larmes,  
Par les juges tirés de leur couvent des Carmes.  
Autour d'eux, dans la foule éclataient des sanglots.  
Quelques uns maudissaient Philippe et ses bourreaux,

---

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 201.

Sans craindre les regards des soldats de la France.  
Grâce ! criaient des voix : d'autres disaient : Vengeance !  
Tous les cœurs se sentaient frémir, car ces seigneurs  
Des droits de la Bretagne étaient les défenseurs.  
Ils voulaient protéger sa liberté meurtrie.  
S'ils avaient conspiré, c'était pour la patrie !  
Tous quatre furent grands, simples devant la mort,  
En appelant à Dieu, mais soumis à leur sort.  
Au pied de l'échafaud, on dit qu'ils s'embrassèrent  
Malgré leurs bras liés. De vieux soldats pleurèrent.  
La hache s'abattit quatre fois, et le sang  
Sur les moines jaillit rougissant leur froc blanc.  
La foule s'écoula dans l'ombre, épouvantée ;  
On croyait pour jamais la Bretagne domptée...

Pontcalec, du Couëdic, Montlouis, Talhouet,  
Une jeune Bretonne, en filant au rouet,  
Près de Kernascléden au fin clocher gothique,  
Un soir m'a raconté votre histoire tragique.  
Devant nous s'étendaient des landes et des bois ;  
Au loin sous le soleil étincelaient les toits  
D'un grand château caché dans la sombre verdure.  
La fileuse, vers moi relevant sa figure,  
Dit : « C'est là Pontcalec, le château du marquis  
Mort pour avoir voulu défendre son pays. » –  
Je suivis mon chemin, pensant dans les ténèbres  
Que ces mots valaient bien des oraisons funèbres<sup>804</sup>».

Ajoutons que ce même Joseph Rousse dédia un poème à « la cloche du Bouffay<sup>805</sup> » dans lequel apparaît brièvement notre figure, un autre à l' « indépendance bretonne » dont notre personnage se fait un martyr glorieux :

« Quand les jeunes seigneurs, amants de leur Patrie,  
Rêvent sa liberté, – naïve rêverie ! –  
Philippe le Régent les livre à ses bourreaux ;

---

<sup>804</sup> Joseph ROUSSE, « Les quatre gentilshommes » in. *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome XXV, 1901, p. 191-192.

En face du Bouffay, le vieux donjon de Nantes,  
La hache fait tomber quatre têtes sanglantes :  
Fier Pontcallec, ta mort fut celle d'un héros !<sup>806</sup>»

Le mot est là, explicite : Pontcallec est perçu en *héros* d'une lutte de la Bretagne pour conquérir son indépendance passée. Certes cela n'est pas nouveau, Saint-Simon concevait déjà le complot ainsi. Seulement, bien sûr, en cette fin de XIXe siècle, dans un contexte d'affermissement des nationalités, une telle effigie, revendiquée, prenait un sens particulier<sup>807</sup>...

## 2. Pontkalek, défenseur de la langue bretonne. Le théâtre de Taldir.

Héros patriote, Pontcallec l'est tout autant dans la pièce que lui consacre François Jaffrenou, en 1903. Situons l'auteur : celui-ci participa en 1901 à la fondation du mouvement néo-druidique du *Gorsedd des Druides* pensé sur le modèle gallois – il en tira son pseudonyme de barde, « Taldir » soit *Front d'acier*. Membre de *l'Union Régionaliste Bretonne* puis de la *Fédération Régionaliste de Bretagne*, il faut penser Jaffrenou comme un poète patriote, fédéraliste de droite si l'on en croit Jean-Yves Michel<sup>808</sup>. Ses journaux *Ar Bobl* (Le peuple) et *Ar Vro* (Le pays) popularisèrent dans les premières années du XXe siècle les revendications régionalistes<sup>809</sup> ; le *Bro goz ma zadoù*, crée par Jaffrenou sur la mélodie de l'hymne gallois, offrit à la nation Bretagne son hymne exclusif<sup>810</sup>.

En 1903, il dédia donc à Pontcallec une pièce de théâtre en breton – un résumé de la pièce en français introduit l'ouvrage<sup>811</sup>.

---

<sup>805</sup> Nous avons reproduit ce poème en **Annexe 5**.

<sup>806</sup> Joseph ROUSSE, « L'indépendance bretonne » in. *Poésies bretonnes. Souvenirs et légendes*, Paris, A. Lemerre, 1882, p. 209-211.

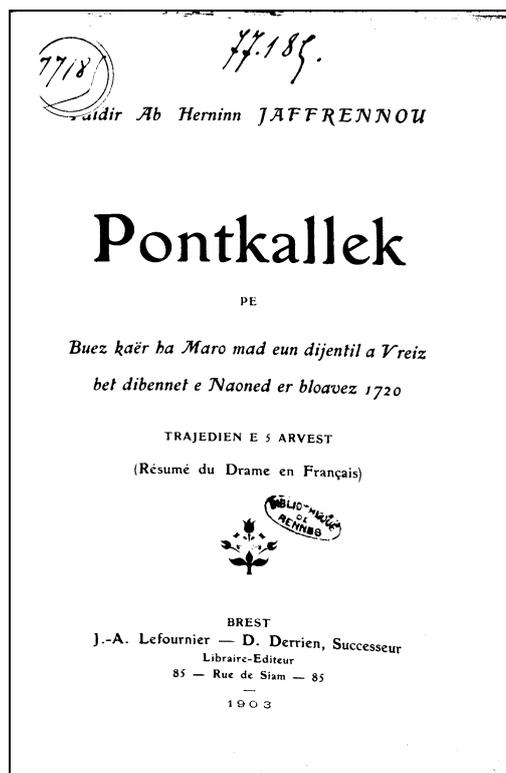
<sup>807</sup> Voir Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales*, Paris, Point Seuil Histoire, 1999.

<sup>808</sup> Jean-Yves Michel, *Religion et politique en Bretagne de 1850 à 1950. Le cas du Poher*, Gourin, Keltia Graphic, 2000, p. 36-39. Voir également sur Jaffrenou la notice faite par Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*, Kelenn, Guipavas, 1919, p. 547-553.

<sup>809</sup> Camille Le Mercier d'Erm dit que ces deux journaux, « lus par des milliers de Bretons [...] portent partout la bonne parole du réveil national ». *Ibid.*, p. 548.

<sup>810</sup> Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne ou la revanche de la démocratie locale sur le « démocratisation » des origines jusqu'aux années 1980*, Rennes, Coop Breizh, 2007, p. 51, n. 38.

<sup>811</sup> François JAFFRENOU, *Pontkallek*, Brest, Lefournier, Derrien, 1903.



Au sein de la pièce, on suit la conspiration débutée par le « pacte fédératif <sup>812</sup> » que signent les membres de la noblesse mutine et que jurent les paysans au fond des bois, sur fonds de chants druidiques. A Lanvaux, les conspirateurs attendent Pontcallec, en retard ; quand il arrive enfin, on le voit « jeune et vigoureux », des « plus ardents conspirateurs ». Il ne voit d'autres solutions que la « révolte ouverte des paysans <sup>813</sup> » ; une délégation est envoyée en Espagne – après que la proposition d'un appel aux anglais eut été refusée – et l'écuyer de Pontcallec part la déposer à « Cellamare <sup>814</sup> ». La réunion se termine sur un chant patriotique.

Pontcallec alors se confie à son compère du Couëdic : s'il est arrivé en retard, c'est qu'il était retenu par une jolie paysanne du nom de Lénora qu'il aime d'un amour passionné ; il songe à lui demander sa main. Du Couëdic l'en dissuade, le mariage est une chaîne qui ferait perdre au rebelle son attention et « Pontcallec se doit tout entier à la Bretagne ». Il cède aux arguments de son ami et « jure [...] de n'avoir toute sa vie d'autre amante que la Bretagne ». Dans les fourrés, le bon mendiant Yan a tout entendu. Dévoué, mais « plutôt pauvre d'esprit <sup>815</sup> », il va tout répéter à Lénora...

Démarre l'Acte 2. Près du Faouët, Pontcallec aperçoit le mendiant enchaîné par un régiment de dragons ; il réunit quelques hommes et met le convoi en déroute. Lénora passant,

<sup>812</sup> Ces mots sont issus du « Résumé du drame » en français in. *Ibid.*, p. 10.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 11. En réalité, Cellamare était l'ambassadeur du roi d'Espagne en France ; il ne se trouvait nullement en Espagne.

<sup>815</sup> *Ibid.*, p. 12.

Pontcallec se jette à ses genoux, oublieux de la promesse faite à du Couëdic. Mais ce dernier la lui rappelle assez froidement, « s'il se donne à cette femme de basse extraction, les Bretons et lui le premier l'abandonneront ». Piqué au vif, le gentilhomme rompt avec son amie. Seule et triste, elle décide de partir à Rennes voir Montesquiou et trahir le complot ; le mendiant Yan, toujours à l'écoute – « Pontcallec lui a sauvé la vie, Pontcallec devient son Dieu <sup>816</sup> » – la suit...

Au château de Pontcallec les nouvelles sont mauvaises, la conspiration ne prend guère – « il n'y a plus de noblesse bretonne ; tous les gentilshommes se changent en vils courtisans, abandonnent leur langue et leur costume <sup>817</sup> ». Là-dessus, Yan arrive au château, apportant la nouvelle de la trahison de Lénora. Talhouët et Montlouis annoncent à Pontcallec qu'il n'y aura pas de flotte espagnole. « Cette terrible nouvelle ne fait que ranimer les courages et le patriotisme de ces héros ; déjà l'on entend dans les campagnes les hululements des paysans courant aux armes, et appelant Pontcallec pour se mettre à leur tête. Pontcallec et ses amis les rejoignent et la colonne forme le projet d'attaquer le régiment de Champagne pour marcher ensuite sur Lorient ». Comme chez Lescure, dans ses *Chevaliers de la Mouche-à-miel*, comme dans *Le marquis de Pontcallec* de Raoul de Navery, Pontcallec a ici sa bataille ; il est une fois encore commandant d'une brigade pré-chouanne, de gentilshommes et de paysans luttant contre les armées françaises. Comme chez Lescure, comme chez Navery, le personnage échoue. Dans la pièce, bien sûr, la bataille n'est pas *montrée* ; on retrouve Pontcallec à Lignol, blessé, entouré de Yan, armé d'une fourche, et de du Couëdic. Ils tentent de se réfugier chez le recteur – mais les dragons arrivent. Sur les conseils du prêtre, comme dans le chant du *Barzaz*, Pontcallec ne se défend pas ; et il est amené aux prisons de Nantes. Yan, par patriotisme et pour suivre son maître, se rend aussi.

Vient alors le cinquième Acte – le dernier. On est le 25 mars 1720. Lénora, qui regrette son geste, parvient à corrompre le geôlier, va voir les conjurés et leur propose l'évasion. Tous refusent. « Nul ne nous sauvera, dit Pontcallec, sinon Dieu <sup>818</sup> ». Viennent les juges et les huissiers annoncer la sentence aux cinq condamnés – on connaît celle des quatre nobles, Yan, lui, sera bâtonné sur la place de Nantes. Pontcallec proteste contre « cette criante injustice <sup>819</sup> », seul le Parlement de Bretagne a droit de juger les nobles Bretons. Mais les juges n'en ont cure et Lénora, désespérée, se précipite sur le premier juge et le gifle et l'insulte – résultat : Lénora sera pendue le lendemain.

---

<sup>816</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>817</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>818</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 20.

Dans leur prison les deux amants discutent. Alors que Lénora demande à Pontcallec si elle sera pardonnée un jour, « le héros Breton lui pardonne, car si ses crimes ont été grands, son expiation les réparera ». Si pour l'heure, les derniers moments se montent en prières et en chants funèbres, « demain les deux amants mourront ensemble et s'uniront pour l'éternité dans la Bretagne céleste <sup>820</sup> ».

La pièce, en breton exclusivement, rappelons-le, eut de remarquables échos. Elle se fit tout d'abord défense et illustration de la langue bretonne – en 1905, la représentation de la pièce par les « Paotred Pleyber » du patronage de Pleyber-Christ, petit bourg situé à dix kilomètres de Morlaix, fut l'occasion d'un discours préliminaire de Louis Le Menn, secrétaire de la Fédération des étudiants Bretons de Rennes, conjurant les Bretons de garder leur langue <sup>821</sup>. Elle sut en outre canaliser les clameurs de l'actualité ; Erwan Berthou, dans un article en breton paru dans le journal *la Résistance de Morlaix* le 30 mai 1903, évoquant la pièce de Taldir, établit ainsi un parallèle entre la situation d'alors et celle de 1720 :

« Les menaces proférées à l'encontre des Bretons par le gouvernement des Français fait bouillir le sang dans nos veines. Plus d'un en Bretagne est prêt à se lever contre la France, comme dans le temps passé. Plus d'un, comme Pontcallec, il y a maintenant 180 années, prêt à donner sa vie pour la liberté de la Bretagne. Notre ami Jaffrenou a fait imprimer ce mois-ci une tragédie en 5 actes pour faire connaître au peuple la vie d'un jeune homme courageux, le marquis de Pontcallec. Celui-ci aussi était fatigué de voir la France opprimer son pays. Mais il fut perdu par une trahison et les Français lui coupèrent la tête dans la ville de Nantes <sup>822</sup> ».

La pièce, on le conçoit, charriait son lot de thèmes et de teintes politiques, Bretagne bretonnante, catholique, de la chouannerie toujours. Dans un contexte tendu, suite aux lois de 1902 interdisant la prédication en breton, contre lesquelles avait répondu en 1905 le *Bleun-Brug* de l'abbé Perrot qui prônait officiellement la défense de la foi *et* de la langue, la pièce devint symptomatique d'un discours régionaliste où s'exprimait, parallèlement, défense de la foi et de la langue bretonnes – l'une et l'autre se trouvant ainsi inexorablement associées. Il

---

<sup>820</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>821</sup> *Ar Bobl*, 18 février 1905. Ces informations sont tirées de Vincent Rogard, *Les catholiques et la question sociale. Morlaix 1840-1914. L'avènement des militants*, Rennes, PUR, 1997, p. 181.

<sup>822</sup> « ... Ar goudrouzou gret d'ar Vretned gant eur gouarnamant a Gallaoued a lak ar gwad da virvi'n hon c'halonou. Meur a hini, en Breiz, 'zo dare da zevel enep da Franz, evel an amzer dremenet. Meur a hini, en Breiz, 'zo dare da zevel enep da Franz, evel an amzer dremenet. Meur a hini, 'evel Pontkallek, brema za 180 bloaz, zo prest da rei e vuez evit liberte Breiz. Hon mignon Jaffrenou 'n euz gret moulla, er miz-ma, eun drajedien a 5 arvest, evit ober da anveout d'ar bobl buez eun den yaouank, kalonek, ar Markiz a Bontkallek.

faut sans doute y voir une de ces associations de hasard qui tint au fait que le régionalisme, malgré sa variété de nuances, était alors essentiellement ancré à droite et proche des milieux conservateurs et catholiques quand ses contradicteurs étaient d'une gauche attachée à l'unité et à l'indivisibilité française<sup>823</sup>.

Régionalistes et jacobins, on les vit s'affronter à Carhaix, lors des Fêtes Bretonnes d'octobre 1905 – deux mois à peine avant que ne soit votée la loi de séparation de l'Église et de l'État. Les premiers organisèrent une représentation du *Pontkalek* de Jaffrenou « dans les halles décorées de drapeaux et de légumes » ; les seconds répondirent par une contre-manifestation *autour* de ces *mêmes* halles. Selon le journal *L'Action*, évoquant l'événement dans son édition du 14 octobre :

« Les manifestants qui avaient à leur tête le maire, M. Anthoine, et les instituteurs et institutrices de la ville, chantaient l'Internationale et criaient « A bas la calotte ! ». Les bardes et les acteurs ripostèrent par le chant de guerre des Bretons : « Sao Breiz Izel da vaniellou », ce qui signifie « Lève, O Bretagne, tes étendards »<sup>824</sup> ».

Rouges et républicains encerclant le *Pontkalek* de Jaffrenou, figure à la bannière blanche ; le personnage est symbole d'une Bretagne régionaliste et patriote dont la lutte en premier lieu recouvre la défense de la langue bretonne.

### 3. *Pontkaleg*, héros nationaliste.

Le courant régionaliste montra vite ses limites, on lui reprocha son impuissance à redonner à la Bretagne sa place perdue. En octobre 1911, le premier Parti National Breton vit le jour, conjointement à l'inauguration à Rennes du « monument de la honte », placé dans la niche de l'hôtel de ville et représentant Anne de Bretagne dans une position jugée humiliante, à genoux devant le roi de France. Lors de l'inauguration, un jeune homme, Camille Le Mercier d'Erm, par protestations, perturba la cérémonie en usant d'un sifflet à roulette ; une condamnation plus tard, le voilà qui donna forme, aidé de six camarades<sup>825</sup>, au *Manifeste du Parti National Breton*. « Nous ne reconnaissons, y est-il écrit, ni « grande » ni « petite » patrie. Nous ne

---

Heman ive oa skuiz a welet Franz o waska e Vro. Mez an drubarderez a gollag anean hag ar C'Hallaoued a droc'baz d'ean e benn, en ker an Naoned ». Cité par *Breiz Dishual*, n°9, mars 1913, p. 5. Traduction privée.

<sup>823</sup> Voir Hervé ABALAIN, *Histoire de la langue bretonne*, Paris, J-P Gisserot, 1995, p. 58 et sq. Yves MICHEL, *Religion et politique en Bretagne de 1850 à 1950...*, *op. cit.*, p. 39

<sup>824</sup> *L'Action*, 14 octobre 1905. Cet extrait d'article a été cité dans *Ar Bobl*, n° 57, 21 octobre 1905. Ces informations sont tirées de Jean-Yves Michel, *Religion et politique en Bretagne de 1850 à 1950...*, *op. cit.*, p. 39.

reconnaissons que la Patrie, une patrie : la Bretagne ». La thèse régionaliste est jugée « humiliante ». « Nous considérons la Bretagne, poursuit le manifeste, non comme une région du territoire français, mais comme une Nation originale, asservie et opprimée comme la Pologne et l'Irlande, mais qui n'en possède pas moins un caractère national profondément distinct ». « Nous formulons donc, en deux termes complémentaires de la même idée, le principe de nos revendications : *séparation intégrale d'avec la France ; indépendance politique de la Nation Bretonne* ». Enfin, conclue le dernier article : « Nous nous honorons de perpétuer la tradition séparatiste des Mercoeur, Pontcallec, Talhouët, Montlouis, Couëdic, La Chalotais et de tant d'autres héros obscurs ou glorieux <sup>826</sup> ». En cette radicalisation de la contestation bretonne, Pontcallec était aux premières lignes.

La doctrine nationaliste et séparatiste <sup>827</sup> s'appuyait alors sur deux éléments clés : la langue et l'histoire – l'apprentissage de l'une et l'autre étant tenues pour indispensable à la prise de conscience nationale.

La première poursuivait en ce temps son entreprise de structuration par l'écrit, son institution progressive – et politiquement connotée – en langue littéraire. Les membres du PNB s'en emparèrent, elle se fit le vecteur de leurs discours, de leurs récits, de leurs poèmes, où il n'est pas rare de retrouver Pontcallec. Le nationaliste Louis-Napoléon Le Roux, par exemple, l'un des fondateurs en 1912 de *Breiz Dishual*, l'organe du PNB, avait rédigé, l'année précédente, un long poème en breton « Dihun ar Vretoned <sup>828</sup> » (Le réveil des Bretons). En son sein, c'est l'inertie de la Bretagne nation qui est exposée aux critiques, cette Bretagne dont il ne reste aujourd'hui qu'un entour vidé de substance :

« Le sang qui faisait plus fort nos Ancêtres  
L'énergie qui les faisait courageux délaisse nos cœurs ;  
La race celtique est morte aujourd'hui <sup>829</sup> ».

---

<sup>825</sup> Il s'agit de A. Douar-Gwé, Erwan Gwesnou, Hervé de Kerguilly, Maurice de Langoët, Louis-Napoléon Le Roux, Pol Suliac.

<sup>826</sup> Voir « le Manifeste du (premier) Parti National Breton » reproduit dans Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne...*, *op. cit.*, p. 320-322.

<sup>827</sup> Par *nationalisme* nous entendons un mouvement idéologique qui glorifie l'appartenance à une collectivité homogène sur un territoire donné ; par *séparatisme* nous renvoyons à un mouvement politique qui prône la sécession d'une région et la création d'un nouvel Etat.

<sup>828</sup> Louis-Napoléon LE ROUX, « Dihun ar Vretoned / Le réveil des Bretons » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*, *op. cit.*, p. 741-745. C'est à cet ouvrage que nous empruntons également la traduction française. Pour la clarté de l'exposé, nous n'utiliserons ici que la traduction française, en inscrivant en note le texte original.

Ainsi, poursuit-il :

« Les Bretons de Konomor sont morts depuis longtemps,  
Les disciples de Pontcallec ne font plus rien <sup>830</sup> ».

Symbole d'un ancien esprit d'indépendance, le poète s'interroge :

« – Pontkallek et Mercoeur, ne seriez-vous plus ?  
Votre âme et votre devise seraient-elles abolies ?  
L'esprit frank règnerait-il en nous ?  
Ma patrie serait-elle morte ? Foi de mon Dieu ! cela n'est pas vrai ! <sup>831</sup> »

Car la séparatiste relève est là, faites de gens courageux toujours, et d'une vaillante jeunesse qui entend se battre pour gagner sa liberté.

« Nous ne voulons plus être les esclaves de la France,  
Mais, comme Pontkallek, être libres <sup>832</sup> ».

Immortel souvenir ; outre la langue, *l'histoire* et le recours au passé permettent au mouvement nationaliste de construire une identité nationale de la province dans la continuité des travaux de La Borderie, promu « historien national <sup>833</sup> ». On lui assigne par conséquent, à cette matière historique, un rôle didactique et l'organe du PNB, *Breiz Dishual*, se consacre, comme l'a montré Michel Nicolas, au *culte des héros*.

Dans son premier numéro, en juillet 1912, les membres fondateurs du journal se décrivent – en breton – comme les « disciples, de loin ou de près de Morvan, de Nominoë, de Pontkallek, et, plus près de nous, de La Villemarqué, de La Borderie <sup>834</sup> ». Un premier panthéon nationaliste se dessine – et Pontcallec y tient bonne place. Le voilà qui apparaît dans

---

<sup>829</sup> « Ar gwad a re tud krenv hon holl zadiou koz, / An nerz o re kadarn dilez hon c'halono ; / An ouen geltizk a zo maro henoz »

<sup>830</sup> « Diskibien Pontkallek na reont ken netra. / Bretoned Konomor zo maro pell a zo ».

<sup>831</sup> « – Pontkallek ha MerkoEUR, daoust ha c'houi na vec'h ken ? / Daoust ha maro a ve hoc'h ene hag ho kir ? / Daoust hag ar spered gall en hon mesk-ni a ren ? / Maro ma Bro? Fe d'am Doue! Ze n'eo ket gwir ».

<sup>832</sup> « Ni na c'houlomp ket ken bezan mevelien Franz, / Met, evel Pontkallek, bezan tud dishual ».

<sup>833</sup> Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>834</sup> « a zo diskibien a bell pe a dost da Morvan, da Nomenoë, da Bontkallek ha, nescoc'h deomp, da Gervarker, d'ar Borderie » in. « Petra C'houlennomp ? », *Breiz Dishual*, n°1, juillet 1912, p. 1. La traduction française est tirée de Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne...*, *op. cit.*, p. 66, n. 67.

le poème « Gloire à la Bretagne <sup>835</sup> » du nationaliste Jean Guichard, secrétaire de la rédaction du journal *Ar Bobl* de Jaffrenou :

« Gloire aux ducs, à nos Rois sublimes,  
Gloire à Nominoë vainqueur !  
Gloire aux héros, gloire aux victimes :  
Gloire à Pontkallek et Mercoeur »

Le voilà glorifié par Georges Le Rumeur, surnommé *Mathaliz*, membre du comité de rédaction de *Breiz Dishual*, dans un poème en breton dont nous reproduisons ici une traduction française :

« LE TEMPS PEUT PASSER...

Pontcallec et Montlouis, Talhouët et Couëdic !  
Vaillants nationalistes! Héros intrépides!  
Vos noms sont à jamais gravés  
Dans les cœurs des Bretons.

Car ils ne peuvent oublier que vous avez, pendant votre vie,  
Pour la liberté de leur mère-Patrie, sans cesse lutté, farouchement,  
Et qu'enfin vous avez été décapités  
Par le Frank fourbe, dans notre ville de Nantes,

Par le Frank cruel, par le Frank insensé, véritable homme de proie,  
Enflammé de fureur, chaque fois que la Bretagne entr'ouvre  
A l'espoir ses yeux pleins de larmes !

Le temps peut passer, trainant la mort à sa suite,  
Sans merci ! qu'importe, ô glorieux Martyrs !  
Chez les Bretons votre souvenir est immortel <sup>836</sup>».

---

<sup>835</sup> Jean GUICHARD, « Enor da Vreiz ! / Gloire à la Bretagne » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine, op. cit.*, p. 755-756. Le texte en français est indiqué comme une « traduction libre par Jean Guichard ».

<sup>836</sup> « AN AMZER 'HALL TREMEN...

Pontkallek ha Montlouis ! Talhouet ha Kouedik !  
Broadelerien valc'h ! Harozed virvidik !  
Holc'h hanoiou a zo da viken garanet

Le voilà, investi d'une forte coloration antifranaise, luttant violemment et sans relâche contre ces « Franks » honnis dont la barbarie est inscrite sur leur bannière et dans l'orthographe leur propre nom – le poète Alain Gurval ne dira pas autre chose lorsque ses vers français résonneront en :

« – « Keltia ! Keltia ! Pontcallec, Montlouis,  
Couëdic, Talhouët !... O race des Louis !  
Régent et Rois des Franks ! Ah ! qu'un jour, Dieu terrasse,  
Dans la boue et le sang, votre exécration !<sup>837</sup> »

Voilà Pontcallec radicalisé, *instrumentalisé* à des fins politiques. Le voilà surtout *consacré* en 1913, lorsque *Breiz Dishual* lui dédie intégralement son numéro de mars, à l'occasion, est-il précisé, du « 193<sup>e</sup> anniversaire de [son] exécution<sup>838</sup> ». Pontcallec y est présenté, dans un article préliminaire, en « glorieux martyr de l'indépendance bretonne », « tombé pour le triomphe de cette cause sacrée : le Nationalisme breton ». « [La] date [du 26 mars 1720] est de celles qu'il importe de retenir ; cet anniversaire est de ceux que nous devons commémorer avec une tristesse mêlée d'espoir. Toute la Bretagne peut être fière de porter ce deuil national ». Il est même demandé qu'il soit rendu, aux quatre gentilshommes, « un culte patriotique » de manière que « le 26 mars devienne pour nous tous un jour de méditation, de décision et d'action » :

---

En kalonou ar Vretoned!

Rak n'hellont ket ankouât hi peus, 'pad ho pue  
'Vit frankiz o Mam-Vro, herp arzao, stourmet goue,  
Na kennebeut ez oc'h bet 'vit-se dibennet  
Gant ar Gall yud en ker Naoned,

Gant ar Gall kri, gant ar Gall zod, gwir den a breiz,  
Entanet a gounar bewech ma tigor Breiz  
D'an Esper kunv he daoulaged leun a zaëro.

An amzer 'hall tremens, ouz he heuillh ar maro,  
Hep trugare! N'eus forz, merzerien veuleudus!  
E-touez ar Vretoned ho koun 'zo peurbadus. »

Georges LE RUMEUR, « An amzer 'hall tremen... » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*, op. cit., p. 644. Nous empruntons la traduction en français à ce même ouvrage.

<sup>837</sup> Alain GURVAL, « Hymne à Keltia » in. *Warok*. Reproduit par Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*, op. cit., p. 586-599, p. 592.

<sup>838</sup> « 193<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec », *Breiz Dishual*, n°9, mars 1913, p. 1-6. Nous avons reproduit ce numéro en **Annexe 6**.

« Qu'ils soient, ces noms, notre palladium, notre cri de ralliement ! qu'ils nous soient un enseignement et un exemple, en perpétuant dans nos cœurs les grandes idées de Liberté et de Patrie pour la défense desquelles ces quatre têtes sont tombées sous la hache des bourreaux étrangers ».

Certes il ne s'agit pas aujourd'hui de comploter de nouveau pour la défense de la Bretagne :

« Mais nous avons d'autres armes à consacrer au service de la cause bretonne : luttons par la plume, par la parole, par le journal, par le livre ; remuons des idées ; adressons-nous aux esprits et aux cœurs ; appelons-en à toutes les bonnes volontés ; suscitons des énergies et des enthousiasmes ; unissons nos efforts vers le but commun ; pénétrons, convainquons toute l'élite bretonne de la nécessité du relèvement national pour que chaque élément de cette élite agisse ensuite individuellement sur la masse ; allons progressivement du régionalisme au nationalisme ; utilisons la grande leçon de notre passé pour édifier notre avenir ; évoquons les illustres souvenirs de notre histoire ; chantons, glorifions nos héros et nos précurseurs : c'est encore la meilleure façon de suivre leur exemple et de continuer leur œuvre ! »

Le reste du journal est consacré à des extraits de *gwerzioù*, à une anthologie de récits, de poèmes dédiés à la figure ; Jaffrenou, Pitre-Chevalier, La Borderie,... tout le cortège des progressifs érecteurs de la figure mémorielle de Pontcallec sont successivement invoqués.

Ce numéro spécial consacré à Pontcallec est étonnant, *extraordinaire* ; durant la courte vie de *Breiz Dishual* aucun autre héros de la Bretagne nationaliste n'aura le droit à une telle faveur. Et – fait étonnant – l'étrange rituel reprend l'année suivante. En 1914, le journal titre son numéro de mars d'une bannière indiquant « 194<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec <sup>839</sup> ». Cette fois Pontcallec a voulu « défendre [sa] patrie contre l'oppression française » – « chaque enfant de la Bretagne, y est-il écrit, doit honorer pieusement [s]a mémoire ». L'anniversaire de l'exécution des quatre gentilshommes est « journée de méditations calmes et de résolutions viriles » :

« Le relèvement de la Bretagne demande des caractères solidement trempés, des énergies qui ne s'émeussent pas aux difficultés de la lutte, des âmes qui sachent résister inlassablement aux épreuves de l'adversité. Nul exemple mieux que celui de Pontcallec et de ses compagnons n'est plus propre à susciter des hommes décidés à agir pour le salut du pays. [...] Patriotes, n'oublions pas l'échafaud de Nantes et la date du 26 mars 1720 ».

---

<sup>839</sup> « 194<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec », *Breiz Dishual*, n°2, mars 1914, p. 1-2. Nous avons reproduit la page d'ouverture de ce numéro en **Annexe 7**.

Pontcallec est promu « héros national », martyr au sens originel du terme. Sa mémoire appelle au recueillement, son souvenir au culte du héros défait.

Pontcallec est alors le plus saillant des héros de Bretagne, le plus célébré alors, sans conteste. Dans le cortège des grandes figures de la province, Pontcallec pour un temps a su faire son trou. Sa date de mort fait office de jour national<sup>840</sup> – c'est lui qui dans *Breiz Dishual* obtient la plus forte attention, c'est en lui, en ce jour du 26 mars, que s'affirme réellement, en la mort du héros, la *nation* bretonne. Evoquant la question d'une fête nationale, le journal *Brittia*, en mars 1912 eut d'ailleurs ces quelques mots signés Alan Quéré :

« Nous sommes nous aussi un peuple asservi. Notre Kossovo (défaite des Serbes par les Turcs en 1389) s'appelle Saint-Aubin-du-Cormier. C'est le jour que l'on pourrait proposer si le fait n'était pas si lointain. Mais nous avons dans notre histoire une date analogue et plus récente. C'est le 26 mars 1720, jour où Pontcallec monta sur l'échafaud pour avoir voulu libérer sa patrie. D'autres conjurés partagèrent son sort et avec leurs têtes tomba le dernier espoir qu'ait encore eu notre Bretagne de recouvrer son autonomie<sup>841</sup> ».

Le 26 mars se fait date symbole de la nation bretonne tout entière ; instrumentalisé par le mouvement nationaliste et séparatiste, la figure mémorielle de Pontcallec, toujours traversée des mêmes thèmes, se radicalise.

#### 4. Pontcallec et les nationalistes.

La proposition de faire du 26 mars le jour de la fête nationale bretonne était issu du mensuel *Brittia*, mené par Yves Le Diberder, qui entendait faire de la langue et de la culture celtique le fondement de la renaissance bretonne. Nationaliste, la revue, d'un ton résolument nouveau, reprochait à l'Union Régionaliste Bretonne, selon les mots d'Yves Le Diberder, « d'avoir couvert la Bretagne d'une épaisse couche de ridicule que tous les calfats du royaume mettront des années à enlever<sup>842</sup> ». Nationaliste, mais non séparatiste, elle entendait également s'opposer aux prétentions jugées inconvenantes de *Breiz Dishual*.

Ce conflit larvé de tendances, qui émaille du deuxième *emsav*<sup>843</sup>, accru par la mésestime de Le Diberder pour le directeur de *Breiz Dishual*, Camille Le Mercier d'Erm, eut des

---

<sup>840</sup> Avec, notons-le, la journée du 29 septembre qui correspond à la date du couronnement de Nominoë. Voir *Breiz Dishual*, n°3, octobre 1912, p. 1.

<sup>841</sup> *Brittia*, mars 1912.

<sup>842</sup> Olier MORDREL, *Breiz Atao ou Histoire et actualité du nationalisme breton*, Paris, A. Moreau, 1973.

<sup>843</sup> C'est le nom donné au mouvement breton.

conséquences directes sur la figure de Pontcallec qui se trouva pris, en 1913, au centre d'une légère polémique.

La parution du numéro spécial de *Breiz Dishual*, en mars 1913 irrita visiblement Le Diberder. Le mois suivant, il reprocha dans *Brittia* à « Messieurs les Ex-Séparatistes, apologistes forcenés de Pontcallec <sup>844</sup> » d'avoir commis une interprétation de l'affaire « parfaitement maladroite et tendancieuse ». Avec une ironie mordante, Le Diberder se moqua des prétentions de *Breiz Dishual* à faire de la conspiration de 1719 un « soulèvement national », il s'irrita de l'érection de Pontcallec en drapeau, en bannière nationaliste :

« C'est plutôt maigre comme enseigne, écrit-il, si notre mouvement breton veut être autre chose qu'un coup de gueule contre la France ».

Des séparatistes de *Breiz Dishual*, il ridiculisa leur connaissance du dossier, arguant à raison, que Pontcallec ne mourut pas à vingt-et-un an, que la gwerz du *Barzaz-Breiz*, cité dans le numéro de *Breiz Dishual*, était pour le moins d'une authenticité douteuse. Avant de conclure :

« Ainsi, une fois de plus, les séparatistes ont prouvé d'eux-mêmes que leur prétention à mener le mouvement breton est tout ce qu'il y a de moins fondé ; que leur connaissance de l'histoire, leur grand bateau, est tout ce qu'il y a de plus suspect ; que leur ignorance du mouvement bretonnant, (qui est tout-de-même, par cela seul qu'il est bretonnant, un peu plus national que leur mouvement gallo, on nous le concèdera,) est manifeste. Et ils viennent de montrer une fois encore qu'ils n'ont rien à nous offrir que la plus creuse blaguologie. – Avouons que nous les attendions à ce tournant-là ».

Querelle intestine au mouvement breton, querelle mineure, querelle légère ; elle ne remet pas en cause la place de Pontcallec au sein du mouvement nationaliste – seulement traduit-elle une instrumentalisation *forcenée* de la figure qui, selon Le Diberder, discréditait le mouvement breton. Seul l'excès et la méconnaissance de la figure sont critiqués. Ainsi la revue *Brittia* ne s'était pas privée, un mois plus tôt, de *dédicacer* son numéro de mars 1913, elle aussi, à Pontcallec, ainsi qu'à tous les promoteurs de « l'Association pour la défense des libertés de la Bretagne <sup>845</sup> » :

---

<sup>844</sup> *Brittia*, n°8, avril 1913, p. 330-332. Nous avons reproduit ce texte en **Annexe 8**.

<sup>845</sup> *Brittia*, n°7, mars 1913, p. 197.

A LA MÉMOIRE  
 des promoteurs  
 de  
 l' « ASSOCIATION  
 POUR LA DÉFENSE  
 DES LIBERTÉS DE LA BRETAGNE »,  
 de 1718,  
 et des conjurés de 1719 ;  
 principalement  
 de  
 TALHOUËT DE BONAMOUR,  
 COUESSIN DE LA BERRAIE,  
 ROHAN-POULDU ;  
 et à l'exclusion de Lambilly ; —  
 ce numéro de Mars 1913  
 d'une revue d'action bretonne par l'avivement de la culture celtique,  
 EST DÉDIÉ,  
 à l'occasion  
 de  
 l'anniversaire de la mort imméritée  
 d'un des leurs :  
 CHRYSOGONE CLÉMENT DE GUER-MALESTROIT,  
 MARQUIS DE PONTCALLEC ;  
 et de ses lieutenants  
 LE MOYNE DE TALHOUËT,  
 DU COUËDIC,  
 MONTLOUIS,  
 tous quatre  
 traîtreusement capturés,  
 illégalement jugés,  
 injustement condamnés,  
 et criminellement exécutés  
 à Nantes,  
 sur la place du Bouffay,  
 LE 26 MARS 1720  
 à huit heures et demie du soir.

*Karanté izél ha doujus,  
 peurbadus  
 d'er ré  
 e ras a galon  
 o buhé  
 evit klot ha yahereh  
 Breih-Vihan.*

Plus que Pontcallec, c'est l'Association bretonne qui est ici honorée. Fait étrange, on le voit, de cette exergue dédicatoire le malheureux Lambilly se trouve exclus – c'est, nous dit Le Diberder dans un article d'avril 1913, que Lambilly fut, avec Montaran, un des deux coupables de l'échec de l'affaire, il fut celui qui fit rater « le projet d'insurrection *loyaliste* que voulait Talhouet de Bonamour et qui eut [pu] parfaitement réussi[r] <sup>846</sup> ». En bref, Lambilly est considéré comme le séparatiste du groupe, celui qui a préféré l'appel à l'Espagne à l'insurrection loyaliste ; l'homme, de ce fait, est exclu des honneurs.

## 5. Les historiens du doute.

Alors que la figure de Pontcallec se construisait en effigie nationaliste, remarquons que notre glorieux marquis commença de susciter en Bretagne quelques propos suspicieux. Dans le premier XXe siècle, probablement sous l'effet de sa relative radicalisation, la figure commença de passer au traitement de l'histoire *attentive*. Le Pontcallec *de légende*, bien sûr, y allait laisser des plumes...

### *Pierre Bliard et le premier coup porté au Pontcallec légendaire.*

En 1902, le père jésuite Pierre Bliard consacra un article au récit de l'exécution des quatre conjurés tel que raconté par l'huissier Germain<sup>847</sup> ; récit moins consensuel que celui du père Nicolas, le personnage de Pontcallec y apparaît tel qu'en lui-même, volontiers emporté et violent. L'huissier signale ainsi ses accès de révolte, son agressivité, loin du comportement exemplaire que la légende lui prêta. Ici « M. de Pontcallec se met à jurer et dit mort... (sic), « quand j'aurai tiré mille coups de fusil, qu'en eût-il été davantage ? j'ai été un grand B... (sic) de ne pas me défendre »<sup>848</sup>». Germain, à d'autres passages, rapporte encore des « jurements », des « mots grossiers » que Pontcallec se permit de prononcer.

Surtout, Pontcallec est montré comme lâche, très faible devant la mort – c'est là « accusation très grave », selon le mot même de Pierre Bliard, « qui contrecarre si nettement les idées généralement reçues sur ce gentilhomme<sup>849</sup> ». Ceci pourrait certes, à première vue, paraître sans grande importance ; ça l'était considérablement pour la mémoire du gentilhomme. En effet, c'est en mourant courageusement sur l'échafaud nantais, comme l'avait institué le récit du père Nicolas, que Pontcallec – c'est en cela aussi que la grandeur sociale du personnage est importante – avait donné la preuve de sa valeur individuelle, de sa valeur *ontologique* si j'ose dire, toute entière insinuée en son nom. Le sacrifice avait été l'épreuve. En l'affrontant courageusement Pontcallec avait prouvé ses mérites personnels. Dès lors, nul besoin pour les historiens, pour les apologistes de notre marquis de rechercher plus en détails les péripéties de sa vie ; elles ne sont que vulgaires faits divers, anecdotes de bas niveau ; sa mort seule – en confirmation de son prestige de *nom* – donne l'évidence de son *mérite crucial*. Ainsi

---

<sup>846</sup> *Brittia*, n°8, avril 1913, p. 330.

<sup>847</sup> Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *Revue morbihannaise*, 6<sup>e</sup> année, janvier 1902, n°1, p. 177-215.

<sup>848</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>849</sup> *Ibid.*, p. 210.

l'attaque de Pierre Bliard fut une réelle objection jetée au visage de Pontcallec : il se voyait destitué de son certificat de bonne vie et mœurs, on lui retirait sa licence de martyr.

***Barthélémy Pocquet et les deux Pontcallec : Le Pontcallec de légende, le Pontcallec de l'histoire.***

Pierre Bliard avait enclenché le mouvement, Barthélémy Pocquet, successeur de La Borderie au sein de l'entreprise monumentale de *l'Histoire de Bretagne*, l'amplifia. Son étude de la conjuration au sein du sixième tome de l'ouvrage est, aujourd'hui encore, une des études les plus objectives et les mieux renseignées sur l'affaire ; le récit est solide, établissant définitivement les faits<sup>850</sup> ; il n'est au reste pas enfermé dans une conception prédéterminée de l'événement – c'est ce qui le rend si délicat à résumer.

L'attachement de Barthélémy Pocquet à sa province – que l'on vit manifestée par son implication dans la querelle La Chalotais<sup>851</sup> – n'empiète pas sur son travail d'historien. Pourtant, ainsi que Pocquet l'annonce :

« C'est avec une certaine appréhension et même avec une certaine tristesse que nous abordons le récit de cet épisode étrange qui porte le nom de « Conspiration de Pontcallec » car il nous faudra briser des illusions et détruire des légendes<sup>852</sup>».

Le travail de Pocquet est en effet iconoclaste – la conspiration descend de son piédestal mémoriel. L'alliance à l'étranger fut clairement une « faute » des conjurés, sinon un « crime » et « on ne peut soutenir que, la constitution bretonne ayant été violée par les représentants du Pouvoir, les Bretons avaient le droit de rompre le Contrat d'Union qui les rattachait à la Couronne. Ce lien existait depuis deux siècles. La Bretagne était devenue une province française, partie intégrante de la patrie française. Les Bretons étaient des Français, la nation bretonne n'eût jamais accepté cette rupture, et d'ailleurs il n'appartenait pas à quelques gentilshommes mécontents de briser le contrat solennel conclu, deux siècles avant, entre François I<sup>er</sup> et les Etats<sup>853</sup>».

---

<sup>850</sup> Citons en appui à cette remarque, celle d'Armand Rébillon : « Barthélémy Pocquet, dans le t.VI de *l'Histoire de Bretagne* qu'il a achevée après la mort de La Borderie, a fait un long récit, très détaillé de la conspiration de Pontcallec. On peut le considérer comme définitif et le véritable caractère de la conspiration ressort bien ». Armand REBILLON, « La conspiration de Pontcallec », *Nouvelle revue de Bretagne*, n°6, 1947, p. 408.

<sup>851</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, D. Perrin, 1900-1901, 2 vol.

<sup>852</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, vol. VI, 1914, p. 47.

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

Les conjurés, certes, avaient des excuses qui, « sans les justifier, atténuent leur faute » : Philippe V était le petit-fils de Louis XIV, regardé par beaucoup comme le Régent naturel du royaume. Mais la France était en guerre contre l'Espagne et « bien qu'il faille se garder de la juger avec nos idées modernes, l'alliance avec l'Espagne fut une idée déplorable, un acte absolument répréhensible <sup>854</sup> ». Pocquet, bien sûr, s'insurge contre les manœuvres pernicieuses de Montesquiou ou contre la création d'une Chambre Royale ; il affirme sans ambages que « le quadruple meurtre du Bouffay était un acte de véritable cruauté <sup>855</sup> ». Néanmoins la conjuration est amenuisée par l'écrivain, par le truchement de l'histoire ; elle n'est plus ce haut fleuron de l'histoire bretonne, mais un tragique épisode où l'on aimerait pouvoir, certes, glorifier les martyrs, les ériger en champion des causes bretonnes. Mais l'histoire attentive de l'affaire, une fois capable de s'extirper du carcan mémoriel, suffisamment du moins pour juger les faits avec netteté, l'interdit purement et simplement. On perçoit l'importance de cette étude pour la postérité de l'épisode : on ne pouvait accuser Pocquet de manœuvres défavorables aux idées bretonnes, on ne pouvait le suspecter de préjugés hostiles à la province ; son étude au reste est loin d'être un dénigrement systématique de l'épisode ou une condamnation sans appel des conjurés ; c'est un récit fort mitigé ; pour la mémoire cela est pire.

Plus encore, peut-être, que l'événement, c'est le personnage Pontcallec qui fut transfiguré par Pocquet. De ce point de vue, la grande invention de l'historien est la révélation d'une dualité du personnage ; le Pontcallec jusqu'alors dressé était un *Pontcallec légendaire* auquel il oppose le *Pontcallec de l'histoire* qu'il fait émerger au sein d'un propos brillant qui ouvre le quatrième chapitre de l'étude :

« Il y a en effet deux Pontcallec : le Pontcallec de l'histoire et le Pontcallec de la légende, le vrai Pontcallec et le Pontcallec légendaire. Il ne faudrait pas croire que celui-ci n'existe pas, ce serait une très grosse erreur. Le Pontcallec légendaire est celui qui s'est perpétué dans la mémoire des hommes ; c'est l'être glorifié, le martyr héroïque, que sa fin tragique a nimbé d'une auréole de pitié [...] C'est le héros qui a inspiré les gwerz populaires encore chantés aujourd'hui, et quand, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les États menaceront de faire élever un monument à la mémoire de Pontcallec, ce sera le martyr des libertés bretonnes qu'ils tenteront d'opposer aux représentants du Pouvoir... Telle est la légende. Mais la vérité a des droits imprescriptibles qui

---

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>855</sup> *Ibid.*, p. 150.

s'imposent à la probité de l'historien. C'est un devoir de la montrer telle qu'elle est. Hélas ! elle est fort différente de la légende ; « le vrai Pontcallec » ne fut point un héros...<sup>856</sup>»

Loin de là, nous dit Pocquet...

« Clément-Chrysogone de Guer, marquis de Pontcallec [...] n'était point un saint, comme son aïeul, c'était au contraire le type du gentilhomme chasseur, viveur et fraudeur. [...] Les châtelains du voisinage avaient une grande considération pour son nom, mais peu d'estime pour sa personne ; ils gardaient avec lui des relations de courtoisie, mais ne se prêtaient pas à établir des liens d'intimité. Si l'on cherche dans les documents de l'époque les témoignages d'estime et de sympathie qu'auraient pu donner à Pontcallec ses voisins, ses pairs ou ses inférieurs, on n'en trouve pas ; en revanche on trouve, en abondance, sans les chercher, les marques de la mésestime et de la défiance que les châtelains du pays professaient à son égard. Dur et violent avec les petits, il était détesté de ses vassaux et son nom a laissé dans la région de très mauvais souvenirs. Il maltraitait ses serviteurs et ses subordonnés, à la moindre infraction il les enfermait dans la prison du château, les mettait au fer et les faisait jeûner de longs jours au pain et à l'eau [...]

Chose étrange ! Ce violent manquait d'énergie. Il a dit qu'il n'avait jamais eu l'intention de combattre les troupes du roi. Il était sincère. Il n'a jamais songé à résister que dans le but de se défendre et de se sauver. A la première menace de l'arrivée des soldats, il s'est réfugié dans « sa forêt ». C'était du reste un chasseur passionné et il convoquait « aux hues » du sanglier et du loup tous les paysans des environs, qui n'y venaient pas toujours de bon gré.

C'était aussi un grand fraudeur<sup>857</sup>».

Détesté d'à peu près tout le monde, noble violent, tyran honni, sans énergie et sans courage, le portrait dressé est peu élogieux. Pourtant c'est avec « tristesse » que Pocquet l'avance – encore une fois, on connaît l'attachement de l'historien à sa province. On ne peut l'accuser d'une hostilité de principe à l'égard des conjurés. L'ambition qui traverse son propos est celle de la vérité scientifique, de la probité historique – Pocquet a d'évidence une haute idée du rôle de l'historien. Il l'affirma du reste dans *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais* en 1900-1901, lorsque, étudiant la controverse La Chalotais, il proclamait : « l'historien ne doit pas être l'avocat qui défend une cause, mais le juge qui prononce une sentence<sup>858</sup> ». Et si au terme de l'étude, La Chalotais pouvait être glorieusement

---

<sup>856</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

<sup>857</sup> *Ibid.*, p. 47-49.

<sup>858</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial...*, *op. cit.*, vol. 1, p. VI.

acquitté par l'historien, tel ne peut être le cas pour Pontcallec, noble violent et haï, que ne peut entièrement masquer le voile du martyr qui, depuis lors, a recouvert son visage.

Ces conclusions d'un historien *bretoniste*, parfaitement bien renseigné sur l'affaire de surcroît, marquèrent sans aucun doute un coup d'arrêt au mythe, au consensus établi. L'histoire avait tranché : Pontcallec ne pouvait, en définitive, *scientifiquement*, prétendre au statut de grand héros breton. Un fossé nouveau se creuse en 1914 entre une histoire mémorielle, dont *Breiz Dishual* s'est faite la voix attitrée dans le sillage radicalisé de La Borderie, et une histoire « scientifique » qui se reconnaît désormais dans l'étude pérenne de Barthélémy Pocquet ; un fossé se creuse, une division parallèle de celle qui sépare le *Pontcallec légendaire* du *Pontcallec d'histoire*...

## V. Les extrêmes – 1914-1945.

Les années qui suivent, entre 1914 et 1945, sont alors le temps des *extrêmes* pour Pontcallec. La mémoire, et la figure, se dénaturent sous le joug de ses affrontements. Ce temps, celui du dérapage incessant, est marqué par deux camps qui reprennent la figure dans une perspective radicale : *Pontcallec* est revisité sous les yeux de la III<sup>e</sup> République, débarrassé intégralement de ses attributs pour intégrer très faiblement l'histoire de France ; *Pontkallek*, le Breton, le nationaliste, se voit radicalisé encore par le mouvement breton, à mesure de ses excès propres.

### 1. De France, la dépossession d'un héritage.

Premier extrême donc, celui venu de France que l'on voit exprimé dans la « mémoire officielle », sous la III<sup>e</sup> République, de l'affaire Pontcallec. Etudions ce souvenir transmis par l'enseignement et l'école, attachons-nous à le décrire en suivant le traitement que les manuels scolaires d'histoire de Bretagne firent subir à l'épisode<sup>859</sup> – quitte ce faisant à légèrement transgresser notre ère d'étude immédiate.

---

<sup>859</sup> Nous basons ce propos sur trois manuels : Charles-Victor LANGLOIS, *Histoire de Bretagne. A l'usage des classes élémentaires des lycées et collèges et des élèves qui recherchent le certificat d'études primaires*, Paris, A. Colin, 1891 ; Alain RAISON DU CLEUZIQU, Charles DE LA LANDE DE CALAN, *Histoire de Bretagne élémentaire*, Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1910 et Jean LE LAY, Eugène CORGNE, *Histoire de Bretagne*, Paris, Delalain, 1942.

### ***Unité nationale et histoire provinciale.***

En 1891, Charles-Victor Langlois dans son *Histoire de Bretagne à l'usage des classes élémentaires des lycées et collèges et des élèves qui recherchent le certificat d'études primaires*, introduisait son manuel par quelques mots résumant les ambitions d'un enseignement jacobin, érigeant explicitement l'unité française en valeur et idéal absolus ; les histoires régionales telle celle que réalisa Langlois se devaient penser avant tout en complément de celle de la France, enrichissant son éclat et son ornement :

« La France est une et indivisible, mais elle est composée de partis qui ont leur unité. Nous sommes Français mais nous sommes aussi Bretons, Normands, Picards, Flammands, Lorrains, Bourguignons, Provençaux, Languedociens, Gascons. Nous avons tous une petite patrie dans la grande, une petite patrie dont nous aimons les paysages familiers, les costumes, les coutumes, l'accent et dont nous sommes fiers. Aimer cette petite patrie, rien n'est plus légitime, rien n'est plus naturel, rien n'est plus propre à fortifier l'amour de la France, notre patrie commune.

La grande voix de la France, qui a toutes les inflexions, depuis les plus douces jusqu'aux plus puissantes, est faite de voix distinctes, qui chantent à l'unisson. Chacune de nos vieilles provinces joue sa partie dans ce concert, et contribue à l'harmonieuse perfection de l'ensemble. Enlever la Bretagne, ou la Normandie, ou la Gascogne à la France, ce serait mutiler non seulement son territoire mais son génie. C'est pour cela que la perte de l'Alsace-Lorraine a été une si grave atteinte à l'intégrité de la patrie.

Chacune de nos vieilles provinces a de glorieuses annales qui lui sont propres, mais qui contribuent cependant à la gloire de la France entière. Etudions-les pour avoir plus de raisons encore d'être attachés au sol natal, pour nous rendre mieux compte de la place et de l'importance de *notre* pays dans l'ensemble du Pays.

Des notions d'histoires provinciales sont donc le complément nécessaire de l'histoire de France <sup>860</sup>».

L'histoire bretonne relève de l'histoire française, et l'enrichit, la rend plus brillante encore. L'attachement provincial est *recupéré*, débarrassé de ses aspérités dangereuses à l'unité et à la cohésion de l'Etat, poli, ciselé pour s'inscrire en simple maillon d'un plus large dévouement au patriotisme national.

### ***Dénigrement et minimisation.***

Devant de telles considérations, la conspiration prit deux détours, fut considérée de deux façons.

Avec violence, tout d'abord. Pour Langlois, le complot est une « stérile et ridicule échauffourée », les « privilèges de Bretagne » invoqués comme les motifs de la révolte « étaient en somme les privilèges de la noblesse de Bretagne » ; au reste la conjuration « échoua misérablement <sup>861</sup> ». Il faut dire que l'épisode était loin de coïncider avec les enjeux jacobins et nationalistes de cet enseignement...

Pourtant, les deux autres manuels scolaires que nous avons consultés, ne violentent pas le fait ; ils le minimisent, le réduisent. Alain Raison du Cleuziou et Charles de La Lande de Calan invoquent pour la conspiration de Pontcallec « un esprit d'indépendance parfois outrancier <sup>862</sup> » ; Jean Le Lay et Eugène Corgne « quelques seigneurs turbulents avant tout ». Le marquis de Pontcallec, « entraîné dans la conspiration », est décapité à Nantes en même temps que trois autres conjurés : « un pareil châtiment paraît à tous, en Bretagne, trop cruel. Mais la province est aussi fortement attachée à la monarchie française que le reste du royaume <sup>863</sup> ». Il s'agit certes d'être consensuel...

Ce n'est pas dans le résumé de l'affaire, évidemment elliptique, que se joue la minoration de l'épisode, mais dans sa conception générale, dans le récit de ses circonstances et de ses conséquences ; ici la conspiration est un événement anecdotique, sans raisons, sans fondements, *sans motifs* ; c'est le fait d'une noblesse turbulente – voilà tout. Le lien ancré entre conspiration de Pontcallec et patriotisme breton est complètement effacé, ou pour mieux dire on ne lui permet pas de se dévoiler ; l'épisode est débarrassé de ses présupposés, de ses connotations politiques (chouannes etc.) et rejoint la place qu'il aurait, au reste, peut-être dû occuper dans l'histoire – celle d'une affaire étrange et pittoresque ; rien de plus.

### ***Dépossession et nationalisation de l'affaire.***

L'auréole et la spécificité bretonnes sont brisées ; la conjuration n'est plus *par essence* ancrée dans le paysage breton. L'épisode de Pontcallec est *recupéré*, débarrassé de son trop étroit corset provincial, qui lui donnait pourtant identité, caractère et spécificité.

---

<sup>860</sup> Charles-Victor LANGLOIS, *Histoire de Bretagne... op. cit.*, Préface, p. 4-5.

<sup>861</sup> *Ibid.*, p. 85-88.

<sup>862</sup> Alain RAISON DU CLEUZIOU, Charles de LA LANDE DE CALAN, *Histoire de Bretagne élémentaire*, p. 80.

<sup>863</sup> Jean LE LAY, Eugène CORGNE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 87.

Ainsi Dom Henri Leclercq, dans une *Histoire de la Régence* en deux volumes, publiée en 1921, ne porte-t-il aucune attention aux particularités bretonnes qui entourent l'affaire ; la conspiration de Pontcallec est la sœur de Cellamare ; les nobles de Bretagne ne firent en cette occasion que « défendre les privilèges de leur caste qu'ils nomment des droits <sup>864</sup> » et, en épilogue au récit, Leclercq a ses mots :

« La noblesse de France comprit la leçon salutaire et jamais plus, jusqu'à la destruction, elle ne conspira contre son pays <sup>865</sup> ».

La conspiration de Pontcallec est ici la révolte d'un *corps social*, avant d'être celle d'une province. L'universitaire Armand Rébillon, au reste, ne dira pas autre chose en 1947 :

« La Conspiration de Pontcallec, au temps de la Régence, est souvent présentée comme une sorte de soulèvement national breton et les quatre malheureux gentilshommes qui furent décapités à Nantes [...] ont été considérés comme des martyrs de la cause de l'indépendance bretonne. [...]

[Mais] on se fait une fausse idée des événements de Bretagne lorsqu'on les considère comme des épisodes d'un conflit séculaire entre la province et le royaume. Le véritable caractère de ces événements n'apparaît que lorsqu'on les replace *dans leur véritable cadre, celui de l'histoire générale de la France*, et qu'on les considère comme des incidents locaux d'affaires qui intéressaient le royaume tout entier.

La conspiration de Pontcallec ne fut ainsi qu'une manifestation bretonne de la réaction qui, au lendemain de la mort de Louis XIV, souleva l'opinion dans toute la France, particulièrement dans la noblesse, contre l'absolutisme du grand roi <sup>866</sup> ».

Reprise et minimisation, la conspiration de Pontcallec eut pu se dérouler dans n'importe quelle autre province de France et si « cette réaction put se manifester en Bretagne avec plus d'éclat qu'ailleurs » c'est « que la noblesse y possédait des moyens d'actions plus efficaces : non seulement un parlement qui recouvra son droit de remontrances en même temps que les autres parlements du royaume ; mais aussi une assemblée politique, les Etats de la province, où l'ordre de la noblesse dominait, tous les gentilshommes y ayant droit de siéger <sup>867</sup> ». Ainsi le lien identitaire qui relie la conspiration à sa province est aboli et l'épisode, en ces cas, quitte les traces exclusives de l'histoire bretonne pour se diluer langoureusement dans les dépôts de

---

<sup>864</sup> Dom Henri LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, *op. cit.*, 1921, vol. 2, p. 352.

<sup>865</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>866</sup> Armand REBILLON, « La conspiration de Pontcallec », *op. cit.*, p. 402.

<sup>867</sup> *Ibid.*, p. 402.

l'histoire nationale. C'est en ce sens que nous avons parlé ici d'un premier « extrême » ; que l'on n'y voie aucun présupposé de valeurs.

## **2. De Bretagne, le héros paroxystique.**

Une telle direction déplut, on le conçoit ; conséquence inattendue de la centralisation et du principe d'unité nationale, la Bretagne se trouvait dépossédée d'une part de son histoire. Dès 1923, le très indépendantiste journal *Breiz Atao* pouvait demander, en exergue :

« Où est l'inscription qui rappelle les quatre condamnés de 1720, illégalement exécutés parce qu'ils avaient trop aimé leur patrie ? <sup>868</sup> »

Il n'y avait rien, bien sûr, en Bretagne, ni plaques officielles, ni inscriptions mémorielles.

### ***Enjeu d'histoire.***

Le mouvement breton, pour lequel la première guerre mondiale fut un réel coup d'arrêt, se reconstitua lentement dans les années 20, dans les années 30, marqué par un nationalisme de plus en plus radical, fortifié par le modèle irlandais. En 1931, un second Parti National Breton vit le jour, ouvertement anticommuniste et antisocialiste derrière sa façade d'apolitisme <sup>869</sup>. L'histoire, toujours, revêtait une importance pédagogique capitale pour le mouvement. Ainsi, dans le premier numéro des *Cahiers du militant*, brochure distribuée en Bretagne par les membres de ce Parti National Breton et publiée à ses éditions mêmes, les auteurs déploraient la vaste entreprise scolaire de dépossession mémorielle:

« On a toujours entretenu les peuples bretons dans l'ignorance de son histoire. Cette histoire, on ne le lui a pas apprise à l'école, ou bien on lui en a caché les pages les plus nobles, celles qui lui donnent un droit sacré à la vie et à la liberté nationale. Dans l'Histoire de France, c'est à peine s'il est question de la Bretagne indépendante et riche de jadis. Plus tard, quand on offrit aux Bretons une histoire « régionale » de leur pays, chaque événement, qui montrait la nation bretonne libre et forte de ses droits, était traité comme on traite un sujet gênant, de façon superficielle, travestissant sans cesse la vérité. [...] Que l'on s'étonne alors, après cela,

---

<sup>868</sup> *Breiz Atao*, 15 mars 1923, p. 1.

<sup>869</sup> Voir Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne...*, *op. cit.*, p. 76 et sq.

que les Bretons n'éprouvent pas, au premier abord, un sentiment national envers la Bretagne puisque en grande majorité, ils ne savent rien de ses droits et de ses traditions<sup>870</sup>».

Il s'agit, alors, de le leur apprendre toujours ; plus encore que la langue, c'est l'histoire qui est le fer de lance de l'idéologie nationaliste en ce premier tiers du XXe siècle ; il s'agit de reconquérir cette *mémoire* que l'enseignement national égrena.

Alors, dans l'histoire telle que dressée de la *nation* bretonne, Pontcallec tient toujours un des premiers rôles. Ses « Frères Bretons » conspirèrent courageusement pour l'indépendance de la nation Bretagne ; ils moururent injustement, sans causes mais non sans raisons ; jamais n'est vain le sacrifice ; Montesquiou, Montaran quittèrent la province ; en 1734 la Bretagne obtenait, est-il dit, la libre gestion de ses finances<sup>871</sup>. Malgré la mort, Pontcallec, martyr politique de Bretagne, avait donc obtenu gain de cause.

Pédagogique, la *mémoire* sut se diffuser par l'intermédiaire des journaux propres au mouvement breton : vers 1932, une histoire de Bretagne en six brochures, aux éditions du PNB, fut distribuée en Bretagne ; le cinquième numéro, qui couvre la période 1675-1800, consacre une partie à Pontcallec<sup>872</sup>. Un coup d'œil à la bibliographie qui ouvre la petite étude fait montre de la volonté scientifique de l'analyse : à côté de l'inévitable La Borderie, les études des très renseignés Pocquet et Dom Henry Leclercq forment l'armature historiographique ; deux auteurs érudits, mais loin de dresser de l'affaire une apologie forcenée...

Le récit historique au sein du petit texte ne prête finalement qu'à peu de commentaires ; tout est affaire d'interprétations<sup>873</sup>. Signalons seulement la rapide conclusion, la morale de l'affaire, qui colore le récit entier :

« Bretons, inspirons-nous de l'exemple de Pontcallec et de ses compagnons. Ils sont morts pour que la Bretagne vive. L'histoire de France nous enseigne à les mépriser : qu'ils soient au contraire honorés et loués à jamais par tous les Bretons dignes de ce nom !<sup>874</sup>»

---

<sup>870</sup> *Les cahiers du militant, 1. Histoire de Bretagne (généralités)*, Rennes, Parti National Breton, [vers 1932], p. 2.

<sup>871</sup> Cette dernière affirmation se trouve dans *Ibid.*, p. 12, dans un article de Cécile DANIO sur l'Histoire de Bretagne paru dans le numéro de *Breiz Atao* du 17 mars 1929, p. 2 (l'article intégral eut d'ailleurs droit à une publication à part : Cécile DANIO, *Histoire de Bretagne pour tous*, Rennes, éditions du Parti Autonomiste Breton, 1929, p. 33, réédité en 1942 aux éditions du Parti National Breton, p. 44), dans Roparz HEMON, « Pontkalleg » in *Marvailhou ar Vretoned*, Brest, Gwalarn, 1930, p. 132-136, p. 136, dans *Les cahiers du militant, Révoltes et soulèvements pour la sauvegarde des libertés bretonnes*, éditions du Parti National Breton, n°5, vers 1932, p. 9, etc.

<sup>872</sup> *Ibid.*, p. 7-10.

<sup>873</sup> Nous renvoyons à l'**Annexe 9** où ce texte a été intégralement reproduit.

La Revue *Breiz Atao*, alors organe du PNB, dans son tour d'horizon des héros, lui consacre également un article dans les numéros de mars-avril 1933<sup>875</sup> ; de l'analyse comparée des récits de son exécution :

« Nous sommes forcés de conclure, écrit l'anonyme auteur de l'article, que seul et jusqu'à nouvel ordre le récit du père carme Nicolas de Tous les Saints nous donne la vérité <sup>876</sup> ».

Malgré tous les historiens du doute, Pontcallec persistait en son apparat de glorieux martyr.

Outre les revues et les journaux, relayant une vision nationaliste de l'histoire bretonne, de nombreux ouvrages de vulgarisation historique virent le jour, pour adultes et pour enfants, permettant ainsi une large diffusion de cette histoire *nationaliste* et *mémorielle* ; le plus célèbre de ces ouvrages étant sans doute *L'histoire de notre Bretagne* de la militante Cécile Danio, publié pour la première fois en 1922, réédité ensuite à plusieurs reprises<sup>877</sup>. Au sein de l'histoire dressée, épisodique, chaque léger fragment traduit, au fil des siècles, la perpétuation du caractère jugé *original* de la nation bretonne, sa singularité, quitte ce faisant, à grossir les traits d'une surenchère nationaliste. Là encore, malgré la mort, la conspiration de Pontcallec est conçue comme un semi-succès où, « une fois encore, le patriotisme breton avait triomphé, par son énergique résistance, du complot ourdi contre la constitution du pays <sup>878</sup> ». Inversion des rôles, les conspirateurs sont dans leur bon droit ; les manœuvres de la monarchie sont qualifiées de *complot*.

Parmi le grand nombre d'ouvrages de vulgarisation, citons également ceux du nationaliste Henri Caouissin – nommé Herry pour l'occasion. En 1937, il rédigea la notice d'une *Histoire de Bretagne en image* – des seize vignettes illustrant l'histoire de la province, la révolte de Pontcallec est considérée comme « la révolte la plus sérieuse ». « Les Bretons veulent redevenir libres. Mais leurs chefs sont trahis ; Poncallec, du Couedic, Talhouet et Montlouis sont décapités à Nantes, sur la place du Bouffay <sup>879</sup> » :

---

<sup>874</sup> *Ibid.*, p. 10.

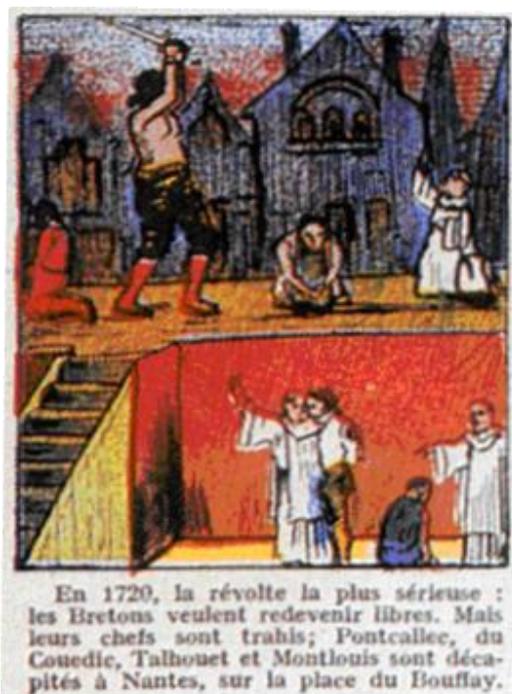
<sup>875</sup> *Breiz Atao*, 12 mars 1933, p. 3, 26 mars, p. 3, 9 avril 1933, p. 1 et 3. Cet article est intégralement reproduit en **Annexe 10**.

<sup>876</sup> *Ibid.*, 26 mars 1933, p. 3.

<sup>877</sup> Cécile DANIO (Jeanne COROLLER), *Histoire de notre Bretagne*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1922 (ill. de Jeanne MALIVEL), l'ouvrage fut publié de nouveau en 1932 aux mêmes éditions, enrichi d'illustrations de René-Yves CRESTON, puis en 1997, aux éditions BSI-HELOR. A noter, Cécile DANIO rédigea également une *Histoire de Bretagne* parue en articles successifs dans *Breiz Atao* en 1929, puis publiée la même année par les éditions du Parti Autonomiste Breton et réédité en 1942 aux éditions du Parti National Breton.

<sup>878</sup> Cécile DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, *op. cit.*, 1922, p. 159.

<sup>879</sup> Herry CAOUISSIN, [E.] GUELLEC, *Histoire de Bretagne en images*, Quimper, Société des produits de Cornouaille, gravure chimique autour de 1937. Cité par <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s->



Dans les années 1940, ce même Herry Caouissin rédigea une *Histoire de ma Bretagne*<sup>880</sup> à l'attention des enfants, imagée par un certain Le Rallic. Pontcallec alors se fait modèle de courage, luttant pour « une cause sainte » – « celle de la tradition, du droit et de la Liberté<sup>881</sup> ». Une fresque illustre le propos<sup>882</sup> :



[01/overmann/baf4/bretagne/bretagneenimages.doc](http://01/overmann/baf4/bretagne/bretagneenimages.doc). Nous avons reproduit la bande dessinée entière en **Annexe 11**.

<sup>880</sup> Herry CAOUISSIN, *Histoire de ma Bretagne*, [S. l.], Association culturelle Brittia, [194 ?], (ill. de LE RALLIC).

<sup>881</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>882</sup> Illustration de LE RALLIC in. *Ibid.*, p. 27.

### *Les Seiz Breur.*

Le propos attaché à Pontcallec, d'essence nationaliste, n'est certes pas nouveau ; son ère de recouvrement mémoriel, sa fonction de héros portant à bout de bras l'identité de sa province, tout cela avait été défini avant 1914 ; l'entre-deux guerre ne fera que durcir des teintes préexistantes. La *nouveauté* du temps, c'est l'intégration de la figure au sein du mouvement artistique breton renouvelé, sous l'égide des *Seiz-Breur*. Ce mouvement, né en 1923 à l'initiative de Jeanne Malivel et de René-Yves Creston<sup>883</sup>, entendait lutter, à sa façon, contre les velléités *françaises* d'une dépossession mémorielle en proposant un renouveau des arts graphiques et appliqués celto-bretons, dans l'opposition brutale du noir et du blanc. Expression militante, les *Seiz-Breur* entendaient ainsi délivrer une manifestation vive et ardente de *l'âme* bretonne, toute en force, toute en sobriété aussi, en cette dramaturgie alchimique propre à l'ombre. Mouvement d'intensité, d'actualité ; le centralisme parisien était accusé de la détruire, cette âme bretonne, à petit feu dans l'uniformisation constante de ses motifs ; les vieux symboles celtes et bretons se virent dépoussiérés par les *Seiz-Breur* ; les grands héros de l'histoire bretonne étaient également présents, aux premières loges :

« Nominoé, Erispoé, Barbe Torte, Salaun, Morvan, Anne de Bretagne, Pontcallec... Il s'agissait de rendre au peuple breton son histoire confisquée<sup>884</sup> ».

Pontcallec bénéficia ainsi d'une attention particulière : Jeanne Malivel grava son « supplice » dès 1922 afin d'illustrer *l'Histoire de notre Bretagne* de Cécile Danio<sup>885</sup>.

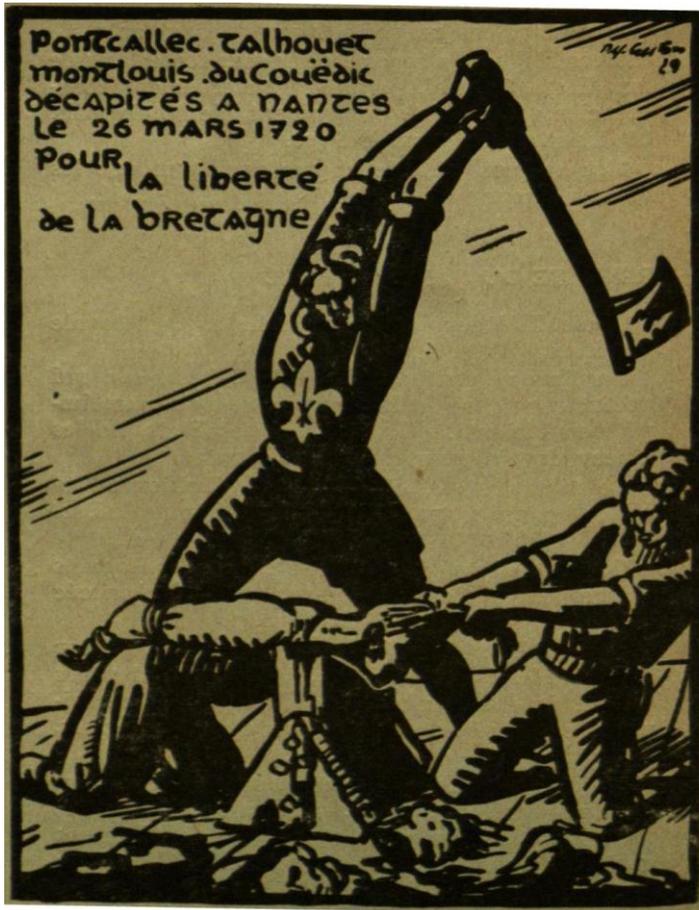
Cette dernière rédigea ensuite, en 1929, un long article sur l'histoire de Bretagne qui parut la même année dans *Breiz Atao* avant de faire l'objet d'une publication à part ; cette fois, René-Yves Creston s'occupa des gravures qui parcourent le récit militant :

---

<sup>883</sup> Voir Philippe LE STUM, *Impressions bretonnes. La gravure sur bois en Bretagne 1850-1950*, Plomelin, Palantines, 2005. Voir notamment le chapitre VI « la Bretagne en mouvement : la gravure partisane (1920-1950) », p. 160-184.

<sup>884</sup> Cette citation est extraite d'un texte rédigé à l'occasion de l'exposition sur les *Seiz Breur* au musée du pays de Retz en 1997. Il est disponible à cette adresse : [http://museepaysderetz.free.fr/seiz\\_breur.html](http://museepaysderetz.free.fr/seiz_breur.html)

<sup>885</sup> Jeanne MALIVEL, « Supplice de Pontcallec et de ses compagnons » in. Cécile DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, op. cit., 1922, p. 157. Nous avons reproduit cette image p. 73.



René-Yves CRESTON in.  
Cécile DANIO, *Histoire de Bretagne pour tous*, Rennes, éditions du Parti Autonomiste Breton, 1929, p. 32.

La souffrance de Pontcallec se présente en spectacle doloriste, sa tête va bientôt rejoindre sur le pavé celle de ses compatriotes éperdus – tandis que le bourreau porte sur sa poitrine la fleur de lys des rois de France.

En 1942, la réédition de ce petit ouvrage fut accompagnée de nouvelles gravures, par Xavier Haas cette fois<sup>886</sup> ; Pontcallec y est encore une fois représenté sur l'échafaud – il le sera toujours. La mort, pour sûr, absorbe les esprits et les visions ; mystique et doloriste, le supplice du marquis tient en haut fait du martyrologue breton ; sa mort est apte à entretenir la colère des militants. Xavier Haas<sup>887</sup>, Xavier de Langlais<sup>888</sup>, René-Yves Creston<sup>889</sup> s'empareront encore, à d'autres occasions, du supplice de Pontcallec pour en faire de sublimes gravures, rivalisant de traits hallucinatoires dans l'hébétude du clair-obscur.

<sup>886</sup> Xavier HAAS, *Exécution de Pontcallec (Nantes, 26 mars 1720)*, gravure sur bois reproduite in. Cécile DANIO, *Histoire de Bretagne pour tous*, Rennes, éditions du Parti Nationaliste Breton, 1942, p. 43. Nous avons reproduite cette gravure en **Annexe 12**.

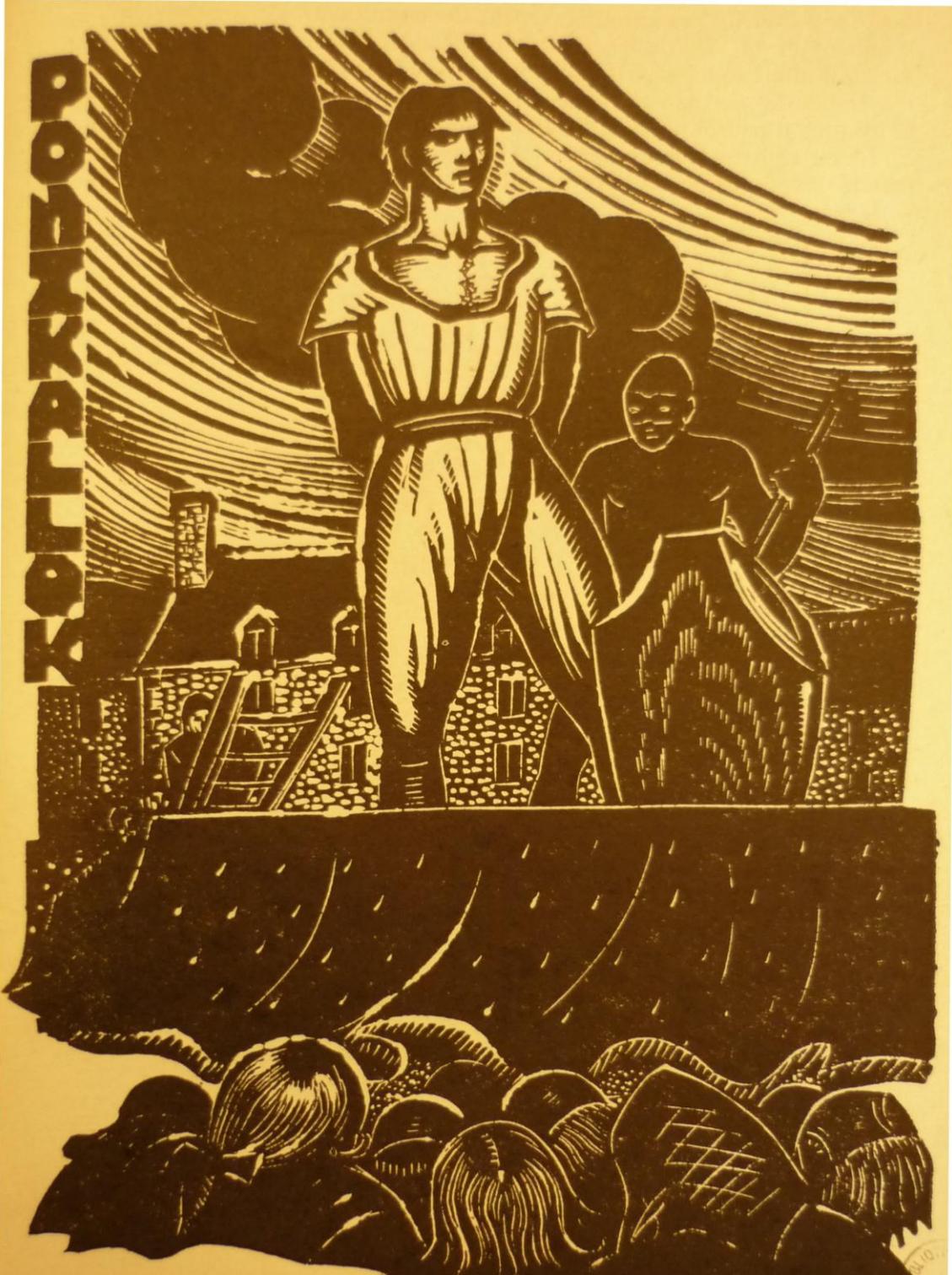
<sup>887</sup> Xavier HAAS, *Les frères bretons martyrs*, bois gravé, reproduit in. Ronan CAERLEON, Herry CAOUISSIN, *Breizh. Visions d'histoire*, Plérin, Brittia, 2000, p. 51-52. L'ouvrage – et les gravures donc – datent de 1944.

<sup>888</sup> Xavier de LANGLAIS, *Exécution du marquis de Pontcallec*, bois gravé, reproduit in. Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Imprimerie centrale de Bretagne, 1948, planche IX.

<sup>889</sup> René-Yves Creston termina en 1952 50 bois gravés sur le « Légendaire de Bretagne ». Parmi eux, une représentation de la mort de Pontcallec, reproduite en **Annexe 12**.

*Deux gravures.*

Prenons deux exemples, étudions plus précisément deux gravures ; nous y verrons la réappropriation d'un héritage, le présent qui se donne à voir sous les traits du passé, la réactualisation du mythe.



Xavier de LANGLAIS, *Exécution du marquis de Pontcallec*, bois gravé, reproduit in. Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Imprimerie centrale de Bretagne, 1948, planche IX.

L'illustration de Xavier de Langlais montre Pontcallec s'avancer vers la mort, le regard dur, altier, obstiné dans sa virilité extrême. Pour une fois, le marquis n'est pas agenouillé, la tête sur le billot ; on ne plaint plus le martyr courbé, on admire le héros debout<sup>890</sup>.

Le ciel est strié de lignes noires irrégulières qui forment corps autour du personnage ; de gros nuages se rassemblent au centre de l'image. Pontcallec se détache en blanc ; L'homme et le ciel sont liés, on le pressent ; le moment de la mort se rapproche et la tempête et les nuages grossissent au dessus de la Bretagne attentive.

Au centre, s'impose le corps jeune et massif du Breton, ses jambes écartées sont signes de stabilité, de puissance, mais ses bras sont liés ; il est une force de la nature empêchée d'agir. La figure est noble, imposante, elle domine la foule dont on ne perçoit que quelques têtes ; une foule groupée et compacte, soumise, immobile devant l'ampleur du personnage. Face à Pontcallec se dresse la souche qui accueillera son sacrifice, massive, noire, coupée comme un buste d'homme. Pontcallec se dirige sur elle, fier, la tête haute.

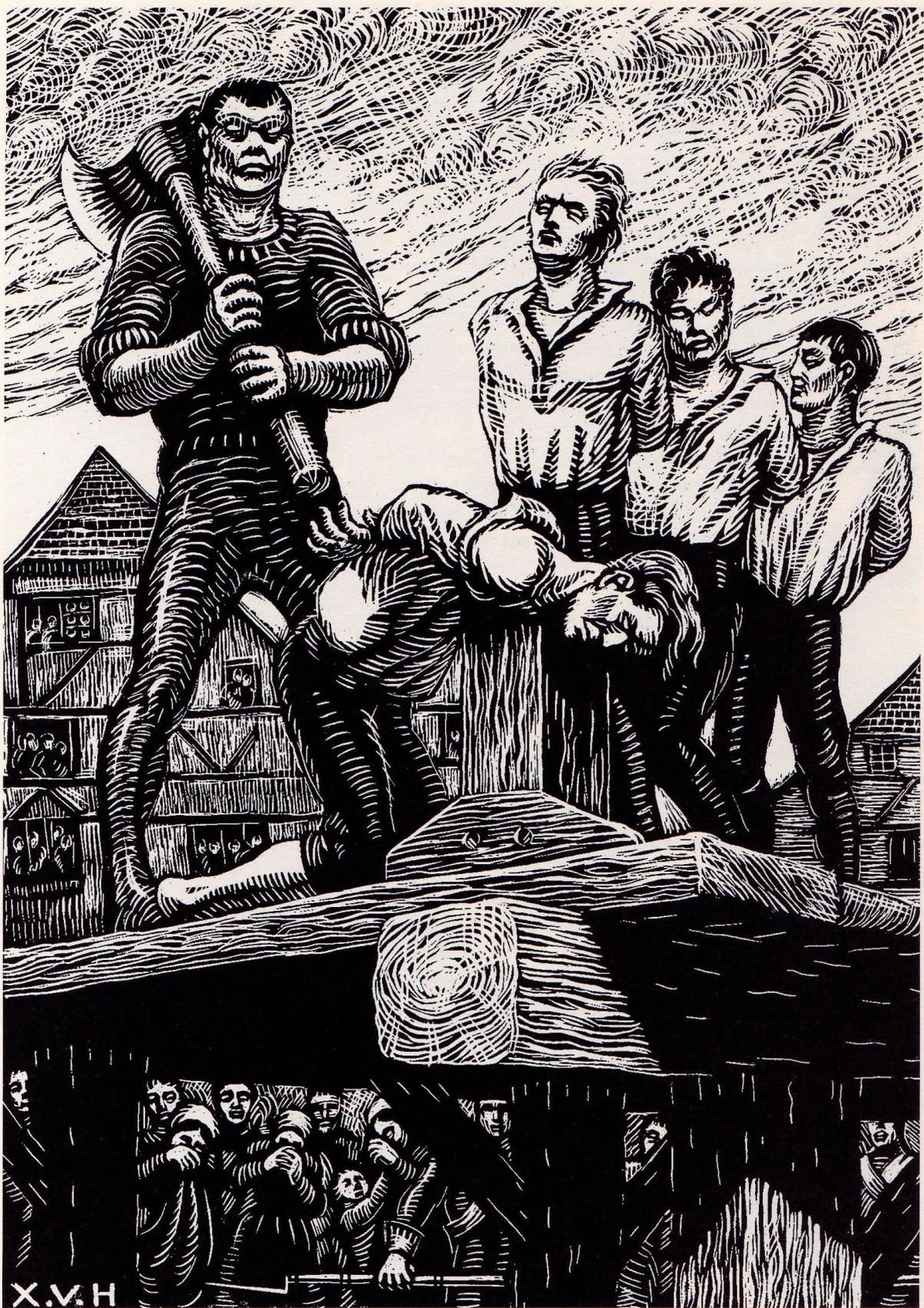
C'est notre marquis en effet qui attire l'entière l'attention. Il est vêtu de gris dans cette image sombre, une couleur qui, de nouveau, crée un lien entre l'homme et le ciel. Pontcallec semble avoir gravi un premier palier, s'appêtant à rejoindre ce coin droit des cieux, blancs et immaculés, qui illuminent le personnage et semblent décidés à l'accueillir. La foule, noire, le regarde d'en bas, comme si, déjà il avait pris sa place au sein de la constellation des héros.

Ici, au sein de la scène, la transfiguration s'opère, le Pontcallec de l'histoire se métamorphose en celui de la légende. Nous surprenons le processus *d'héroïsation* et l'histoire devient théâtre – et son rideau, frémissant, flotte au-devant de la foule. Le héros a nom PONTCALLEK – écrit avec le K celtique – qui se détache de l'image en majuscules noires comme sur une affiche. Ecrit à la verticale, à la même hauteur que le héros, le nom aussi domine la foule.

Et nous qui regardons l'image, nous, spectateurs du 26 mars, embarqués dans la foule, nous sommes témoins de la mort du patriote. Le personnage est clairement investi des enjeux classiques, *mémoriels*, la figure est retravaillée avec fracas et écho ; voilà une des plus fortes représentations du Pontcallec de légende.

---

<sup>890</sup> A noter, à partir de la cinquième édition de l'ouvrage de Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Saint-Brieuc, Kendalc'h., 1971, la gravure Pontcallec est quelque peu modifiée – le visage du marquis est changé, rajeuni semble-t-il. Sans doute cela accroît encore l'admiration qu'est censé susciter le héros. Nous avons reproduit cette gravure *alternative* en **Annexe 12**.



Xavier HAAS, *Les « frères » bretons martyrs*, bois gravé, reproduit in. Ronan CAERLEON, Herry CAOUISSIN, *Breizh. Visions d'histoire*, Plérin, Brittia, 2000 [1944], p. 51-52.

Toujours dans le milieu des années 1940, Xavier Haas, illustrant l'ouvrage *Breizh. Visions d'histoire* de Ronan Caerlëon et d'Herry Caouissin, s'empara à son tour de Pontcallec et des « frères » bretons martyrs.

Cette fois, l'angle de vue s'est légèrement déplacé – le spectateur de l'image n'est plus au niveau de la foule, comme chez Xavier de Langlais, mais sur l'estrade. On assiste ainsi des premières loges à l'exécution de Montlouis.

De noir en blanc, la gravure joue constamment de manichéisme. Le bourreau est en noir, brute immobile, sans masque et sans honte – quand celui de Xavier de Langlais est masqué. Dans ses yeux on ne rencontre qu'un noir mépris, une espèce d'âpreté animale. Figure de la justice implacable, on le voit obéir à la loi sans plus de discernement. Son immobilité n'est pas celle du Pontcallec de Langlais, une immobilité de la stabilité, de la force abolie ; elle se fait symbole d'inertie, symbole d'une puissance française cruelle et inébranlable.

Face à cette inertie du bourreau français, remarquons des figures de Bretagne animées, en mouvement. Le peuple est en larmes, les quatre conjurés chancellent sur l'échafaud, tour à tour résignés, fiers, effrayés. Figures romantiques, leurs chemises sont ouvertes, le vent s'engouffre dans leurs cheveux.

Le noir bourreau au visage dur s'inscrit en parfaite antithèse des quatre jeunes et beaux conspirateurs de blancs vêtus. Leur présence sur le coin droit de l'image brise les lignes de force de la gravure, accentue la perspective, « déstructure » la diagonale noir-blanc. Comme chez Langlais, le ciel est agité, un malheur est sur le point de se produire. Comme chez Langlais, le décor extérieur ne semble pas représenter la place du Bouffay mais une maison bretonne. La mort de Pontcallec est moins inscrite en une réalité directe qu'en une figuration d'imaginaire.

### ***Les extrêmes. Pontcallec séparatiste radical.***

Patriote, nationaliste, la figure est donc omniprésente dans l'entre-deux guerre – l'*emsav* se l'approprie sans cesse.

Bien sûr, parler d'un *emsav* est réducteur ; le mouvement breton fut loin d'être homogène ; du régionalisme modéré et décentralisateur au nationalisme séparatiste le plus radical, le nom *emsav* englobe un grand nombre de tendances politiques, des plus modérées aux plus extrêmes. Large palette de couleurs ; pourtant dans les années 1930-1940 la réappropriation de Pontcallec devient le fait quasi exclusif des groupements politiques les plus extrêmes.

Ainsi en 1931 Pontcallec devint l'icône du bref Parti National Intégral de Bretagne, de tendance national-socialiste, qui ne rencontra qu'un très faible écho et ne dura qu'un an<sup>891</sup>. Dans l'organe officiel du Parti, *Breiz da zont (Bretagne à venir)*, le séparatisme était soutenu avec d'autant plus de force que, est-il dit, « nous entendons [encore] la hache du bourreau retombant sur la tête de l'héroïque marquis de Pontcallec et sur celle de ses compagnons<sup>892</sup> ».

En 1932 Pontcallec se fit le père fondateur de la *Ligue des Frères Bretons*, séparatiste, royaliste, qui ne dura elle aussi qu'un an<sup>893</sup>. Si l'organe du Parti National Intégral de Bretagne, *Breiz da zont*, se prétendait la voix des « nationalistes bretons catholiques », celui de la *Ligue des Frères Bretons*, *Breiz Digabestr (Bretagne Libre)* entendait devenir l'organe des « nationalistes bretons chrétiens » – c'est dire la divergence idéologique des deux groupes. *Ligue des Frères Bretons* : le nom, apocryphe, est explicitement emprunté à l'épisode Pontcallec, dont celui-ci est censé avoir été un des meneurs<sup>894</sup>. Dans le numéro de mars-avril 1932, Pontcallec a droit aux honneurs de la couverture. Un article lui est consacré dans le numéro suivant, où il n'est tari aucun éloge sur le héros :

« Pontkallek ainsi que ses compagnons fut selon l'expression magnifique de Louis XIV, digne de ceux qui n'avaient « retiré » de leurs glorieuses actions d'autres récompenses que de les avoir faites<sup>895</sup> ».

Pontcallec est ainsi repris par la frange la plus extrême du mouvement breton dont il se fait la porte-parole, le représentant attitré. Cela ne manqua pas, bien sûr, de susciter l'ironie ; d'autant que l'histoire du personnage était désormais bien connue, la médiocrité relative de la figure d'histoire ne manquait de faire contrepoint à sa mémoire vive. Comme le dit l'érudit Louis Le Guennec, en 1949, étudiant l'histoire d'un « complice léonard du marquis de Pontcallec<sup>896</sup> » :

« Si les partisans d'une Bretagne indépendante ont cru devoir adopter pour patron le malheureux Pontcallec, [celui-ci] dans l'autre monde, doit s'en montrer aussi surpris que flatté<sup>897</sup> ».

---

<sup>891</sup> Fondé en décembre 1931, il disparaît en septembre 1932. Voir Alain DENIEL, *Le mouvement breton 1919-1945*, Paris, F. Maspéro, 1976, p. 14 et 144-145.

<sup>892</sup> « Congrès du Parti Nationaliste Intégral et Réunion des Amis de Breiz da Zont (27 décembre 1931), *Breiz da zont*, janvier 1932, n°2, XI, p. 3.

<sup>893</sup> Fondée en février 1932, la ligue disparaît en novembre. Voir Alain DENIEL, *Le mouvement breton...*, *op. cit.*, p. 13 et 146-147.

<sup>894</sup> En réalité ce groupe des « Frères Bretons » n'a jamais existé ; il est, à ma connaissance, une invention de Paul Féval. Voir *Supra.*, **Chapitre 4**.

<sup>895</sup> Raphaël TULLOU, « Ce que l'on pense de nous », *Breiz Digabestr*, mai-juin-juillet 1932, p. 9.

<sup>896</sup> Louis LE GUENNEC, « Un complice léonard du marquis de Pontcallec » in. *En Breiz-Izel autrefois*, Quimper, Les amis de Louis Le Guennec, 1949, p. 143-153.

<sup>897</sup> *Ibid.*, p. 153.

### **Les dérapages. Pontcallec collaborationniste.**

Dès lors, sous le poids des contingences historiques (la montée au pouvoir d'Hitler, la déclaration de guerre, puis l'armistice franco-allemand de 1940 qui met *de facto* la Bretagne sous la botte nazie), la figure ne tarda pas à devenir l'icône *d'un* mouvement breton collaborationniste – la mouvance résistante de ce même mouvement breton ne revendiqua, bien sûr, jamais Pontcallec.

Dès la fin des années 30, la nationaliste Anna Youénou vit en l'épisode, durant lequel « les Frères Bretons conduits par Pontcallec s'appuyèrent sur l'Espagne pour obtenir le respect du traité de 1532 si souvent malmené par nos voisins », une sorte de jurisprudence légitimant une alliance de la Bretagne au régime nazi, qui forcerait les Français à rendre les franchises de la province<sup>898</sup>. On perçoit certes l'attrait d'une telle icône pour le mouvement collaborationniste. « Dans les prisons gaullistes<sup>899</sup> », les nationalistes accusés de trahison, nous dit Ronan Caerleon, « déclam[aient] [ou] lis[aient] des pièces de théâtre en breton : *Nominoë ! Ohé ! Pontkallek !*<sup>900</sup> ». L'un des premiers séparatistes fusillés pour intelligences avec l'ennemi traça dans sa cellule quelques mots en breton : « Maro evit Breiz... Doue ha Breiz<sup>901</sup> » (Mort pour la Bretagne... Dieu et la Bretagne) – et, avant de mourir, mit bien en évidence, sur la table de sa cellule, une *Histoire de Bretagne* illustrée ouverte à la page de la conspiration de Pontkallek<sup>902</sup>...

Cette récupération collaborationniste vint bien sûr ternir l'image de la figure, vint la discréditer durablement ; monopolisé par la droite extrême, le personnage voyait se radicaliser considérablement les motifs qui, jadis, lui avait donné ses lettres de noblesse...

### **Conclusion – La fin du mythe.**

De ce long chapitre, résumons, pour finir, le propos esquissé. Nous y avons montré la naissance et la mort du mythe de Pontcallec. Par mythe, nous entendons une mémoire *fixée*, stable sous la variété même de ses récurrences. Alors que la mémoire est en mouvement

---

<sup>898</sup> Anna YOUÉNOU, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens : les mémoires du chef breton commentés par sa femme. Les Bagarres de l'avant-guerre*, tome II, 1974. Cité par Joël CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, *op. cit.*, p. 456.

<sup>899</sup> L'expression est de Ronan CAÉRLEON et ouvre la partie en question dans *Complots pour une République Bretonne. Les dossiers secrets de l'autonomisme breton*, Pordic, Celticus Chadenn, 2002, p. 386.

<sup>900</sup> *Ibid.*, p. 386.

<sup>901</sup> *Ibid.*, p. 389.

<sup>902</sup> *Ibid.*, p. 389.

toujours, le mythe est figé en un propos unitaire, structurant, et à valeur *explicative* ou *identitaire* – l'un et l'autre étant liés.

Ce mythe s'était construit peu à peu, dans l'écho premier du récit du confesseur Nicolas, dans celui second – et ô combien primordial – de la *gwerz* du *Barzaz-Breiz*. Pitre-Chevalier avait apporté l'inscription historiographique de l'affaire, son sens, avait donné au mythe sa valeur explicative – l'affaire Pontcallec se voyait assignée la tâche de décrire une Bretagne de la liberté en lutte permanente contre le despotisme. La Borderie vint ensuite dresser le cadre du complot, définir ses termes, sans toucher au héros. Les années qui suivent voient l'épanouissement progressif du mythe, en une perpétuation d'imaginaire qui fait de Pontcallec un gentilhomme généreux et bon, martyr et courageux. Après 1898, le mythe est investi d'un propos directement politique, d'une figuration en lien direct à l'actualité ; voilà sans doute l'apogée de la mémoire du marquis, dans le consensus établi entre les mémoires *populaire* et *érudite*, la seconde venant modeler la première à sa guise par l'enseignement, le roman, la vulgarisation d'histoire.

Mais les tiraillements guettent ; Pierre Bliard, Barthélémy Pocquet, en étudiant de plus près et le personnage et l'affaire éponymes, remettent en cause la capacité du premier à s'inscrire en héros breton, la place de la seconde en moment phare de l'histoire provinciale.

Cela est essentiel pour notre propos, puisque cela conduisit à une *extrémisation* progressive de la mémoire; on le conçoit, les nationalistes bretons s'attachèrent à Pontcallec avec d'autant plus de force que l'effigie avait été scientifiquement ébréchée par l'histoire ; autre facteur de radicalisation du mouvement, autre « extrême », venu de France cette fois, la dépossession scolaire de l'histoire et de la langue bretonnes.

Alors, dans le jeu des affrontements, Pontcallec subit toutes sortes de variations, de grossissements illusoire. Ebréché, le mythe tenta pourtant de se réactualiser ; les nationalistes bretons ne le laissèrent fuir. Alors la figure se dénatura sous le jeu des extrêmes, comme saturée de teintes trop vives, inconvenantes à son propos ; dans les années 1930-1940, dans un contexte politique plus que troublé, l'icône se radicalisa encore ; elle *dérapa*. Certes, figure antifrançaise, auteur d'une alliance à l'étranger, Pontcallec se prêtait bien au contexte d'alors – et le mouvement collaborationniste s'empara de la figure. Après 1945, Pontcallec est trop connoté pour pouvoir aller de l'avant ; plus qu'un hasard de l'histoire, il faut y voir une évolution logique de la figure, une radicalisation progressive de sa portée idéologique ; jusqu'au point de non-retour où la figure devient un vecteur des thèses politiques les plus extrêmes. Alors, le mythe, que l'on a vu ici même s'ériger s'étouffe de lui-même, il s'éteint ;

il doit se vider de sa substance politique désormais inconvenante ; après 1945 la mémoire de Pontcallec se fait blême, atone.

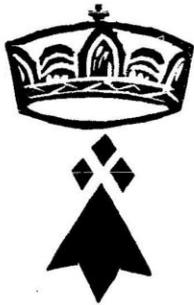
PLANCHE 7 – LES GRAVURES PONTCALLEC DANS PITRE-CHEVALIER, *BRETAGNE ET VENDEE*.



Octave PENGUILLY-L'HARIDON, [S. n.], in. PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, op. cit., p. 80.



[S. N.], « Les quatre gentilshommes bretons » in. PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, op. cit., p. 78.



**breiz**  
LA BRETAGNE

...C'est que la Bretagne est mieux qu'une province, elle est un peuple, une nation véritable et une société à part parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs.

Arthur DE LA BORDERIE,  
Historien.

# digabestr

SANS ENTRAVERES !

Mars-Avril 1932  
N° 2 - 6<sup>e</sup> année

(Nouvelle Série)  
Le N° 0,75

ORGANE DES NATIONALISTES  
BRETONS-CHRÉTIENS  
Dastumaden Strollad ar 'VREUDEUR VREIZAT'

MENSUEL  
Souscription  
Volontaire  
10 frs min.

Directeur :  
Raphaël Y Tullou

Le relèvement de la Bretagne demande des caractères solidement trempés, des énergies qui ne s'émeussent pas aux difficultés de la lutte, des âmes qui sachent résister inlassablement aux épreuves de l'adversité.

R. DE KERMENE.



Administration : 15, Rue Dupont-Dutertre, ST-SERVAN-SUR-MER (Bretagne)

## SOUVENONS-NOUS

(Mars 1720)

Le 26 mars 1720, quatre Bretons coupables d'avoir voulu défendre la Patrie Bretonne contre l'oppression française furent décapités à Nantes.

En rappelant ce crime à nos compatriotes, nous voulons leur démontrer combien la France en dépit d'engagements solennels a prouvé sa sollicitude pour la Bretagne...

Le traité de 1532, qui ne fut qu'un leurre pour nous Bretons, a rivé notre Patrie à l'arbitraire français.

— Souvenons-nous de ces « Frères Bretons » (1) PONTKALLEK, LE MOYNE DE TALHOÛET, MONTLOUIS et DU COUÉDIC.

— Souvenons-nous qu'il n'est pas possible de pactiser avec ceux qui veulent l'extinction de notre nationalité.

— Souvenons-nous, nous les « Frères Bretons » du XX<sup>e</sup> siècle, unis dans un commun amour de la Bretagne, de la vraie ; de celle qui demande justice, que la lutte est indispensable, afin d'arracher le peuple breton de l'indifférence où il a été plongé.

Et rappelons-nous ces deux vers d'un de nos Bardes :

« Etre Gallaoued ha Bretoned  
« Pen ar Pontkallek e vezo bepred ... »  
(Entre les Français et les Bretons)

Il y aura toujours la tête de Pontkallek

— Bretons ! Pensons à l'échafaud de Nantes et à la date du 26 mars 1720.  
Les « Frères Bretons ».

(1) L'Association des « Frères Bretons » visait, en 1720, la libération de la Bretagne.

## NI HO UNAN !

Embann a reomp :

Ez eo Breiz, — gant hec'h Istor, — eur vroad keltiek, na dle ket beza strobellet he buhez vroadel, kevredigez ha speredel.

Ret eo da Vreiz, hor mammvro n'eus nemeti, kaout he Disualded.

Hol labour :

Kenlabourat da adsevel Breiz evel broad kristen ; dre senti ouz reolenn-buhez ar C'hrist ha dre sevel eur strollad tud desket, kristen ha breizat :

BREIZAT a spered hag a galon, intret a spered breizek dre studi hor yez hag hol lennegezh vroadel, o pledi gant kement a zo talvoudus evit buhez ar Vro, mennet da ober pep tra evit savetei ar vroadelezh vreizat, mennet da boania evit dihuna an emskiant vroadel e-louez ar werin peogwir ez eo kenta tra da ober evit adsevel Broad Vreiz.

AR BODAD-RENA.

## L'atonie et le dessèchement.

1945-2009.

Les derniers soubresauts séparatistes furent préjudiciables au personnage et à sa mémoire ; après 1945, la figure, hors les traces habituelles des *Histoires de Bretagne*, hors les quelques allusions sans lendemain, se fait discrète et effacée.

### I. La persistance dans l'érosion – 1945-1970.

Bien sûr, Pontcallec ne disparut pas pour autant des mémoires bretonnes – et dans les années 1950-1960, Donatien Laurent collecta encore plusieurs *gwerzioù* consacrées au personnage<sup>903</sup>. La nouveauté de ce deuxième XXe siècle tient en ce que le collecteur de *gwerzioù*, désormais, ne se fait plus réceptacle passif ; il cherche à appréhender le regard porté sur les récits chantés ; il étudie les mécanismes de la circulation orale. Ainsi Donatien Laurent demandait à ses chanteurs de *commenter* leurs plaintes ; et ces commentaires, conservés, sont les traces évidentes d'une *mémoire* devenue défaillante.

#### 1. La mémoire défaillante.

A Plouay, au milieu des années 60, Donatien Laurent demanda à une certaine Mme Péron, qui lui avait fourni une nouvelle version de la *gwerz Pontkalek*, des informations sur le marquis. En guise de réponse elle affirma que rien, dans la chanson, ne lui permettait de dire si le marquis de Pontcallec était un homme bon ou mauvais, ni même pourquoi il avait été condamné à mort<sup>904</sup>. Un autre interprète de la même commune ne comprenait visiblement pas le refrain qu'il chantait – un refrain généreux à Pontcallec – ; il décrivit alors notre marquis comme un homme qui « faisait du mal à tout le monde<sup>905</sup> ». Jorj Belz, collecteur de chansons lui aussi, recueillit, en plus d'une nouvelle plainte, les commentaires d'un sonneur nommé Xavier Burguin, habitant à Crac'h, près d'Auray – le chanteur place l'histoire de

Pontcallec à l'époque de la chouannerie<sup>906</sup>. Dans deux autres versions encore, le marquis ne mourrait pas décapité mais *guillotiné* sur le pavé de Vannes<sup>907</sup>.

La défaillance du souvenir conduisit-elle à une *contextualisation chouanne* de la mémoire Pontcallec, non pas comme au XIXe siècle inscrite en une simple parenté anachronique des motifs qui n'exclut pas la spécificité des deux affaires mais bien plutôt signifiée par la confusion et le chevauchement des époques ? Il n'y eut certes rien d'étonnant à cela – Eva Guillorel l'a bien montré<sup>908</sup> – la mémoire orale de Pontcallec fut loin d'être la seule en Bretagne à être touchée par ce processus de *chouannisation*. Tous les chants bretons à mesure que leur époque d'affleurement se faisait moins significative<sup>909</sup> se sont vus *réactualisés*, bien sûr, afin de conserver leur pertinence. Cette réactualisation, aux XIX et XXe siècles, se révèle être *de facto* une *intégration* du récit dans le cadre chouan, par l'usage d'« interpolations liées au contexte révolutionnaire<sup>910</sup> ». Ainsi sont renouvelées un grand nombre de plaintes, à mesure que leur pertinence s'amenuise, par la recréation d'un « cadre historique signifiant autour de pièces qui ont perdu le leur<sup>911</sup> ». Événement phare, la chouannerie sut éclabousser l'entière province de ses éclats durables ; le recours au fait chouan permit de donner à des *gwerzioù* passées de mode une actualité nouvelle.

Et il en fut ainsi pour Pontcallec, pour les *gwerzioù* éponymes. D'évidence, on ne situe plus l'épisode qui lui est rattaché, son souvenir s'est égrené. Alors, indistinctement, au gré des transmissions orales, de ses déformations successives, l'affaire Pontcallec s'inscrit en l'époque de la chouannerie, on re-loge l'épisode au sein d'un propos historiquement structurant afin de lui rendre un peu de sa pertinence envolée. L'effigie seule ne suffit plus à recouvrir, en son inscription même, un réseau de souvenirs et d'émotions enfouis.

---

<sup>903</sup> Une d'entre elles, collectée à Kernascléden entre Berné et Lignol, est reproduite dans Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 710-712 ; de nombreuses autres émaillent la postface du *Marquis et le Régent* écrite, elle aussi, par Eva Guillorel.

<sup>904</sup> Eva GUILLOREL, « La tradition orale chantée autour du marquis de Pontcallec » in. Joël CORNETTE, *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, p. 317-319.

<sup>905</sup> *Ibid.*, p. 321-322.

<sup>906</sup> *Ibid.*, p. 322-324.

<sup>907</sup> Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 726. Une de ces deux *gwerzioù* est reproduite dans Eva GUILLOREL, « La tradition orale chantée autour du marquis de Pontcallec », *op. cit.*, p. 317-319.

<sup>908</sup> Voir Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 724-728.

<sup>909</sup> Rappelons que dans l'immense majorité des cas les *gwerzioù* sont contemporaines des événements qu'elles racontent.

<sup>910</sup> Cette phrase est tirée de Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 725.

<sup>911</sup> *Ibid.*, p. 725.

## 2. L'histoire atone.

L'histoire, quant à elle, ne parvint pas à réhabiliter Pontcallec, à le rendre *significatif* de nouveau. Certes, ce ne fut pas faute d'avoir essayé, et de nombreuses *Histoires de Bretagne*, après 1945, continuèrent à présenter le Pontcallec de légende, noble bon et courageux, mort injustement dans sa quête patriotique – citons, par exemple, les études d'Henri Poisson<sup>912</sup> en 1948, de Joseph Chardronnet<sup>913</sup> en 1965. Les mêmes teintes persistent, toujours ; mais leur écho est désormais passé de mode. Et si l'ouvrage d'Henri Poisson connut un succès retentissant – l'année 2000 fut l'occasion de sa dixième édition – notons qu'en ce qui concerne la mémoire Pontcallec, la seule innovation de l'ouvrage, sa seule postérité, fut sans doute cette date erronée du 4 mai 1720 décrite comme le jour où sont mort les quatre gentilshommes bretons – longtemps ensuite, les historiens, les écrivains, de Morvan Lebesque à Yann Brekilien, reprendront cette information erronée<sup>914</sup>.

## 3. Pontcallec scout.

Finalement, devant la dilution de sa mémoire, la seule nouveauté, peut-être, tient à son inscription, dans les années 1950, sur le gonfanon scout, en modèle, aux côtés de « Nominoë le vainqueur de Charles le Chauve, [d']Alain Barbe-Torte le libérateur, [d']Alain Fergent le croisé, [de] Beaumanoir le chevalier, [de] Jean IV le duc [...] [de] Cadoudal le Chouan<sup>915</sup> ». Pontcallec s'inscrit en effigie limitée d'un scoutisme armoricain – et armoricain seul. Recouvrement aux très faibles échos – les tentatives de faire du scoutisme une école régionaliste de plein vent furent un échec, dont témoigne, par exemple, les revers de Gwénoélé Le Menn<sup>916</sup>. Bref, rien ne va plus pour Pontcallec – et pendant vingt ans on perd la trace de notre figure...

---

<sup>912</sup> Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Saint-Brieuc, Kendalc'h, 1971 [1<sup>ère</sup> ed. 1948], p. 242-247.

<sup>913</sup> Joseph CHARDRONNET, *Histoire de Bretagne : naissance et vie d'une nation*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1965, p. 130-134.

<sup>914</sup> Nous l'avons en effet retrouvée très souvent dans nos recherches. Quelques exemples : Morvan LEBESQUE, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Seuil, 1984 [1<sup>ère</sup> ed. 1970], p. 68 ; Joseph CHARDRONNET, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 133 ; Yann BREKILIEN, *Nous partons pour la Bretagne*, Paris, PUF, 1980, p. 42 ; Wendy MEWES, *Discovering the history of Brittany*, [Plouneour-Menez], Red dog, 2006, p. 87. etc.

<sup>915</sup> Christophe CARICHON, *Scouts et guides en Bretagne 1907-2007*, Fouesnant, Yorann Embanner, 2007, p. 247-248, d'après un article de *Sked*, n°9, [s.d.], p. 303.

<sup>916</sup> Voir *Ibid.*

## II. Le nouveau rapide. 1972-1975.

Il faut attendre la décennie 1970 pour que le personnage retrouve des couleurs sous l'égide du nouveau culturel breton. L'*emsav* souffle sur ses braises, négocie un tournant à gauche ; la poésie, la chanson s'engagent dans un mouvement identitaire qui, à l'exemple du *bretonisme* dix-neuviémiste, se fait certes politique mais dans la médiation première du culturel<sup>917</sup>.

Alors Pontcallec peut sortir de la remise nationaliste ; alors le personnage est redécouvert en son habit légendaire. En mars 1970, les 250 ans de la mort du marquis furent célébrés comme il se doit à Nantes sous l'égide de divers organes politiques affiliés à la cause régionale<sup>918</sup> ; mais la préfecture, méfiante, demanda de vérifier les textes des allocutions ; symbolique, le cortège prévu jusqu'à la place du Bouffay ne reçut pas l'autorisation préfectoral ; et c'est individuellement que les assistants y durent rendre « pèlerinage<sup>919</sup> ».

La méfiance, bientôt, ne serait plus de mise ; une nouvelle transfiguration attendait Pontcallec.

### 1. Le retour de la *gwerz*.

La chanson populaire servit de vecteur premier et principal à la reconfiguration de la mémoire du marquis. En 1972, Gilles Servat s'empara, dans son premier disque, de la *gwerz* du *Barzaz-Breiz* consacrée à Pontcallec<sup>920</sup> ; l'année suivante, c'est au tour de Tri Yann de reprendre la chanson<sup>921</sup>. Bien sûr, le chant du *Barzaz* était trop long pour être chanté entier ; de larges coupures furent effectuées – telles qu'indiquées sur la *planche* 9. Ces choix de vers sont significatifs, ils montrent clairement les motifs qui prédisposent à la reprise du personnage. Tout d'abord on note que les origines sociales du héros ne sont pas évoquées – il est vrai que dans une Bretagne qui s'ancre désormais à gauche l'image d'un gentilhomme révolté n'est plus de mise. A la place, on insiste sur son discours antibourgeois, qui se fait fort appuyé, et qui présente, on le conçoit, pour une jeunesse de l'après 68, de nombreux

---

<sup>917</sup> Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne...*, *op. cit.*

<sup>918</sup> Ainsi parmi les personnalités présentes, citons deux membres du *Gorsedd des Bardes de Bretagne*, le grand druide du *Gorsedd de Bretagne*, un membre du *Cercle Breton du Pays de Retz*, un autre de celui du *Pays de Nantes*, le vice-président du *Rassemblement Breton*, le Président du comité d'honneur du *Souvenir Breton*. Cité par COETFEAL, « Nantes 20 mars 1970 : compte-rendu », *Skoed*, n°4, 1969-1970, p. 7-8, p. 7.

<sup>919</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>920</sup> Gilles SERVAT, « Gwerz marv Pontkallek », *La blanche hermine*, Keleenn, 1972.

<sup>921</sup> TRI YANN, « Marv Pontkallek », *Dix ans, dix filles*, Phonogram, 1973.

agréments. Surtout c'est encore une fois le Pontcallec martyr qui est ici présenté, défenseur de la patrie, protecteur de la Bretagne. Son combat n'est jamais cité, son complot n'est pas même suggéré ; Pontcallec se contente d'aimer les Bretons, de se faire juger, de mourir – il est vrai que ce sont là sans doute les seuls caractéristiques du personnage qui eussent pu le laisser survivre au contexte d'alors. La version de Tri Yann, notons-le, conserve un vers de tonalité antifrançaise, qui associe les bourgeois aux Français ; la teinte doucement nationaliste de la version de Tri Yann se distingue aussi par le poème qui introduit le chant Pontcallec, un poème du militant irlandais Padraic Pearse, « The fool ». Rédigé avant que l'Eire n'accède à son indépendance<sup>922</sup>, ce poème, traduit par Tri Yann pour l'occasion, est alors largement épuré de ses multiples allusions religieuses :

« Donne-moi la solution de ceci : que se passera-t-il si le rêve devient réalité?

Que se passera-t-il si le rêve devient réalité ? et si des millions à naïtre doivent vivre dans la maison que j'ai construite en mon cœur, la noble maison de ma pensée ?

Et je parle ainsi.

Oui, avant que ma jeunesse ne passe je parle à mon peuple et dis :

Tu seras fou comme je le suis, tu gaspilleras, n'économiseras pas ;

Tu risqueras tout, de peur de perdre ce qui est plus que tout ;

Tu appelleras au miracle et je répondrai à cet appel, mon peuple!

Je répondrai maintenant et désormais,

Mon peuple que j'ai aimé, ne répondrons-nous pas ensemble ? <sup>923</sup>»

<sup>922</sup> Padraic Pearse fut un des dirigeants républicains de l'insurrection de Pâques 1916 à Dublin. Après l'échec de l'insurrection, il fut exécuté par l'armée britannique cette même année.

<sup>923</sup> Extrait de « Le Fou », poème de Padraic PEARSE, traduit par TRI YANN in. *Ibid.*

Voilà en outre le poème en version originale et intégrale ; les passages en italique correspondent aux extraits traduits et chantés par Tri Yann:

« **The Fool**

Since the wise men have not spoken, I speak that am only a fool;  
 A fool that hath loved his folly,  
 Yea, more than the wise men their books or their counting houses or their quiet homes,  
 Or their fame in men's mouths;  
 A fool that in all his days hath done never a prudent thing,  
 Never hath counted the cost, nor recked if another reaped  
 The fruit of his mighty sowing, content to scatter the seed;  
 A fool that is unrepentant, and that soon at the end of all  
 Shall laugh in his lonely heart as the ripe ears fall to the reaping-hooks  
 And the poor are filled that were empty,  
 Tho' he go hungry.  
 I have squandered the splendid years that the Lord God gave to my youth  
 In attempting impossible things, deeming them alone worth the toil.  
 Was it folly or grace? Not men shall judge me, but God.  
 I have squandered the splendid years:  
 Lord, if I had the years I would squander them over again,

Pontcallec, à l'image du fou irlandais du poème, est un doux rêveur, idéaliste follement dans le rêve caressé de sa nation libre ; révolte tissée de poésie et de jeunesse, patriotique, où la teinte politique de façade s'estompe devant un romantisme doux-amer.

Figure nimbée de considérations vagues et imprécises, sa réminiscence recouvre l'idée d'une défense de *principe* de la Bretagne, elle se fait symbole d'un attachement régional. Mais elle n'est plus porteuse d'un discours directement politique ; mieux ce discours jadis inscrit en sa bannière ne fait plus sens et c'est en l'altérant considérablement, en le transformant en simple manœuvre anti-bourgeoise parée des attributs poétiques du *Barzaz-Breiz*, que la révolte de Pontcallec peut persister, considérablement amoindrie.

Bref Pontcallec s'inscrit dans ces chants comme une effigie vidée de substance, vidée de motifs ; un simple emblème aux revendications usées mais qui continue, malgré tout, d'incarner un mouvement imprécis pour la défense de la Bretagne, une vague volonté de résistance au pouvoir central tirée de ce « réservoir symbolique de révolte <sup>924</sup> » que constitue le *Barzaz-Breiz*. L'effigie s'est dissolue et ne subsiste plus que son entour ; si la mémoire persiste, ce n'est qu'en souvenir de sa capacité jadis à incarner la Bretagne ; ce n'est qu'en tribut à son passé défait. La bannière flotte encore sur une Bretagne qui ne s'y prête plus, son écho desséché.

---

Aye, fling them from me !  
 For this I have heard in my heart, that a man shall scatter, not hoard,  
 Shall do the deed of to-day, nor take thought of to-morrow's teen,  
 Shall not bargain or huxter with God ; or was it a jest of Christ's  
 And is this my sin before men, to have taken Him at His word?  
 The lawyers have sat in council, the men with the keen, long faces,  
 And said, 'This man is a fool,' and others have said, 'He blasphemeth ;'  
 And the wise have pitied the fool that hath striven to give a life  
 In the world of time and space among the bulks of actual things,  
 To a dream that was dreamed in the heart, and that only the heart could hold.

*O wise men, riddle me this: what if the dream come true?  
 What if the dream come true? and if millions unborn shall dwell  
 In the house that I shaped in my heart, the noble house of my thought?  
 Lord, I have staked my soul, I have staked the lives of my kin  
 On the truth of Thy dreadful word. Do not remember my failures,  
 But remember this my faith  
 And so I speak.  
 Yea, ere my hot youth pass, I speak to my people and say:  
 Ye shall be foolish as I; ye shall scatter, not save;  
 Ye shall venture your all, lest ye lose what is more than all;  
 Ye shall call for a miracle, taking Christ at His word.  
 And for this I will answer, O people, answer here and hereafter,  
 O people that I have loved, shall we not answer together ? »*

Voir <http://www.irishcultureandcustoms.com/Poetry/PadraicPearse.html>

La *gwerz* chantée, par Gilles Servat, par Tri Yann, eut un grand succès ; elle fut reprise en 1973 par le groupe *Gweltaz*<sup>925</sup>, cinq ans plus tard par *Quebreizh*<sup>926</sup>, etc. Et l'on pourrait multiplier les exemples – les indications discographiques, reproduites en Annexe, ne se veulent pas exhaustives. Citons simplement la longue version d'Andréa-Ar-Gouilh<sup>927</sup>, probablement la plus aboutie à ce jour, dont les très sobres arrangements font ressortir la voix de la chanteuse et le subtil de la mélodie ; en 1996 le groupe *Glaz* a tenté de réactualiser le chant, en lui donnant quelques teintes rock, sur fond de flutes celtiques et de bombardes<sup>928</sup>.

Tant et tant chantée, tant et tant reprise par des musiciens à la renommée et à l'audience considérables – outre Gilles Servat et Tri Yann, Alan Stivell enregistra de nombreuses reprises à la harpe, dans des arrangements divers<sup>929</sup> ; l'excellent pianiste de Léo Ferré, Paul Castanier, en interpréta une version piano dans ses *Claviers Celtiques*<sup>930</sup> – la chanson Pontcallec devint une des principales du répertoire breton, connue du plus grand nombre ; elle devint même, comme l'a souligné Philippe Jarnoux, un hymne militant, imprécis et vague<sup>931</sup>. Cela est d'autant plus remarquable que, dans les années 1970, la transmission orale directe de la *gwerz* s'estompe avant de s'interrompre définitivement<sup>932</sup>. Ce sont donc les musiciens et les chanteurs qui prennent le relais de la tradition, et perpétuent auprès d'un plus large public « le souvenir en chanson » de notre marquis. Un souvenir, dès lors, tout entier fondé sur la *gwerz* du *Barzaz-Breiz*<sup>933</sup>, qui retrouvait parallèlement une nouvelle jeunesse.

## 2. Une étrange conspiration au cœur de la Bretagne.

Pontcallec revisité, vivant toujours ; mais desséché. On en eut une preuve nouvelle en 1973, lors de la publication du premier ouvrage historique intégralement consacré à l'affaire, le

---

<sup>924</sup> Le mot est de Nelly BLANCHARD, *Barzaz-Breiz. Une fiction pour s'inventer*, op. cit., p. 279. Cité par Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte,...*, op. cit., vol. 3, p. 734.

<sup>925</sup> GWELTAZ, « Gwerz Marv Pont Kalleg », *Chants celtiques*, Atlantic Records, 1973.

<sup>926</sup> QUEBREIZH, « Gwerz a maro Pontkalleg », *Quebreizh*, L'escargot, 1978.

<sup>927</sup> Andréa AR-GOUILH, « Gwerz Pontkalleg », *Gwerziou ha soniou ar bobl, chants traditionnels de Bretagne*, ArFolk, [sd], « Maro Pontkaleg », *Barzaz Breiz*, Coop Breizh, 1989 et « Maro Pontkaleg », *Voix de Bretagne*, Coop Breizh, 2008.

<sup>928</sup> GLAZ, « Pontkalleg », *Holen ar bed, le sel de la terre*, Déclic communication, 1996.

<sup>929</sup> Voir par exemple Alan STIVELL, « Marv Pontkalleg », *Renaissance de la harpe celtique*, Caravage, 1972 et « Gwerz maro Pontkalleg », *Telemn geltiek, harpe celtique*, Dreyfus, 1994.

<sup>930</sup> Paul CASTANIER, « Gwerz maro Pontkalleg », *Claviers celtiques*, Disques Iris, 1979.

<sup>931</sup> Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, op. cit., p. 206.

<sup>932</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>933</sup> Parmi les disques que nous avons consultés, seule la « Gwerz Pontkalleg » du groupe BARZAZ, dans l'album *An den kozh dall*, Keltia, 1992 ne correspond pas au chant du *Barzaz-Breiz* mais, en l'occurrence, à la « version recueillie par Claudine Mazéas auprès de Mme Juget, originaire de Kernascléden ».

*Pontcallec*<sup>934</sup> de Pierre de La Condamine. D'un succès relatif, l'ouvrage, qui reçut en 1973 le prix de l'Académie française<sup>935</sup>, permit sans doute d'introduire le personnage à la connaissance du plus grand nombre. De lecture facile, richement illustré, il associe les attraits de l'histoire à ceux du roman ; l'écrivain sait allier la plume du romancier et l'érudition de l'historien.

Au premier, La Condamine emprunte un attrait certain eu égard des conjurés – ce qui ne l'empêche pas de les juger avec la distance critique du second. Le récit, fort plaisant, insiste sur l'étrange, sur le ridicule parfois, sur l'émouvant aussi d'une conjuration qui n'est certes que « le caillou rageur d'une colère d'enfant » mais qui, « rétabli dans son contexte historique et moral » témoigne « d'une poignante aventure aux multiples visages et aux tragiques fatalités <sup>936</sup> ». Un parallèle est tracé dans l'histoire bretonne, non plus à la chouannerie, mais rétrospectivement à l'aventure des Bonnets Rouges : « la révolte de 1675 avait été celle de troupes sans officiers. La révolte de 1719 est celle d'officiers sans troupes <sup>937</sup> ».

Pontcallec y est ainsi, une fois encore, figure de tragédie, n'inspirant ni effervescence ni mépris, ni rattachement pathologique ni dénigrement systémique. Il n'est que le personnage d'un drame qui se joue sous ses yeux, patriote romantique en combat pour sa province – et si règne encore de la figure quelques échos dix-neuviémiste, il faut les chercher du côté de Dumas bien plus que de La Borderie.

Figure de *l'hybris*, en somme, Pontcallec a cherché à s'élever au-dessus de sa condition, il s'est révolté contre son sort et celui de sa province dans l'orgueil et la démesure :

« Il avait été un homme à la recherche de sa grandeur et souffrant de ses limites, un homme malmené par une destinée ingrate et bloqué par les fatalités, un homme rejeté dans sa solitude et qui, sans être un héros, fut une figure de tragédie. Dès lors, pourquoi ne pas saluer sa légende qui elle, au moins, lui fut généreuse ? <sup>938</sup> »

### **3. *Que la fête commence... ou la fixation d'une image sans politique*<sup>939</sup>.**

De ce mouvement massif de redécouverte du personnage, citons enfin le film de Bertrand Tavernier, *Que la fête commence...* réalisé en 1974 pour une exploitation en salles l'année suivante. Dans le rôle du marquis, Jean-Pierre Marielle impose un personnage truculent, rude

---

<sup>934</sup> Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*

<sup>935</sup> Jacques GOHIER, Ronan HUON, *Dictionnaire des écrivains d'aujourd'hui en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne ; Les Sables-d'Olonne, le Cercle d'or, 1984, p. 168.

<sup>936</sup> Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>937</sup> *Ibid.*, p. 15.

mais sympathique, dont la paillardise n'a d'égal que le grand cœur. Le personnage ici dressé par Marielle, qui prit visiblement son rôle à cœur<sup>940</sup>, est clairement affilié à celui que dessina Alexandre Dumas<sup>941</sup>, Breton obstiné et libre, bourru et attachant. Avant de voir plus en détail l'image de notre marquis, une rapide analyse du film s'impose.

*Que la fête commence...* présente une variation complexe et fascinante sur le thème de la décadence. Tavernier, à un journaliste qui l'interrogeait sur le fait d'avoir situé le film en l'époque de la Régence, répondit qu'il s'agissait pour lui, d'une « période de transition, la fin d'une époque<sup>942</sup> ». En cela, le réalisateur se situait explicitement dans la voie historiographique tracée par Michelet, reprise par Philippe Erlanger – deux auteurs que Tavernier a lus avec grande attention puisque ces deux historiens fournirent les sources documentaires utilisées pour la préparation du film<sup>943</sup>. Transition entre deux longs règnes, fin d'une époque appelée à s'achever, quelques années plus tard, dans le fracas révolutionnaire, comme l'explicite la dernière scène du film<sup>944</sup>, la Régence devient théâtre privilégié de l'épuisement d'un monde, le spectacle d'une déchéance annoncée – toute une configuration sociale et mentale a fini par se diluer au sein de sa propre figuration et l'on assiste, impuissants, à sa chute.

Chronique d'une époque en perdition, peinture d'un temps, le film se concentre autour de trois personnages : citons pour commencer l'abbé Dubois, incarné par Jean Rochefort. Il est décrit ambitieux et sans scrupules – la mort, comme une vengeance mystique, lui ronge déjà les entrailles.

---

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>939</sup> Sur le film voir Jean-Luc DOUIN, « Les yeux de la compassion » in. *Tavernier*, Paris, Edilig, 1988, p. 14-19 ; Jean-Claude RASPIENGES, « Que la fête commence... » in. *Bertrand Tavernier*, Paris, Flammarion, 2001, p. 163-183 ; Elisabeth JANER, « Le Régent au cinéma » in. Denis REYNAUD, Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent entre fable et histoire*, Paris, CNRS, 2003, p. 157-165.

<sup>940</sup> Voir à ce sujet une interview de Jean Rochefort, qui joue l'abbé Dubois dans le film : « Marielle a l'excès quotidien. C'est le train-train pour lui. Un jour, il devait chevaucher sur la lande. L'équipe était pressée. Le jour déclinait. Jean-Pierre ne voulait pas tourner la scène parce qu'il lui manquait un accessoire. Il hurlait : « Un Pontcallec ne monterait jamais à cheval sans son gilet ! » Il n'en démordait pas. [Tavernier] qui déteste les conflits avait renoncé à intervenir. Marielle braillait : « Un Pontcallec sans son gilet, jamais ! » Les assistants tentaient de le raisonner, la lumière baissait. Sa voix énorme résonnait : « Mon gilet, je veux mon gilet ! » On lui a dégoté un tricot un peu pouilleux. Alors, seulement, il a éperonné son cheval. Comme un Pontcallec ». Cité par Jean-Claude RASPIENGES, Bertrand Tavernier, *op. cit.*, p. 175-176.

<sup>941</sup> Rappelons que Bertrand Tavernier prévoyait de tourner une adaptation d'*Une fille du Régent*, le roman d'Alexandre Dumas, avant de se raviser et d'écrire, avec l'aide de Jean Aurenche, un scénario original autour du Régent et de la conspiration de Pontcallec.

<sup>942</sup> Jean-Luc DOUIN, *Tavernier*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>943</sup> Elisabeth JANER, « Le Régent au cinéma », *op. cit.*, p. 159 n. 8.

<sup>944</sup> Alors que le carrosse du Régent vient d'écraser un jeune paysan, en rébellion, sa sœur et d'autres paysans brûlent le dit-carrosse tandis que le lien à 1789 est explicitement signalé en voix-off.

Vient ensuite le Régent, interprété par Philippe Noiret, en figure de la *modernité*, fin et railleur. C'est une modernité torturée que nous présente le personnage ; faible à ses heures, Philippe d'Orléans, dans un mauvais XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas la détermination nécessaire à sa révolte ; il ne parviendra pas à empêcher le supplice des quatre Bretons, il laissera Dubois faire à sa guise – et c'est avec un sourire un peu triste que le prince accordera un don au couvent breton de Clisson.

Modernité torturée, modernité incapable d'agir – la relation du Régent et de l'abbé Dubois, esquissée par de longs dialogues entre les deux hommes, dialogues élégamment ciselés, à l'image des échanges qui ornent le roman *Une fille du Régent* d'Alexandre Dumas, est à ce propos tout à fait symbolique. Dans la dernière partie du film les tensions s'accroissent entre les deux hommes. Il faut voir la scène de leur dispute à propos de l'exécution de Pontcallec ; le Régent, furieux de l'injustice et l'arbitraire de la condamnation, veut gracier les conjurés bretons, quand Dubois appelle à une sentence forte, non par idée de justice mais pour se concilier les bonnes grâces de l'Angleterre protestante. Jeux de lumières, de clair-obscur, à mesure que la colère du Régent grandit, son ombre s'abat sur Dubois et l'enveloppe tout entier. « Une ombre qui cherche à s'imposer mais qui tend à se dissoudre dans le corps de l'autre <sup>945</sup> » comme le résume Elisabeth Janer. Il suffit que Dubois propose sa démission pour que se brise de suite l'inflexibilité du Régent. Dubois toujours est cette ombre, cette ombre damnée du monarque, ce « bras gauche » pourrissant que le Régent lui ordonnera de scier dans une des scènes finales du film. Dubois, résolument, appartient à ce monde médiocre et chaotique, celui de la cour en son inertie prolongée, il est une incarnation de la *Régence-transition*, de cet Ancien Régime qui s'écroule ; Philippe d'Orléans, lui, incarne l'autre Régence, la *Régence-Révolution*. Mais la révolution est incomplète – la faute, bien sûr, à Dubois ; le Régent est une figure de la modernité empêchée, une figure interrompue – et ce n'est sans doute pas un hasard si Philippe d'Orléans, souhaitant enfin se débarrasser de son ministre de symbole, cette main gauche gâtée, trouve sur la route, lors de la scène finale, les signes avant-coureurs de la Révolution...

Figure empêchée, le Régent apparaît dans le film entier comme une force contenue, mort déjà ainsi que le signale le premier plan où Philippe d'Orléans est montré allongé sans bruits sur le lit alors qu'on autopsie sa fille, la duchesse de Berry, dans la pièce voisine ; une syncope plus tard, il se décrira à Emilie, une prostituée qu'il a pris sous son aile, comme « un vieux cadavre ».

---

<sup>945</sup> *Ibid.*, p. 161.

Autre vieux cadavre – qui ne se reconnaît pas ainsi – le monde de la cour, la société au temps de la Régence telle que décrite par Tavernier. A ce titre la scène finale, qui donne son entier sens au film, ne représente pas seulement le point d'origine de « la Marche à la Révolution » ni la révélation trop didactique d'une *disposition* désormais révolutionnaire chez les classes populaires. Ni la naissance ni l'essence de ce flux insurrectionnel, auquel se puisera l'acte révolutionnaire de 89, ne sont le propos du film ; ce n'est pas là ce qui intéresse Tavernier. Plus férocement il faut voir dans cette scène finale la déflagration *symbolique* d'un système entier, décadent, gangrené par *l'inertie* – on pense à la révolte conservatrice et hypocrite, nous y reviendrons, de Pontcallec ou encore à l'attitude des clercs et des gentilshommes mettant en branle le système de Law pour donner un avertissement au Régent et manifester une opposition à ses mesures jugées défavorables aux ordres privilégiés. Un monde en perdition, gâté par la *bêtise* – que l'on songe à ces scènes où le médecin Chirac distribue les saignées à tout va, à celle où le précepteur analphabète pense avoir onze doigts, qu'on se rappelle du duc de Bourbon cherchant sur un globe la Louisiane en Afrique...

La noblesse est ici symbole de cette décadence ; ses membres sont ambitieux, sans scrupules, bêtes et archaïques ; les meilleurs d'entre elle s'adonnent aux plaisirs libertins frivoles et délurés qui, dans un tel temps, relèvent d'une indécence presque vulgaire – c'est du moins ce que semble dénoncer la scène où les gentilshommes organisent leur soirée déguisés en paysans et en misérables. Ainsi, me semble-t-il, *Que la fête commence...* observe l'écroulement d'un monde attentiste et vieillissant, éclairant, dans le contexte de l'élaboration du film, l'avènement souhaité d'une société nouvelle après cette forme d'actualisation des mentalités qu'a constitué, *a minima*, pour le réalisateur et son scénariste Jean Aurenche, volontiers libertaires, l'épisode de mai 68.

Et Pontcallec dans tout ça ? Notre marquis est la troisième figure principale du film ; la première scène le montre chevauchant sur la lande. Entre Paris et la Bretagne, le long-métrage s'articule autour d'un clivage entre l'univers de la cour – où la noblesse donc est atteinte de cécité aigue ; ce n'est certes pas un hasard si le personnage le plus fanatique, le plus hargneux, le duc de Bourbon, est borgne – et celui de la Bretagne, de ses hobereaux pauvres et de son peuple. Deux univers qui ne se rencontreront jamais vraiment ; Pontcallec viendra à Paris mais on le reconnaîtra d'emblée comme Breton, c'est-à-dire comme intrus, et il sera envoyé en Louisiane. Finalement, une fois encore, ce n'est que dans la scène finale que les deux mondes se retrouveront, dans l'embrasement des contentieux.

Cette alternance de deux récits, Paris et Bretagne, constitue la dynamique d'un film qui fonctionne sur les effets de contraste et de ruptures narratives et stylistiques<sup>946</sup>. D'un côté, dominant les vastes étendues bretonnes aux couleurs froides, filmées le plus souvent caméra à l'épaule ; à Paris, à la cour du Régent, les teintes sont vives et dorées, d'impeccables travelings accompagnent les musiques de Philippe d'Orléans telles qu'arrangées par le compositeur Antoine Duhamel.

Les mouvements de caméra s'adaptent aux personnages, ils suivent leurs mouvements, leurs identités transmises. Et Pontcallec est un protagoniste vif et fougueux.

Dans la pensée de Tavernier, l'actualité de la figure tient, ainsi qu'il le dit lui-même, à « l'acuité du régionalisme dans le problème breton<sup>947</sup> ». Pontcallec est donc symbole régionaliste, symbolisant l'*emsav* des années 70. De son propre aveu, ce qui « amusa » Tavernier est « le fait qu'il voulait créer une République de Bretagne<sup>948</sup> » :

« Il y a un côté dérisoire en lui à cause du décalage entre ce qu'il veut et la réalité dans laquelle il vit. Lorsque dans la cuisine, avec ses complices ils se partagent la moitié de l'Europe : « L'opération est d'envergure »... Ce que je tenais à préciser, c'est que c'était une guerre de nobles à laquelle les paysans n'ont pas eu envie de participer<sup>949</sup> ».

En effet, dans une des premières scènes du film, le Régent démonte le mécanisme et les finalités peu glorieuses au discours patriotique du marquis, insistant sur l'esprit de caste sous-jacent :

« Qu'est-ce qu'il y aurait dans leur République ? Quelques pauvres diables de hobereaux. Mais les paysans, les vrais pauvres, non. Il n'y en aurait pas un seul. La misère ne peut faire d'un paysan le frère d'un noble, même s'ils sont gueux tous deux. Ce sont deux gueuseries différentes... Elles ne se mélangent pas<sup>950</sup> ».

Est-ce à dire que le portrait dressé au sein du film est hostile au personnage ? Certes non, car si les aspirations politiques de Pontcallec sont moquées, parfois tournées en ridicule – il faut voir la scène de la réunion au château du marquis..., – son énergie, son insoumission sont valorisées. Le révolté est touchant, généreux et Jean-Pierre Marielle se fit un devoir de ne pas faire du gentilhomme un personnage comique. Comme le dit Tavernier :

---

<sup>946</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>947</sup> *Télérama*, n° 1314, 22/03/1975. Cité par Jean-Claude RASPIENGES, *Bertrand Tavernier, op. cit.*, p. 165.

<sup>948</sup> « Entretiens : pour en finir avec la sobriété » in Jean-Luc DOUIN, *Tavernier, op. cit.*, p. 75-145, p. 92.

<sup>949</sup> *Ibid.*, p. 92.

« [Il y a] en [Pontcallec], bien sûr, des traits qui me plaisent bien. Par exemple ce que Dumas définissait comme une réalité essentielle pour les héros et les romanciers : la politesse. J'aime son côté grand seigneur, quand il dit : « Je vous salue ! ». Il me touche parce qu'il échoue dans tout ce qu'il tente. Sa vie est une épouvantable série d'actes manqués. Cela ne peut que le rendre sympathique. J'aime aussi son aspect désespéré et secret. C'est ce que j'ai toujours aimé chez Audiberti, Céline, Feydeau ou Labiche : la dérision pathétique des personnages. Enfin, c'est un extravagant comme le Don Casar de Bazan de « Ruy Blas »<sup>951</sup>».

Extravagant, aventureux, tragique et rebelle ; tel est le Pontcallec incarné par Jean-Pierre Marielle, dont le visage est désormais inexorablement rattaché au personnage. Car, bien sûr, de toutes les sources jusqu'ici recensées, c'est d'évidence celle-ci qui a aujourd'hui le plus d'impact sur la mémoire de la figure, c'est elle d'évidence que l'on convoque lorsqu'il s'agit de parler de Pontcallec. La conférence de Joël Cornette le 3 avril 2007 à la Bibliothèque Nationale de France était précédée de la projection du film ; récurrent à son propos était ensuite de montrer là les vérités, là les inventions du long-métrage de Tavernier<sup>952</sup>. Dans *Le Marquis et le Régent*, paru en 2008, ce sont Jean-Pierre Marielle et son mitouflet qui ornent la couverture.

Le cinéma, bien sûr, par sa capacité à toucher un public très large, sut fixer une image du personnage – celle d'un gentilhomme comploteur, cherchant à établir une République de la noblesse de Bretagne, intrépide et obstiné malgré les fatalités et les échecs. En contrepartie, la dimension patriotico-mémorielle du personnage est abolie ; on ne la rencontre guère au sein du film. Seulement la sent-on poindre le maigre temps où Pontcallec, emprisonné au Bouffay dicte sa dernière lettre au Régent, tandis que de la fenêtre nous apercevons l'échafaud se dresser – on entend alors la *gwerz* chantée par Gilles Servat. Puis dans la scène suivante, une religieuse du couvent de Clisson dit que Pontcallec est « notre héros, surtout maintenant » devant un Philippe d'Orléans visiblement troublé. Quelques secondes, deux ou trois minutes ; voilà tout. L'essentiel est dit certes.

Le personnage que fixe le film n'est donc ni le Pontcallec du légendaire breton, ni même le Pontcallec de l'histoire – c'est l'incarnation d'une troisième voie qui emprunte tant à l'un tant à l'autre, qui évacue en partie les enjeux mémoriels, sans provocation, sans parti-pris idéologique me semble-t-il que le seul regard amusé et distant d'un artiste français. C'est une

---

<sup>950</sup> Cité par Elisabeth JANER, « Le Régent au cinéma », *op. cit.*, p. 161.

<sup>951</sup> « Entretiens : pour en finir avec la sobriété » in Jean-Luc DOUIN, *Tavernier, op. cit.*, p. 92.

<sup>952</sup> Joël CORNETTE, *Le marquis de Pontcallec, l'Homme qui défia la Régence*, conférence donnée dans le cadre des conférences de la BNF sur le thème « complots, secrets et rumeurs » le 3 avril 2007, diffusée sur France Culture le 30 avril 2007 dans l'émission *L'Eloge du Savoir*.

représentation qui polit le personnage, néglige sa portée politique, exagère ses traits et les défauts de son action ; le Pontcallec alors dressé n'est plus qu'un personnage tragi-comique, dans la lignée du Pontcallec d'Alexandre Dumas, une figure dramatique et romantique seulement nimbée d'une vague aura de bretonnité.

#### 4. Pontcallec *refréquenté*.

La figure de Pontcallec renaît ainsi fardée en ce temps court des années 1970-1975. L'effigie s'est nivelée en l'érosion de son propos politique ; la figure est romantique, tragi-comique ; elle incarne la Bretagne toujours mais sans ce lien fort qu'on lui concevait jadis. Le héros n'est plus, l'emblème est fade.

En contrepartie, la figure, on le voit, est redevenue fréquentable et le 21 mai 1979, à l'initiative du Centre nantais de culture interceltique, une petite plaque est posée à même le sol au Bouffay de Nantes, rappelant aux passants le supplice des quatre dragons<sup>953</sup>.

### III. La dernière modernité du marquis – 1975-2009.

Après 1975, le personnage ne reparaît dans l'écrit que fort modérément ; d'évidence, sa figure, à l'aune de ce qu'elle était, s'est considérablement appauvrie. La mémoire poursuit lentement son cours mitigé – quelques reprises non conventionnelles du personnage peuvent prêter à sourire. On pense ici à ce roman érotique, paru en 2008 aux éditions H&O, *Les mémoires d'un bardache* de Philippe Gimet<sup>954</sup>. Au sein du roman, l'un des roués de Philippe d'Orléans, le bardache Henry de Mondétour, cherche à protéger le Régent d'une conspiration infernale menée par Pontcallec et par Cellamare, avec l'aide du bandit Cartouche, venu prêter main forte à l'entreprise, une entreprise qui n'entend rien de moins que livrer la couronne de France à l'Espagne. D'évidence, le Pontcallec du roman est celui de Tavernier, l'extravagance en moins ; la quatrième de couverture se termine par l'expression « Que la fête commence ! ». Notre marquis est un noble puissant et poli, ayant une haute conception de l'honneur :

---

<sup>953</sup> Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 18. Sur cette plaque, reproduite sur la *planche 10*, en fin de chapitre, sont inscrits ces mots : « Breizh da viken ! Ici les défenseurs des libertés bretonnes furent décapités sur ordre royal: Souvenez-vous de Pontcallec, Talhouët, Couëdic, Montlouis. 26 mars 1720 Dalc'homp soñj! »

« Un bel et noble quadragénaire brun à la peau claire et au port altier dont l'extrême affabilité atténua, malgré moi, la haine que je nourrissais à son rencontre <sup>955</sup> ».

Si Pontcallec est présenté en célibataire endurci, une relation lui est à demi-mots prêtée <sup>956</sup> – c'est du moins ce que croie déceler notre bardache de narrateur – avec le sénéchal Chémendy qui, on s'en souvient peut-être, était un ami de Pontcallec avant de le trahir sur la fin.

Mais une telle reprise, toute amusante qu'elle puisse être, n'en demeure pas moins anecdotique ; seulement révèle-t-elle, une fois encore, le tarissement de la figure puisque celle-ci désormais ne se prête plus à une figuration seule mais à une multitude de façonnements : à côté du Pontcallec des chants il y a le Pontcallec de Tavernier, il y a celui de La Condamine, il y a celui de Philippe Gimet. Certes les teintes se recourent globalement, mais la figure n'est plus aussi unitaire, aussi figée dans une identité claire qu'elle le pouvait être au temps fort de sa mémoire. Sa variété de recouvrements se fait modulatrice d'une sortie *d'images*. Bref, si Pontcallec sut renaître en ces années 1970, la figure renaquit *desséchée*, en décalage, comme une étrange étoffe désormais passée de mode.

La nouveauté, ces dernières années, pour Pontcallec c'est incontestablement les avancées de l'histoire. Désormais, pour expliquer l'affaire, les motifs socio-économiques sont mis en valeur – c'est la thèse que développent Jean Quéniart, Joël Cornette <sup>957</sup>, *etc.* S'il était permis de penser que l'histoire contemporaine se fut, aujourd'hui, entièrement débarrassée du carcan mémoriel, notons qu'il n'en est rien. Les enjeux, les avis tranchés, l'ironie ou le ridicule, les sentiments, les émotions peuplent toujours autant les récits de l'affaire : la violence de Georges Minois <sup>958</sup> s'inscrit clairement dans une tradition historiographique française depuis Lemontey jusqu'à Leclercq – une tradition pauvre en ouvrage, mais facile à saisir et aisément transposable à d'autres affaires ; Pierre de La Condamine, même Joël Cornette au sein de sa très sérieuse étude, livrent des récits forts plaisants de l'épisode.

---

<sup>954</sup> Philippe GIMET, *Les mémoires d'un bardache. L'élixir d'oubli*, Béziers, H&O, 2008, 254 p.

<sup>955</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>956</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>957</sup> Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1675-1789)*, *op. cit.*, 2004 ; Joël CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons. Des Lumières au XXI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, 2005 et *Le Marquis et le Régent*, *op. cit.*, 2008.

<sup>958</sup> Ainsi de cette conclusion au récit : « l'affaire de Pontcallec, mini-complot n'ayant pas même concerné une centaine de personnes et terminé par quatre exécutions, ne mériterait même pas d'être mentionné si, par un paradoxal retournement, elle n'était devenue dans la mentalité populaire une véritable épopée. Dans le contexte des luttes contre le pouvoir royal, et surtout dans le cadre de la chouannerie contre-révolutionnaire, Pontcallec, le petit noble borné quadragénaire, contrebandier haï de ses paysans qu'il exploite sans vergogne, devient un héros de vingt ans, martyr de la cause bretonne, célébré dans une interminable complainte de soixante-dix couplets, intégrée au XIX<sup>e</sup> siècle dans le *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué ». Georges MINOIS, p.440-441.

Mais plus que l'histoire d'approche positiviste, c'est l'histoire mémorielle, cette année, qui s'est étrangement – et littéralement – jetée sur Pontcallec. Au point que celui-ci – ou plutôt son double légendaire – semblent sujet de mode. Outre le présent travail, Joël Cornette lui a consacré un long passage de son étude *Le Marquis et le Régent*<sup>959</sup>; Philippe Jarnoux, en juin 2009, a publié un article sur la mémoire du personnage<sup>960</sup>.

Cette introspection mémorielle est sans doute symptomatique de l'évolution de la figure, de son effacement progressif. Le noyau central de son attachement passé s'est désormais dissolu. Le mythe est vidé, froid et sec ; on ne le comprend plus ; seulement peut-on le trouver étrange ou amusant, et se demander, comme nous l'avons fait ici, comment un tel personnage a su devenir une figure phare de la mémoire bretonne. Ca y est, le personnage s'est desséché de son actualité évidente, de son réservoir d'émotions ; paradoxalement la bonne fortune critique de sa mémoire nous montre qu'il ne fait plus sens, qu'il est devenu *asignifiant* ; le personnage est comme mort, gisant sur les rives du Scorff ; il a besoin d'être disséqué, d'être ouvert pour être mieux compris ; pour retrouver enfin un peu de cet attachement que quelques hommes d'ici, de là, ont pu ressentir pour la figure.

C'est parce que la mémoire s'enfuit qu'il convient de l'étudier ; car la mémoire *structurante* est un cadre vécu, sans recul possible, sans options analytiques. Une mémoire vécue est une mémoire qui *est* – voilà tout –, structurante par cela-même qu'elle dirige sans être vue, principale en ce qu'elle arrime présupposés et valeurs. Il faut que la mémoire s'ébrèche pour qu'une prise de conscience puisse être effectuée ; pour paraphraser Jacques Prévert, on reconnaît la mémoire au bruit qu'elle fait quand elle s'en va.

Alors les historiens, Joël Cornette, Philippe Jarnoux, peuvent s'emparer de la figure – le grand succès rencontré par l'ouvrage de Cornette prouve assez ce besoin d'une mémoire introuvable<sup>961</sup>. Le héros mort est envoyé à la morgue historique, prêt à la dissection ; le noyau est là, devant nous, dans la pourriture des chairs. Mais comment le retranscrire si ce n'est par l'analogie, par le non-dit autrefois clair, par les liens implicites aujourd'hui évanouis ? Pontcallec fut un seigneur chouan en l'époque où le fait restait une menace sourde (ou un espoir latent) ; il fut une voix de la Bretagne opprimée sous les bouleversements du dernier XIXe siècle ; il fut un chevalier breton, de ceux qui avaient lutté contre la France au temps du nationalisme triomphant ; il fut un comploter xénophile sous

---

<sup>959</sup> Joël CORNETTE, « Le temps des mémoires » in *Le Marquis et le Régent...*, op. cit., Acte VI, p. 253-289.

<sup>960</sup> Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire » in Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 182-206.

<sup>961</sup> Voir à ce propos l'émission de radio de France Culture *La Fabrique de l'Histoire* datée du 9/01/2009.

l'Occupation. Puis, dans la multiplicité de son image, dans la variété de ses recouvrements, il fut Jean-Pierre Marielle – et rien d'autre.

#### **IV. Epilogue.**

Le visage décharné, la figure défaite, tout n'est pourtant pas fini pour Pontcallec ; dans le contexte d'un renouveau européen de la problématique identitaire, divers indices témoignent d'un possible renouveau du personnage. En 1987, plus de quinze cent enfants du Finistère, dispersés dans soixante classes d'écoles primaire, se réunirent sous l'égide de leurs enseignants, pour composer une très illustrée Histoire de Bretagne. L'entreprise permit de confronter une jeunesse bretonne à son histoire méconnue – « que [les enfants] ne sachent pas l'histoire de leur pays, c'est incroyable !... Ce n'est pas possible <sup>962</sup> ». Alors, de recherches en lectures, l'histoire de la petite patrie naquit à leurs yeux. « Ce qui est important pour nous, ajoute le propos liminaire, c'est de savoir que nous sommes d'un PAYS, que ce pays a été BATI par des HOMMES et par des FEMMES courageux et fiers. Un pays qui est BEAU... qui est GRAND... DIFFERENT des autres... <sup>963</sup> » Pontcallec, sans doute, témoigne de cette *différence* du pays breton ; deux pages lui sont dédiées <sup>964</sup>.

---

<sup>962</sup> [DDEC], *Dis, raconte-moi la Bretagne, par 1500 enfants du Finistère*, Plouvien, Skolig ar louarn, 1987, p. 5.

<sup>963</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>964</sup> *Ibid.*, p. 118-119.



Lutte fiscale d'une Bretagne littéralement écrasée d'impôts, sans plus d'égards à l' « acte » d'Union ; soudain se lève le marquis de Pontcallec ; au sein du propos résonne toujours la *gwerz* du *Barzaz-Breiz*, par ailleurs fragmentairement reproduite.

A noter enfin, en 1992, cette histoire de Bretagne connut une édition nouvelle en breton uniquement<sup>965</sup>.

La conspiration est aussi intégrée dans l'histoire de Bretagne en bande dessinée de Reynald Sécher et de René Le Honzec parue en 1994<sup>966</sup> – Pontcallec, dans l'embrasement des cieux, chevauche sa noire monture<sup>967</sup> :

<sup>965</sup> [DDEC], *Kont din 'ta istor va Bro, gand 1500 bugel euz Penn-ar-Bed*, Plouvien, Skolig ar louarn, 1992.

<sup>966</sup> Reynald SECHER, René LE HONZEC, *Histoire de Bretagne, 1532-1763 : de l'âge d'or aux révoltes*, Noyal-sur-Vilaine, R Secher, 1994.

<sup>967</sup> *Ibid.*, p. 45.

LE 16 SEPTEMBRE 1718, QUELQUES GENTILSHOMMES MÉCONTENTES SE RÉUNISSENT À RENNES.

IL NOUS FAUT FONDER UNE ASSOCIATION DE NOBLES BRETONS OUVERTE À TOUS POUR SOUTENIR LES DROITS ET PRIVILÈGES DE LA BRETAGNE ET LES PRÉROGATIVES DE LA NOBLESSE...

TALHOUËT RÉDIGE UN ACTE D'UNION POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DE BRETAGNE.

L'ACTE CIRCULE ET RECUEILLE 500 SIGNATURES...

MAIS AU PREMIER RENDEZ-VOUS, LE 13 AVRIL 1719, ILS NE SE RETROUVENT QUE 16 EN FORÊT DE LANVAUX.

IL NOUS FAUT TROUVER DE L'AIDE. LE ROI D'ESPAGNE PHILIPPE EST LE PETIT-FILS DE LOUIS XIV. DEMANDONS-LUI DE NOUS ENVOYER DES TROUPES !

LE 29 SEPTEMBRE, VERS 8 HEURE, LES CONJURÉS SONT AU CHÂTEAU DU MARQUIS DE PONTCALLEC (MORBIHAN).

ALERTE ! DES SOLDATS DU ROI !  
SAUVE-QUI-PEUT !

LE 6 OCTOBRE EN FORÊT DE LANNOUÉE...

NOUS DEVIONS NOUS RETROUVER À 900 ! NOUS NE SOMMES QUE 16 !

DURANT LA NUIT DU 30-31 OCTOBRE, 300 ESPAGNOLS DÉBARQUENT DANS LA RIVIÈRE DE CRACH...

REMBARQUEZ AU PLUS VITE ! TOUT EST DÉCOUVERT !

LES AUTORITÉS SAVENT TOUT. DES TROUPES SILLONNENT LA PROVINCE. DES CONJURÉS SONT ARRÊTÉS, CERTAINS RÉUSSISSENT À S'ENFUIR...

UN TRIBUNAL D'EXCEPTION ARRIVE EN BRETAGNE ET SIÈGE AU CHÂTEAU DE NANTES OÙ SONT DÉTENUS LES PRISONNIERS...

LE 26 MARS 1720, QUATRE DES PRINCIPAUX MENEURS SONT DÉCAPITÉS À NANTES : PONTCALLEC, TALHOUËT-LE MOYNE, DU COUËDIC, MONTLOUIS...

LE MARQUIS DE PONTCALLEC ÉTAIT DÉTESTÉ DE SES PAYSANS ET LA CONSPIRATION N'A JAMAIS CONCERNÉ QUE QUELQUES NOBLES... EN FAIT, C'EST LE PEUPLE... ET LA LÉGENDE QUI ONT FAIT DE PONTCALLEC UN HÉROS, LE SYMBOLE D'UNE ASPIRATION.

GWERZ MARI PONTKALEK :  
UR WERTERD NEVE ZO SAVET  
WAR MARIKZ PONTKALEK EO GREC;  
WAR MARIKZ KEN KOSTE, KEG DEBET, KEG KALONK!  
WIKENNO A OZ DER VRETOED  
MARIKZ ANO OZ DEUT  
WIKENNO A OZ DER VRETOED  
WAR VOURCHIZIED DE IZARDON KET;  
WAR VOURCHIZIED DE IZARDON KET;  
WAR C'HALLAOUED;  
WAR GOUSSKA RE  
WAR MARIKZ N'AS LEVE;  
DEUT ENN HE SEDD  
DEUT ENN HE SEDD;

Le propos d'histoire est tracé ; seule la fin évoque le Pontcallec de légende. Significatif, l'un et l'autre sont à la fois dissociés et associés. Il y a le vrai Pontcallec ; il y a l'effigie reconstruite. Armand Rebillon, Barthélémy Pocquet déjà ne disaient pas autre chose ; mais désormais les deux figures peuvent cohabiter ; elles savent visiblement coexister au sein d'une histoire bretonne militante et teintée d'imaginaire. Le premier, le Pontcallec de l'histoire, est enluminé des parures du réel, le second de celles des légendes ; le premier est homme, en ses nombreux défauts et faiblesses, le second est emblème, apocryphe et datée. Les deux fonctionnent de pair dans les récits et les écrits publiés, dans les traces de mémoires multiples jonchées sur le chemin du fureteur un peu curieux.

Est-ce à dire que le Pontcallec glorifié, lui, en son habit d'imaginaire *pur*, non déteint par le discours de l'histoire, par la révélation de son « imposture », n'est plus ? Entendons-nous bien, la mémoire *écrite* l'a définitivement aboli ; il est bien plus délicat de jauger la mémoire *vécue* et actuelle, populaire et orale. Les traces de celles-ci sont à chercher sur internet, sans doute ; et certes quelques amateurs historiens y continuent à présenter Pontcallec en martyr intact<sup>968</sup>. C'est là désormais, sur internet, que le Pontcallec héroïque se terre, dans le doux romantisme d'une histoire fantasmée. Là se jouent les dernières images de sa légende, les moignons de ses enjeux desséchés, son symbolisme tombé en désuétude. Sans grands échos, sans grande intensité, sans grande incidence – pages seules, très rares, isolées sur le vaste réseau – si ce n'est celle, peut-être, de marquer au hasard le surfeur étourdi, curieux ou distrait, de lui donner à voir un peu de cette émotion, de cette poésie qui sut si longtemps entourer la figure, qui sut si longtemps faire passer pour vrai un Pontcallec travesti de légendes.

Mais une fois encore, et internet n'échappe pas à la règle, les teintes tendent à s'assécher et à s'uniformiser – la faute, cette fois, à l'ouvrage de Joël Cornette, *Le Marquis et le Régent*, qui sut porter la figure à un haut degré de connaissance. A la sortie de l'ouvrage, en octobre 2008, à l'orée de son succès, de très nombreux articles relatifs à Pontcallec parsemèrent les blogs et les pages personnelles ; les récits, toujours, reprenaient les conclusions de Joël Cornette, insistant par conséquent sur l'anachronisme de la conjuration, née des rapports tendus entre

---

<sup>968</sup> Voir par exemple [http://www.daonet.eu/pontkalek\\_istor.php](http://www.daonet.eu/pontkalek_istor.php) ou <http://membres.lycos.fr/pontcallec/clement.htm>

l'Etat central et sa « périphérie armoricaine » ; ils s'attachaient en outre à la « seconde vie » du marquis de Pontcallec devenu posthument effigie militante et nationaliste<sup>969</sup>.

Alors, en grande partie grâce à l'entreprise de vulgarisation érudite de Joël Cornette, on ne peut déjà plus appliquer à la majorité des « historiens du net » attentifs à Pontcallec la formule qu'Alain Croix réserve aux internautes traitant des Bonnets Rouges, accusés de présenter « la révolte d'une manière qui oscille entre la plaisante fantaisie et la confondante ignorance<sup>970</sup> ». Les propos sont en général bien renseignés et sur internet, comme partout, la mode est à la dissociation des deux *figures* du marquis<sup>971</sup>. Prenons l'exemple révélateur du site *jeune-bretagne.com*. Sur la page d'accueil, le sous-titre – « la génération identitaire » – annonce clairement la couleur. Pourtant, Pontcallec n'y a pas bonne presse ; « Pour créer un mythe, nous dit l'anonyme *Yann*, auteur d'un article de juin 2009 sur Pontcallec, il suffit souvent de peu de chose et la ferveur populaire n'hésite pas à glorifier tel ou tel héros alors que la réalité est souvent moins fringante et parfois même en total décalage ». Ce décalage est bien montré par l'article ; ainsi, conclut l'auteur, « la conjuration de l'association Patriotique n'a pas enflammé la province comme avait pu le faire la révolte des Bonnets Rouges. La grande noblesse s'est tenue à l'écart préférant les intrigues à la cour autour du Roi et du Régent. De même, le peuple n'a pas suivi et les quelques paysans enrôlés par Pontcallec pour défendre son château n'avaient guère le choix ». « Le marquis de Pontcallec, en somme, n'était pas du côté de Jacquou le Croquant. Par contre, il aurait pu servir de modèle à Eugène Le Roy pour croquer le comte de Nansac ».

Il y a l'histoire de Pontcallec, sa conspiration, peu glorieuse – surtout comparée à ce haut lieu de la mémoire bretonne que constitue, pour le site internet, la révolte des Bonnets Rouges. Il y a l'histoire, donc ; et il y a le mythe. Pontcallec ne fut qu'un petit noble fraudeur, jaloux de ses privilèges ; par la suite « la légende en fit un saint (ou presque) !<sup>972</sup> ». Mais si la figure parvint à susciter une mémoire, celle-ci ne fut qu'un tissu de légendes, nous dit le site internet, un mensonge, un *mythe*, fort éloignée de la réalité historique.

Ce propos, notons-le, est issu d'un site qui entend faire valoir l'identité de la Bretagne, ouverte sur le monde ; il ne s'agit certes pas d'un site de spécialistes d'histoire. Un propos au

---

<sup>969</sup> Deux exemples parmi de très nombreux disponibles : <http://www.saintnazaire.net/2744-joel-cornette-dedicace-son-dernier-livre-le-marquis-et-le-regent.html>, <http://jeune-bretagne.com/dotclear2/index.php?post/2009/06/03/Histoire-de-Bretagne-%3A-PontCallec>.

<sup>970</sup> Alain CROIX, « La Révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen*, n° 131, novembre-décembre 2002, p.11.

<sup>971</sup> Voir par exemple <http://jeune-bretagne.com/dotclear2/index.php?post/2009/06/03/Histoire-de-Bretagne-%3A-PontCallec>, <http://www.istorhabreiz.fr/spip.php?article43>,...

<sup>972</sup> Toutes ces citations sont extraites de <http://jeune-bretagne.com/dotclear2/index.php?post/2009/06/03/Histoire-de-Bretagne-%3A-PontCallec>.

reste qui est loin d'être un cas particulier ; presque partout, sur internet, ou en dehors, au gré des traces écrites que l'on peut dénicher, le mythe historique de Pontcallec est reconnu comme tel, *disséqué*, débarrassé de son appareil légendaire. Ce n'est plus là le discours isolé de quelques érudits, mais bien un propos répandu, qu'internet donne à voir dans toute son épaisseur. Ainsi, pensons-nous, s'est aboli le *mythe* du personnage, dans la reconnaissance de ce statut. Le mythe historique, support social d'une émotion collective, fonctionne dans son adéquation supposée au réel, au passé ; une fois « l'imposture » – c'est-à-dire l'écart au réel – découverte, acceptée *et* reconnue, c'est tout l'édifice qui s'effondre. Une fois *dévoilé* à un public réceptif, comme un secret, le mythe cesse d'exister. Il n'est là, présent, en trace neuronique, que dans la mesure où il structure sans être vu ; s'il perd son apparence d'histoire, alors son lien au réel et au présent est conséquemment aboli, il est dépouillé de sa faculté explicative et signifiante, de son pouvoir structurant pour ne devenir qu'une légende, aux faibles échos, desséchée. Démasqué, le mythe Pontcallec est aujourd'hui *aboli*, amorphe, atone aussi bien dans les mémoires d'élites que dans les mémoires populaires.

Bref, d'abord *démythifié* par l'histoire et par les travaux des élites dès la fin du XIXe siècle, Pontcallec, dans sa dualité d'être historique et mémoriel, dualité combattue par les tenants de sa mémoire, subit toute sorte d'écarts. 1945 vient changer la donne ; et Pontcallec ne trouve plus guère de soutien. Alors le mythe se donne à voir, l'écart entre les deux figures, celle de la légende, celle de l'histoire, s'accroît, devient apparent tandis qu'en parallèle la perte d'actualité de la figure la rend plus sensible aux critiques et aux brisures. Aujourd'hui cet *écart*, porté par les voix érudites, en Bretagne, en France, reconnus sinon par tous du moins partout, se diffuse par l'histoire, se transmet par internet.

Voilà où en est le mythe, la mémoire de Pontcallec aujourd'hui, en *parure* ; si la figure continue d'être reprise parfois, si Pontcallec demeure d'évidence un réservoir symbolique de révolte, c'est la figure de légende qui est alors sollicitée, hors l'histoire, hors la réalité passée, en écho à toute une culture que le personnage a su incarner et nourrir ; une sollicitation alors débarrassée de ce lien fort à l'histoire et au passé. En somme, plus qu'une *mémoire* (qui se définit comme un contenu objectif et partagé, un effort conscient, une production sociale sans cesse renouvelée, marquée par la synchronie de l'enjeu – qui conduit à la récupération de l'objet mémoriel – et du thème – qu'incarne l'objet en question), c'est aujourd'hui un *souvenir*, fort et nostalgique, de Pontcallec qui hante la Bretagne ; le souvenir sans doute moins de l'être de chair que de celui de mots, construit, reconstruit, élaboré tout au long du XIXe siècle et du premier XXe ; un être *mémoriel* qui, s'il a actuellement perdu sa pertinence, pourrait bien un jour resurgir.

PLANCHE 9 – LA REPRISE DE LA GWERZ 1972/73 PAR GILLES SERVAT ET PAR TRI YANN.

Eur werzeen neve zo savet ;  
War maro/*markiz*<sup>973</sup> Pontkalek eo gret ;

Traitour! ah!  
Malloz d'id!  
Malloz d'id!

Traitour! ah!  
Malloz d'id! ah!

[...]

Maignon a oa d'ar Vretoned,

[...]

D'ar vourc'hizien ne larann ket ;  
*E zo a-du ar C'hallaoued ;*

[...]

Ha-pa oa digouet e Naoned ;  
E oa barnet ha kondaonet ;

Kondaonet, naren gand tud-par,  
Nemet tud koet doc'h los tar c'harr.

[...]

Maro neb a gare he vro  
Hag her grez beteg ar maro ;

Un chant nouveau a été composé,  
Il a été fait sur le marquis de Pontcalec ;

Toi qui l'as trahi,  
Sois maudit !  
Sois maudit !

Toi qui l'as trahi,  
Sois maudit !

Il aimait les Bretons,

Mais non pas les bourgeois;  
*Qui sont tous du parti des Français;*

Quand il arriva à Nantes,  
Il fut jugé et condamné,

Condamné, non pas par ses pairs,  
Mais par des gens tombés de derrière les carrosses.

Il est mort celui qui aimait son pays,  
Et qui l'a aimé jusqu'à mourir pour lui ;

En italique sont indiquées les rares variations entre la version de Tri Yann et celle de Gilles Servat.  
Les indications en italique sont chantées par Tri Yann, non par Servat.

Gilles SERVAT, « Gwerz marv Pontkallek », *La blanche hermine*, Keleenn, 1972 et  
TRI YANN, « Marv Pontkallek », *dix ans – dix filles*, Phonogram, 1973.

<sup>973</sup> Gilles Servat chante « maro », la « mort », Tri Yann « markiz », le « marquis ». Le terme original du *Barzaz-Breiz* est « markiz ».

PLANCHE 10 – LES PLAQUES COMMEMORATIVES DE NANTES.



**PARTIE 2 :**  
**LA MARION DU FAOUËT**



Catherine GORNE-ACHDJIAN, « Marion du Faouët » reproduit dans Catherine BORGHELLA, Yannick LETOQUEUX et Kacper LISOWSKI, *Marion du Faouët, chef de voleurs*, Liv'Ed, Le Faouët, 1997, p. 3.

1755 – rejouons le jeu du temps, retrouvons son fil tendu. Après Pontcallec, suivons désormais la mémoire de Marion du Faouët, exécutée sur le gibet quimpérois pour ses activités brigandes.

Contrairement à Pontcallec, c'est à une figure *vivante* que nous nous attaquons ici, une figure dont le mythe connaît actuellement son apogée. Dès lors, la partie qui suit ne recèlera pas les mêmes problématiques que celles que nous avons consacrées à notre marquis ; une du moins sera tout bonnement occultée. La figure de Marion demeure significative ; l'on comprend de suite et sans efforts l'attachement que la figure suscite ; il ne sera pas besoin dès lors d'explicitier longuement ce propos ; le « pourquoi Marion du Faouët ? » ne sera pas ici abordé.

Le flux mémoriel de la figure, en outre, est quantitativement beaucoup moins imposant que celui dévolu à Pontcallec ; son récit de mémoire se fera conséquemment plus court.

Récit en trois temps, le premier, dans l'anémie totale des analyses et des histoires écrites, nous montrera une Marion toute entière imprégnée d'imaginaire, érigée dans le chaud logis de la tradition ; puis deuxième temps, deuxième chapitre, nous verrons l'apport de l'histoire, l'apport de l'écrit pour la figure de Marion – plus encore, les bouleversements profonds qu'elle entraîne, l'abolition lente de la tradition. Enfin, nous apercevrons le mythe de Marion à l'œuvre, sa concrétion finale dans des motifs que nous nous efforcerons de définir.

## La tradition et le réel

1755-1884

La fin tragique de Marion, sur l'échafaud de Quimper, fut-elle un soulagement pour les résidents de son « pays », comme le suppose Jean Lorédan<sup>974</sup> ? Sans doute ; mais la documentation manque sur l'écho immédiat au châtement de Marion. Tout au plus pouvons nous affirmer que, dans le « territoire » de Marion du Faouët, sa mort ne passa pas inaperçue. Comment aurait-il pu en être autrement au reste, Marion, brigande à la tête d'une troupe d'associés pendant près de quinze ans, arrêtée quatre fois, pendue par effigie avant d'être retrouvée, enfin, et exposée sur le gibet quimpérois ? Comment aurait-on pu oublier la *Marion*, perdre le fil de son image ? La tradition orale perpétua pour longtemps son souvenir.

Ainsi, en 1839, l'écrivain Fortuné du Boisgobey, visitant le Nord-Ouest du Finistère, évoquait « une bande de brigands extrêmement redoutables » qui régnait « il y a environ 50 ans [...] dans la partie centrale du Finistère et surtout dans les Montagnes Noires et d'Arès » ; à leur tête « une femme, sorte de reine bohémienne appelée Marion du Faouët, du nom de la petite ville où elle était née <sup>975</sup> ». En 1884 et 1908, Julien Trévédé et Jean Lorédan, dans leurs études respectives<sup>976</sup>, multipliaient les légendes et les récits, preuves de la persistance du souvenir de Marion en Basse-Bretagne – un souvenir dont les traces, à mesure de temps, s'étaient néanmoins égrenées sous le jeu subtil des transmissions et des déformations.

Cette mémoire de Marion du Faouët, telle que communiquée par la tradition orale, mérite notre entière attention, d'autant que dans le même temps « l'histoire l'oublia. L'histoire avait tant d'autres figures à dessiner sur ses tablettes <sup>977</sup> ». En effet, de 1755, date de la mort de

<sup>974</sup> Jean LOREDAN écrit : « Le bruit de son châtement dut se répandre vite au Faouët et dans les bourgades environnantes. Il fut fort bien accueilli pour la plupart, cela va sans dire. Presque pour tous ce fut une vraie satisfaction de se voir débarrassé de Marion définitivement. On avait si souvent tremblé sous la domination de cette terrible fille ! » in. *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>975</sup> FORTUNE DU BOISGOBEY, *Voyage en Bretagne. 1839*, Rennes, Ouest-France, 2001, p. 193.

<sup>976</sup> « Le souvenir de Marie a seul survécu : mais la postérité a oublié son nom de famille et ne la connaît plus que sous les noms de *Marion du Faouët* ou de *Marie* ou *Marionnic Finefont*. » in. Julien TREVÉDÉ, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *op. cit.*, p.74. Voir aussi Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *Nouvelle revue*, 3<sup>e</sup> série, tome II, mars-avril 1908, p. 335-354, 513-522 ; tome III, mai-juin 1908, p. 97-111, 211-228, 370-386, 541-554 ; tome IV, juillet-août 1908, p. 41-51 (notamment le premier chapitre « Une légende »).

<sup>977</sup> Cette phrase est tirée de Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *Nouvelle revue*, 3<sup>e</sup> série, tome II, mars-avril 1908, p. 336.

Marion, à 1884, année qui voit surgir l'étude de Julien Trévédy sur notre héroïne, pendant près de 130 ans, le personnage n'apparaît que par fulgurance au sein d'un corpus de textes *extrêmement* réduit ; aucune étude réelle, aucune analyse historique, aucun travail critique ne lui sont consacrés. Cette absence ponctuelle du discours historique est une aubaine pour le chercheur ; la complexe interpénétration des deux domaines, celui de l'oral, celui de l'écrit, à l'œuvre dans tout processus mémoriel, est incessamment aboli ; la *mémoire* s'érige dans sa totale et réflexive solitude.

Comment s'exprima-t-elle, cette mémoire, cette tradition, dans son rapport au *réel*, sans cesse dissolu, sans cesse dissipé ? De quelles représentations, fugaces, mouvantes, dessina-t-elle notre figure ? Mémoire populaire, amas de légendes, de traditions, qui allait donner à notre personnage son *socle* et son parfum premiers – c'est à elle seule et au présupposé de son adéquation au réel que nous consacrons la partie qui suit. Nous abordons ici une Marion *fragmentaire*, une Marion *d'imaginaire* peuplée de récits, de courtes légendes ; une figure *hors l'histoire* que nous avons guettée dans les récits de voyages, dans les recueils de tradition et de *gwerziou*<sup>978</sup>.

## I. Un tissu de légendes – 1755/1884.

« La tradition, nous dit Julien Trévédy, représente Marion du Faouët, comme très-intelligente et douée d'une beauté merveilleuse<sup>979</sup> ». Un esprit, une beauté qu'elle sut utiliser à profit ; on rapporte que dans la troupe à Finefont se trouvaient « des jeunes gens de familles honnêtes qui aspiraient aux faveurs de Marion<sup>980</sup> » et que cette dernière payait de ses faveurs la complicité des hommes de sa troupe<sup>981</sup>. Marion de débauche, Marion cruelle que la postérité chargea de nombreux assassinats<sup>982</sup>. Dans le tissu des traditions recueillies, grande est la *puissance* de la figure, elle qui sut exercer auprès des jeunes gens, auprès de la

---

<sup>978</sup> Nous avons utilisé, pour cette partie, quelques ouvrages postérieurs à l'ère d'étude que nous nous proposons ici de scruter (notamment Anatole LE BRAZ, *La légende de la mort chez les bretons armoricains*, vol.2, Paris, H. Champion, 5<sup>e</sup> édition, 1928, Anatole LE BRAZ, *Pâques d'Islande*, Paris, Terre de Brume, 1990, (1<sup>ère</sup> éd. 1897) et Paul-Yves SEBILLOT, *Le folklore de la Bretagne*, tome 1, Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1968). Nous pensons que les récits et légendes que contiennent ces ouvrages ne sont pas empreints de l'influence de certaines œuvres futures à l'ère d'étude 1755/1884. En clair nous supposons que les récits ici dessinés, bien que collectés ultérieurement, sont de tradition ancienne. Si le temps et l'ouvrage ont pu en altérer légèrement la teneur, ils demeurent néanmoins, ainsi que le suggèrent leurs auteurs, *véridiques*, c'est-à-dire populaires et transmis par tradition orale, fruits d'une collecte rigoureuse.

<sup>979</sup> Julien TREVÉDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 76.

<sup>980</sup> *Ibid.*, p. 81

<sup>981</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>982</sup> *Ibid.*, p. 78.

maréchaussée aussi, une fascination tout à fait *surnaturelle*. Sa curieuse impunité durant de longues années souleva visiblement les questions les plus diverses ; alors la légende y apporta une réponse simple : « Marion était sorcière : elle avait une tarière enchantée dont elle perçait un arbre ; et elle en faisait couler une liqueur délicieuse, un philtre, qui endormait les archers !<sup>983</sup> » Endormait-elle aussi les juges, les geôliers ? Son évation des prisons de Quimper frappa sans doute les imaginations ; en 1884, on contait « dans les campagnes du Faouët « que Marion avait des cheveux merveilleux qui sciaient les plus épais barreaux de fer<sup>984</sup> » ». Voilà comment notre brigande avait su s'évader. Ailleurs, Trévédy raconte cette petite histoire : « un jour qu[e Marion] tenait un enfant sur les fonts baptismaux, ses cheveux furent coupés, et le charme fut rompu<sup>985</sup> », comme il le fut pour Samson avant elle. La légende nous ramène ici en 1748, alors que Marion, juste arrêtée à Auray, vient d'accoucher. Son arrestation se voit alors expliquée par sa vulnérabilité ponctuelle, *suspension de puissance* inscrite dans ce geste symbolique de la coupe de cheveux. La légende, inscrite dans la réalité d'un fait passé, l'interprète et lui donne un sens. Elle fournit une explication satisfaisante à une énigme entière ou à demi effacée, elle autorise à quitter l'ombre de la mémoire défaillante.

La *puissance* du personnage est en outre exprimée par ce conte, fruit de l'imagination populaire, qui affirme que Marion terrorisait la Bretagne à la tête d'une armée de quatre mille hommes, constituée de vagabonds, de mécontents, de prisonniers évadés, de militaires déserteurs, tous armés, disait-on, et disposés à faire couler le sang<sup>986</sup>. La puissance de Marion, c'est aussi cette *grande richesse* que les légendes lui prêtent, conséquence de ses nombreux vols, exagérés par les traditions diverses. Anatole Le Braz, dans *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, rapporte ce court récit de Marion du Faouët devenue fantôme et qui hante, encore, un champ « situé non loin de la gentilhommière du Véhut ». Sur ce champ :

« [e]lle va et vient d'un bout à l'autre de la pièce de terre, roulant devant elle une barrique où tintent en se heurtant des milliers et des milliers d'écus d'or, – ceux-là même sans doute dont elle dépouilla, de son vivant, ses innombrables victimes.

Par moments, on l'entend murmurer :

---

<sup>983</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>984</sup> Cité par Julien TREVEDY, *op. cit.*, p. 110.

<sup>985</sup> *Ibid.*, p. 111. Même remarque que pour la note précédente.

<sup>986</sup> Cité par Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands*, Quimper, Nature et Bretagne, 1976, p. 14.

– *Piou en eus c'hoant ?... Piou en eus c'hoant ? (Qui les veut ? Qui les veut ?)*<sup>987</sup>»

Et personne jusqu'ici n'a réussi à s'emparer de son trésor. Dans la mort encore, Marion jouit d'une étonnante impunité...

Pourtant ce n'est pas faute de l'avoir désiré, l'or de Marion, ce trésor, « fort bien caché, [...] que vainement on essaya [de] découvrir<sup>988</sup> ». Julien Trévédy évoque ces « sorciers » qui, dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle étaient allés au « Véhut chercher des trésors<sup>989</sup> ». Sans succès.

Plus encore, la tradition recueillie se rappelle des *horreurs* supposément commises par Marion du Faouët. La nouvelle d'Anatole Le Braz, « la nuit des morts »<sup>990</sup> en est une illustration convaincante. Ce récit nous introduit au sein de « cette région inhospitalière » des Montagnes Noires, « hantée de légendes peu rassurantes » :

« Le célèbre bandit féminin, Marion du Faouët, y exerça au XVIII<sup>e</sup> siècle ses ravages, et l'on n'y prononce encore son nom qu'avec terreur. Dans le cri des orfraies, les montagnards croient reconnaître son coup de sifflet, « si aigu qu'il transperçait l'âme des voyageurs, si violent qu'il faisait tomber les feuilles des arbres ». Son ombre continue à rôder dans ces parages, les nuits de tourmente, au galop muet d'un cheval de ténèbres dont les sabots, en frappant le sol, y laissent des marbrures de sang<sup>991</sup> ».

Marion, de brigande est devenue sorcière, revenant hanter les lieux de ses exploits. Mieux, l'imaginaire l'a fait épouvantail, *croquemitaine* à l'usage des mères aux enfants peu sages – « Si tu ne viens pas Marion va te prendre !<sup>992</sup> » – « Tais-toi ou j'appelle Marion<sup>993</sup> ». Vers 1930 encore, rapporte Paul-Yves Sébillot, « quand [les enfants] bavardaient trop on leur faisaient peur en leur disant, dans la Montagne Noire, que « la Finefond viendra les prendre ». <sup>994</sup>»

Son nom, ou plutôt son diminutif Marionnic, est devenu une insulte – on entendait les gens des campagnes traiter les gens des villes de « race de Marionnic<sup>995</sup> » – quelque fois, quand

---

<sup>987</sup> Anatole LE BRAZ, *La légende de la mort chez les bretons armoricains*, vol. 2, *op. cit.*, p. 308-309. Nous avons recopié ce court récit en **Annexe 13**.

<sup>988</sup> Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>989</sup> Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 83.

<sup>990</sup> Cette nouvelle est issue du recueil *Pâques d'Islande* publié pour la première fois en 1897.

<sup>991</sup> Anatole LE BRAZ, *Pâques d'Islande*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>992</sup> Cité par Jean LOREDAN, *Marion du Faouët...*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>993</sup> *Ibid.*, p.39.

<sup>994</sup> Paul-Yves SEBILLOT, *Le folklore de la Bretagne*, tome 1, Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1968, p. 30.

<sup>995</sup> Cité par Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 131.

passait une femme de tournure suspecte, les commentaires fusaiient : « Voilà une *Marie Finefont*.<sup>996</sup> » Un proverbe la célébrait même, à sa façon – « Marionnic Finefont gant an diaoul ; e faut d'oc'h mont ? » ; « Marionnic Finefont est allée au diable, voulez-vous aller avec elle ?<sup>997</sup> ». La mémoire de Marion vivait encore, au Faouët, à Guéméné, dans les régions limitrophes, avant même que l'écrit et l'histoire érudite ne *découvrent* le personnage ; la mémoire de Marion s'était conservée ; elle était abhorrée<sup>998</sup>.

## II. La générosité inaperçue.

Une remarque s'impose. Dans tous les textes que nous avons consulté, où nous avons eu le bonheur de retrouver trace de Marion, dans ces courts récits, dans ces quelques citations que nous avons ici reproduites, les auteurs rapportant les légendes les citent bien souvent entre guillemets. Des guillemets qui ne semblent avoir d'autres fonctions que de prouver la réalité de ces traditions, jamais les sources dérobées ne se dévoilent – seul Julien Trévedy informe d'un vague « Renseignements » la provenance de ses dires<sup>999</sup>. On touche là à une représentation du fait légendaire – tout est fait pour que la légende n'ait pas d'auteurs, pas de transmetteurs, qu'elle soit force pure, échappant à l'entremise humaine. Cette fringante nébuleuse de discours, de récits, de légendes érigea une Marion du Faouët *croquemitaine*, criminelle sans vergogne, débauchée notoire ; ogre à l'usage des enfants dissipés.

De cette figure dressée, démoniaque mais haute en couleur, les marques d'affadissement ou de modération s'estompèrent. La générosité, la bonté de Marion ne se rencontrent guère au sein des *légendes* que nous avons pu consulter. Il est vrai, comme le suggère Jean Quéniart, que la cible sociale de ses méfaits passés, celle des paysans aisés, des artisans, des marchands, qui constituaient (et constituent encore au XIXe siècle) « la partie socialement et économiquement la plus solide de la société rurale<sup>1000</sup> » ne joua pas en faveur de sa mémoire immédiate. L'inimitié profonde entre Marion et les classes hautes de la société rurale se perpétua, pourrait-on dire, *mémoriellement* par les légendes et les récits dans les campagnes

---

<sup>996</sup> *Ibid.* p.131

<sup>997</sup> *Ibid.*, p. 131. La traduction est de Julien TREVEDY.

<sup>998</sup> Voir *Ibid.*, p. 131.

<sup>999</sup> Voir *Ibid.*, p. 111, n. 1 par exemple.

<sup>1000</sup> Jean QUENIART, *Le grand chapelletout. Violence, normes et comportements en Bretagne rurale au 18e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, 181p., p. 115.

de Cornouaille<sup>1001</sup> ; ainsi peut se comprendre le rejet que la figure de Marion suscita alors. Du reste, notre brigande ne s'en était jamais pris aux représentants de l'Etat, à ces gabelous et autres percepteurs de taxe et d'impôts qui, on le sait, suscitent inexorablement une antipathie compulsive<sup>1002</sup>. La révolte de Marion ne rencontra dans un premier temps guère d'échos que celui d'une terreur sourde, loin de ce sentiment à la fois indigné et compréhensif qu'inspire le *brigand social*.

La Marion *généreuse*, ou du moins, capable de bienveillance, est donc globalement absente des légendes que nous avons retrouvées – à une exception près, que nous voudrions ici évoquer.

En 1844 est publiée une courte notice anonyme sur deux gentilshommes bretons, les comtes Jégou et Adolphe du Laz. L'écrit, panégyrique à l'usage de ces deux seigneurs, doit être constamment considéré avec une grande prudence ; il fournit néanmoins une image de Marion traditionnelle, pour sûr, de provenance orale, qui adoucit la figure telle que nous l'avons précédemment décrite. Ce récit, nous l'avons publié en annexe<sup>1003</sup>. Nous nous bornerons donc à une rapide description de son propos.

M. du Laz, se promenant loin de son château, rencontra par mégarde Marion du Faouët sur le bord d'un bois. Marion s'approcha de lui ; la générosité du comte de Laz était de notoriété publique, les proches de Marion même en avaient profités. Alors Marion lui offrit un sauf-conduit afin de circuler librement sur « ses » routes – ponctuelle inversion des rôles sociaux en vigueur. Le « bon seigneur » voulut la raisonner sur ses activités ; « mon heure n'a pas sonné<sup>1004</sup> » répondit-elle avant de s'enfuir en plein cœur du bois. Quelques années plus tard, le « noble comte » vint la voir aux prisons de Vannes, et il « contribua puissamment à faire passer dans son cœur le repentir des crimes qu'elle avait commis<sup>1005</sup> ».

Le but premier du récit est bien sûr d'exprimer la noblesse et la bonté du comte de Laz ; la morale qui conclut le texte en témoigne assez – la douce charité d'un gentilhomme d'autrefois est plus efficace que la « bruyante philanthropie moderne ». Et si Marion du Faouët, cette brigande redoutable, sut s'attendrir devant le comte, la bienfaisance de ce dernier n'est alors plus à démontrer.

---

<sup>1001</sup> Julien Trévédé écrit, à ce propos, que « en l'accusant de plusieurs assassinats, les enfants de ceux qui n'avaient pas su se défendre d'elle, l'ont calomniée. Ils auraient dû se dire que, si cette femme arriva à ce degré d'audace et de *puissance*, [...] la faute en était un peu à leurs pères. ». *La légende noire* du personnage, suppose-t-il, est donc la conséquence d'une sorte de lâche inimitié entre notre brigande et une classe rurale aisée.

<sup>1002</sup> Jean QUENIART, *Le grand chapelletout*, op. cit., p. 116.

<sup>1003</sup> [S.n.], *Notice sur deux gentilshommes bretons*, Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1864, 84p., p. 7-8. Reproduite

**Annexe 13.**

<sup>1004</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>1005</sup> *Ibid.*, p.8.

Par le biais du panégyrique on entrevoit une Marion modérée, apte à s'émouvoir de ses péchés, distribuant des laissez-passer à ceux qui les méritent. Cette légende n'eut pourtant pas de postérité immédiate ; excepté au sein de ce récit, dont l'incidence publique fut sans doute presque nulle<sup>1006</sup>, on ne la retrouve guère ; seul Trévédy la signale, rapidement, au terme de son travail<sup>1007</sup>. D'évidence elle ne s'accordait pas à l'image de Marion, telle que relayée alors de bouche à oreille dans les campagnes de la Cornouaille morbihannaise, celle d'un ogre au féminin, d'une Barbe-Bleue en jupon. La clémence, en tant qu'élément structurant, ne s'intégrait pas encore à cette peur fascinante que suscitait le personnage ; la générosité de Marion resta inaperçue.

### III. Du réel et de son interprétation : deux exemples.

Parmi les traces conservés de Marion du Faouët, dans ce temps *d'imaginaire* où la tradition seule relaie l'image du personnage puisque l'histoire ne s'est pas encore penchée sur son cas, il en est deux que nous voudrions désormais analyser avec une certaine attention ; deux documents qui, du fait de leur *genre* ou de leur spécificité propre, méritent un traitement particulier. Le premier est une *gwerz*, l'unique retrouvée sur Marion du Faouët par François Cadic à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1008</sup>. Le second est son premier récit romanesque, intitulé « Un tour de Marion du Faouët » et publié dans la revue *La mosaïque de l'Ouest et du Centre* en 1846<sup>1009</sup>. Au sein de ces deux sources nous cernerons la figure de Marion, et, plus encore, nous assisterons aux jeux inconstants de la *mémoire* et du *réel*.

#### 1. La *gwerz* de Marion.

La tradition mémorielle avait conservé Marion en souvenir, il était naturel de croire, comme le fit Julien Trévédy dans son étude de 1884, qu'il en était de même de la poésie populaire<sup>1010</sup>. En concluant son travail l'érudit quimpérois était même en mesure de confirmer son

---

<sup>1006</sup> La notice ne fut pas republiée après 1864 ; nous n'avons nulle part retrouvé sa trace excepté dans l'étude de Julien TREVEDY.

<sup>1007</sup> Voir Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 130-131.

<sup>1008</sup> François CADIC, « Chansons anecdotique de Bretagne – Marion du Faouët », *La Paroisse Bretonne de Paris*, n°8, août 1907, p. 8-10.

<sup>1009</sup> A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Faouët », *La mosaïque de l'Ouest et du Centre*, 3<sup>e</sup> année, 1846-1847, p. 20-25 et 50-59.

<sup>1010</sup> Voir Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 131.

hypothèse : assurément notre brigande avait eu sa complainte – un extrait en avait même été découvert :

« Tré bourc’h Priziac ha Langonnet  
Diwallet d’och, mar hé c’havet,  
Mar hé c’havet gad hi fotret  
Marionnic ag er Faouët. »

« Entre le bourg de Priziac et Langonnet,  
Prenez garde de rencontrer  
De rencontrer avec ses gens  
Marionnic du Faouët.<sup>1011</sup> »

La trace s’était dissipée néanmoins et seul ce fragment semblait avoir résisté au temps. Puis vint 1907, et François Cadic publia une *gwerz* consacrée à notre héroïne<sup>1012</sup> – la seule à avoir été retrouvée entière<sup>1013</sup>. Au sein de la complainte, on voit s’épanouir une image traditionnelle de Marion, audacieuse, rusée. On retrouve certains traits distinctifs de la *Marion d’imaginaire* comme, par exemple, l’importance accordée à sa chevelure – Marion se battant pour que les archers ne la lui coupent pas –, sa grande richesse et son goût immodéré pour l’or, sa sorcellerie qui fait briser les cordes, qui interrompt la justice. Surtout, Marion est *cruelle*, une fois encore, – ainsi la voit-on piller le château de Guingamp, y pratiquer des « ravages<sup>1014</sup> » habituels. Un fléau pour ses compatriotes puisqu’ :

« Léret e dés ir vro  
La, open er million ;  
Ha komprenet bremann  
Pé ravaj er léron. »

« Elle vola au pays  
Au-delà d’un million ;  
Apprenez maintenant  
Les ravages des voleurs.<sup>1015</sup> »

Marion, retrouvée, est alors prise par les archers. Condamnée à être pendue, la corde se brise sous son souffle sorcier. Mais Marion n’échappera pas aux galères, avec ses compagnons, et elle s’embarquera ainsi, à l’épreuve de son salut.

Cette complainte, stéréotypée<sup>1016</sup>, marie d’évidence les motifs traditionnels aux détails spécifiques. Comme bon nombre de *gwerzioù*, le chant présente un destin individuel

<sup>1011</sup> *Ibid.*, p. 142. La traduction en français est de Julien Trévédy.

<sup>1012</sup> François CADIC, « Chansons anecdotique de Bretagne – Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 8-10. Le texte de la complainte a été intégralement reproduit en **Annexe 14**.

<sup>1013</sup> Voir Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte. Chansons de tradition orale et archive criminelle : deux regards croisés sur la Bretagne d’Ancien Régime (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat, 4 vol., 2008. Cette *gwerz*, peu recueillie, nous dit Eva Guillorel, a même été écartée du corpus pour l’étude que l’historienne livre sur les marques d’une circulation orale du chant dans le répertoire des *gwerzioù* (voir p. 685 et 418).

<sup>1014</sup> François CADIC, « Chansons anecdotique de Bretagne – Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 10.

<sup>1015</sup> *Ibid.*, p. 10. La traduction a été empruntée à François CADIC, *Çà et là à travers la Bretagne*, Textes réunis et présentés par Fañch POSTIC, Rennes, Terre de Brume, 2002, 320p.

exceptionnel dans lequel arrestation et repentance forment les trames principales<sup>1017</sup>. Néanmoins ce récit-type est construit autour d'anecdotes, de faits qui renvoient à l'individualité du personnage – la spécificité de Marion venant se couler à merveille au sein du moule narratif préexistant. Malgré la structure codée (ou plutôt en complément de celle-ci), on voit donc s'épanouir une succession de détails, indicatifs ou significatifs, qui colorent notre personnage – son repaire à St Guy, l'anecdote du Minour Pen er Prat, l'armée de Marion à Trélécan, le nom *Guillanton* donné à un de ses compagnons ; les lieux et dates de l'arrestation finale font aussi l'objet d'une description attentive. Ce flot de détails pose problèmes ; d'autant que leur *réalité* n'est, pour le coup, pas avérée par l'histoire ni par les documents d'archives. Est-ce la preuve d'une défaillance du discours historique, la manifestation d'une insuffisance archivistique ? Cela reviendrait à considérer la tradition orale comme un réservoir en puissance de faits historiques *invisibles* aux archives. Il convient pourtant d'aborder les *gwerziou* avec prudence ; si ces dernières constituent d'évidence une source formidable pour l'historien, il faut se méfier de leurs capacités à transmettre le passé tel qu'il fut ; comme tout *matériau* la *gwerz* se doit d'être employée avec précaution et doit nécessiter du chercheur un regard critique de rigueur ; Eva Guillorel a suffisamment bien montré que les plaintes devaient être soumises à l'analyse détaillée, mises en parallèles à une documentation archivistique avant de pouvoir prétendre fournir des informations *concrètes* à l'historien des faits<sup>1018</sup>. La confrontation, ici, entre documentation d'archives et plainte orale, atteste de cette dernière quelques évidentes erreurs de mémoire : nulles traces de Guillanton, d'armée à Trélécan ; Marion n'alla jamais aux galères comme l'affirme le chant ; et si l'anecdote du Pen er Pratt<sup>1019</sup> a été collectée en Bretagne, près de Pluvigner, où la *gwerz* fut recueillie, aucune trace archivistique n'en laisse suggérer l'existence réelle. Alors quoi ? Qu'est-ce à dire ? Ces faits sont-ils les lointains descendants d'un jeu oral de transmission et de déformations successives, les traces parvenues d'un engourdissement du souvenir ? Ou

---

<sup>1016</sup> Parmi les ressorts classiques et stéréotypés du genre que l'on peut rencontrer au sein de la *gwerz* de « Marie du Faouet », on pense en premier lieu à l'appel initial incitant à écouter le chant ainsi qu'à la formulation d'ouverture des dialogues à l'exemple de « *Bonjour doh-hui, Mari, ha Mari er Faouit* » (« Bonjour à vous, Marie, Marie du Faouet »). De même, les tournures de transition comme « *Ha Mari er Faouet, honch e dés groeit guel* » (« Et Marie du Faouet, celle-là fit mieux encore ») ou « *Ha Mari ar Faouet, honèh e huitellé* » (« Et Marie du Faouet, celle-là sifflait fort ») sont classiques du répertoire des plaintes populaires de Bretagne ; sans parler des mentions stéréotypées, tel le sifflet de Marion que l'on retrouve dans les *gwerziou* d'autres brigandes comme Marguerite Charlès, par exemple, brigande en Trégor au XVI<sup>e</sup> siècle et qui connut également les honneurs de la postérité. Sur les *gwerziou*, voir Eva GUILLOREL, *La plainte et la plainte...*, *op. cit.*

<sup>1017</sup> *Ibid.*

<sup>1018</sup> « L'étude des chansons ne peut se passer d'une confrontation avec la documentation écrite, et la mise en parallèle d'un certain nombre de plaintes avec des archives précises est un préalable indispensable à un élargissement de la recherche dans une perspective socioculturelle. » Eva GUILLOREL, *La plainte et la plainte...*, *op. cit.*, p. 402.

sont-ils de pures inventions anonymes ? Relevons en un particulier, le pillage du château de Guingamp que la complainte prête à la troupe de Finefont. Rien, bien sûr, dans la documentation ne fait mention d'un tel événement ; au reste il s'accorde peu à l'image que l'histoire, depuis lors, a dressé de Marion, celle d'une brigande précautionneuse et prudente. L'événement serait-il, au sein de la *gwerz*, purement *significatif* à défaut d'être *réel*, illustrant la figure de Marion, dessinant sa cruauté ? Ou devrait-on suivre les théories de Deborah Cohen et affirmer, avec elle, que le *détail*, le *fait limité* a dans la tradition orale moins fonction de *fournir* le réel que *d'imiter* ce même réel ? Le détail alors trouverait son intérêt en lui-même, n'existerait que pour sa seule existence, indépendamment de son contenu propre ; il n'a pas fonction de *dénoter* une vérité mais de la *connoter*<sup>1020</sup>. La tradition orale, curieuse de précision, non de vérité, se verrait ainsi instituée en miroir du réel, par la multiplicité des détails, dont le rapport au vrai importe peu – ce n'est pas là le problème – puisque ces détails ne sont là que pour eux-mêmes – leur simple présence suffit – et fonctionnent comme des *preuves* de véracité. Le détail devient la trace visible d'un vrai possible

Les deux explications se conjuguent, probablement. Les anecdotes *signifient* une figure, qui ne se donne à voir que dans l'action ; les détails infidèles composent une réalité qui s'efface pas à pas – et que l'on ne veut pas voir effacée ; le discours s'affiche en matérialité vraie quand on sait qu'il ne l'est déjà plus.

## 2. Un « tour de Marion du Faouët ».

Déplaçons notre vision désormais vers le premier récit romanesque – et le seul dans notre ère d'étude immédiate – consacré à Marion. Nous y verrons un autre regard au réel, une autre forme de mémoire foisonner dans ce cocon de l'écrit. La nouvelle dont nous parlons, écrite par A. Derrien<sup>1021</sup> et publiée en 1846, débute par un vague récapitulatif des éléments d'histoire conservés ayant trait à notre brigande :

---

<sup>1019</sup> Voir **Annexe 14**.

<sup>1020</sup> Voir Deborah COHEN, « La légende de Mandrin, ou la mémoire comme travail d'interprétation ouverte », 1999, *op. cit.*, p. 12-13. Deborah Cohen évoque l'article de Roland Barthes consacré au réalisme de la nouvelle de Flaubert « Un cœur simple » qui affirme que, dans ce cas, les détails peuvent ne pas être là pour autre chose qu'eux-mêmes. « Ils n'ont pour ainsi dire pas d'autre fonction au sein du récit que d'en rappeler la sortie possible. [...] Le détail n'est qu'une fonction et son contenu propre importe peu. Ainsi, lorsque la mémoire se truffe de détails, plus ou moins vrais, ce n'est pas cette véridicité ou cette absence de véridicité qui est importante, car l'intention n'est pas de renvoyer à quelque contenu du réel, à un fait, mais bien à la catégorie du réel comme tel, non pas de dénoter mais de connoter. » Cette analyse, dédiée aux textes de la Bibliothèque bleue sur Mandrin, trouve, me semble-t-il, un écho pertinent dans notre introspection présente.

<sup>1021</sup> Le nom de l'auteur est absent de l'édition publiée par *La mosaïque de l'Ouest et du Centre*. Les investigations de Jean Malo-Renault ont permis de le retrouver. Voir Jean MALO-RENAULT, *Bibliographie rétrospective de la Bretagne (1480-1960)*, Rennes, Bibliothèque municipale, 1987.

« Marion du Faouet [,] vers 1750, remplit la Basse-Bretagne des exploits d'une nombreuse troupe de bandits, formée par elle et maintenue sous ses lois par le triple ascendant de son sexe, de sa beauté et de son audace !

Marion, née dans les derniers rangs du peuple (on ne connaît cependant pas exactement son origine), avait de l'esprit naturel et un rare talent d'observation. On la vit parfois, suivant les occasions, affecter des manières et parler un langage au-dessus de sa classe. Cette femme, étonnante dans son genre et à laquelle il ne manqua peut-être qu'un autre théâtre et d'autres circonstances pour diriger vers le bien les qualités remarquables qu'elle tourna vers le mal, et pour devenir une Jeanne d'Arc ou une Jeanne Hachette, périt ignominieusement sur le gibet ».

La puissance de Marion est encore une fois mise en exergue ; aux explications surnaturelles on préfère ici le « triple ascendant » du sexe, de la beauté, de l'audace. Figure de la transgression, on la vit quelquefois prétendre et s'élever au dessus de son rang. La mort ignoble vint conclure les méfaits.

Mais, poursuit Derrien, « il serait intéressant de pouvoir suivre pas à pas, crime à crime, la carrière de ce Cartouche femelle. Malheureusement, les événements de sa vie aventureuse semblent entièrement perdus pour l'histoire privée de notre pays. Rien n'a été écrit sur elle, ni de son vivant, ni après sa mort, alors que les souvenirs qu'elle laissait étaient encore récents.

Les seules sources où l'on put puiser des détails sur Marion du Faouet, étaient le greffé du présidial de Quimper, où elle fut jugée et exécutée, et les archives du Parlement de Bretagne. Des recherches faites dans ces deux dépôts n'ont amené, jusqu'ici du moins, aucune découverte. Si jamais le volumineux dossier de la procédure de l'aventurière basse-bretonne est exhumé de quelque coin ignoré, ce sera une curieuse publication à faire. On verra s'y dérouler une série de ces traits de présence d'esprit, de ruse et de détermination, qui jettent une teinte romanesque sur la vie des brigands célèbres, et mitigent, jusqu'à un certain point, l'horreur qu'inspirent leurs méfaits.

En attendant, on est réduits, sur le compte de Marion du Faouet, à quelques faits isolés, incohérents, tronqués, à des *contes de bonnes femmes*, à des traditions défigurés en passant de bouche en bouche.

Nous allons toutefois essayer de narrer un des épisodes de sa vie. On y trouvera des preuves de son génie bizarre, inventif ; de sa hardiesse, et aussi de cette justice sommaire qu'elle se plaisait quelquefois à exercer au milieu de ses brigandages <sup>1022</sup>».

---

<sup>1022</sup> A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 21.

Œuvre pionnière que cette nouvelle, comme se plaît à le répéter Derrien. Les archives n'ont certes pas été découvertes, rien n'a été publié sur Marion, érigée déjà en émule de *Cartouche* ; la tradition a travesti l'image. Derrien en appelle à l'histoire dont le discours permettrait, probablement, de tempérer le portrait très noir dressé par la tradition mémorielle. Tâche à laquelle s'applique ensuite le romancier.

La nouvelle prend place en 1755. Le baron Gabriel de Pennkoat discute avec sa tante, qui lui annonce l'arrivée imminente d'une riche veuve, la comtesse Marie du Favenc qui, de château en château, est à la recherche d'un nouveau mari. Dans quelques jours elle sera à Pennkoat ; dans les fourrés, une silhouette épie la scène. Le fil narratif se déplace alors à une métairie voisine, où une jeune Saïk, enceinte, reçoit la visite de la « trop célèbre Marion du Faouët <sup>1023</sup> ». Sa voix est grave, comme celle d'un homme, bien que l'on y puisse reconnaître le timbre féminin <sup>1024</sup>. La jeune femme est terrifiée ; elle supplie la brigande de la laisser en paix. Cette dernière n'est pas agressive ; elle promet de ne lui faire aucun mal, et demande à ce que la paysanne l'appelle Yvonne car, dit-elle, « je suis dévote à St Yves, moi <sup>1025</sup> ». Marion est comparée à un « général d'armée qui fait ses dispositions à l'approche d'une bataille <sup>1026</sup> », elle est rude, sévère.

Saïk prépare un repas à Marion et à Georges, son « Benedicte <sup>1027</sup> ». Celui-ci s'inquiète du plan, encore inconnu au lecteur, que mijote la troupe. Trois jours plus tard, au château de Pennkoat, la comtesse Marie du Favenc débarque, encadré de son chaperon. A la fin du dîner, alors que le baron ne cesse d'être surpris des allures de la comtesse, celle-ci parvient à prendre son argenterie et s'enfuit en carrosse. La comtesse n'était autre que Marion ; son chaperon était Georges <sup>1028</sup>.

Le portrait dressé de Marion est celui d'une femme de la campagne, belle. Derrien décrit sa taille haute, bien prise, sa main franche, blanche, potelée. « L'ample vêtement qui la couvrait

---

<sup>1023</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1024</sup> « Bonjour Saïk, dit [une personne], dont l'organe, bien qu'un peu rude, ne pouvait néanmoins appartenir qu'à une femme ». *Ibid.*, p. 24.

<sup>1025</sup> *Ibid.*, p. 24. Au reste, on sait que Marion du Faouët, probablement, en ces dernières années d'errance se faisait appeler *Marie-Yvonnice* et passa un certain temps près de Chateaufort-du-Faou – lieu même de ses exploits en la présente nouvelle – où nous dit l'historien Trévédy, son nom est encore répété en 1884. On peut sans doute affirmer que c'est ainsi que l'auteur inconnu, sans doute local, prit connaissance de la figure de Marion.

<sup>1026</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1027</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>1028</sup> Relevons, pour l'anecdote, la courte critique que Julien Trévédy adresse violemment à la nouvelle : « Marion n'aurait pas mérité le surnom de Finefont, si elle avait joué un pareil *tour*, et l'historiette est mal imaginée ». Julien TRÉVEDY, « Marion du Faouët », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome IV, 1890, p. 201.

laissait deviner des formes riches, vigoureuses. Il régnait dans tout son extérieur une sorte de grâce sauvage, et on voyait que l'héroïne de grand chemin, toute rustique qu'elle était, aurait été attrayante sous une autre toilette <sup>1029</sup>». Considération non jetée au hasard ; quelques pages plus loin, Marion est sous les traits de la comtesse <sup>1030</sup>. La figure est sans conteste masculinisée, portant le chapeau de feutre surmonté d'une plume, elle semble avoir « de vingt-cinq à trente ans. Son teint était frais et animé, mais ses traits, sans manquer d'agrément et de régularité, avaient je ne sais quoi de décidé, de masculin, qui [...] annonce chez une femme la promptitude des résolutions, un naturel impérieux et la persévérance poussée jusqu'à la témérité dans la mise à exécution des projets conçus <sup>1031</sup>». Voilà un portrait de Marion, elle qui « n'[est] qu'une femme <sup>1032</sup> » et qui *pourtant* dirige, domine la troupe avec autorité, commande Georges, le menace, et lui broie même les doigts en lui serrant la main. « Si Marion a le pouvoir de récompenser, elle a aussi le pouvoir de punir <sup>1033</sup>», crie-t-elle à son lieutenant, un peu trop poltron et probablement jaloux de l'intérêt de Marion pour un certain Richard... Marion est une femme forte, et nul doute que le descriptif adressé à la vraie comtesse, ce peu reluisant terme d'« hommasse <sup>1034</sup>», qu'associe une réelle beauté, s'applique parfaitement au portrait que l'auteur esquisse. De cette transgression des genres naît une habile figure de feuilleton, celle d'une bandit *garçon manqué*, fine et rusée, autoritaire, dominatrice.

Malgré sa sévérité, malgré la dureté de ses traits, physiques et moraux, Marion a un sens certain de la justice. A Saïk qui se plaint de devoir payer une année de fermes au baron de Pennkoat, Marion répond d'un laconique : « Il faut être juste, Saïk : qui doit paie <sup>1035</sup>». Mais Marion prend ensuite connaissance des détails ; l'année fut rude, les huissiers menacent concrètement la métairie. Alors la brigande prête l'argent nécessaire. La dureté n'empêche pas la bonté ; figure du paradoxe, elle est femme et elle commande aux hommes, elle, chrétienne convaincue, pousse néanmoins devant sa troupe des « jurements effroyables <sup>1036</sup>». Le parallèle au brigand Cartouche, amorcé par l'auteur dès l'introduction, trouve un écho particulièrement favorable. Marion, à l'image du bandit parisien, est ici une figure de l'aventure et de *l'horreur mitigée*, prototype – imparfait encore – du bandit social.

<sup>1029</sup> A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 51.

<sup>1030</sup> Voir l'illustration à la page suivante.

<sup>1031</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>1032</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1033</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1034</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>1035</sup> *Ibid.*, p. 51.

Cette nouvelle, si elle ne rencontra guère d'échos, se présente en illustration intéressante d'une Marion non encore travaillée par l'Histoire, fruit de l'imagination *réglée* d'un artiste<sup>1037</sup>. Marion est alors une version modérée du personnage traditionnel, modulé par une mémoire divergente et par le recours au stéréotype ; la cruauté laisse une place à la bonté, s'en nourrit même pour construire une figure mémorielle qui se rapproche du bandit de légende qu'incarne Cartouche. La réalité, point d'ancrage, est déformée – la date de 1755 ne pourrait correspondre historiquement puisque Marion était alors emprisonnée à Nantes puis à Quimper, de plus à cette date elle n'avait plus « vingt-cinq ou trente ans ». La logique du récit l'emporte sur une quelconque cohérence historique ; et si les faits racontés sont *chimériques*, légendaires, ils obéissent à leur fonction première qui est celle de créer un *possible non avéré*, une histoire qui illustre le personnage de Marion, qui lui donne corps<sup>1038</sup>. Une fois encore, la substance du récit est historiquement fautive ; mais qu'importe. Un autre regard au réel se joue ici, discordant du regard historique. La vérité est celle d'une figure à saisir ; le recours au possible non avéré du récit romanesque devient un moyen de toucher cette vérité.

### **Conclusion – Les mille horreurs de Marion.**

Au terme de ce premier chapitre consacré à la légende de Marion, il nous faudrait paraphraser ce que jadis formulait Fortuné du Boisgobey, c'est-à-dire que l'« on a brodé mille histoires probablement fort exagérées sur les horreurs commises par la bande, sur l'espèce de puissance absolue et surnaturelle exercée par Marion, sur sa générosité antique, etc. <sup>1039</sup> ». A une exception près, me semble-t-il. La « générosité » de Marion restait encore largement inaperçue en ce temps, ou du moins notre recherche ne l'a décelé qu'en deux occasions. Ces deux récits qui modulent l'image de Marion sont d'ailleurs les seuls de notre corpus immédiat à ne pas s'inscrire en simple *reflet mémoriel*, légende ou *gwerz*, issue d'un recueil de

---

<sup>1036</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1037</sup> Par *imagination réglée* j'entends que le récit de l'auteur s'inscrit ici au sein du genre sclérosé du roman feuilleton ; et que son imagination est par conséquent nécessairement canalisée par l'ambition et la forme du récit, qui est de produire un écrit aisément accessible. L'usage des stéréotypes devient un *moyen* de remplir cette fonction.

<sup>1038</sup> Le court texte introductif de Derrien, en partie reproduit plus haut, contient cette affirmation : « Nous allons [...] essayer de narrer un des épisodes de sa vie. On y trouvera des *preuves* de son génie bizarre, inventif ; de sa hardiesse, et aussi de cette justice sommaire qu'elle se plaisait quelquefois à exercer au milieu de ses brigandages ». Le terme de *preuve* (je souligne) est fondamental. Le récit tend à construire une figure ; l'histoire qui le sous-tend n'en est qu'une illustration, qu'un moyen de toucher à cette fin recherchée.

<sup>1039</sup> FORTUNE DU BOISGOBEY, *Voyage en Bretagne. 1839, op. cit.*, p. 193.

tradition, d'un récit de voyage. Ce sont deux textes littéraires, rédigés par deux représentants d'une *élite* culturelle de Bretagne, où l'image de Marion est retravaillée, dans le cas premier pour affermir le panégyrique d'un autre, dans le second, pour construire un récit romanesque reposant tout entier sur la description du personnage. Césure simple, simpliste, que ce gouffre supposé de l'*oral* à l'*écrit* ; néanmoins pertinent en ce cas présent. Les textes à consonance *littéraires*, je veux dire dont la finalité dépasse la simple occurrence légendaire, composent une Marion relativement modérée, dotée d'un sens primitif de la justice ; les récits conservés et directement issus d'une tradition orale, non déformée par le spectre de l'écrivain démiurge, signalent une Marion *funèbre*, croquemitaine en jupon, stéréotype de l'ogresse, figure incontournable de l'altérité horrifique.

Outre son imbrication dans la dialectique structurelle de l'écrit et de l'oral, cette divergence d'appréciation, que l'on doit penser comme un premier désaccord des mémoires, fait affleurer deux catégories sociales de recouvrement ; les légendes et *gwerziou* retranscrivent *une* mémoire, une tradition populaire, celle des paysans aisés, des marchands, dans laquelle le persistant souvenir de Marion se fit très noir et très dur, sorte de revanche prise sur la postérité – Trévédy au reste ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit qu'« en l'accusant de plusieurs assassinats, les enfants de ceux qui n'avaient pas su se défendre d'elle, l'ont calomniée. Ils auraient dû se dire que, si cette femme arriva à ce degré d'audace et de *puissance*, [...] la faute en était un peu à leurs pères <sup>1040</sup> ». La *légende noire* du personnage, suppose-t-il, et nous le suivons sur ce point, fut donc la conséquence d'une hostilité des « cadres » de la classe rurale envers notre brigande. De l'autre côté de la rive sociale, quelle anomalie y eut-il à ce que les élites et les érudits provinciaux, nobles et grands notables de Basse-Bretagne, et donc leurs descendants, nullement touchés par le brigandage de Marion, aient au contraire développé une mémoire fort positive eu égard au personnage, déjà dressée en une imparfaite *bandit sociale* ?

C'est ainsi que la « réalité » des méfaits de Marion sut se transmettre ; deux mémoires se donnèrent à voir – l'une en croquemitaine infernale, dont l'image peupla la *tradition* ; l'autre en bandit généreuse, que l'on retrouva au sein de quelques brefs récits ; l'une se transmet par l'oral, l'autre se diffusa dans l'écrit ; l'une sut se faire remarquer et s'imposer par l'éclat de son discours, l'autre, affadie, demeura dans l'ombre, grattée sur des papiers jaunis. La mémoire, de 1755 à 1884, se fait *hors l'écrit*.

Alors, certes, on peut se demander, avec Jean Quéniart, quelle aurait été le jugement immédiat sur Marion si notre brigande avait opérée dans une province française plus

fortement acquise à la culture écrite que ne le pouvait être la Bretagne<sup>1041</sup>. D'évidence, cela aurait inversé le rapport de force entre mémoire populaire et mémoire d'élite. La *seconde* mémoire aurait-elle ainsi su se distinguer ? Marion aurait-elle, d'immédiat, été métamorphosée en figure de bandit social à l'exemple de Mandrin<sup>1042</sup> ? Aurait-elle abreuvé la littérature populaire de sa figure héroïsée ? Quoi qu'il en soit, en 1883, alors que le personnage s'apprête à entrer dans le champ des études historiques, la mémoire *visible* dirions-nous de Marion est fort désagréable à son endroit – criminelle notoire, sorcière aux pouvoirs étranges, voilà l'image émergente de Marion dans le déformant reflet de la tradition.

---

<sup>1040</sup> Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 126.

<sup>1041</sup> Voir Jean QUENIART, *Le grand chapelletout*, *op. cit.*, p. 116.

<sup>1042</sup> Voir Deborah COHEN, « La légende de Mandrin, ou la mémoire comme travail d'interprétation ouverte », 1999, *op. cit.*

PLANCHE 11 – « UN TOUR DE MARION DU FAOUËT » PAR A. DERRIEN.



(Marion Du Fauuet et Georges.)

A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Fauuët », *La mosaïque de l'Ouest et du Centre*, op. cit., p.55.

## L'abolition lente de la tradition

1884-1960

Au temps des légendes succéda celui de l'histoire. 1883, l'Association archéologique bretonne publia son programme pour le congrès qui devait se dérouler à Quimperlé le 4 septembre de cette même année. Parmi les thèmes proposés, on rencontre l'« examen des traditions, des poésies populaires et des documents relatifs à Marion du Faouët <sup>1043</sup> ». Malheureusement, une suite de difficultés empêcha le congrès <sup>1044</sup>, et l'étude resta lettre morte <sup>1045</sup>. Il fallut attendre un an, encore, pour que Marion sorte des placards où l'histoire l'avait sommairement retirée.

### I. Julien Trévédy et l'invention de Marion du Faouët.

#### 1. Une découverte.

En 1884, Julien Trévédy, ancien président du tribunal civil de Quimper, publia dans le *bulletin de la Société archéologique du Finistère* la première étude relative à notre personnage. Ainsi débute ledit article :

« Parmi les *épaves* du Présidial de Quimper déposées aux Archives du Finistère, se trouvent des registres à l'usage du greffier de la Maréchaussée. [...] Je feuilletais un jour un de ces derniers registres, espérant y trouver le nom de Tanguy, cet assassin repentant ou cet innocent

---

<sup>1043</sup> « Association bretonne, classe d'archéologie. Programme des questions proposées pour le congrès de Quimperlé qui s'ouvrira le 4 septembre 1883. », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2<sup>nd</sup> semestre 1883, p. 71.

<sup>1044</sup> Voir la lettre qui ouvre le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* de l'année 1883, signée de M. Rieffel, le directeur général de l'Association : « Monsieur et cher collègue, nous avons le regret de vous annoncer que le Congrès et le Concours de Quimperlé ne pourront avoir lieu. Loin de trouver dans le gouvernement et dans l'administration de la ville la bienfaisance à laquelle aurait droit de s'attendre toute association qui, comme la nôtre, poursuit uniquement un but d'intérêt public, nous nous sommes vu refuser la salle du tribunal, la seule de la ville véritablement convenable à nos services ; puis, à la dernière heure, ont surgi avec la municipalité de Quimperlé des difficultés devant lesquelles nous avons dû reconnaître l'impossibilité d'y tenir cette année le Congrès. » in. *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, troisième série, tome 3, 1883, p. 1.

<sup>1045</sup> Une étude qui, on peut le supposer, devait vraisemblablement être menée par Julien Trévédy ; on est alors en 1883, soit moins d'un an avant l'étude pionnière de Trévédy, celle-ci accordant une place centrale aux traditions et poésies populaires qui entourent Marion ; on connaît en outre le rôle que l'érudit joua dans *l'Association archéologique bretonne*.

injustement condamné, dont la tombe, en la commune de Penhars, est depuis cent cinquante ans l'objet de la vénération populaire<sup>1046</sup>. Mes yeux rencontrèrent tout à coup au folio 12, v<sup>o</sup>, le nom de MARIE TROMEL dite MARION DU FAOUËT.

» Ce nom me rendit présent un souvenir de ma première jeunesse.

» Un jour, il y a au moins trente-cinq ans, j'étais à Corlay, petite ville des Côtes-du-Nord, comprise autrefois dans l'évêché de Cornouaille. Une grand'mère trainait son petit-fils à l'école : l'enfant résistait, et la vieille, comme dernier argument, le menaça d'*aller chercher Marion*. Ce mot fut magique et l'enfant obéit.

» Je demandai quelle était cette Marion élevée ainsi au rang de *Croquemitaine* et la grand'mère me répondit : « C'est Marion du Faouët... Je serais bien fâchée qu'elle vint. C'était une voleuse de grands chemins, qui a tué beaucoup de monde et qui emportait les enfants. On dit qu'elle a été pendue à Quimper, et qu'elle l'avait bien mérité. Il y a au moins cent ans de sa mort<sup>1047</sup> ».

La *découverte* de Marion du Faouët par l'histoire et les élites fut donc une pure coïncidence, fruit du hasard qui fit Trévédy dénicher un jour ses traces archivistiques ; la réminiscence et l'écho que son nom suscita poussa l'érudit à de plus amples recherches. Coïncidences et jeux de mémoire ; ainsi Marion entra dans la sphère des études historiques – une ère d'étude jusqu'ici restée indifférente à son image, comme l'est généralement l'histoire aux récits de brigands.

## 2. La métamorphose de Marion du Faouët.

De l'ombre lancinante de la *tradition*, qui inspira l'étude, jamais Trévédy ne se sépare vraiment. Et son article apparaît à bien des égards comme un subtil dialogue entre *histoire* et *tradition*. Les sources qu'emploie l'érudit sont symptomatiques de cette *tension* qui traverse l'étude – les *procédures criminelles* sont appuyées de *renseignements* glanés lors d'entretiens oraux sur les lieux des exploits passés de notre brigande. Certes, la primauté est accordée à ce premier type de sources, seul susceptible d'« une entière confiance »<sup>1048</sup> ; la persistance du second illustre néanmoins la vive allégeance de Marion au monde de la tradition, de l'imaginaire.

---

<sup>1046</sup> Sur ce dénommé Tanguy voir Julien TREVEDY, « Une promenade à la montagne de Justice et à la tombe de Tanguy. », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome IX, 1882, p. 26-65.

<sup>1047</sup> Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XI, 1884, p. 70-71.

<sup>1048</sup> Julien TREVEDY écrit, en note, « Il n'est pas besoin de dire que les faits puisés dans les procédures méritent seuls une entière confiance. Mes honorables correspondants ne se portent pas garants des faits que la tradition a

Contrepoint obligé, discours critique, le récit historique bouleversa, bien sûr, la figure de Marion. Tout d'abord, il donna corps et chronologie à ses exploits ; enfin, le recours aux procédures dessina un visage nouveau, fort éloigné de celui que la tradition avait su conserver.

### **La mise en histoire.**

De Marion, avant l'étude de Trévédy, ne subsistait que des faits épars, isolés, anecdotiques, des légendes *significatives* qui ne nécessitaient par là-même aucun recours à une intrigue élargie. L'histoire, se penchant sur son cas, l'*inventata*, donna à la figure une trame, un parcours de faits et gestes. L'histoire offrit au personnage un ensemble d'événements datés et mis en relation l'un à l'autre sous le jeu des causes et des effets, une structure chronologique que la tradition avait entièrement abolie. Au sein de l'article de Trévédy on voit Marion du Faouët devenir chef de bande, on suit peu à peu son cheminement. La documentation fait défaut, parfois perd-t-on la trace de Marion durant quelques années. Mais on la retrouve toujours, et la trame principale est là, présente : ses quatre arrestations successives, ses activités, sa mort, exemplaire, sur le gibet.

Aux faits anémiés, isolés de la tradition, l'histoire répondit par son tissu de faits emmêlés ; canevas et trame sur lesquelles viendra désormais se tresser le visage de Marion.

### **Le visage de Marion.**

Ce portrait, Trévédy l'exprime par une *confrontation* à la figure traditionnelle, sur la base des procédures criminelles. La tradition avait représentée Marion en femme très intelligente et très belle. « Sur le premier point, écrit Trévédy, la tradition ne se trompe pas : les interrogatoires de Marion démontrent un esprit prompt et fécond en ressources <sup>1049</sup> ». Le second point, bien sûr, pose un plus grand problème à l'historien. « Les grâces de son enfance s'était-elle développées avec l'âge ? Avait-elle reçu le don de la beauté, présent funeste à tant de femmes de son espèce ? <sup>1050</sup> » Difficile à dire, le seul signalement disponible représentant Marion à trente-deux ans alors qu'arrêtée à Auray, elle venait juste d'accoucher, huit jours plus tôt – « Taille de cinq pieds environ ; yeux gris, cheveux châains roux, une cicatrice au

---

conservés. J'aurai soin de distinguer dans des notes les faits résultant des procédures et ceux transmis par la tradition. » *Ibid.*, p. 71, n.4.

<sup>1049</sup> Julien TREVÉDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », op. cit., p. 76. Sur l'habileté de Marion lors de ses interrogatoires voir *Ibid.*, p. 98.

<sup>1050</sup> *Ibid.*, p. 76.

haut du front, visage marqué de roussures <sup>1051</sup>». On peut néanmoins le penser, qu'elle fut belle ; comment se pourrait expliquer l'ascendant de Marion sur tant d'hommes, ce « secret d'apitoyer <sup>1052</sup>», sinon par sa beauté ? Trévédy, ici, confirme l'image traditionnelle ; ponctuellement, l'histoire s'accorde à la mémoire.

### ***Le meurtre et la souveraineté.***

Il est loin d'en être de même pour le reste de l'étude. Si la beauté, l'intelligence de Marion se laissent voir sous les instruments de l'histoire, il est d'autres faits que ces mêmes instruments dénigrent. « La tradition exagère sans doute, quand elle rapporte que Marion payait de ses faveurs la complicité des hommes de sa troupe <sup>1053</sup>» affirme Trévédy, avant d'ajouter : « sur un point au moins la postérité a calomnié Marion, c'est quand elle l'a chargé de nombreux assassinats. Ce qui reste des procédures dément ici la tradition <sup>1054</sup>». Violence et débauche se voient atténués par les faits d'archive. Les hommes de Marion étaient armés certes mais c'était pour l'impression seule, jamais eussent-ils fait usage de leurs armes <sup>1055</sup>. Un homme que Marion haïssait, passa devant elle, désarmé ; et elle ne lui fit aucun mal <sup>1056</sup>. « A peine Marion autorisa-t-elle quelques violences et quelques coups de bâton pour déterminer une volonté hésitante <sup>1057</sup>». La procédure relève un seul acte de violence commis par Marion du Faouët elle-même contre une victime trop têtue, un certain Pierre Douarin, à qui elle porta un coup de bâton en 1751 <sup>1058</sup>. Mais le meurtre, jamais. C'est que, suppose Trévédy, « Marion *Finefont* était trop avisée pour attirer l'attention et exciter l'horreur par le scandale d'un assassinat sur la grande route <sup>1059</sup>» ; l'historien prête même ces paroles inventées à son personnage : « « A quoi bon, disait-elle, sans doute, à quoi bon verser le sang quand cette extrémité est inutile ? <sup>1060</sup> » ».

Paradoxalement, Julien Trévédy narre ensuite l'assassinat d'un des associés de Marion par notre brigande. Ce récit, le voilà : Marion avait fourni à un riche habitant de Rennes un sauf-conduit ; ce marchand fut toutefois arrêté non loin de Plélan par un lieutenant de Marion qui

---

<sup>1051</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>1052</sup> L'expression est d'Armand CORRE et de Paul AUBRY, *Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles)*, Paris, A. Maloine, 1895, p. 253.

<sup>1053</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1054</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1055</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1056</sup> Une anecdote racontée dans *Ibid.*, p. 78.

<sup>1057</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1058</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>1059</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1060</sup> *Ibid.*, p. 79.

lui réclama sa bourse et la lui arracha des mains. Quand elle l'apprit, la brigande fit rendre la bourse à ce riche marchand et entreprit de réunir une sorte de *conseil de guerre* qui statua sur la mort de l'insoumis. Décrochant le pistolet de la ceinture d'un de ses hommes, elle étendit le lieutenant, mort, à ses pieds<sup>1061</sup>.

Cette anecdote, cet unique meurtre de Marion du Faouët, d'une part, suscite de l'historien une relative réserve critique<sup>1062</sup> ; de l'autre il ne s'inscrit pas en faux au renversement d'opinions que Trévédy engage sur Marion du Faouët. L'assassinat dans ce cas n'est pas *cruauté* de l'ordre de celles que lui imputait jadis la tradition ; il signale bien plutôt une Marion réfléchie, figure de justice, d'une justice *sommaire*, entre autorité et probité. Marion est souveraine ainsi, « despotique<sup>1063</sup> » chef de bandits. Elle s'occupe du partage du butin ; malheur à celui qui ne se contente pas de sa juste part – tels ces deux associés qui ne reçurent de leurs plaintes que les ecchymoses du coup de bâton, sans mot dire<sup>1064</sup>.

Ce pouvoir sur les hommes de sa troupe, Marion le sait faire respecter des voyageurs nocturnes. « Maîtresse des routes<sup>1065</sup> », elle sut inspirer une terreur telle que sa « souveraineté était acceptée de tous<sup>1066</sup> », que *seule* « elle arrêtait les gens dans les rues du Faouët, et sans bruit, sans menaces, sans violences, en plaisantant<sup>1067</sup> » elle les allégeait de leurs bourses. Faits peu croyables, que l'on dirait inventés, mais attestés pourtant « par les dépositions, les interrogatoires et les sentences<sup>1068</sup> ».

### ***Une fille de plaisirs.***

Entre tradition et histoire, il arrive pourtant que l'étude se mélange les pinceaux et dessine en réel ce qui ne semble qu'un écho de la tradition<sup>1069</sup>. C'est le cas du récit de Marion du Faouët chez les demoiselles Jaffray – un récit qui sera repris de nombreuses fois ensuite par les romanciers, malgré les sérieuses réserves qu'émit à son propos Jean Lorédan<sup>1070</sup>.

---

<sup>1061</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>1062</sup> « Si cette histoire est vraie... » dit Trévédy un peu plus loin. *Ibid.*, p. 80.

<sup>1063</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>1064</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>1065</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1066</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1067</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>1068</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>1069</sup> On pense ici au commentaire que Jean-Yves GUIOMAR exprime à propos de Julien TRÉVEDY : « Julien Toussaint Trévédy (1830-1908) [...] Extrêmement productif, il manque de rigueur. Il appartient à ces érudits locaux épris de leur province, sans parti pris, mais qui eussent eu plus d'importance avant 1870, à un moment où la rigueur scientifique ne s'imposait pas encore dans l'érudition. » In. *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, [Rennes], Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, p. 281.

<sup>1070</sup> Voir *Infra.*, p. 294.

Tout débute par cette information erronée : Marion du Faouët fut prise sous le réseau de protection d'une puissante marraine, Mme de Stanghingan, qui habitait dans le château de ce même nom dans la paroisse de Meslan<sup>1071</sup>. Un jour, les demoiselles Jaffray, demeurant au Port-Louis, vinrent visiter leurs biens aux environs du Faouët. Elles croisèrent la jeune Marion, alors âgée de quelques années seulement et, touchées par sa vive intelligence, résolurent de l'emmener avec elles, sur les conseils probablement de sa bonne marraine. C'est dans cette « honnête maison » que Marion aurait appris le français, loin de l'indigence de son milieu familial. Mais si Marion était « très intelligente », elle était aussi « fainéante et menteuse<sup>1072</sup> » ; « en grandissant, sans se corriger de ses défauts d'enfant, elle avait contracté les défauts d'une jeune fille : elle était vaine et frivole<sup>1073</sup> ». Sa « nature rebelle<sup>1074</sup> » effraya probablement les demoiselles ; elles la renvoyèrent à sa mère.

Ce récit, démenti par Jean Lorédan, n'est probablement pas fondé historiquement<sup>1075</sup>. Peu importe, seul compte que Trévédy le présente véridique. Le bien-être que Marion est censé avoir goûté au Port-Louis rendait le regain de misère plus insupportable encore, comme ce prisonnier de Platon qui sorti de la caverne ne put redescendre à sa retraite rocailleuse. Anecdote significative et soumise, on le comprend, à une intense postérité, bien qu'à peine esquissée dans l'étude présente – c'est pour mener bonne vie et pour sortir de sa condition, perspective entrevue par l'expérience de Port-Louis, que Marion aurait entrepris la lucrative activité de voleuse de grand chemin. Car Marion est décrite comme une fille de *plaisirs*, de la libre débauche<sup>1076</sup>, une femme qui « aimait la bonne chère et entendait qu'auprès d'elle on mena joyeuse vie<sup>1077</sup> ». Trévédy en vient à *fantasmer* sur les festins de la bande à Marion. Que l'on me permette ici d'en reproduire un court passage :

« Je me figure ces franches lippées. Le cidre et l'eau-de-vie circulent. Marion préside à la table, riant, plaisantant, racontant, le verbe haut, les bons tours qu'elle a joué et ceux qu'elle médite. Comme les convives devaient rire de la terreur qu'ils inspiraient, de la sottise des gens

---

<sup>1071</sup> Ce récit est probablement erroné puisque Jean Lorédan a découvert l'acte de naissance de Marie Tromel et qu'il n'y est fait nulle mention de Mme de Stanghingan comme marraine de l'enfant. Ces informations, pourtant, Trévédy les croient vraies et affirme qu'il les tient d'« une personne fort respectable qui les tenait de sa grand-mère, demeurant au Port-Louis. Cette dame tenait ce récit d'une vieille amie des Milles Jaffray ». *Ibid.*, p. 74, n. 4.

<sup>1072</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>1073</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1074</sup> Pour les citations précédente et présente, *Ibid.*, p. 75.

<sup>1075</sup> Pourtant, ce récit donnerait réponse à une question toujours en suspens, relativement à Marion, à sa connaissance – avérée – de la langue française, quand la quasi-totalité de ses affiliés, d'un même niveau social, s'exprimaient en breton uniquement.

<sup>1076</sup> Voir *Ibid.*, p. 90.

<sup>1077</sup> *Ibid.*, p. 83.

détroussés qui ne résistent pas et ne savent pas se plaindre, et surtout non sans raison, avouons-le, de la complaisante somnolence de la Maréchaussée !

Boire, manger, passer le temps en joyeuses orgies, sans souci du lendemain, c'était le but que poursuivait Marion <sup>1078</sup>».

### ***La bonté malgré tout.***

Une fille de plaisirs, une fille *reconnaissante* aussi. Trévédy raconte que, devenue bandit de grand chemin, retrouvant un jour M. Jaffray, dont les sœurs avaient recueilli Marion jadis, cette dernière tomba en larmes à ses pieds, à la grande surprise de la victime qui ne reconnut pas Marion. Alors elle se nomma et dit « en pleurant, qu'elle était bien malheureuse de n'avoir pas suivi ses conseils et ceux de ses sœurs » <sup>1079</sup>». Le lendemain, elle le reconduisit à la lisière du bois, non sans lui avoir donné un petit sifflet, sauf-conduit qui assurerait de sa sécurité contre la troupe <sup>1080</sup>.

Ce récit est loin d'être un cas isolé ; de nombreux faits directement issus, cette fois-ci, de la procédure dressent une image généreuse de Marion ; plutôt que de voler, quelquefois, elle empruntait à des marchands, à des bouchers. Le moment venu, l'exacte somme leur était restituée <sup>1081</sup>. Malheur à celui, cependant, qui refuserait le prêt ; d'une façon ou d'une autre, Marion savait bien obtenir ce qu'elle souhaitait <sup>1082</sup>.

La bonté de Marion c'est aussi l'histoire de Marguerite Cariou, cette pauvre mendicante, malade de fatigue, traînant en pleine rue du Faouët. Marion prit pitié d'elle, l'emmena à sa maison, la soigna et l'engagea à ses côtés comme servante. Notre brigande était capable de pitié pour les pauvres, les mendiants ; au reste, nous dit Trévédy, elle ne s'attaqua jamais à eux, bien sûr, mais à des « étrangers, comme les colporteurs, ou à des petites gens <sup>1083</sup>».

### ***Marion et Robin.***

Si elle ne s'en prit jamais aux plus *pauvres*, jamais non plus ne s'en prit-elle aux plus *riches* puisque « parmi les noms des victimes de Marion, pas un nom de bourgeois ou d'hommes d'affaire, à plus forte raison de gentilshommes. Ceux-ci au contraire avaient, de par Marion,

---

<sup>1078</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>1079</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>1080</sup> *Ibid.*, p. 130. Ce récit, mettant en jeu la famille Jaffray, et dont Trévédy n'indique pas la source, n'est probablement pas fondé historiquement. Encore une fois, seul nous importe ici que Trévédy le *croie* vrai et le présente comme tel. Cette anecdote est ainsi révélatrice d'une Marion du Faouët capable de reconnaissance et de *générosité* – appréciation, cette fois-ci, *vraisemblablement* fondée historiquement.

<sup>1081</sup> Notons-le, la nouvelle « Un tour de Marion du Faouët » d'A. DERRIEN, analysée dans le chapitre précédent, s'était *rappelée* de ce fait.

<sup>1082</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>1083</sup> *Ibid.*, p. 79.

le privilège de passer en sécurité sur la route, à l'heure où la prudence commandait aux autres de s'enfermer chez eux <sup>1084</sup>».

Le succès de l'étude de Trévédry poussa-t-il ce dernier à gommer, encore, les dernières zones d'ombres du personnage ? Quoi qu'il en soit, il est amusant de constater que lors de la réédition de l'étude, en 1890, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, alors que les remaniements sont très peu nombreux et de moindre importance, un paragraphe supplémentaire surgit du portrait de Marion. Ce paragraphe module considérablement la portée sociale du brigandage de notre héroïne – certes, Marion laisse vaquer toujours les gentilshommes et les bourgeois, certes c'est encore aux « *petites gens* » qu'elle s'attaque en priorité, mais cette dernière expression, Trévédry la *souligne* désormais et la fait équivaloir à « bouchers, marchands de bœufs, riches cultivateurs <sup>1085</sup> », c'est-à-dire à une cible sociale nettement supérieure à ce que le terme laissé ambigu dans la première version pouvait laisser suggérer. Le paragraphe nouveau de 1890 présente une Marion du Faouët devenue bandit social à plein temps, amie des pauvres, figure de la justice sociale :

« Au dernier siècle et en Basse-Bretagne, comme toujours et partout, les pauvres étaient les plus nombreux. Marion ne pouvait lever tribut sur eux ; mais elle sut les faire servir à ses desseins. Il lui suffit de faire largesse aux pauvres de l'argent pris aux riches. [Trévédry ajoute ici, en note, « *Je ne prétends pas dire que Marion ne sentit pas le plaisir de donner aux pauvres. On verra cela plus tard.* »]

Ceux-mêmes qui n'avaient encore reçu d'elle aucune *charité*, redisaient avec une admiration attendrie... peut-être avec un secret espoir, ce que répétaient naguère les conteurs populaires : « Elle dépouilla les riches pour enrichir les pauvres ; » et ils pardonnaient des méfaits qui ne les menaçaient pas. Marion se forma ainsi une sorte de clientèle dévouée. Que la maréchaussée s'éveillant un jour prise d'un beau zèle, vienne maintenant chercher des renseignements : elle ne trouvera que des aveugles, des sourds et des muets <sup>1086</sup> ».

Certes, l'interprétation est séduisante : Marion fut amie des pauvres par stratégie avant tout – ce qui ne l'empêcha pas bien sûr d'en ressentir une joie certaine ; au reste elle tendait à expliquer une fois pour toute ce mystère qui sembla éveiller la mémoire, nourrir le légendaire puis alimenter l'histoire naissante, cette énigme renouvelée, celle de l'impunité de Marion. Il fallait que Marion ait des complices, qu'elle soit *appréciée* de la population. Son assistance

---

<sup>1084</sup> *Ibid.*, p. 79. Ces « privilèges » sont bien sûr les sauf-conduits que Marion distribuait.

<sup>1085</sup> Julien TRÉVEDY, « Marion du Faouët », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome II, 1889, p. 362.

<sup>1086</sup> *Ibid.*, p. 360-361. Trévédry souligne.

aux pauvres offre une convaincante réponse en même temps qu'elle adoucit davantage encore la figure, lors d'une seconde édition de l'étude, alors que Marion a enfin pris un peu d'élan dans les cercles historiques – le succès, en ce cas, fut-il le déclencheur d'une *stéréotypisation* accrue du personnage ?

Le plus étonnant est que la formule constitutive du bandit social – cette formule « elle dépouillait les riches pour enrichir les pauvres » – employée une fois, au détour d'une phrase, en 1884<sup>1087</sup>, reprise ensuite en 1890, cette formule donc est prononcée de façon *abstraite* par Trévédy. Lui, d'habitude si soucieux de détails, de récits, néglige en ce cas d'en rappeler un seul. Comme si le stéréotype *devait* modeler la figure, que celle-ci ne pouvait exister en dehors des moules et des référents clichés. Le spectre de Robin des Bois hante la Basse-Cornouaille et imprime sa marque indélébile sur notre brigande ; Pont-Callech se fait Sherwood.

### *Les clichés de mémoire.*

Référents et clichés ; dans l'étude, Marion est explicitement mise en relation aux deux grands modèles français de bandits sociaux, tels que dressés par la mémoire – Cartouche, le « fin et madré voleur » et Mandrin « le brigand, écumeur des grandes routes <sup>1088</sup> ».

« Marion du Faouët, dans sa sphère plus modeste, ne peut être comparée à ces deux scélérats ; mais il y a en elle du Cartouche et du Mandrin ; fine et rusée comme le premier, elle était audacieuse comme l'autre <sup>1089</sup> ».

A un autre brigand en sa façon aurait-elle pu être comparée aussi, d'un autre brigand a-t-elle hérité de certains *clichés de mémoire* ; je veux parler du marquis de Pontcallec. Comme ce dernier, Marion fut exécutée et le sacrifice dernier la lava entièrement de ses péchés. La figure était loin d'être exemplaire, bien que les traces de regrets émaillent son parcours. La mort héroïque racheta les dernières offenses.

Trévédy raconte ce récit ultime, celui de Marion, à Quimper, montant les degrés de l'échafaud sous les sifflets, les huées, les imprécations de la foule ; certains visages se figeaient en une cruauté curieuse, d'autres se crispaient en une sorte de peur où vivotait la

---

<sup>1087</sup> « Plus d'une fois, dit-on, le produit de ses vols a passé aux mains de quelque pauvre famille. « Elle dépouillait les riches pour enrichir les pauvres. » ». Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XI, 1884, p. 129.

<sup>1088</sup> Les citations précédente et présente sont issues de *Ibid.*, p. 126.

<sup>1089</sup> *Ibid.*, p. 126.

haine ; nulle trace de pitié. Marion fit signe qu'elle voulait parler ; le silence se fit dans la foule autrefois agitée. Alors Marion dit, d'une voix ferme :

« « Pères et mères qui m'entendez, gardez et enseignez bien vos enfants. J'ai été dans mon enfance menteuse et fainéante. J'ai commencé par voler un petit couteau de six liards ;... après, j'ai volé des colporteurs, des marchands de bœufs : puis j'ai réuni une bande de voleurs. Voilà pourquoi je suis ici. Redites cela à vos enfants ; et que du moins mon exemple serve de leçon aux autres. » »

Un instant après, justice était faite. La foule s'écoulait silencieuse ; et plusieurs, sans pitié pour Marion vivante, accouraient à l'appel de la cloche, et s'agenouillaient dans la Chapelle des Agonisants où les Cordeliers priaient pour elle <sup>1090</sup>».

Voilà la « complainte de Marion du Faouët au pieds de la potence<sup>1091</sup> », l'expiation ultime. Comme pour Pontcallec, la mort est un immense chaos qui offre à la figure sacrificielle les outils de sa rédemption, les instruments de son héroïsme futur et le fusain de sa mémoire.

### ***La confusion des genres.***

Ce récit présenté *vrai* par Trévédy a, lui aussi, depuis lors, était reconsidéré – il ne s'agit probablement que d'une légende, d'une tradition collectée<sup>1092</sup> ; aucun document archivistique ne vient en tout cas étayer la thèse d'une Marion captivant la foule par un discours résigné quelques secondes avant sa mort. Cela nous ramène à la complexe interpénétration de l'historique et du légendaire au sein de l'étude de Julien Trévédy ; une étroite intrication qui s'exprime par l'apposition de faits relatés dans les archives criminelles et de faits issus d'entretiens oraux et dont la crédibilité semble pour Trévédy proportionnelle uniquement à la respectabilité du transmetteur<sup>1093</sup>. À la frontière des deux domaines, Trévédy pourtant se veut clair : « Telle est l'histoire *vraie* de Marion du Faouët <sup>1094</sup> » énonce-t-il à l'orée de son dernier chapitre. L'intrication était sans doute telle qu'il dut explicitement renouveler son

---

<sup>1090</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>1091</sup> L'expression est d'André ZYSBERG, « Bandits et banditisme en France du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : essai de typologie » in. [\*Bande armate, banditi, banditismo e repressione di giustizia negli stati europei di antico regime\*](#), Roma, Jouvence, 1986, p. 218

<sup>1092</sup> Julien Trévédy affirme avoir reçu ce récit des petits-enfants d'une « habitante de Quimper, née en 1770 » qui « a recueilli ces propres paroles d'une personne *qui avait assisté à l'exécution* » « elle les a souvent répétées et toujours dans les mêmes termes à ses petits-enfants » qui ont donc transmis ce récit à Trévédy (Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, p. 121, n. 1), un récit qui « lui inspire toute confiance » (*Ibid.*, p. 120). Pourtant cet épisode n'est aucunement signalé par Jean Lorédan, et l'on peut, par conséquent, douter de sa véracité, d'autant qu'il manie un certain nombre de traits spécifiques du discours traditionnel.

<sup>1093</sup> Voir par exemple, *Ibid.*, p. 74, n. 1 : « Rens[eignement] transmis par une personne fort respectable... »

<sup>1094</sup> Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouet », *op. cit.*, 1884, p. 126.

avertissement en introduction à la réédition de l'étude, en 1890, soulignant le statut de son travail : « Je n'écris pas un roman mais une histoire <sup>1095</sup> ».

Ces avertissements considérés, il n'en demeure pas moins que l'étude historique se nourrit ici de légendes – il manque à Trévédy de nombreuses sources écrites pour que son étude soit complète. Mais qu'importe ; puisqu'au fond de chaque silence sommeille une légende, l'historien la fait intervenir pour combler les lacunes de son récits – érigeant du même coup ces faits légendaires ou erronés en faits réels, en faits d'histoire.

### ***L'écho inversé de la tradition.***

Une *histoire* qui introduit alors une Marion bien différente de celle que la tradition avait dépeinte. Par son truchement, le souvenir est travesti, radicalement modifié : la tradition mémorielle conservait l'image d'une Marion du Faouët assassin, croquemitaine aux cheveux roux, diable en jupon ; Julien Trévédy la lave de nombre de ses péchés – Marion du Faouët n'a jamais tué, l'historien lui découvre des « élans de bonté et de reconnaissance <sup>1096</sup> ». Trévédy, certes, ne « prétend pas [se] faire le panégyriste de Marion <sup>1097</sup> » ; affirmation de circonstance, le portrait qu'il tire de notre brigande est éminemment sympathique, ses aventures sont rocambolesques, fabuleuses ; les légendes comblent les lacunes de l'histoire. L'envoûtement macabre, le magnétisme malfaisant envers la diabolique croquemitaine, à l'œuvre au cœur de la tradition, se mue en fascination positive, où s'entremêlent beauté, bonté et aventure. Marion du Faouët est finalement devenue une « fille folle de plaisirs <sup>1098</sup> » comme se plaît à la définir Trévédy. Et la tradition mémorielle rattachée au personnage est entièrement renversée par l'historien, tant et si bien que son long article est conclu par ses mots :

« J'ai essayé, dans cette étude faite sur des documents authentiques, de montrer Marion du Faouët sous son vrai jour. Elle descend du piédestal sanglant que la tradition lui a dressé ; mais, si ces pages parviennent au Faouët, combien d'incrédules n'y trouveront-elles pas ?... <sup>1099</sup> »

---

<sup>1095</sup> Julien TREVEDY, « Marion du Faouët », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome II, 1889, p. 355.

<sup>1096</sup> Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *op. cit.*, 1884, p. 129.

<sup>1097</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>1098</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>1099</sup> *Ibid.*, p. 143.

## II. Les divers échos – 1884-1908.

### 1. La postérité de l'article de Trévédy.

L'incrédulité, si incrédulité il y eut, fut de courte durée ; la poreuse dissonance entre *tradition* et *histoire* fit prêter oreille à cette dernière. Écoutons François Cadic parler de l'article de Trévédy dans son introduction à la *gwerz* de Marie du Faouët qu'il publie en 1907 :

« Au cours d'une étude très consciencieuse qu'il lui a consacrée, un savant historien breton, M. Trévédy, a exhumé de la poussière des greffes de Rennes, de Quimper et de Vannes cette figure bizarre que l'oubli commençait déjà à envelopper de ses ténèbres et que la légende était à la veille de faire complètement sienne au détriment de l'histoire <sup>1100</sup>».

Heureusement, l'histoire a repris ses droits, non sans s'extraire intégralement des latences de la tradition bien sûr, mais en la renversant, en la bousculant, en la confrontant aux procédures.

L'article de Trévédy suscita un grand nombre d'échos, fit l'objet d'une longue pérennité<sup>1101</sup> – en 2005 encore, Jean Balcou, dessinant le *légendaire breton*, empruntait à l'érudit de Quimper l'essentiel de ses informations sur Marion<sup>1102</sup>. Peu à peu, ce personnage, la Marion du Faouët telle que définie par Trévédy, intégra l'histoire, modula la mémoire, devint norme et vérité historique. La figure, *inventée*, pouvait désormais être reprise. En 1895, Armand Corre et Paul Aubry, dans leurs *Documents de criminologie rétrospective*, dédiaient une dizaine de pages à l'examen de Marion, se contentant, dans les grandes lignes, de résumer le propos de Trévédy<sup>1103</sup> ; en 1905, Joséphine Baudry lui consacrait deux jolies pages dans son *Etude*

---

<sup>1100</sup> François CADIC, « Chansons anecdotique de Bretagne – Marion du Faouët », *La Paroisse Bretonne de Paris*, n°8, août 1907, p. 8.

<sup>1101</sup> Voir le compte-rendu de l'étude de Julien Trévédy par Emile Moreau dans *le Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, deuxième série, tome III, 1891, p. 153, notamment : « M. Trévédy a[va]it eu le mérite de faire revivre cette figure romanesque [...], dont le souvenir subsistait bien dans les légendes bretonnes, mais sur laquelle on n'avait aucune donnée précise. »

<sup>1102</sup> Jean BALCOU, *Le légendaire breton. Les héros*, Saint-Cyr-sur-Loire, C. Pirot, 2005, p. 249-253.

<sup>1103</sup> Armand CORRE, Paul AUBRY, *Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles)*, *op. cit.*, 1895, p. 248-257.

*historique et biographique de la Bretagne à la veille de la Révolution*<sup>1104</sup> où était répétée l'anecdote du comte du Laz<sup>1105</sup> sur la base des avancées historiographiques...

Parmi ces écrits et échos, il y en a un que vous nous voudrions considérer avec une plus grande attention ; il s'agit du roman feuilleton *Marion du Faouët* publié dans la revue *l'Ouvrier* entre janvier et février 1901<sup>1106</sup>. L'auteur, une certaine « M. d'Assenoy », est en réalité Edmée Vesco de Kéréven, une écrivain de romans feuilletons et d'ouvrages pour enfants, auteur également de manuels de lecture et de récitations destinés aux élèves des écoles catholiques<sup>1107</sup>.

A bien des égards ce long récit s'apparente, dans ses styles et formes, à la nouvelle de Derrien « Un tour de Marion du Faouët » parue quelques soixante années plus tôt<sup>1108</sup> – deux feuilletons aux semblables ambitions, celles d'un récit aisément accessibles, de figures identifiables sans peine. Pourtant, il serait faux d'affirmer que le portrait dressé de Marion dans la nouvelle de 1846 et celui renouvelé en 1901 sont similaires ; les principaux traits qui composent la figure persistent – l'autorité, la violence, la semi-masculinité de Marion, des traits modulés par la relative bonté dont elle sut faire preuve – mais leur substance est en partie modifiée et pondérée. Le temps et l'étude nouvelle de Trévédy ont creusé un écart entre les deux portraits ; c'est cet écart que nous voudrions désormais souligner.

## **2. *Marion du Faouët* par M. d'Assenoy.**

« Marion du Faouët » par M. d'Assenoy emprunte à l'étude de Julien Trévédy un ensemble de personnages et de faits. Ainsi voyons-nous au sein du roman se mouvoir Olivier Guillem, la pauvre et simple d'esprit Marguerite Cariou, Mme de Stanghingan, les sœurs Jaffray, des figures que Trévédy avaient arraché à l'oubli. Le récit comporte des passages entiers de

---

<sup>1104</sup> Joséphine BAUDRY, « Marion du Faouët » in *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution. A propos d'une correspondance inédite, 1782-1790, op. cit.*, 1905, p. 24-25. L'ouvrage général est une étude de la Bretagne basée sur la correspondance des seigneurs du Trégarantec, comte et comtesse du Laz.

<sup>1105</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>1106</sup> M. D'ASSENOY, « Marion du Faouët », *L'Ouvrier*, n°71, 2 janvier 1901, p. 561-564 ; n°72, 5 janvier 1901, p. 569-572 ; n°73, 9 janvier 1901, p. 577-580 ; n°74, 12 janvier 1901, p. 585-588 ; n°75, 16 janvier 1901, p. 593-596 ; n°76, 19 janvier 1901, p. 601-604 ; n°77, 23 janvier 1901, p. 609-612 ; n°78, 26 janvier 1901, p. 617-620 ; n°79, 30 janvier 1901, p. 625-628 ; n°80, 2 février 1901, p. 633-636 ; n°81, 6 février 1901, p. 641-644 ; n°82, 9 février 1901, p. 650-652 ; n°83, 13 février 1901, p. 657-660 ; n°84, 16 février 1901, p. 665-668 ; n°85, 20 février 1901, p. 673-676 ; n°86, 23 février 1901, p. 681-684 ; n°87, 27 février 1901, p. 689-692. Ce récit, fortement condensé, parut ensuite en 1929 sous le vrai nom de l'auteur, avec un titre nouveau : Edmée VESCO DE KEREVEN, *Brigande d'Armor*, Paris, Bonne Presse, Bayard, 1929, 96p. avant d'être publié de nouveau par les éditions La Découvrance en 2000.

<sup>1107</sup> Bernard et Jacqueline LE NAIL, *Dictionnaire des romanciers de Bretagne*, Gourin, Keltia, 1999, p. 324.

*novellisation de faits d'histoire*<sup>1109</sup>, qui n'étaient qu'esquissés par l'érudit quimpérois – tel cet épisode de 1748 où Marion du Faouët, poursuivie par les archers, trouve refuge chez Mme de Stanghingan ; on assiste ensuite à la relation entre les deux femmes, on la voit obliger sa marraine à accepter en remerciement un petit sifflet, sauf-conduit qui lui assurera sécurité sur les routes.

Que l'œuvre d'histoire ait inspiré la romancière, Assenoy n'en fait pas mystère : « c'est à [l]a notice [de Julien Trévédy] sur Marion du Faouët que j'ai dû le sujet et les principaux éléments de cette histoire, dont tous ou presque tous les épisodes sont authentiques <sup>1110</sup> » affirme-t-elle en note, au terme de son écrit. Le récit historique est un socle, un réservoir de sens, de figures et de faits dans lequel puise la romancière pour construire son roman ; le regard porté à Marion ressemble à bien des égards à celui qu'exprima l'historien. Citons par exemple ce long passage à l'aube du roman. Le baron de Puymartin, jeune gentilhomme audacieux, raconte à ses hôtes, le comte de Kéréven et sa fille, l'étrange aventure que le hasard de la route lui fit connaître un beau matin – la gravure de la *planche 12* illustre cette étrange anecdote :

« - J'étais parti de Paris sur mon bon cheval Roland, dont je ne veux me séparer qu'à la dernière extrémité et, comme je n'étais pas pressé, j'avais entrepris le voyage à petites journées, m'arrêtant au gré de ma fantaisie. Je n'avais pas fait de mauvaises rencontres, j'avais eu beau temps et tout à souhait jusqu'à ce matin même. J'avais couché au Faouët et comptais arriver à Quimperlé pour le soir quand, sur une route déserte, je fus brusquement arrêté par une femme qui prit d'une main la bride de mon cheval et, d'un ton lamentable, me demanda l'aumône. Je tirai ma bourse pour lui donner quelque argent ; mais, à ma grande surprise, elle posa le pied sur le bout de ma botte, s'enleva en une seconde, m'arracha des mains ma bourse sans que j'aie eu seulement le temps de faire un mouvement pour la défendre...

Ici, M. de Kéréven partit d'un grand éclat de rire [...]

- Je comprends votre étonnement, mais ha ! ha ! ha ! c'est Marion du Faouët que vous avez vue, Marionnic ; elle n'en fait jamais d'autre ! et, dites-moi, elle était de taille moyenne, n'est-ce pas ? avec des cheveux roux très crêpés, des yeux luisants comme braise et des taches de rousseur ?

- Je me rappelle ses cheveux singuliers et ses yeux brillants, mais je n'ai pas eu le loisir de la contempler, car elle sauta à terre, envoya aux oreilles de mon pauvre Roland deux coups de

---

<sup>1108</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>1109</sup> Du moins considérés comme tels, puisque l'on a vu que l'histoire de Marion et de Mme de Stanghingan était en réalité erronée.

sifflet qu'on aurait pu entendre d'ici, ma bête s'emballa comme je ne l'ai jamais vue s'emballer. [...] Voilà toute l'histoire ; mais, Monsieur, si vous voulez bien me permettre de vous questionner, qui donc est cette extraordinaire personne qui m'a si prestement soulagé de mes deniers ?

- C'est une fille de ce pays-ci qui fait le métier de voleuse de grand chemin.

Elle est chef de bande, et elle est obéie de ses hommes comme ni vous ni moi ne l'avons jamais été de nos soldats. Elle est d'une famille de pas grand'chose. Sa mère, sa sœur, son frère rôdent dans les foires sous prétexte d'y vendre de la mercerie et des cribles que la mère fabrique ; la vérité est qu'ils lui servent de rabatteurs et lui indiquent les bons coups à faire<sup>1111</sup>.

Quand un meunier ou un boucher revient un peu tard avec son sac plein d'écus, elle le guette ; et il sait si bien qu'il ne peut pas lutter, qu'il se résigne à son sort et lâche ses ducats.

- Comment ! un homme ne peut pas avoir raison d'une femme comme elle ?

- D'abord, elle est d'une force et d'une adresse dont vous avez pu juger, et puis elle ne s'aventure pas à la légère, et on sait bien qu'elle a toujours, à portée de son coup de sifflet, cinq ou six bandits, bien munis de gourdins.

- Maris c'est un fléau pour le pays !

- Oui, jusqu'à un certain point ; cependant, elle n'est pas cruelle et empêche ses hommes d'user de violence, autant qu'elle peut. Elle est même charitable à sa manière et dévalise les riches pour secourir les pauvres. Ha ! ha ! ha ! c'est une drôle de femelle !

- Et la maréchaussée ne l'arrête pas ?

- Hou ! hou ! la maréchaussée regarde souvent d'un autre côté, et puis elle est rusée comme il n'est pas croyable. Ce n'est pas pour rien qu'on l'a surnommée Marie Finefont. Son vrai nom est Marie Tromel. C'est ma cousine, la dame de Stanghinghan, qui l'a tenue sur les fronts du saint baptême<sup>1112</sup>».

Marion est donc une fois encore figure double, où la violence légère se mêle à la généreuse bonté, où l'extraordinaire autorité qu'elle exerce sur sa troupe ne cesse de fasciner, et l'institutée *sorcière*, « diable en jupon<sup>1113</sup> ». Il faut assister au partage du butin, à « ce bizarre et curieux spectacle » auquel nous convie l'auteur. Marion assure la distribution, « les hommes, dressés par une sévère discipline, n'auraient pas osé toucher un de ces louis<sup>1114</sup> ». Il y a d'évidence quelque force maléfique en elle, quelques échos du diable ; comment pourrait-elle,

---

<sup>1110</sup> M. D'ASSENOY, « Marion du Faouët », *L'ouvrier, op. cit.*, p. 691, n.1.

<sup>1111</sup> Tous ses faits, historiquement avérés, sont des réminiscences de l'œuvre de Trévédy.

<sup>1112</sup> En note, M. D'Assenoy précise alors « Tous ces détails sont historiques. » . M. D'ASSENOY, « Marion du Faouët », *L'ouvrier, op. cit.*, p. 571.

<sup>1113</sup> *Ibid.*, p. 660.

<sup>1114</sup> *Ibid.*, p. 571.

sinon, s'enfuir si facilement des archers à sa poursuite<sup>1115</sup> ? Mais ces pouvoirs étranges, ne sont-ce pas simplement des aptitudes malicieusement exploitées, des dispositions méchamment consommées ? Au milieu du récit, le chevalier de Pemmur, un mauvais noble, buveur, joueur invétéré, entraîne notre brigande dans un complot perpétré contre le comte de Kéréven. Pemmur demande à Marion d'enlever la fille du comte, Anne, dite Nanine, pour mieux pouvoir ensuite la sauver, gagner son affection et ainsi l'épouser et obtenir sa dot. Marion est probe, juste, elle ne s'attaque pas aux braves gens, d'abord refuse-t-elle cet odieux projet :

« Je n'y consentirais jamais, dit Marion avec énergie ; la pérennez<sup>1116</sup> de Kéréven est une perle fine, bonne et charitable aux petites gens et affable pour nous. Non ! non ! je ne veux point peiner la demoiselle de Kéréven ; son père, je ne dis pas et aussi sa vieille sorcière de tante ou de gouvernante qui dit de moi partout que je suis un fagot bon pour Lucifer ; mais Nanine de Kéréven, non ; elle me rappelle Mlle Marie Jaffray avec qui j'étais à Lorient. Elle lui ressemble, avec son joli visage fin et gracieux et ses beaux yeux bruns<sup>1117</sup> ».

Mais bientôt les remords s'estompent, les souvenirs de son fragment d'enfance heureuse, le regret aussi qu'elle affiche à plusieurs reprises d'avoir abandonné la compagnie des demoiselles Jaffray<sup>1118</sup>, tout s'évanouit devant la perspective de se venger du comte, qui vient de faire arrêter son favori, Guillerm. Fatalement, Marion s'engage dans l'entreprise et s'empare de la jeune Anne. La bonté, la générosité de la jeune fille ne cessent d'émouvoir notre brigande ; là, au sein du cachot aménagé, la prisonnière et sa geôlière se mettent à discuter :

« - N'avez-vous pas eu un père, [demanda Anne], vous aussi, qui vous portait dans ses bras quand vous étiez enfant ! qui mettait des baisers sur vos joues, qui vous appelait son trésor et sa joie...

Marion l'interrompit...

Son visage avait pris soudainement une expression farouche, ses épais sourcils s'étaient contractés, des lueurs fauves passaient dans ses yeux et un rictus amer tordait sa bouche.

---

<sup>1115</sup> Encore une fois, le texte s'applique à donner sens à l'impunité de Marion. L'explication ici est celle du pouvoir surnaturel, écho direct de la tradition mémorielle. Voir à ce sujet la réplique du sergent à qui Marion vient miraculeusement d'échapper : « Cette Marion du Faouët est un démon. Elle a des sortilèges et des ruses, et des moyens de se tirer de peine qui ne sont qu'à elles. J'ai entendu dire à Quimperlé, et plus d'une fois certes, que ses cheveux coupent les plus épais barreaux de fer aussi aisément que la meilleure lime, et que son sifflet d'argent s'entend jusqu'au Montagnes Noires. Nous qui ne sommes que de pauvres soldats, comment pourrions-nous venir à bout d'une créature de cette sorte ? » *Ibid.*, p. 602.

<sup>1116</sup> C'est-à-dire l'héritière, la fille aînée.

<sup>1117</sup> M. D'ASSENOY, « Marion du Faouët », *L'ouvrier, op. cit.*, p. 628.

- Un père ! Oui, j'ai eu un père ! j'étais très jeune quand il est mort ; mais ce n'est pas de ses caresses et de ses douces paroles que je me souviens... Des brusqueries, des injures, des coups, voilà mes souvenirs de famille à moi <sup>1119</sup>».

Echos et parallèles ; la geôlière devient le reflet inversé de sa prisonnière. Peut-être ne manqua-t-il qu'un père aimant à Marion, à l'exemple de ce bon comte de Kéréven, pour que notre héroïne ait vu son fatal destin altérer ? Peut-être eut-il seulement fallu que Marion naisse *autre et ailleurs* ? Ainsi aurait-elle pu canaliser cette formidable énergie, ce pouvoir qui l'anime, que d'aucuns nomment maléfique, pour devenir, à l'exemple d'Anne, une figure de la *bonté pure*. La pérennité de Kéréven est une Marion du Faouët que les contingences ont préservé de la débauche et du crime, une *brigande en puissance* qui a su faire de la bonté et de la générosité ses seuls agréments. Peut-être notre bandit s'en rend-elle compte ; finalement, c'est elle qui rendra justice en assommant l'odieux chevalier de Pemmur. Avant de s'enfuir, une fois obtenu le pardon de sa jeune victime.

En l'état, Marion est un personnage ambigu. Elle n'est pas le *méchant* de l'histoire – ce rôle est tenu par Pemmur ; et ses nombreux méfaits sont atténués par des exemples de bonté, de justice, de générosité. « Elle n'était ni cruelle, ni sanguinaire, précise l'auteur ; le vol pour se payer du plaisir était son seul crime ; mais elle y portait une rare audace et une habileté infailible <sup>1120</sup>».

Les échos assourdis de la tradition se mêlent aux vives réminiscences du discours historique. Comme le personnage de Derrien, Marion ici est une figure du paradoxe. Cependant, le sens en est renversé : Marion n'est plus une figure diabolique capable de bonté, mais une figure généreuse que le destin odieux poussa au banditisme. Ces contradictions caractérisent le personnage – Marion est continuellement emportée de « sautes de caractères [très] fréquentes <sup>1121</sup> » qui la voient passer de la « tendresse rustique » au « rire cruel » ou « infernal <sup>1122</sup> ». Comme si de l'image d'histoire, reconnue mais arrachée pour un temps, perçait encore, parfois, le rictus de la tradition.

---

<sup>1118</sup> « Ah ! si j'étais restée près de [Marie Jaffray] » s'écrie par exemple Marion. *Ibid.*, p. 614.

<sup>1119</sup> *Ibid.*, p. 643.

<sup>1120</sup> *Ibid.*, p. 579.

<sup>1121</sup> *Ibid.*, p. 643.

<sup>1122</sup> Ces trois expressions sont employées à la page 643, alors que Marion du Faouët discute avec la jeune Anne qu'elle vient d'enlever.

### 3. Une gravure.

La dualité de Marion, au reste, est inscrite au sein même de sa physionomie, dans la caractérisation de son androgynie. Pour nous en convaincre, analysons une de ces gravures qui parsèment le roman de M. d'Assenoy :



Marion du Faouët se rend chez Mme de Stanghingan ; sa cuisinière s'y oppose (p. 585)

Comme l'indique la légende, cette image présente Marion du Faouët poursuivie par les archers, venant demander l'aide de Mme de Stanghingan, qui lui a jadis interdit l'entrée de sa demeure. Terrifiée, la cuisinière menace Marion.

Notre brigande est ici vêtue d'un habit semi-masculin, écho sans doute au portrait que dresse un peu plus haut Assenoy :

« « Bien qu'elle ne fût pas de haute stature, la façon dont elle portait la tête, son regard plein d'audace, son air d'autorité la faisait paraître grande. Elle était vêtue d'un assez riche costume demi-masculin, qui seyait on ne peut mieux à sa taille droite et bien dégagée. Il se composait d'une jupe de drap brodé sur l'ourlet d'un large galon d'argent, d'un justaucorps à grandes basques, très galonné aussi, s'ouvrant sur une sorte de gilet qu'une écharpe de soie rouge serrait à la ceinture. Sur sa chevelure, d'un brun fauve, était posé un chapeau à grands bords et à panache, enfin elle tenait à la main un fort bâton d'épine dont la rusticité jurait un peu avec le reste de ses atours <sup>1123</sup> ».

Cet habit, ce chapeau à plumes, ce bâton d'épine, on les retrouve sur l'image. Le contraste avec la femme de cuisine est saisissant ; elle, repliée, porte un habit de femme, alors que Marion, majestueuse, possède un vêtement d'air masculin. Souvent « Marion Tromel s'habille en homme <sup>1124</sup> » affirme Assenoy ; comme le dit le chevalier de Pemmur, qui rechigne à tuer une femme, « [elle] n'a guère de droit à passer pour telle <sup>1125</sup> ».

Que signifie ce jeu sur les genres, sinon bien sûr l'impossibilité d'un temps à concevoir une autorité, fût-elle féminine, hors des codes de la représentation masculine <sup>1126</sup> ? On peut y voir, je crois, une trace supplémentaire de la fascination exercée par Marion, une fascination qui a deux frontières poreuses, deux abîmes sans cesse menaçants – l'estime et l'aversion. La stigmatisation dont notre personnage est l'objet, par ce recours à l'habit masculin, stigmatisation sexuelle, stigmatisation sociale, bien éloignée de celle qui échoit d'ordinaire à celles de sa classe et de son rang, apparaît comme la manifestation d'un écart entre ce que Marion *aurait dû être* et *ce qu'elle est effectivement*. Cet écart constitue à la fois le noyau d'*éclat* de la figure et le cœur de sa monstruosité : Marion est celle qui a tenté de se libérer de la destinée. Elle est une figure orgueilleuse qui enfreint l'idée d'un destin social *tracé*, d'une

---

<sup>1123</sup> *Ibid.*, p. 571.

<sup>1124</sup> *Ibid.*, p. 660.

<sup>1125</sup> *Ibid.*, p. 658.

<sup>1126</sup> Voir sur ce point l'éclairant article de Christiane BARD, « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2001, tome 108, n°2, p. 71-84 ; p. 79 « Une femme qui accède [au] pouvoir est-elle encore une femme ? N'est-elle pas d'emblée masculinisée par ses détracteurs ? ».

fatalité naturelle ; son histoire bouleverse en quelque sorte l'ordre social, ou du moins la confiance que tout individu pouvait avoir en sa stabilité ; elle introduit le doute. La nature aurait donc donné à une femme les talents d'un homme, elle lui aurait accordé les aptitudes et les capacités d'une figure *noble*, aventureuse et apte à diriger ? Il y a *dérèglement*, bien sûr, *déséquilibre*. L'étrange singularité d'une figure telle que Jeanne d'Arc, qui a su également s'élever au-dessus de son rang, pouvait être atténuée par le recours au fait religieux ; Jeanne d'Arc n'a jamais été libre, n'a jamais agi selon sa volonté propre puisqu'elle se contentait *d'obéir* à des ordres divins. Comme toute femme qui se respecte, elle est *obéissante* ; voilà le dilemme atténué, voilà le retour du cliché, traditionnel et rassurant. Mais il n'en est pas de même pour Marion ; elle n'a pas été *choisie* ; et si elle le fut, nul doute que son élection fut démoniaque. Marion est une figure *aberrante*, celle qui a *rompu* avec toutes les normes ordinaires d'un comportement féminin jugé convenable<sup>1127</sup>, figure de la contestation vague, vaguement sociale et naturelle, où percent certes, on le conçoit, des impulsions politiques ; mais, la faute à ses auteurs du moment, la rébellion est avant tout *ontologique*, mutinerie de femme qui transgresse sa condition, qui n'est pas à sa place dans l'ordre social existant<sup>1128</sup>. Le recours à l'habit masculin, sur les images, dans les récits, en est alors une éclatante démonstration.

Revenons plus spécifiquement à notre gravure : le port altier, la minceur, la disposition générale de Marion attestent de sa noblesse, de sa supériorité sociale qui n'est une fois encore, qu'une construction d'apparence, qu'une *représentation* qui n'a rien à voir avec la réalité de sa condition. Face à elle, face à Marion, dans l'ombre de la misérable demeure, la cuisinière réagit violemment, quand l'homme, lui, reste immobile. Ombres et lumières ; finalement ce sont deux stéréotypes de femmes qui s'affrontent ici ; la première, la cuisinière, accepte son statut de servante, de femme de l'ombre ; quand Marion le refuse ardemment. La broche fait parallèle au bâton d'épines et s'inscrit dans la diagonale que forme la lumière sur le mur et

---

<sup>1127</sup> On consultera ici l'article de Anne ERIKSEN, « Etre ou agir ou le dilemme de l'héroïne » in. Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1999, p. 149-164. Ainsi écrit-elle, p. 154, que dans la mentalité du XIX<sup>e</sup> siècle : « faire preuve d'une volonté propre est presque la plus grande faute qu'une femme puisse commettre – l'idéal étant une femme passive, humble, soumise. »

<sup>1128</sup> On se rappelle que Marion est présentée en reflet de la jeune Anne, et que, née *ailleurs*, née *autrement* l'auteur suppose qu'elle eût pu accomplir un destin fantastique. Voir à ce propos l'introduction que A. DERRIEN donne à sa nouvelle « Un tour de Marion du Faouët » : « [A] Cette femme, étonnante dans son genre [...] il ne manqua peut-être qu'un autre théâtre et d'autres circonstances pour diriger vers le bien les qualités remarquables qu'elle tourna vers le mal, et pour devenir une Jeanne d'Arc ou une Jeanne Hachette » (A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 21.)

que Marion brise de sa présence dressée. Notre *Calamity Jane* de Basse-Bretagne n'a pas peur, son bâton est baissé ; elle tient le regard fixe, pointé sur la cuisinière qui a eu l'audace de la confronter. La mise en scène dramatique fait ressortir Marion qui dépasse par la taille tous les habitants de cette petite pièce ; l'unique jeune femme qui pourrait lui faire écho est agenouillée par terre.

Dans cette gravure aucun signe ne semble indiquer l'appartenance spécifiquement bretonne des protagonistes ; les stéréotypes véhiculés pourraient être en usage dans toute autre région de France. Marion n'a pas encore été instituée en figure de la Bretagne exclusive et obstinée. Le cliché de la brigande autoritaire, en usage chez Derrien, est renouvelée dans la gravure, comme dans le roman ; mais dans ce dernier, on l'a vu, l'image de Marion donne préséance aux faits *d'histoire*, et perpétue le visage de Marion tel qu'il fut *inventé* par Trévédry, en 1884, dans cet obscur foyer de l'histoire où s'ébruitent encore, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, en ce début de XX<sup>e</sup>, les cendres attiédies de la tradition.

### III. La *tonalité* nouvelle de Jean Lorédan.

En 1908, la mémoire de Marion allait être marquée d'une pierre blanche par la publication, dans la *Nouvelle Revue*, d'une première version de l'ouvrage phare de Jean Lorédan, alors intitulée « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755)<sup>1129</sup> ». Largement remanié et enrichi, ce texte sera publié deux ans plus tard sous le titre *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses associés*<sup>1130</sup>. Alors que la première version, comme le titre l'indique, se concentrait intégralement sur la biographie de Marion, l'œuvre finale voit son champ d'étude élargi : il s'agit, à travers la troupe Finefont, de dévoiler la vie quotidienne d'une bande de voleurs en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle ; la mort de Marion ne constitue pas la fin de l'ouvrage, une seconde partie, long épilogue, nous dévoile le sort des personnages après que la chef de bande eût été pendue.

Cet ouvrage demeure la référence incontestable sur Marion du Faouët, abondamment cité, abondamment repris ; c'est avec Lorédan qu'Yvonne Chauffin dispute la réalité de l'anecdote

---

<sup>1129</sup> Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *Nouvelle revue*, 3<sup>e</sup> série, tome II, mars-avril 1908, p. 335-354, 513-522 ; tome III, mai-juin 1908, p. 97-111, 211-228, 370-386, 541-554 ; tome IV, juillet-août 1908, p. 41-51. Catherine BORGHELLA affirme, quant à elle, dans son propos qui termine la réédition 1997 de l'ouvrage de LOREDAN, qu'une première version de ce travail eut été publié dès 1907 ; nous n'en avons pas retrouvé trace.

<sup>1130</sup> Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au dix-huitième siècle. Marion du Faouët et ses « associés », 1740-1770, d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1909.

Stanghingan en 1960, c'est à Jean Lorédan qu'est dédié le livre de la scénariste Catherine Borghella qui accompagne la sortie du téléfilm sur Marion en 1997<sup>1131</sup>. Objet de quatre éditions successives, en 1909, 1933, 1956 et 1997, *La grande misère et les voleurs...* connut un beau succès, dès sa parution<sup>1132</sup>, façonnant durablement une image de Marion non fort éloignée de celle que Trévédy avait exhumé, mais d'inspiration, de *tonalité* nouvelles. La bonne fortune de l'ouvrage n'est guère étonnante ; Jean Lorédan, républicain et démocrate, « littérateur et historien <sup>1133</sup> », maniait l'érudition et la plume avec un égal talent. Attachons-nous à présenter le portrait qu'il tira de Marion.

### 1. L'histoire épurée.

« Il y a huit ou dix ans, villégiaturant en Bretagne, devenu pour quelques semaines habitant du Faouët [...] j'entendis pour la première fois prononcer le nom de Marion du Faouët. On l'appelait aussi Marie Tromel, Marie Finefont ou Marionic. Son vrai nom, disait-on, avait été Marie Tromel et elle était née au Faouët. Morte depuis deux cent quarante ans, elle avait exercé jadis le métier de voleuse, chef de voleurs, commandé une bande considérable, accompli des exploits de toute sorte, attaqué même des troupes royales, assiégé la ville de Guéméné. Comment pouvait-il se faire que je ne la connusse pas ? On s'en étonnait vraiment. On avait tant parlé d'elle ! fait des conférences à propos d'elle, à Quimper, à Brest, écrit des articles dans les journaux, des feuilletons, même publié des livres. On me montra l'un d'eux. Il était tout petit, portait pour titre Marie Tromel, dite Marion du Faouët, chefs de voleurs et pour signature J. Trévédy. Simple brochure de quelques pages. Je la lus.

J'y vis une Marion du Faouët curieuse et qui m'intrigua, une Marion du Faouët paysanne, misérable, dont on avait pitié, mais qu'on devinait seulement, enveloppée qu'elle était dans la légende. Les documents avaient manqué à M. Trévédy. Il le disait lui-même, du reste, en son introduction : « la procédure édifiée contre Marion du Faouët devait contenir des centaines de pièces. Il n'en reste que de rares débris... » Et il attribuait ces lacunes à un incendie, à plusieurs

---

<sup>1131</sup> La dédicace de Catherine BORGHELLA, scénariste du film télévisé, est la suivante : « A Jean Lorédan, historien scrupuleux, dont les recherches, publiées en 1910, sous le titre : « La grande misère et les voleurs en Bretagne au dix-huitième siècle », ont considérablement facilité les nôtres. » In. *Marion du Faouët, chef de voleurs*, Liv'Ed, Le Faouët, 1997, p. 5. Le scénario du film a également été dédié à Marion du Faouët et à Jean Lorédan (voir la postface de Catherine BORGHELLA à Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses « associés », 1740-1770*, Le Faouët, Liv'éd, 1997, p. 286).

<sup>1132</sup> Dès novembre 1909, le *Fureteur breton* rapporte que le délégué de son comité, Léon Durocher, complimentait Jean Lorédan dont le livre « obten[ait] un succès retentissant ». Voir « 6<sup>e</sup> diner du Fureteur breton 19 novembre 1909 – Yeux de Marion », *Le Fureteur Breton*, tome V, décembre 1909-janvier 1910, p. 42-43, p. 42.

<sup>1133</sup> Voir la biographie de Jean Lorédan parue dans la très républicaine et démocrate revue des *Cahiers Bretons* dirigée par Yves LE FEBVRE, « A Jean Lorédan », n<sup>o</sup>2, septembre 1918, p. 6-10, p. 6. Ce texte a été

déménagements d'archives. Faute de pièces authentiques, il avait cherché çà et là, interrogé des particuliers au Faouët, à Gourin, à Guéméné, à Pontivy. Visiblement il avait été trompé par ses correspondants, qui, de très bonne foi sans doute, lui avaient présenté comme vérité de simples racontars de petite ville, des propos de paysan.

La figure de Marion m'intéressa et l'envie me prit de chercher à mon tour [...] M. Trévédy n'avait point exploré les archives de Nantes. J'y découvris près de deux cent pièces relatives, soit à Marion elle-même, soit à ses amis ou « associés » [...]

A Vannes aussi, à Rennes, à Quimper, je fus assez heureux pour retrouver un grand nombre de pièces concernant Marion ou les siens et qui avaient échappé aux investigations de mon prédécesseur. En somme, il m'a été donné de lire, de copier, d'étudier plus de cinq cent documents relatifs à cette bande ; et c'est à l'aide de ces documents d'archives, et de quelques autres puisés dans certains registres paroissiaux bretons – uniquement à l'aide de ces documents indiscutables – que j'ai essayé d'écrire l'histoire de Marie Tromel et de ses associés <sup>1134</sup>».

Ces mots ouvrent l'ouvrage ; il convient de noter, au tout début du XXe siècle encore, la pérennité du souvenir populaire de Marion en son fief du Faouët. L'article de Trévédy y est considéré comme un écho, un symbole d'une curiosité intellectuelle et érudite qui a su entourer le personnage ; un intérêt que manifestèrent également les *innombrables* « articles », « feuillets » et « conférences » parus à son sujet, dont la quantité a été considérablement exagérée par l'opinion locale. Cette reprise érudite du personnage est ressentie comme une fierté par les autochtones, nous dit Lorédan, sorte de reconnaissance par la *mémoire écrite* de la légitimité de la figure mémorielle de tradition.

Encore une fois, c'est elle, la tradition, qui prédispose à l'étude, c'est elle qui offre le sujet et le présente au regard de l'historien avant que celui-ci ne s'en empare. Les attaques de troupes royales, le siège de Guéméné – réminiscence déformée du propos de la *gwerz* ?<sup>1135</sup> – tous ces faits sont légendaires, inapparents à l'histoire. Face à cette tradition, la lecture de la notice de Trévédy présentée à Lorédan une figure attachante mais imprécise encore, approximative et grossière, non encore parfaitement ciselée du bloc de tradition qui l'avait longtemps enserrée. Il faut dire que les archives manquèrent à Trévédy et qu'il dut composer, on l'a vu, avec des faits oraux hautement discutables. La découverte de nouvelles procédures, de nouvelles sources d'histoire, l'attention plus grande portée à la précision critique, le refus du légendaire

---

fragmentairement reproduit dans la préface qui ouvre la réédition Liv'Editions 1997 de son ouvrage *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 7-8.

<sup>1134</sup> Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...*, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>1135</sup> Voir le chapitre précédent et l'**Annexe 14**. La *gwerz* évoque le pillage du château de Guingamp, non de Guéméné...

comme ersatz d'une réalité indistincte, tout ceci fait de *La grande misère et les voleurs...* une œuvre d'histoire débarrassée de la légende<sup>1136</sup>. Lorédan élimine en effet la plupart des traits de la tradition qui ne sont point avérés par la documentation – l'affaire de la dame de Stanghingan par exemple est jugée erronée, l'acte de naissance de Marion ne la laissant pas voir en marraine ; le récit de Marion repentante sur l'échafaud n'est pas même évoqué. L'histoire se voit épurée de ses appendices de fable.

## 2. Le décor de misère.

L'attention de Lorédan est en outre portée à une contextualisation sociale, sommaire dans l'œuvre de Trévédy. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas là de l'objectif poursuivi par l'érudit de Quimper – on voyait au sein de sa brève étude s'esquisser une figure fascinante, *romanesque* d'évidence, on la voyait se mouvoir dans un paysage d'histoire ; en arrière-fond, de nombreuses et avantageuses considérations d'histoire judiciaire, des éclairages sur les procédures criminelles étaient dispensées. Le dessein de Lorédan est autre, anthropologique voire ethnologique :

« Ce qui m'intéressa particulièrement et ce que je me suis efforcé de pénétrer en cette étude, c'est l'âme du paysan vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux approches de la Révolution. Ce que j'ai essayé de représenter, en m'appuyant sur des documents certains, c'est une petite ville bretonne en ce temps-là, la vie et l'esprit d'une petite ville bretonne, les mœurs de ces bourgeois, de ces paysans, de ces artisans, leurs croyances, leurs plaisirs, leurs occupations et préoccupations. Aurai-je atteint ce but ?<sup>1137</sup> »

Marion du Faouët devient l'objet non exclusif d'une étude plus vaste qui vise à décrire la vie quotidienne d'une société villageoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est en s'éloignant de la figure que Jean Lorédan entend la saisir.

---

<sup>1136</sup> Ce qui n'empêche pas que l'ouvrage de Lorédan fut critiqué pour les scènes que l'auteur, entraîné par son récit, ne se prive pas de reconstituer, quitte à les imaginer un peu, à partir quelquefois de simples mots issus de la documentation. La critique de la *Revue d'histoire et de littérature* dit ainsi : « il est arrivé parfois au romancier d'imaginer les scènes que lui suggéraient les documents ; peut-être que l'intime connaissance qu'il a du décor où elles se sont passées l'y a involontairement entraîné. » L. R., « Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...* », *Revue critique d'histoire et de littérature*, n°24, 16 juin 1910, p. 468.

<sup>1137</sup> Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...* op. cit., p. 17.

L'ouvrage débute ainsi par un chapitre intitulé « Les paysans du dix-huitième siècle. La Bretagne <sup>1138</sup> ». Il présente un tableau très noir de la situation des premiers – « les paysans furent très malheureux en France aux dix-septième et dix-huitième siècles <sup>1139</sup> », première phrase post-introductive de l'ouvrage, elle résume la vision de Lorédan, celle de paysans sans cesse soumis à la disette, à la famine, à l'épidémie – tout comme de la seconde – « le vieux pays breton fut bien malheureux en ce temps-là ! <sup>1140</sup> » notamment la « Basse-Bretagne où la misère est bien plus grande, toujours <sup>1141</sup> ». Les mendiants « pullulent », les voleurs « abondent » – tel est le cadre du récit, le canevas social de ses intrigues. Dès le premier chapitre, d'une quinzaine de pages, l'ambiance est dressée. De cette partie, Marion est absente ; comme elle est absente, au reste, du titre principal de l'ouvrage *La grande misère et les voleurs...* Elle apparaît seulement au terme de ce premier fragment, comme l'exemple à développer, comme la pointe de l'iceberg rapidement dépeint – celui de la misère et du crime léger.

Le récit nous introduit au contexte dans lequel émergea Marion, cette « pauvre paysanne, fille de journaliers <sup>1142</sup> », il nous présente ses parents, sa famille, son environnement immédiat. Comme le résume Catherine Borghella, « il nous fait percevoir leurs mentalités, tente avec sensibilité de nous faire partager leurs préoccupations, leurs tribulations <sup>1143</sup> ».

Par cet effort de contextualisation sociale, Marion est évidemment *humanisée*, expliquée ; sa révolte ne se fait plus monstrueuse, imprescriptible coup de tonnerre éclatant dans le ciel serein de Bretagne ; sa révolte est un cri contre la misère que Lorédan s'applique à décrire, contre cette misère qui l'enserme et l'entoure et que Marion s'emploie à constamment refuser ; le spectre du stéréotype, traditionnel ou littéraire, semble pour un temps s'abolir – à la place se fonde une figure d'histoire avec ses doutes et ses tensions, qu'érige l'historien, entre fascination et indifférence feinte.

### 3. Le portrait d'une insoumise.

C'est en effet le portrait d'une insoumise que nous propose Lorédan. Tout débute par l'existence errante de la petite Marie Tromel, de foires en marchés ; puis vient son

---

<sup>1138</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1139</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1140</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1141</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1142</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>1143</sup> *Ibid.*, p. 287-288. Voir le chapitre de postface intitulé « A propos d'un scénario : « Marion du Faouët, chef de voleurs » ».

adolescence. Sur ces temps d'existence, la procédure est avare de faits. Si l'histoire de Trévédy se nourrissait de tradition pour combler les trous de son récit, Lorédan chausse ses « peut-être » pour les enjamber ; la légende laisse place ici à la supposition d'histoire :

« Marion, en ce temps-là, traînait-elle avec sa mère cette existence errante et misérable, se trouvait-elle au hameau de Kerhoel, avec les siens, lorsqu'y naquit le petit Joseph Le Bihan ? Ou bien s'en était-elle allée de son côté comme l'avait fait son frère Corentin ? <sup>1144</sup>»

La question reste en suspens ; aucune pièce de procédure ne venant étayer une quelconque réponse. Ce qui ne signifie pas que Lorédan se pose en simple réceptacle et transmetteur des informations de la procédure ; sa voix porte le récit et sa curiosité d'historien se mêle d'évidence à une fascination pour la figure qu'il esquisse. Comme l'affirme Catherine Borghella, dans la postface de l'édition 1997 de *La grande misère et les voleurs...* :

« Depuis l'au-delà, toute durée abolie, le charme de Marion continue sans doute d'opérer car elle captive son biographe, le séduit, le fascine. Toute la première partie du livre <sup>1145</sup> est une manifestation d'amour clairvoyant et pudique <sup>1146</sup>».

On sent en effet Jean Lorédan séduit par son héroïne. Comment aurait-il pu en être autrement, cette femme qui, un jour, a su se révolter contre sa condition de misère par son autorité et son charme naturels ? La tendresse pour la jeune fille en haillons – « souffrait-elle de vivre ainsi misérable, à peine vêtue, à peine nourrie, errant par les chemins ? <sup>1147</sup>» – se mue en indulgence et sympathie pour la jeune femme délurée et libertine, rusée et maligne qui sut attendrir les archers un soir de mars 1743 <sup>1148</sup>, cette jeune paysanne devenue la plus puissante du Faouët, souveraine de sa petite commune <sup>1149</sup>, menant d'une poigne de fer des associés tout à sa dévotion. La lente chute de Marion suscite la compassion de l'historien ; Marion usée par une vie aventureuse et violente, jetée dans les geôles de Quimper « peu nourrie, mal logée, mal couchée sur cette paille qui tout de suite pourrissait et se transmuait en fumier <sup>1150</sup>»,

---

<sup>1144</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>1145</sup> C'est-à-dire la partie consacrée à Marion du Faouët ; la seconde, intitulée « Après la mort de Marion. Les parents, amis et successeurs de Marion (1740-1770) », traite, comme l'indique le titre, du destin de la troupe Finefont après que le chef eut été pendue.

<sup>1146</sup> *Ibid.*, p. 287-288.

<sup>1147</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>1148</sup> Voir *Supra.*, p. 53-54.

<sup>1149</sup> Voir Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs ... op. cit.*, p. 136 : « Quelle gloire ! La famille Tromel-Le Bihan-Querneau régnait sur le Faouët, en vérité. Marion trônait, ayant à ses côtés sa bonne mère Hélène, régente de ce royaume. » On est alors en 1750.

<sup>1150</sup> *Ibid.*, p. 163.

évadée, errante, abandonnée de ses proches, elle qui connut l' « ingratitude humaine <sup>1151</sup> » avant d'être exécutée.

On le voit, le portrait que dresse Lorédan est fort positif, peu éloigné de celui que proposa Trévédy : Marion est « coquette, vaniteuse, intelligente, audacieuse, amie du plaisir et de la bonne chère <sup>1152</sup> » ; sa bonté – n'arrêtait-elle pas quelquefois les gens sur les routes pour le seul plaisir de leur affirmer qu'elle les protégeait ? <sup>1153</sup> – se nourrit de la terreur qu'elle sut inspirer ; son pouvoir se construisit sur cette alliance des deux caractères. Mais le portrait tiré de Marion est plus « réaliste », *humanisé*. Son impunité n'est plus le fait de quelques pouvoirs *magiques*, au reste le mythe de la bandit redresseur de torts, évoqué mais jamais démontré par Trévédy, est évacué. Marion n'est qu'une « petite voleuse, [...] voleuse de petites gens. [...] Fine et prudente : elle respecte les grands qui détiennent la force <sup>1154</sup> ». Ce qui ne signifie nullement qu'elle ne sut s'émouvoir de l'injustice de certaines situations, qu'elle ne sut être indulgente quand elle le supposait bon – Marion « n'est point une méchante fille. [...] Elle est même une très bonne fille, joyeuse, de bonne composition <sup>1155</sup> ». Mais son vrai visage n'est pas celui de la Robin des bois de Cornouaille. Son « gibier est petit gibier, traqué depuis longtemps par tout le monde, habitué à souffrir, à obéir, à supporter... il ne se débat guère ; en toute tranquillité, en toute sécurité, elle le rançonne <sup>1156</sup> ». Ajoutez à cela le détonnant mélange de bonté généreuse et de crainte qu'elle sut aviver, et voilà le cocktail de l'impunité de Marion. Plus, Lorédan découvre son compagnonnage avec René-Gabriel de Robien, un gentilhomme débauché de grande famille. Notons qu'à ce sujet l'historien, d'abord réservé, cède ensuite aux arguments qui, sans doute, apportent de nouveaux éléments de réponses quant à « l'impunité dont Marion, pendant tant d'années, a joui au Faouët, [quant à] la négligence de certains fonctionnaires à la poursuivre, à la remarquer. Certaines protections étaient alors si puissantes ! et l'on prenait si peu de souci des paysans, victimes ordinaires de la belle Marie Finefond ! <sup>1157</sup> » Voilà les raisons « réelles » de l'impunité de Marion, nous dit Lorédan, hors des dissimulations de la légende.

---

<sup>1151</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>1152</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1153</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1155</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1156</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1157</sup> *Ibid.*, p. 124.

#### 4. L'émergence d'une figure sociale.

Mais la vraie nouveauté, l'inspiration nouvelle que Lorédan donne à Marion vient de l'inscription qu'il fait de la figure dans un temps qui est celui du XVIII<sup>e</sup> siècle breton, un temps qu'il décrit avec précision et détails, on l'a vu, un temps qui exprime l'attitude de Marion, son envie folle de se départir de son rang. Un sens nouveau est donné au brigandage de la figure – sa révolte devient essentiellement sociale et politique. Bien sûr, cette signification n'était pas totalement absente des récits antérieurs ; elle était pourtant minorée, alors que le personnage, baigné de tradition, était entouré d'une fascination sourde qui excluait le recul critique. En s'élevant contre la Marion croquemitaine, en dessinant un portrait de Marion par la confrontation à la figure traditionnelle, Trévédry avait donné à cette même figure un élan, une *notoriété*, il l'avait *considérée* et traitée en interlocuteur recevable. Tout en la renversant, l'ombre de la tradition *persistait* ; ici Lorédan l'abolit entièrement, n'y fait pas même référence, si ce n'est pour quelques pages de son second chapitre<sup>1158</sup>. Marion, finalement « fut une pauvre fille, que le destin ne favorisa guère et qui vécut à une époque mauvaise, une existence aventureuse, violente et triste <sup>1159</sup> ». Voilà le sens de son histoire, voici la morale de son existence. La figure est de celle qui a su s'élever contre une situation injuste, qui a su sortir du rang. Elle est une femme qui s'est révoltée contre la misère, présentée pourtant comme une fatalité. Ce qui était monstrueuse anomalie dans le feuilleton d'Assenoy devient ici estimable transgression. Dans les termes de l'histoire, dans l'enchaînement des faits réels, le discours social a définitivement investi la figure.

#### IV. La combustion avortée – 1910-1960.

Désormais Marion ne pourra être relatée sans mention du contexte qui l'a fait éclore, ce décor breton de la misère et du brigandage devenu consubstantielle à son histoire – « la misère était grande en Bretagne » affirme la journaliste rennaise Louise Bodin dans un article daté de 1912, « la disette, la famine, les épidémies continuèrent l'œuvre des soldats. Et le vieux pays breton fut bien malheureux en ce temps-là <sup>1160</sup> » ; « voleurs, fraudeurs, rôdeurs,

---

<sup>1158</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>1159</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>1160</sup> Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les nouvelles Rennaises*, 19 juin 1912, p. 2 ; 26 juin 1912, p. 3. La citation est extraite du premier fragment, paru le 19 juin 1912. A noter que l'article entier fut reproduit dans *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 11-16.

faux-monnayeurs, détrousseurs, fouilleurs de troncs d'églises, [...] ils forment en Bretagne des compagnies de voleurs, nous dit en 1962 l'historien Armel de Wismes en introduisant à son tour le récit de Marion. Réunis par groupe de quarante à cinquante, ils se livrent au pillage puis se dispersent <sup>1161</sup> » ; « au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, rapporte Stéphane Faye en une courte anthologie des *Crimes morbihannais d'autrefois*, les troupes de malandrins traitaient le Morbihan en pays conquis <sup>1162</sup> ». Dans le renouvellement des termes énoncés par Lorédan, l'histoire de Marion du Faouët devient « un curieux chapitre d'histoire sociale <sup>1163</sup> », une fable de la *misère* en une Basse-Bretagne éreintée <sup>1164</sup>.

### 1. Une opinion d'esthètes.

Septembre 1918, dans leur second numéro, dirigés pour l'occasion par Louise Bodin, les *Cahiers Bretons* d'Yves Le Febvre, qui remplacèrent *La Pensée Bretonne* du même directeur disparue suite à la guerre, dédièrent la moitié de leurs pages à Marion du Faouët et à Jean Lorédan. La revue, précisons-le, était d'inspiration démocratique et républicaine, elle entendait clamer pour une décentralisation administrative « au profit du pays et au profit de la province <sup>1165</sup> » : « le pays se nourrit de l'apport de chacune de ses régions et c'est œuvre de patriotisme clairvoyant de vouloir que cet apport soit d'intelligence libre, d'art et de

---

<sup>1161</sup> Armel de WISMES, *Ainsi vivaient les français. Des Croisades à la Troisième République*, Paris, R. Laffont, 1962, p. 337.

<sup>1162</sup> Stéphane FAYE, « Marion du Faouët » in. *Crimes morbihannais d'autrefois*, Lorient, A. Catherine, 1927, p. 6-18, p. 6.

<sup>1163</sup> C'est ainsi que se plaisent à la signaler la *Revue historique* et la *Revue critique d'histoire et de littérature* dans le compte-rendu qu'ils offrent de l'ouvrage de Lorédan. Voir Henri HAUSER, « Bulletin historique. Histoire de France », *Revue historique*, tome 103, janvier-avril 1910, p. 323-324 ; L. R., « Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs...* », *Revue critique d'histoire et de littérature*, n°24, 16 juin 1910, p. 468-469.

<sup>1164</sup> Ce portrait très noir de la misère de Bretagne fut d'ailleurs vivement critiqué par Charles LE GOFFIC, « Marion du Faouët et la grande misère du XVIII<sup>e</sup> siècle » in. *L'Âme bretonne*, troisième série, Paris, Champion, 1910, p. 74-86. « Est-il vrai [...] que la misère ait été si grande aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que les paysans surtout, pendant ces deux siècles, aient été si malheureux en France et particulièrement en Bretagne ? » demande Le Goffic. La survivance d'anciennes maisons paysannes, la description du mobilier « en chêne massif, en châtaignier, en hêtre », enfin les termes même de la « jacquerie » de 1675, puisque la révolte des bonnets rouges tenait tout entière à « l'impôt mis par Louis XIV sur le tabac, le papier timbré et la vaisselle d'étain » prouvent que ces misérables ne devaient pas l'être tant que ça. Ainsi, conclut Le Goffic, « il ne faut pas trop se laisser piper aux grands mots et aux belles phrases et [...] sur l'état d'ignorance où l'on veut qu'aient croupi les populations de l'ancien régime, il est prudent de faire de sérieuses réserves. » Cet argumentaire sera ensuite repris par André de MARICOURT dans l'introduction qu'il donne à Edward RIGBY, *Voyage d'un Anglais en France en 1789*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1910, p. XXVIII-XXIX puis par Louis LE GUENNEC, « La misère en Cornouaille » extrait de *La dépêche de Brest* du 26 juin 1926 et reproduit dans *Le Finistère monumental. Histoire de Quimper Corentin et son canton*, tome 3, Quimper, Les amis de Louis Le Guennec, 1984, p. 329-331.

<sup>1165</sup> Ces mots de la journaliste rennaise Louise Bodin – dont nous aurons l'occasion de reparler – ouvrent la revue. Louise BODIN, « La pensée bretonne », *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 3-5, p. 4.

sensibilité jaillissant comme une eau vive <sup>1166</sup>». Pour cela, il s'agissait d'atteindre « le peuple de Bretagne en lui révélant, pour ainsi dire, sa Bretagne et ses traditions libéralistes et rationalistes <sup>1167</sup>». On est certes loin des revendications d'un *Breiz Dishual*...

Et Marion tint bonne place en ce numéro de septembre 1918, tel que dirigé par Louise Bodin ; celle-ci consacra un article à Jean Lorédan <sup>1168</sup>, un second à la « Bande à Marion <sup>1169</sup>», retraçant les péripéties de notre brigande ; un troisième enfin, intitulé « Au pays de Marion <sup>1170</sup>», se présente sous la forme d'une lettre ouverte adressée à un interlocuteur demeuré mystérieux, mais que l'on peut supposer être Yves Le Febvre, le directeur du journal :

« Vous souvenez-vous de Marion, de Marion la Rousse, de Marion la belle fille, de Marion la chef de bande qui, pendant 10 ans, au siècle des bergeries et des embarquements pour Cythère, terrorisa tout le pays breton de Carhaix au Faouët, de Saint-Caradec à Kernasclédén ? Marion, pour laquelle des gars en chapeaux à rubans, en gilet de velours, en chemise blanche à col droit et sans cravate dévalisèrent et tuèrent et souffrirent la torture ? J'avais lu cette histoire de la belle condottière des Montagnes Noires dans un livre très évocateur de M. Lorédan et je vous l'avais racontée parce qu'elle m'avait paru à la fois terrible et merveilleuse. Vous m'avez dit qu'elle vous avait fait rêver et que volontiers vous eussiez fait partie de la bande à Marion. Il vous aurait paru tout naturel de supprimer un brave marchand de Plouay et de le dévaliser, pour une nuit de l'ensorceleuse ! Un gros homme pansu et ventru, au teint de brique, à la bouche édentée, ne vivant que pour le trafic de ses veaux ou de ses chevaux vous aurait paru, sur terre, d'une utilité douteuse, en comparaison du sourire par lequel Marion vous aurait remercié d'une belle coiffe brodée à la mode de la ville, que vous lui auriez achetée avec l'argent dérobé au gros homme. Savez-vous que je suis indignée et que j'ai presque des remords, car enfin, je ne vous ai fait connaître Marion que dans l'honnête espoir de vous la faire prendre en détestation. C'est sublime ou infernal tout ce qu'on peut obtenir des hommes, dans le bien comme dans le mal, quand on possède le don dangereux de séduire. Mais nul ne saura jamais ce que c'est qui est irrésistible dans les yeux d'une Marion ou d'un Napoléon, et comment cela entraîne les volontés et déchaîne les énergies.

---

<sup>1166</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1167</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1168</sup> Louise BODIN, « Jean Lorédan », *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 6-10.

<sup>1169</sup> Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 11-16.

<sup>1170</sup> Louise BODIN, « Au pays de Marion », *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 17-21. Reproduit également en préface de l'édition Liv'Éditions 1997 de Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 11-14. Seulement, en cette publication, le texte est attribué par erreur à Yves Le Febvre.

J'ai été passer trois jours au pays de Marion. Je voulais connaître les routes et les bois qu'elle parcourait à cheval escortée des bandits à ses ordres <sup>1171</sup>».

Suit une description du « pays de Marion », celui des Montagnes Noires, du Faouët, de la forêt de Pont-Calleck, de la vallée du Scorff, éléments formidable « pour ce qu'ils ont d'isolé, de farouche et d'indépendant <sup>1172</sup>». Le Faouët, c'est cette place ancienne aux « halles trapues » où « Marion tricotait pendant qu'on assassinait pour elle à deux pas de là <sup>1173</sup> » ; la forêt de Pont-Calleck aux gorges boisées où Marion arrêtait ses victimes est jouxtée par le Scorff, « dans lequel Marion a dû se baigner par les chaudes journées d'été, [et qui] a gardé les reflets roux de sa chevelure <sup>1174</sup>». Entre l'abominable et le sublime, l'histoire de Marion est teintée d'une fascination dangereuse, d'une séduction du péché, traitée par Louise Bodin avec une complaisance non dissimulée. Et que dire de la figure même ; l'animosité, de principe, fond bien vite devant les charmes de l'enchanteuse. Egalement sensible à ses attraits, François Menez en dressa un tableau pareillement complaisant dans ses *Jardins enchantés de Cornouaille* de 1927<sup>1175</sup>, ouvrage célèbre en son temps, sorte de tableau historique d'une Bretagne aventureuse et progressiste. Dans des Montagnes Noires où persiste l'ombre de Sébastien Le Balp – non celle de Pontcallec –, Marion se fait Cartouche femme, Manon bas-bretonne, « piquante », « inconstante et capricieuse, changeant d'amant et de quartier, à chaque lune, aimant les beaux hommes, la bonne chère, le plaisir, l'aventure, sachant monter à cheval et dompter une bête rétive, [...] volontiers vantarde, implacable en ses vengeances, à l'égard des dénonciateurs, mais bonne fille, à tout prendre, riante, espiègle, généreuse pour ses amis <sup>1176</sup>». Une « merveilleuse existence, toute de festins, d'aventures et de belles nuits d'amour <sup>1177</sup>». Propos immoral, certes, comme le fera remarquer le très-sérieux Révérend Père David de la Congrégation du Saint-Esprit<sup>1178</sup>, reprochant à Menez d'avoir donné de la vie de « la trop fameuse » Marion « une opinion d'esthète qui se place en marge

---

<sup>1171</sup> Louise BODIN, « Au pays de Marion », *op. cit.*, p. 17. Nous avons reproduit ce texte intégralement en **Annexe 15**.

<sup>1172</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 19. A noter, dans la réédition du texte par Liv'Éditions en 1997, cette dernière phrase est changée puisque, tandis que Marion tricote, ses hommes *n'assassinent* plus pour elle, mais *volent* seulement. Le sens en est grandement adouci. Voir la préface à Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, 1997, p. 13.

<sup>1174</sup> Louise BODIN, « Au pays de Marion », *Les Cahiers Bretons*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1175</sup> François MENEZ, *Aux jardins enchantés de Cornouaille*, Paris, Plon, 1927, p. 189-192.

<sup>1176</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>1177</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>1178</sup> Albert DAVID C.S.S.P., *Notre-Dame de Langonnet 1136-1936*, Paris et Courtrai, J. Vermaut, 1936. L'histoire de Marion du Faouët est relatée aux p. 180-183.

de tout sens moral <sup>1179</sup>». Avis d'artistes, où s'efface le moralisme de pur principe pour une complaisante séduction des charmes divers, bandit sublime en un beau pays des bois et des landes. « Marion est morte. Vive le pays de Marion ! <sup>1180</sup>».

## 2. L'introuvable effigie.

Opinions d'esthètes aux sympathies progressistes, sensibles à la vision d'une Bretagne libérale et républicaine, librement démocrate ; mais la figure ci-tracée ne se fait jamais revendicatrice ou contestataire. Elle est simplement un personnage de « roman vrai », une figure séduisante, le fantasmagique objet, comme le dit Menez, « d'une belle carrière d'aventureuse et d'amoureuse <sup>1181</sup>». L'attention portée au discours social par Lorédan n'est donc pas dans l'immédiat suivie d'un réel investissement politique, que l'on était en droit d'attendre de ce portrait de femme insoumise et de pauvre mutine. Durant le temps 1910-1960, que nous investissons désormais, seul Michel de Galzain en 1958, brochant le pittoresque portrait de Marion, dans une narration tout aussi pittoresque de l'histoire morbihannaise, cite parmi les raisons de son brigandage l'influence des « idées nouvelles d'égalitarisme <sup>1182</sup>». Ailleurs, l'étrange absence de récupération politique. La transgression sociale de Marion, son individualité paroxystique ne drainent visiblement que peu d'échos ; l'heure de son effigie n'a pas encore sonné. Il est vrai que les thèmes que la figure charriait en son sein n'étaient peut-être pas d'une actualité confondante en ce premier XX<sup>e</sup> siècle ; la question *nationaliste* occupait en Bretagne le devant de la scène historique ; le recours à Marion ne possédait sans doute que peu d'agréments.

Ce portrait de femme libre ne suscita-t-il pas, du moins, l'intérêt d'un mouvement que l'on qualifierait de *féministe*, dans ses balbutiements pionniers du premier XX<sup>e</sup> siècle ? La revue *Fémina*, critiquant l'ouvrage de Lorédan en janvier 1910, considéra l'histoire de Marion comme « un rare exemple d'énergie féminine, mal placée, mais indéniable ! ».

---

<sup>1179</sup> *Ibid.*, p. 182 et 182 n.1.

<sup>1180</sup> Louise BODIN, « Au pays de Marion », *Les Cahiers Bretons*, op. cit., p. 21.

<sup>1181</sup> François MENEZ, *Aux jardins enchantés de Cornouaille*, op. cit., p. 191.

<sup>1182</sup> Michel de GALZAIN, « Un chef de bande : Marion du Faouët » in. *Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu*, Paris, La nef de Paris, [1958], p. 99-102, p. 99.

« Marion du Faouët n'eut certes pas mérité un prix Montyon<sup>1183</sup> mais la littérature policière nous a inspiré pour les voleurs et, à plus forte raison, pour les voleuses, quelque chose comme un mépris tendre ou un respect terrifié<sup>1184</sup> ».

*Mépris tendre, respect terrifié* ; sont-ce là les seuls sentiments que Marion suscita ? Ceci est d'autant plus étonnant que l'avis venait d'un journal d'obédience clairement féministe<sup>1185</sup>. Pareillement, l'appréciation de Marion que l'on a vu esquissé par la journaliste Louise Bodin, qui, on le sait, était de tendance socialiste, avant de devenir secrétaire en 1921 de la Fédération communiste d'Ille-et-Vilaine, figure phare du mouvement féministe en Bretagne<sup>1186</sup>, son appréciation donc est marquée par l'absence d'un réel discours politique, que l'on était pourtant en droit d'attendre d'une telle auteur. Dans un autre article que celui que nous avons évoqué déjà, paru dans le même numéro des *Cahiers Bretons*, la journaliste relate l'histoire de Marion – mais sans réel parti-pris, si ce n'est, toujours, celui d'une tendre complaisance pour la femme torturée à la veille de son exécution :

« Je ne puis comprendre l'âme des magistrats, dont quelques uns étaient sans doute de tendres époux et des pères sensibles, qui assistaient impassibles aux tortures des suppliciés. Pendant des heures la chair blanche de Marion, sa chair de rousse épanouie et parfumée par trente-huit étés passés dans les genets et les bruyères des landes, sa chair pour laquelle tant de gars s'étaient damnés fut tenaillée et brûlée par le bourreau et ses longs cheveux roux furent collés à ses tempes par la sueur d'angoisse<sup>1187</sup> ».

Alors que les conditions auraient pu sembler propices à la reprise politique du personnage, à sa combustion spontanée, celle-ci n'a pas lieu. Le moment n'est pas opportun à son élection ; le mouvement féminin ne s'empare pas encore de la figure, l'histoire politique, alors marquée en Bretagne par le spectre nationaliste, n'a que faire d'une telle effigie. Pour un temps, Marion fut reléguée au débarras des figures d'histoire quand elles sont vives, séduisantes et animées – Marion se contenta de vivoter au sein de récits anecdotiques et pittoresques.

---

<sup>1183</sup> Prix de vertu remis à des personnes méritantes.

<sup>1184</sup> *Fémina*, 1<sup>er</sup> janvier 1910, n°215, p. 7.

<sup>1185</sup> Dès 1906, par exemple, le journal réclamait le droit de vote pour les femmes. Voir Colette COSNIER, *La bolchévique aux bijoux*. Louise Bodin, Paris, P. Horay, 1988, p. 43.

<sup>1186</sup> Voir à son sujet Colette COSNIER, *La bolchévique aux bijoux*. Louise Bodin, *op. cit.*

<sup>1187</sup> Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les nouvelles Rennaises*, 19 juin 1912, p.2 ; 26 juin 1912, p. 3, reproduit dans *Les Cahiers Bretons*, *op. cit.*

### 3. Les récits d'histoire de Marion.

C'est le cas par exemple des histoires de Stéphane Faye en 1927<sup>1188</sup>, de G. Lenotre en 1935<sup>1189</sup>, le célèbre historien d'anecdotes trouvant en l'histoire de Marion une source propice à ses courts récits d'histoire, colorés et sérieux, graves et touchants ; le journaliste et écrivain rennais Job de Roince, militant monarchiste, membre fondateur, avec Oliver Mordrel, de la revue *Breiz Atao*, raconta Marion en 1960 en un court récit pareillement dépourvu de considérations politiques<sup>1190</sup> ; on peut enfin rencontrer la figure de Marion chez les historiens bretons Michel de Galzain<sup>1191</sup> ou Léon Dubreuil<sup>1192</sup> ; Pierre Jakez-Hélias lui dédia une chanson en 1954<sup>1193</sup>. Aucun roman, nulle étude historique.

Dans tous ces récits, l'histoire de Marion se fait historiette amusante et pittoresque, celle d'une belle femme, voleuse et débauchée, en plein cœur d'une Bretagne misérable et romantique :

« L'histoire de Marion du Faouët... Les aventures d'une belle fille aux cheveux roux, contemporaine de Louis-Dominique Bourguignon, dit Cartouche, rompu vif l'année 1721, en place de Grève, et de Mandrin, brûlé vif à Valence en 1755... Une idylle en trois amants attirés, sans compter un galant titré et des galants sans titre... Un drame en trois actes au dénouement duquel un corps se balance au bout d'une corde. L'histoire de Marion du Faouët... Le roman mouvementé et tragique d'une troupe de malandrins attachés, en des temps de grande misère paysanne, à la fortune d'une femme aux yeux gris, avenante sous sa coiffe blanche à la mode de la ville, coquette, orgueilleuse, autoritaire, friande de libres beuveries, de libres amours et de risques, intelligente et audacieuse... Des chapelets de pendus, appelant des pendus encore <sup>1194</sup>».

On insiste alors sur la grande beauté de Marion, cette Marion que G. Lenotre décrit « à dix-huit ans » comme « une belle fille, ayant les cheveux roux, abondants et soyeux, la taille haute, la démarche souple ; coquette aussi, vaniteuse, intelligente, audacieuse <sup>1195</sup>». L'anecdote de mars 1743, une anecdote découverte par Jean Lorédan sur la base de faits

---

<sup>1188</sup> Stéphane FAYE, *Crimes morbihannais d'autrefois*, op. cit., 1927, p. 6-18.

<sup>1189</sup> G. LENOTRE, « Marie Tromel » in. *Dossiers de police*, Paris, Grasset, 1935, p. 62-68. Ce texte fut reproduit dans *Historia*, n°72, novembre 1952, p. 370-372.

<sup>1190</sup> Job de ROINCE, « Marion du Faouët, chef de bande », *Historia*, n°161, avril 1960, p. 462-467.

<sup>1191</sup> Michel de GALZAIN, « Un chef de bande : Marion du Faouët » in. *Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu*, op. cit., [1958], p. 99-102.

<sup>1192</sup> Léon DUBREUIL, *Histoire des insurrections dans l'ouest*, vol.1, Paris, Rieder, 1929, p. 111.

<sup>1193</sup> Per HELIAS, « Marionig ar Faoued » in. Charles AR GALL, Per HELIAS, Jef AR PENVEN, *Kanomp Laouen*, Brest, Ar Falz, 1954, p. 9.

<sup>1194</sup> Stéphane FAYE, *Crimes morbihannais d'autrefois*, op. cit., 1927, p. 6.

<sup>1195</sup> G. LENOTRE, « Marie Tromel » in. *Dossiers de police*, op. cit., p. 62.

d'archives, qui énonce que Marion échappa aux poursuites des archers, alors que ceux-ci avaient investi la grange dans laquelle elle se trouvait avec Henri et six autres hommes et femmes, cette anecdote donc suscite en notre ère d'étude immédiate un intérêt certain. C'est sur ce récit que s'ouvre un des articles de Louise Bodin<sup>1196</sup>, il introduit également le texte de Job de Roince<sup>1197</sup>. Au reste, il montre à l'œuvre une Marion fascinante, capable de par sa finesse et sa beauté d'émouvoir les archers, hommes réputés peu enclins à la pitié ; il présente Marion en *Carmen*<sup>1198</sup> qui a su séduire un anonyme don José.

Beauté et vie de débauche, voilà le quotidien de Marion, elle qui volait pour « satisfaire sa coquetterie<sup>1199</sup> ». La mort d'Henri Pezron, son amant premier, ne la perturbe guère. « Le regretta-t-elle, cet Henri Pezron qui, pour elle, resta muet sous la torture et qui mourut le cœur plein de souvenirs de leurs amours à la belle étoile du Berger. Ce n'est pas vraisemblable<sup>1200</sup> » juge Louise Bodin ; à sa mort, écrit Job de Roince, « de nouveaux galants se mettent à son service<sup>1201</sup> ». Pour un temps, seulement, puisque vient ensuite la fin sacrificielle, l'exécution de Marion ; alors les récits s'épandent, inévitablement, invariablement, sur de longs paragraphes. La complainte que Trévédy prêta à Marion est rarement évoquée<sup>1202</sup> ; certes il n'y avait pas besoin de cette rédemption ultime pour faire de la potence le lieu doloriste de l'exemplarité, de la propitiation. Marion se balance au bout de la corde, et sa beauté s'évanouit lentement dans la mort.

Tout ceci est narré chaque fois avec la déférence que donne l'assurance du récit d'histoire ; souvent, la figure de tradition, ce spectre de Marion croquemitaine – spectre renversé par Trévédy, que Lorédan finit de désosser – conclut le récit ; une dernière phrase signale la mémoire de Marion-ogresse venant hanter et menacer les enfants dissipés<sup>1203</sup>, quelquefois la relation se termine sur son spectre qui continue à errer dans la lande déserte<sup>1204</sup>... Mais ce reflux final de la tradition est paradoxalement le symbole de son *échec*, de sa faillite à prétendre modeler encore l'image de Marion. L'ancien portrait, traditionnel et légendaire, est désormais construit en joli contrepoint populaire, en poétique du contresens. Rapporté avec

---

<sup>1196</sup> Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les nouvelles Rennaises*, 19 juin 1912, p. 2.

<sup>1197</sup> Job de ROINCE, « Marion du Faouët, chef de bande », *op. cit.*, p. 462.

<sup>1198</sup> Le parallèle est explicitement esquissé dans les deux récits pré-cités.

<sup>1199</sup> *Ibid*, p. 463.

<sup>1200</sup> Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les nouvelles Rennaises*, 19 juin 1912, p. 2.

<sup>1201</sup> Job de ROINCE, « Marion du Faouët, chef de bande », *Historia*, *op. cit.*, p. 466.

<sup>1202</sup> Seul le récit du Révérend Père David de la Congrégation du Saint-Esprit évoque la rédemption ultime de Marion, affirmant la devoir à une certaine « Mlle Marie Le Berre » (Albert DAVID C.S.S.P., *Notre-Dame de Langonnet 1136-1936*, *op. cit.*, p. 182).

<sup>1203</sup> Les récits de Job de Roince, de François Menez et de Louise Bodin se terminent ainsi.

<sup>1204</sup> Le récit de G. Lenotre se conclut de la sorte.

une pointe de condescendance amusée par les écrivains et les historiens, il devient illustration de poésie traditionnelle, il ne fait plus que *colorer* le portrait d'histoire. En lieu et place de ses motifs abolis, voilà de Marion la beauté, la débauche et la mort sur fond de brigandage, de crimes légers ; voilà les ingrédients qui composent ses récits durant ce temps maigre des années 1910-1960.

### ***Conclusion – Pierre-Jakez Hélias et les échos inversés de la tradition.***

Les divers éléments qui, combinés, forment cette représentation sont d'ailleurs entièrement synthétisés dans la chanson écrite par Pierre Jakez-Hélias et que nous reproduisons à la *planche 14*. Marion du Faouët y est « la plus belle fille qu'il ait été donné de voir » ; elle « a fait perdre son honneur à plus d'un brave homme ». Si elle vole, c'est par coquetterie uniquement, « pour pouvoir changer de coiffe tous les jours / et mener une vie dissolue. » « C'est ce qui l'a perdue. » Marion s'en va, repentante sur l'échafaud.

Des chapelets de pendus, appelant des pendus encore...

PLANCHE 12 – PAGE DE COUVERTURE DE LA REVUE L'OUVRIER - MARION DU FAOUËT, DEGUISEE EN MENDIANTE, ARRETE LE BARON RENE DE PUYMARTIN (P. 569).

5 centimes le N° (10 centimes le N°)  
année courante. (années échues.)

N° 72

QUARANTIÈME ANNÉE. — 5 Janvier 1901.

# L'OUVRIER

Journal illustré paraissant le Mercredi et le Samedi

ABONNEMENT D'UN AN :  
(104 numéros)  
France, Algérie et Belgique :  
6 francs.

DIRECTION ET ADMINISTRATION :  
LIBRAIRIE BLÉRIOT, HENRI GAUTIER, successeur,  
55, quai des Grands-Augustins, Paris.

ABONNEMENT D'UN AN :  
(104 numéros)  
Etranger et Colonies (sauf la  
Belgique) : 7 francs.

Marion du Faouët, par M. d'Assenoy.



— Je fus brusquement arrêté par une femme qui prit la bride de mon cheval. (Voir page 571.)

PLANCHE 13 – « MARION DU FAOUËT » PAR M. D'ASSENOY.

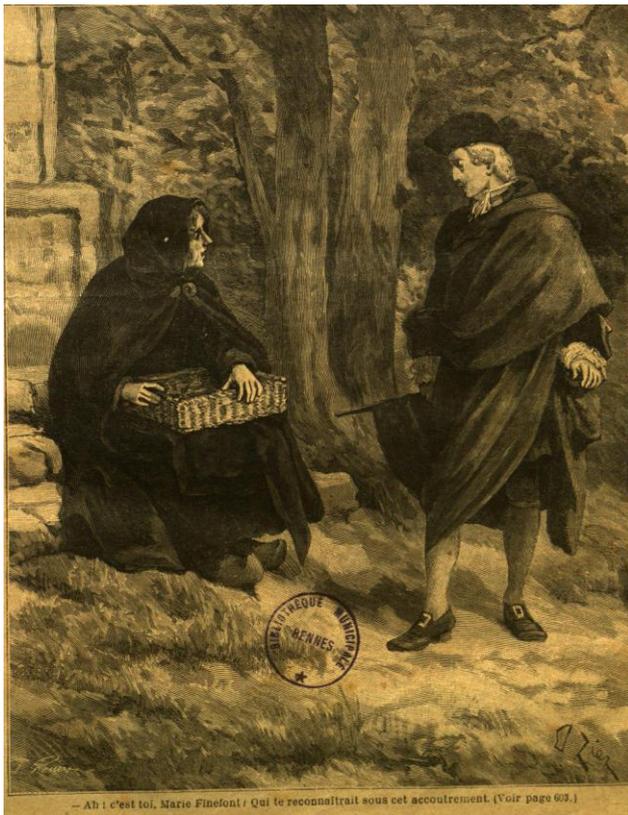


IMAGE 1 – Marion du Faouët et le chevalier de Pemmur à Quimper. (p. 601)



IMAGE 2 – Marion du Faouët et le chevalier de Pemmur dans le refuge de Marion. (p. 624)

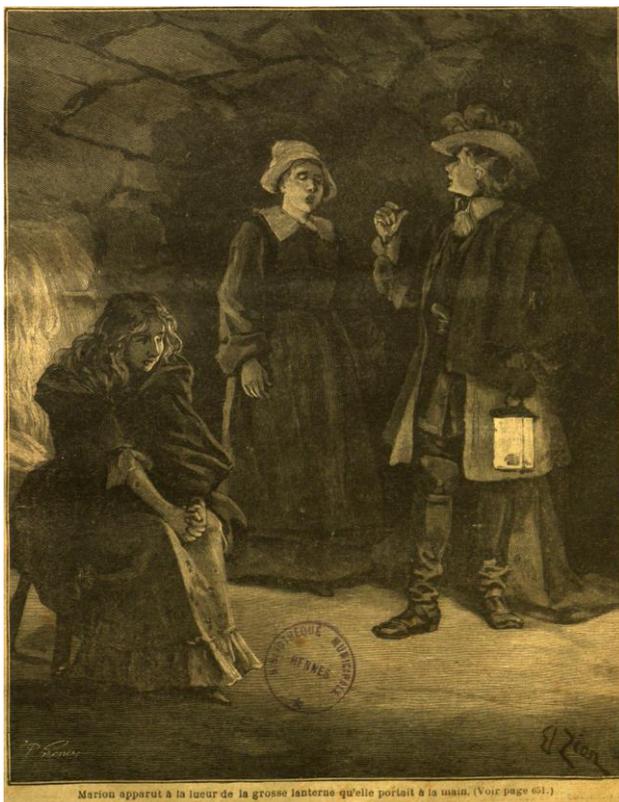


IMAGE 3 – Nanine prisonnière de Marguerite Cariou (à gauche de l'image) et de Marion du Faouët. (p. 649)

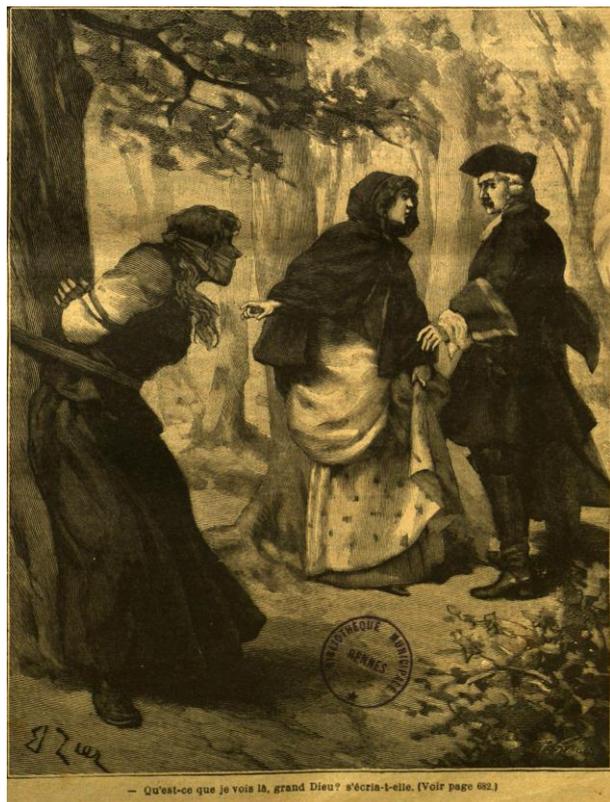
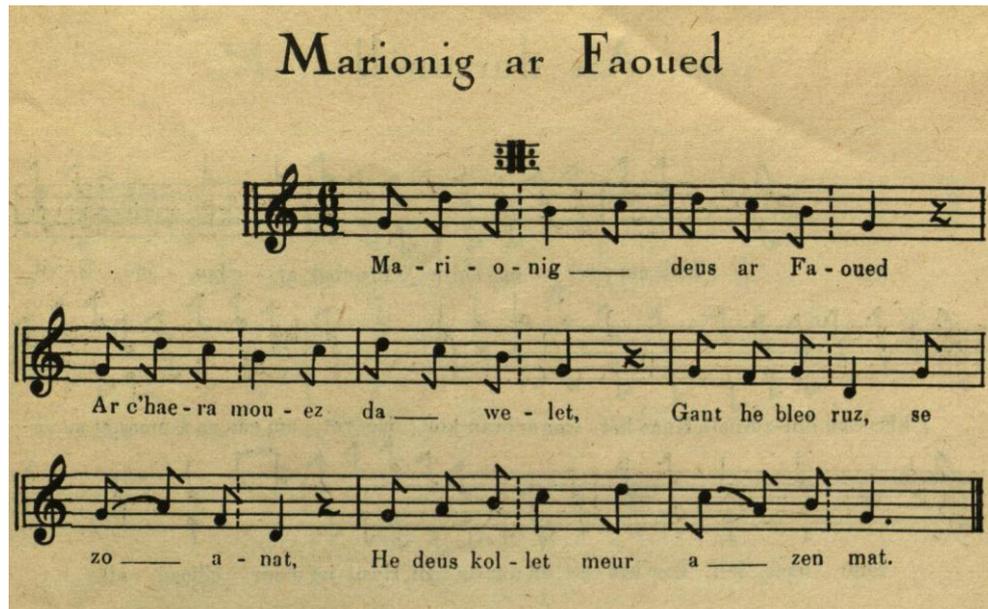


IMAGE 4 – Nanine et le chevalier de Pemmur s'enfuient du château de Coat-Braz. (p. 680)

PLANCHE 14 – « MARIONIG AR FAOUED » PAR PER JAKEZ-HELIAS.



Marionig deus ar Faoued  
Arc'haera mouez da welet,  
Gant he bleo ruz, zo anat,  
He dues kollet meur a zen mat.

Marionig du Faouët  
La plus belle fille qu'il ait été donné de voir,  
Avec ses cheveux roux, c'est connu,  
A fait perdre son honneur à plus d'un brave homme.

Marionig a gar laerez  
Evit cheñch he c'hoefou bemdez,  
He derc'hel eur vuhez diroll.  
Setu perak eo êt da goll.

Marionig aime voler  
Pour pouvoir changer de coiffe tous les jours,  
Et mener une vie dissolue.  
C'est ce qui l'a perdue.

Marionig a lavare  
War skeul ar groug pag e pigne :  
"Mervel a ran gant keuz ha mez  
Evit va holl buhez a-bez"

Marionig disait :  
Lorsqu'elle montait sur l'échaffaud :  
« Je n'ai pour mourir, que regrets et honte  
Pour ma vie toute entière.

Kerent, dalc'hit ho pugale  
War hent ar furnez da vale.  
Ra ouifent holl, a-boan ganet,  
Pinienn lorgnez ar Faoued".

Parents, maintenez vos enfants  
Sur le chemin de la sagesse.  
Il faut qu'ils sachent tous à peine nés  
Quelle a été la punition de la pécheresse du Faouët ».

Per HELIAS, « Marionig ar Faoued » in. Charles AR GALL, Per HELIAS, Jef AR PENVEN, *Kanomp Laouen*, Brest, Ar Falz, 1954, p. 9.

La traduction est issue de Lionel FORLOT, Roland BOUËXEL et Jeanne-Louissette CARRIO, « Marion du Faouët, complaintes et légendes » in. Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle : Marion du Faouët et ses « associés »*, 1740-1770, Le Faouët, Liv'éd, 1995, p. 323.

A noter enfin, que ce chant fut interprétée par Andréa Ar-Gouilh dans le disque *Prins ar C'hornog aour* fait avec Michel BOËDEC en 1997.

## Le mythe de Marion du Faouët

1960-2009

La fin de la décennie 1960, le début des années 70 se caractérisa par la réinvention de la Bretagne, dont l'image rougit à vue d'œil. Manifestations de Morlaix en 1961, grève du Joint français en 1972 à Saint-Brieuc, où l'on put voir défiler des ouvriers portant l'un et l'autre le drapeau rouge et le *gwenn-ha-du*, comme un écho fantasmé de mai 68. L'image de la région prit une coloration nouvelle. La Bretagne était toujours cette terre de révolte ; mais la révolte était désormais de gauche.

Ce basculement idéologique se traduit par une coupure avec l'histoire traditionnelle, volontiers réactionnaire. La défense d'un héritage breton ne se fit plus l'apanage exclusif d'une élite nobiliaire et catholique ou d'une frange nationaliste et dissipée, elle devint un souffle progressiste où se mêlèrent revendications politiques et culturelles, sociales, linguistiques, écologiques. Bretagne nouvelle, dont nous avons parlé déjà ; elle dut retravailler Pontcallec pour assurer son attrait éprouvé par les idées nouvelles, elle eut tendance à négliger certains anciens *héros* trop connotés – on pense à Cadoudal – tandis qu'elle en plaçait d'autres sur le devant de la scène. Citons bien sûr, les Bonnets Rouges, dont la mémoire prit alors un prodigieux envol<sup>1205</sup> ; il en fut de même pour Marion du Faouët.

De ce visage nouveau de la région Bretagne, émergea donc paisiblement notre héroïne ; le courant féministe, naissant alors, s'empara avec délice d'une figure qui se prêtait bien à son propos, vague, imprécis encore mais tout de même esquissé. L'histoire ne se fit plus anecdotique, simple récit amusant, fascinant d'une figure attractive ; celle-ci présentait désormais de plus sérieux atouts : l'histoire de Marion, dans une province pauvre et lointaine au centre, délaissée, appauvrie et brutale, est *l'histoire d'une femme* qui parvint, à la suite de nombreux efforts, à vivre réellement une existence aventureuse et intense, à quitter la route sinueuse et ennuyeuse de son destin que l'on croyait tracé par avance. La destinée de Marion est un cri de révolte dans l'air pur, *bandit social*, au sens *hobsbawmien* du mot<sup>1206</sup>, elle lutte pour une plus juste répartition des richesses ; récit *d'aventure*, apte à l'émotion en une rude Bretagne, Marion comme elle, sauvage et romantique.

---

<sup>1205</sup> Voir Alain CROIX, « La révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen* n°131, nov-déc 2002, p. 2-11.

<sup>1206</sup> Voir Eric J. HOBSBAWM, *Les bandits*, Paris, La découverte, 1999 (trad. J.P. ROSPARS).

Entre ces trois points, c'est une légende qui s'invente, c'est un mythe qui se crée dans l'unité modulable de son propos. Pour le chapitre qui vient, nous avons préféré le mot de « mythe » à celui de « mémoires » car il s'agit moins de représenter les diverses interprétations d'un personnage d'histoire que son façonnement en objet littéraire. La figure se construit dans une relative unité d'image, sans réelle querelle. En 1960, en 1970, elle s'invente de toutes pièces, sur la base des propos d'histoire de Trévédy et de Lorédan ; elle s'invente dans l'homogénéité d'une représentation stable, solide, aux teintes politiques relativement proches, aux revendications à peu près semblables. Il y a des nuances, pour sûr, qui tiennent à la spécificité des genres, tant du support que de l'auteur, à la variété des ambitions, à la bigarrure de ses artisans – et nous les verrons sourdre des récupérations successives. Diverses Marion émergent de ce flot de récits, mais la figure se fait stable dans ses déformations mêmes, simple question d'équilibre, seule affaire de nuances. Tissu de récits inconstants mais homogènes, matière *d'émotion*, devenu signifiant et pertinent par l'investissement même dont il est l'objet, voilà notre définition du mythe, historique tout du moins, en son appareil décharné ; c'est à lui, à celui de Marion du Faouët, que nous dédions le propos suivant.

## **I. La création du mythe – 1960-1980.**

Trois ouvrages de genres divers le façonnèrent, ce mythe. Le premier est un roman, *La Marion du Faouët* par Yvonne Chauffin ; le deuxième est une pièce de théâtre, *Marion du Faouët. La catin aux cheveux rouges* de Colette Héland-Cosnier ; le dernier est un ouvrage à vocation historique, *Marion du Faouët et ses brigands : une étrange beauté* par Jean Rieux et Lice Nédélec. Étudions, un à un, ces ouvrages phares, fondateurs, dont l'écho résonne encore et encore ; chacun à sa manière sut marquer d'une pierre blanche la représentation de notre figure.

### **1. La Marion du Faouët d'Yvonne Chauffin – 1960.**

En 1960, le premier roman entièrement consacré à Marion vit le jour sous la plume d'Yvonne Chauffin. *La Marion du Faouët*<sup>1207</sup> fut la première vraie manifestation de la Marion du mythe, la fin d'une longue errance aussi pour la figure qui, depuis Trévédy, depuis Lorédan, s'était fort délayée.

Ancré dans une Bretagne semblable au portrait qu'en tirait Lorédan, une Bretagne de la misère matérielle et morale, le récit – qui eut par ailleurs un réel succès, l'année 2001 fut l'occasion d'une quatrième édition de l'ouvrage – le récit donc s'articule autour du désespoir de pauvres paysans, dont *Henry*, contraint de bucheronner dans la forêt de Pont-Calleck pour survivre avec peine. Situation déplorable, elle explique largement « cette furieuse envie de rançonner et de piller qui fit de Marion et de sa bande, les émules de Cartouche et de Mandrin <sup>1208</sup> ».

Mais ce qui intéresse la romancière dans l'histoire de Marion, c'est d'évidence moins la succession de « voleries » – on n'assiste guère aux attaques si ce n'est à celle du presbytère du début – que le personnage-même de Marion dont on suit les faits et gestes, les mésaventures, dont on comprend peu à peu les motivations et les pensées. La fille *lointaine* du récit d'anecdote, mirée jadis comme une bête de foire, n'est plus d'actualité ; la figure est *tutoyée* par Chauffin, humanisée, figure aventurière, puissante et intelligente, ambitieuse et révoltée en laquelle chacun, désormais, est porté à s'identifier.

L'histoire de Marion est celle d'une femme qui parvient à s'affirmer en un temps où son sexe et sa classe sociale ne le lui devrait pas permettre ; dialectique conséquente de la puissance et de l'amour, elle se fait figure animée d'un « furieux désir de vivre <sup>1209</sup> », sans violence aucune, sans effusion de sang <sup>1210</sup>. Son histoire, aux accents féministes de l'auteur, se teinte d'une douce révolte contre un ordre injustement établi. Militante catholique <sup>1211</sup>, l'auteur insuffle en outre à son récit une pointe d'eschatologie qui confine au tragique et assure de sa dimension mystique. Marion, un temps, se mit en quête de voler aux églises, riche butin aisément accessible – dérapage inacceptable, il précipite sa fin propre. Sacrilège dont Marion viendra à se repentir – mais trop tard. La corde lui brise le cou avant de la faire tourner « comme un grand signe tragique dans l'air lourd <sup>1212</sup> ».

Les sympathies catholiques de l'auteur se décèlent dans la relation qu'esquisse Chauffin de Marion et de son amant Henry ; à l'ombre de la chapelle Saint-Fiacre, la brigande épouse le

---

<sup>1207</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'éditions, 2000 (1<sup>ère</sup> éd. 1960).

<sup>1208</sup> Ce propos est extrait de la critique de l'ouvrage de Chauffin par Jacques LE COZ parue dans *Les cahiers de l'Iroise*, n° 169, 1996, p. 72.

<sup>1209</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, *op. cit.*, 2000, p. 244.

<sup>1210</sup> La préface, la postface et la quatrième de couverture de l'édition Liv'éditions 1995 de l'ouvrage insistent sur cette non-violence de Marion. Une citation extraite de la procédure judiciaire affirme que Marion n'a jamais pratiqué cette « extrémité inutile qu'est la torture » (Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'éditions, 1995, préface de Fanny CHAUFFIN, postface de l'auteur) ; la quatrième de couverture annonce un serment prêté par Marion pour que « jamais le sang ne soit versé ».

<sup>1211</sup> Romancière catholique engagée, Yvonne Chauffin obtint même en 1956 le grand prix catholique de littérature pour ses quatre romans *Rambourt*.

<sup>1212</sup> *Ibid.*, p. 254.

brigand, « mais sans cortège de noce, sans accompagnement de binious et de bombardes <sup>1213</sup> ». Un mariage certes, pure invention de Chauffin, mais un mariage de noces vraies, un mariage sans clercs et sans intermédiaires, un mariage sans habits de gala et sans festivités, mariage de mot et d'amour, l'un à l'autre. Mariage vrai, authentique, sorte de « mariage primitif » dans la veine d'un catholicisme sans cesse impatient de retrouver sa foi originelle ; mariage pur, non corrompu de rites à la signification délavée.

Quant à Marion, elle est héroïne mythifiée dans la vision fugace de son inscription sociale. Marion est *filles*, elle est *mère* – elle se décrit longuement à Olivier Guilherm comme une « bonne mère <sup>1214</sup> ». Surtout, Marion se définit comme l'amante d'Henry Pezron, qu'elle aime jusqu'au bout, malgré toutes les étreintes de rencontre. La quatrième de couverture de l'édition de 1995 annonce la couleur, Marion est « la femme d'un unique amour. Une grande flamme l'anime, qui explique ses excès et sa révolte <sup>1215</sup> ». Henry est promu au centre du récit, il est le mobile du roman, sa justification profonde. C'est en lisant le « testament de mort » d'Henry, nous dit Yvonne Chauffin, que cette dernière pénétra réellement « l'univers de Marion <sup>1216</sup> ». En ce document (le compte-rendu de son passage à la question) :

« L'homme prend des dimensions irréelles. Il sauve Marion, sa compagne, la mère de ses enfants. Sous la torture – pendant la question ordinaire et extraordinaire ; il ne laisse pas échapper un seul mot qui peut porter préjudice à Marion. Au pied de la potence, il proclame encore que Marion est innocente et que c'est lui seul qui est responsable de tout ce dont on accuse la bande <sup>1217</sup> ».

Bref, il eut fallu que l'homme l'aimât beaucoup pour accepter un tel sacrifice... Et dans le roman de Chauffin, Marion le lui rend bien.

On est loin alors des récits précédents, où les divers écrivains signalaient le peu d'importance de la mort d'Henry pour une Marion volontiers délurée, qui très vite trouvaient refuge en d'autres bras où elle oubliait son ancien amant. Ici ses étreintes autres – même ses étreintes futures – ne sont rien qu'un peu de plaisir tristement acquis : « Marion a eu de nombreux amants, a-t-on dit. Mais la Marion que j'ai découverte, écrit Chauffin, celle qui fut la femme d'Henry, si elle a appartenu à d'autres hommes, c'est qu'elle avait franchi le seuil du

---

<sup>1213</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 210.

<sup>1215</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, op. cit., 1995, quatrième de couverture.

<sup>1216</sup> *Ibid.*, postface.

<sup>1217</sup> *Ibid.*, postface.

désespoir et pour échapper à l'enfer du dedans d'elle-même <sup>1218</sup>». Le portrait de ce fait est bien plus fédératif que celui de la paysanne débauchée, d'amours libres et divers, qui attirait l'œil et la sympathie parfois mais empêchait l'identification du plus grand nombre. Débauches et excès se trouvent amoindris ; ils n'ont pas d'importance puisque Marion est la femme d'un unique amour.

La romance des deux personnages est donc le centre névralgique du récit, l'histoire se concentre entre la première incarcération et la mort d'Henry, de 1743 à 1747 ; le reste n'est qu'un long prologue, une sanglante conclusion.

Notons qu'entre son arrestation à Restalouet en 1743 et son évasion de la prison de Plouay en 1745, la longue absence d'Henry à l'ombre des geôles permet à Marion de dominer sa troupe, d'affirmer sa puissance, hors l'ombre tutélaire du modèle masculin – c'est en ces quelques pages que se joue avec le plus d'écho la revendication féministe. Les retrouvailles de Marion et d'Henry colorent la joie d'un grand amour retrouvé, elles sont teintée de fierté de la part d'une femme qui domine désormais les hommes, qui, malgré le retour de son amant, sait savoir se débrouiller seule. Mieux, le retour d'Henry permet à Marion de faire montre de sa puissance, de son triomphe formidable de femme forte, de chef de bandes, quand lui n'en est qu'un affilié. Un bémol pourtant, en ce propos féministe chuchoté : si Marion souhaite s'affirmer et affirmer sa puissance, si elle tente de vivre sans être dépendante d'un homme, elle ne le fait paradoxalement que pour lui seul, pour Henry, pour montrer à son amant sa faculté de puissance. « Tout ce que j'ai fait, c'est pour Henry que je l'ai fait <sup>1219</sup> », dira Marion à son ami Olivier Guilherm – par là-même, on le conçoit, le cri d'indépendance se trouve comme aboli ou du moins diminué. Féminisme en sourdine, la posture de Marion n'est pas celle d'une femme en révolte contre la place dominante de l'homme ; elle se fait ponctuelle rébellion, rébellion nécessaire afin de sauver l'amant d'une justice inique, rébellion sociale susceptible de plaire à ce dernier. Discours ambigu d'une figure tiraillée – « elle qui ne voulait dépendre de personne aspire à une entière dépendance. Elle va jusqu'à trouver bon de ne plus exister en dehors d'Henry <sup>1220</sup> ». Comment ne pas y voir un féminisme encore limité, encore incapable de se débarrasser du stéréotype de la femme amoureuse et romantique, impuissante à vivre hors du cadre conjugal qui lui assure de sa position sociale ? Dialectique de la puissance et de l'amour : Marion obtient l'un en perdant l'autre, puisque l'un et l'autre sont

---

<sup>1218</sup> *Ibid.*, postface.

<sup>1219</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, op. cit., 2000, p. 160.

<sup>1220</sup> *Ibid.*, p. 181.

étrangement incompatibles. Avec regrets, finalement Marion n'aspire qu'à une vie amoureuse...

Henry est arrêté, une seconde fois, pendu. Alors le roman dévoile sa vraie nature : drame de la perte injuste, scandale d'un grand amour brisé sur l'échafaud de Rennes. Il faut lire le chapitre qui suit la mort d'Henry<sup>1221</sup> ; les tragiques échos se balancent un à un au bout de la corde onirique : « comme de l'eau, dit Marion, la douleur rentrait en moi par les oreilles, par les yeux. Chacune des pierres de ma cellule devenait un visage haineux qui regardait Henry s'agiter au bout de sa corde... Moi je n'étais pas morte... [...] Je me crois morte et toute ma chair appelle Henry... Pendant ces nuits de fièvre, je le voyais accroché aux fourches patibulaires. J'entendais les vautours se disputer des lambeaux de son corps...<sup>1222</sup> ». La très belle plume de l'auteur dessine une forte représentation de l'absence, de la douleur invétérée. Douleur qui ne quittera plus Marion.

Empathie à l'égard de sa figure, comme chez Trévédry, attention au social, comme chez Lorédan, le roman est une romance tragique aux échos féministes, un drame de la mort et de l'absence. Pourtant la description ne serait pas complète si on occultait un dernier élément d'importance – la *matière bretonne* qui forme la trame du récit. Elle se fait pittoresque agrément, elle se fait saveur d'une langue populaire que Chauffin rend par des effets de syntaxe bretonnants<sup>1223</sup> (« un couple de crêpes vous aurez ?<sup>1224</sup> »). En d'autres moments, le récit s'apparente à une plainte, sorte de *gwerz* ininterrompue, portée par le style très riche de l'auteur. A la *gwerz*, le roman emprunte en effet ses thèmes récurrents – le destin d'une figure brisée, l'arrestation et la mort comme point final –, il emprunte aussi un lyrisme avéré, il emprunte ses teintes et ses motifs, volontiers attentifs à la *figure* humaine et à sa repentance au détriment de son *discours* propre. Cette matière bretonne est également le théâtre d'une implicite réflexion provinciale ; il ne faut pas oublier la lecture politique, délavée aujourd'hui, mais que l'on a néanmoins pu faire de l'ouvrage lors de sa parution en 1960, en pleine guerre d'Algérie. Les pages où l'auteur évoque la torture infligée à Henry puis à Marion rappellent les exactions commises et dénoncées dans de fameux libelles ; il se fait intelligible plaidoyer contre la torture. Un lien direct mais implicite s'établit ainsi entre l'Algérie révoltée d'alors et la Bretagne toujours mutine. Indirectement, la position jacobine rigoureuse se trouve ébréchée.

---

<sup>1221</sup> *Ibid.*, p. 187-202.

<sup>1222</sup> *Ibid.*, p. 191 et 193.

<sup>1223</sup> Nous tirons cette remarque de la critique de *La Marion du Faouët* par Jacques LE COZ, *Les cahiers de l'Iroise*, n° 169, 1996, *op. cit.*, p. 72.

<sup>1224</sup> *Ibid.*, p. 174.

Mais n'exagérons rien ; la dimension politique est somme toute réduite et de faible importance ; tout comme la teinte religieuse, elle n'en colore que le cadre, tel un ornement léger ; l'histoire est celle d'une femme, femme rebelle et puissante, femme amoureuse – grande invention de Chauffin. La légende nouvelle s'établit sur cette base ; l'histoire d'amour forme la trame de fond.

## **2. La catin aux cheveux rouges de Colette Hélard-Cosnier – 1975.**

Quinze ans plus tard – l'année de la célébration du tricentenaire de la révolte des Bonnets Rouges – Colette Hélard-Cosnier, professeur de littérature à la faculté de Rennes, d'affinités socialistes et féministes, auteur future d'un ouvrage sur Louise Bodin<sup>1225</sup>, s'empara à son tour de Marion, dans une pièce de théâtre intitulée *Marion du Faouët. La catin aux cheveux rouges*<sup>1226</sup>. Cette dernière expression, sous-titre de l'ouvrage, est tirée d'un document contemporain des faits, d'une lettre du sieur Louvart, sénéchal de Guéméné en 1743, envoyée le 30 mars de cette même année au brigadier de la maréchaussée Pécourt<sup>1227</sup> ; elle témoigne du mépris qui enveloppa Marion, mépris pour sa condition de femme reléguée au statut de *catin*, mépris pour sa vie d'amours libres, pour ses cheveux couleurs de feu. Marion apparaît chez Hélard-Cosnier comme l'image paroxystique de la féminité brisée et opprimée ; la revendication féministe prend ici une teinte bien plus violente ; la quatrième de couverture, par son jeu habile sur les clichés, par ses références multiples – dont une à Morvan Lebesque –, annonce clairement la couleur :

« Comment peut-on être bretonne ? Comment peut-on être doublement méprisée, doublement opprimée ? Méprisée en tant que sexe, opprimée en tant que peuple... « Ce n'est pas la place d'une femme » a-t-on toujours répondu à celles qui tentaient de se révolter contre leur condition ?

Mais où est la place de la femme bretonne ?

- Sur la falaise balayée par la mer, attendant le retour du marin ?
- Prostrée dans les plis de sa jupe de granit devant le monument « aux morts pour la France » ?
- A genoux au pied d'un calvaire sur fond de bruyères et de clocher à jour ?
- Derrière un éventaire de napperons en dentelle sur un marché ?

---

<sup>1225</sup> Colette COSNIER, *La bolchévique aux bijoux. Louise Bodin*, Paris, P. Horay, 1988.

<sup>1226</sup> Colette HELARD-COSNIER, *Marion du Faouët la catin aux cheveux rouges*, Paris, P.J. Oswald, 1975, 113p.

<sup>1227</sup> Lettre disponible aux Archives du Finistère. Cité par Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs... op. cit.*, p. 152.

- Sous la coiffe de Bécassine battant les tapis de Madame de Grand-Air ?
- A Paris, dans une chambre de bonne, sous les toits ?
- Sur un trottoir de Montparnasse ?

Où peut être la place de Marie Tromel, dite Marion du Faouët, dite la catin aux cheveux rouges qui est née en Bretagne en 1717. Misère, famines, épidémies, révoltes, répression, massacres, pendaisons : c'est la vie quotidienne des Bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle. La loi vient de France, la force est à la France ; c'est la loi française qui poursuit les mendiants, c'est la justice royale qui s'acharne contre les voleurs de grands chemins. Une loi faite par des hommes, une justice rendue par des hommes. Pour avoir refusé sa misère de bretonne et de femme, pour avoir troublé l'ordre français et masculin, Marion sera marquée au fer rouge d'un V <sup>1228</sup>».

Tout est dit. La couverture affiche une Bécassine penchée en avant, en marionnette, sur fonds rouge sang ; la pièce a vocation à présenter une figure bretonne, tenue au fil d'un pouvoir parisien et masculin, et qui chercha à s'en extraire.

Théâtre figuratif et politique, la pièce ne se veut certes pas réaliste ; elle est investie d'une assemblée de personnages anonymes dont le chœur chante, avant les six actes du récit, une *complainte* annonçant la suite des événements. Quelquefois le coryphée ou ses compagnons du chœur interviennent dans le cours du récit ; ils se font, comme au théâtre antique, la voix *d'une* opinion publique : les divers HOMMES sont volontiers hostiles à Marion ; les quelques FEMMES sont attentives et affectueuses à la figure – voix de l'auteur, elles se font protestataires, portes paroles féministes.

Que la pièce soit d'essence politique et figurée, sans l'ambition d'un illusoire propos naturaliste, l'auteur l'annonce en prologue : « Marion du Faouët a réellement existé. Mais cette pièce, précise-t-elle, n'a aucune prétention historique : ce n'est qu'une interprétation des faits, cela ne veut être que l'histoire d'une femme <sup>1229</sup>».

Tout débuta mal pour Marion – un nouvel enfant chez les Tromel, un enfant qui aurait mieux fait de ne pas naître en la chaumière pauvre d'une Bretagne ravagée par la peste, par la faim, par la guerre. Colette Hélard-Cosnier dresse le portrait d'une société résolument sexiste – « mais cette fois-ci ce n'est qu'une fille » dit avec déception le père de Marion, Philicien – une société régie par l'Eglise, ici réactionnaire et figée dans ses modèles archaïques, toute entière incarnée par le personnage du RECTEUR : « Bien sûr, Philicien, bien sûr... rétorque-t-il

<sup>1228</sup> Colette HELARD-COSNIER, *Marion du Faouët la catin aux cheveux rouges*, op. cit., quatrième de couverture.

<sup>1229</sup> *Ibid.*, p. 7.

au ménager. Toutes les femmes sont filles d'Eve et participent au péché de celle qui nous ferma les portes du Paradis <sup>1230</sup>».

Dans un tel contexte, Bretagne obscure de clichés, Marion est une enfant « qui n'a rien à espérer <sup>1231</sup> » :

« HOMME I. – Tout ce qui l'attend, c'est de rester vieille fille.

HOMME II. – Autant dire inutile, maudite !

FEMME I. – Qu'est-ce que ça peut devenir une fille en Bretagne par les temps qui courent ?

FEMME II. – Qu'est-ce que ça peut devenir une fille quand il n'y a rien à manger à la maison ?

Quand il n'y a rien à faire pour elle dans le village ?

FEMME III. – Qu'est-ce que ça peut devenir une fille quand elle n'a pas l'argent nécessaire pour être donnée à un mari ?

HOMME I. – Ca fait toujours un beau brin de fille !

HOMME II. – Ca peut faire une fille-mère.

FEMME I. – Et pourquoi pas, une fille à soldats ?

FEMME II. – Et pourquoi pas, une fille de joie ?

FEMME III. – Et pourquoi pas, une fille perdue ?

HOMME I. – Il faudra qu'elle parte à la ville.

HOMME II. – On trouve toujours du travail à la ville.

HOMME I. – On vit bien mieux à la ville.

HOMME II. – On se vend bien mieux à la ville.

HOMME I. – Marion est bretonne, elle deviendra bonne à tout faire. On a toujours besoin d'une bonne bretonne chez soi.

HOMME II. – Les bonnes bretonne, c'est comme les vaches, c'est les meilleures.

HOMME I. – Pas bien fines, mais honnêtes !

HOMME II. – Pas très fines, pas très propres, mais dévouées !

HOMME I. –Honnêtes, dévouées, et allant à la messe. Croyez-moi, il y a de l'avenir pour les bonnes bretonnes !

HOMME II. – C'est là une ressource que la France nous envie, une de nos principales richesses naturelles.

HOMME I. – La Marion sera une bonne bonne ! <sup>1232</sup>»

Marion est élevée dans cette voie par sa marraine Madame de Stanghingan dont Colette Hélard-Cosnier – après Yvonne Chauffin – reprend l'histoire, jadis réfutée par Lorédan <sup>1233</sup>.

---

<sup>1230</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1231</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>1232</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

Stanghingan se fait figure du conformisme bourgeois, pieux et étroit, soumis aux mêmes clichés que ceux ci-dessus évoqués ; elle recueille Marion, qui paraît fort éveillée, l'arrache du « fumier <sup>1234</sup> » de son village – ces mots sont siens – pour lui inculquer les bonnes manières et la connaissance de la langue française. Ce qui peut sembler charité et bonté désintéressées de la vieille dame ne sont en réalité qu'actes de pur hypocrisie et de bonne conscience : « les pauvres, dira-t-elle à ses amies de la bonne société, ne nous sont-ils pas donnés pour permettre de gagner le ciel ? <sup>1235</sup> ». Hypocrisie terrible, dont l'intérêt réside dans le désintéressement apparent, paradoxe souvent mis en valeur – et que Colette Héliard-Cosnier souligne avec douceur – l'action charitable se fait entreprise cupide. D'autant que Mme de Stanghingan fait venir Marion dans le but de la former comme servante pour son château. Rapidement, l'orgueil et l'entêtement de la jeune fille viennent s'opposer à la rigidité naturelle de la vieille femme ; cette dernière lui répond, alors :

« Tu ne dois pas regarder aussi effrontément les personnes de ma condition ! N'oublie pas d'où tu sors, Marion ! <sup>1236</sup> »

Inégalité de rang – curieuse difformité de nos jours –, elle devient miroir grossissant des défauts de notre société actuelle, telle que vue par la dramaturge ; patriarcale, elle reste teintée de mépris pour la femme, jacobine, elle demeure arrogante à ses provinces. Evoquant l'éducation de Marion, Mme de Stanghingan a ces mots :

« Au fond, cela va aller très vite. Tu n'as pas besoin de connaître beaucoup de mots. Juste ce qui t'es nécessaire dans les rapports sociaux : on ne te demandera pas de comprendre les pièces de Monsieur de Marivaux ! Pourvu que tu saches dire : oui madame, merci madame, s'il vous plaît madame, non monsieur... très important cela : non monsieur !... Demain je t'apprendrai la suite : oui, monsieur le recteur, bénissez-moi parce que j'ai péché, vive le roi, vive la France... Allons répète après moi, Marion ! <sup>1237</sup> »

---

<sup>1233</sup> Yvonne Chauffin a écrit à ce propos : « Marion est la seule de la bande qui parle le Français. [...] Ceci m'a fait admettre la version de Trévédry que Loredan repousse : le séjour de Marion chez les demoiselles Jaffré à Lorient » Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, op. cit., 1995, postface. A noter une légère divergence entre les deux écrivaines, Yvonne Chauffin attribue l'éducation de Marion aux sœurs Jaffré sur le conseil de Mme de Stanghingan, comme Trévédry avant elle ; Colette Héliard-Cosnier à Mme de Stanghingan elle-même.

<sup>1234</sup> Colette HELIARD-COSNIER, *Marion du Faouët*, op. cit., p. 25.

<sup>1235</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, p. 24.

Pour un temps alors – les didascalies l’indiquent – Marion est contrainte à « exécute[r] comme un automate les ordres qu’on lui lance <sup>1238</sup>», l’ordre de se tenir droit, l’ordre de cacher sa gorge et ses jambes, l’ordre de fuir la coquetterie ; on lui demande d’être pudique et modeste, discrète et posée. Marion se révolte contre cette éducation conservatrice et catholique, détruisant ses repères identitaires, endiguant ses envies. Très vite, Mme de Stanghingan reproche à Marion sa contestation incessante – « dès qu’elle a su parler français, ce fut pour contester : jamais contente, toujours en révolte, murmurant sans cesse <sup>1239</sup> » –, sa coquetterie indigne de la fange qui la fit naître – « je l’ai surprise se pavanant dans ma robe de cour et essayant mes bijoux <sup>1240</sup> » –, pire encore, Stanghingan la déroba des bras de son jardinier Antoine – « Antoine est un homme, il fait ce qu’il veut. C’est normal et cela ne tire point à conséquence... C’est elle que j’ai mise à la porte : je ne veux pas de débauche dans ma maison <sup>1241</sup> ».

Marion revient chez sa mère, Hélène *Kerneau* ; dans la pièce, un tableau les confronte :

« Pourquoi les femmes n’ont-elles droit à rien ?, demande la mère à sa fille. Pourquoi mon père a-t-il droit de te battre quand il rentre ? Pourquoi a-t-il le droit de te faire un enfant sans te demander ton avis ? <sup>1242</sup> »

« Comme si une femme avait des droits <sup>1243</sup> » rétorque la mère. Alors Marion prend la résolution de ne jamais se marier, de ne jamais vivre comme sa mère, par soucis de liberté :

« Je ne ferai pas comme tout le monde, moi, dit-elle. Je ne veux pas être malheureuse entre un homme qui me bat et une marmaille qui pleure. Je ne veux pas rester enfermée entre quatre murs : je veux courir à cheval par les chemins quand j’en ai envie ! <sup>1244</sup> »

Mais Bretagne de la misère où vendre quelque menu mercerie ne rapporte rien ; Bretagne de l’injustice :

« A Hennebont, dit Marion, j’ai vu les grandes dames avec leurs robes de velours et leurs colliers, elles tiennent le haut du pavé, on les salue, elles sentent bon. Moi, on me bouscule comme une pauvre. Je marche dans la boue du ruisseau, et je pue comme les ordures qui y pourrissent ! ça ne

---

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1239</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1240</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1241</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>1242</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>1243</sup> *Ibid.*, p. 27.

peut pas durer, Henri, ça ne peut pas durer ! Je deviens comme ma mère [...] J'ai dix-neuf ans, Henri, et je deviens laide ».

On le voit, Henri<sup>1245</sup> vient d'intégrer l'histoire par la petite porte ; sans présentation aucune, il est simplement présent au troisième acte de la pièce, aux côtés de Marion.

« Fille-mère », « catin d'un voyou<sup>1246</sup> », Marion, jeune mendicante, subit les injures et les outrages des bourgeois du Faouët, symbolisés par Déroché<sup>1247</sup>, coupable de *traffick* de mendiants et de prostituées vers les îles, « vendeur de filles<sup>1248</sup> » comme lui reprochera Marion. Un arrêt du roi vient refuser la mendicité<sup>1249</sup> ; qu'importe, Marion sera voleuse – ce sera sa façon à elle de lutter contre l'injustice :

« Pourquoi François Hellou a-t-il le droit de bourrer sa pipe et de beurrer son pain pendant que tu crèves de faim devant l'auberge où tu n'oses pas entrer ? demande-t-elle à Henri. Pourquoi sa femme porte-t-elle une jupe de velours alors que moi, je vais en loques ? Pourquoi leur fille dort-elle dans la plume alors que la nôtre grelotte ? Trouves-tu ça juste ? Pourquoi certains ont-ils tout et d'autres rien ? Le recteur nous répète que les hommes sont frères et c'est là que je ne comprends pas : trouves-tu ça juste qu'il y ait des frères si pauvres qu'ils en crèvent, et d'autres si riches qu'ils jettent à leur chien la viande dont ils ne veulent plus ?<sup>1250</sup> »

Marion sera donc Robin des Bois, brigande de la nécessité, aux revendications sous-tendues de discours social – elle laissera ainsi passer plusieurs paysans appauvris, elle prendra arrangements avec d'autres. Brigandage ciblé – « Evidemment, si tu t'en prends à monsieur le duc de Rohan ou à monsieur de Guéméné, si tu lèves le petit doigt sur le duc d'Aiguillon, tu te retrouves aux galères<sup>1251</sup> ». Marion s'attaquera aux riches paysans et aux bourgeois. Et quand Henri lui ose affirmer que ce n'est pas là place pour une femme, elle lui rétorque, sans ménagements :

---

<sup>1244</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>1245</sup> Si Yvonne Chauffin le nomme Henry, Colette Héland-Cosnier l'appelle Henri...

<sup>1246</sup> Ces deux expressions se trouvent dans *Ibid.*, p. 38.

<sup>1247</sup> Ce personnage est réellement attesté ; et Trévédy et Lorédan l'évoquent. Dans son interrogatoire de Quimper du 2 août 1755, Marion dit de lui qu'il « faisait ramasser au Faouët toutes sortes de personnes pour les envoyer aux îles », c'est-à-dire aux colonies d'Amérique – allusion ici faite à la transportation des filles débauchées ou sans aveu ordonnée par les déclarations des 8 janvier et 12 mars 1719. Marion, pourtant, et cela demeure un mystère, ne fut jamais inquiétée... Cité par Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët », *op. cit.*, p. 85-86. Voir également Jean LOREDAN, *Marion du Faouët et ses associés. La grande misère et les voleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>1248</sup> Colette HELARD-COSNIER, *Marion du Faouët*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>1249</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>1250</sup> *Ibid.*, p. 41.

« Et où elle est la place d'une femme ? derrière la fenêtre à bercer l'enfant que tu m'as fait sans me demander si j'en avais envie ?... dans la salle vide et froide à attendre que tu te décides à rentrer ?... quand vous avez de l'argent, vous allez à l'auberge : d'ici on vous entend rire et chanter, mais moi je n'ai pas le droit de m'amuser comme vous, car ce n'est pas la place d'une femme. Et quand vous restez au frais sous les arbres à fumer en racontant des histoires, moi je n'ai pas le droit de causer avec vous, car ce n'est pas la place d'une femme... Où elle est ma place ? dans ton lit, à réchauffer la pailasse en t'attendant ?... derrière la marmite à préparer la soupe que tu mangeras sans dire un mot ? Où est-ce que je suis à ma place ? dans tes bras, quand je fais semblant d'avoir du plaisir ? Ou quand je suis couchée dans le sang et la merde et que je mets au monde en hurlant l'enfant dont tu ne te soucies guère ?... Moi, je dis que ce soir, ma place sera dans le chemin qui mène au Faouët ! <sup>1252</sup>»

Marion mène donc sa vie libre et aventureuse, indépendante ; la justice ne s'émeut guère – « après tout, dit le sénéchal, les brigands sont une plaie inévitable comme les épidémies, les famines... Qui serait assez sot pour affronter la peste ? <sup>1253</sup>». Mais bientôt le magistrat apprend la terrible nouvelle – la bande est dirigée par une femme :

« Une femme ! ah ! c'est un comble !... Mais de quoi avons-nous l'air ! Si cela se savait à Paris ! Vite, vite, une plume ! <sup>1254</sup>»

La prise de corps est décrétée ; Henri et quatre compagnons sont arrêtés puis jugés par des magistrats réduits sur scène, nous indiquent les didascalies, à l'état de « marionnettes <sup>1255</sup>», marionnettes désarticulées d'un pouvoir inique et puéril, d'une justice incapable et pompeuse, comme le montre le jugement tel que ridiculisé dans la pièce :

« JUGE 1. – ...attendu que le dit Henri Pezron et ses compagnons... bla-bla-bla... areu-areu... comme vagabonds et porteurs d'armes, ils relèvent de la maréchaussée de Guéméné...  
JUGE 2. – ...attendu que... attendu que... areu-areu-bla-bla-bla... en conséquence de quoi le dit Pezron et ses compagnons relèvent de la cour de Rennes...  
JUGE 3. – Attendu... attendu... areu-areu... en conséquence de quoi, ils doivent être transférés à Hennebont... »

Henri parvient à s'évader, mais deux de ses compagnons sont condamnés aux galères – « les galères pour quelques sous et pour un bassin en cuivre ! dit Marion. Et les seigneurs qui tuent,

---

<sup>1251</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1252</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>1253</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>1254</sup> *Ibid.*, p. 49.

qui violent et qui pillent, à quoi est-ce qu'on les condamne ? <sup>1256</sup>» Injustice, encore, Marion reprend sa vie de banditisme et de libertés, avec une intensité plus grande ; à ce paysan qui n'ose lui demander un baiser, du fait de la présence d'Henri, Marion répond :

« Mais il s'en moque, Henri : il boit et il mange avec Guillot. [...] Et puis ça ne le regarde pas : je suis parfaitement libre de faire ce qu'il me plaît <sup>1257</sup>».

Et Marion de renverser le verre sur la tête de l'imprudent...

Hiver 1746, première arrestation de Marion, première condamnation. Alors que l'on apprend qu'Henri sera soumis à la question ordinaire et extraordinaire, au palais de justice de Rennes, les magistrats parlent torture :

« CONSEILLER I. – Comment procédez-vous à Rennes ?... A Paris, nous utilisons l'eau... Vous savez : avec un entonnoir : il s'agissait d'obliger le coupable à parler en le faisant boire jusqu'à plus soif, si j'ose dire !

CONSEILLER II. – Ce n'est pas mal comme méthode !

CONSEILLER I. – Oui, mais c'est long... Ils ne parlent vraiment qu'après avoir avalé des barils entiers !

CONSEILLER II. – Ici, ça va beaucoup plus vite ! on chausse le coupable de brodequins de fer, on l'assied garroté sur la sellette, les jambes tendues en avant, et on approche la sellette du feu... Neuf fois de suite, le plus souvent...

CONSEILLER I. – Mais c'est très ingénieux !

CONSEILLER II. – Ce n'est pas mal... Le seul ennui, c'est l'odeur ! ça sent très vite la couenne grillée. Et vous ne sauriez imaginer, mon cher, comme ces brutes peuvent puer ! <sup>1258</sup>»

Le jugement est rendu le 28 mars 1747 ; Henri est pendu sur la place des Lices, Marion sera fouettée et marquée de la lettre V, promenée à demi-nue dans les rues de la ville pour trois jours. Quelques HOMMES du chœur assistent au spectacle :

« HOMME II. – Vous verrez, vous verrez : on va la promener par les rues pendant trois jours.

HOMME I. – Heureusement que nous avons le Parlement, sinon la vie à Rennes serait d'un triste ! <sup>1259</sup>»

---

<sup>1255</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>1256</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1257</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>1258</sup> *Ibid.*, p. 65.

Marion enchaînée s'approche ; les HOMMES la regardent et font montre alors de leurs plus basses pulsions, faites de violences, de vulgarité et de haines, d'impéritie et de faiblesse dans un lynchage où s'épanouit injures des corps et coups d'une terreur trop longtemps contenue envers cette femme puissante, envers cette femme forte, qui sut mettre à mal leurs pouvoirs, qui sut ébranler les cadres sociaux en vigueur :

HOMME I. – Les voilà ! Les voilà ! mais vous avez raison ! elle est jolie, la garce !

HOMME III. – Oh ! la belle rouquine ! et voyez-moi cette peau blanche !

HOMME II. – Eh ! c'est un joli morceau ! j'aimerais mieux la baiser que la fouetter !

HOMME III. – L'un n'empêche pas l'autre !

HOMME II. – Eh ! bourreau ! vingt sous pour toi si tu me prêtes ton fouet ! rien qu'une fois... vingt sous bourreau !

HOMME I. – Le rustre ne vous écoute pas !

HOMME IV. – Alors Marion, on ne fait plus la fière ? vas-y mon gars, prends ces pommes pourries et jette-lui dessus. Y en a bien pour nous deux !

HOMME V. – Hou ! les cheveux rouges ! à mort la catin !

HOMME IV. – Tiens la garce ! tiens la salope ! prends ça ! à mort la Marion ! à mort ! <sup>1260</sup>»

Premier châtiment et premier échec ; la modernité contre l'archaïsme. Sur la route du Faouët, la douleur de Marion, spectre en retour, est magnifiée par la voix de trois FEMMES, porte-parole de leurs sexes :

« « FEMME 1 : Ils l'ont fouettée jusqu'au sang.

FEMME 2 : Ils l'ont traînée dans les rues et fouettée à chaque carrefour.

FEMME 3 : Ils l'ont fouettée et battue jusqu'au sang pendant trois jours.

FEMME 1 : Le troisième jour, ils ont fait rougir le fer.

FEMME 2 : Et quand il a été bien rouge, ils l'ont appuyé sur son épaule gauche.

FEMME 3 : Et la lettre V s'est imprimée dans la chair de Marion.

FEMME 1 : Non pas V comme voleuse, mais V comme victime.

FEMME 2 : Non pas V comme voleuse, mais V comme violée.

FEMME 3 : Non pas V comme voleuse, mais V comme vaincue.

FEMME 1 : Marion, victime, violée, vaincue...

FEMME 2 : Victime comme nous le sommes toutes.

FEMME 2 : Violée comme nous l'avons toujours été.

---

<sup>1259</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>1260</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

FEMME 1 : Vaincue comme nous le serons toujours <sup>1261</sup>».

Marion est symbole d'un cri étouffé dans la honte et le sang :

« Je ne peux plus crier !, dit-elle. J'ai trop hurlé dans la prison, tandis qu'ils torturaient Henri. Je ne peux plus pleurer : j'ai versé trop de larmes tandis que le fer me brûlait... Jamais je n'oublierai ces rues où ils m'ont traînée, ces carrefours où ils s'arrêtaient pour me battre... Et les visages de tous ceux qui se précipitaient pour voir ça ! je ne pourrai jamais cesser de voir ces visages : leurs yeux qui me brûlaient comme le fer qui m'a marquée, leurs bouches qui me criaient des ordures, leurs mains qui déchiraient mes jupes... Ils ont coupé mes cheveux, ils m'ont tondu, et ils m'ont traînée comme ça dans toute la ville <sup>1262</sup>».

Ses juges, pour sûr, l'ont déjà oubliée pourtant – « des putains comme moi ils en voient tous les jours <sup>1263</sup>». Marion tondu retourne alors au Faouët – « il n'y que l'eau de mon puits qui puisse calmer le feu qui brûle mon épaule, il n'y a que le ciel du Faouët qui pour un temps me fera encore croire à ma jeunesse... <sup>1264</sup>».

Dans la partie précédente, abordant l'ouvrage de Chauffin, nous avons dit que la romancière inventait une Marion follement éprise d'Henri, dont la mort constitue le drame de sa vie et le nœud du récit. Désormais, ces éléments constitueront le cœur de tout écrit sur Marion – la pièce de Colette Héléard-Cosnier étant bien sûr l'exception qui confirme la règle. Dans la dite pièce, en effet, la propre flétrissure de Marion résonne en elle avec une douleur supérieure à celle de la mort d'Henri ; notre brigande oublie bien vite son ancien amant. A deux hommes du Faouët qui croient reconnaître en elle la femme de Pezron, elle réplique n'avoir jamais été la femme de personne :

« Tu te trompes [...] Je n'ai jamais porté son nom et je ne porterai jamais le nom d'un homme... Mon nom, c'est moi qui l'ai fait, je le porte parce que je l'ai mérité : j'ai pas pris celui qu'un autre m'aurait jeté devant le curé. De Marie Tromel, je ne suis pas devenue Marie Pezron... Je suis et je reste Marion du Faouët, la Finefont, et je ne veux pas d'autre nom ! <sup>1265</sup>»

*Marion du Faouët*, son nom est ici symbole de la femme autonome, indépendante d'une quelconque tutelle masculine, à l'image de sa figure même, résolument libre, inattentive au

---

<sup>1261</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>1262</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>1263</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>1264</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>1265</sup> *Ibid.*, p. 77.

rigorisme ou aux codes moraux de bonne conduite. Un exemple : Jeannot devient son amant. Scandale, elle a onze ans de plus que lui. Mais Marion n'en a cure et transgresse ce léger tabou – « HOMME II. – Comme chez les Tréguer ? / HOMME III. – Oui, mais chez les Tréguer, c'est dans le bon sens : c'est lui qui a onze ans de plus qu'elle. / HOMME II. – Là au moins, c'est normal <sup>1266</sup> ».

Marion est insultée, ses amours libres dérangent – deux HOMMES la traitent de « trainée », de « débauchée <sup>1267</sup> » –, ses libertés et ses brigandages ne plaisent pas au recteur qui, dans un sermon tant hypocrite que pathétique, grandiloquent et ridicule, évoque le « malin rôdant dans le village du Faouët » : « qui s'étonnera qu'il ait pris l'apparence de la femme ? Quoi d'étonnant, puisque la femme c'est le mal incarné ? », la fautive originelle. Marion du Faouët, poursuit-il, est « une créature du Diable, sinon le Diable lui-même ! ». « Prenez garde à cette femme, ses cheveux sont rouges comme les flammes de l'enfer où elle vous entraîne ! » « L'heure n'est plus à la pitié » si elle le fut déjà, mais « au châtement ». « Prions mes frères, pour que Dieu lance sur cette créature diabolique, le feu qui a détruit Sodome et Gomorrhe <sup>1268</sup> ».

Dès lors rien d'étonnant à ce que Marion s'attaque à l'église en question... Mais comme le dit Robien, son amant nouveau, aristocrate qui plus est, « les curés sont tout-puissants <sup>1269</sup> ». Les complices de Marion sont pendus suite à ce vol, elle-même doit fuir, seule, enfiévrée, portant en son ventre un enfant sans père. Là réside un autre attrait de la figure de Marion, moins féministe et rebelle que simple fille-mère, élevant ses enfants sans l'ombre paternelle ; voilà un autre aspect de la Marion transgressive, se déroband aux règles classiques.

Alors que Marion se dirige sur Auray, les trois FEMMES du chœur dialoguent avec notre brigande :

« FEMME I. – Repose-toi, Marion. Comme toi, nous avons marché.

FEMME II. – Nous n'avons rien à te donner, Marion. Comme toi, nous mendions au bord des routes.

FEMME III. – Comme toi nous dormons dans les fossés, comme toi nous nous cachons dans les granges. Comme toi nous tremblons en entendant un bruit de pas.

MARION. – Mais vous n'êtes pas enceintes, vous !

FEMME I. – Nous l'avons été comme toi.

---

<sup>1266</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1267</sup> Ces deux expressions se trouvent dans *Ibid.*, p. 79.

<sup>1268</sup> Ces dernières citations sont toutes tirées de *Ibid.*, p. 83-84.

FEMME II. – Et pour cela, nous avons été chassées.

FEMME III. – Pour cela nous avons été huées !

FEMME I. – On nous a chassées, on nous a huées.

Parce que nous étions seules.

Parce que nous allions avoir un enfant sans père.

FEMME III. – Un enfant abandonné parce que son père ne voulait pas le connaître <sup>1270</sup>».

Marion, pourtant, n'a que faire de ces normes, elle élève ses enfants comme bon lui semble – ce qui ne manque d'étonner grandement ses juges, après son arrestation d'Auray :

« JUGE II. – J'ai essayé de l'inculper pour des délits de femme : rien à faire ! Elle vient d'avoir un enfant, né de père inconnu, bien sûr, et elle en a eu d'autres ! eh bien, mon cher, elle les élève ! Oui, vous entendez bien, pas d'avortements, pas d'infanticides !

JUGE I. – C'est insensé !

JUGE II. – Je vous ne le fais pas dire ! Pourtant une condamnation pour avortement ou pour infanticide, c'était dans les règles ! Je vous le demande : peut-on juger une femme comme un bandit ? Il y a pourtant des crimes spécifiquement féminins.

JUGE I. – Quelle époque ! elles ne savent plus rester à leur place ! <sup>1271</sup>»

C'est ainsi, nous dit la dramaturge, que la justice, trop étroite, ne concevant pas l'idée d'une femme chef de bandes, et n'ayant donc pas prévu de tels cas en son arsenal juridique, se contenta d'envoyer Marion en exil – une seconde fois.

Et, une seconde fois, elle reparut au Faouët. Cette dernière partie de la pièce – intitulée « l'Expiation <sup>1272</sup>» – montre la décadence de Marion, grossie, enlaidie par le temps : « Je n'ai plus envie de la faire danser » dit l'HOMME I, « Je n'ai plus envie de l'embrasser » dit l'HOMME II, « Je n'ai même plus envie de boire à sa santé <sup>1273</sup> » conclut l'HOMME III. On dit même, désormais « qu'elle paie ses amants pour être sûre de les garder <sup>1274</sup> ». Sa beauté disparue, son pouvoir sur les hommes n'a plus cours : deux anciens associés de Marion, Joseph et Julien, refusent désormais sa tutelle ; Robien est envoyé à Pontorson. Alors la justice, par la voix du PROCUREUR, convainc l'évêque de publier les monitoires. Une telle entreprise est certaine d'être couronnée de succès : « nos paysans sont si superstitieux que dès

---

<sup>1269</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1270</sup> *Ibid.*, p. 88-89.

<sup>1271</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>1272</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>1273</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1274</sup> *Ibid.*, p. 99.

qu'ils entendront lire des monitoires où on les menacera d'excommunications s'il ne la dénoncent pas, ils parleront sans plus tarder <sup>1275</sup>». La dramaturge ironise sur ces punitions mystiques distribuées par l'Eglise ; du monitoire au réaggrave, l'évêque évoque le cas échéant la possibilité d'une aggravation des menaces, de l'« excommunication » à la « réprobation » puis à l'« exécution », enfin à la « damnation <sup>1276</sup>». A demi-mots, bien sûr, c'est un ordre honni que l'on voit ainsi naître, fruit de l'association de l'Eglise et de l'Etat, de l'évêque et du procureur.

Le monitoire est publié. Trois Curés, de Priziac, de Guisriff, du Faouët demandent à leurs ouailles de tout révéler

« CURE III. – Sous peine de péché.

CURE I. – Sous peine d'excommunication.

CURE II. – Sous peine de damnation.

CURE III. – Le péché, c'est la promesse de l'enfer.

CURE I. – L'excommunication, c'est la chute en enfer.

CURE II. – La damnation c'est l'éternité dans le feu de l'enfer.

CURE III. – L'enfer

CURE II. – L'Enfer !

CURE I. – Votre silence, c'est l'enfer, l'enfer, l'enfer ! <sup>1277</sup>»

Les HOMMES se mettent à parler. Par crainte, parce que « Parler, c'est obéir à l'Eglise » selon l'HOMME I., « Parler, c'est obéir au roi » dit l'HOMME II., « Parler, c'est obéir à Dieu » affirme l'HOMME III. Marion ne croit pas sa dénonciation possible ; écoutons ce dialogue entre notre brigande et Marguerite Cariou, sa confidente :

« MARGUERITE. – Dans tous les villages, ils vont t'accuser de tous les vols.

MARION. – Sauf au Faouët, Marguerite ! Ici, je suis en sûreté !

MARGUERITE. – Au Faouët, ils sont pires qu'ailleurs...

MARION. – Pas ceux que je défendais... pas ceux que je n'ai jamais attaqués...

MARGUERITE. – Si, Marion, ceux-là, les premiers !

MARION. – Pas ceux que j'ai protégés contre d'autres pillards, pas ceux à qui j'ai donné des laissez-passer, et souvent pour rien, simplement parce que je les aimais...

MARGUERITE. – Même ceux-là, Marion !

---

<sup>1275</sup> Ibid., p. 101.

<sup>1276</sup> Ibid., p. 101.

<sup>1277</sup> Ibid., p. 102.

MARION. – Non ce n'est pas possible ! Il me reste ceux qui riaient avec moi à l'auberge, ceux qui dansaient avec moi les soirs de pardon, et ceux qui m'appelaient leur belle aux cheveux d'or...

MARGUERITE. – Ils te détestent encore plus que les autres... Ils t'appellent maintenant la catin aux cheveux rouges... Ils crachent derrière toi quand tu passes et ils disent que tu es une sorcière.

MARION. – Une sorcière ! mais ce n'est pas possible !

MARGUERITE. – Hier soir, j'entendais pleurer un enfant, sa mère le grondait en criant : « si tu n'es pas sage, j'appelle la Marion qui t'emmènera en enfer ! <sup>1278</sup> ».

Dans la rue, la tradition s'invente peu à peu : l'HOMME I. affirme que « Marion a un poignard enchanté avec lequel elle perce les arbres », l'HOMME II. ajoute qu' « il en sort un philtre qui endort les gendarmes ». « Savez-vous que ses cheveux sont si fins et si durs qu'ils peuvent limer les barreaux des prisons » ; « Il y en a qui se signent quand ils la rencontrent la nuit sur la lande... » ; « On dit que son chien noir sent le soufre... <sup>1279</sup> ». La tradition noire, populaire qui entoura longuement Marion est brossée par l'auteur comme contemporaine des faits ; elle se fait symbole final de cette hypocrisie populaire, celle de ces HOMMES, eux qui façonnèrent la légende noire de Marion et ainsi prirent une lâche revanche sur la postérité.

Quelques menaces, quelques sous, et Marion se vit dénoncer par ceux qui l'adulaient ou la craignaient hier encore. Les juges, autrefois sensibles à son charme, pouvaient désormais, l'envoyer en potence. La mère de Marion, effigie conservatrice, peut déclamer cette sorte de contre-morale de l'histoire :

« Je te l'avais bien dit, Marion, que la vie que tu menais, ce n'était pas bien pour une femme. Pourquoi avais-tu toutes ces idées folles en tête ? si tu avais été une femme comme les autres, j'aurais été tranquille... Ce n'est pas à nous de changer les choses, tu vois... Tu es punie. Les femmes sont toujours punies... <sup>1280</sup> »

Marion a échoué. Ses filles sont condamnées à mendier, tout comme elle, à avoir des enfants dans le chagrin et la honte, comme si Marion n'avait jamais existé<sup>1281</sup>. La bandit est arrêtée à Nantes ; fin de la pièce, sa pendaison n'est pas même représentée.

---

<sup>1278</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1279</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1280</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>1281</sup> *Ibid.*, p. 106.

A la place, le récit se conclue sur le retour en scène des comédiennes, toutes démaquillées et en costume de ville ; le chœur féminin vient alors tirer sa morale de l'histoire, belles dernières pages, qu'il est impossible de ne pas citer :

- « – Voilà ; l'histoire de Marion est finie.
- Le reste, vous l'avez compris : ce n'était pas la peine qu'on le joue devant vous.
- Le reste, c'est le transfert de Marion aux prisons de Quimper, à l'angle de la rue du Guéodet.
- On l'a pendue au mois d'août, à six heures du soir. Il devait faire beau. Une belle fin d'après-midi d'été.
- Elle avait trente-huit ans. On dit que la foule se pressait pour assister à l'exécution.
- On dit aussi que le bourreau, après l'avoir pendue, s'est accroché par les mains à la potence, afin de pouvoir plus facilement lui donner des coups de pied dans la poitrine. C'était la coutume.
- On dit aussi que sur le chemin de la potence, elle fit arrêter le convoi pour parler à ses juges. En réalité, elle espérait que ses anciens compagnons viendraient la délivrer.
- On dit tout ça... On ne sait pas si c'est vrai.
- Pas plus vrai que tout ce qu'on a joué devant vous.
- Bien sûr, il y a les documents d'archives, les témoignages devant les tribunaux, les pièces du procès...
- Beaucoup de paperasses...
- Des paperasses écrites par des hommes.
- Ceci explique peut-être au fond qu'on ne sait pas très bien qui était Marion du Faouët.
- Une catin aux cheveux rouges, c'est vite dit.
- Un homme a vite fait de donner un qualificatif comme ça.
- Mais ça n'explique pas qui était Marion du Faouët.
- La vérité de Marion, ce n'est pas dans les paperasses des archives ni dans les documents des historiens qu'on peut la trouver.
- La vérité de Marion, la véritable place de Marion, ce n'est pas en 1755 qu'on peut la découvrir.
- Marion marquée d'un V, Marion victime, Marion vaincue, Marion violée...
- Marylin du Faouët.
- Mariana Alcoforado du Faouët<sup>1282</sup>.

---

<sup>1282</sup> Femme de lettres et religieuse portugaise, on lui a longtemps attribué les *Lettres de la religieuse portugaise* adressées au comte de Saint-Léger, son ancien amour présumé, dans lesquelles la narratrice fait cas à son amant de sa douleur, de son sentiment d'abandon progressif. A noter, l'authenticité de ces *Lettres*... a été fortement remise en doute et il est admis aujourd'hui d'y voir la plume du secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, M. de Guilleragues.

- Marie Montparnasse du Faouët.
- Marie Couche-toi-là.
- Marie Salope.
- Marie Trempe ton pain.
- Marie des Iles.
- Marie Galante.
- Marie N’importe quoi...
- L’histoire de Marion est finie.
- Pour ce soir, nous en avons fini avec cette histoire.
- Mais la nôtre, la vôtre... <sup>1283</sup>»

Forte conclusion, elle donne à voir clairement la Marion telle que dessinée par Colette Héléard-Cosnier, figure féministe, séduisante et attachante, en une société aux mains d’un pouvoir expéditif et arbitraire, où Etat et Eglise travaillent d’un commun élan – cette dernière n’est, en la pièce, que repaire de clercs goinfres ; et ses ouailles meurent de faim au fin fond des chaumières vides. L’histoire de Marion est l’histoire d’une femme, toujours, bataillant pour ses droits, bandit luttant contre les nantis – paysans aisés, bourgeois, prêtres, curés. Figure de la subversion qui terrorisait les hommes, Marion fut fille-mère, femme de grande beauté aux amours multiples et libres – « une vraie chienne, dit d’elle le vulgaire bourreau du récit, elle couchait avec tous ceux qui lui faisaient envie <sup>1284</sup> » –, une figure avant-coureur de la liberté sexuelle en somme, dont profitèrent les hommes tout en la dénigrant de leurs injures terribles.

Voilà pour la pièce. Penchons-nous désormais sur les échos que celle-ci suscita.

Tout d’abord, symbolique, *l’écrit* ne fut publiée qu’une unique fois, dans la collection PJ Oswald en 1975. La pièce, au contraire, fut très jouée en Bretagne, reprise par des troupes amateurs. L’historienne Annie Bertrand, dans sa thèse sur le théâtre en milieu rural <sup>1285</sup>, évoquait en 1982 trois troupes de comédiens interprétant l’ouvrage : la troupe d’Amateur de Rennes, le T.R.A.C., dont Colette Héléard-Cosnier fut membre ; la troupe du « Strollard Karaez » reprenant la pièce en breton – sans qu’Annie Bertrand ne donne de plus amples informations à son propos ; enfin celle des « Tréteaux de l’étoile » de Corlaix-Quintin à une trentaine de kilomètres de Saint-Brieuc.

---

<sup>1283</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

<sup>1284</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1285</sup> Annie Bertrand, *L’animation théâtrale en milieu rural*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1984.

De la représentation du T.R.A.C., Annie Bertrand loue l'émotion que surent dégager les acteurs qui, rapporte-t-elle, avaient le sentiment que les gens du Faouët recevaient « un spectacle sur eux <sup>1286</sup> », que c'était d'eux dont il était question. Au reste, précise l'historienne, « le T.R.A.C. milite pour un théâtre direct qui veut toucher émotionnellement, déjouer la réalité en y mêlant la fiction <sup>1287</sup> ». Quant à l'adaptation scénique des « Tréteaux de l'étoile », l'historienne évoque « un spectacle sans décor et dont la mise en scène est réduite au minimum. C'est alors une sorte de lecture rigoureuse, les personnages livrent leurs paroles et leurs souffrances quasiment immobiles. Ce spectacle renoue avec l'ancienne tradition du théâtre breton... C'est un théâtre d'émotion <sup>1288</sup> ».

Emotion, figuration ; en traitant de Marion, c'est le Faouët que l'on évoque, ce sont ses attributs actuels que l'on décrit, plus de deux cent ans après la mort de l'héroïne. En cette émotion associée, en ce sentiment identitaire, il faut bien sûr percevoir les attributs du mythe *in vivo*, ce lien sensible, presque mystique, qui relie un peuple à sa figure.

Une tradition nouvelle s'invente, ainsi, rejetant l'ancienne ; mais le mythe est jeune, il a besoin de bases. Le spectacle mis en scène par la troupe des « Tréteaux de l'étoile » renoue ainsi avec la tradition d'un *ancien* théâtre breton ; le roman de Chauffin se faisait un peu *gwerz* en ses heures perdues, dans ses thèmes et ses motifs, dans son aspect même. Un tel appareil est plus visible encore dans le théâtre d'Hélar-Cosnier. Le découpage de la pièce se fait, on l'a dit, non en actes et scènes, mais en fragments sans noms, six au total, interrompus par les chants du chœur qui sectionnent la pièce <sup>1289</sup>. Par ce recours aux poèmes, sorte de *gwerzioù* frelatés, par ce recours au chœur semblable à celui du théâtre antique dans la pièce de Hélar-Cosnier, par la mise en scène classique des « Tréteaux de l'étoile », c'est comme si le mythe tendait indûment à s'inscrire dans le temps, à faire montre d'une fallacieuse postérité. Ni la poésie ni le théâtre populaire n'ont conservé l'image souhaitée de Marion ; qu'importe, romanciers et dramaturges la réinventent, telle qu'elle aurait *dû* être. Colette Hélar-Cosnier donne même une explication à cette atonie mémorielle – elle est la preuve d'un discours masculin hypocrite teinté de peur de la femme libre. Cette absence de postérité positive devient un élément structurant du nouveau mythe qui emprunte à la tradition ses *instruments*, modernisés, tout en inversant, à la suite de Trévédry, à la suite de Lorédan, son contenu et sa substance.

---

<sup>1286</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1287</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1288</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>1289</sup> Voir planche 15.

Longue postérité de la pièce – dont les teintes très vives grandement contribuèrent à façonner le mythe –, larges échos de ses représentations ; en 2007 encore, raconte un blogueur, elle fut jouée par des « amateurs d'une petite bourgade des alentours de Rennes <sup>1290</sup> », à Chateaugiron, par les *Compagnons du Mal y passe* <sup>1291</sup>.

### 3. *Une étrange beauté...* Jean Rieux, Lice Nédélec – 1976.

Roman, pièce de théâtre ; un dernier ouvrage permit de concrétionner le mythe, ouvrage d'histoire (romancé), celui de Jean Rieux et de Lice Nédélec (ce dernier se consacrant aux photographies et aux légendes), *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands* <sup>1292</sup>. L'ouvrage parut en 1976, soit un an après la pièce de Colette Héléard-Cosnier ; il se présente comme « un reportage historique tout parfumé de légendes <sup>1293</sup> ». De larges teintes fictives se mêlent ainsi à l'histoire ; la biographie se fait fortement romancée.

Le portrait de Marion est littéralement *idyllique* ; les premières pages insistent sur sa beauté légendaire :

« Notre héroïne était d'une beauté exaltante. De longs cheveux roux aux reflets flamboyants tombaient comme un flot de soie sur ses magnifiques épaules. Sa bouche était bien dessinée, avec la tache brune d'un grain de beauté au coin de la lèvre supérieure. Derrière cette bouche et sous l'épaisseur de ses cheveux flottants et au fond de ses yeux du gris des eaux de l'étang de Priziac par un beau jour de printemps, on devinait une âme aventureuse et espiègle. Sa peau était le refuge de tâches de son qui s'y accrochaient avec délicatesse. En harmonie avec son visage, son corps était de ligne sculpturale avec des contours voluptueux trahissant la gourmandise et la tendresse. Sa démarche expressive et onduleuse dénotait la grâce et l'énergie. Était-elle fille de prince ou créature de fée, pour être aussi belle ? [...]

Sa personnalité fluctuante lui permettait de s'intégrer aux gens du peuple et aux vagabonds en dominant leur âme, mais aussi aux bourgeois ou aux seigneurs, en exerçant sur eux une pénétrante fascination.

Ange ou démon, même les deux selon les circonstances, elle était Marion du Faouët. <sup>1294</sup> ».

---

<sup>1290</sup> [S. N.], « Colette Héléard-Cosnier ou la Bretagne en exemple » disponible en ligne sur le site : <http://eontos.typepad.com/eontos/2007/11/colette-hlard-1.html>

<sup>1291</sup> Voir <http://www.fncta.fr/infos-articles/articles/compagnie.pdf>, p. 6.

<sup>1292</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands*, Quimper, Nature et Bretagne, 1976, 244p. Jean Rieux est au reste un auteur habitué des récits historiques mêlés de légendes puisqu'il rédigea un ouvrage dans la même veine sur Cadoudal (voir Jean RIEUX, *La chouannerie sur les pas de Cadoudal. De l'or des ajoncs à la pourpre de la guillotine*, Quimper, Nature et Bretagne, 1976).

<sup>1293</sup> *Ibid.*, ces termes se trouvent dans les rabats de la couverture.

<sup>1294</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

Tout est dit. Marion est brigande, mais bonne à sa manière, généreuse aussi – et puis tellement belle et intelligente qu'on lui pardonne volontiers ses exactions<sup>1295</sup> ! Pour l'occasion, la figure est, comme chez Chauffin, adoucie : fi de ses multiples débauches, fi de ses amours libres et de ses frasques susceptibles de choquer la morale. A la suite d'Yvonne Chauffin, Jean Rieux écrit :

« Fiction, celle de prétendre que Marion du Faouët payait ses hommes de ses charmes. Très longtemps elle fut fidèle à son « lieutenant » Henry Pezron qui subit crânement la torture et se laissa pendre sans avoir proféré la moindre accusation contre Marion. [...] Si elle eut par la suite des liaisons, elles ne furent ni nombreuses ni tumultueuses. Elle aimait se faire désirer, aguicher les mâles qu'elle allait « plumer » mais elle avait le don de se faire respecter par les membres de sa troupe, se permettant comme seul libertinage, celui de boire et de faire bonne chère en leur compagnie. C'était avant tout, au milieu de ses brigands, un capitaine qui ne manquait pas d'autorité<sup>1296</sup>».

La figure se fait plus sage que chez Héliard-Cosnier. Marion est la femme d'un seul amour, Henry Pezron – « l'amour de sa vie<sup>1297</sup> » comme le résume laconique un titre de chapitre. L'on suit longuement Marion fonder une famille avec Henry, jusqu'à la mort du galant de longues pages plus loin. Comme chez Chauffin – dont le propos se trouve légitimé par le présent récit – la relation Marion-Henry occupe la majeure partie de l'ouvrage – ici les pages 41 à 144. Après sa mort encore, son ombre plane sur Marion. Un doux romantisme remplace la subversion sociale et sexuelle de la Marion *féministe* ; ici, d'évidence, ce n'est guère le propos.

La figure dessinée par Jean Rieux est en parallèle moins *attachante* que *fascinante* ; le propos est moins *introspectif* qu'*extraspectif*. Bref, une plus grande distance est esquissée au sein de l'ouvrage, Marion y est mirée d'un extérieur narratif, d'un focus externe. Elle n'est plus, d'évidence, comme chez Chauffin, comme chez Héliard-Cosnier, la voix de son auteur ; elle n'est plus *vécue* mais *admiration*.

A cela, deux raisons me semble-t-il : le propos *d'histoire*, en premier lieu, oblige Jean Rieux à donner une certaine distance à sa figure ; ensuite il ne faut pas négliger la problématique du *genre*. Si pour Pontcallec la teinte politique de chaque écrivain jouait d'évidence son rôle dans

---

<sup>1295</sup> Voir la courte analyse faite de l'ouvrage par Jeannine GRIMAUULT, *Marie L'Escalier. Aspect du brigandage féminin en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle*, Mémoire sous la direction de Claude NIERES, 1986, p. 8. A noter, pour l'anecdote, que ce même Claude NIERES suggéra, en son ouvrage *Les villes de Bretagne au XVIIIe siècle* aux éditions PUR que Marion du Faouët fut une prostituée (cf p. 124).

<sup>1296</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté...*, op. cit., p. 14-15.

<sup>1297</sup> *Ibid.*, p. 40-49.

l'appréciation du personnage, pour Marion du Faouët, me semble-t-il, plus encore que la couleur politique, le sexe de l'auteur entre en ligne de compte. De par son aura et *féministe* et érotique, il n'est certes pas étonnant que la figure puisse subir quelques variations légères selon qu'elle est reprise par un homme, réinvestie par une femme. L'approche de Jean Rieux pourrait se résumer à celle d'un *galant* ; son portrait de Marion est celui que l'on eut pu faire d'une figure bien aimée, belle et nimbée d'un doux érotisme, dont les frasques débauchées ou les exactions choquantes sont visiblement élimées pour progressivement disparaître.

Outre ce portrait de femme – tout en poncifs et en excès de modération – l'ouvrage de Jean Rieux permet de fixer une image de Marion en *bandit social* selon les termes décrits par Eric Hobsbawm<sup>1298</sup>. Les premières lignes de l'ouvrage annoncent clairement la couleur en traçant un quadruple parallèle entre Marion, Mandrin et Cartouche – les deux bandits héros de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle –, entre Marion et Robin des Bois – véritable paradigme du banditisme social – auquel Marion emprunte le courage, la générosité et la droiture ; enfin un rapprochement est esquissé entre notre héroïne et Arsène Lupin, elle, laissant à la manière du gentleman cambrioleur une carte de visite – en l'occurrence un intersigne – empêchant que certains particuliers n'aient à subir de contributions trop abusives<sup>1299</sup>.

Alors Marion, bien qu'hors-la-loi, nous dit l'écrivain, sut se fait reconnaître et aimée. Elle ne fit jamais couler le sang, affirme Jean Rieux – et que cela compte pour sa mémoire ! – elle ne s'attaqua jamais aux gens du Faouët. Bon *bandit social*<sup>1300</sup>, il ne lui serait jamais venu à l'esprit, nous dit l'écrivain, de défier les paysans de son propre territoire, membres également de *sa* société rurale ; elle ne s'en prenait qu'aux étrangers et aux gens de condition moyenne, elle percevait une « redevance<sup>1301</sup> » auprès de certains commerçants, artisans et notables :

« C'était, dans sa conception, une organisation de garde vigile, au service et pour le bien de ses compatriotes. Dans le fond, tout le monde s'y retrouvait et chacun était content<sup>1302</sup> ».

---

<sup>1298</sup> Voir Eric J. HOBBSAWM, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966 et surtout Eric J. HOBBSAWM, *Les bandits*, *op. cit.*

<sup>1299</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>1300</sup> C'est en ce lien entre la victime et l'agresseur que se joue la principale caractéristique du banditisme social nous dit Hobsbawm ; le banditisme classique est en effet défini par un rapport antagoniste entre la victime et l'agresseur ; il ne viendrait jamais à l'esprit d'un bandit social de s'attaquer à son propre territoire. Voir Eric J. HOBBSAWM, *Les bandits*, *op. cit.* Voir notamment le chapitre premier « Qu'est-ce que le banditisme social ? », p. 7-22.

<sup>1301</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>1302</sup> *Ibid.*, p. 69.

Bien sûr, *Robin des Bois*, il arrivait aussi à Marion, en temps de disette notamment, de redonner aux plus pauvres un peu de son butin.

Ainsi la figure se fait symbole d'une *lutte de classes* entre paysannerie pauvre – dont elle est la voix attitrée – et les *autres*, cette imprécise altérité qui recouvre « les gros fermiers, les cultivateurs notables, les marchands, les bourgeois, les prêtres, les nobles <sup>1303</sup> ». Surtout, Marion est une figure de la *justice* ; alors que la disette des années 1740-1741 bat son plein, attirant de nouvelles bandes prêtes à « exercer des pillages et [à] attaquer des passants[,] la compagnie Finefont ne voulut pas être salie dans sa réputation, par des malfaiteurs opérant sans discernement et partit en guerre contre ces troupes « irrégulières » <sup>1304</sup> ». Finalement, Marion ne fait que défendre son peuple... Plus loin encore, on la voit « assurer la sécurité des habitants de sa paroisse [...] contre les malandrins venus des rives opposées de la Loire <sup>1305</sup> ». Pure invention de Jean Rieux – mais qu'importe ! Marion sut faire régner l'ordre, et dans sa troupe – où prévaut sous son commandement fraternité, égalité et honnêteté – et en son pays. Figure de justice, Marion est même qualifiée de « véritable disciple de Saint Louis <sup>1306</sup> » pour son sens aigu de l'équité.

Bien sûr, les termes d'une Marion bandit social étaient là, présents, depuis longtemps déjà, prêts à être fixés ; l'ouvrage de Jean Rieux ne fit qu'édifier l'image latente, mais avec une étonnante dextérité. Un ouvrage qui eut d'autant plus d'échos que sa teinte vivement romanesque – sur fonds de vérité historique – était loin d'être clairement établi par Jean Rieux ; probablement, le récit parut-il seulement d'histoire. Ainsi permit-il apporter au mythe sa caution d'authenticité, ainsi vint-il lui donner son fondement historique, son assurance du vrai, en légitimant le portrait d'une Marion entichée, Marion bandit social, dont les aventures vacillent au gré de son histoire amoureuse. Comme pour le cas Pontcallec, c'est l'histoire qui vient concrétionner le mythe, qui vient finir de fonder la figure sur la base de termes antérieurement établis. L'histoire fait ici encore office de *ciment mémoriel*, donnant à la figure une stabilité interprétative que le roman, fluctuant et langoureux par essence, que le théâtre symbolique et politique tout autant, ne pouvaient assurer. La Marion de l'histoire est une, séduisante et avérée quand celle du roman subit les variations de ses aléas successifs et explicitement arrangés, quand celle de Héliard-Cosnier se fige en une symbolique glacée.

---

<sup>1303</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1304</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>1305</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>1306</sup> *Ibid.*, p. 73.

Assurance que donne le récit d'histoire – hautement discutable dans le cas présent. Nous l'avons vu déjà ; au reste il ne relève pas de notre propos de discuter sa véracité. Contentons-nous de remarquer une curieuse invention : celle de la figure de François Hellou. On se rappelle peut-être de ce personnage, tailleur d'habits au Faouët, que Marion dévalisa un soir de 1743 et qui fut un des premiers à se plaindre aux autorités. Voilà toute son histoire telle qu'elle ressort des archives, telle du moins qu'elle nous fut contée par Trévédy et Lorédan. Jean Rieux – sans que l'on sache d'où ces informations sont tirées – lui invente une curieuse perversité. La première fois que l'on aperçoit le personnage, il est à la fontaine des filles seules, surpris par Henry alors qu'il tentait d'abuser d'une jeune femme<sup>1307</sup>. Le personnage est décrit « boiteux et lubrique<sup>1308</sup> », ayant « l'effroyable manie de s'attaquer aux jeunes pucelles<sup>1309</sup> ». La haine de Marion – réellement avérée, cette fois – contre le tailleur d'habits, haine qui tint probablement à son seul goût forcené pour la délation, prend alors une autre dimension : Marion défend l'ordre et la justice, elle se fait défenseur de la cause féminine.

Si on ne peut manquer de s'étonner de cette invention, que dire de sa longue postérité ? Encore aujourd'hui, dans *chaque* récit de Marion du Faouët, le malheureux François Hellou est peint en violeur invétéré, paroxysme infortuné d'un pouvoir masculin oppresseur...

#### 4. Les termes d'un mythe.

Sur la base de ces trois ouvrages, alors, s'inventa le mythe de Marion, son tissu de récits emmêlés. Yvonne Chauffin offrit à la figure de son humanité en l'intégrant au sein d'un structurant récit amoureux, la débarrassant du stéréotype ancien de la femme masculine, de son poncif de bandit violent. Au froid regard clinique des récits d'anecdote, Chauffin répondit par une approche intime. Marion humanisée, Marion amoureuse qui parvint à gagner une place dans un monde qui ne l'acceptait guère.

La légende se vit ensuite confortée par Colette Héliard-Cosnier, qui lui apporta non seulement échos et visibilité mais lui offrit une forte dimension idéologique. La vie de Marion se fit, grâce à la dramaturge, le socle d'un discours féministe aussi rude que poétique. Sa pièce est une sorte de fable de la féminité interrompue, le conte d'un impossible féminisme en une société régie par l'Église – et ses normes morales et son arrogante inertie – et par l'État, de sa

---

<sup>1307</sup> *Ibid.*, p. 60-61.

<sup>1308</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>1309</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

justice pareillement surannée. Les deux sont moquées au sein de la pièce – la justice bavarde et puérile ; l’Eglise despotique et hypocrite – les deux sont le fait d’hommes. L’histoire de Marion dévoile sa vraie nature, nous dit Colette Héliard-Cosnier, non dans les traces d’archives mais dans ses interprétations tardives, non dans le fait brut mais dans l’*émotion* qu’elle suscite – dans ce lieu secret, social et intime où s’épanouit le mythe. L’histoire de Marion est moins celle de la misère que celle d’une lutte acharnée contre tous les tenants d’une société figée ; un tel propos, on le conçoit, ne se rencontre guère dans les archives, et c’est par le biais du théâtre figuratif et politique que Héliard-Cosnier parvient à le saisir, lui offrant une vraie actualité dans le cadre des revendications féministes post-soixante-huitardes. La légende s’enrichit, le mythe se consolide peu à peu.

L’histoire, enfin, vient le concrétionner, le fixer – quitte à en limer les « excès ». L’approche féministe est absente des ambitions de Jean Rieux ; l’ouvrage donne au mythe de Marion une touche politique supplémentaire, métamorphosant la figure en réelle bandit sociale – portraits que les deux ouvrages antérieurs n’avaient faits qu’esquisser.

*Humanisation, politisation, concrétion* par l’histoire ; et voilà érigé le mythe de Marion, la tradition nouvelle par inversion de l’ancienne. Comme le résume le prêtre Eugène Royer, dans un petit guide *Ouest-France* sur le Faouët paru en 1980, Marion, désormais, est un « personnage type » à la fois « aïeule du combat féministe », « martyre de la société », « Jeanne d’Arc vengeresse des pauvres du pays » et « bandit de grand chemin <sup>1310</sup> ».

## 5. La Bandit au grand cœur et ses reflets multiples.

La figure, alors, en ces années 70-80, est largement reprise. Sa variété de thèmes esquissés lui offre un large panorama de recouvrements possibles ; le mythe *s’épanouit* en la variété thématique et formelle de ses supports.

Dès 1967, la voici qui se montre, aux côtés d’Agrippine et de Charlotte Corday, dans l’introduction de la très sérieuse thèse de Mariette Brégeon sur la criminalité féminine, la voici, « parcourant la Cornouaille, rançonnant et volant, suivie d’une bande d’adorateurs, un enfant sur les bras <sup>1311</sup> ». Le dessinateur Jules-Marie Simon, au début des années 70, lui

---

<sup>1310</sup> Eugène ROYER, « Marion du Faouët » in *Le Faouët*, Ouest-France, 1980, p. 28-32.

<sup>1311</sup> Mariette BRÉGEON, *Approche criminologique et traitement de la criminalité féminine*, thèse pour le doctorat de droit sous la direction de Pierre Bouzat, Rennes, 1967. Cité par Jeannine GRIMAULT, *Marie L’Escalier. Aspect du brigandage féminin en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 6.

consacra une improvisation de bandes dessinées, dans laquelle Marion est initiée aux subtilités du brigandage par une jeune bohémienne nommée Loeïza<sup>1312</sup>.

Prenons d'autres exemples encore : en 1978, à la suite de Colette Héland-Cosnier, le dramaturge André de Baecque s'empara de Marion dans un beau drame *Frères Humains*<sup>1313</sup>, sorte de *Ballade des pendus* des temps modernes. La théâtre se fait explicitement brechtien, figuratif et symbolique, fort chargé politiquement. L'affaire Marie Tromel s'élève à valeur exemplaire et intemporelle ; la pièce joue sur la fracture sociale entre les paysans d'un côté, les notables de l'autre (les didascalies introductives placent les personnages dans l'une ou l'autre de ces catégories). Marion est chef de file des premiers, bien sûr, contre le monde des seconds, celui de l'autorité et de la religion, celui de la peur et de l'hypocrisie philistine. Notre brigande revendique de pouvoir « profiter du soleil et de la vie, / des étoffes et des bijoux / que les marchands ramènent au-delà des mers<sup>1314</sup> ». Marion est la femme d'Henry mais les rapports sont doucereusement inversés ; symbolique, sur l'autel allusif, Henry adopte le nom de Marion – *Henry Tromel*. « Chaque femme, dit Marion, porte en revendication profonde / le droit au libre amour<sup>1315</sup> ». « Les temps sont inversés / le carnaval est proche<sup>1316</sup> ».

Un an plus tard, et l'on touche là à un tout autre domaine d'étude, notre figure eut les faveurs du discours prononcé lors de la rentrée solennelle de la Cour d'Appel de Rennes par M. Moreau, substitut du procureur général<sup>1317</sup>. D'évidence, c'est le bandit social qui est ici disséqué, bandit populaire dont la légende – « tous les habitants de la région du Faouët parlent de Marion avec sympathie, presque avec fierté, comme d'une femme au cœur innombrable sans doute mais bien plus au cœur généreux qui ne volait que les riches marchands pour mieux aider les pauvres gueux<sup>1318</sup> » – n'est pas sans poser de problèmes à la magistrature<sup>1319</sup>. Le personnage se fait médiateur d'un questionnement sur l'idée de justice, sous-tendu d'une

---

<sup>1312</sup> Cité par Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté...*, *op. cit.*, p.14.

<sup>1313</sup> André de BAECQUE, *Frères humains*, Paris, L'avant-scène, 15 janvier 1978, n° 622, p. 2-34. Voir aussi l'excellente critique de la pièce, jouée pour la première fois à Saint-Etienne en février 1978, sur une mise en scène de Guy Lauzin, critique faite par Gilbert CHATEAU, « A Saint-Etienne, Lauzin joue de Baecque », *La Nouvelle Revue française*, 1<sup>er</sup> mars 1978, n°302, p. 153-157.

<sup>1314</sup> André de BAECQUE, *Frères humains*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>1315</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1316</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1317</sup> M. MOREAU, *Marion du Faouët*, Cour d'appel de Rennes, audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1979, Rennes, Les nouvelles de Bretagne, s.d., 42p.

<sup>1318</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1319</sup> Comme l'écrit Jean-Claude Farcy, auteur d'une étude sur les discours de rentrée aux audiences solennelles des cours d'appel en France, : « Le vol au nom d'un idéal de justice, justifié par la redistribution des biens des plus fortunés au peuple, relève de mobiles qui ne peuvent être rangés au rang du droit commun. A tout le moins il a valeur de contestation sociale ou politique et rejoint ainsi les doutes qui assaillent parfois les magistrats devant la justice politique. D'où la fréquence de sujets (une dizaine) de ce type interrogeant la légende de Mandrin ou celle, d'audience plus régionale, de Marion du Faouët. » Jean-Claude FARCY, *Magistrats en majesté*.

comparaison entre celle d'Ancien Régime, aussi brutale qu'inefficace – « ces rudes juridictions de l'époque <sup>1320</sup> » que décrit le procureur général Jean Guérin – et la justice moderne accordant désormais une place privilégiée non à la punition mais à la prévention et aux peines de substitution. Evoquant Marion, Jean Guérin affirme même qu' « un bon régime progressif au Centre Pénitentiaire de Rennes et un CAP de comptabilité auraient, 200 ans plus tard, changé la face de son destin <sup>1321</sup> ».

Sa légende est commentée, interrogée ; M. Moreau évoque l'effacement des médiocrités de son image, peu à peu, sous le travail du temps qui embellit : « [Aujourd'hui] les véritables motivations de Marion deviennent plus équivoques. Cette femme devient à la fois plus vivante et plus mystérieuse <sup>1322</sup> ».

Par ces multiples recouvrements, entre bandit social et femme au grand cœur, Marion devient progressivement la brigande la plus célèbre de Bretagne. Au point de la colorer, de *l'incarner* en sa douce figure. En 1980, on donna au nouveau Bagad du Faouët le nom de *Marionick* en référence à Marion <sup>1323</sup>. 1985, et Jean Rieux, Lice Nédelec – eux encore – rédigèrent un ouvrage touristique de la Cornouaille morbihannaise intitulé *Sur les pas de Marion du Faouët* <sup>1324</sup>. Le pays du roi Morvan, désormais, est celui de Marion, comme annoncé dès 1918 par Louise Bodin <sup>1325</sup> ; sa mémoire a définitivement parcouru la Bretagne et gagné les esprits. 220 ans après sa mort, son mythe, enfin, est avéré.

## II. Entre altérités et identifications : un mythe à l'œuvre – 1980-1990.

Les années 1980-1990 n'innovent guère ; les auteurs divers se contentent de reprendre la figure telle que précédemment dressée, privilégiant selon les cas telle ou telle facette de Marion, tel ou tel aspect du personnage.

---

*Les discours de rentrée aux audiences solennelles des cours d'appel (XIXe-XXe siècles)*, Paris, CNRS, 1998, p. 286-287.

<sup>1320</sup> « Allocution de M. Jean GUERIN, procureur général » in. M. MOREAU, *Marion du Faouët*, p. 21.

<sup>1321</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1322</sup> M. MOREAU, *Marion du Faouët*, p. 20

<sup>1323</sup> <http://filetsbleus.free.fr/groupe/faouet.htm>

<sup>1324</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Sur les pas de Marion du Faouët : randonnées touristiques et historiques*, Paris, Artra, 1985, 115p.

<sup>1325</sup> Voir *Supra.*, p. 300.

## 1. D'altérité : l'aventurière séductrice de Jean-Pierre Imbrohoris .

La décennie 1980 est marquée par la trilogie romanesque du journaliste Jean-Pierre Imbrohoris – *La femme de feu* en 1979 ; *La flibustière* deux ans plus tard ; *Marion du Faouët* enfin en 1988<sup>1326</sup>. Les ouvrages lorgnent clairement du côté des romans d'aventure du XIXe siècle : la quatrième de couverture du deuxième tome présente le roman en « récit d'aventures écrit dans la tradition des grands romans populaires de jadis <sup>1327</sup> », comme si la légende, toute moderne, devait benoîtement plonger ses racines dans un temps *ancien*, une fois encore, pour s'assurer sa légitimité.

D'évidence la réalité historique n'est pas le souci premier d'Imbrohoris, et s'il emprunte à l'histoire le paysage humain de Marion, c'est pour le colorer de touches toutes personnelles. Ainsi les noms des personnages historiques sont repris mais investissent des figures passablement déformées par le romancier – on pense en premier lieu au sieur Déroché, qui hantait les rues du Faouët au temps de Marion à la recherche de jeunes filles débauchées ou sans aveu à envoyer en Amérique ; dans le roman, Desrochers devient un suppôt d'un affreux comte de Kerviguen, s'emparant de mendiants et de filles sans le sou encore, mais pour « fournir » en chair fraîche les parties fines du comte.

De plus, si Imbrohoris respecte dans les grandes lignes la trame de l'histoire de Marion dans son premier roman, il s'en éloigne considérablement ensuite. Les deux derniers tomes sont purement uchroniques : Marion parvient à la cour de Louis XV, où elle expérimentera ses maisons de plaisir ; Marion éclaire les mystères relatifs à des rapt d'enfants. La figure ici dessinée est « à la fois D'Artagnan, Robin des Bois et Rocambole, réunis sous les traits d'une seule et même femme. Elle se bat, aime, chevauche avec fougue <sup>1328</sup> », Marion est aventurière, fine et séduisante, forte, dominatrice et rebelle dans une région dominée par l'affreux comte de Kerviguen, de noblesse récente, à la manière du Nansac de *Jacquou le croquant*<sup>1329</sup>, honni de ce fait, et régnant sans partage sur le village du Faouët et sur ses alentours. Mœurs d'un autre siècle, le comte « exerçait le droit de vie et de mort sur ses sujets qui vivaient dans la

---

<sup>1326</sup> Jean-Pierre IMBROHORIS, *Marion du Faouët. La femme de feu ; La flibustière* enfin *Marion du Faouët* ; tous trois édités chez Grasset et parus en 1979, 1981 et 1988.

<sup>1327</sup> Jean-Pierre IMBROHORIS, *La flibustière*, *op. cit.*, quatrième de couverture.

<sup>1328</sup> *Ibid.*, quatrième de couverture.

<sup>1329</sup> Voir à ce sujet, Joëlle CHEVE, « La noblesse dans l'œuvre d'Eugène Le Roy ou la promotion historique des fantasmes sociaux dans le Périgord du XXe siècle » in. Josette PONTET, Michel FIGEAC, Marie BOISSON, *La noblesse de la fin du XVIe siècle au début du XXe siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, tome 2, p. 345-362.

terreur de lui déplaire <sup>1330</sup>». Dialectique de la pauvreté contre la richesse excessive : « pendant que le comte et ses amis mangeaient jusqu'à l'indigestion, des enfants mourraient de faim sur les routes <sup>1331</sup> ». Finalement, « rien n'avait changé depuis la crèche de Nazareth, la misère des pauvres était toujours la même, la cruauté des puissants n'avait connu aucune humanité. Félicien Tromel [le père de Marion] savait que tout cela changerait un jour, qu'il fallait attendre, surmonter ces terribles épreuves que le ciel leur imposait et protéger la petite fille aux cheveux roux qui pleurait au milieu de la nuit lorsque le froid l'empêchait de dormir <sup>1332</sup> ». Car c'est d'elle que viendra le salut, de cette jeune femme qui veut être libre – « pourquoi les garçons auraient-ils le droit de faire certaines choses et pas les filles <sup>1333</sup> » demandera-t-elle à sa mère ; « Il n'y a pas des rôles pour les femmes et des rôles pour les hommes, dira-t-elle ensuite à Robien. [...] Une femme qu'on appelait Geneviève a sauvé Paris, une autre femme, de condition aussi modeste que la mienne, a sauvé la France, elle s'appelait Jeanne. Pourquoi voulez-vous que Marion ne sauve pas la Bretagne ? <sup>1334</sup> » Marion entend une fois encore se révolter « contre les comtes, les ducs, les juges et les bourgeois, contre les marchands, les curés, les bourgeois bouffis d'argent et de nourriture <sup>1335</sup> », en somme, se battre « contre tout ce qui est riche, gros, puissant et injuste <sup>1336</sup> » ; « elle veut reprendre aux plus riches ce que les plus pauvres ne peuvent avoir parce qu'ils ne connaissent aucune loi susceptible de les protéger <sup>1337</sup> ».

Mais ce discours politico-social, finalement, n'a que peu d'agréments pour Imbrohoris ; il est repris sans réelle *profondeur*, je veux dire sans qu'il ne soit suivi de réflexion conséquente ; il n'est que le cadre du récit, non son objet. Cela montre clairement que la dimension idéologique de la figure est désormais assimilée ; elle ne nécessite plus de construction préalable. Doucement féministe et bandit social, telles sont les couleurs de Marion, l'effigie attachée à sa bannière. La figure désormais est *ainsi* ; la reprendre c'est accepter ces termes qui donnent à Marion et son identité et son *lieu de recouvrement* – c'est-à-dire l'étendue de ses atouts. Le cadre idéologique n'est plus un enjeu mais un fait.

Alors certes cette imprévisibilité libertaire rend la figure fort attractive, certes, elle lui donne un peu de son cachet. Mais la lutte de Marion contre sa condition de femme est loin d'être au

---

<sup>1330</sup> Jean-Pierre IMBROHORIS, *Marion du Faouët. La femme de feu, op. cit.*, p. 9. Au reste, l'analyse qui suit est exclusivement centrée sur ce premier roman, le plus proche de la réalité historique, le plus intéressant aussi pensons-nous.

<sup>1331</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1332</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1333</sup> *Ibid.*, p. 35.

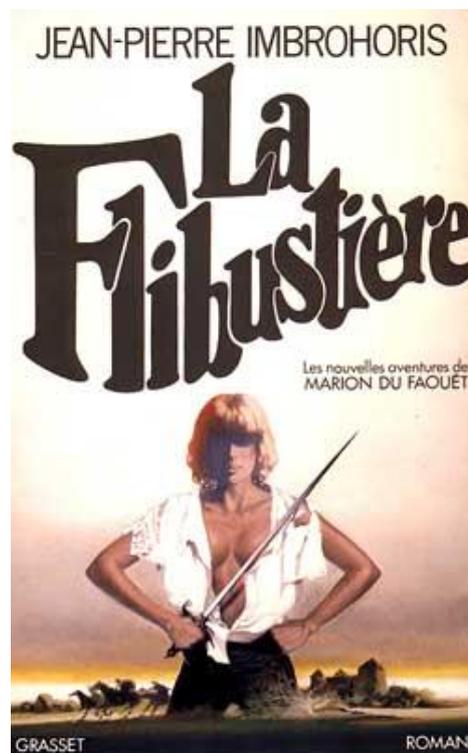
<sup>1334</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>1335</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>1336</sup> *Ibid.*, p. 34.

cœur des romans. Le personnage est vif, coloré, il est aventureux, il est surtout nimbé d'une forte aura érotique<sup>1338</sup>, qui marque les trois récits. On ne compte plus le nombre de fois, au sein des trois romans, où le corsage de Marion se déchire dans une lutte acharnée, ou s'ouvre par un malencontreux accident devant des yeux amis<sup>1339</sup> ; orgies et coucheries rythment les récits. Figure séduisante, nymphette des bois et des landes, sa sexualité, et le pouvoir qu'elle en tire, sont moins l'objet d'une réflexion ou d'une quelconque revendication féministe qu'un simple agrément romanesque, accrocheur, voire racoleur.

Inscrite dans le mythe de Marion, la trilogie Imbrohoris le nourrit ainsi, en lui offrant de nouvelles teintes, de nouvelles couleurs jusqu'ici seulement esquissées, celle d'une aventurière intrépide et séduisante, nimbée de fortes considérations érotiques, à l'image de la Marion présentée en couverture de la *Flibustière*<sup>1340</sup> :



On le voit, c'est là la Marion d'un homme, séduisante et attractive en son *altérité*. L'attention est portée non tant à la figure dans son introspection secrète qu'à ses exploits propres, moins à ses sentiments qu'à ceux qu'elle inspire.

<sup>1337</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>1338</sup> Une nimbe érotique qui continue d'entourer Marion ; en 2008 encore, un ouvrage *Eros, la Bretagne et les Bretons* rédigé par les étudiants de Master 2 Edition de Rennes 2, inclue, dans son spectre thématique, un petit aparté sur Marion du Faouët « Une femme libre ». Voir Jean-Yves RUAUX (dir.), *Eros, la Bretagne et les bretons*, Rennes, Services reprographiques de l'Université Rennes 2, 2008, p. 136.

<sup>1339</sup> *Ibid.*, p. 34, 94, etc. ; Jean-Pierre IMBROHORIS, *La flibustière*, *op. cit.*, p. 176, etc.

<sup>1340</sup> La couverture est signée Michel Landi.

## 2. D'identification : le féminisme poétique d'Agnès Audibert .

Face à la figure façonnée par Imbrohoris, à l'autre bout du spectre, citons la Marion d'Agnès Audibert, dans le roman qu'elle lui consacra en 1995<sup>1341</sup>. L'auteur avait déjà rédigé un bel essai sur *La femme en Bretagne*<sup>1342</sup> ; ses sympathies féministes ne sont plus à démontrer. Audibert dresse un portrait de Marion dans le plus pur style de la figure d'identification mise à nue par Chauffin. Face au récit d'aventures d'Imbrohoris affleure le féminisme poétique d'Audibert.

Tout débute en la misérable chaumière du père de Marion. Comme dans la trilogie Imbrohoris, une vieille femme un peu sorcière, « aux doigts crochus et difformes <sup>1343</sup> », vient sur son berceau déposer une *prophétie* :

« - Elle est rousse [...] extraordinairement rousse. [...] Comme les filles de la lune et du soleil qui charment et ravissent. L'ombre humide de la nuit et la chaleur de la flamme lui ont donné la vie. En elle, l'eau, la terre et le feu, les différents et les complémentaires. Mars et Venus conjugués. [...] Quatre feuilles pour un trèfle qu'elle ramassera dans un champ : amour, licence, argent et puissance. Amour près de l'eau, pouvoir et liberté sur cette terre, elle n'évitera pas le feu, sang et chagrin, mais pour l'éternité jour après jour la reconnaissance. Marion du Faouët se méfiera de Quimper d'où viendra le malheur <sup>1344</sup> ».

Cette prophétie présente synthétiquement les grands thèmes du roman. On y voit une Marion « choisie », sorte d'élue. La figure est un peu magique, un peu mystique. Agnès Audibert la présente en « beauté surnaturelle avec on ne sait quoi de chaste et de voluptueux ensemble, de dominateur et de séducteur, de chair et d'irréel. Une beauté sûre de toujours soumettre, merveilleusement sensuelle, et pourtant, par instant, si glacée [...] qu'elle en effraie <sup>1345</sup> ». Le personnage est lune et soleil, eau, terre et feu, tout ensemble, éléments contradictoires et convergents, qui donnent à la figure de sa complexité – il faut y voir les échos d'un féminisme contemporain soucieux de présenter la femme comme proche de la nature, en opposition à l'industriel masculin. « Mars et Venus conjugués », Marion est homme *et* femme, catalysant en sa maigre figure un pouvoir androgyne.

---

<sup>1341</sup> Agnès AUDIBERT, *Marion du Faouët*, Paris, J-P. Gisserot, 1995, 204p.

<sup>1342</sup> Agnès AUDIBERT, *La femme en Bretagne*, Paris, J-P. Gisserot, 1993.

<sup>1343</sup> Agnès AUDIBERT, *Marion du Faouët*, *op. cit.* p. 11.

<sup>1344</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1345</sup> *Ibid.*, p. 41.

Si Marion est du côté de la nature, elle est aussi du parti de la *paganité*, celui de Mars et de Venus – et par conséquent non du Dieu chrétien. Celui-ci, en le roman entier, se fait analogie du *père*, et par extension de la société patriarcale, il est gardien de *l'ennui* et de la *passivité*. Son image devient symbole d'une vie humaine qu'il convient de subir sans révolte, en attente de la mort délivrance et justicière. C'est alors en toute logique que la révolte de Marion commence de prendre forme à la mort de Félicien, son père, dans le deuxième chapitre du roman :

« Elle n'entend que le bruit confus de son cœur qui bat la chamade et de son sang qui à ses tempes s'emballe. Que ce mot qu'elle a envie de hurler à la face de son père, de Dieu, de tous. Ce *non* furieux, forcené, décidé. Ce non de rage plus que de pitié, de vitalité plus que de peur <sup>1346</sup>».

Marion, elle, ne subira pas *sa* vie, « soumise et passive [...] avec Dieu comme unique réconfort et la mort comme seule issue <sup>1347</sup> ». Comme chez Héléard-Cosnier, la mère de Marion fait office de contrepoint, de figure figée en tradition, mariée « car c'est la volonté de Dieu » et devenue, avec le temps, « corps vidé de ses passions, desséché, sacrifié <sup>1348</sup> ». Le réel fautif, toujours, c'est ce Dieu d'inertie et de soumission, que symbolise le recteur Blanchard et sa rigidité morale. « Surement, s'il savait, le recteur Blanchard dirait son horreur de cette sensualité exigeante qui n'hésite plus entre la peur du péché et le goût du plaisir. Mais [Marion] s'en moque <sup>1349</sup> ». Et de Dieu, et des conceptions masculines. « Peu importe à Marie ce que d'elle on dit, que trop rousse elle est différente. Elle a décidé de vivre à sa guise. De courir les chemins plutôt que de se gager à la ville ou travailler une terre difficile. [...] Et l'amour peut-être au détour d'une rencontre, elle n'est pas sans y rêver <sup>1350</sup> ». Femme forte, indépendante, femme de plaisirs, cela n'empêche pas Marion de rêver au prince charmant...

En un temps hostile, la figure de Marion est celle de la révolte ontologique, figure, comme chez Colette Héléard-Cosnier, de la *féminité exacerbée* : « Marion n'est-elle pas femme plus que les autres, maligne et magicienne, dotée d'une intelligence et d'une beauté singulières ? <sup>1351</sup> ». Sa rousseur, longuement évoquée dans le roman, fait d'elle un extrême de la *féminité opprimée* : « Ne trouves-tu pas que tes cheveux ont suffisamment la couleur de

---

<sup>1346</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>1347</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1348</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1349</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1350</sup> *Ibid.*, p. 17.

l'enfer ? Rousse comme tu es, tu devrais avoir honte !<sup>1352</sup>» lui crie le recteur Blanchard. Femme rousse elle est diable, elle est sorcière. Sa couleur de cheveux, d'abord vécue en outrage devient peu à peu une bannière. En sa mort sur le gibet, « sa chevelure désordonnée [...] lui fait comme une auréole de sanglante lumière<sup>1353</sup> ». Marion porte sa féminité brisée comme un étendard, en sa rousse beauté.

### III. L'actualité de Marion du Faouët – 1990-2009.

Depuis 1990, le mythe s'épand, continue de s'épanouir. L'historien Armel Calvé<sup>1354</sup> l'avait appelé de ses vœux dès 1994 – deux ans plus tard un *téléfilm* retraçant l'histoire de Marion du Faouët entra en production. La figure, dont la zone d'influence était alors limitée à la Bretagne, voire à la Basse-Bretagne, se voyait offrir une audience nationale et une de ces tribunes considérables dont seule la télévision dispose. La diffusion du téléfilm, en mars 1997<sup>1355</sup> sur France 2, suscita un réel engouement que l'on sent poindre dans la recrudescence subite d'articles relatifs à notre figure<sup>1356</sup>, ainsi que dans la vaste campagne de promotion initiée par la maison d'éditions du Faouët, Liv'Éditions<sup>1357</sup>. Celle-ci fit rééditer, dès février 1997, l'ouvrage de Jean Lorédan dans un appareil enrichi de documents inédits – une postface recoupant légendes et plaintes<sup>1358</sup>, une intervention de la scénariste Catherine Borghella retraçant son travail sur la genèse du film<sup>1359</sup>. La sortie en VHS du long-métrage la même année fut également accompagnée de celle d'un ouvrage l'évoquant, signé Catherine

---

<sup>1351</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>1352</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1353</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>1354</sup> Dans son *Histoire des Bretons à Paris*, Armel Calvé exprima sa déception qu'aucun artistes bretons du cinéma n'ait profité de son talent ou de sa notoriété pour créer une « Compagnie celtique » qui eut présenté des « spectacles tirés de l'épopée celtique, de toutes les époques ». « Une fresque construite sur l'aventure extraordinaire de « Marion du Faouët » ou de la « Bataille de Ballon », de l'audace des « Bonnets Rouges » ou du courage des Chouans, n'aurait rien eu à envier aux « westerns » mettant en scène la « Ruée vers l'Ouest » ou la « Guerre de Sécession » ». Armel CALVÉ, *Histoire des Bretons à Paris*, Spézet, Coop Breizh, 1994.

<sup>1355</sup> Il fut notamment rediffusé par Festival le samedi 29/08/1998, puis une fois encore en 2000 ; par Tv Breizh, doublé en breton, le 11 novembre 2004 ; par Téva enfin les 21/02 et 15/03 2006.

<sup>1356</sup> Citons par exemple les articles de Daniel DOUJET, « Marionnig ar Faoued » in *Bremañ*, n° 182, 1996, p. 1-20 ; de Frédéric GRAF, « Marion du Faouët, chef de brigands » in *Pays de Bretagne*, mars 1996, p. 68-71 ; celui, anonyme, paru dans le numéro de juillet 1996 des *Lettres de Bretagne*, « Marion du Faouët et ses brigands » ou encore l'article de Yves-Pascal CASTEL, « Marion du Faouët », *Le Progrès de Cornouaille*, 8 mars 1997, p. 1-23.

<sup>1357</sup> Voir à ce sujet [S. N.], « Liv'Éditions emporte sa Marion » in *Nekepell*, n° 47, 2 avril 1997.

<sup>1358</sup> Rolland BOUËXEL, Jeanne-Louissette CARRIO et Lionel FORLOT, « Marion du Faouët : Complaintes et légendes » in Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle...*, *op. cit.*, p. 313-323.

<sup>1359</sup> Catherine BORGHELLA, « A propos d'un scénario : Marion du Faouët chef de voleurs » in *Ibid.*, p. 283-310. Repris d'un article de *Bohal Morbihan* paru en septembre 1995.

Borghella<sup>1360</sup>, d'un documentaire vidéo sur les coulisses du tournage, par Liv'Editions, toujours<sup>1361</sup>. D'évidence, le film fut attendu au Faouët – où il fut d'ailleurs en partie tourné. Comme le résume l'éditeur Lionel Forlot dans son introduction à l'édition 97 de *La grande misère et les voleurs...* :

« Nous sommes à la veille du grand jour où sur nos petits écrans la France entière va enfin découvrir l'histoire de cette petite paysanne que l'on surnommait Marion et qui devint l'une des terreurs les plus réputées du pays breton <sup>1362</sup>».

Si l'on parvient aisément à retracer l'attente que le téléfilm engendra, nous ne saurions, faute de source, décrire avec précision sa réception, hors les articles issus de magazines critiques. Seulement ceux-ci sont soucieux de la valeur de l'ouvrage, bien sûr, non de sa représentation de la figure esquissée, ils ne nous apprennent rien sur la façon dont fut perçu le film en Bretagne.

Mais n'allons pas trop vite ; tâchons de le décrire avant que de chercher à en pénétrer les échos.

### 1. Le téléfilm Marion du Faouët ou l'historicisation contre le mythe.

*Marion du Faouët, chef de voleurs*<sup>1363</sup> se présente en deux épisodes de 100 minutes chacun. La mise en scène est signée de Michel Favart, un habitué de la réalisation télévisuelle ; notre héroïne est interprétée par Carole Richert.



Le film est surtout remarquable de par sa très bonne documentation. Rendons ici tribut à sa scénariste, Catherine Borghella, qui adapta pour l'occasion son propre roman *Marion du Faouët, brigande et rebelle*<sup>1364</sup>. Borghella effectua de longues recherches archivistiques – son propos dans la postface de *La grande misère et les voleurs...* montre assez sa grande

<sup>1360</sup> Catherine BORGHELLA, illustré par Yannick LETOQUEUX et Kacper LISOWSKI, *Marion du Faouët, chef de voleurs*, Liv'Ed, Le Faouët, 1997, 92p.

<sup>1361</sup> *Moteur demandé. Les coulisses du tournage. Documentaire sur les métiers du cinéma à travers la réalisation du téléfilm Marion du Faouët, chef de voleurs*, réalisé par Richard Bonnet ; Liv'Editions, 1997.

<sup>1362</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1363</sup> *Marion du Faouët, chef de voleurs*, réalisé par Michel Favart, France2 Productions, 1997.

<sup>1364</sup> Catherine BORGHELLA, *Marion du Faouët, Brigande et rebelle (1715-1755)*, Paris, Robert Laffont, 1997, 437p.

connaissance du dossier<sup>1365</sup>. La chronologie et la substance des événements successifs, qui forment l'armature du film, sont tirées de l'ouvrage de Jean Lorédan, auquel la scénariste reconnaît son tribut<sup>1366</sup>. Entre les éléments d'attestation historique, émergent quelquefois certains *traits* empruntés à Yvonne Chauffin – on pense au personnage de la mauvaise femme du cachot de Rennes – ou à Jean Rieux auquel le film puise l'ombre criminelle de François Hellou. Quelques inventions pures parcourent le récit, bien sûr – telle cette lutte entre Marion, revenue de ses premières geôles, et un jeune inconscient qui prétend prendre le pouvoir sur sa troupe ; Marion le rosse bien vite et reprend ses droits. Le fait, non attesté, n'en demeure pas moins *crédible* ; au reste il s'intègre bien à cette armature fébrile que représente notre actuelle connaissance de l'histoire de Marion. Il est donc historiquement *possible*.

Ce petit exemple est tout à fait symptomatique de l'esprit du téléfilm qui, solidement documenté, se veut avant tout *vision d'histoire* en ses inventions mêmes. Par conséquent tout manichéisme est aboli : les clercs ne sont point figés en leur figuration sociale, vulgarité et grandeur d'esprits savent cohabiter en le même corps ; chez les tenants du pouvoir le doute peut tirailler les âmes. Ce règne de la modération, de la neutralité empêche une caractérisation trop rigoureuse des personnages, il se fait argument spécieux en faveur de la teneur *réelle* de l'histoire racontée ; et il enveloppe le film entier : Robien est aussi charmant que violent, Henri, rustre et paillard, est dans le même temps attentif et bon.

Il en est de même pour Marion qui n'est pas ici la femme parfaitement lissée des récits antérieurs. Bonne et généreuse, elle peut être faible par moments, très violente en d'autres. La figure se fait *ambivalente*. « Dans son pays natal, écrit Catherine Borghella, Marion est une héroïne [...] à la fois fascinante et repoussante, bienfaitrice et diablesse. Quelque chose de la peur qu'elle inspira aux notables demeure dans l'esprit des habitants du Faouët aujourd'hui, mais le souvenir de ses libéralités, de son insolence rieuse et de son panache, lui vaut l'indulgence et l'admiration secrète des humbles<sup>1367</sup> ». Cette ambiguïté se retrouve dans le long-métrage. L'ancienne tradition colore (faiblement) la nouvelle.

Difficile, dans ses conditions, de s'attacher à Marion, dont la jeunesse, d'habitude narrée comme le temps où se concrétionna peu à peu sa révolte, est ici totalement éclipsée. D'un associé qui lui avait désobéi, en cassant le crâne d'une victime, Marion se venge par la mort, pistolet au poing. Ce fait, non avéré historiquement, simple reflet de la tradition évoqué par Trévédy, est ici amplifié. Non seulement Marion se venge-t-elle de l'associé désobéissant,

---

<sup>1365</sup> Voir Catherine BORGHELLA, « A propos d'un scénario : Marion du Faouët chef de voleurs » in. Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle...*, op. cit., p. 283-310.

<sup>1366</sup> *Ibid.*, p. 287-288.

<sup>1367</sup> *Ibid.*, p. 286.

mais elle tue également la femme de ce dernier, malgré les réprobations de ses associés, clamant de son innocence en cette affaire. Quelques pleurs, quelques remords plus loin Marion est repartie sur les routes.

Autres marques d'ambivalence, qui ternissent la figure dans la prétention du neutre historique, Marion retrouve après la mort d'Henri le marchand de sel qui l'a dénoncé aux archers. Ce dernier explique sa conduite en dénonçant la facilité de la démarche criminelle de Marion – celle, dans l'inaction, de voler aux honnêtes gens le fruit de leurs travaux –, la futilité de sa révolte – il est aisé de donner beaucoup quand on offre ce qui n'est pas sien. La critique est d'ailleurs tant recevable que Marion lui laissera la vie sauve...

De plus la figure n'est jamais *libre* ; le destin seul fait les choses. Marion devient brigande par accident, par un étrange concours de circonstance ; non par une révolte mûrement définie, mais pour suivre Henri, pour se venger de bandits qui lui ont dérobé son justin. Un associé aura beau lui dire : « une capitaine en jupons ça ne fait pas sérieux ». Qu'importe, il est écrit dans les astres que ce doit être, ce sera. Marion est astucieuse et courtoise, rusée à défaut d'être forte ; cela lui assure pour un temps sa tranquillité. Mais le destin s'acharne. Chez Robien, dans un jeu de cartes, elle ne tire que celles de la malchance. La mort vient finalement la saisir.

Comme le dit la scénariste, Marion est là « pour nous rappeler que nous ne faisons pas l'histoire, que c'est elle qui nous fait, nous emporte dans les courants du destin collectif, parfois impérieux, toujours irrésistibles, qu'elle nous précipite parfois dans les rapides, nous avale dans ses tourbillons furieux avant de nous rejeter brisés sur ses rives <sup>1368</sup> ». Marion est l'infatigable victime d'un destin tragique, ballotée comme une vague sur la mer des faits. La portée de sa lutte, bien sûr, s'en trouve réduite d'autant. On perçoit ici un hiatus d'avec la tradition *d'identification* du personnage dans laquelle l'accent est mis sur la liberté de la figure, sur sa lutte libre contre des éléments extérieurs hostiles (société patriarcale dominée par l'Eglise et justice inique) ; dans le film, sa lutte a un plus faible impact, puisque de toute manière elle n'a aucune chance d'aboutir, puisque de toute manière le destin écrase tout. Libre arbitre contre destinée ; ici figure de cette dernière, manipulée par les flots impérieux, Marion est de ce fait *impropre* à l'identification.

Même la thématique *féministe* se trouve grandement affaiblie. Sur le lit de leur premier amour, Henri déclare qu'il va « la culbuter comme une vulgaire catin ». Ce à quoi Marion ne répond rien... Certes, il s'agit ici de présenter un XVIIIe siècle teinté de misogynie et dur

envers les femmes ; mais par son absence de réaction, Marion ne fait qu'entériner cette conception. La figure est comme engluée dans son siècle *très obscurément peint* ; la vision d'histoire s'expose au détriment du mythe.

Marion par la suite est même violée par Robien – avant de lui tomber dans les bras, deux scènes plus tard. Le gentilhomme s'excuse, mais attribue ses violences à l'indifférence de Marion à son égard ; celle-ci lui précise qu'elle ne lui appartient pas. Et ainsi la morale est (apparemment) sauvée. Il faut attendre que le gentilhomme vende la fille de Marion à une de ses soirées de débauche pour que notre brigande lève enfin la voix. La contestation féminine de Marion ne joue guère sur elle-même, mais sur la condition de sa fille. La dernière image du film présente la jeune Jeanne sur un bateau, chapeau et cheveux au vent, alors que sa mère se sacrifie pour éviter à sa famille de plus amples poursuites. Finalement, la vie de Marion a été misérable mais son faible cri, non tant pour elle que pour sa fille, n'aura pas été vain ; probablement cette dernière vivra-t-elle libre un jour... Pour la première fois depuis les années 60, Marion n'est pas ici esquissée en figure étrangement moderne jetée dans un obscur XVIII<sup>e</sup> siècle, en incarnation d'une sorte de révolution féministe aboutie et ponctuelle, dont les agréments véritables ne se retrouveront pas avant les temps nouveaux ; ici la révolte féminine de Marion est *réformiste, progressiste*, sans succès immédiats – il faudra des années, semble suggérer le film, pour que le combat de Marion trouve un aboutissement.

Là où le téléfilm n'affadit pas le mythe, c'est dans la conception politique de la révolte de Marion du Faouët. Catherine Borghella présente la figure, dans la postface de l'ouvrage de Lorédan, comme « la sœur aînée de Phoolan Devi<sup>1369</sup> ou de Bonnie Parker<sup>1370</sup> » – la Bretagne pauvre du XVIII<sup>e</sup> se prêtant dans ce dernier cas à un parallèle avec l'Amérique ruinée par la crise de 1929. Toutes trois « osèrent [...] dire non, défier leur destin dans un monde impitoyable<sup>1371</sup> ». On voit ainsi Marion au sein du film distribuer aux pauvres, placés en file indienne, de la nourriture volée aux plus riches ; aux lois oppressives, Marion répond par le « jeu subtil du bienfait et de la reconnaissance<sup>1372</sup> », par « les règles non écrites de l'honneur et de l'hospitalité<sup>1373</sup> ». Bien sûr, les notables et les clercs, aussi lâches qu'hypocrites,

---

<sup>1368</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>1369</sup> Phoolan Devi fut, nous dit Borghella, la « reine des bandits au pays des ravines dans l'Inde contemporaine, paysanne de basse caste dont l'itinéraire offre avec celui de Marion du Faouët des similitudes troublantes, et dont la reddition après plusieurs années de coups de mains et de pillages, fut négociée avec les autorités en 1983 ». *Ibid.*, p. 310.

<sup>1370</sup> *Ibid.*, p. 310.

<sup>1371</sup> *Ibid.*, p. 310.

<sup>1372</sup> *Ibid.*, p. 309.

<sup>1373</sup> *Ibid.*, p. 309.

s'accommodèrent de Marion tant qu'elle fut puissante ; ils furent aussi les premiers à chercher à la détruire, dès que l'occasion se présenta.

S'il fallait trouver une morale au film, il nous faudrait d'évidence citer la scène de la pendaison par effigie ; dans les coulisses du drame, le brigadier Pécourt discute avec un évêque ; il lui affirme que la « société court un grand danger », dont Marion s'est fait symptôme. « Il ne tient qu'à nous, ajoute-t-il, de mettre en place un ordre social et moral plus juste ». L'homme d'Eglise répond que « Dieu assigne à chacun une place dans l'ordre de l'univers » ; certes, « mais certains, cette place, la refuse » continue Pécourt, avant de conclure, laconique : « fille de la misère et du désespoir, Marion est devenue l'enfant de la révolte et du désordre [...] Les richesses s'accroissent entre les mains de quelques uns, et pendant ce temps, le nombre des pauvres affamés augmente sans cesse. Trop de malheur mène à la rage et à la haine ». Symbole d'une pesanteur sociale devenue insupportable, l'histoire de Marion, de manière classique, annonce les embrasements révolutionnaires de 1789 – « l'énoncé des délits commis, des traques successives, des peines infligées, dresse un réquisitoire terrifiant contre ce régime qui allait bientôt sombrer dans la tourmente révolutionnaire <sup>1374</sup> » précise la scénariste dans la postface de Lorédab. C'est ici que se joue l'actualité de Marion, telle que décrite par Catherine Borghella :

« Dans l'état actuel de notre société libérale, avancée, de récents arrêtés municipaux nous rappellent, immanquablement, et de façon troublante, ces lois répressives de 1720. Ils tendent à nous faire oublier que, aujourd'hui comme hier, s'il arrive que des sans-abris commettent des actes délictueux ou mendient de manière agressive, c'est qu'ils sont « poussés au mal par la pauvreté, par l'ignorance, par la grande misère du temps ».

L'histoire de Marion trouvera aujourd'hui une résonance certaine. Elle pourra être l'avertissement et l'illustration dont nous avons besoin. Aujourd'hui comme jadis, la montée en nombre des exclus, qui est inacceptable au regard de l'humanisme bien compris, souligne l'urgence d'établir un ordre social moins injuste sous peine de voir se déclencher des crises incontrôlables <sup>1375</sup> ».

L'histoire de Marion devient symptomatique d'un temps, celui où la société, encore susceptible de redresser la barre, ne le fit pas par pure pesanteur sociale. Le sentiment d'être arrivé à un stade similaire, deux siècles plus tard, rythme le récit.

---

<sup>1374</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>1375</sup> *Ibid.*, p. 310.

Mais, une fois encore, cette coloration politique est secondaire à la vision du film – quelques indices de temps à autres, et une morale clairement affirmée dans la scène précitée de l’effigie, voilà tout. L’attention du long-métrage est portée, et en particulier dans sa deuxième partie, sur l’antagonisme narrativement structurant de Marion du Faouët et du brigadier Pécourt<sup>1376</sup>, duel classique entre le bandit et l’agent fasciné par celle même qu’il chasse. Ce poncif narratif, rythmant le récit, dilue la portée politique du long métrage.

De plus, la trame purement événementielle ne laisse guère la place à une morale large et de sens clair. Les événements ne font que se succéder, l’un à l’autre, en une classique structure binaire<sup>1377</sup>, les évasions l’une après l’autre, les amours successifs ; l’attention est accordée au *fait* non à sa *signification*.

La velléité historique, positiviste, nuit à l’élaboration d’un *discours*. Bien sûr, l’un et l’autre ne sont pas incompatibles par essence – encore eut-il fallu que le film montre vraiment la Marion voleuse, donne du poids à son propos et à ses envies, à ses revendications, à ses états d’âmes. Ici il n’en est rien. Le film de Michel Favart se présente un peu comme l’antiroman d’Yvonne Chauffin, son inverse propre ; là où la romancière n’accordait qu’un faible intérêt à l’histoire positive du personnage, se concentrant sur ses errances et ses douleurs, dans la signification profonde de ses excès, Michel Favart donne à voir les éléments marquants de son existence, chaque balise de sa biographie, négligeant leur *entre-deux*, ce lieu d’introspection, qui donnait à la figure, chez Chauffin, et son discours et la forme même de sa révolte. Famélique, l’approche purement chronologiste du récit filmique fait ressortir une absence, celle d’une matière d’émotion censée donner un ton à l’intrigue, celle d’une figure froide, protagoniste sans conviction d’une chronologie prolongée.

Au sein du téléfilm, la figure de Marion contraste donc avec la Marion *mythique*. Certes, les mêmes thèmes et les mêmes teintes se retrouvent – entendons-nous bien, au sein du téléfilm la Marion du mythe *persiste* – mais elle est affadie, blafarde, défaite. Le film est, à mon sens, une saisissante anicroche au mythe ; comme si, effrayée de sa large réception programmée, Catherine Borghella avait décidé de délayer ses thèmes et ses motifs afin de toucher peut-être

---

<sup>1376</sup> Guillain Pécourt est un des archers qui – dans l’histoire comme dans le film – arrêterent Marion, Henri et leurs compagnons à Restalouet en 1743 ; c’est lui, ajoute le téléfilm, qui la laissa s’enfuir. Et ce n’est sans doute pas un hasard, si dans la scène en question, Pécourt essaye d’embrasser Marion mais se heurte à son refus... Par la suite, il restera fasciné par Marion, exprimant les doutes – que l’action de la bandit fit naître en lui – au clerc dans la scène de l’effigie. Tout au long du film, après l’avoir laissé partir, il cherche à l’arrêter pour la livrer à la justice. C’est là son obsession, qui rythme le récit, à la manière de celle du brigadier Béchout pour Arsène Lupin. C’est d’ailleurs l’obsession de Pécourt, qui la retrouve à Nantes, qui va conduire Marion à la toute fin du récit, à se rendre afin d’être jugée, à la condition expresse que sa famille ne souffre plus de poursuites.

<sup>1377</sup> Une première *partie* amorce la montée en puissance de Marion, la seconde ne fait que la détruire peu à peu, jusqu’à l’irrépressible mort, aboutissement d’une longue chute annoncée.

un public plus large. Et, ce faisant, délayait dans la prétention d’histoire les attributs de *sa* Marion.

## 2. La diffusion du mythe dans l’érosion de son propos.

Ces quelques réserves émises, remarquons que le téléfilm, par sa grande visibilité, permit massivement, dans la sphère *nationale*, de faire naître, ou de corroborer, le souvenir du personnage. Le *souvenir* non la *mémoire* ; pour une large population, de préférence non bretonne, à la manière de proches que j’ai pu consulter, on se rappelle de Marion car on se rappelle avoir vu le téléfilm qui lui a été consacré ; quand il s’agit de la caractériser on évoque une bandit, une fille rousse au mieux, voilà tout. Le téléfilm donna une réelle célébrité à la figure, il présenta Marion au plus grand nombre, il introduisit son mythe auprès d’un large public ; mais à la lecture des documents ultérieurs, il semble que le téléfilm n’ait guère suscité une adhésion compulsive – loin des échos que peut avoir aujourd’hui encore *Que la fête commence...* pour Pontcallec. Il ne fit que préparer le terrain, donner un élan plus grand à la figure, pour des recouvrements postérieurs ; il donna *célébrité* à Marion du Faouët, il fit connaître son nom, son entour, les linéaments de son mythe, émietté, assourdi ; mais il ne le représente pas, ce mythe, il ne l’incarne plus. Les échos du long-métrage ne cessent de se dissoudre, peu à peu. Il n’est pas édité en DVD, seulement en VHS ; peu de bibliothèques de Bretagne disposent actuellement d’un exemplaire<sup>1378</sup>.

Néanmoins, le téléfilm fit naître, dans le sillon de son passage, une étrange ferveur qui fit par exemple la chanson bretonne s’emparer de Marion entre 1996 et 1998. Trois chants – deux créations originales : « Marion du Faouët » par Martine et Serge Rives<sup>1379</sup> et « La légende de Marion du Faouët » par Philippe Méheut<sup>1380</sup> ; une reprise par Andréa Ar Gouilh de la complainte de Per-Jakez Hélias<sup>1381</sup>. Une fois encore, dans ces deux chants inventés pour l’occasion, rien ne vient faire montre d’une postérité substantielle du long-métrage de Michel Favart...

---

<sup>1378</sup> A ma connaissance, seules la médiathèque Luce Courville de Nantes et celle de Lorient en possèdent une copie.

<sup>1379</sup> Martine et Serge RIVES, « Marion du Faouët » in. *Un vent de Bretagne*, 1996 (également jouée dans *Légendes*, 1998).

<sup>1380</sup> Philippe MEHEUT, « La légende de Marion du Faouët » in. *Mon amour, ma femme, ma tendresse*, 1997.

### 3. Le livre pour enfants ou la mémoire en suite.

Ainsi, si l'actualité toute contemporaine de Marion devait se résumer en une source matérielle, créatrice de mémoire, il nous faudrait chercher ailleurs, auprès d'un autre genre : celui des romans pour enfants. Margot Bruyère, ces dernières années, s'est emparée par deux fois de notre figure : *Les aventures de Marion du Faouët* parut en 1997<sup>1382</sup> ; en 2008, *Marion du Faouët ou la révolte des gueux*<sup>1383</sup> vint réactualiser la figure, en lui offrant une plus grande visibilité. En effet, si le roman de 1997 fut publié au Faouët, sous le patronage de la maison *Liv'Editions*, le second parut dans la collection « Histoire et société » de la maison parisienne *Oskar jeunesse*, spécialisée dans des romans de jeunesse à connotation politique et sociale. Dans le catalogue de publication, l'histoire de Marion côtoie un récit de la bande à Bonnot, une histoire du Chemin des Dames, une biographie d'Aimé Césaire<sup>1384</sup>...

Qu'on me permette de citer ici une anecdote personnelle. L'an dernier, en Master 1, présentant mon sujet à quelques camarades, deux d'entre eux dirent connaître Marion du Faouët ; ces deux amis se rappelaient, enfants, avoir lu un roman sur elle – celui de Margot Bruyère. Un ami se souvenait d'une magnifique Robin des Bois à la rousse chevelure flamboyante courant les bois bretons ; une amie se souvenait avec précisions d'une femme libre et indépendante. Deux représentations que l'on trouve pareillement, et d'autres encore, dans les deux romans de Margot Bruyère. Marion s'y fait figure-somme, indépendante et forte, libre et émancipée – transgression sociale ; Marion est voleuse de grand chemin, bandit justicière, généreuse aux démunis – c'est là sa touche politique ; elle est en outre cette femme rousse et belle, aventurière et intrépide, séductrice et romantique – voilà de son agrément romanesque. Marion est tout cela, tout à la fois. Et Margot Bruyère, dans le ton pastel consubstantiel aux récits pour enfants, fait vivre ensemble ces thèmes multiples.

Ses deux romans, d'évidence, sont aptes à susciter la *mémoire*, non le *souvenir* seul, c'est-à-dire à provoquer une empreinte, une marque significative propre à intégrer l'imaginaire du lecteur pour y affermir un discours – ou romanesque ou féministe ou politique selon l'intérêt des questions mises en jeu. Les romans de Margot Bruyère surent proposer une image multiple et fédératrice, colorée assez pour qu'elle puisse empreindre l'imagination d'enfants

---

<sup>1381</sup> Andréa AR GOUILH, Michel BOËDEC, « Marionig ar Faoued » in. *Prins ar C'hornog aour*, 1997.

<sup>1382</sup> Margot BRUYERE, *Les aventures de Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'Ed, 1997, 159p.

<sup>1383</sup> Margot BRUYERE, *Marion du Faouët ou la révolte des gueux*, Paris, Oskar jeunesse « Histoire et société », 2008, 144p.

<sup>1384</sup> Stéphane DESCORNES, Christophe LAMBERT, *La bande à Bonnot* ; Yves PINGUILLY, *Rendez-vous au chemin des Dames et Aimé Césaire, un nègre indélébile*, Paris, Oskar Jeunesse « Histoire et société ».

et participer, même faiblement, de leur construction identitaire. Mes camarades, de leur propre aveu, se sont *ainsi*, par le biais de *ce* roman, *appropriés* la figure.

Alors, Marion du Faouët intègre la *mémoire* et non seulement le *souvenir* qui ne se vit que dans la réminiscence dépourvue d'émotions. Margot Bruyère a su faire ce que le téléfilm ne sut pas ; elle sut ouvrir le mythe à un très large public sans l'affadir pour autant ; *mémoriellement*, sa vulgarisation est une réussite.

### **Conclusion – Les derniers échos.**

Ce long chapitre a eu pour but de montrer la concrétion progressive du mythe de Marion du Faouët, le façonnement progressif de la figure dans la fabrique des héros de Bretagne. Tâchons désormais, pour finir, de tracer son ère d'influence – c'est-à-dire le spectre actuel du recouvrement géographique de la mémoire de Marion du Faouët.

Pour sûr, Marion est une héroïne *morbihannaise* – en 2006, l'ouvrage collectif *La drôle histoire du Morbihan*, faite de scénettes imagées, présente Marion en couverture, aux côtés de Cadoudal, de bardes et de druides<sup>1385</sup>. Figure républicaine d'une région réinventée, « il arrive toujours qu'en pays pourlet d'aujourd'hui, des fins de repas familiaux ou amicaux se terminent *républicainement* par d'amples discussions sur Corentin Le Floc'h<sup>1386</sup> ou Marion du Faouët<sup>1387</sup> » nous dit en 2004 Yves Guilloux, ancien maire de Ploërdut<sup>1388</sup> dans le Morbihan, dans son témoignage *Le triskell et l'écharpe*<sup>1389</sup>.

Personnage phare de l'histoire morbihannaise, Marion a su également devenir une incontournable de l'histoire bretonne. En 2003, Marion fut racontée, « Flamboyante Marion », dans les chroniques d'Erwann Chartier, *Drames bretons. Des crimes et catastrophes qui ont marqué l'histoire de Bretagne*<sup>1390</sup> ; deux nouvelles illustrations s'ajoutent au corpus, insistant l'une sur la figure justicière, l'autre sur la femme charnelle. En 2008, l'auteur Jean Kergrist

---

<sup>1385</sup> TRINKA, « Marion du Faouët » in. *La drôle histoire du Morbihan. Des origines à nos jours*, Bannalec, Des Dessins et des mots, 2006, p. 56.

<sup>1386</sup> Paysan de Lignol devenu député aux Etats généraux de Versailles, puis à la Constituante de Versailles en 1789. Il fut assassiné en 1794, probablement par une bande chouanne. Il est depuis devenu un symbole bleu de Basse-Bretagne, qui donna lieu au premier XXe siècle, juste après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à un affrontement mémoriel entre cléricaux et anticléricaux (voir Yves GUILLOUX, *Le triskell et l'écharpe. La transceltique d'un maire breton*, [Coudray-Macouard], Cheminements, 2004, p. 283-291).

<sup>1387</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1388</sup> Il fut maire en effet de 1983 à 1995.

<sup>1389</sup> *Ibid.*

<sup>1390</sup> Erwan CHARTIER, « Flamboyante Marion du Faouët » in. *Drames bretons. Des crimes et catastrophes qui ont marqué l'histoire de Bretagne*, Guengat, Edicat-Reuz.com, 2003, p. 86-93.

s'attachait dans sa *Cordillère des Jambes*<sup>1391</sup> à revisiter « le mythe de Marion » – l'expression est citée en quatrième de couverture – avec distance et humour, en suivant le personnage de Manon, aventureuse et féminine, ancienne serveuse d'une pizzeria de Gourin. Il faut certes que le mythe de Marion soit fort enraciné en Bretagne pour qu'une variation sur son thème se fasse significative...

Figure de Bretagne, il convient cependant de noter le mépris qui entoure le personnage dans les milieux historiques et universitaires ; symbolique, Alain Croix dans son ouvrage sur les *Femmes de Bretagne*<sup>1392</sup> ne lui dédia à peine que quelques lignes...

Mais si ces deux ères de recouvrement sont attestées, peut-on aller plus loin et faire de Marion une héroïne française ? On pourrait le croire, quelques indices semblent l'attester. Sur internet, ainsi, un groupe de folk rock celtique du Nord-Pas-de-Calais laisse à la disposition des internautes quelques secondes de leur chant consacré à Marion<sup>1393</sup> ; on sait que l'auteur de bande dessinée François Bourgeon, à qui l'on doit la saga des *Passagers du vent*, fut tenté de transposer la vie de Marion en bande dessinée ; Patrick Cothias, dans sa saga *Les sept vies de l'Epervier*, donna à son héroïne Ariane les atours de Marion du Faouët<sup>1394</sup>.

Cela n'est rien encore comparé à ces quelques lignes qui ornent la préface du roman de Margot Bruyère *Marion du Faouët ou la révolte des gueux*<sup>1395</sup>. Marion, y est-il dit, fut « aimée du petit peuple qu'elle protégea autant par calcul que par souci de justice, crainte par les bourgeois qu'elle volait sans vergogne, honnie par la noblesse dont elle violait l'autorité<sup>1396</sup> ». « Marion du Faouët attise la flamme de la déraison contre la misère et l'injustice<sup>1397</sup> ». Petite flamme, certes, vite étouffée « Mais le feu continuera de couver sous la cendre et sera ravivé par d'autres pour exploser quarante ans plus tard, en 1789, dans une révolution qui embrasera l'Europe<sup>1398</sup> ». Ainsi, annonce la quatrième de couverture,

---

<sup>1391</sup> Jean KERGRIST, *La cordillère des Jambes*, Spézet, Coop Breizh, 2008, 222p.

<sup>1392</sup> Alain CROIX, Christel DOUARD (dir.), *Femmes de Bretagne : images et histoire*, Rennes, Apogée, PUR, 1998, p. 52.

<sup>1393</sup> <http://www.ozap.com/musique/rue-tabac-gars/azar/3521383402177>

<sup>1394</sup> Ces informations sont tirées de Julien DEROUET, « Les femmes dans la collection *Vécu*, personnages historiques ou fantasmes contemporains. L'exemple d'Ariane, héroïne des *7 vies de l'Epervier* », Journée d'étude de l'association Mnémosyne, octobre 2005, p. 11. Disponible en ligne : [http://www.mnemosyne.asso.fr/uploads/Journee-etudes/2005/BD\\_Derouet.pdf](http://www.mnemosyne.asso.fr/uploads/Journee-etudes/2005/BD_Derouet.pdf)

<sup>1395</sup> Margot BRUYERE, *Marion du Faouët ou la révolte des gueux*, op. cit., p. 2.

<sup>1396</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1397</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1398</sup> *Ibid.*, p. 2.

« L’histoire de Marion du Faouët, c’est aussi l’histoire du peuple français : celle de la révolte contre l’injustice sociale et la misère <sup>1399</sup> ».

Etrange ascension pour la figure ; après avoir vivotée dans l’ombre, Marion est ici présentée en *incarnation* du peuple français entier, Marianne bretonne et française portant en elle les idées révolutionnaires – moderne par conséquent.

Bien que cela soit exagéré, notons que la mémoire de Marion commence à s’épandre hors de Bretagne, à couvrir un espace d’influence agrandi. Le mythe continue de préciser son apparence, pour discrètement imprégner la mémoire nationale. Que l’on me permette, pour terminer, de citer ces quelques belles pages de la romancière parisienne Michelle Lesbre, extraites du *Canapé Rouge*<sup>1400</sup>, son dernier roman, paru en août 2007. La narratrice, Anne, dans le transsibérien qui la conduit à Irkoutsk, où se trouve son amant Gyl dont elle est sans nouvelles, laisse vagabonder son esprit, à la faveur des réminiscences successives, au hasard des rencontres ou des paysages qui peuplent sa vue ; ses pensées, incessamment, renvoient à la vieille dame, Clémence Barrot, qu’elle laissa à Paris, sur son canapé rouge, au fond d’un appartement que cette dernière ne quitte plus. Anne se remémore des anciennes lectures qu’elle donnait à Clémence, toutes de « femmes libres, courageuses et rebelles <sup>1401</sup> » : Olympe de Gouges, Milena Jesenskà – qui traversa, au début du XXe siècle, la Moldau à la nage de peur d’arriver en retard à son rendez-vous avec Ernst Pollak – et Marion du Faouët. A mesure de souvenirs et d’échos, de paysages et de rencontres, l’amant Gyl perd de son importance, peu à peu. Arrivée à son village, Anne, solitaire, ne cherchera pas même à le revoir.

« Parlez-moi encore de la petite effrontée, demandait parfois Clémence Barrot à propos de Marion du Faouët et de son armée de brigands. Elle avait, tout comme moi, une vraie tendresse pour cette enfant qui, en grandissant, était devenue, non pas une jeune fille de compagnie, malgré les tentatives des demoiselles Jaffré, vieillissantes et célibataires descendantes d’un armateur de Port-Louis qui avaient exercé sur la pauvre leurs principes d’éducation, mais une meneuse d’hommes, une vengeresse de la Bretagne affamée des années 1740. Aux bonnes manières, elle préférait rejoindre les marins irlandais et trinquer avec eux sur le port. Enfant, elle suivait sa mère dans les foires pour vendre lacets et rubans. Plus tard Marion l’avait engagée dans sa troupe ainsi que son frère Corentin et bientôt son amoureux, Henri, son « seigneur malheureux », qui en se faisant prendre avait entraîné sa chute. La belle équipe sillonnait la campagne à cheval, pillait bourgeois, marchands et curés, redistribuait le butin aux miséreux et fêtait joyeusement chaque expédition. Beauté farouche, fidèle à son village, à ses amours, à son

---

<sup>1399</sup> *Ibid.*, quatrième de couverture.

<sup>1400</sup> Michelle LESBRE, *Le canapé rouge*, Paris, Wespieser, 2007.

idéal, Marion avait été plusieurs fois emprisonnée avant de mourir sur le gibet à trente-huit ans <sup>1402</sup>».

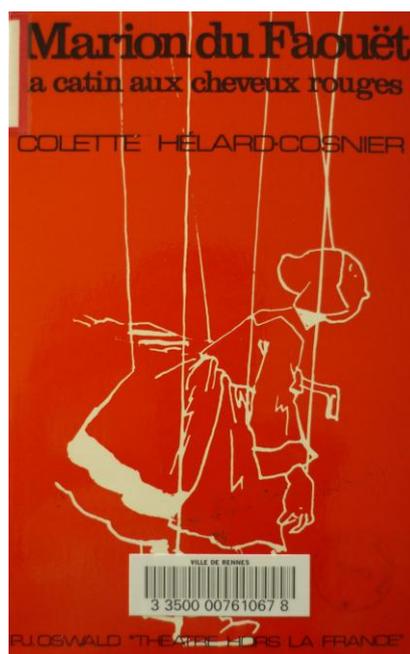
Tel est, à l'heure actuelle, un des derniers éloges funèbres rendu à Marion du Faouët, la pompe dissolue de ses exploits passés. Le mythe, vivant, continue sa lancée...

---

<sup>1401</sup> *Ibid.*, quatrième de couverture.

<sup>1402</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

PLANCHE 15 – « COMPLAINTE DE MARION » PAR COLETTE HELARD-COSNIER.



1717

*Naissance de Marion :*

Ecoutez la triste histoire  
D'une célèbre catin  
Ecoutez l'horrible histoire  
Et déplorez son destin.

En Bretagne au temps des rois,  
Naquit sous un pauvre toit,  
Une fille nommée Marion  
Attendue dans l'affliction.

Elle était à peine née,  
Qu'un chien se mit à hurler,  
La lune se voila de nuages,  
Oh ! Les funestes présages !

1732

*L'éducation de Marion :*

Madame de Stanghingan,  
Quand Marion eut quinze ans,  
Dans son château l'emmena  
Et des leçons lui donna.

Mais hélas, la mauvaise herbe  
Ne peut se plier en gerbe !  
Marion dans les miroirs  
Passe son temps à se voir.

Orgueil et entêtement  
Sont ses défauts les plus grands.  
Et, comble de corruption,  
Elle s'intéresse aux garçons.

1736

*Marion la voleuse :*

Marion court les chemins  
En vendant maigre butin :  
Des rubans et des lacets,  
Des médailles et des chapelets.

Mais le métier de mercière  
Ne nourrit pas la fille-mère.  
Marion et ses amis  
Vont chercher d'autres profits.

Malheur à qui sort le soir !  
On l'attaque dans le noir.  
Marion et son amant  
Sont devenus des brigands.

1747

*Le premier châtiment :*

C'est la peur chez les Bretons :  
On tremble devant Marion.  
Elle attaque les paysans,  
Les colporteurs, les marchands.

Mais le roi ne peut laisser  
Epouvanter ses sujets.  
Implacable est sa justice :  
Le gendarme fait son office.

On arrête les brigands,  
On les soumet au tourment,  
C'est le gibet pour Henri,  
Pour Marion, l'ignominie.

1748

*L'endurcissement dans le crime :*

Henri est bien vite oublié,  
Marion l'a vite remplacé.  
Du vil seigneur de Robien,  
Elle est devenue la catin.

Ces bandits de grand chemin  
Vont profaner les lieux saints.  
Au grand effroi des gens pieux,  
Ils osent s'en prendre à Dieu.

Mais la justice veillait :  
Marion fuit à Auray.  
Sur la paille des prisons  
Elle accouche d'un garçon.

1755

*L'expiation :*

Marion revient au pays,  
Retombe dans l'infamie.  
Nouveaux vols, nouveaux amants,  
Mais bientôt le châtiment.

Car la justice royale  
Ne tolère pas le scandale :  
Marion sera pendue  
A Quimper dans la grand'rue.

Fillettes qui m'écoutez  
Gardez-vous de l'imiter !  
Et vous sauverez votre âme  
En restant d'honnêtes femmes.

N'oubliez jamais l'histoire  
De Marion la Catin.  
Gardez-la dans vos mémoires  
Pour éviter son destin.

### La ballade de Marion du Faouët

Marion du Faouët était belle  
Peut-être fille de marquis ?  
Elle prenait les escarcelles  
Mais les cœurs lui restaient acquis.

Sur ses épaules de déesse  
Flamboyaient ses longs cheveux d'or  
Sa voix était une caresse  
Les hommes en rêvent encor !

Marion parcourait la Bretagne  
La Faouët, Carhaix, Pestivien.  
Refusa d'être la compagne  
De Louis Gabriel de Robien.

Elle donnait un « intersigne »  
Alors on pouvait sans danger  
Grâce au respect de la consigne  
Sur tous les chemins voyager.

Marion vivait de brigandage  
Mais elle aimait son cher Henri  
Qui sut démontrer son courage  
Jusqu'au jour où il a péri.



C'était elle le capitaine  
Lui simplement le lieutenant  
Cette distinction semblait vaine  
La nuit il était son amant.

Il étreignait ce corps de femme  
Qui n'avait d'autre volonté  
Que celle de chanter la gamme  
voiles  
De l'indicible volupté.

Elle pensa devenir folle  
Le jour où il fut arrêté  
Comme un animal qu'on immole  
Sur l'autel de la cruauté.

Même le tourment de la flamme  
Ne le contraignit à parler  
Il choisit de perdre son âme  
Plutôt que de rien révéler.

Elle poussa un cri atroce  
En apprenant qu'il était mort  
La loi avait été féroce  
Il lui fallut subir son sort.

Sur sa chair tendre, douce et nue  
S'abattit le fouet du bourreau  
La foule affamée de la rue  
Trouva le spectacle très beau.

De désespoir, elle était ivre  
Robien du Pontlo l'attendait  
Elle se résigna à vivre  
Accordant ce qu'il demandait.

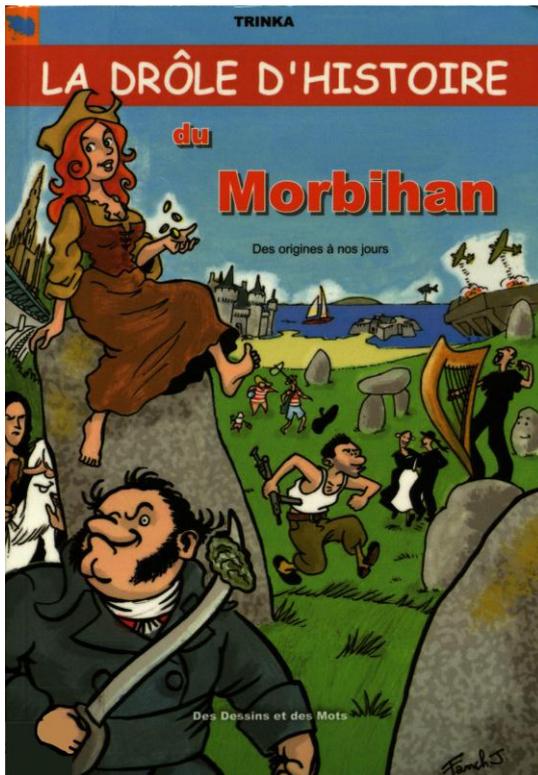
En se prêtant à sa caresse  
En lui abandonnant son corps  
Elle cherchait dans sa détresse  
A aimer par delà la mort.

La tragédie ineffaçable  
La vouait au même destin  
A la même flamme implacable  
A la corde au bout du chemin

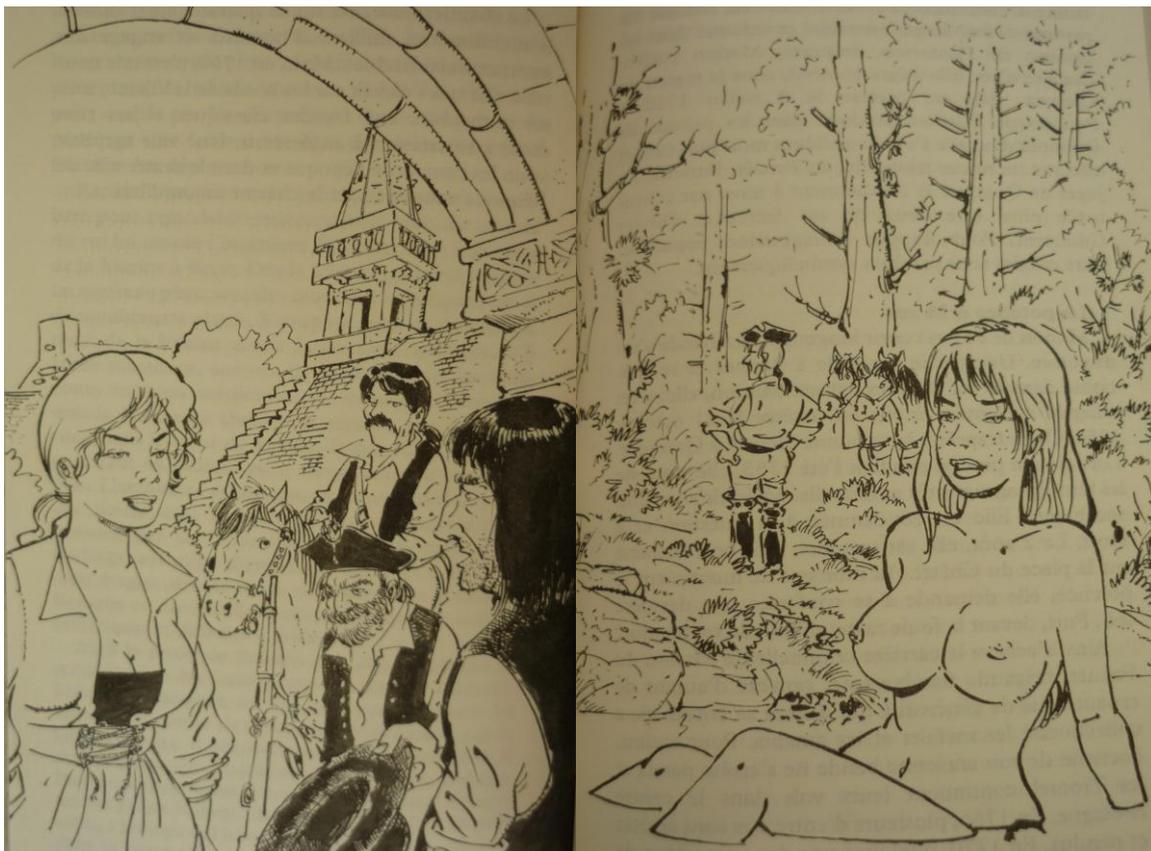
Lorsque la lune et les étoiles  
Brillent au-dessus de l'Ellé  
On l'aperçoit sous de longs  
S'avançant de son pas ailé.

Lice NEDELEC, « La ballade de Marion du Faouët » in. Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands*, op. cit., p. 233-234.

PLANCHE 17 – LES MARION DU FAOÛËT.



TRINKA, « Marion du Faouët » in. *La drôle histoire du Morbihan...*, op. cit., couv. et p. 56.



Erwan CHARTIER, « Flamboyante Marion du Faouët » in. *Drames bretons...*, op. cit., p. 86 et 93.



### PARTIE 3 :

Image de couverture de la deuxième édition du récit « Marion du Faouët » de M. D'ASSENOY, paru dans un premier temps dans la revue « L'ouvrier » en 1901 et réédité ensuite sous le vrai nom de l'auteur, Edmée VESCO DE KEREVEN, sous le titre *Brigande d'Armor* en 1929 dans la collection Bayard.

## L'ETERNITE PERISSABLE

Gravure sans indication de nom ni d'auteur extraite de Raoul DE NAVERY, *Le marquis de Pontcallec*, op. cit., p. 121.



## Les mémoires du marquis du marquis de Pontcallec et de Marion du Faouët.

Les mémoires de nos deux figures ont désormais été tracées, dans le flux discontinu de leurs chronologies respectives ; il importe de les résumer puis de les confronter dans un dernier mouvement. Comparaison des tournures et des structures mises à nues, nous confronterons la forme de ces deux mémoires, leurs modes de façonnement. Puis nous tenterons une figuration de nos deux personnages tels que réinvestis par la mémoire, c'est-à-dire que nous tenterons de les *fixer*, de les définir en une approche achronique, dépourvue d'évolution. Cette figuration, il convient de la réaliser, bien sûr, au moment où la mémoire du personnage est au beau fixe, au moment de sa *mythification*. De ces deux *figures* ainsi investies, nous comparerons l'image, l'inscription au sein de stéréotypes précis. Enfin, nous adopterons une vue à plus petite échelle, afin d'étudier le facteur breton de nos deux protagonistes, ce noyau d'attachement régional qui substantiellement enveloppe les deux *héros* – parfum de bretonnité éternelle dans l'évolution périssable de leurs propos.

### I. Deux mémoires.

Deux mémoires émergent, deux figures s'esquissent dans la diachronie de leurs recouvrements. La mémoire Pontcallec, on l'a vu, eut une immédiateté historique aux éléments qui l'ont fait naître. Dès 1720, les voix s'accrochèrent et dessinèrent un Pontcallec martyr, contrecoup de l'émotion que suscita sa mort, un Pontcallec déjà distingué dans l'imaginaire collectif breton, lieu de mémoire, entre légendes et plaintes. Un Pontcallec martyr, mais martyr sans vraie cause ; la mort seule fit conserver *l'image*, peu à peu constituée sous les effets cumulés du nom ancien et illustre *Pontcallec*, du feuilleton que constitua sa longue errance, des conditions obscures qui prélevèrent à son arrestation – et qui restent aujourd'hui encore nimbées d'incertitude<sup>1403</sup>. En parallèle, la conspiration fut méprisée en ses causes comme en ses faits par les mémorialistes et les journalistes d'échos immédiats ;

---

<sup>1403</sup> Voir ce qu'en dit Joël Cornette, *Le marquis et le Régent*, op. cit., p. 176-179.

il est vrai que l'événement ne fut que de faible ampleur ; la mort de Pontcallec, par contraste, n'en parut que plus grande.

La mémoire se nourrit alors, en ce XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un certain hiatus entre deux conceptions, celle du personnage martyr, celle du conspirateur grossier ; sa mémoire se fait subversive, coup d'autorité contre la royauté, bientôt transfigurée en lutte contre le despotisme. Voilà Pontcallec recouvert d'une bannière pré-*Bleue* ; avant que la chouannerie ne vienne imposer ses couleurs et ses fards, celles d'une figure contre-révolutionnaire avant l'heure, aux luttes teintées de religieux – le récit du confesseur en fait mention, Pontcallec fut un fervent chrétien, exemplaire et édifiant dans la mort ; ce n'est ainsi pas un hasard si le recteur de Lignol le recueillit chez lui avant que Pontcallec ne fût arrêté ; réécriture de l'histoire, que notre marquis ait contraint ce même prêtre à l'accueillir par menaces est étrangement éclipsé<sup>1404</sup>. Sa révolte, en outre, est tissée d'une réelle revendication provinciale, contre les manœuvres nivelatrices d'une France aux éternelles tentations despotiques.

Entre le récit du confesseur publié pour la première fois en 1829 et la *gwerz* du *Barzaz-Breiz* qui sourd de 1845, entre ces deux balises la figure *romantique* de Pontcallec en outre a émergé, noble breton courageux et obstiné, fier et dur, allant jusqu'à donner la vie pour ses idées. Le *Barzaz-Breiz* vint établir définitivement la blanche image de Pontcallec, avant que l'histoire de La Borderie ne vienne fixer, non la figure-mère, mais l'histoire de son événement, non le personnage mais le cadre qui le vit opérer. Puisque Pontcallec était chanté encore dans les campagnes bretonnes, et qu'il mourut despotiquement à la suite du complot, le souvenir populaire, tel que revu et corrigé par l'histoire, fut associé par cette dernière dans l'apologie qu'elle dressait alors de l'affaire. Réalité historique déformée, souvenir populaire enjolivé et Pontcallec, sans que la figure ne soit approfondie en sa connaissance historique, devint une figure phare de la Bretagne, d'autant plus facile à modeler qu'avant l'étude importante de Barthélémy Pocquet, en 1914, on ne savait de la figure *vraie* que son arbre généalogique, exhumé par La Borderie, que quelques traits plus ou moins apocryphes empruntés et à la *gwerz* du *Barzaz-Breiz* et au récit du confesseur. Ces exceptions mises à part, l'absence de connaissances réelles du personnage, propice à la pénétration d'imaginaire.

Fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fin d'un siècle d'or pour Pontcallec ; effigie conservatrice, les revendications que la figure portait en son sein furent peu à peu transformées, exagérées, *extrémisées* au rythme de l'histoire et des évolutions extérieures – de l'effigie culturelle que

---

<sup>1404</sup> Voir Gilbert BAUDRY, « Les Seigneurs de Pont-Callec et de la Porte-Neuve », *op. cit.*, <http://www.sahpl.asso.fr/>

représente le Pontcallec *bretoniste*, aux Pontcallec *nationalistes*, héros séparatiste et séditieux. Dérapage de la figure, ceci annonce son dessèchement – la figure mûrit, se fane et meurt en le tiraillement de ses extrêmes. Elle meurt d'une surenchère qui confine au paroxysme – phase ultime de la dissolution de son image. Héros antifrçais et patriote ou hobereau risiblement archaïque, Pontcallec, sous le joug des affrontements, ne peut que tomber dans la récupération extrême qui, l'obscurcissant, le prive de son intimité réelle, de sa relation privilégiée à la mémoire ; elle le vide de son capital sympathie aux yeux du plus grand nombre. Dès lors, la figure, teintée d'un dérapage dérangeant, ne peut que vivoter dans l'ombre, amoindrie. Pour Pontcallec, la chute suit directement la seconde guerre mondiale qui, par analogies et suspicions, discrédita le mouvement breton entier ; et par là-même vint dénigrer Pontcallec. Les années 70 voient certes une reprise de la figure, mais épurée, débarrassée de ses attributs politiques les plus gênants : qui, après 1945, pourrait se targuer de joyeusement évoquer le lien entre Pontcallec et l'Espagne, de glorieusement louer son appel aux puissances étrangères ? Bref la figure persiste malgré sa phase *d'extrémisation* ; mais elle renaît *desséchée*. La mémoire du personnage ne s'élabore plus qu'en accointance avec *elle-propre* ; ce n'est plus tant Pontcallec qui est repris, que l'écho qu'il suscitait jadis ; non le personnage même avec ses spécificités et ses couleurs, mais la mémoire qu'il sut un temps fédérer, mythe dégoré de contour, dévoilé – je veux dire qui se donne à voir comme tel – aboli par là même, effacé ; Pontcallec ne subsiste plus qu'en spectre de ce qu'il était jadis.

La mémoire de Marion, elle, est linéaire, dans l'affinement de son écho, sans contraintes et sans querelles ; jamais Marion ne subit-elle d'outrage, jamais ne fut-elle prise à témoin par un camp, par un autre. Jamais sa mémoire ne subit-elle d'échauffourées ; elle s'établit dans la douceur de sa lente introspection.

Dès la mort de la bandit, la mémoire qui l'entourait se divisa en deux ramifications – une mémoire *d'élites* qui, non touchées par le brigandage de Marion, conservèrent une belle image de la voleuse ; une mémoire *populaire* hostile à la figure, en laquelle percent les échos d'une vengeance posthume, celles des artisans, des marchands, des commerçants rançonnés par la bandit. La première resta dans l'ombre, quand la seconde s'offrit au grand jour, dans l'impéritie alors des récits d'histoire.

Ce n'est qu'en 1884 que cette dernière s'empare de Marion, via Julien Trévédé, qui trace les contours du personnage et la lave ainsi de nombre de ses péchés – Marion du Faouët n'a jamais tué, elle parvint à vivre harmonieusement avec les populations locales par le biais d'accords et d'intersignes, bandit rieuse des grands chemins. Certes, il manque à Trévédé de

nombreuses sources pour que son étude soit complète ; qu'importe, au fond de chaque silence sommeille une légende, et l'historien la fait intervenir pour combler les lacunes de son récit. Un premier coup est porté à la tradition mémorielle malicieusement rattachée à la figure ; Jean Lorédan en 1909 finit de l'achever en offrant à Marion un cadre social structurant ses exploits – celui de la Bretagne de la misère incessante, de la famine et des épidémies. Non seulement sympathique, la figure peut compter en outre sur une réelle empathie de l'historien, ému par les motivations de Marion, par son goût pour la justice sociale, par son envie de bien vivre dont les échos vont résonnant toujours.

Pour quelques années, la création de Lorédan n'est pas suivie d'effets ; et Marion se contente de vivoter, reléguée aux récits d'anecdotes, aux histoires du Morbihan à velléité pittoresque ; Marion, de loin mirée, entre fascination et crainte dirait-on, petit conte de l'aventure et des amours libres en une Bretagne de la mort de faim. L'histoire séduit – la figure est attractive – mais l'anecdote seule conserve sa trace.

Il faut attendre 1960, sous les effets conjugués d'un renouvellement de l'idée Bretagne et du développement de l'idéologie féministe, pour qu'Yvonne Chauffin donne *forme humaine* à Marion du Faouët, la tutoie, adoptant pour la première fois son point de vue et ses perspectives – l'histoire amoureuse structure le récit. Colette Hélard-Cosnier, quinze ans plus tard, lui offrira une réelle base idéologique dans une pièce de théâtre fort jouée à travers la Bretagne ; l'histoire de Jean Rieux finira de décrire une Marion bandit sociale, de concrétionner la figure nouvelle en assurant de sa véracité relative – en arrière-plan, toujours, résonne la Bretagne affligée de Lorédan. Ainsi se construit le mythe, qui vit depuis dans la modulation de son propos unique, dans les tiraillements de son unité, entre récits *d'identification* et récits *d'altérité*. Pour le cas de Marion, ce sont ces premiers qui nourrissent le mythe, les seconds ne font que lui offrir de nouveaux thèmes, de nouvelles couleurs, ils ne font que l'enrichir par leur existence même. Mais ils n'ont ici qu'un faible impact, ils ne le constituent pas, pensons-nous, ils n'en sont qu'un passage éclatant, qu'un collatéral appendice – puisque le mythe se construit dans l'émotion et dans l'attachement multiforme à sa figure.

Il y a dix ans, un téléfilm venait donner à Marion une tribune nationale ; livres pour enfants, romans et chansons, la mémoire se poursuit et continue à accroître ses échos, aujourd'hui toujours, vivante, présente...

Deux mémoires, donc, immédiates au supplice des deux personnages. La première, celle de Pontcallec, commença de se façonner dès 1720, par l'oral *et* par l'écrit. La mémoire de Marion, au contraire, n'est immédiate que dans l'oral, elle ne signa ses premiers galons de

visibilité écrite qu'à partir de 1884. Ces deux flux mémoriels, chaque fois, reposèrent tout entier sur un *élément*, habile à convoquer la rumeur : la mort de Pontcallec, fantasmée, la mystérieuse impunité de Marion, qui donna lieu aux fables et aux légendes les plus diverses.

Les exemples de Marion du Faouët et de Pontcallec signalent deux cas distincts de manipulations de la mémoire *orale* par l'écrit. Pour Marion du Faouët, la tradition mémorielle fut intégralement renversée par l'histoire et une nouvelle mémoire s'érigea sur ses décombres encore chauds ; elle gagna peu à peu les esprits. Pour Pontcallec, les traces de souvenir que représentaient les *gwerzioù* furent instrumentalisées par les historiens, par l'histoire, par la mémoire écrite ; elles participèrent activement à l'élection de Pontcallec en héros breton. Mais si l'oral dans ce cas suscita l'écrit, celui-ci, par un mouvement en retour, le remodela à sa guise, dans la pureté de son discours authentique, pensait-on, espérait-on peut-être, celui transmis par le *Barzaz-Breiz*. Histoire, romans, ouvrages de vulgarisation en breton, tracts et pamphlets – ajoutons le rôle de l'enseignement catholique et celui d'institutions comme les scouts – et voilà l'effectif *souvenir* de Pontcallec remodelé en *mémoire* d'un peuple entier.

Ces deux mémoires, on les voit également s'épanouir dans deux types de sources spécifiques : la mémoire Pontcallec est une mémoire essentiellement *historique* ; les trois quarts des sources sont des articles ou des ouvrages d'histoire ; cinq romans s'y distinguent avec peine. La mémoire Marion du Faouët, au contraire, s'épanouit dans le genre romanesque ; et si les récits d'histoire *formèrent* la figure, ce sont les romanciers qui s'emparèrent d'elle avec le plus d'éclat. A cela plusieurs raisons me semble-t-il : la figure est tout d'abord celle d'une bandit, et l'on connaît la réticence du genre historique à aborder leurs récits, laissés le plus souvent à l'appréciation des romanciers populaires, qui en effet captèrent la figure. Second facteur, la figure est une femme ; la fascination qui a longtemps prévalu, entre érotisme et cruauté, aurait-elle eu pareillement lieu si Marion avait été un homme ? Rien n'est moins sûr. Et si cette fascination longtemps offrit à la figure de son *mystère*, sorte de brume romanesque, elle éloigna de ce fait le personnage de la question d'histoire. En 1986, l'étudiante rennaise Jeannine Grimault, auteur d'un mémoire sur *Marie L'Escalier*, affirma en son avant-propos qu' « idéalisée, déformée, l'histoire de Marion du Faouët reste à faire. Sujet tentant. Car la femme, c'est sûr, n'est pas banale. Mais il faut bien le reconnaître, un mémoire qui lui serait uniquement consacré relèverait plus de la polémique que de la véritable recherche. Les archives qui témoignent de sa vie mouvementée ont déjà été exploitées. Tout

est affaire d'interprétation, et de genre littéraire<sup>1405</sup>». Les légendes autour de Marion, sa reconfiguration en objet littéraire, comme une nimbe inexorable, empêchèrent de toute évidence l'histoire d'atteindre cette prétention d'un exact historique ; dès lors, il n'est pas très étonnant que les historiens, et Jeannine Grimault le résume fort bien, aient décidé de « laiss[er] Marion à sa légende<sup>1406</sup>».

Enfin, les thèmes que Marion soulevait en son sein ne présentaient probablement que peu d'agrément pour le discours historique ; la lutte contre le destin est un motif littéraire, comme l'est au reste celui du bandit social ; et la question féministe n'occupe en France, aujourd'hui encore, qu'une place réduite dans la vie universitaire.

Histoire et roman ; personnage *historique* et personnage *littéraire*. En parallèle affleure une dissymétrie des enjeux recouverts par les deux mémoires : jamais celle de Marion ne fut réellement subversive, capable de porter sur son dos le poids d'un discours politique particulièrement prégnant ; Marion, tout au plus, incarne une subversion morale, une subversion sociale, teintée d'échos féministes – moins éclatante et attractive par conséquent, dans le contexte des revendications bretonnes, dans le cadre même des recherches historiques, que la révolte politique du marquis. Moins attractive, moins sujette aux controverses aussi. La différence essentielle dans la concrétion de ces deux figures tient en grande partie à ce facteur qui joue sur la *forme* même de leur mémoire ; celle de Pontcallec est une mémoire *d'antagonisme*, je veux dire dissolue en deux camps opposés, qui d'arguments en arguments, érigent la figure, peu à peu, quand la mémoire de Marion est *linéaire*, parcours sans querelles, image érigée dans la tranquillité d'un discours vierge d'affrontements et d'algarades. Lorsqu'aux XVIIIe et XIXe siècles coexistent deux visages de Marion – entre bandit généreux et croquemitaine –, les deux mémoires parviennent à cohabiter sans trouble ; puis l'histoire vient uniformiser les teintes, limer les aspérités.

La mémoire Pontcallec, elle, se construit dans la création perpétuellement tiraillée entre deux notions, dans l'affrontement et les confrontations incessantes. *Auréolé de gloire*, Pontcallec se bat alors contre les manœuvres d'une France despotique et centralisatrice et contre les hommes d'affaires, contre ces traitants de l'Ancien Régime ; *auréolé de fange*, il n'est plus que le représentant impie d'une petite noblesse désargentée soucieuse avant tout de ses privilèges et de la conservation de protocoles archaïques. Quelquefois présenté en acteur d'une lutte héroïque et multiséculaire pour la défense des droits contractuels de la province

---

<sup>1405</sup> Jeannine GRIMAULT, *Marie L'Escalier. Aspect du brigandage féminin en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>1406</sup> *Ibid.*, p. 6.

Bretagne, Pontcallec est aussi celui qui, en recourant à l'Espagne, fut traître à sa nation. Conspirateur qui a su faire trembler la France pour les uns<sup>1407</sup>, conjurateur grossier et ridicule pour les autres<sup>1408</sup> ; héros courageux, obstiné ; hobereau ignare, délinquant – quand Marion est étrangement stable en ses variations mêmes. Pour Pontcallec, les troubles confinent au pathologique. Sous les effets conjugués de l'histoire et de la mémoire, l'une et l'autre se recoupant souvent, il est devenu en quelque sorte le Dr Jekyll de la Bretagne à l'aube des Lumières : parfois *Pontkalek*, héros et martyr de la cause bretonne, crucifié courageusement sur l'autel du despotisme et de la centralisation ; d'autres fois *Pontcallec*, noble ringard, archaïque, poids inerte dans une France en mouvement, meneur incapable et inconséquent d'une conjuration dérisoire. Il y a dissymétrie, *antagonisme du souvenir* parcouru de deux forces clairement distinctes et inconciliables ; double conception, double récupération de la figure : récupération *d'appropriation*, récupération *d'oubli*, c'est-à-dire d'un côté recouvrement de la mémoire du personnage dans un souci d'identification à la figure dressée ; de l'autre, en réponse à l'appropriation, le personnage est étudié, dessiné – donc récupéré<sup>1409</sup> - dans le but de le rendre hideux à la mémoire, de le montrer sous sa laideur « réelle », de le dévoiler enfin en ayant recours au discours scientifique qu'est celui de l'histoire et des archives. Ainsi entend-on détruire l'objet d'identification, jugée gênant ; c'est le cas au premier XIXe du fait de ses affinités au fait chouan, au premier XXe siècle pour les recouvrements nationalistes et les leçons que certains militants tirèrent de ses « exploits ». Il s'agissait alors de purement briser la figure illégitime pour la rendre *inutilisable*. C'est en ces conflits que réside l'intérêt principal de la mémoire Pontcallec, ce sont eux qui expliquent les dépassements successifs, les exagérations de tout bord, les amplifications. Rien de tel pour Marion du Faouët, dont la figure unitaire ne fut soumise à aucune schizophrénie mémorielle.

Mémoires et récits ; dans les deux cas un long-métrage vint fixer dans les souvenirs nationaux leurs figures décharnées. D'inspiration *française*, ils firent naître une ère du souvenir élargi en même temps qu'un affadissement de la figure. Mais les échos du film sur Marion s'étiolent, peu à peu ; le Pontcallec de Tavernier persiste, lui, mieux qu'en souvenir – ce fantôme sans contour –, persiste cette figure à mi-chemin entre les Pontcallec de Dumas et

---

<sup>1407</sup> En 1860, en une *Histoire de France* par un certain Auguste TROGNON, la conspiration de Pontcallec est caractérisée comme « le plus grave péril qu'eut couru [la Régence] ». Auguste TROGNON, *Histoire de France. La France moderne 1483-1789, tome V*, Paris, Hachette, 1865, p. 285.

<sup>1408</sup> Armand du CHATELLIER parlera ainsi, en 1859, de la « crise déplorable » de la « prise d'armes [...] de Pontcallec ». Armand du CHATELLIER « Etude sur la Bretagne et l'évêché de Cornouaille », *Séances et travaux de l'académie des Sciences morales et politiques*, Paris, tome XXVIII, 1859, p. 247-280, p. 277.

<sup>1409</sup> Le Petit Robert 2006 définit le terme « récupérer » comme « rentrer en possession de ». Par l'écriture, nul doute que l'auteur *possède* ses personnages, c'est-à-dire que, partant d'éléments réels, lui seul les anime et les

de Lemontey, entre attrait romantique et dédain, agrémenté de la truculence, de l'humour de Jean-Pierre Marielle.

## **II. Figuration et stéréotypes.**

De notre travail se dessinent deux figures, difficiles à saisir bien sûr, puisque volontiers fluctuantes. Le recours à un plan chronologique tout au long du mémoire nous a permis de voir les respirations successives de ces avatars sanctifiés, dont nous avons décelé les métamorphoses au sein des représentations qu'il en fut donné. Nous aimerions désormais confronter ces deux figures. Une telle entreprise nécessite en préalable de les définir précisément, de les cerner non plus en une approche chronologique et dynamique, sensible aux variations de toute espèce, mais en une manœuvre de figuration volontiers achronique. C'est cet effort que nous souhaitons désormais présenter.

### **1. Figurations.**

Pour figer Marion du Faouët, pour fixer sa figure, il suffit de décrire son image présente ; c'est dans la modernité que s'épanouit son mythe et sa symbolique. Marion du Faouët en est un symbole, de cette modernité, figure féministe et républicaine, coincée par un curieux hasard en une Bretagne rurale et quasi archaïque. Marion du Faouët est une femme dans un monde d'homme, une femme partagée dans une irrépressible dialectique de la puissance et de l'amour ; elle obtiendra l'un et l'autre, avant de les perdre tous deux.

Femme rebelle – c'est inscrit en sa rousse bannière – elle transgresse tous les codes moraux d'une époque noire : elle est fille-mère et élève ses enfants, elle est figure aux amours libres – ce dernier élément entraînant chez la majorité de ses auteurs, masculins surtout, autant de fascination que de défiance. Le motif d'un érotisme prude colore le visage du personnage, lui donne un peu de son attrait. Repris par le discours féministe, cette fascination sensuelle se fait symbole d'une *féminité*, conçue comme un ensemble d'attraits et de qualité propres à la femme, que Marion a su employer et déployer, rusée, pour séduire les hommes et pour les dominer. Discours à lectures multiples, c'est en se servant d'une figure charmeuse et sensuelle que l'idéologie féministe entend, à son tour, se faire entendre du plus grand nombre, d'un

---

transforme par le fait même de la représentation écrite. Tout travail d'écriture est en ce sens un travail de *récupération*.

public féminin bien sûr, que l'on peut supposer sensible aux revendications, mais d'un public d'homme aussi, attiré par les charmes romanesques de Marion, plus, croit-on sans doute que par sa parole – chacun, porté sur un attrait spécifique de la figure, digérant pourtant, bon an mal an, le même discours.

Marion enfin est une figure sociale ; sa générosité avérée s'est transfigurée en conscience de classe ; désormais Marion donne aux pauvres, elle assure la justice sur son sol. Etrangement, le fait d'histoire, qui veut que Marion ne se soit jamais attaqué aux vraies élites – nobles et gros bourgeois – est resté. Il eût été si facile de le supprimer, de faire de Marion la fille légitime de Robin des Bois ! Peut-être – et nous y reviendrons – faut-il voir en la conservation de cet élément historique une spécificité *bretonne* de la figure ; dans une province traditionnellement attachée à son ancienne élite nobiliaire, une telle anicroche au paradigme ne posait peut-être pas problème. Mais c'est aussi la marque de fabrique d'un bandit social moderne, rusé et maligne, qui sut profiter des failles du système – sans jamais réellement le menacer pour autant.

Ainsi, si l'on devait placer Marion du Faouët sur l'échiquier politique, on la placerait d'évidence à gauche, d'un socialisme réformiste, sensible à la question sociale mais non révolutionnaire pour autant ; subversive en sa modération. Il n'est pas étonnant dès lors que des rues Marion du Faouët ne cessent de surgir en Bretagne, la figure donnant son nom à quelques nouveaux quartiers résidentiels de communes telles que Queven dans le Morbihan ou Carhaix-Plouguer<sup>1410</sup> dans le Finistère. Figure locale, rouge mesurée, de la gauche modérée, républicaine, parcourue de thèmes féministes – la figure est moderne, à la fois engagée et peu dérangeante ; rebelle suffisamment pour attirer l'attention, suffisamment raisonnable pour ne pas la brusquer. La création d'un téléfilm diffusé en prime-time sur France 2 le prouve assez ; récemment, un roman pour enfants du brestois Yves Pinguilly, *Rouleau de Printemps*<sup>1411</sup>, dont l'histoire se déroule en Bretagne, inventait à demi-mots cette histoire fort significative d'une institutrice, la mère du narrateur, qui se bat « pour faire baptiser son école du nom d'une vraie révolutionnaire pure et dure, une vraie de vraie, rouge côté pile et noire côté face. Une qui fut déportée de l'autre côté de la terre. [...] Elle a gagné, et elle est directrice de l'école Louise Michel. Ca a été dur, le maire voulait bien un nom de femme mais il proposait Marion du Faouët. C'était pas mal, ma mère toujours conciliante lui a proposé de débaptiser la place Thiers pour l'appeler Marion du Faouët. Il a dit qu'il fallait y

---

<sup>1410</sup> La rue fut nommée « Marion du Faouët » en mars 1987. Voir Dominique MESGOUÉZ, *Carhaix, histoire de rues*, Spézet, Keltia Graphic, 1991, p. 60.

<sup>1411</sup> Yves PINGUILLY, *Rouleau de Printemps*, Nantes, Gulf Stream, 2007, p. 11.

réfléchir <sup>1412</sup>». Pas mal, certes, mais idéologiquement, subversivement, Marion du Faouët est très loin de Louise Michel.

Très loin aussi de Pontcallec, dont la figure est à placer sur l'autre rive politique ; le personnage d'évidence est une figure de la droite bretonne, teintée d'échos conservateurs et catholiques. Figure dépassée, anachronique ? Notons qu'elle capte aujourd'hui encore les nostalgies royalistes, les revendications nobiliaires. Les membres de l'Association de la Noblesse Bretonne (ANB), affirment toujours, sur leur site internet, être les « descendants de ceux qui participèrent à la conspiration de Pontcallec <sup>1413</sup>».

Pourtant elle se fait aujourd'hui desséchée ; contrairement à Marion, Pontcallec n'est pas une figure de la modernité. Sa *mythification* débuta sous l'influence du *Barzaz-Breiz* en 1845 ; elle se poursuivit jusqu'en 1914, l'année où Barthélémy Pocquet, établissant enfin le Pontcallec d'histoire, montra ainsi, sans cynisme, sans méchanceté – cela est pire – *l'incongruité* du héros. Dès lors il précipita peut-être – où n'est-ce qu'un hasard, la contingence d'un temps ? – le dérapage de la figure. Il donna un coup d'arrêt au mythe – c'est-à-dire au réseau effectif d'affects tissés.

Le point culminant de la mémoire Pontcallec, celui en lequel il nous faut *figer* la figure avant de l'étudier, c'est donc cette période du dernier XIXe, du premier XXe siècle. Pontcallec porte en bannière la nostalgie d'une société rurale idéale, l'image de la *préchouanerie* incessante, tantôt revêtu d'une armure antifranaçaise, tantôt esquissé en protecteur et symbole de la singularité bretonne ; effigie blanche, symbole d'une Bretagne en quête incessante d'indépendance. En bref, une figure bien plus proche d'un Cadoudal que d'un Sébastien Le Balp ; une figure peu à peu assourdie sous les échos de la dernière modernité.

Réel héros, le personnage sut s'envelopper d'un stéréotype *structurant* sa mémoire – et qui aujourd'hui sans doute ne présente que peu d'agréments ; il sut se couler dans le moule du *héros martyr* créateur de nation.

---

<sup>1412</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1413</sup> [http://anb.asso.free.fr/01\\_Aso\\_01.htm](http://anb.asso.free.fr/01_Aso_01.htm)

## 2. Pontcallec, martyr stéréotypé<sup>1414</sup> - Marion du Faouët et la mort.

Cet aspect *stéréotypal* du personnage est bien sûr le point cardinal de sa figuration, offrant à la mémoire sa pertinence immédiate, son cadre, son attrait principal. C'est lui qui explique aussi l'attention obsessionnelle portée à la mort du marquis. Car en mourant, Pontcallec – c'est le propre du martyr – donnait poids et force à la *cause* que ses récupérateurs lui prétendent incarner – cette cause qui est évidemment la lutte pour les libertés de la Bretagne, rapidement transmuée par la mémoire en revendication d'une Bretagne libre. Dans la mort, la figure de Pontcallec élève cette même cause en *principe transcendant*, en cause importante assez pour légitimer le sacrifice, en cause forte suffisamment pour qu'il soit acceptable de mourir pour elle<sup>1415</sup>.

Comme le dit Jean-Pierre Albert, le geste du héros martyr, invariablement, « constitue symboliquement la communauté en faveur de laquelle il se sacrifie<sup>1416</sup> » – en mourant pour un groupe indéterminé, celui-ci se l'appropriant ensuite, la figure-martyr fait naître, en son ère de recouvrement même, une communauté *autonome*. Dans la conception bretoniste puis nationaliste, la mort de Pontcallec fit ainsi surgir une *communauté de souffrance* dont témoigne la dette mémorielle à son égard, dette de reconnaissance publique en quelque sorte pour celui érigé en exemple de dévouement à la collectivité bretonne. Le héros, toujours, se fait modèle « opérateur [...] d'une mise en récits de la nation, et celle-ci n'existe jamais aussi concrètement qu'à travers ceux qui, en mourant pour elle, apportent la preuve de son existence<sup>1417</sup> ». Dans le recouvrement du héros, du martyr, dans sa mort, c'est une communauté qui se regroupe, qui s'érige en nation.

Ainsi en fut-il de la mort de Pontcallec, de la fascination qu'elle put inspirer – une de ces morts phares, une de ces quelques morts de martyrs qui ne jonchent que faiblement l'histoire bretonne et en laquelle sut aisément se reconnaître, voire se constituer, dès le XIXe siècle, une *nation* autochtone.

Une telle ambition est bien sûr absente des tablettes de la trop moderne Marion du Faouët ; sa mort n'est jamais élevée en principe transcendant – ce n'était guère l'aspiration de ses

---

<sup>1414</sup> Voir à ce sujet l'article de Jean-Pierre ALBERT, auquel nous empruntons les schèmes du paragraphe qui suit et de quelques autres, « Du martyr à la star. Les métamorphoses des héros nationaux. », in. Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1999, p. 11-32.

<sup>1415</sup> Nous parlons ici bien sûr de la figure mythifiée de Pontcallec, non du Pontcallec réel.

<sup>1416</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>1417</sup> *Ibid.*, p. 22.

auteurs. Pourtant, il eut pu en être ainsi ; la plainte de Marion sur l'échafaud, exprimée par Julien Trévédy, donnait à la figure de ce *mérite crucial* propre à la transfigurer en martyr. Mais plus que tout il manqua à Marion une cause *nationale* – tout au plus fut-elle, comme dans le théâtre de Colette Hélard-Cosnier, revêtue d'une bannière féministe.

Dans les deux cas, la mort n'est pas investie des mêmes échos. C'est dans la mort seule que réside l'intérêt de Pontcallec, son souffle édifiant, son aura nationale. Les gravures multiples des *Seiz breur* le prouvent assez, reproduisant à l'extrême l'unique scène du supplice nantais. Pour Marion, d'évidence, la mort importe peu. Certes, elle donne un souffle tragique au personnage – et nul doute que la mort violente a d'immédiat, comme pour Pontcallec, très largement permis à la mémoire de subsister et de ne pas se désagréger comme c'eut pu être le cas pour d'autres bandits. Mais cette scène mortuaire est peu reprise ; elle conclut bien sûr les romans et autres récits, mais d'évidence ce n'est pas là l'intérêt de l'histoire ; le récit de Marion ne se nourrit pas de ses seuls derniers instants ; symbolique, Colette Hélard-Cosnier ne reprend pas même la scène, et la laisse suggérée à l'imagination du public. La plainte de Marion sur l'échafaud, que nous venons d'évoquer, n'eut pareillement que peu d'impacts ; sorte de récit du confesseur, elle présentait une Marion repentante, rejetant ses excès. Seulement, si cette prétention rédemptrice put avoir un grand succès pour Pontcallec, du fait du recouvrement de la figure par les cercles intellectuels conservateurs et catholiques, la soudaine christianité de la brigande eut moins de bonheur chez les représentants de Marion, en un milieu intellectuel que l'on pourrait grossièrement définir par son attachement à des valeurs de gauche, par son inclination anticléricale. Et les apologistes de Marion ne pouvaient bien sûr accepter ce déni ultime, venant comme une éponge effacer l'ardoise de ses luttes.

En outre, l'histoire du personnage fut recentrée par Yvonne Chauffin autour de sa relation à Henri – c'est-à-dire autour de ses premières années de brigandage, entre 1740 et 1747. C'est là désormais que se jouent tout entier les thèmes que la figure agite. Sa mort par conséquent n'y est pas conviée.

Enfin, n'oublions pas que la mort de Pontcallec fut perçue comme une injustice flagrante – condamné à mort sans n'avoir tué personne, pas même meneur de sa faible conspiration, voilà qui contribua grandement à faire de lui un martyr ! – quand celle de Marion du Faouët sur l'échafaud de Quimper, après avoir rançonné et pillé la région du Faouët pendant plus de quinze ans, sembla sans doute moins inconvenante.

A travers cette dissymétrie d'appréciation eu égard au châtement ultime, il faut voir deux ères distinctes dans le recouvrement *social* de nos deux figures : Pontcallec est une incarnation d'un collectif *national*, Marion représente la féminité seule, féminité opprimée,

paroxystique et brisée. Alors, paradoxalement, ce n'est plus dans le projet collectif que la figure de Marion trouve son attrait, non plus comme Pontcallec dans l'ambition politique à l'échelle provinciale ; mais dans la révolte discrète, individualiste, celle qui fait Marion refuser le mariage, celle qui lui fait refuser sa condition. A demi-mots se voit esquissé la divergence *fonctionnelle* de ces deux images, qui tient à leur rang différencié de figures stéréotypées : Pontcallec, on l'a vu, est *héros martyr* ; Marion du Faouët, elle, emprunte aux caractéristiques du bandit social. Attachons-nous présentement à définir ce poncif – dont le modèle fut élaboré par l'historien anglais Eric Hobsbawm au terme d'une brillante étude<sup>1418</sup>. Nous y verrons, comme pour Pontcallec, le moule idéologique, fonctionnel et structurel en lequel fut coulé la figure.

### 3. Marion du Faouët ou la complaisance du bandit social.

Bandit social : indistinctement, que ce dernier soit historique ou apocryphe, réel ou retravaillé de mémoire, l'image est celle d'un *paysan* hors-la-loi, voleur, criminel, exécuteur d'une justice primitive. Contrairement aux bandits classiques, le bandit social demeure invariablement au cœur de la société paysanne, *sa* communauté, le lieu d'inscription de ses exploits ; une société au reste qui voit en lui un héros, un redresseur de torts, un champion ou un vengeur ; bref un bandit certes, mais un bandit noble, que l'on tient en haute estime, pour lequel on éprouve une vive sympathie.

La figure est d'*insoumission*, elle mélange fascination et crainte ; c'est par l'une et l'autre que le bandit social affermit son pouvoir. La modération dans le meurtre et dans la violence est l'un de ses traits les plus saillants – elle rend son image d'autant plus acceptable. Toujours le bandit social est une figure séduisante, non pas tant par son honneur à rendre la justice que parce qu'il est la preuve d'une transgression sociale, d'une confusion des apparences où un modeste journalier, une faible mercière se fait aussi riche et puissant qu'un gentilhomme ; rassurant et populaire, il assure de la possibilité d'une ascension sociale – même si celle-ci est le fruit de la violence – ; il est la démonstration que même les pauvres peuvent être redoutables.

Paramètre essentiel de la figure du bandit social – et qui explique en partie l'universalité de son succès – celui-ci n'est l'auteur que d'une lutte *ponctuelle*, capacité individuelle à se sortir d'un état misérable. En ce sens, le bandit social est une figure *conservatrice* non

---

<sup>1418</sup> Eric J. HOBBSAWM, *Les bandits*, Paris, La découverte, 1999 (trad. J.P. ROSPARS), 147p.

révolutionnaire : son programme invariablement est de maintenir ou de rétablir l'ordre traditionnel « tel qu'il devrait être », c'est-à-dire « tel qu'il fut » dans un passé mythifié. Les bandits redressent les torts les plus saillants, corrigent ou vengent les injustices selon des critères généraux de droiture et d'honnêteté ; mais ils laissent les structures opérer, ils laissent les forts opprimer les faibles – tant que les premiers respectent les devoirs sociaux et moraux qu'ils doivent aux seconds. Marion, ainsi, se rebellera contre les excès d'un François Hellou, contre l'iniquité de quelques accapareurs ; mais elle ne s'en prendra jamais aux vrais tenants du pouvoir. Malgré son sens social, le poncif est avant tout vecteur d'un message individualiste. Le banditisme de Marion, par exemple, n'est jamais conçu comme un *programme politique* pour la société paysanne bretonne, ni même pour sa communauté du Faouët, mais seulement comme un moyen individuel que la figure trouva pour s'échapper de son état misérable dans le contexte d'une Bretagne mortifiée.

L'inscription de Marion du Faouët au sein du stéréotype du *bandit social* participe de la relative *consensualité* de la figure – elle explique en grande partie sa mémoire sans querelles.

Marion est une bandit sociale *apocryphe*, ainsi dessinée au XXe siècle ; bandit social de la modernité elle est investie d'une bannière féministe qui assure de sa singularité. Mais là encore, dans la sphère féministe, la révolte de Marion est *individuelle*. Dans son féminisme même Marion reste modérée et réformiste. Peu lui importe que d'autres femmes vivent mal ; que sa mère accepte sa misérable existence sans rechigner ne l'émeut guère ; bien sûr, elle répare une fois encore les injustices les plus flagrantes quand celles-ci se présentent sous ses yeux : elle et ses associés froteront ainsi par vengeance les parties intimes du pervers François Hellou. Mais malgré ça, notons-le, jamais Marion ne tente de propager son discours ; si les femmes ne se révoltent pas contre leur misérable condition, tant pis pour elle ! Relevons à ce sujet ces quelques mots d'Agnès Audibert :

« Quand le destin de la femme se fond dans celui de son père puis de son mari, se résout à la maternité et ne s'exprime que dans l'espace domestique, maîtresse des chemins et chef de bande, [Marion] vit autrement. Là où généralement existe l'anarchie, elle met bon ordre, organisant ce qui pour la majorité n'est qu'expédients, et, par son charme sur les siens, sur ses victimes, sur tous obtient en douceur ce que les hors-la-loi ordinaires exigent avec cruauté. Tant pis pour les femmes ! Si celles-ci veulent exister, elles doivent se montrer <sup>1419</sup> ».

Propos féministe classique ; Marion du Faouët est un *exemple*, voilà tout – aux femmes de faire le reste. La lutte se joue dans la sphère individuelle – et non collective. L'histoire de

Marion, ses actions, ne font que servir de leçon pour les siècles qui suivent. Et ce n'est ainsi pas étonnant que la dernière scène du téléfilm qui lui est consacré se conclue par un plan fixe de Jeanne, la fille de Marion, regardant au loin l'horizon, sur un navire qui l'emmène vers une Amérique porteuse de modernité...

Mythe conservateur que celui de Marion ? Mais n'est-ce pas là le propre du mythe comme l'a montré Colette Hélard-Cosnier étudiant le mythe du braconnier Rougé, lui aussi pauvre journalier, lui aussi victime « d'une société impitoyable envers ceux qui de près ou de loin risquent de mettre en péril l'ordre établi <sup>1420</sup> », lui tout autant que Marion devenu héros en son pays sarthois ? Rougé est certes rebelle, il n'est nullement contestataire ; son mythe se fait « inoffensif <sup>1421</sup> ».

A première vue, le cas de Marion du Faouët ne semble pas tout à fait similaire ; il faut en l'occasion rendre tribut à Colette Hélard-Cosnier, justement, qui en érigeant le mythe de Marion, le dota pontuellement d'une charge subversive. La dramaturge donna au personnage une vraie figuration idéologique en osant rompre « la routine conformiste d'une popularité rassurante », en établissant une « lecture critique des structures du personnage et de la société qui l'a condamné » – lecture volontiers ontologique dénuée de toute prétention historique –, elle fit ainsi de Marion « le témoin toujours actuel d'une oppression <sup>1422</sup> » – des éléments que Colette Hélard Cosnier reproche aux tenants du mythe de Rougé de n'avoir pas su esquisser.

Mais le mythe, ensuite, vient reprendre ses droits, retrouver sa force d'illustration et de transmission de l'ordre préservé. Si la Marion de Hélard-Cosnier eut une vraie charge subversive, la figure fut peu à peu apaisée par la suite. Pour gagner en popularité, le mythe se *doit* d'être inoffensif ; c'est là une de ses caractéristiques masquées, une de ses uniques chances de salut. Le mythe de Marion, un temps factieux, s'autorégula, pourrait-on dire, et ses auteurs successifs, l'affermissant, limèrent en parallèle ses quelques aspérités.

#### **4. La problématique amoureuse.**

Héros martyr et bandit sociale, patriote ou féministe ; les figures de Pontcallec et de Marion du Faouët correspondent à deux stéréotypes investis chacun de thèmes très précis – pour les confronter, prenons l'exemple de la question amoureuse.

---

<sup>1419</sup> Agnès AUDIBERT, *Marion du Faouët*, op. cit. p. 49.

<sup>1420</sup> Colette HELARD-COSNIER, « Rougé le braconnier : de l'histoire au mélodrame », p.149-171, p. 154 in. Elie KONIGSON (dir.), *Figures Théâtrales du peuple*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

<sup>1421</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>1422</sup> *Ibid.*, p. 171.

Celle-ci colore d'une teinte très vive la figure de Marion ; son mythe, malgré les divergences de ses représentations, reste fort marqué par la relation amoureuse entre Marion et Henri – relation structurante, elle est habituellement le nerf du récit. Ce rapport amoureux nuit en partie au propos féministe qui nimbe la figure ; elle retire à Marion son privilège de précurseur de la libération sexuelle, monopolisant l'attention sur l'histoire d'Henri à l'exclusion de ses autres amants. La Marion amoureuse est une Marion sage, interdite d'excès, empêchée de libertinage ; une Marion peu agressive, ne volant plus que pour vivre bien en la compagnie de son prince charmant – portrait de femme structurée par sa vie familiale et amoureuse. Et c'est ainsi, au contraire, en rejetant ponctuellement l'amour exclusif de Marion pour Henri, en faisant de l'homme rien qu'un amant de passage, aimé certes, mais d'un amour délétère, que Colette Héliard-Cosnier épanouit le féminisme de notre figure ; quant au beau roman d'Agnès Audibert, l'amour de Marion, longuement esquissé, n'empêche pas son indépendance et sa soif de pouvoir – cela tient à la distance que l'auteur introduit entre les deux personnages. Symbolique, lorsqu'elle fera l'amour avec Henri, « les yeux mi-clos [elle] n'offr[ira] sa joie et son plaisir *qu'à elle-même*<sup>1423</sup> », sans même volonté de partage.

La problématique amoureuse ne parcourt que fort peu la figure de Pontcallec ; Lescure lui invente une compagne, Azénor de Rohan-Poulduc, dans ses *Chevaliers de la Mouche-à-Miel* ; Taldir-Jaffrenou, dans sa pièce *Pontcallec*, lui modèle une amante. Ailleurs, l'absence totale d'histoires amoureuses, de relations quelconques ; cela rejoint notre considération préalable sur l'aporie de récits dédiés à la *vie* du personnage ; cela rejoint également la réalité historique telle qu'actuellement connue puisque Pontcallec mourut célibataire. Amours tragiques ou amours impossibles ; pour Pontcallec la mort est toujours en point final. Car notre marquis, comme le résume le poète Joseph Rousse, est l' « amant de [sa] patrie<sup>1424</sup> » ; cela ne laisse par conséquent pas la place à une autre histoire amoureuse – dialectique classique de la puissance et de l'amour, entre ambitions personnelles et représentations collectives, l'un et l'autre ne se pouvant résoudre à fonctionner de pair. Marion tenta, elle, d'obtenir conjointement ces deux éléments ; sans succès. Pontcallec, lui, héros viril, ne prend jamais la peine de tenter cette impossible alchimie ; le personnage de Jaffrenou, par exemple, aime sa jeune paysanne, Lénora d'un amour fou ; il songe même au mariage quand, à l'assemblée de Lanvaux, du Couédic l'en dissuade, arguant que pour l'homme d'action, le mariage est une chaîne et que

---

<sup>1423</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1424</sup> Joseph ROUSSE, « L'indépendance bretonne » in. *Poésies bretonnes. Souvenirs et légendes*, Paris, A. Lemerre, 1882, p. 209-211.

Pontcallec se doit tout entier à la Bretagne. Ainsi notre marquis jure-t-il à son ami « de n'avoir d'autre amante que la Bretagne <sup>1425</sup> ». Revoyant Lénora dans l'acte II, il est prêt à aller demander la main de la jeune et jolie paysanne ; mais quelques mots de du Couëdic – affirmant que si Pontcallec demande cette union, la Bretagne et les Bretons l'abandonneront – suffisent à le dissuader. Il déclare à Lénora la fin de leur histoire amoureuse. Celle-ci le trahit, puis se repent. Les deux amants mourront ensemble.

La pièce se fait symptomatique d'un Pontcallec privilégiant la politique à l'amour, la puissance aux femmes, la sphère collective à l'individuelle ; en ceci, il est une fois encore l'inverse de Marion. La figure de Pontcallec ne peut s'accommoder d'une relation amoureuse ; elle est politique, cette figure, moins figure propre que figuration collective, remplie d'échos et de teneurs mais sans contours fixes, sans histoire préalable ; elle est *incarnation*, voilà tout, symbole pur, drapeau sans teneur ; elle ne vit que pour mourir et dans la mort seulement devenir martyr – c'est-à-dire montrer le bien fondé de sa cause. A contrario, la carrière politique de Marion s'estompe au profit de son destin de femme libre, individuelle et individualisée, avec son histoire, sa vie, ses motifs récurrents et ses fards ; et sa teneur politique ne se fait que nimbe légère. La relation amoureuse est ici revendication libre, là fardeau. La révolte de Marion est ontologique et sociale, dans l'aventure du grand, du noble banditisme ; celle de Pontcallec – inscrite sur la bannière du héros martyr – est collective et politique.

De ces deux figures, nous ne possédons ni représentations ni portraits d'époque – mais une large palette d'illustrations modernes – dont les deux plus célèbres, sans doute, sont le *Pontcalleck* de Xavier de Langlais et la *Marion du Faouët* de Catherine Gorne Achdjlan <sup>1426</sup>. Le Pontcallec en noir et blanc, fort et majestueux, sérieux et tragique face à une Marion colorée et vivante ; la pose figée des grands héros face à la posture dégingandée du libre bandit ; substantielle antithèse, la *mort* en spectacle collectif et édifiant, la *vie* en théâtre de la particularité et de l'aventure.

---

<sup>1425</sup> La pièce est en breton exclusif, non traduite ; nous nous basons par conséquent sur le résumé du drame en français qui ouvre l'ouvrage. François JAFFRENOU, *Pontkallek*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1426</sup> Il s'agit de l'illustration de couverture des éditions Liv'Éditions de *La grande misère et les voleurs...* de Jean Lorédan et de *La Marion du Faouët* d'Yvonne Chauffin. On la retrouve également sur l'ouvrage, de la même maison d'édition, qui accompagna la sortie du téléfilm en 1997. Nous l'avons reproduite déjà, cette image, en p. 239.

### III. La bretonnité transgressive.

Schéma simple, trop simple bien sûr, que celui d'un antagonisme radical entre nos deux figures. Une légende, inventée en 1960, vient bousculer ce croquis imparfait.

#### 1. Une légende.

Dans son roman *La Marion du Faouët*, Yvonne Chauffin se demandait, si devant tant de bonté, tant de beauté, Marion était vraiment d'une « origine aussi humble <sup>1427</sup> » qu'on pouvait le supposer ; la brigande, alors, se remémorait ce fait curieux ...

« Pourquoi donc le marquis de Pont-Calleck, celui de la conspiration, se promenait-il à cheval sur les landes du Faouët, au temps où sa mère était jeune et jolie ? Rien ne permet à Marion de penser qu'elle est la fille du conspirateur, mais ce n'est pas impossible non plus... Comment expliquer ce besoin acharné d'échapper à sa condition présente ? <sup>1428</sup> »

La légende est posée, à demi-mots ; Jean Rieux, dans son roman historique *Une étrange beauté...* ne se privera pas de l'explicitier : « [Yvonne Chauffin] émet l'hypothèse que [le] père [de Marion] était un seigneur des environs, le noble marquis Clément de Pontcallec <sup>1429</sup> » ; avant d'ajouter quelques pages plus loin, « il est dit par ailleurs [que Chrysogon-Clément de Guer] pouvait être le père naturel de Marion <sup>1430</sup> ». Dans le même ouvrage, un poème rédigé par Lice Nédelec pose clairement la question : « Peut-être fille du marquis ? <sup>1431</sup> » Enfin, quelques années plus tard, ce même Jean Rieux, dans un livre touristique sur le Faouët via le parcours de Marion, ressassait encore ce même fait :

« Selon une légende, la mère de notre brigande aurait eu les faveurs du beau marquis, dont le produit de luxe, et de luxure, ne serait autre que notre héroïne. Ne dit-on pas que la légende serait parfois le reflet de la vérité ? <sup>1432</sup> »

Légende très récente – sa modernité est d'ailleurs joliment éclipsée par Jean Rieux. Mais le temps ne fait rien à l'affaire – mieux, le fait qu'une telle légende ait germée d'écrivains des

---

<sup>1427</sup> Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'éditions, 2000, p. 16.

<sup>1428</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>1429</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>1430</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>1431</sup> Lice NEDELEC, « La ballade de Marion du Faouët » in *Ibid.*, p. 233-234.

années 1960-1970 prouve *l'actualité* – et donc la pertinence – d'un rapprochement des deux personnages, moins dans leur réalité historique que dans leurs déformations d'imaginaires.

Alors quoi ? Marion fille légendaire de Pontcallec ? Il faut certes que les deux figures aient quelque chose en commun pour qu'un parallèle même ait pu être envisagé...

## 2. Héros de Bretagne.

Tentons désormais d'explicitier cette légende, en montrant les points de convergence de nos deux figures.

En premier lieu, il y a entre elles une analogie formelle – deux figures secondaires, devenues bandit transfigurée, conspirateur canonisé. Il y a concordance des lieux et des temps – le théâtre des exploits de Marion se situa au cœur de la forêt de Pont-Calleck et le léger décalage de leurs chronologies respectives permet à la légende de s'immiscer pour faire de Pontcallec le possible géniteur de Marion. La légende, toujours, se nourrit du possible non avéré...

Mais il y a plus, bien sûr ; je veux parler de l'intense mémoire qui se les approprias tous deux. Si Marion et Pontcallec furent soumis au mythe, à la légende, s'ils furent brandis en effigie, c'est qu'ils furent enveloppés d'une nappe d'émotion, qu'ils furent érigés en pure incarnation de la Bretagne. Le cas, pour Pontcallec, a suffisamment été démontré dans les pages qui précèdent pour que nous puissions nous abstenir de le répéter ; contentons-nous de signaler que le numéro de *l'Express* de juillet 2009 recensait encore Pontcallec parmi les grands héros de Bretagne, entre Nominoë et la duchesse Anne, à l'ombre de Chateaubriand et d'Eric Tabarly<sup>1433</sup>. Le cas Marion du Faouët nécessite un regard mieux attentif, mais les réactions lors de la préparation du téléfilm, l'intense attente suscitée, le succès que continue de rencontrer la pièce de Colette Héland-Cosnier auprès des troupes amateurs<sup>1434</sup>, l'explosion actuelle du nombre de rues portant le nom Marion du Faouët – voire quelquefois Marie Tromel<sup>1435</sup> –, sa présence en couverture de *La drôle histoire du Morbihan* de Trinka<sup>1436</sup> en 2006, son nom, cité aux côtés de celui des Bonnets Rouges comme symboles des « rebelles »

---

<sup>1432</sup> Lice NEDELEC, Jean RIEUX, *Sur les pas de Marion du Faouët : randonnées touristiques et historiques*, Paris, Artra, 1985, p. 34.

<sup>1433</sup> Thierry DUSSARD, « Bretagne, entre histoire et légende », *L'Express*, n° 3026, 2-8 juillet 2009, p. 96-103, p. 101.

<sup>1434</sup> Le TSL, « Théâtre sans lien » évoque sur son site internet la pièce « Marion du Faouët » de Colette Héland-Cosnier comme une des plus jouées par la troupe (<http://www.tsl14.fr/tsl.htm>); la troupe des *Compagnons du mal y passe* présenta la pièce en 2007 à Chateaugiron, près de Rennes (<http://www.fncta.fr/infos-articles/articles/compagnie.pdf>, p. 6), etc.

<sup>1435</sup> A Queven et à Thorigné-Fouillard par exemple.

<sup>1436</sup> TRINKA, *La drôle histoire du Morbihan. Des origines à nos jours*, op. cit.

bretons sur la quatrième de couverture de l'ouvrage *Bretagne et Bretons* de Gilles Henry<sup>1437</sup>, paru en l'an 2000, tout cela, bien d'autres encore, sont des preuves de l'attachement que la figure suscite. Tout cela le prouve assez : Marion du Faouët, comme Pontcallec, est une figure héroïque de Bretagne, une de ces figures nimbées d'imaginaire qui colorent le paysage armoricain, capable de susciter en son recouvrement une émotion d'attachement, un lien mystique et sacré d'identité vécue.

Cet aspect posé, reconnaissons que Pontcallec, comme Marion du Faouët, concentrent en leur figuration même une représentation de la Bretagne, admettons que nos deux figures portent en leur maigre profil le fardeau d'une province entière. Car *l'imaginaire* ne se dissout pas en légères parcelles à collecter d'un héros au suivant et à reconstituer ensuite, il est tout entier contenu en chacun d'eux ; il suffit deux figures monopolisées par la légende, réinvesties de mémoire, pour que, de l'un à l'autre, la Bretagne s'emparant de Pontcallec et de Marion du Faouët, Marion du Faouët et Pontcallec s'emparent à leur tour de l'entité Bretagne et la colorent d'une teinte harmonieuse, dans le long cortège de ses héros locaux. Bref, nos deux figures ont en elles une espèce de matière bretonne, un parfum de *bretonnité* éternelle. Tachons de la définir sommairement, cette bretonnité éternelle, transgressive, qui constitue l'essence de leur mémoire, le noyau de leur figuration – c'est dans la filiation légendaire de nos deux figures que, par confrontations et comparaisons, on la peut guetter avec le plus d'attrait.

### **3. De la *bretonnité* éternelle.**

Marion du Faouët et Pontcallec sont tout d'abord deux incarnations de la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle – telle que vue *ensuite*, dans le dérèglement de l'histoire. Notre projet initial, démarrant le Master, fut de réaliser une étude mémorielle croisée de trois personnages – les deux présents, agrémentés de La Chalotais. Nul doute qu'une telle étude eut enrichi le spectre de ces représentations, offrant à l'image de la province alors esquissée une teinte citadine entièrement absente du panorama présent. C'est une Bretagne de la ruralité exclusive qui s'affiche ici, une province agraire et pieuse en sa personnalité vécue ; Bretagne des manoirs anciens et délabrés, des chaumières sombres et hâtives. Pontcallec, Marion du Faouët sont *inscrits* en cette Bretagne, qui est celle de Lorédan, de Tavernier, de Borghella, une Bretagne de la misère et de la pauvreté investie d'enjeux différents bien sûr selon le personnages et la teinte politique qui lui est rattachée : la Bretagne pauvre de La Borderie, plus encore celle du

---

<sup>1437</sup> Gilles HENRY, *Bretagne et Bretons*, Paris, France-Empire, 2000.

PNB, est une Bretagne de l'oppression *française* ; celle de Tavernier, de Borghella est une Bretagne *d'Ancien Régime*, inique et honni – de l'un à l'autre, le sens est changé, mais le contour reste, globalement, semblable.

Si nous sortons de ce décor immédiat que constitue le seul XVIII<sup>e</sup> siècle, nous voyons émerger une Bretagne *éternelle*, celle du courage, de la mort ; une Bretagne toujours dirigée par ses fières élites – Pontcallec et Marion. Car Marion du Faouët est femme *et* homme, paysanne pauvre, elle est néanmoins descendante de Pontcallec – sa capacité de gouvernance se trouve ainsi légitimée. Même gentiment républicaine, même doucement féministe, il est inconvenant qu'une figure du bas-peuple accède à trop d'honneurs ; sa noblesse rend la chose plus aisée. Finalement, que Marion ait un attrait certain pour le pouvoir ou la justice ne relève pas seulement de cette étrange rébellion ontologique, ébranlant l'ordre du monde – où va-t-on si une jeune paysanne seule est capable de bousculer, même ponctuellement, l'ordre établi ? – mais un appel du sang en quelque sorte, de ce sang bleu *fait* pour dominer. Ce trait est fort visible chez Yvonne Chauffin où Marion se demande souvent quelle peut être la raison qui la pousse tant à vouloir fuir sa condition. Elle ne trouve en réponse que son lien à Pontcallec, c'est-à-dire son identité génétique, la volonté de retrouver son rang. La révolte de Marion, sa force, sa ruse, sa séduction aussi, tous ces éléments sont tout entiers contenus en ce hasard de berceau, qui fit Marion naître au mauvais endroit. Noble, il est désormais normal qu'elle puisse posséder ses dons naturels, sa fougue, sa détermination, en héritage paternel. Ses aspirations sont *normalisées* de ce fait ; la morale est sauve, une fois encore, et chacun finalement ne fait que rester à sa place dans l'ordre traditionnel des choses.

A demi-mots, c'est le schème classique de la Bretagne traditionnellement guidée par sa noblesse qui est ici revendiqué ; noblesse romantique, où dans le rouge même le sang bleu continue à couler comme une bannière ballotée par les vents. Que l'on ne s'étonne pas dès lors de retrouver dans les index de *l'Histoire de Bretagne* d'Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, dans celui du *Bretagne et Bretons* de Gilles Henry, Marion marquée à la lettre « D » d'un « Du Faouët, Marion <sup>1438</sup> ». La figure, par le pouvoir qu'elle exerce, obtient la particule à son nom, elle s'anoblit ; maîtresse du Faouët, elle en est logiquement promue marquise.

L'éternelle noblesse, fière toujours et généreuse, persiste à symboliser la Bretagne, à la représenter, à porter ses revendications. Car finalement la dissidence de Marion, de Chrysogone ont des points de convergence ; leur révolte est comme parcourue d'un discours socio-politique confluent. Même lutte contre l'impôt tout d'abord. Le caractère fraudeur de

---

<sup>1438</sup> Edmond DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Rennes, J. Plihon, 1957 (1<sup>ère</sup> ed. en 1935), p. 484 et Gilles HENRY, *Bretagne et Bretons*, *op. cit.*, p. 249.

Pontcallec n'est pas pour rien dans sa mémoire – au reste la lutte fiscale est le motif premier à la conspiration de Pontcallec, par conséquent la base de son combat ; c'est elle qui lui vaut les louanges de La Borderie. Marion du Faouët, elle, ne fait qu'échapper au cercle de la misère, des famines – et des *impôts* incessants. Dans la nouvelle de Derrien « Un tour de Marion du Faouët », parue en 1846, Marion prête à la jeune paysanne Saïk de quoi payer son année de fermes au baron de Pennkoat – avant de le reprendre ensuite à ce dernier. Dans le premier roman de la trilogie Imbrohoris, Marion ne fait que lutter contre le terrible comte de Kerviguen qui, entre autres méfaits, pressurise à outrance ses paysans asservis. On note certes une dissymétrie dans la présentation sociale des receveurs d'impôt – ils sont, chez Pontcallec, des traitants, des gros bourgeois de préférence citadins, chez Marion du Faouët l'impôt est le fait d'une noblesse féodale ou accapareuse – mais cette nuance posée, le *fond* reste.

Même lutte contre la bourgeoisie ensuite, cette bourgeoisie *citadine, francisée*, invariablement dénigrée dans les récits divers que nous avons pu consulter. Cette bourgeoisie fut la cible privilégiée de Marion, c'est elle qui selon la *gwerz* du *Barzaz* fut responsable de l'exécution de Pontcallec. Au reste, c'est sur cet élément seul que repose *politiquement* la persistance de Pontcallec comme figure revendicatrice de la contestation bretonne après 1970 ; c'est sur la base de son propos antibourgeois que la figure sut trouver une place dans la chanson bretonne renouvelée, de Gilles Servat à Tri Yann, de Glenmor à Andréa Ar'Gouilh.

Francisée et citadine, la bourgeoisie est en froid avec cette vieille Bretagne rurale ; et toujours la vieille Bretagne lui rend la monnaie de sa pièce. Bref, nos deux personnages traduisent un fond d'attachement au monde rural et à sa noblesse terrienne – du moins quand celle-ci est pauvre et insolente.

Enfin, même goût irrépressible pour la liberté, pour les insoumissions et les séditions, toujours un peu épiques, chaque fois teintées de romantisme.

Ce romantisme de la Bretagne, on le voit en écho orner nos deux figures : Marion du Faouët est une belle femme rousse et aventurière ; le Pontcallec de la légende est un jeune homme de 22 ans, « colosse <sup>1439</sup> » selon Alexandre de Lavergne, « Hercule breton à tête d'Antinoüs <sup>1440</sup> » chez Lescure. Beauté et bonté pour l'un et l'autre. Charmante paysanne en ses habits de toile grossière ; hardi gentilhomme parcourant la lande, cheveux aux vents. Tous deux fiers, généreux, révoltés ; tous deux accomplissant un parcours similaire, fait d'une révolte qui dépasse, et de loin, leur personne et leurs compétences – il faut avoir vu la scène de *Que la fête commence...* dans laquelle Pontcallec, depuis son château, organise sa conspiration et

---

<sup>1439</sup> Alexandre de LAVERGNE, *La Circassienne*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>1440</sup> Mathurin-François Adolphe de LESCURE, *Les chevaliers de la mouche à miel*, *op. cit.*, vol. 1, p. 37.

prévoit sa suite, c'est-à-dire la réorganisation géopolitique de l'Europe après que sa lutte eut fonctionné<sup>1441</sup> ; un des conspirateurs présents répond à son long exposé par un cynique « L'opération est d'envergure... » ; Marion elle défie continuellement les autorités, de bravades en refus d'exil. Même parcours, même révolte impossible, quasi ontologique, considérable et imposante, presque perdue d'avance qui trouve son aboutissement logique dans la mort, doloriste, exemplaire – celle de Marie Tromel et de Pontcallec, celle d'Henri aussi et de la douleur qui s'ensuit. L'échec vient couronner l'œuvre ; dans l'imaginaire, l'histoire de Pontcallec, de Marion du Faouët sont celles de deux figures aux dons considérables, aux ambitions démesurées lamentablement avortées – structure récurrente de l'imaginaire breton, elle peut même servir, comme l'a noté Charles Le Goffic, à profiler *mélancoliquement* l'histoire de la province<sup>1442</sup>.

Pontcallec et Marion du Faouët, ou la Bretagne sauvage et rebelle, Bretagne de la mort, de la mélancolie, des bois et des landes, elle est toute entière résumée, cette Bretagne, en ce petit espace, au cœur du Vannetais, entre les bois traversés de l'Ellé, guettés par le Scorff, dans ce périmètre étendu du Faouët à Guéméné, qui s'affiche comme une modélisation de son essence et qui abrita nos deux figures. Une terre isolée à la nature farouche, où les collines s'étagent en courbes sinueuses, en gorges profondes et boisées d'où sourd, comme en son cœur, là le Scorff, là l'Ellé. Plateaux cristallins et massifs granitiques parcourus d'eaux impétueuses.

Ces terres sauvages sont à l'image des héros qu'elles charrient, qu'elles ne cessent de colorer, de marquer ; elles sont le lieu d'une attache structurelle à leur mémoire. C'est en ce pays boisé et sinueux que Pontcallec mena son complot, c'est en ces bois féroces que Marion rançonnait les voyageurs. Louise Bodin la première, dès 1918, renomma ce pays le « Pays de Marion<sup>1443</sup> » ; Jean Rieux a depuis fait un guide de voyage par la médiation du parcours de notre brigande. L'expression « Pays de Marion » est en usage sur internet – peut-être un jour le vieux panneau d'information dressé devant les halles du Faouët décrochera son inscription « Pays du Roi Morvan » pour y afficher en lieu et place un flambant neuf « Pays de Marion du Faouët ».

A Berné, le lieu-dit *Pontcalleck* continue à perpétuer le lien entre le marquis et son pays ; dans le *Pontcallec* de La Condamine, une longue annexe propose un parcours pédestre sur les

---

<sup>1441</sup> Le personnage de Pontcallec dit, précisément : « On se défait du Régent, on fait reconnaître à sa place le duc du Maine, on dénonce les traités de la Triple-Alliance avec l'Angleterre et la Hollande qui est l'œuvre de ce misérable Dubois, dont on ne dira jamais assez l'ignominie ! On jette le prétendant avec une flotte sur la côte d'Angleterre, on met la Prusse, la Suède et la Russie aux prises avec la Hollande, on donne la Sardaigne au duc de Savoie comme allié au Pape et on couronne Philippe V roi de la moitié du monde. Voilà ».

<sup>1442</sup> Charles LE GOFFIC, « Marion du Faouët et la grande misère du XVIII<sup>e</sup> siècle » in. *L'Âme bretonne, op. cit.*, p. 84.

traces de l'infortuné marquis<sup>1444</sup> – il s'agit de visiter les lieux où le complot éclata, tous ces lieux de mémoire qui représentèrent, pour les conjurés, « les fraîcheurs de la source, la flamme du combat ou les abîmes de la déréliction <sup>1445</sup>».

Au reste, ce recours au *paysage* est omniprésent – Bretagne de la nature incessante – dans les divers avatars de leurs deux mémoires. On place longuement le décor, toujours. Pontcallec et Marion du Faouët sont *inscrits* dans leur paysage breton, qu'ils incarnent tous deux, qui leur donne leur identité et leur romantisme. Symbolique, c'est à chaque fois que nos deux figures quittèrent ce paysage que leur destin se trouva altéré. C'est en quittant son château et ses bois, sa révolte de genêts, après une longue fuite, que Pontcallec fut capturé et mis à mort ; quelques *gwerzioù* font cas du marquis arrêté qui souhaite, à tout prix, avant de mourir, revoir une dernière fois au moins ses terres et son château. C'est de même lorsque Marion partit pour l'exil, vers Auray, vers Nantes, qu'elle fut emprisonnée... Hors de leur décor, hors de leur propre paysage nos deux personnages ne semblent rien qu'un corps desséché, vidé de pouvoir, comme si ce paysage les alimentait de son cadre précieux.

A travers nos deux figures, on voit ainsi sourdre une Bretagne éternellement romantique, fière et généreuse, toujours un peu sensible aux causes perdues d'avance – d'assemblées de Lanvaux en retours d'exil. Une Bretagne toujours un peu rebelle, cette éternelle mutine, sur fonds de landes et de bois, où passe la mélancolie comme une brume légère. Pontcallec et Marion du Faouët sont deux figures forgées de cette âme bretonne, à la fois sensibles et rebelles. Colorant les figures elle joue grandement de leur spécificité, je veux dire de leur dépassement de topoï. Pontcallec, on l'a vu, est coulé dans le moule du héros martyr, Marion dans celui du bandit social. Pourtant, on ne saurait les réduire à cela ; et si Marion n'est pas Robin des Bois, si Pontcallec n'est pas le grand Ferré, il faut y voir en grande partie l'impact de cette inscription régionale. C'est elle qui leur donne leurs caractères propres : que Marion du Faouët ne dérobe jamais les biens des nobles, comme l'histoire le précise – mais l'histoire est tellement modelable – fait sens en une Bretagne qui conserve un fond d'attachement à sa noblesse romantique ; que Pontcallec soit un gentilhomme fraudeur de tabac – même pour ses fins propres – suscite d'évidence les sympathies d'ici. Catherine Borghella l'a résumé avec un bel à-propos dans la *postface* qu'elle donne à *La grande misère et les voleurs...* :

---

<sup>1443</sup> Louise BODIN, « Au pays de Marion », *op. cit.*

<sup>1444</sup> Pierre de LA CONDAMINE, *Pontcallec...*, *op. cit.*, p. 289-312.

<sup>1445</sup> *Ibid.*, p.289.

« Le personnage de Marion possède tous les apanages des grandes figures populaires. Brigande et rebelle, c'est une héroïne universelle. [...] Et pourtant, Marion appartient au Faouët ou, plus largement, à la Bretagne intérieure <sup>1446</sup>».

La bretonnité apporte ses couleurs et ses teintes, transgresse le stéréotype et le module à son image.

#### **IV. L'éternité périssable ou la *bretonnité* évolutive.**

Voilà de nos deux figures la part de *bretonnité* éternelle, inscrite dans le sillage de leurs recouvrements successifs. Pourtant, celle-ci ne saurait suffire à masquer le profond antagonisme que nous avons longuement creusé entre ces deux personnages ; cette *bretonnité* éternelle, c'est une *matière d'émotion* pure qui colore de *breton* nos deux héros, elle est un *fond* d'identité bretonne qui *singularise* nos deux figures selon des teintes propres à la province ; elle est un noyau d'attachement *intemporel* malgré *l'évolution* de son image.

Mais d'évidence, de Pontcallec à Marion du Faouët, de la figure d'un XIXe siècle blanc à l'incarnation d'un XXe siècle rouge, la Bretagne, dans l'exemplarité de ses héros, montre de larges variations. Les thèmes persistent, on l'a vu, Bretagne romantique, toujours, où règnent et la liberté paroxystique et la révolte incessante ; mais les motifs qui les dessinent, ces thèmes, de Pontcallec à Marion du Faouët, meuvent, changent, *évoluent*. Bref cette *bretonnité* éternelle inscrite en nos deux figures est comme modulée – ou structurée – par la dissymétrie chronologique de leur *mythification*.

Nous venons de voir dans la partie qui précède les *constantes*, ces thèmes persistants, transhistoriques ; attachons-nous désormais aux *variables*, à ces dissensions substantielles de ces deux mémoires qui témoignent de l'évolution d'une *représentation* de la Bretagne.

##### **1. Un autre rapport à la France.**

Le plus souvent, c'est évident, les héros interviennent ou s'inventent dans des contextes où une nation se pose en s'opposant à une autre. Le martyr, toujours, est héros *contre*, désignant, en son invocation même, un ennemi « héréditaire ». L'antagoniste de Pontcallec est tout trouvé : il s'agira de son bourreau français – expliquant par conséquent son succès auprès des

---

<sup>1446</sup> Catherine BORGHELLA, « A propos d'un scénario : Marion du Faouët chef de voleurs » in. Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle...*, op. cit., p. 285..

milieux nationalistes bretons, auprès des milieux bretonistes aussi, au temps où ceux-ci s'attachent à affirmer l'identité culturelle de la province.

De Pontcallec à Marion du Faouët se joue ainsi un dissemblable rapport à la France. Cette dernière est dans le flux de mémoire de notre marquis une nation globalement *ennemie*, une antagoniste capable d'éveiller la nation bretonne par l'hostilité même qu'elle suscite, capable de la faire naître dans l'affrontement. Une *gwerz* retrouvée en 1906, et publiée dans *Dihunamb !*, a des mots très durs envers les responsables de la mort du marquis « décapité par les Français <sup>1447</sup> », un marquis qui « chérissait les Bretons, – Mais les Français, je ne dis pas / [...] Car ils ne font qu'opprimer les Bretons ». Furieux, à la mort de leur héros, les habitants de Berné ne cessent de crier : « Malédiction rouge aux Français ! ». Comme le résume la propre sœur de Pontcallec :

« Français, n'oubliez pas ceci :

« Entre les Français et les Bretons, – Il y aura toujours la tête du Marquis !... »

Evidemment, un tel rapport de force ne se rencontre jamais dans la mémoire de Marion du Faouët, qui n'est jamais antifrançaise ; la figure a même, ces dernières années, été constituée, par Margot Bruyère notamment, en incarnation de la nation France – chose purement *inconcevable* pour Pontcallec. De Marion, la lutte a été sublimée, c'est-à-dire qu'elle s'est subtilement déplacée du terrain politique au terrain social ; elle est orientée contre la bourgeoisie qui a depuis lors peu à peu perdu sa connotation *française*.

Dans le même ordre d'idée, la question de la langue bretonne recouvre distinctement ces deux mémoires. Celle de Pontcallec se construit au temps où les cercles politiques bretons militaient ardemment en faveur de la langue – par la revendication de son apprentissage dans les milieux scolaires, par l'invention d'une littérature en langue bretonne. Ce renouveau culturel des années 1890-1930, quoi qu'on puisse en penser, s'empara de Pontcallec. La figure traduit cet effort : de nombreux poèmes en langue bretonne l'investirent ; la publication de deux *gwerzioù Pontkallek* en 1906 dans *Dihunamb !*<sup>1448</sup>, en 1913 dans *Brittia*<sup>1449</sup>, ne s'embarrassèrent pas d'une traduction française ; en 1930, l'indépendantiste Roparz Hémon dans son *Marvailhou ar Vretonned* décrivit notre marquis dans la langue

---

<sup>1447</sup> J. H., « Guerzen Markiz er Pontkelleg », *Dihunamb*, 1906, p. 285-287. Nous empruntons cette traduction en français à Camille LE MERCIER D'ERM, reproduite dans *La chanson des siècles bretons*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1931, p. 61-82.

<sup>1448</sup> J. H., « Guerzen Markiz er Pontkelleg », *op. cit.*

<sup>1449</sup> Y.D. [Yves LE DIBERDER], « Markiz er Pontkelleg », *Brittia*, avril 1913, p. 331-332.

bretonne seule<sup>1450</sup>. Il en est de même de la pièce de Jaffrenou, *Pontkallek*, en 1903 – son arrivée sur les planches fut accompagnée de nombreux mouvements de sympathies en faveur de la langue bretonne.

Encore une fois, rien de tel pour Marion, tous ses romans, tous ses écrits sont en français – en notre corpus, seuls un poème de Pierre Jakez-Hélias et un article de journal<sup>1451</sup> qui lui est consacré sont en breton. De plus, dans la majorité de ses romans, l’histoire de Marion est loin d’être aimable à la langue bretonne, qui y est considérée comme la langue de la misère et de la fange face au français élégant des élites. Mieux, le fait d’apprendre le français est toujours pour Marion une forme de révolte contre l’inertie de ses proches, sans cesse englués dans leurs présupposés rassurants. Que Marion parle français est *valorisé* – cela montre une figure qui sut se libérer de la misère naturelle de la Bretagne du XVIIIe siècle, dont la langue fait office de symbole. Chez Jean-Pierre Imbrohoris, ainsi, le breton est la langue des *ploucs* ; que Marion sache parler français est une preuve de sa modernité.

Seulement tout n’est pas noir ou blanc : chez Héliard-Cosnier le mépris de la langue bretonne, proféré par la bourgeoise Mme de Stanghingan, est érigé en symbole d’une oppression culturelle française ; la troupe du « Strollard Karaez » reprenait dans les années 80 cette même pièce en breton<sup>1452</sup> ; le film Marion du Faouët fut le premier à avoir été doublé en cette langue pour les besoins de la chaîne Tv Breizh<sup>1453</sup>. La figure parle breton *et* français ; elle ne se fait pas, comme Pontcallec, le *défenseur* de la langue ; elle sait toutefois, quand l’occasion se présente, *l’incarner*.

Dans ce double rapport à la langue il faut voir me semble-t-il une de ces évolutions que nous évoquions plus haut ; la revendication radicale d’un breton exclusif n’a plus cours aujourd’hui ; la Bretagne moderne, tout en intégrant le breton, ne peut sans doute que lui donner une place secondaire relativement à la langue française. Finalement, comme dans le roman d’Yvonne Chauffin *La Marion du Faouët*, la langue bretonne se fait surtout pittoresque agrément, *fioriture* nécessaire d’identité vécue, pour laquelle la revendication politique s’est globalement étouffée ou du moins assoupie.

Si Pontcallec est Breton, et Breton exclusif – dans *Que la fête commence...*, le marquis à peine arrivé au Palais Royal, est tout de suite reconnu comme Breton par les servants du château – si Pontcallec donc représente la Bretagne seule, Marion du Faouët, elle, se fait plus modérée. Elle est Bretonne, on l’a assez montré, mais elle s’intègre néanmoins au paysage

---

<sup>1450</sup> Roparz HÉMON, « Pontkalleg » in *Marvailhou ar Vretoned*, Brest, Gwalarn, 1930, p. 132-136.

<sup>1451</sup> Il s’agit de Daniel DOUJET, « Marionnig ar Faoued » in *Bremañ*, n° 182, 1996, p. 1-20.

<sup>1452</sup> Annie BERTRAND, *L’animation théâtrale en milieu rural*, op. cit., p. 92.

français sans difficultés. Bretonne *et* française – sans doute l'un et l'autre ne se font plus antithétiques, ni même problématiques.

## 2. La noblesse changeante.

Un autre lieu de divergence des deux figures nécessite désormais d'être parcouru, moins propre à leur configuration politique que sociale. On en a brièvement parlé déjà, il s'agit de la cible sociale des *collecteurs* d'impôts contre lesquels luttent de façon apocryphe nos deux figures. Pour Pontcallec l'ennemi est ici le traitant bourgeois et français. Si Marion du Faouët attaque exclusivement cette même catégorie sociale, elle lutte aussi contre les nobles accapareurs d'impôts.

La figure de Marion du Faouët est ainsi parcourue d'un sentiment paradoxal d'antinobiliarisme – paradoxal car, on l'a vu, cela ne l'empêche pas d'en être, de cette noblesse bretonne. Paradoxal et modéré – elle ne lutte que contre les mauvais nobles, de noblesse récente le plus souvent – et toujours, comme chez Imbrohoris, un généreux Robien au cœur du récit vient faire écho à un terrible Kerviguen<sup>1454</sup>.

Si la fière noblesse continue de porter sur ses épaules romantiques l'honneur de la Bretagne, elle ne le fait plus dans l'impunité d'une image intégralement élogieuse. Je veux dire que de la noblesse bretonne universellement glorifiée par La Borderie – par plein d'autre aussi – s'est substituée dans la région une image moderne un brin suspicieuse et défensive, une complexification de l'image. La noblesse n'y est certes pas honnie – le romantisme continue de les envelopper d'une nimbe délicate – mais elle n'y est plus que *tolérée*. Certains de ses membres, oisifs et profiteurs quand ils ne sont pas cruels, subissent même les classiques foudres modernes. Le Kerviguen de Jean-Pierre Imbrohoris en fait partie – symboliquement, dans ce roman de Marion du Faouët un lien se trace entre le mauvais Kerviguen et notre marquis de Pontcallec :

« En vérité, [Kerviguen] était plus haï dans toute la Basse-Bretagne que ne l'avait été en son temps le triste Pontcallec, qui avait fini sur le billot après avoir participé à un complot sans

---

<sup>1453</sup> [http://www.udb-bzh.net/article.php?id\\_article=227&lang=fr](http://www.udb-bzh.net/article.php?id_article=227&lang=fr)

<sup>1454</sup> On peut sans doute y voir un écho de l'opposition Galibert / Nansac chez Eugène Le Roy. Voir à ce propos Joëlle CHEVE, « La noblesse dans l'œuvre d'Eugène Le Roy ou la promotion historique des fantasmes sociaux dans le Périgord du XXe siècle » in. Josette PONTET, Michel FIGEAC, Marie BOISSON, *La noblesse de la fin du XVIe siècle...*, *op. cit.*, p. 345-362.

gloire. Pontcallec et Kerviguen nourrissait le même mépris pour les humbles et les défavorisés et n'accordaient leurs attentions qu'à ceux qui pouvaient les servir <sup>1455</sup>».

Pontcallec et Marion du Faouët ou deux idées de la noblesse, deux idées du pouvoir ; deux façons de l'incarner somme toutes divergentes, *évolutives*.

### 3. Le renouvellement des héros.

A quand le fixer, ce stade d'évolution, qui sépare la Bretagne de Pontcallec de celle de Marion ? La question est rhétorique ; d'évidence la réponse se situe aux alentours des années 1970. Pour le bien saisir, un petit historique sans doute s'impose ; nous y verrons, pour terminer, la place de Pontcallec, de Marion du Faouët dans le renouvellement programmé des héros de Bretagne.

La première vague des héros, c'est cette période qui court des années 1840 à celles du mi-XXe siècle ; c'est la vague qui entraîna Pontcallec en son sillon, qui le fit sourdre de sa surface. La Bretagne, alors dépourvue d'unité politique, s'en invente une culturelle, seul moyen sans doute de subsister ; l'esquisse se fait dans la lancée de cette Bretagne entrée, grâce à des auteurs comme Cambry, comme Souvestre, comme La Villemarqué surtout, dans le « régime d'imagéité » tel qu'il fut décrit par Nelly Blanchard<sup>1456</sup>. Bretagne chouanne et celte, catholique et primitive, l'image est alors reprise dans une offensive culturelle, teintée de romantisme, marquée par la droite catholique ; la Bretagne se fait un refuge contre l'histoire, porteuse des valeurs contre-révolutionnaires dans le refus *nostalgiste* de l'idéologie du progrès ; Bretagne hors du temps, primitive, *païennement* chrétienne et métaphysique quand ailleurs le désenchantement guette. Bretagne *bretoniste*<sup>1457</sup>, elle inventa Pontcallec dans son affleurement de héros nouveaux. Puis du *bretonisme* aux *nationalismes*<sup>1458</sup>, le glissement s'opère, indistinctement, comme celui qui va du culturel au politique. Certes, il est fort réducteur de traiter le mouvement breton en une qualification exclusive ; ses teintes sont variées et polymorphes – on a pu l'expérimenter en suivant Pontcallec. Néanmoins, malgré sa variété de tons et de couleurs, la même image de la Bretagne *substantiellement* s'écoule de ce

---

<sup>1455</sup> Jean-Pierre IMBROHORIS, *La femme de feu, op. cit.*, p. 40.

<sup>1456</sup> Nelly BLANCHARD, « Fictions et fonctions de la Bretagne au XIXe siècle » in. Dominique LE PAGE, *11 questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, p. 289-309, p. 294-298

<sup>1457</sup> Voir Jean-Yves GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987.

temps. Invariablement elle est dans la directe lignée de La Borderie, dans celle du bretonisme ; de l'un à l'autre les mêmes thèmes se conservent, les mêmes motifs aussi simplement accentués ; au Pontcallec champion des libertés de la Bretagne on ne faisait que changer l'ordre et le genre des mots – et Pontcallec du héros *repère* devenait modèle politique, héros autonomiste. Plus généralement, et c'est ce qui nous intéresse ici, du *bretonisme* aux *nationalismes*, l'évolution se fit sans renouvellement des héros, dans la persistance des mêmes – Nominoë, d'abord, et puis ces grands seigneurs, de bonne noblesse, qui toujours se battirent pour l'indépendance du duché, de Mercoeur à Pontcallec ; la chouannerie, enfin, apporte ses derniers emblèmes, La Rouërie et Cadoudal en tête.

Le vrai changement, c'est autour des années 1970 qu'il faut le situer ; l'image de la Bretagne se régénère. Désormais, elle accorde un intérêt immense à la question sociale ; de plus en plus ancrée à gauche, elle ne peut conserver les Pontcallec et autres Cadoudal sur son étendard dressé – Pontcallec persista mais amoindri et desséché. A l'inverse, c'est l'attrait pour des héros populaires que l'on voit manifesté, des héros d'origines populaires, aux revendications sociales. Les figures émergentes sont celles des Bonnets Rouges<sup>1459</sup> en premier lieu, de Marion du Faouët non loin après, dont les cris se font l'antichambre de la Révolution ; les cahiers de doléances des compagnons de Sébastien Le Balp sont un peu l'avant-garde de ceux du premier 1789 ; le cri de Marion du Faouët – « révolte des gueux », comme le sous-titre Margot Bruyère – est un écho antérieur éperdu de la modernité.

Les figures nouvelles se font avant-coureur de la Révolution ; de la Révolution entière, non, comme chez Pitre-Chevalier, d'une Révolution partielle, celle de 1789 seule, avant de lutter contre les dérèglements de 93. Non, d'évidence, les Bonnets Rouges eussent été girondins ou sans-culottes, Marion du Faouët eut sans doute installé son tricot aux pieds des échafauds pour voir tomber les têtes<sup>1460</sup> ou participé, à Auteuil, au salon littéraire d'Olympe de Gouges ; sans doute eut-elle fini comme cette dernière, la tête séparée du corps pour avoir pensé trop vite et trop tôt. Peu à peu, la modernité aurait pourtant, en *progressant*, accordé valeur à ses idées.

C'est dans cet attachement à l'événement phare de la modernité française que se distinguent les *nouveaux* héros. Ils symbolisent une Bretagne de la modernité, de l'avant-garde, non plus hors du temps mais en avance sur celui-ci, depuis sa périphérie de finistère – cette Bretagne

---

<sup>1458</sup> Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne ou la revanche de la démocratie locale sur le « démocratisme » des origines jusqu'aux années 1980*, Rennes, Coop Breizh, 2007.

<sup>1459</sup> Voir Alain CROIX, « La révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen* n°131, nov-déc 2002, p.2-11.

qui inventa la Révolution dès 1788 à Rennes. Dans le film de Tavernier, c'est la Bretagne, via Pontcallec, qui se fait symptomatique d'un dérèglement du temps, annonçant au final les troubles révolutionnaires à venir. Mais Pontcallec n'en est qu'un symptôme, un symptôme seul, nullement une bannière ; si sa révolte montre qu'il y a *problèmes*, si elle symbolise la dégénérescence sociopolitique d'un temps par effet-loupe ou effet-miroir, si elle annonce le bouleversement révolutionnaire, jamais ne le *préfigure*-t-elle. La figure est loin, très loin de porter ses idées ; les revendications qu'elle expose sont doucement ridiculisées.

Marion du Faouët au contraire sait être *symptôme* et *préfiguration*, porter, comme les Bonnets Rouges, l'idée de la Révolution à venir, non plus négativement comme la preuve d'un échec à briser, mais positivement, en solution porteuse d'avenir.

En conséquence – cela est indéniable – Sébastien Le Balp, Marion du Faouët – je parle bien sûr de leur *image* toujours – n'eussent pas participé à la *chouannerie*. Si celle-ci persiste parfois dans les actes – en 1929 Léon Dubreuil écrivit que « les bandes de faux-saulniers, les bandes de brigands, comme celle que commanda la célèbre Marion du Faouët, n'avaient point attendu que [La Rouërie] fût né pour se livrer à cette guerre de coups et de main et d'embuscades que pratiquaient même en 1675 les paysans soulevés contre le papier timbré <sup>1461</sup> » – si la chouannerie continue donc d'envelopper de son *modèle* la forme des luttes, c'est qu'événement fondateur, la *chouannisation* est générale au monde breton, comme l'a montré Eva Guillorel<sup>1462</sup>. Marion du Faouët emprunte parfois la méthode, cette façon de combat, guérilla rurale inscrite dans le paysage même ; chouannerie des motifs, chouannerie de la forme – mais non du *fond* – quand l'ancienne figure de Pontcallec était unanimement éclaboussé d'un écho chouan structurel, fonctionnel, politique, écho chouan de l'essence et non de la simple apparence<sup>1463</sup>. En cela, il faut voir, me semble-t-il, une volonté de *déchouannisation* progressive de l'image régionale.

Voilà me semble-t-il l'écart creusé entre les *héros* de la première Bretagne contemporaine – celle des XIXe et premier XXe siècle, bretonistes et nationalistes – les Cadoudal, les Pontcallec, les Mercoeur teintés d'idéologie chouanne – et ceux de la seconde – depuis 1970 – les Bonnets Rouges, Marion du Faouët, se battant eux aussi pour la province devenue région,

---

<sup>1460</sup> Voir Dominique GODINEAU, *La « Tricoteuse » : formation d'un mythe contre-révolutionnaire*, disponible en ligne : <http://revolution-francaise.net/2008/04/01/223-tricoteuse-formation-mythe-contre-revolutionnaire>.

<sup>1461</sup> Léon DUBREUIL, *Histoire des insurrections dans l'ouest*, vol.1, Paris, Rieder, 1929, p. 111.

<sup>1462</sup> Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.* Voir notamment « La « chouannisation » de la mémoire politique bretonne », p. 724-728.

<sup>1463</sup> « « La Régence est une révolution, et la plus grande que nous ayons eue avant 89 » a écrit Michelet. S'il en était ainsi, la conspiration dite de Pont-Callec [se présenterait] comme une chouannerie avant la lettre ». Pierre LABRACHERIE, François MILLEPIERRES, *La conspiration de Cellamare. Quand la duchesse du Maine conspirait*, Paris, Del Duca, 1963, p. 259.

défendant eux aussi le pays et sa culture, sa beauté et sa mélancolie légère ; mais les fins ne sont plus chouannes ; à la virile politique des premiers, on a remplacé la ruse et la revendication sociale. Point de convergence, l'inimitié avérée d'une bourgeoisie, symbole pluriséculaire de conformisme, d'idées reçues ; mais, en l'entour de la lutte tout a changé ; au traditionalisme rural et romantique s'est substitué une modernisation d'image, faite d'égalitarisme forcené ; à l'apologie d'un Ancien Régime passé, fantasmé malgré les tentations despotiques de ses souverains, on a privilégié l'image d'un futur à connotation égalitaire ; à la nostalgie romantique d'un âge d'or avéré, repaire du trône et de l'autel, on arrime le *progrès* comme dernier dieu d'une utopie un jour possible.

De ce renouvellement des héros, Pontcallec et Marion du Faouët sont aux premières loges. Voilà peut-être le sens profond de leur filiation légendaire. Plus que les points communs de bretonnité éternelle, en transmission filiale, elle insiste sur l'idée de mouvement, *d'évolutivité*. En Bretagne, les héros de la première vague, figures d'accroche que caractérise Pontcallec, ont été remplacés par ceux de la seconde. La fille a supplanté le père.

## CONCLUSION

### DU HEROS AFFABLE

2009. Suivons aujourd'hui les sentiers du Vannetais, la forêt de Pontcallec ; franchissons le Scorff jusqu'à Berné – une rue y est dédiée à *Pont-Calleck*. Quelques kilomètres au nord-ouest, à quelques encablures du Faouët, un gîte, celui « de la Marion », possède dans sa grande salle champêtre une fresque retraçant l'épopée de notre héroïne<sup>1464</sup>. Si Marion ne possède aucune rue à son nom en son fief du Faouët, les indices de sa présence encore sont nombreux ; au musée municipal, un tableau de Germain David-Nillet représente « la maison de Marion du Faouët<sup>1465</sup> », une chorale « La Marion du Faouët » s'est montée ces derniers mois; depuis 2004 le bulletin d'information municipal se nomme *Ar Faoued, le bulletin de la Marion*. Puisque la figure se fait attractive, l'été, des spectacles sons et lumières relatifs à son histoire, ou à celle du roi Morvan, sont régulièrement proposés<sup>1466</sup>. La mémoire s'épanouit, empreinte vivante, elle s'inscrit au cœur du quotidien.

Continuons notre trajet, un peu plus à l'est, rejoignons Guéméné-sur-Scorff ; à la mairie, un petit dépliant du *Pays du Roi Morvan* présente une courte histoire du *marquis de Pontcalleck*, de *Marion du Faouët*. Pontcalleck, y est-il dit, « demeure un symbole de l'indépendantisme breton », le récit de Marion est aussi neutre qu'elliptique. A Lignol, une inscription sur le presbytère indique la dernière cache de Pontcallec. Nantes, place du Bouffay, une plaque au sol, une autre gravée continuent d'ornez la ville.

A Rennes une crèche collective « Marion du Faouët » s'est instituée en septembre 1998 ; le nom, l'image de notre brigande se répand à travers la Bretagne entière et, ces vingt dernières années, des rues *Marie Tromel* ou *Marion du Faouët* se sont érigées à Quimper comme à Quéven, à Carhaix ou à Thorigné-Fouillard. Les rues Pontcallec, en général, ont une origine plus ancienne à l'image de celles de Berné ou de Vannes ; peut-être même renvoient-elles à la forêt éponyme plus qu'à notre glorieux marquis. Mais la mémoire est capable de toutes les mutations ; et à côté d'une rue Sébastien Le Balp, dans un petit quartier résidentiel à Ergué-

---

<sup>1464</sup> Voir *La Bretagne, Le petit futé 2008-2009*, p. 555.

<sup>1465</sup> Voir *infra*, **planche 6**.

<sup>1466</sup> Les 10 et 11/08/2001, au Faouët, il y eut un spectacle intitulé « Marion au pays du roi Morvan », le 07/08/2005 un autre fut joué à la chapelle Ste-Barbe du Faouët.

Gabérick, dans le Finistère, une rue Pontcallec s'est récemment érigée. Voilà les traces matérielles que continuent de laisser nos deux héros affables – reconstruits dans la mémoire des hommes.

Alors, pour finir, on pourrait s'interroger sur ce succès d'estime : pourquoi Marion a-t-elle aujourd'hui des rues à son nom quand d'autres brigandes de la même trempe, telles Marguerite Charlès, bandit au temps de la Ligue, ou sa contemporaine propre, Marie-Anne Le Colen, dite Marie L'Escalier, qui terrorisa au XVIIIe siècle le pays d'Argoat, ont plus ou moins disparu des mémoires, se sont peu à peu égrenées dans l'absence ? Pourquoi, pour prendre des figures aux comparaisons valables<sup>1467</sup>, Pontcallec a su persister tant quand un La Fontenelle, malgré la mémoire propre qui sut le porter, ne resta toujours qu'une figure mineure de l'imaginaire breton ? Outre ce que nous avons tenté de montrer quant à la spécificité de leurs motifs, nous pouvons essayer d'esquisser une réponse globale, prenant bien soin cependant de séparer les deux figures. Pontcallec tout d'abord est un martyr *potentiel* – dans l'histoire bretonne le fait n'est pas si courant. La figure de La Fontenelle, en outre, ne se prêtait pas à un réel discours politique qui eut pu lui donner les faveurs d'un mouvement d'obédience *nationaliste*. Le cas Pontcallec, je crois, ne pose dorénavant plus problème.

Pourquoi Marion alors, pourquoi elle plus qu'une autre ? Cette question, que l'on évita de se poser tout au long de la partie que nous lui avons consacré, comme s'il s'agissait d'une évidence, comme un postulat, un fait établi, nous revient finalement de plein fouet, en absence irrésolue. On conçoit certes les attraits de la figure, aventurière, sociale et charmeuse – nous n'y reviendrons pas. Mais, ces attraits, en partie, colorent les figures de Marguerite Charlès, de Marie L'Escalier – ou du moins il n'eut pas été difficile de les parer telles. *Pourquoi Marion du Faouët ?*

Au premier abord, la question des sources vient en esprit ; sans doute Marion bénéficia d'une documentation propre – au contraire des deux autres. Pourtant, on l'a vu, le récit de Marion du Faouët demeure lacunaire ; et Jeannine Grimault, étudiant dans son mémoire de maîtrise Marie L'Escalier en 1986 a tout à fait prouvé qu'il était *archivistiquement* possible de

---

<sup>1467</sup> La comparaison entre La Fontenelle et Pontcallec est d'autant plus pertinente qu'Eva GUILLOREL a tracé un semblable parallèle sur la base d'une héroïsation par les *gwerzioù* dans sa thèse, *La complainte et la plainte, op. cit.*, vol. 3, p. 701-714. Et si nous avons préféré La Fontenelle au marquis de La Rouërie par exemple c'est qu'il me semble que si la mémoire de La Rouërie n'a pas su tant d'épandre, si la figure n'est jamais devenue le grand héros breton qu'elle eut pu aisément devenir, la faute en incombe avant tout à Cadoudal, qui fut une figure sans doute plus attractive et qui probablement éclipsa La Rouërie sur l'autel de la lutte chouanne.

faire son histoire<sup>1468</sup>. Alors quoi ? Est-ce le fait d'une mémoire d'immédiat qui, arbitrairement, sélectionna l'une et relégua l'autre sur la touche ? Sans doute non, encore ; la mémoire de Marie L'Escalier a des accents de *gwerz* interrompue<sup>1469</sup> tandis que Marguerite Charlès et ses lieutenants, les Rannou, ont donné lieu à de nombreuses *gwerzioù* retrouvées ici ou là<sup>1470</sup>, témoignage incontestable, on en conviendra, d'une transmission orale et immédiate de ses exploits.

Notons un fait commun à ces trois mémoires transmises : toujours teintent-elles les figures d'une *aura* sinon diabolique du moins malveillante ; les meurtres nombreux de Marguerite Charlès, globalement attestés par l'histoire, se retrouvent dans la tradition<sup>1471</sup> ; en 1976 encore, Jean Rieux et Lice Nédelec décrivaient Marie L'Escalier comme « cruelle et [n']hésita[nt] pas à tuer<sup>1472</sup> », antithèse et faire-valoir de notre lumineuse bandit. Marion du Faouët aussi, avant de se voir définie par Trévédy, portait en son sein l'image agressive d'un croquemitaine aux cheveux roux. Pourtant, auprès de cette tradition noire, continuait de fermenter, faiblement mais néanmoins, une tradition sinon d'or du moins *d'ocre*, je veux dire modérément favorable à Marion, conservant en mémoire les générosités nombreuses de notre bandit ; une mémoire modérée qui portait en germe les instruments de la légende renouvelée. Peut-être cette conservation obscure d'une mémoire favorable joua son rôle dans l'élection de notre personnage. Peut-être, mais peut-être que la postérité de Marion n'est que le fruit du hasard, celui qui fit Trévédy découvrir, un jour de 1883, dans les archives de Quimper, le nom Marie Tromel qui percuta comme la réminiscence d'un souvenir enfoui. Et la figure, il faut bien le dire, une fois approfondie par l'histoire, se prêtait bien à une récupération mémorielle – mieux qu'une voleuse à la tire comme Marie L'Escalier, qui eut l'indécence de ne pas même être pendue, mieux que la trop violente Marguerite Charlès et son sifflet magique.

Si la figure, en sa personnalité d'histoire, était apte à intégrer la compagnie des héros, son ère d'accomplissement la rendait plus parfaite encore. Marion du Faouët pratiqua ses activités brigandes quelques années avant la Révolution ; quoi de mieux ? Toujours, aujourd'hui encore, l'une est reliée à l'autre ; comme Pontcallec, bien que d'une autre façon, Marion du Faouët en porte les échos ; comme lui elle s'y rattache de plein-pieds. Voilà sans doute un

---

<sup>1468</sup> Jeannine GRIMAUULT, *Marie L'Escalier. Aspect du brigandage féminin en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, 1986.

<sup>1469</sup> *Ibid.*

<sup>1470</sup> Voir par exemple Charles LE GOFFIC, « Marion du Faouët et la grande misère du XVIII<sup>e</sup> siècle » in *L'Âme bretonne*, troisième série, Paris, Champion, 1910, p. 82-83.

<sup>1471</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>1472</sup> Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté...*, *op. cit.*, p. 204.

facteur *prépondérant* dans l'attrait exercé par la figure de Marion au détriment d'une Marguerite Charlès dont les exploits, comme ceux de La Fontenelle, s'associent à l'événement ligueur. Or la signification et la pertinence de la Ligue se sont peu à peu délayées avec le temps ; quand la Révolution constitue le phare éclairant la *fabrique des héros*. Dans un premier temps, en Bretagne, lumière noire, lumière en creux, éclairant non pour montrer le chemin mais pour l'en détourner – les héros premiers de Bretagne furent plus ou moins teintés de fragrances contre-révolutionnaires. Puis lumière d'appât, de séductions. Au Pontcallec nostalgiste et doloriste, portant sur son dos la victimisation d'une province entière, s'est substituée une Marion du Faouët qui ose aller de l'avant sans brouillage complaisant aux accents des vaincus.

Peut-être cette fabrique reprendra-t-elle bientôt ses héros, dans une révision complète de leurs motifs ; peut-être quelque historien *insecticide* – il en vient souvent – viendra de plein-pieds écraser un mythe. Alors le dilemme se posera, comme toujours : recoller les morceaux ou jeter l'effigie ?

Sans doute la fabrique des héros en Bretagne viendra sous peu en remettre certains au grenier, là, près de Pontcallec, dans ce purgatoire des héros éteints. Peut-être en parallèle en réhabilitera-t-elle d'autres ; peut-être même dépoussièrera-t-elle Pontcallec – qui sait ? – peut-être les échos de l'ouvrage de Joël Cornette le lui permettront-ils.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, Pontcallec est mourant ; vive Marion du Faouët !

# **BIBLIOGRAPHIE.**

## **I. Bibliographie générale.**

### **1. Instruments de travail.**

Christian AMALVI, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française de 1660 à 1960*, Paris, Boutique de l'histoire, 2001, 286p.

Jean BALCOU, Léon FLEURIOT, Donatien LAURENT, Yves LE GALLO, Louis LE GUILLOU, Auguste-Pierre SEGALEN (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Champion, Spezet, Coop Breizh, 3 vol., 1997 (1<sup>ère</sup> éd. 1987).

Alain CHOPPIN (dir.), *Les manuels scolaires en cent références. Bibliographie*, Paris, Institut de recherche pédagogique, 1992, 23p.

Alain CROIX, Jean-Christophe CASSARD, Jean-René LE QUEAU (dir.), *Dictionnaire d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008, 942p.

Alain CROIX, Jean-Yves VEILLARD (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Apogée, 2000, 1103p.

Véfa de BELLAING, *Dictionnaire des compositeurs de musique en Bretagne*, Nantes, Ouest éditions, 1992, 280p.

J. COUPEL, *Bibliographie d'articles de périodiques concernant la Bretagne (1798-1900)*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1911.

Gérard-Louis GAUTIER, *Dictionnaire cinématographique de Bretagne*, Rennes, Tetragram, 1995, 479p.

Jacques GOHIER, Ronan HUON, *Dictionnaire des écrivains d'aujourd'hui en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne ; Les Sables-d'Olonne, le Cercle d'or, 1984, 316p.

Marc GONTARD, *Dictionnaire des écrivains bretons du XXe siècle*, Rennes, PUR, 2003, 295p.

René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, J. Plihon, L. Hommay, 1886-1986, 17 vol.

Bernard et Jacqueline LE NAIL, *Dictionnaire des auteurs de jeunesse en Bretagne*, Gourin, Keltia, 2001, 330p.

Bernard et Jacqueline LE NAIL, *Dictionnaire des romanciers de Bretagne*, Gourin, Keltia, 1999, 360p.

Prosper LEVOT (dir.), *Biographie bretonne, Recueil de notices sur tous les bretons qui se sont fait un nom*, Paris, Dumoulin, 2 vol., 1852-1857.

Jean MALO-RENAULT, *Bibliographie rétrospective de la Bretagne (1480-1960)*, Rennes, Bibliothèque municipale, 1987.

Joëlle MEART, Michel RENOUART, Nathalie MERRIEN, *Dictionnaire de Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1992.

Frédéric SACHER, *Bibliographie de la Bretagne ou catalogue général des ouvrages historiques, littéraires et scientifiques parus sur la Bretagne, avec la liste des revues publiées en cette province, les prix approximatifs des volumes rares, etc.*, Rennes, J. Plihon, 1881.

Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

Jeanne URVOY (dir.), *Dictionnaire des femmes de Bretagne*, Spézet : Coop Breizh , 2000, 218p.

## **2. Etudes épistémologiques ou mémorielles (hors Bretagne).**

Christian AMALVI, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. Essai de mythologie nationale*, Paris, A. Michel, 1988, 473p.

Christian AMALVI, *Les héros de l'histoire de France. Comment les personnages illustres de la France sont devenus familiers aux français...*, Toulouse, Privat, 2001, 135p.

Laurent AVEZOU, *Sully à travers l'histoire. Les avatars d'un mythe politique*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, 554p.

Françoise BARRET-DUCROCQ (dir.), *Pourquoi se souvenir ? Forum international Mémoire et histoire, Unesco, 25 mars 1998 ; la Sorbonne, 26 mars 1998*, Paris, B. Grasset, 1999, 316p.

Roland BARTHES, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1970, 247p.

Niall O CIOSAIN, « Approaching a Folklore Archive. The Irish Folklore Commission and the Memory of the Great Famine », *Folklore*, 2004-2, p. 222-232.

François DOSSE, *L'histoire*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2000, 208p.

Georges DUBY, *Le dimanche de Bouvines. 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1985 [1<sup>ère</sup> éd. 1973], 373p.

Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1986, 211p.

Eric J. HOBSBAWM, Terence RANGER (dir.), *L'Invention de la tradition*, Amsterdam, Paris, 2006, 370p.

Philippe JOUTARD, *La légende des camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439p.

Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, A. Michel, 1993, 348p.

Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1988, 409p.

Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, 1997, 3 vol. (1<sup>ère</sup> éd. 1984-1992).

Nathalie PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Seuil, 1999, 439p.

Denis REYNAUD, Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent entre fable et histoire*, Paris, CNRS, 2003, 278p.

Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, 690p.

Laurent THEIS, *Clovis, de l'histoire au mythe*, Paris, Complexe, 1996, 225p.

Jean TULARD, *L'Anti-Napoléon. La légende noire de l'Empereur*, Paris, R. Julliard, 1964, 262p.

Jean TULARD, *Le mythe de Napoléon*, Paris, A. Collin, 1971, 240p.

Eliane VIENNOT, *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1994, 477p.

### **3. Histoires de Bretagne et manuels scolaires d'histoires de Bretagne.**

Charles-Victor LANGLOIS, *Histoire de Bretagne. A l'usage des classes élémentaires des lycées et collèges et des élèves qui recherchent le certificat d'études primaires*, Paris, A. Colin, 1891, 110p.

Arthur DE LA BORDERIE, *La Bretagne aux temps modernes, 1491-1789. Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des lettres de Rennes en 1893-1894*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1894, 288p.

Alain RAISON DU CLEUZIQU, Charles DE LA LANDE DE CALAN, *Histoire de Bretagne élémentaire*, Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1910, 98p.

Cécile COROLLER-DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, Dinard, L'hermine, 1922, 238p.

Jean LE LAY, Eugène CORGNE, *Histoire de Bretagne*, Paris, Delalain, 1942, 151p.

Armand REBILLON, *Manuel d'Histoire de Bretagne (enseignement de second degré)*, Rennes, J. Plihon, Quimper, Le Goaziou, 1944, 174p.

Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Imprimerie centrale de Bretagne, 1948, 341p.

Michel DENIS, Claude GESLIN, *La Bretagne des Blancs et des Bleus, 1815-1880*, Rennes, Ouest-France, 2003, 718p.

Louis ELEGOËT, *Bretagne. Une histoire*, Rennes, CRDP de Bretagne, 1998, 223p.

Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France Universités, 2004, 696p.

Joël CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons. Des Lumières au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2005, 726p.

Alain CROIX, *La Bretagne entre histoire et identité*, Paris, Gallimard, 2008, 159p.

#### **4. Études autres sur la Bretagne.**

Gauthier AUBERT, *Le président de Robien. Gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, PUR, 2001, 396p.

Jean BALCOU, *Le légendaire breton. Les lieux*, Saint-Cyr-sur-Loire, C. Pirot, 2002, 191p.

Jean BALCOU, *Le légendaire breton. Les héros*, Saint-Cyr-sur-Loire, C. Pirot, 2005, 272p.

Alain BERTHO, « Le mythe de la Chouannerie en Morbihan sous la 2<sup>nd</sup>e République », *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, vol.102, 1975, p.92-132.

Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.35, n°1, 1980, p. 45-62.

Alain CROIX, « La révolte des Bonnets rouges. De l'Histoire à la mémoire », *ArMen* n°131, nov-déc 2002, p. 2-11.

Alain DENIEL, *Le mouvement breton 1919-1945*, Paris, F. Maspéro, 1976.

Henri FREVILLE, *L'intendance de Bretagne, 1689-1790. Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, J. Plihon, 1953, 3 vol. (514, 382, 337p.).

Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte. Chansons de tradition orale et archive criminelle : deux regards croisés sur la Bretagne d'Ancien Régime (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat sous la direction de Philippe HAMON, 4 vol., 2008.

Jean-Yves GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, 444p.

David HOPKIN, Yann LAGADEC, Stéphane PERREON, « La bataille de St Cast (1758) et sa mémoire : une mythologie bretonne », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, tome 114, n°4, décembre 2007, p. 195-215.

Yann LAGADEC, Stéphane PERREON (avec la collaboration de David HOPKIN), *La Bataille de Saint-Cast (Bretagne, 11 septembre 1758). Entre histoire et mémoire*, Rennes, PUR, 2009, 451p.

Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, 347p.

Didier LE FUR, *Anne de Bretagne. Miroir d'une reine, historiographie d'un mythe*, Paris, Guénégaud, 2000, 223p.

Jean-Clément MARTIN, *La Vendée de la mémoire (1800-1980)*, Paris, Seuil, 1989, 299p.

Olier MORDREL, *Breizh Atao ou Histoire et actualité du nationalisme breton*, Paris, A. Moreau, 1973, 557p.

Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication bretonne ou la revanche de la démocratie locale sur le « démocratisme » des origines jusqu'aux années 1980*, Rennes, Coop Breizh, 2007, 391p.

Bernard PESCHOT, « L'image du vendéen et du chouan dans la littérature populaire du XIXe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, tome 89, n°2, 1982, p. 257-264.

Jean QUENIART, *Le grand chapelletout. Violence, normes et comportements en Bretagne rurale au 18e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, 181p.

Armand REBILLON, *Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789 : leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris, Picard, Rennes, J. Plihon, 1932, 827p.

Yves-Marie ROUAT, « Bertrand Du Guesclin, l'histoire et le mythe », *Association Bretonne*, tome CXIV, 2005, p.87-113.

Paul SEBILLOT, *Les souvenirs historiques et les héros populaires en Bretagne*, Vannes, E. Lafolye, 1889, 33p.

## **5. Sur les figures populaires, du héros au brigand.**

Jackie ASSAYAG, « Sur les échasses du temps. Histoire et anthropologie chez Eric J. Hobsbawm », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 53, 2006, p. 100-113.

Anton BLOK, « The peasant and the brigand : social banditry reconsidered », *Comparative Studies in Society and History*, 14/4, 1972, p. 494-503.

Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1999, 336p. (voir en particulier l'article qui ouvre l'ouvrage par Jean-Pierre ALBERT, « Du martyr à la star. Les métamorphoses des héros nationaux. », p. 11-32).

Deborah COHEN, « La légende de Mandrin, ou la mémoire comme travail d'interprétation ouverte », mai 1999, 34p.

Edmond ESMONIN, « La véritable figure de Mandrin ou : comment nait une légende ? » in. *Etudes sur la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1964, p.417-428.

L. S. GORDON, « Le thème de Mandrin, le « brigand noble » dans l'histoire des idées en France avant la Révolution » in. Collectif, *Au siècle des Lumières*, Paris, Ecole pratique des hautes études ; Moscou, Institut d'histoire universelle de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., 1970, p.189-207.

Marie-Claude GROSHENS, Karine RANOU, Michel COLARDELLE (dir.), *Héros populaires*, Réunion des musées nationaux, 2001, 163p.

Eric J. HOBBSAWM, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966, 224p.

Eric J. HOBBSAWM, *Les bandits*, Paris, La découverte, 1999, 147p.

Elie KONIGSON (dir.), *Figures Théâtrales du peuple*, Paris, Editions du CNRS, 1985, 247p. (voir en particulier l'article de Colette HELARD-COSNIER, « Rougé le braconnier : de l'histoire au mélodrame », p.149-171).

Gherardo ORTALLI (dir.), *Bande armate, banditi, banditismo e repressione di giustizia negli stati europei di antico regime*, Roma, Jouvence, 1986, 566p. (Voir en particulier l'introduction par Eric J. HOBBSAWM, p.13-18 et les articles de Yves CASTAN, « L'image du brigand au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le midi de la France », p.345-351, de Henk DRIESSEN, « Heroes and villains. Images of bandits and banditry in eighteenth- and nineteenth-century Andalusia », p.179-195 et d'André ZYSBERG, « Bandits et banditisme en France du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : essai de typologie », p.205-223.)

Parice PEVERI, « De Cartouche à Poulaillet : l'héroïsation du bandit dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle » in. Claude GAUVARD, Jean-Louis ROBERT (dir.), *Être Parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p.135-150.

Richard W. SLATTA, « Eric J. Hobsbawm's social bandit: a critique and revision », *A Contracorriente*, 2004, p. 22-30.

## II. Pontcallec<sup>1473</sup>.

Pour des raisons de lisibilité nous avons privilégié ici un classement chronologique et non alphabétique au sein de catégories renvoyant à la nature ou au genre des documents. Nous indiquons entre crochets, lorsqu'une telle manœuvre est utile, les pages où apparaît notre figure.

### 1. Echos immédiats. XVIIIe siècle.

#### *Procès de Pontcallec*

« Détail sommaire trouvé à la Bastille, concernant l'affaire de Bretagne, arrivée sous la minorité du Roi, durant la Régence de M. le duc d'Orléans » in. [Jean-Louis CARRA], *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, Paris, Buisson, 1789, tome 2, p. 188-196.

« Documents inédits sur l'Histoire de Bretagne. Interrogatoires du marquis de Pontcalec devant la Chambre Royale de Nantes en 1720 » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VII, 1892, p. 5-26, 81-100.

« Documents inédits sur l'Histoire de Bretagne. Second interrogatoire du marquis de Pontcallec devant la Chambre Royale de Nantes en 1720 » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VII, 1892, p. 315-334.

« Documents inédits sur la conspiration de Pontcalec. Interrogatoire du sieur de Montlouis » publié par Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome VIII, 1892, p. 282-296 et 367-376.

#### *Récits de l'exécution*

Nicolas de TOUS-LES-SAINTS, « Relation fidèle de ce qui se passa à la mort de quatre gentilhommes, qui eurent la tête tranchée, au Bouffé de Nantes, le mardi de la Semaine-Sainte, vingt-six mars, entre les neuf et dix heures du soir, mil sept cent vingt », *Le Lycée Armoricaïn*, quatorzième volume, 1829, p. 23-47. Egalement reproduite par Pierre CHEVALIER, dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée. Histoire de la révolution française dans l'Ouest*, Paris, Didier, 1851 (1<sup>ère</sup> ed. 1845), p. 68-83 ; puis imprimée « de façon beaucoup plus exacte et complète<sup>1474</sup> » par Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome VI, 1859, p. 370-389 et, en 2008, par Joël CORNETTE, *Le marquis et le régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008, p. 390-404.

---

<sup>1473</sup> Pour des raisons de lisibilité nous avons privilégié ici un classement chronologique – et non alphabétique – au sein de catégories renvoyant à la nature ou au genre des documents.

<sup>1474</sup> C'est ce qu'affirme Bathélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p.139, note 1.

Alphonse MAURICET, « Récit de la conspiration de Pontcallec (condamnation et exécution). Copie d'un manuscrit du temps » *Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan*, 1889, p. 171-183.

Une relation de maître GERMAIN, premier huissier de la Chambre Royale de Nantes, a été publiée par Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *Revue morbihannaise*, sixième année, janvier 1902, n°1, p. 177-219.

### *Mémoires et Journaux parisiens*<sup>1475</sup>

Edmond Jean-François BARBIER, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier, avocat au Parlement de Paris*, Paris, Charpentier, 1866, vol. I, [p. 224].

Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d'ORLEANS, *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la Régence. Extraits de la correspondance allemande de Madame Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléan, mère du Régent*, Paris, Ponthieu, 1823, [p. 142-143].

Elisabeth Charlotte de BAVIERE, duchesse d'ORLEANS, *Lettres de Madame duchesse d'Orléans née Princesse Palatine. 1672-1722*, publié par Olivier AMIEL, Paris, Mercure de France, 2000, [p. 595].

Jean BUVAT, *Journal de la Régence*, publié par Emile CAMPARDON, Paris, H. Pléon, 1865, tome II, [p. 68].

Philippe de COURCILLON DE DANGEAU, *Journal du marquis de Dangeau*, publié par E. SOULIE et L. DUSSIEUX, Paris, F. Didot, 1860, tome XVIII, [p. 136, 190, 199, 204, 220 et 260].

Renée-Charlotte Victoire de FROULAY DE TESSE, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, tome 1, publié par Maurice Cousin de COURCHAMPS, Paris, Fournier, 1834, [p. 353-354].

Jean-François MARMONTEL, *Œuvres posthumes de Marmontel, historiographe de France. Régence du duc d'Orléans*, Paris, Xhrouet, Déterville, Lenormant, Petit, 1805, tome 2, [p. 101-103 et 140-143].

Jean-Baptiste MASSILLON, *Mémoires de la minorité de Louis XV*, publiés par Jean-Louis SOULAVIE, Paris, Buisson, Lyon, Bruyset, 1792, [p. 136-138].

L.M.D.M. [Yves de LA MOTTE], *La vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume pendant la Minorité de Louis XV*, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1736, 2 vol., [vol. 1, p. 375-376 ; vol. 2, p. 70-74].

Charles PINOT DUCLOS, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, publié par François BARRIERE, Paris, F. Didot, 1865, (1<sup>ère</sup> éd. 1791), [p. 203-204, 240-242 et 276-277].

[Chevalier de PIOSENS], *Mémoires de la Régence*, publié par l'abbé Lenglet DU FRESNOY, Amsterdam, [s.n.], 1749 (1<sup>ère</sup> éd. 1729), tome IV, [p. 62-68 et 114-115].

---

<sup>1475</sup> Exceptionnellement, vu le statut de ces récits comme révélateurs d'un écho immédiat, nous n'avons pas cru bon de les trier par ordre chronologique de publication, mais par ordre alphabétique des auteurs.

Louis François Armand de VIGNEROT DU PLESSIS, duc de RICHELIEU, *Mémoires historiques et anecdotiques du duc de Richelieu*, Paris, Mame et Delaunay Vallée, 1829, tome 2, p. [310-316]. Ainsi que l'édition de Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, etc. Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, et à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, Roi de François, et Restaurateur de la Liberté. Ouvrage composé dans la Bibliothèque, et sous les yeux du Maréchal de Richelieu, et d'après les Porte-feuilles, Correspondances et Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres et Militaires, ses contemporains ; Avec des Portraits, des Plans et des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage*, tome III, Londres, J. de Boffe, Marseille, Mossy, Paris, Buisson, 1790, [p. 189-205].

Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires de Saint-Simon*, disponible en ligne sur le site <http://rouvroy.medusis.com/> (basé sur la première édition Chéruel de 1856).

Louis de ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, « Conspiration des Bretons contre la Régence du Duc d'Orléans ; leur exécution à Nantes » in. *Œuvres complètes de Louis de Saint-Simon*, publiés par Jean-Louis Giraud SOULAVIE, Strasbourg, Treuttel, 1791, tome XI, [p. 258-264].

### ***Echos de Bretagne***

« Journal d'un curé de campagne (1712-1765) » publié par Antonin DUPUY et CHARVOT, *Annales de Bretagne*, tome V, 1890, p. 386-445.

Dom Gui Alexis LOBINEAU, « Réplique à M. l'abbé de Vertot, ou Réfutation de son *Histoire critique de l'établissement des bretons dans les Gaules* (première partie) » préface et notes par Arthur DE LA BORDERIE, *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome II, 1857, p. 459-479.

### ***Récits bretons de l'affaire***

François-René de JACQUELOT DU BOISROUVRAY, *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)*, publié par Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1905, 234p. (Le passage concernant l'affaire Pontcallec a également été publié en 1871 dans le tome XV du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, « La conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence (Récit inédit, extrait d'un mémoire contemporain) », avant-propos par Gustave-Thomas DE CLOSMADÉUC, p 87-123).

Christophe-Paul DE ROBIEN, *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume*, Collection particulière (l'original de ce manuscrit se trouve à la BM de Rennes, Ms. 15675), vers 1753.

### ***Autour de l'affaire Pontcallec***

« Pamphlet breton contre le Régent (1719) », publié par Arthur de LA BORDERIE, *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*, tome IV, 1881, p. 71-86.

« Une chanson sur les Etats de Bretagne de 1718 », publiée par le Comte de PALYS, *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 32, tome 3, 1888, p. 371-378.

Ernest LE BALZIC, « Notes sur le gouvernement de la Bretagne sous la Régence du Duc d'Orléans », Association bretonne, tome LXXVII, 1968, p. 51-60.

## **2. Historiographie.**

### ***Histoires de la conspiration de Cellamare***

Jean VATOUT, *La conspiration de Cellamare. Episode de la Régence*, Paris, Ladvocat, 1832, 2 vol.

Pierre LABRACHERIE, François MILLEPIERRES, *La conspiration de Cellamare. Quand la duchesse du Maine conspirait*, Paris, Del Duca, 1963, 264p. Voir notamment le chapitre XIX, « Sur la lande bretonne », p. 227-247.

### ***Histoires de la Régence***

Pierre-Edouard LEMONTEY, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, Paris, Paulin, 1832 (posthume), tome I, [p. 244-258].

Jean-Baptiste Honoré Raymond CAPEFIGUE, *Philippe d'Orléans, Régent de France*, Paris, Duffay, 1838, tome II, [p. 19-23 et 79-104].

Alexandre DUMAS, *La Régence et Louis XV*, Paris, Malmenayde et de Riberolles, 1855, [p. 56 et 67-75].

Jules MICHELET, *Histoire de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Régence*, Paris, Chammerot, 1863, [p. 127-129, 267, 284 et 367].

Alphonse JOBEZ, *La France sous Louis XV*, Paris, Didier, 1865, tome 2, [p. 83-86 et 94].

Dom Henri LECLERCQ, « La conspiration bretonne » in. *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, Paris, Champion, 1921, vol 2, p. 331-365.

## *Articles et ouvrages spécialisés*

### 1. 1845-1857. Entre la gwerz du *Barzaz-Breiz* et le récit de La Borderie.

Pierre CHEVALIER, dit PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée. Histoire de la Révolution française dans l'Ouest*, Paris, Didier, 1851 (1<sup>ère</sup> ed. 1845), p. 49-84

Aurélien de COURSON, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langue, coutumes, mœurs et institutions*, Paris, Furne-Bourdin, 1846, p. 322-341. Le texte relatif au complot breton fut publié à part sous le titre « Révolte de la Bretagne en 1717 » dans *Le Correspondant*, tome XIII, 1846, p. 758-773 puis dans le *Journal de Rennes* des 16, 19 et 21 janvier 1847.

[S. n.], « The Repeal of the Union in Brittany », *The Dublin University Magazine*, vol. XXII, 1848, p. 190-199.

Evariste COLOMBEL, « Chronique d'un jour (26 mars 1720) », *Revue des Provinces de l'Ouest*, tome I, 1853, p. 149-161.

Hippolyte VIOLEAU, *Pèlerinages de Bretagne (Morbihan)*, Paris, A. Bray, 1859 (1<sup>ère</sup> ed. en 1853), p. 54-68.

Charles BARTHELEMY, *Histoire de la Bretagne ancienne et moderne*, A. Mame, Tours, 1854, p. 244-253.

### 2. 1857-1945. Le temps du mythe.

Arthur de LA BORDERIE, « Histoire de la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome I, 1857, p. 1-21 et 223-252 ; tome II, 1857, p. 105-143 ; tome III, 1858, p. 1-22, 148-171 et 315-344 ; tome IV, 1858, p. 29-54 ; tome VI, 1859, p. 369-395 et 457-473.

Arthur de LA BORDERIE, « Le Quémenet-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des fiefs-de-Léon et de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, cinquième année, tome X, 1861, p. 372-387.

Arthur de LA BORDERIE, « Les sieurs du Quémenet-Héboi et du Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1862, sixième année, deuxième série, tome II, p. 213-235.

Jean-Charles RENOUL, « Le Bouffay », *Société académique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, 1864, p. 249-400.

Alfred LALLIE, « Le Bouffay de Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, deuxième série, tome VII, 1865, p. 417-434 ; tome VIII, 1865, p. 19-43, 133-156 et 220-239.

Louis de CARNE, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette Province jusqu'en 1789*, Paris, Didier, 1868, volume 2, p. 1-73. Le chapitre VI « La Régence et la conspiration de Pontcallec » fut également publié en 1868 dans la *Revue des deux mondes*, tome LXXIII, p. 389-425.

Arthur de LA BORDERIE, « Lettres bretonnes. M. de Carné et la conspiration de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, troisième série, tome IV, 1868, p. 42-64, 200-216, 262-293.

Anne de JESUS, « Le marquis de Pontcallec » in. *Istor Breiz ou Histoire populaire de la Bretagne en breton et en français racontée en trente-six veillées par un pauvre chercheur de pain*, Brest, Lefournier, Quimper, Salaun, 1894 (1<sup>ère</sup> ed. 1869), p. 408 et 420-432.

Maximilien NICOL, « Une séance académique au petit-séminaire. La conspiration de Pontcallec », vers 1881, ADIV 4J4014 Berné.

Marquis de SECILLON « Les Rohan-Pouldu au pays de Guérande », *Revue historique de l'Ouest*, troisième année, 1887, p. 5-11.

J. LE DIGABEL, « La conspiration de Pontcallec », *Revue morbihannaise*, n°1, mai 1891, p. 21- 32, 33-47, 65-77, 142-148, 198-210, 257-269, 294-303.

J. LE DIGABEL, « La mort de Pontcallec. Elégie populaire en dialecte vannetais », *Revue morbihannaise*, n°1, mai 1891, p. 335-344.

L. BERNARDINI, « Les conjurés Bretons de la conspiration de Cellamare », *La Revue hebdomadaire*, vol. 5, n° 49, 1896, p. 581-595.

Maximilien NICOL, « La conspiration de Pontcallec », 1892, ADIV 4J4014 Berné.

Halna du FRETAY, « Les conjurés bretons en forêt de Conveau », *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, tome XVI, 1896, p. 276-279.

Pierre BLIARD, « Exécution de Pontcallec et de ses compagnons », *Revue morbihannaise*, sixième année, janvier 1902, n°1, p. 177-215.

J. H., « Tud hur bro-ni. Markiz er Pontkelleg. E vuhidegeh », *Dihunamb*, 1906, p. 281-284.

François-Xavier FOURNIER DE BELLEVUE, « La conjuration de Pontcallec dans le pays de Ploërmel », *Bulletin Archéologique de l'Association bretonne*, tome XXVIII, 1910, p. 44-55.

« 193<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec », *Breiz Dishual*, n°9, mars 1913, p. 1-6.

Yves LE DIBERDER, « Markiz er Pontkelleg », *Brittia*, n°8, avril 1913, p. 330-332.

« 194<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution de Pontcallec », *Breiz Dishual*, n°2, mars 1914, p. 1-2.

Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, vol. VI, 1914, p. 1- 158.

Roparz HEMON, « Pontkalleg » in. *Marvailhou ar Vretoned*, Brest, Gwalarn, 1930, p. 132-136.

[S. N.], *Les cahiers du militant, Révoltes et soulèvements pour la sauvegarde des libertés bretonnes*, Les éditions du Parti National Breton, n°5, vers 1932, 14p.

Raphaël TULLOU, « Ce que l'on pense de nous », *Breiz Digabestr*, mai-juin-juillet 1932, p. 9.

[S. N.], « La conspiration de Pont-Callec » in. *Breiz Atao*, 12 mars 1933, p. 3, 26 mars, p. 3, 9 avril 1933, p. 1 et 3.

Louis KERVEGANT, *Pont Kallec et Ste Anne-des-Bois*, Berné, Imprimerie St Michel, 1937, 58p.

Armand REBILLON, « La conspiration de Pontcallec », *Nouvelle revue de Bretagne*, n°6, 1947, p. 402-408.

Louis LE GUENNEC, « Un complice léonard du marquis de Pontcallec » in. *En Breiz-Izel autrefois*, Quimper, Les amis de Louis Le Guennec, 1949, p. 143-153.

#### 4. 1970-2009.

COETFEAL, « Nantes 20 mars 1970 : compte-rendu », *Skoed*, n°4, 1969-1970, p. 7-8.

COETFEAL, « L'exécution de Pontcallec », *Skoed*, n°4, 1969-1970, p. 9-10.

Pierre DE LA CONDAMINE, *Pontcallec, une étrange conspiration au cœur de la Bretagne*, Mayenne, Y. Floc'h, 1988, troisième édition, 361p. (la première édition date de 1973).

Gilbert BAUDRY, « Les Seigneurs de Pont-Callec et de la Porte-Neuve », *Bulletin annuel de la société d'Archéologie et d'Histoire du pays de Lorient*, 1993, disponible en ligne, sans pagination, sur le site <http://www.sahpl.asso.fr/>

Philippe LE MOING-KERRAND, *Pontcallec : la passionnante histoire d'un grand domaine breton*, Plougoumelen, P. Le Moing-Kerrand, 1997, 317p.

Alain TANGUY, « La conspiration de Pontcallec : un complot séparatiste sous la Régence », *ArMen*, n°147, 2005, p 10-19.

Joël CORNETTE, *Le marquis et le régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008, 476p.

Philippe JARNOUX, « Pontcallec ou les métamorphoses de la mémoire » in. Dominique LE PAGE (dir.), *Onze questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 182-206.

#### ***Emissions de radio***

Joël CORNETTE, « La conspiration de Pontcallec », *2000 ans d'histoire*, France Inter, 28 novembre 2005.

Joël CORNETTE, *Le marquis de Pontcallec, l'Homme qui défia la Régence*, conférence donnée dans le cadre des conférences de la BNF sur le thème « complots, secrets et rumeurs » le 3 avril 2007, diffusée sur France Culture dans l'émission L'Eloge du Savoir le 30 avril 2007.

Philippe DAGRON, « Le complot de Pontcallec », *Histoire en Bretagne*, France Bleue Armorique, du 8 au 19 juin 2009.

### 3. Mises en fictions.

#### *Romans*

Paul FEVAL, *Le Loup blanc*, The Echo Library, 2008 (1<sup>ère</sup> ed. 1843), 336p.

Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, Paris, Beauval, 1969 (1<sup>ère</sup> ed. 1844), 360p.

Alexandre de LAVERGNE, *La Circassienne* reproduit dans la *Semaine littéraire du courrier des Etats-Unis*, série XV, vol. 1, 1847, p. 47-145 (seule la deuxième partie évoque le complot breton, p. 87-126).

Paul FEVAL, *Le cavalier Fortune*, première édition en 1868, disponible en ligne sur le site <http://mletourneux.free.fr/auteurs/france/feval/fortune/fortune3.htm>

Comtesse DASH, *Les soupers de la Régence*, Paris, Levy, 1869, tome 1, 283p.

Adolphe-Mathurin de LESCURE, *Les chevaliers de la mouche-à-miel*, Paris, Dentu, 1874, 2 vol.

Raoul DE NAVERY, *Le marquis de Pontcallec*, Paris, Blériot, 1878, 216p.

#### *Roman pour enfants.*

Evelyne BRISOU-PELLEN, *Le mystère Eléonore*, Paris, Gallimard, 1999, 178p.

#### *Pièces de théâtre.*

Alexandre DUMAS, *Une fille du Régent*, dans *Œuvres Complètes d'Alexandre Dumas*, tome IX, Paris, Lévy, 1874, 248p. (1<sup>ère</sup> éd. 1846).

François TALDIR-JAFFRENOU, *Pontkallek. Pe Buez kar ha Maro mad eun dijentil a Vreiz bet dibennet e naoned er bloavez 1720, trajedien e 5 arvest*, Brest, Derrien, 1903, 92p.

#### *Série télévisée*

*La fille du Régent* de Jean-Pierre DECOURT - 10 épisodes de 15 minutes diffusés du 20 au 29 juin 1966 sur la deuxième chaîne de l'ORTF. Pontcallec y est joué par Jean-Pierre Kérien.

#### *Film*

*Que la fête commence...* de Bertrand TAVERNIER, 1975.

## 4. Illustrations.

Octave PENGUILLY-L'HARIDON, [S. n.] et *L'arrestation de Pontcallec*, gravures reproduites in. PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, op. cit.*, p. 63 et 80.

[S. N.], « Les quatre gentilshommes bretons » in. PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée, op. cit.*, p. 78.

Théophile BUSNEL, *L'arrestation de Ponkalec*, (vers 1860-1901), reproduit dans Denise DELOUCHE, « Théophile Busnel, catholique et breton. Quelques remarques à propos des dessins de sujet breton d'un carnet conservé à la bibliothèque de Rennes métropole » in. *Mélanges. Hommage à Xavier Ferrieu (1952-2005)*, Rennes, Ville de Rennes et Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2007, p.75.

Jeanne MALIVEL, *Supplice de Pontcallec et de ses compagnons*, gravure sur bois reproduite in. Cécile DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1922, p. 157.

René-Yves CRESTON, *Pontcallec, Montlouis, Talhouët, Du Couëdic décapités à Nantes le 26 mars 1720 pour la liberté de la Bretagne* gravure sur bois reproduite in. Cécile DANIO, *Histoire de Bretagne pour tous*, Rennes, éditions du Parti Autonomiste Breton, 1929, p. 32.

Xavier HAAS, *Exécution de Pontcallec (Nantes, 26 mars 1720)*, gravure sur bois reproduite in. Cécile DANIO, *Histoire de Bretagne pour tous*, Rennes, éditions du Parti Nationaliste Breton, 1942, p. 43.

Xavier HAAS, *Les « frères » bretons martyrs*, bois gravé, reproduit in. Ronan CAERLEON, Herry CAOUISSIN, *Breizh. Visions d'histoire*, Plérin, Brittia, 2000 [1944], p. 51-52.

Xavier de LANGLAIS, *Exécution du marquis de Pontcallec*, bois gravé, reproduit in. Henri POISSON, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Imprimerie centrale de Bretagne, 1948, planche IX.

René-Yves CRESTON, *Pontkaleg*, bois gravé, reproduit in. Yvan-Charles JARL, *René-Yves Creston par lui-même : l'artiste, le navigateur, l'organisateur, le chercheur*, Morlaix, Skol Vreizh, 1988 [vers 1952], p. 23.

Le RALLIC, [s. n.] in. Herry CAOUISSIN, *Histoire de ma Bretagne*, [S. l.], Association culturelle Brittia, [194 ?], p. 27.

## 5. Complaintes et chansons.

### *Gwerzioù*

Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, « Maro Pontkalek/Mort de Pontcalec » in. *Barzaz Breiz*, Paris, A. Franck, tome second, 1846, quatrième édition, p. 151-166.

Jean-Mathurin CADIC, « Mariü er marquiz a Bontcallec », publié par J. LE DIGABEL, *Revue morbihannaise*, 1891-1892, tome 1, p. 345-352. Ce chant fut repris, en traduction française uniquement, par Alain TANGUY, « La conspiration de Pontcallec : un complot séparatiste sous la Régence », *ArMen*, n°147, 2005, p. 19 ; puis en breton et en français par Augustin GUILLEVIC, Jean-Mathurin CADIC, *Chants et airs traditionnels du pays vannetais (fin XIXe siècle)*, Vannes, Dastum Bro Ereg et Archives départementales du Morbihan, 2007, p. 193-197 (en cet ouvrage, inclus en annexe, le chant est interprété à la piste 53 du second cd).

Joseph LOTH, « La chanson du marquis de Pontcallec », *Annales de Bretagne*, tome VIII, 1892, p. 480-487. Ce chant fut reproduit par le mensuel *Breiz Dishual* de mars 1913.

Anatole LE BRAZ, « Gwerz Pontcallec/La complainte de Pontcallec », *Revue Celtique*, tome XVII, 1896, p. 270-275.

J. H., « Guerzen Markiz er Pontkelleg », *Dihunamb*, 1906, p. 285-287. Ce chant fut reproduit et traduit par Camille LE MERCIER D'ERM, *La chanson des siècles bretons*, Dinard, A l'enseigne de l'hermine, 1931, p. 61-82 puis, fragmentairement ensuite, par Philippe DURAND, *Le livre d'or de la Bretagne. Du Ve siècle à nos jours, l'histoire et les trésors littéraires*, Paris, Seghers, 1975, p. 109-115.

François CADIC, « Le marquis de Pontcallec », *Paroisse Bretonne de Paris*, mars 1907, p. 9-10.

Y.D. [Yves LE DIBERDER], « Markiz er Pontkelleg », *Brittia*, avril 1913, p. 331-332.

Yann-Ber PIRIOU, « Gwerz Pontkalleg », in COLLECTIF, *De Bretagne et d'ailleurs. Regards d'historiens*, Morlaix, Skol Vreizh, 2004, p. 152-153 et 177.

### **Poésies.**

Joseph ROUSSE, « L'indépendance bretonne » in. *Poésies bretonnes. Souvenirs et légendes*, Paris, A. Lemerre, 1882, p. 209-211.

Joseph ROUSSE, « La cloche du Bouffay », in. *Chants d'un celte*, Paris, A. Lemerre, 1886, p. 59-60.

Joseph ROUSSE, « Les quatre gentilshommes » in. *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome XXV, 1901, p. 191-192.

Louis-Napoléon LE ROUX, « Dihun ar Vretoned » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*, Kelenn, Guipavas, 1919, p. 741-745.

Jean GUICHARD, « Enor da Vreiz ! » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine, op. cit.*, p. 755-756.

Georges LE RUMEUR, « An amzer 'hall tremen... » in. Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine, op. cit.*, p. 644.

Alain GURVAL, « Hymne à Keltia » in. *Warok*. Reproduit par Camille LE MERCIER D'ERM, *Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine, op. cit.*, p. 586-599, p. 592.

### ***Le Pontkalek des chansons.***

AR BREIZERIEN, « Gwerz maro Pontkalek », *Bale roue Arzur, la marche du roi Arthur*, Vélia, [1970?]. (33 tours)

Gilles SERVAT, « Gwerz marv Pontkallek », *La blanche hermine*, Kelenn, 1972 et « Maro Pontkaleg », réarrangé pour l'album *A-raok mot kuit, Avant de partir*, Keltia, 1994.

TRI YANN, « Marv Pontkallek », *dix ans – dix filles*, Phonogram, 1973.

GWELTAZ, « Gwerz Marv Pont Kalleg », *Chants celtiques*, Atlantic Records, 1973 (33 tours).

QUEBREIZH, « Gwerz a maro Pontkallek », *Quebreizh, L'escargot*, 1978 (33 tours).

SOAZIG, « Marv Pontkalleg », *Chant et harpe celtique*, Buda Records, [1980].

Andréa AR-GOUILH, « Gwerz Pontkalleg », *Gwerziou ha soniou ar bobl, chants traditionnels de Bretagne*, ArFolk, [sd] (33 tours), « Maro Pontkaleg », *Barzaz Breiz*, Coop Breizh, 1989 et « Maro Pontkaleg », *Voix de Bretagne*, Coop Breizh, 2008.

BARZAZ, « Gwerz Pontkalleg », *An den kozh dall*, Keltia, 1992<sup>1476</sup>.

GLAZ, « Pontkalleg », *Holen ar bed, le sel de la terre*, Déclic communication, 1996.

POKES DE CRIEE, « Gwerz maro Pontkalek », *Toul du cru*, Pokes de criée, 1998.

MAITRISE DE BRETAGNE, « Maro Pontkalek » in. Théodore-Hersart de LA VILLEMARQUE, *Barzaz-Breiz, chants populaires de la Bretagne*, éd. de Yann-Fanch Kemener, Paris, Ed. du Layeur, 1999, 759p.

Yvon LE QUELLEC, « Gwerz marv Pontkallek », *Quatre-quarts, harpe celtique et chant*, Y. Le Quellec, 2001.

### ***Interprétations musicales, à la harpe, au dulcimer<sup>1477</sup> ou aux claviers de la gwerz Pontkalek***

Alan STIVELL, « Marv Pontkalleg », *Renaissance de la harpe celtique*, Caravage, 1972 et « Gwerz maro Pontkalleg », *Telenn geltiek, harpe celtique*, Dreyfus, 1994.

Paul CASTANIER, « Gwerz maro Pontkalleg », *Claviers celtiques*, Disques Iris, 1979.

Dominig BOUCHAUD, « Marv Pontcalleg », *Merveilles de la Bretagne, bande originale de film*, [sn], 1983, (33 tours), « Gwerz Pontkalleg », *Harpe celtique, vibrations*, Keltia, 1987 et « Gwerz marv Pontkalleg », *L'ancre d'argent, harpe en Bretagne*, Keltia, 2001. A noter que cette piste a également été reprise par l'auteur au sein du disque collectif *Musiques, chants et danses de Bretagne*, Keltia, 1987 sous le nom « Gwerz maro Pont Kalleg ».

---

<sup>1476</sup> A noter, pour une fois, il ne s'agit pas ici de la gwerz du *Barzaz-Breiz*, mais de la « version recueillie par Claudine Mazéas auprès de Mme Juget, originaire de Kernascléden ».

<sup>1477</sup> Le dulcimer est un instrument d'origine celte de la famille des cithares.

François JAKEZ, « Marv Pontkallek », *Harpe celtique*, Pluriel, 1994.

MEN GLAZ, « Gwerz maro Pontkalleg », *35 ans*, Men Glaz, 1994.

Kristen NOGUÈS, « Gwerz maro Pontkalleg », *An evor*, Coop Breiz, 1999.

Christian HUET, « Marv Pontkallec », *Dulcimer acoustique*, [s.n.], [s.d.].

Benoît BERNARD, « Maro Pontkalek », *Barzaz Breiz, chants populaires de la Bretagne*, Pluriel, 1995.

### ***Instrumental, Bagadou***

KEVRENN BREST AR FLAMM, « Gwerz maro Pontkalleg », *Kevrenn Brest ar flamm, championne de Bretagne 1958*, Barclay, [sd].

BAGAD DU 41<sup>E</sup> REGIMENT D'INFANTERIE (BAGAD TI VOUGERET), « Gwerz maro Ponkallec », *Hardi Bretagne*, Arfolk, [sd].

KADIG HA KYMRY, « Pontkalleg », *Traditionnel vannetais*, Arfolk, [sd].

## **5. Autres.**

### ***Toponymie urbaine et sociale***

« Rues de Pont-Calleck » à Berné, Vannes et Ergué-Gabérick (Finistère).

### III. Marion du Faouët.

#### 1. Historiographie.

[S.n.], *Notice sur deux gentilshommes bretons*, Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1864, [p. 7-8].

Julien TREVEDY, « Marie Tromel dite Marion du Faouët, chef de voleurs (1740-1755) », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XI, 1884, p. 70-143. Ce texte, remanié, a ensuite été publié sous le titre « Marion du Faouët » dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome II, 1889, p. 354-363, 443-448 ; tome III, 1890, p. 125-131, 204-213, 285-295, 344-353, 434-444 ; tome IV, 1890, p. 195-201.

Armand CORRE, Paul AUBRY, *Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles)*, Paris, A. Maloine, 1895, 581p. [p. 248-257]

Joséphine BAUDRY, « Marion du Faouët » in. *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution. A propos d'une correspondance inédite, 1782-1790*, Paris, Champion, 1905, vol.1, p. 24-25.

Jean LOREDAN, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740-1755) », *Nouvelle revue*, 3<sup>e</sup> série, tome II, mars-avril 1908, p. 335-354, 513-522 ; tome III, mai-juin 1908, p. 97-111, 211-228, 370-386, 541-554 ; tome IV, juillet-août 1908, p. 41-51.

Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses « associés », 1740-1770*, édition enrichie de nombreux documents inédits ainsi que des travaux de Catherine BORGELLA, des légendes collectées par Lionel FORLOT, Rolland BOUËXEL et Jeanne-Louïsette CARRIO, Le Faouët, Liv'éd, 1995, 328p. (première édition en 1909).

« 6<sup>e</sup> diner du Fureteur breton, 19 novembre 1909 – Yeux de Marion », *Le Fureteur Breton*, tome V, décembre 1909-janvier 1910, p. 42-43.

Charles LE GOFFIC, « Marion du Faouët et la grande misère du XVIII<sup>e</sup> siècle » in. *L'Âme bretonne*, troisième série, Paris, Champion, 1910, p. 74-86.

Louise BODIN, « La bande à Marion », *Les nouvelles Rennaises*, 19 juin 1912, p.2 ; 26 juin 1912, p. 3. Cet article a fait l'objet d'une réédition dans *Les Cahiers Bretons* de septembre 1918, p. 11-16.

Louise BODIN, « Au pays de Marion », *Les Cahiers Bretons*, n°2, septembre 1918, p. 17-21 puis reproduit en préface de l'édition Liv'Éditions 1997 de Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 11-14.

François MENEZ, *Aux jardins enchantés de Cornouaille*, Paris, Plon, 1927, [p. 189-192].

Stéphane FAYE, *Crimes morbihannais d'autrefois*, Lorient, A. Catherine, 1927, [p. 6-18].

Albert DAVID C.S.S.P., *Notre-Dame de Langonnet 1136-1936*, Paris et Courtrai, J. Vermaut, 1936, [p. 180-183].

G. LENOTRE, « Marie Tromel » in. *Dossiers de police*, Paris, Grasset, 1935, p. 62-68. Ce texte fut reproduit dans *Historia*, n°72, novembre 1952, p. 370-372.

Michel de GALZAIN, « Un chef de bande : Marion du Faouët » in. *Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu*, Paris, La nef de Paris, [1958], p. 99-102.

Job de ROINCE, « Marion du Faouët, chef de bande », *Historia*, n°161, avril 1960, p. 462-467.

Mariette BREGEON, *Approche criminologique et traitement de la criminalité féminine*, thèse pour le doctorat de droit sous la direction de Pierre Bouzat, Rennes, 1967.

Jean RIEUX, Lice NEDELEC, *Une étrange beauté... Marion du Faouët et ses brigands*, Quimper, Nature et Bretagne, 1976, 244p.

M. MOREAU, *Marion du Faouët*, Cour d'appel de Rennes, audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1979, Rennes, Les nouvelles de Bretagne, s.d., 42p.

Jean-François JAMOUL, *Histoires criminelles de Bretagne*, Paris, Presses de la Renaissance, 1980, [p. 201-209].

Eugène ROYER, « Marion du Faouët » in. *Le Faouët*, Ouest-France, 1980, p. 28-32.

Per PERON, « Marion du Faouët (1717-1756) », *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, n°118, 1992, p. 81-82.

Daniel DOUJET, « Marionnig ar Faoued » in *Bremañ*, n° 182, 1996, p. 1-20.

Frédéric GRAF, « Marion du Faouët, chef de brigands » in. *Pays de Bretagne*, mars 1996, p. 68-71.

[S. N.], « Marion du Faouët et ses brigands » in. *Lettres de Bretagne*, juillet 1996, p. 4-7.

Yves-Pascal CASTEL, « Marion du Faouët », *Le Progrès de Cornouaille*, 8 mars 1997, p. 1-23.

[S. N.], « Liv'Editions emporte sa Marion » in. *Nekepell*, n° 47, 2 avril 1997.

Erwan CHARTIER, « Flamboyante Marion du Faouët » in. *Drames bretons. Des crimes et catastrophes qui ont marqué l'histoire de Bretagne*, Guengat, Edicat-Reuz.com, 2003, p. 86-93.

Alain TANGUY, « Marion du Faouët, voleuse au grand cœur » in. *Bretagne magazine*, mai-juin-juillet 2005, p. 70-72.

TRINKA, « Marion du Faouët » in. *La drôle histoire du Morbihan. Des origines à nos jours*, Bannalec, des Dessins et des mots, 2006, p. 56.

## *Emissions de radio*

Catherine BORGHELLA, « Marion du Faouët », *Histoires possibles et impossibles*, France Inter, 27/02/2000.

## **2. Mises en fictions.**

### *Romans, nouvelles, poésies et pièces de théâtres*

A. DERRIEN, « Un tour de Marion du Faouët », *La mosaïque de l'Ouest et du Centre*, 3<sup>e</sup> année, 1846-1847, p. 20-25 et 50-59. Cette nouvelle a fait l'objet d'une publication nouvelle au mois de janvier 1889 dans le feuilleton du journal *Le Finistère*.

Anatole LE BRAZ, *Pâques d'Islande*, Paris, Terre de Brume, 1990, (1<sup>ère</sup> ed. 1897), [p. 172].

M. D'ASSENOY, « Marion du Faouët », *L'ouvrier*, n°71, 2 janvier 1901, p. 561-564 ; n°72, 5 janvier 1901, p. 569-572 ; n°73, 9 janvier 1901, p. 577-580 ; n°74, 12 janvier 1901, p. 585-588 ; n°75, 16 janvier 1901, p. 593-596 ; n°76, 19 janvier 1901, p. 601-604 ; n°77, 23 janvier 1901, p. 609-612 ; n°78, 26 janvier 1901, p. 617-620 ; n°79, 30 janvier 1901, p. 625-628 ; n°80, 2 février 1901, p. 633-636 ; n°81, 6 février 1901, p. 641-644 ; n°82, 9 février 1901, p. 650-652 ; n°83, 13 février 1901, p. 657-660 ; n°84, 16 février 1901, p. 665-668 ; n°85, 20 février 1901, p. 673-676 ; n°86, 23 février 1901, p. 681-684 ; n°87, 27 février 1901, p. 689-692. Ce récit, largement remanié et synthétisé, a fait l'objet d'une publication à part en 1929 puis en 2000 : Edmée VESCO DE KEREVERN, *Brigande d'Armor*, Rennes, La Découverte, 2000, 148p. (première édition en 1929).

Jean LOREDAN, « Une sorcière au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Paris*, 1913, p. 636-653.

Anatole LE BRAZ, « Marion du Faouët » in. *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, vol.2, 5<sup>e</sup> édition, Paris, H. Champion, 1928, p. 308-309.

Per HELIAS, « Marionig ar Faoued » in. Charles AR GALL, Per HELIAS, Jef AR PENVEN, *Kanomp Laouen*, Brest, Ar Falz, 1954, p. 9.

Yvonne CHAUFFIN, *La Marion du Faouët*, Paris, La Table Ronde, 1960, 285p.

Colette HELARD-COSNIER, *Marion du Faouët la catin aux cheveux rouges*, Paris, P.J. Oswald, 1975, 113p.

André de BAECQUE, *Frères humains*, Paris, L'avant-scène, 15 janvier 1978, n° 622, p. 2-34.

Jean-Pierre IMBROHORIS, *La femme de feu*, Paris, Grasset, 1979, 274p.

Jean-Pierre IMBROHORIS, *La flibustière*, Paris, Grasset, 1981, 292p.

Jean-Pierre IMBROHORIS, *Marion du Faouët*, Paris, Grasset, 1988, 352p.

Agnès AUDIBERT, *Marion du Faouët*, Paris, Gisserot, 1995, 204p.

Catherine BORGHELLA, *Marion du Faouët, Brigande et rebelle (1715-1755)*, Paris, Robert Laffont, 1997, 437p.

Margot BRUYERE, *Les aventures de Marion du Faouët*, Le Faouët, Liv'Ed, 1997, 159p.

Michelle LESBRE, *Le canapé rouge*, Paris, Wespieser, 2007.

Jean KERGRIST, *La cordillère des Jambes*, Spézet, Coop Breizh, 2008, 222p.

Margot BRUYERE, *Marion du Faouët ou la révolte des gueux*, Paris, Oskar jeunesse « Histoire et société », 2008, 144p.

### **Gwerz**

François CADIC, « Chansons anecdotique de Bretagne – Marion du Faouët », *La Paroisse Bretonne de Paris*, n°8, août 1907, p. 8-10.

### **Chansons**

Martine et Serge RIVES, « Marion du Faouët » in. *Un vent de Bretagne*, 1996 (également jouée dans *Légendes*, 1998).

Philippe MEHEUT, « La légende de Marion du Faouët » in. *Mon amour, ma femme, ma tendresse*, 1997.

Andréa AR GOULH, Michel BOËDEC, « Marionig ar Faoued » in. *Prins ar C'hornog aour*, 1997.

### **Film**

*Marion du Faouët, chef de voleurs* réalisé par Michel FAVART, 1997.

La sortie du téléfilm a été accompagnée de celle d'un ouvrage signé Catherine BORGHELLA, illustré par Yannick LETOQUEUX et Kacper LISOWSKI, *Marion du Faouët, chef de voleurs*, Liv'Ed, Le Faouët, 1997, 92p.

## **3. Autres.**

### **Peinture et illustrations – hors couvertures d'ouvrage**

« La maison de Marion du Faouët » par Germain-David NILLET, 1914. Reproduite dans *La route des peintres en Cornouaille*, Quimper, Groupement Touristique de Cornouaille, 1998, p. 125.

Loïc LE STRUJON, « La Marion du Faouët », reproduit dans Jean LOREDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle...*, *op. cit.*, p. 200.

### ***Ouvrage touristique***

Lice NEDELEC, Jean RIEUX, *Sur les pas de Marion du Faouët : randonnées touristiques et historiques*, Paris, Artra, 1985, 115p.

### ***Toponymie urbaine et sociale***

« Rues Marie Tromel » à Quéven (Morbihan) et Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine), « Rues Marion du Faouët » à Carhaix et Quimper, « Allée Marion du Faouët » et crèche municipale du même nom à Rennes.

## TABLE DES PLANCHES

### CHAPITRE 1

PLANCHE 1 – PLAN DE LA JURIDICTION DE PONTCALLEC.

PLANCHE 2 – LE THEATRE DE LA CONSPIRATION.

PLANCHE 3 – « LA PLACE DU BOUFFAY EN 1720, AVEC L'ECHAFAUD POUR L'EXECUTION DE PONTCALLEC ET DES TROIS AUTRES GENTILSHOMMES BRETONS » / ARRET RENDU PAR LA CHAMBRE ROYALE DE JUSTICE DE NANTES.

PLANCHE 4 – LES PRISONS D'HENNEBONT.

PLANCHE 5 – « LA MAISON DE MARION DU FAOUËT ».

PLANCHE 6 – LA TOUR DU BOUFFAY.

### CHAPITRE 6

PLANCHE 7 – LES GRAVURES PONTCALLEC DANS PITRE-CHEVALIER, *BRETAGNE ET VENDEE*.

PLANCHE 8 – PONTCALLEC DANS LE JOURNAL *BREIZ DIGABESTR*. MARS-AVRIL 1932.

### CHAPITRE 7

PLANCHE 9 – LA REPRISE DE LA GWERZ EN 1972/73.

PLANCHE 10 – LES PLAQUES COMMEMORATIVES DE NANTES.

### CHAPITRE 8

PLANCHE 11 – « UN TOUR DE MARION DU FAOUËT »

### CHAPITRE 9

PLANCHE 12 – PAGE DE COUVERTURE DE LA REVUE *L'OUVRIER*.

PLANCHE 13 – « MARION DU FAOUËT » PAR M. D'ASSENOY.

PLANCHE 14 – « MARIONIG AR FAOUED » PAR PER JAKEZ-HELIAS.

### CHAPITRE 10

PLANCHE 15 – « COMPLAINTÉ DE MARION » PAR COLETTE HELARD-COSNIER.

PLANCHE 16 – « LA BALLADE DE MARION DU FAOUËT » PAR LICE NEDELEC.

PLANCHE 17 – LES MARION DU FAOUËT.